
3 1761 07533861 6

RECHERCHES

SUR

LA CHEVALERIE

DU DUCHÉ

DE BRETAGNE

SUIVIES DE NOTICES CONCERNANT LES GRANDS OFFICIERS DE LA COURONNE DE FRANCE QU'A PRODUITS LA BRETAGNE ; LES GRANDS OFFICIERS DU DUCHÉ DE BRETAGNE, AINSI QU'UN GRAND NOMBRE DE CHEVALIERS BRETONS

PAR

A^dre^ DE COUFFON DE KERDELLECH

TOME PREMIER



NANTES

VINCENT FOREST ET ÉMILE GRIMAUD

IMPRIMEURS-ÉDITEURS

PARIS — DUMOULIN, LIBRAIRE-ÉDITEUR

1877

RECHERCHES

SUR LA

CHEVALERIE DU DUCHÉ DE BRETAGNE

TOME PREMIER

RECHERCHES

SUR

LA CHEVALERIE

DU DUCHÉ

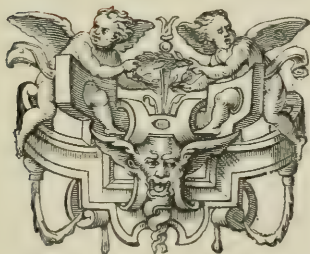
DE BRETAGNE

SUIVIES DE NOTICES CONCERNANT LES GRANDS OFFICIERS DE LA COURONNE DE FRANCE QU'A PRODUITS LA BRETAGNE; LES GRANDS OFFICIERS DU DUCHÉ DE BRETAGNE, AINSI QU'UN GRAND NOMBRE DE CHEVALIERS BRETONS

PAR

A[dre] DE COUFFON DE KERDELLECH

TOME PREMIER



NANTES

VINCENT FOREST ET ÉMILE GRIMAUD

IMPRIMEURS-ÉDITEURS

PARIS — DUMOULIN, LIBRAIRE-ÉDITEUR

1877


LIBRARY
FEB 16 1965
UNIVERSITY OF TORONTO

PRÉFACE

J'ai rassemblé dans cet ouvrage ce que j'ai trouvé de plus intéressant sur la chevalerie de Bretagne. De toutes les institutions du moyen âge, la chevalerie fut la plus illustre et la plus brillante. Les rois ambitionnaient l'honneur d'en recevoir les glorieux insignes, et les préféraient souvent à la dignité souveraine. L'ordre de chevalerie, qui ne se conférait qu'aux seigneurs de marque dont la bravoure avait brillé dans les combats, formait une noblesse à part dans la noblesse elle-même. Ces temps héroïques, disparus pour toujours, nous rappellent, outre des services éminents rendus à la patrie, les temps les plus poétiques de notre histoire, les croisades, les cours d'amour, les pas d'armes et les tournois, dans lesquels les gentilshommes se distinguaient par leur adresse, leur courtoisie et leur magnificence.

« Le seul mot de chevalerie, dit Châteaubriand, le seul nom » d'un illustre chevalier est proprement une merveille que les » détails les plus intéressants ne peuvent surpasser; tout est là- » dedans, depuis les fables de l'Arioste jusqu'aux exploits des » véritables paladins, depuis les palais d'Alcine et d'Armide jus- » qu'aux tourelles de Cœuvre et d'Anet. »

J'ai dû entrer dans des détails nombreux sur l'origine de la chevalerie, sur ses coutumes et sur ses fêtes, et ne rien négliger pour la faire bien connaître. Toutefois mon ouvrage eût été bien

incomplet, si je ne l'avais fait suivre d'un grand nombre de notices concernant des chevaliers bretons, tirées de documents authentiques. Les sources les plus considérables où j'ai puisé sont les *Preuves de l'Histoire de Bretagne,* de D. Morice. Pour faciliter les vérifications du lecteur, à la suite du nom de chaque chevalier que m'ont fourni ces preuves, j'ai indiqué le titre donné par D. Morice à l'acte où il en est fait mention. Les autres sources sont soigneusement désignées. Les *Preuves* de D. Morice et les chartes d'abbaye sont des titres certains ; mais il en est d'autres, quoique de moindre valeur, dont j'ai dû aussi faire usage ; ce sont ceux que nous fournissent les historiens, tels que Froissart, d'Argentré, le P. du Paz, le Laboureur, le P. Anselme, etc... Froissart fait toujours précéder le nom des chevaliers de la qualité de messire. En général il est exact. Il ne s'occupe, au reste, que de personnages marquants, qui réunissent en leur faveur toutes les présomptions possibles. Quant au P. du Paz, quoique nous n'ayons aucun motif pour mettre en doute son exactitude, nous regrettons qu'il ait souvent donné des généalogies sans date et sans les appuyer de preuves suffisantes, de sorte que l'on ne peut accepter certains faits qu'il avance que sous bénéfice d'inventaire.

L'intéressant ouvrage de M. Roger, intitulé la *Noblesse de France aux croisades,* nous a aussi été utile, en nous donnant l'indication des chartes et des autres documents où figurent les seigneurs croisés ; mais comme nous n'avons pas été à même de vérifier l'authenticité de ces chartes, dont la plupart sont entre les mains des intéressés, nous ne pouvons les citer que comme de simples renseignements.

Il est regrettable que M. Roger, auteur si consciencieux, trompé, ainsi que l'a fait observer M. de Belleval dans la *Revue historique et nobiliaire,* par un titre inséré par erreur en tête d'un armorial du XIVe siècle, ait confondu une liste de seigneurs croisés en 1096 avec les personnages qui figurent dans cet armorial, et dressé pour la première croisade une liste immense, plus considérable que toutes celles qu'il a données pour les autres

expéditions d'outre-mer, et attribué à des familles, dont quelques-unes étaient alors peu connues, jusqu'à deux et trois chevaliers croisés, quoique les titres fussent si rares à cette époque, que les historiens citent à peine les plus grands seigneurs de chaque pays comme ayant pris part à la conquête du tombeau du Christ. Nous avons été à même de vérifier, pour ce qui concerne la Bretagne, la vérité des observations de M. de Belleval. Il faut donc, pour cette croisade, regarder comme apocryphes les noms suivis de l'indication *Man. de la Bibliot. royale* [1].

Les chevaliers des siècles antérieurs au treizième ne nous sont guère connus que par des chartes d'abbayes ou par des accords passés entre eux. Mais, à partir de l'an 1300, les chroniqueurs paraissent, les Chambres des comptes de France et de Bretagne reçoivent une organisation régulière et viennent nous fournir des renseignements précieux. Les nombreuses montres d'hommes d'armes que l'on voit à cette époque nous apprennent qu'une partie de la noblesse était à la solde du roi ; mais pour celle qui n'y était pas, il existe une lacune que les historiens peuvent seuls combler. Ils m'ont aussi été très-utiles pour connaître les batailles et les combats singuliers dans lesquels les Bretons se sont distingués.

Un assez grand nombre de chevaliers bretons ayant fourni des grands officiers à la couronne de France, ainsi qu'au duché de Bretagne, j'ai cru devoir leur consacrer un chapitre particulier, et pensant qu'un article sur cette matière serait agréable au lecteur, j'ai donné une notice aussi complète qu'il m'a été possible de la faire sur ces grands officiers, quoique plusieurs ne fussent

[1] Ainsi Bertrand, Olivier et Pierre du Guesclin, Olivier et Eustache de Mauny, le sire de Beaumanoir, Jean et Robert de Beaumanoir, Jean de Châteaubriant, s[r] de Beaufort, Brisegaut de Coësmes, etc..., croisés, selon M. Roger, en 1096, sont les mêmes personnages que Bertrand du Guesclin, connétable de France, Olivier, son frère, Pierre du Guesclin, s[r] du Plessis-Bertrand, fait prisonnier à la bataille d'Auray en 1364, Olivier et Eustache de Mauny, cousins et compagnons d'armes de du Guesclin, Jean, sire de Beaumanoir, chevalier banneret en 1365, Jean et Robert de Beaumanoir, maréchaux de Bretagne pour Charles de Blois, Jean de Châteaubriand, s[r] de Beaufort, descendant de Briant de Châteaubriant, qui devint seulement à la fin du XIII[e] siècle s[r] de Beaufort, par suite de son mariage avec l'héritière de ce nom, Brisegaut de Coësmes, chevalier en 1392, etc.

pas chevaliers. Mais plutôt que de laisser une lacune dans un sujet aussi important, j'ai préféré faire une exception à la règle que je m'étais tracée, de ne m'occuper que des chevaliers.

Cet ouvrage est sans doute incomplet, car outre qu'une infinité de titres ont péri pendant la Révolution, il en existe d'autres dans les archives publiques et particulières que je n'ai pas été à même de dépouiller ; mais il représente néanmoins un tableau assez exact de l'ancienne noblesse de Bretagne, et contient beaucoup de noms qui ne figurent dans aucun nobiliaire.

RECHERCHES

SUR

LA CHEVALERIE

DU DUCHÉ DE BRETAGNE

CHAPITRE Ier

ORIGINE DE LA CHEVALERIE.

Un jour viendra peut-être, dit Virgile, où le laboureur, en creusant la terre avec le soc de sa charrue, en fera sortir des javelots et des casques rongés par une rouille épaisse, mêlés à des ossements gigantesques, qui le rempliront d'étonnement. Telle est l'impression que nous ressentons à la vue des armures des anciens chevaliers, et nous nous demandons si la génération actuelle serait capable de manier leurs armes et leurs grands destriers. Les exploits merveilleux qui leur ont été attribués, et le temps, qui poétise toute chose, nous les font considérer comme des hommes à part, supérieurs à tous les autres, des héros, comme les appellent nos anciens romanciers.

L'époque de la chevalerie est pour nous ce que furent pour les Grecs les temps héroïques et la guerre de Troie, une magnifique épopée remplie d'actions guerrières sur-

prenantes, et d'étonnantes aventures que l'Arioste a si bien décrites dans ces vers :

> **Le donne, i cavalieri, l'armi, gli amori**
> **Le cortesie, l'audaci imprese io canto.**

La chevalerie ne fut pas seulement une institution indiquant la supériorité du courage dans un temps où il fallait le prouver, en combattant corps à corps avec l'ennemi, mais elle fut le type le plus élevé de la bravoure unie à la générosité, à la loyauté et à toutes les vertus chrétiennes. Ce type a traversé les âges, et aujourd'hui encore, le plus bel éloge qu'on puisse faire d'un homme de guerre est de dire qu'il est doué de toutes les vertus chevaleresques.

Les rois ambitionnaient le titre de chevalier et croyaient, s'ils n'en étaient pas revêtus, qu'il manquait quelque chose à la dignité suprême. Dans la conclusion d'un traité, ils engageaient leur foi de chevalier, et non celle d'empereur, de roi ou de prince.

La chevalerie française est la plus illustre de l'univers ; il n'est pas un coin de terre qui n'ait vu flotter ses bannières et ses pennons. Dès le XIe siècle, nous la voyons conquérir l'Angleterre, la Pouille, la Calabre, la Sicile, chasser les Maures du Portugal et y implanter une dynastie française. Mais c'est surtout à l'époque des croisades qu'elle brille du plus vif éclat. C'est le temps des établissements des principautés françaises en Orient. Des princes et des seigneurs français deviennent empereurs de Constantinople, rois d'Arménie, de Chypre, de Jérusalem, princes d'Achaïe, ducs d'Athènes, despotes de Morée, barons de Corinthe, de Thèbes et d'Argos, comtes d'Edesse, de Jaffa, d'Ascalon, de Sidon, de Tripoli et de Berythe, et impriment sur ces contrées illustres une telle empreinte que le nom de Francs est le seul dont les populations asiatiques se soient souve-

nues [1]. C'est aussi l'époque de l'institution des ordres militaires français du Temple et de l'Hôpital, valeureuses milices, dont les exploits n'ont jamais été surpassés.

Dans les plaines brûlantes de la Syrie et de l'Égypte, à Bouvines, à Nicopolis, à Poitiers, à Crécy, à Azincourt, à Formigny, à Marignan, à Fornoue, partout on verra la noblesse française déployer le même courage, mais avec des chances diverses. Si à Bouvines, les aigles impériales doivent fuir devant les fleurs de lys de France, Azincourt verra périr les comtes d'Alençon, de Brabant et de Bar, le connétable et l'amiral de France, sept comtes, plus de cent seigneurs portant bannière, et huit mille chevaliers et écuyers. Dans leur défaite, leur bravoure et leur dévouement à la patrie ne failliront pas, et, ne pouvant vaincre, ils mourront.

Dans toutes ces guerres, la noblesse bretonne a recueilli une ample moisson d'honneur et de gloire. On la trouve partout, à la conquête de l'Angleterre, à la prise de Jérusalem, à Mansourath, à Bouvines, glorieuse journée qui vit flotter les bannières de trente-huit bannerets bretons; à Navarette, à Tolède, à Montiel en Espagne; en Italie avec Jean de Malestroit et Silvestre Budes, et dans les guerres que Charles VIII et ses successeurs firent dans ce pays. Mais ce fut surtout sous les ordres des connétables Bertrand du Guesclin, Olivier de Clisson, Arthur de Richemont, des maréchaux de Rieux, de Raiz, de Lohéac et de Rohan, tous enfants de la Bretagne, que les Bretons rendirent à la France les plus grands services, en contribuant puissamment à chasser les Anglais du royaume.

La renommée de la bravoure bretonne était telle, que

[1] Le Tasse désigne toujours les croisés par les noms de *Franchi* ou de *il popol Franco*. Dans le Levant, la langue franque, mélange de français et d'italien, est le dialecte qu'emploient, pour se comprendre, les populations de ce pays.

tous les princes voulaient avoir des Bretons à leur solde. « Car, à la vérité, en ce temps, cette nation, dit d'Argentré » en parlant de l'expédition en Italie de Silvestre Budes, » eut telle réputation en la guerre entre les princes étran- » gers que, ayant affaire les uns aux autres, ils envoyaient » ordinairement faire des levées d'hommes de guerre, ainsi » que nous voyons aujourd'hui faire en Allemagne et en » Suisse, et de vray, dit Buoncompagni, en ces mots exprès » que la confiance de l'entreprise du Pape était fondée » pour avoir à sa solde deux des plus guerrières nations » qui fussent au monde, qui était de Bretons et d'Anglais. » Et dès lors qu'ils fussent entrés à Florence, comme on » leur demandait s'ils s'assuraient bien d'avoir affaire à une » si puissante seigneurie que Florence, s'ils entreprenaient » d'entrer dans la place, ils répondirent que si le soleil y » entrait, ils y entreraient. »

La France fut le berceau de la chevalerie, qui y prit naissance vers le commencement du XIIe siècle. Les plus anciens romans de chevalerie, composés pour l'amusement des rois de France et d'Angleterre, à la cour desquels on ne parlait que le français, romans qui ne mettent en scène que des personnages français du temps de Charlemagne, ou ceux qu'avaient chantés les bardes dans les poésies gaéliques d'Angleterre, font présumer que la chevalerie est d'origine française et qu'elle se répandit ensuite en Europe, beaucoup moins avancée qu'elle, dans la voie de la civilisation. Ces romanciers recouvrant ces légendes françaises et celtiques de la couleur de leur époque, transformèrent les paladins d'Arthur et de Charlemagne en chevaliers, quoique au temps où vivaient ces princes il n'existât aucune trace de chevalerie.

Ce fut Chrétien de Troyes qui traduisit en français, en 1154, les romans de la Table-Ronde, qui sont les premiers

romans de chevalerie et aussi les plus beaux. Les auteurs d'après lesquels Chrétien de Troyes a travaillé, disent que leurs traductions proviennent de textes bas-bretons ou latins. Quelques auteurs prétendent qu'une partie de ces inventions chevaleresques appartiennent à l'Angleterre; mais quelques autres pensent que la Bretagne peut réclamer les romans de Lancelot, de Méliadus et surtout celui de Tristan le Léonais, non parce que ces héros sont Bretons, mais parce qu'on leur donne un avantage trop marqué sur les Anglais, parce que le roi Artus, si vanté dans les autres romans, est dans celui-ci humilié outre mesure, et que les Anglais, qui ont toujours eu le bonheur d'avoir de l'esprit national, n'ont jamais pu inventer de tels ouvrages. C'est aussi dans le pays de Léon que l'on voit encore la dernière porte du château de Joyeuse-Garde, restée debout parmi quelques pans de mur, et qui rappelle la blonde Iseult et son ami Lancelot du Lac. Ces savants conviennent que ces romans ont été apportés d'Angleterre, mais ils croient qu'ils y étaient venus antérieurement de Bretagne, pays qui, dans ces siècles barbares, avait plus de rapports avec l'Angleterre qu'avec le reste de la France. Ils disent que le roman du Brut, qui est le père de tous les romans de la Table-Ronde, est donné par Geoffroi de Monmouth comme traduit du bas-breton. Ils remarquent que c'est en Bretagne, dans la forêt de Brocéliande près Quintin, que Merlin était censé enseveli, et ajoutent que le roman de Tristan, de ce chevalier né, marié et mort en Bretagne, a tous les caractères d'un roman breton, et qu'on y trouve jusqu'au combat du bâton encore en usage dans ce pays [1].

Les chevaliers bretons étaient renommés par leur vaillance, et quelquefois des écrivains étrangers les ont choisis

[1] La *Table-Ronde*, poëme. Paris, Baudouin, libraire, 1829.

pour les héros de leurs livres. L'auteur espagnol du roman de Tyran le Blanc, qui vivait dans le XVe siècle, nous montre ce paladin, fils d'une fille du duc de Bretagne et d'un seigneur de ce pays, accomplissant d'incroyables exploits, devenant empereur de Constantinople, et ordonnant, au moment de mourir, que son corps fût conduit en Bretagne, pour être enseveli dans le tombeau de ses pères.

Nous avons dit que la chevalerie n'existait pas du temps de Charlemagne, car il ne faut pas confondre avec elle l'usage établi chez les Francs, de donner aux jeunes gens l'épée et le baudrier militaire. Sous ce grand empereur, une organisation régulière régnait dans tout l'empire. Des envoyés impériaux, *missi dominici*, en parcouraient toutes les parties, pour s'assurer de la manière dont elles étaient administrées. Les seigneurs et les possesseurs de fiefs n'exerçaient qu'une autorité limitée sous le commandement des ducs et des comtes, dont les dignités étaient des offices auxquels certaines terres, comme solde, étaient attribuées. Plus tard, l'office étant devenu héréditaire, la terre le devint en même temps.

Le vaste empire de Charlemagne ne dura pas. C'était un colosse aux pieds d'argile. A la mort de ce prince, chaque peuple qui en faisait partie essaya de ressaisir sa nationalité. L'hérédité monarchique n'existait point encore. Les souverains avaient l'habitude de partager leurs États entre leurs enfants ; de là des guerres et des usurpations continuelles, qui rendent l'histoire de ces temps si difficile à suivre.

L'autorité impériale s'annihila sous les successeurs de Charlemagne, pour passer dans les mains de la noblesse, seule capable de défendre l'empire. L'édit de Kiersy-sur-Oise, rendu par Charles le Chauve, reconnut en droit l'héré-

dité des fiefs et des offices, consacrant ainsi un ordre de choses qui existait déjà sans doute auparavant. Sous le roi breton Nominoë, les mêmes faits se produisirent. Il n'est donc pas exact de dire que la noblesse profita de la faiblesse des empereurs pour s'emparer du pouvoir; elle ne fit que prendre, avec leur assentiment, la puissance que leur main ne pouvait plus retenir.

Cette époque est celle de l'établissement des grands fiefs. Charles le Chauve réunit une partie des pays situés entre la Saône et la Loire, sous le commandement de Robert le Fort, ancêtre des Capétiens, afin d'opposer une plus grande résistance aux Normands et aux Bretons. Il constitua pour lui le duché de France ; Raymond devint comte de Toulouse; Walgrin, comte d'Angoulême ; Sanche Mitara, duc de Gascogne, avec Bordeaux pour capitale ; Bernard eut la Septimanie, Rainulfe l'Aquitaine et le comté de Poitiers ; Bernard Plantevelue, le comté d'Auvergne ; Baudouin Bras de fer, gendre de Charles le Chauve, la Flandre, et Richard le Justicier, la Bourgogne. Quant à la Bretagne, qui depuis le quatrième siècle était gouvernée par des princes de son sang, et sur laquelle les successeurs de Charles le Chauve ne conservèrent qu'un simple hommage, elle éprouva les mêmes fractionnements de territoire. Les comtés de Nantes, de Rennes et de Vannes se formèrent, et donnèrent naissance eux-mêmes à des vicomtés et à des baronnies. Ainsi tous les nobles de France possédaient leurs terres, grandes ou petites, au même titre que Robert le Fort, et lorsque Hugues Capet, un de ses descendants, parvint par suite du choix des seigneurs à la couronne, chacun d'eux eut le droit de le regarder comme *primus inter pares*, c'est-à-dire comme le premier gentilhomme du royaume. Ceci explique la fierté des races chevaleresques, dont la noblesse n'a pas une origine distincte de celle du souverain, tandis que les

familles anoblies n'ont obtenu cette faveur que par concession et par grâce.

A l'époque dont nous parlons, les Sarrasins et les Normands désolaient la France, et les ducs et les comtes étaient aussi impuissants que le roi à défendre les populations contre les barbares. Elles eurent donc recours aux nobles, qui, pour opposer une digue à l'invasion, avaient couvert le sol de forteresses. Alors le faible, le petit possesseur de franc-aleu, c'est-à-dire de terre libre, allèrent trouver le seigneur puissant, pour le prier de les défendre. Les seigneurs, ayant besoin de soldats et d'auxiliaires, exigèrent pour prix de leur protection, le service militaire de tous ceux dont les terres étaient assez considérables pour qu'ils pussent servir à leurs frais. Ils voulurent encore qu'ils reconnussent tenir leurs terres d'eux et qu'ils leur en fissent hommage. Ces aleux, ainsi convertis en fiefs, devinrent des terres nobles, et leurs possesseurs héréditaires chargés de défendre le sol prirent rang parmi ceux qui composaient la classe privilégiée ou classe noble. Les terres des petits propriétaires, qui ne purent offrir au seigneur qu'une rente annuelle ou un service autre que celui des armes, furent considérées comme roturières ou censives, et leurs possesseurs comme roturiers, gens de poeste ou vilains. Il n'y eut plus dès lors de terre sans seigneur, et c'est ainsi que se constitua définitivement la féodalité, dont l'hommage et le service militaire furent la base.

Les nobles délivrèrent la France des barbares, mais à leur tour ils devinrent la terreur des peuples. Cantonnés dans leurs châteaux, accoutumés à ne rendre compte de leurs actions à personne, ils rançonnèrent les voyageurs et se livrèrent à mille violences. L'histoire nous montre les successeurs de Hugues Capet continuellement occupés à réduire à l'obéissance les nobles qui leur faisaient la

guerre et molestaient leurs sujets et les moines, qui n'étaient plus en sûreté derrière les murs de leurs abbayes. Il y eut donc un temps de véritable anarchie, qui précéda l'établissement régulier de la féodalité.

Ce fut alors que surgirent des hommes généreux qui, voulant suppléer à l'insuffisance des lois, prirent en main la défense de tous les opprimés, de la veuve et de l'orphelin. Montés sur leurs chevaux de bataille et armés de toutes pièces, ils allaient par monts et par vaux, redressant les torts et les travers. Puissants et valeureux, ils réussirent, trouvèrent des imitateurs, et formèrent bientôt une association à laquelle nul ne put être agrégé sans remplir des conditions déterminées. C'est ainsi que s'établit la chevalerie, d'abord errante, et dont les coutumes ne paraissent pas avoir été régularisées avant le douzième siècle.

CHAPITRE II

DU TITRE DE MILES OU DE CHEVALIER. ASSISE DU COMTE GEOFFROI, ET SINGULIÈRE MANIÈRE DONT ELLE A ÉTÉ INTERPRÉTÉE PAR LES COMMISSAIRES DE LA RÉFORMATION DE LA NOBLESSE DE BRETAGNE EN 1668. ERREURS COMMISES A CE SUJET.

Avant de parler des conditions exigées pour entrer dans l'ordre de chevalerie, et des cérémonies avec lesquelles il se conférait, il est nécessaire d'entrer dans quelques détails sur le terme latin dont on se servait dans les anciennes chartes pour désigner un chevalier.

Ces anciens titres ne nous fournissent que le mot *miles*, que l'on a regardé comme signifiant soldat par excellence, *unus ex mille electus*, mais dont la signification latine est soldat. Comment ce terme a-t-il pu être adopté pour indiquer un chevalier? M. de Mandrot, colonel de l'état-major fédéral suisse, en a donné, dans un numéro du mois de novembre 1866 de la *Revue historique et nobiliaire*, une explication que nous croyons utile de rapporter ici. Il s'exprime ainsi : « Une grande partie, on peut même dire la majorité de la » noblesse actuelle est sortie de deux classes d'hommes, » qui se dessinent déjà peu de temps après la conquête des » Gaules.

» Dans l'origine, les peuples germaniques et surtout les » Francs et les Burgondes combattaient essentiellement à » pied; mais en raison des guerres de Charlemagne, guerres » dans lesquelles il fallait que l'armée pût se transporter

» rapidement sur des points fort éloignés les uns des autres,
» le service à cheval prit beaucoup d'importance, et le mot
» de *miles*, qui, dans l'acception latine, signifiait un guer-
» rier et qui par conséquent s'appliquait chez les peuples
» germaniques à tout homme portant les armes, c'est-à-dire
» à chaque homme libre, finit par signifier un homme qui
» devait à un autre le service militaire, puis enfin un che-
» valier.

» *Miles* en latin signifie soldat de quelque arme que ce
» soit, il s'applique au fantassin comme au cavalier, il se
» dit en opposition à *civis*, ou à *quirites* (le ou les citoyens)
» comme aussi à *paganus* (paysan). Quand César veut punir
» ses légionnaires révoltés, il les appelle *quirites*.

» Lorsque l'empire romain tombait sous l'effort des bar-
» bares, celui qui défendait les débris de cet empire devait
» avoir une position très-relevée, surtout depuis que les
» citoyens romains, abandonnant le service militaire, fai-
» saient tous leurs efforts pour être exemptés de l'honneur
» de défendre leur patrie. Les généraux, les soldats mêmes,
» disposaient de l'empire ; le nom de *miles* devint alors un
» véritable titre honorifique.

» Chez les Romains, le citoyen ne portait les armes
» qu'appelé pour la défense du pays. Avant l'empire, Rome
» ne voyait de *milites* que pendant un triomphe, ou bien
» lorsque la levée faite par les consuls obligeait l'armée de
» se mettre en marche. Depuis Auguste, la ville impériale
» eut une garnison permanente, les cohortes prétoriennes ;
» le citoyen romain eut alors sous ses yeux des *milites*, et
» ces *milites* devinrent ses maîtres, comme ils furent ceux
» de l'empire.

» Le *miles* de l'empire romain fut celui avec lequel les
» peuples germaniques, qui firent plus tard la conquête de
» cet empire, se trouvèrent le plus en rapport. Le *miles*

» portait toujours les armes, comme nos soldats actuels » dans nos armées permanentes. Or, chez les Germains, le » fait de porter les armes indiquait un homme libre : lui » seul avait ce privilége, refusé à tout homme assujetti à » une servitude quelconque. Il est donc tout naturel que » ces Germains, voyant que par le fait d'être enrôlé dans la » *militia*, le colon romain, bien qu'attaché à la plèbe, en- » trait dans la classe des citoyens romains, il est tout natu- » rel, disons-nous, que les Germains aient traduit le nom de » *werhmann* par *miles*, lorsqu'ils parlaient ou écrivaient le » latin, puisque ce mot de leur langue leur rendait le sens » du mot latin, c'est-à-dire un homme libre et admis à » porter les armes. Chez ces peuples, comme chez tous ceux » qui sont peu avancés en civilisation, porter les armes et » s'en servir, soit à la guerre, soit à la chasse, soit aussi » dans les querelles privées, était la seule occupation des » hommes libres. Sauf le fait des querelles privées, c'était » aussi le genre de vie du *miles* romain de la fin de l'em- » pire, surtout depuis que les légions, se dépeuplant de » Romains, se recrutaient presque entièrement, soit dans » les Gaules, soit chez les peuples germaniques. Dans ce » temps-là, le légionnaire, le *miles*, abandonnant peu à peu » tout travail manuel, les fortifications, de même que la » construction et l'entretien des routes militaires dont il » était autrefois chargé, devinrent la part de corps spé- » ciaux, de pionniers non soldats, que les armées romaines » avaient fini par traîner avec elles. Il y avait donc identité » de vie entre le *werhmann* germain et le *miles ;* aussi » lors de la conquête, ce mot, appliqué aux peuples qui » renversèrent l'empire romain, signifie *un homme portant* » *les armes.*

» Les Franks, une fois établis dans les Gaules, perdent » peu à peu leur humeur remuante : après quelques géné-

» rations, ils deviennent agriculteurs. De plus, très-disséminés sur une vaste étendue de territoire, la réunion des hommes en état de porter les armes devint plus difficile. Alors se développe une institution dont Tacite nous parle, et qui se rencontrait aussi chez les Gaulois. Des hommes libres se mettaient volontairement sous la dépendance d'un chef célèbre qu'ils suivaient à la guerre et servaient dans ses querelles privées. Son intérêt, son honneur, devenaient le leur; ils recevaient, en récompense de leur dévouement, les armes, les chevaux, leur entretien, plus une part du butin fait à la guerre. Après la conquête des Gaules, de l'Italie par les Germains, le nombre de ces hommes se mettant au service des puissants alla toujours en augmentant. On les nommait *gesellen* (compagnons), dont nous avons fait *vassal*, ou *leudes* (de *leutæ*, *hommes*). Leur nombre s'accrut considérablement vers le temps dont nous parlons, parce que les rois et les chefs avaient alors quelque chose de plus solide pour récompenser les services de leurs compagnons, c'est-à-dire des terres. Ces *gesellen* ou *leudes* ne faisaient que porter les armes, tandis que les hommes libres commençaient à s'occuper d'agriculture; et, du reste, ne devant le service militaire que pour la défense du pays, ils n'étaient pas aussi souvent rassemblés que les *gesellen*. Ces derniers finirent par recevoir seuls le nom de *milites*, et déjà sous les Mérovingiens *miles* signifie *vassal*, le compagnon d'un seigneur puissant, sous la dépendance duquel il s'est mis.

» Nous avons dit plus haut que la classe des compagnons des hommes puissants, des *milites*, s'était considérablement accrue après la conquête des Gaules, etc. Elle s'enrichit aussi tout naturellement par ces conquêtes. Déjà chez les Germains, l'homme riche servait à cheval; la vanité d'un chef était flattée, son importance s'accroissait,

» lorsqu'au champ de Mai, ou bien à la guerre, il était suivi
» de beaucoup d'hommes à cheval. De plus, les guerres
» éloignées que Carl le Grand (Charlemagne) eut à soutenir,
» fit apprécier une arme qui se transportait plus facilement.
» Les *milites* finirent par ne plus servir qu'à cheval, et
» nous compléterons notre définition précédente du mot
» *miles* en disant que, depuis le IXe siècle, il signifie un
» homme qui tient d'un autre un bénéfice et qui lui doit
» pour cela le service militaire à cheval, et cela seul ou
» accompagné de plus ou moins d'hommes.

» Au XIIIe siècle, c'est-à-dire lorsque les généalogies
» commencent à présenter quelque certitude, le mot *miles*
» placé immédiatement devant le nom d'un village *(villa)*
» ou d'une terre féodale, désigne celui qui tient cette terre
» ou ce village en fief d'un autre qui est son seigneur
» *(dominus)*, son suzerain ; ainsi *Guido, miles de Begnins,*
» ne signifie pas Guy, chevalier de Begnins, mais bien Guy,
» vassal de Begnins, c'est-à-dire Guy, possédant à Begnins
» un fief, pour lequel il doit au seigneur de Mont le service
» militaire.

» Au reste, *chevalier de tel ou tel endroit* n'est pas fran-
» çais ; chevalier est un titre personnel et non point une
» charge ou un office, et si, dans le XVIIe siècle, l'usage
» s'était établi de désigner ainsi les cadets de grandes
» familles, il était sous-entendu que le porteur du titre
» était membre d'un ordre de chevalerie quelconque,
» comme cela est encore le cas en Italie.

» Dans le même temps que le mot *miles* avait le sens que
» nous venons de développer, lorsqu'il était placé devant
» un nom de localité, il en avait un autre lorsqu'il était
» placé après le nom d'un village ou d'une terre ; alors il
» signifie chevalier. Exemple : *Vir nobilis, dominus Nicho-*
» *dus, dominus de Blonay, miles :* noble homme, messire

» Nicod, seigneur de Blonay, chevalier. *Nobilis et potens* » *vir, dominus Arthaudus, dominus de Monte, miles :* » noble et puissant homme, messire Artaud, seigneur de » Mont, chevalier. Ces exemples sont clairs, mais celui qui » fait le mieux saisir les deux acceptions que prenait au » moyen âge (XIIIe siècle) le mot *miles* se trouve dans une » charte de donation faite au couvent de Bonmont, près » Nyon (canton de Vaud). On y voit comme témoin, *Petrus* » *miles de Arnex, miles*... En traduisant comme cela se » faisait jusqu'à présent, cela signifierait *Pierre chevalier* » *d'Arnex, chevalier ;* il y aurait pléonasme ; mais en » prenant le sens qu'avait le mot *miles,* suivant sa position » dans la phrase, cela signifie : Pierre, vassal d'Arnex, » chevalier. En effet, les *milites* d'Arnex tenaient ce petit » village du district de Noyon, en fief des seigneurs de » Ginguis, et le Pierre en question est nommé ailleurs » *Petrus de Arnex, miles ;* il était revêtu du titre de » chevalier. »

Voilà comment s'exprime M. de Mandrot, et ces observations s'accordent avec celles que nous avons été à même de faire, et qui nous ont démontré qu'en Bretagne avant la seconde moitié du XIIe siècle, le mot *miles* n'indiquait point un chevalier, mais seulement un vassal noble devant le service militaire.

Si nous consultons le glossaire de du Cange, aux articles *miles, feodum militare* ou *militiæ,* nous verrons que dès le VIIIe siècle, le terme *miles* était employé chez les Lombards et chez les Anglo-Saxons pour désigner les hauts fonctionnaires civils et militaires. Les Anglo-Saxons, suivant lui, appelaient *milites,* ceux que les autres nations nommaient *ministri.* Ce terme *miles* se trouve dans leurs chartes depuis 806.

On voit dans Soldenus : *De titulis honorariis. De dono*

Fregesti quondam militis Domini Kenulfi regis; et dans Ingelgus, *Bernardus* appelé *miles et vexillarius regis.* Du Cange apprend aussi que postérieurement on donnait le nom de *milites* à ceux qui possédaient des fiefs devant le service d'un ou de plusieurs cavaliers armés de toutes pièces et revêtus du haubert. C'est par cette raison qu'on appelait les seigneurs qui étaient astreints à cette espèce de service seigneurs de haubert, et leurs fiefs *feodum militare, militis* ou *militiæ.*

Voici ce que disent à l'égard de ces fiefs les statuts de Henri II, roi d'Angleterre : *Quicumque habet feodum unius militis, habeat loricam et cassidem et clypeum et lanceam, et omnis miles habeat tot loricas, tot cassides et clypeos et lanceas quot habuerit feoda militum in feodo suo.*

De même que le mot *miles,* qui primitivement ne signifiait qu'un soldat, fut employé sous la seconde race et au commencement de la troisième pour indiquer un seigneur féodé, de même lorsque la chevalerie fut constituée, ce mot prit une signification plus étendue, et, cessant de désigner un simple seigneur, devint le titre donné au chevalier, qui au temps où la chevalerie était florissante, était toujours un gentilhomme richement possessionné.

Examinons maintenant d'après nos chartes bretonnes à quelle époque eut lieu cette transformation. Dans les chartes bretonnes du IX[e] siècle le terme *miles* se trouve rarement. Nous le voyons cependant employé dans une charte de l'abbaye de Saint-Sauveur de Redon, de l'an 869, où on lit ce qui suit : *In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis, Salomon, gratia Dei, totius Britanniæ magneque partis Galliarum princeps, notum sit cunctis Britanniæ tam episcopis quam sacerdotibus, totoque clero necnon etiam comitibus cæterisque nobilissimis ducibus, fortissimisque militibus, omnique nostræ ditioni subditis...*

Cette charte, qui indique qu'à cette époque les souverains bretons se regardaient comme étant indépendants, nous montre que les *milites* prenaient rang après les comtes et les autres grands seigneurs du pays, c'est-à-dire qu'ils représentaient la catégorie des seigneurs possédant des fiefs d'une étendue moindre que les comtés et les baronnies, tels que les châtellenies, ou fiefs de haubert, devant le service de plusieurs cavaliers. Dans les chartes du IXe siècle figurent quelquefois des seigneurs appelés *macticrns*, ou tyrans, et qui ne sont qu'une variété des *milites*. Une charte de l'abbaye de Saint-Sauveur de Redon, de l'an 812, nous apprend qu'un macthiern nommé Jarnithin donna à cette abbaye le lieu de Rosgal. Ce même Jarnithin, dans le courant de cette charte, est aussi appelé *tyrannus*. Il est curieux de voir ce nom rappelé dans le roman espagnol de Tyran le Blanc, où l'on voit que ce chevalier était fils de la fille du duc de Bretagne, et du seigneur de la Marche de Tyrannie.

Dans les chartes des Xe et XIe siècles et dans la première partie du XIIe, paraissent deux sortes de témoins, les clercs et les laïques. Ceux-ci sont désignés par les termes à peu près synonimes de *barones*, *nobiles*, *optimates*, *milites*, *equites*, et par celui de *burgenses*; car souvent les bourgeois et même de simples gens du peuple étaient appelés comme témoins, mais les noms de ces derniers étaient ordinairement omis, on se bornait à constater leur présence; le terme d'*écuyer*, *armiger*, *scutifer* ou *scutarius*, employé après l'apparition de la chevalerie, pour désigner le noble qui n'est pas chevalier, ne parait pas encore. Le mot *miles* est employé dans les actes publics comme terme générique. Il est donné à des prêtres et à des femmes possesseurs de fiefs. Dans l'acte de fondation du prieuré de N.-D. de Vitré en 1157, figurent parmi les *milites*, le doyen de Vitré et le

chapelain du seigneur. Dans une donation faite en 1136 à l'abbaye de Redon par Guillaume de Ros, nous trouvons parmi les témoins au nombre des *milites*, Rivallon de Cornon et sa femme Oravie, et Orhant, mère du donateur.

Quand un seigneur de marque faisait une donation ou passait un acte public, il appelait comme témoins, des clercs ou des moines, et parmi les laïques, ses vassaux nobles les plus proches, parmi lesquels, ainsi que nous venons de le voir, figurent quelquefois des femmes et des ecclésiastiques, et souvent aussi des bourgeois ou hommes libres de ses terres. Quant à lui, il ne prenait d'autre titre que celui de sa seigneurie. Le titre de *miles* n'était donc pas pour lui un terme honorifique, puisqu'il n'en usait pas. Dans un acte de donation de 1038, d'Alain Cagnart, comte de Cornouailles, à l'abbaye de Landévenech, nous lisons : *Alanus, Comes nobilis Cornubiensium partium, pro redemptione animæ suæ, etc... dedit sancto Wingualoco quondam Tribum nomine Tref-Ludoc in Plouen-Neguet in Pou, per affirmationem suæ nobilissimæ conjugis Judett nomine, militumque suorum, coram multis testibus.* Ici *militumque suorum* est un terme générique qui désigne les vassaux nobles du comte Cagnart, sans l'assentiment desquels il ne veut pas faire cette donation.

D'autres chartes du XI[e] siècle commencent ainsi : *Ego Maino, militiæ sæculari deditus*, ou *Ego Maino, miles provinciæ Redonensis*, ou bien encore *Rivallonus, homo militaris in Britannia de Castello Comburnio*, ce qui veut dire : Moi Main, adonné au métier des armes, ou moi Main, seigneur féodé du pays de Rennes, ou moi, Rivallon, devant le service militaire pour mon château de Combourg. Ces expressions *sæculari militiæ deditus*, qui indiquent la profession des armes, étaient employées en opposition à celles qui désignaient les moines, *sub disci-*

plinâ militari Deo militaturi ; ce sont les termes dont se sert Geoffroi Crespin, seigneur de Châteauceaux, à l'égard des moines en faveur desquels il fonda le prieuré de ce nom vers l'an 1040 : *Monachos majoris monas. viros utique syncerœ opinionis, integrœ famœ et probatœ religionis, infrà ambitum castri mei recepi, mansionem ibi perpetuo facturos et sub militari disciplina Deo militaturos.*

Parmi les témoins de cette donation, on voit au nombre de ceux qui sont pris dans la classe des *milites, de militibus : Hamoricus de Odonio, Oliverius de Veriz, Theabaudus Crispini, Mauricius de Liriaco, Reginaldus de Blesio, Guglielmus Crespini, Gaufridus de Brierii, Mathœus Barbotin, Dominus Perdriel, et plures alii. Interfuerunt tam de Monachis quam de Laïcis, Bernardus Puella, Eudo de Broil, Prior ejusdem domus, etc...* Dans cet acte de fondation Geoffroi Crespin appelle ces seigneurs *homines mei,* ou mes vassaux, en indiquant les offrandes de toute sorte en vins, froment et terres qu'ils veulent bien faire aussi aux moines, pour concourir à la fondation du prieuré. Ainsi, dans cette charte, ces seigneurs sont simplement les vassaux immédiats de Geoffroi Crespin ; quant à lui, il s'intitule simplement *Dominus Castricelsi.*

Dans un titre de 1090, concernant l'abbaye de Marmoutiers, on trouve parmi les témoins Galdinus de Clisson et Gaurinus filius Gaufridi *miles ejus,* Brientius filius Gaufridi et Rivallonus de Solzon *miles ejus ;* c'est-à-dire Gaurin, fils de Geoffroi, vassal féodé de Gédoin de Clisson, et Rivallon de Solzon, vassal féodé de Brient, fils de Geoffroi. Dans un accord passé vers l'an 1090, entre les moines de Saint-Florent et Hamon de Liffré, on lit : *Quidam miles Hamo nomine de Livriaco ;* et plus bas *Caballarius de Livriaco.* Dans un autre acte, il est désigné par ces mots :

eques de Livriaco. Toutes ces expressions indiquent qu'Hamon était possesseur du fief de Liffré, pour lequel il devait le service militaire en équipage de cavalier.

Dans les chartes de la seconde moitié du XIIe siècle, les termes *quidam miles, sæculari militiæ deditus, etc.,* disparaissent ; on ne voit plus de témoins tirés *de laïcis et de militibus ;* le mot *miles* suit le nom et indique que c'est un titre particulier à celui qui le porte ; il signifie *chevalier.* Dans une enquête faite l'an 1181 par Henri II, roi d'Angleterre, pour le recouvrement des biens de l'église de Dol, figurent parmi les témoins, des chevaliers, *milites,* des prêtres et des bourgeois :

Oliverius de Bagar, *miles* et X alii antiqui homines.

Glanus de Marisco et Gaufridus de Hirel, *milites.*

Gaufridus Roberti et Wilhelmus de Vivario, *milites* et XV antiqui homines. Nous voyons aussi paraître dans le même acte Chaperon, *miles de Thumain,* expression qui indique qu'il était seulement vassal féodé de Thumain, car s'il eût été chevalier, ou eût écrit Chaperon de Thumain, *miles.* En effet, dans un titre postérieur au précédent, c'est-à-dire de 1199, il est désigné seulement par ces mots : Chaperon de Thumain. Au reste, à partir du XIIIe siècle, le mot *miles* ne se place plus qu'après le nom. La chevalerie étant constituée, la noblesse se trouve partagée en deux catégories : les chevaliers, *milites*, et les écuyers, *armigeri, scutiferi,* nouvelles expressions usitées à la fin du XIIe siècle pour désigner le noble qui n'était pas chevalier. Dans une charte de l'an 1181 donnée pour Marmoutiers par Olivier de Dinan, nous trouvons qualifiés écuyers, ou *armigeri :* Alain, fils de Briant, Ruellan Goyon, Guégon Goyon et Geoffroi le Roi. Jusqu'à la fin du XIIe siècle, les grands seigneurs bretons ne sont désignés dans les chartes que par leur nom

propre, ou par celui de leur seigneurie; ils ne prennent point le titre de *miles*, ce qui indique qu'il était au dessous d'eux, mais à partir du XIII[e] siècle ils le recherchent, les rois de France et les ducs de Bretagne s'en décorent et donnent l'ordre de chevalerie à des princes de leur sang. On peut donc en conclure que ce n'est qu'à la fin du XII[e] siècle que la chevalerie fut véritablement constituée. C'est l'opinion des P. Daniel et Mabillon. Le premier dit que le terme de chevalier, exprimé par *miles*, commença à paraître être une espèce de dignité, et à être donné à quelques seigneurs dans certains actes, à la fin de la seconde race. Le second, dans les annales de l'ordre de saint Benoît, en fournit aussi quelques exemples, mais il ajoute que c'est sous la troisième race, que les chevaliers commencèrent à former comme un corps distingué, dans l'État et dans les armées; qu'il s'établit une espèce de jurisprudence qui réglait leur rang, leurs prérogatives, l'âge, la qualité et les autres conditions requises pour parvenir à cette dignité, et qu'on appelle *miles* un chevalier du temps de Philippe-Auguste, sous le règne duquel on commença à faire une plus grande mention de ces chevaliers, qui étaient des hommes de naissance qui avaient fait leurs preuves de noblesse par de bons titres, et de valeur par de belles actions, et à qui la chevalerie avait été conférée avec certaines cérémonies dont nous lisons le détail dans les monuments anciens qu'on appelle cérémoniaux.

Quelques écrivains, trompés par un passage de l'*Armorial* du P. Toussaint de Saint-Luc, relatif à la chevalerie de Bretagne, et qu'ils avaient lu sans doute d'une manière imparfaite, ont cru qu'il avait existé dans ce pays une chevalerie personnelle, et une réelle fondée sur le fief. Ce religieux, en effet, dit qu'il existait en Bretagne une chevalerie

personnelle, et une réelle fondée sur le fief, mais que le possesseur de ce fief ne se qualifiait chevalier que lorsqu'il avait reçu l'ordre de chevalerie, ce qui signifie, en termes plus simples, qu'une des conditions pour être chevalier était de posséder un fief assez considérable pour soutenir cette dignité. Les ordonnances de Philippe le Bel disent, en effet, que le chevalier doit être assez riche pour maintenir au moins quatre chevaux pour la guerre, et que si l'écuyer que le roi veut faire chevalier est pauvre gentilhomme, il doit lui donner de quoi vivre honorablement, et ce pour l'honneur du très-noble ordre de chevalerie.

D. Morice dit aussi, dans la préface du tome II de ses *Preuves*, « qu'en Bretagne *les chevaleries* étaient ou per-
» sonnelles ou réelles, et féodales. Les premières étaient
» inhérentes aux personnes et périssaient avec elles ; les
» secondes étaient annexées aux terres et subsistaient indé-
» pendamment de leurs possesseurs. De là vient que ces
» chevaleries étaient tenues par des personnes qui, non-
» seulement n'avaient pas le caractère de chevaliers, tels
» qu'étaient les jeunes seigneurs avant l'âge de vingt et un
» ans, mais encore qui étaient incapables de le devenir, tels
» que les abbés, les prieurs et les femmes. Le propriétaire
» de la chevalerie féodale devait le service militaire en
» équipage de chevalier, et s'il possédait plusieurs cheva-
» leries, il devait plusieurs cavaliers à l'ost de son sei-
» gneur. C'est ce que porte la constitution que Henri II,
» roi d'Angleterre, fit en 1141 : *Quicumque habet feodum*
» *militis, habeat et loricam et clypeum et lanceam, etc.* »

Ainsi, d'après ce passage, rendu obscur au premier abord par les termes de *chevaleries*, ou *fiefs de chevaleries*, par lesquels on avait traduit improprement ceux de *feodum militis*, ou *militiæ*, qui signifient *fiefs de haubert*, on voit que la chevalerie personnelle, qui s'éteint avec la per-

sonne, est la vraie et unique chevalerie, et que la chevalerie réelle ou féodale, qui pouvait être possédée par des personnes dont la condition était incompatible avec le titre de chevalier, tels que les ecclésiastiques et les femmes, n'est autre chose que la possession du fief de haubert, *feodum militis*, qui se desservait par pleines armes, ce qu'on a appelé à tort, depuis l'avénement de la chevalerie, en équipage de chevalier, puisque c'était le chevalier qui avait pris l'équipage militaire du seigneur de haubert, l'ancien *miles*, qui existait avant lui.

Oubliant ces malencontreuses expressions de fiefs de chevaleries, ou chevaleries, qui ont trompé tant d'auteurs ignorant l'ancienne signification du mot *miles*, D. Morice, dans la préface du premier volume de ses *Preuves*, s'exprime ainsi : « En Bretagne les nobles portaient la qualité de che-
» valiers et d'écuyers. Ils ne naissaient pas chevaliers, mais
» ils le devenaient par le mérite de leurs actions mili-
» taires, c'est pour cela qu'on les nommait *milites*, c'est-
» à-dire soldats ou gendarmes par excellence. » Puis il ajoute : « La qualité de chevalier n'était donnée qu'à ceux
» qui avaient été faits chevaliers dans une cérémonie
» publique. Tout chevalier pouvait faire d'autres cheva-
» liers, et souvent on aimait mieux recevoir cet honneur
» de la main d'un gentilhomme qui s'était acquis de la
» réputation dans les armes, que de celle d'un prince. »

Nous allons faire voir maintenant comment une fausse interprétation de l'assise du comte Geoffroi, a fait croire aux commissaires du roi chargés en 1668 de la réformation de la noblesse de Bretagne, que dans ce pays la chevalerie était héréditaire.

Quand la féodalité se constitua, chaque fief fut, suivant son étendue, grevé d'un certain service militaire. Les grands fiefs durent fournir beaucoup de cavaliers, les fiefs de hau-

bert, *feoda militum*, plusieurs cavaliers revêtus du haubert, portant l'équipement complet de guerre. Les autres fiefs, qu'on appelle souvent fiefs d'écuyer, durent fournir un ou plusieurs cavaliers armés à la légère, ou archers.

Autrefois en Bretagne les fiefs se partageaient également entre les enfants, ce qui détruisait, par le morcellement du fief, l'unité du service militaire. Pour remédier à cet inconvénient, le comte Geoffroi, en 1185, promulgua avec l'assentiment des barons, l'assise qui a retenu son nom, et qui établit qu'à l'avenir le partage égal cesserait d'avoir lieu dans les fiefs de haubert, *in baroniis et in feodis militum*, et que les aînés pourraient traiter leurs cadets selon leur bon plaisir, en les admettant à partager *à bienfait et à viage ;* mais cette assise, qui parut trop rigoureuse, fut modifiée dans le siècle suivant, et les aînés furent obligés à partager entre leurs cadets le tiers des biens nobles de leur héritage. Cette ordonnance, qui n'avait été établie primitivement que pour les fiefs d'une certaine importance, s'étendit peu de temps après à la généralité des fiefs nobles, et dès lors le partage noble devint en Bretagne la pierre de touche de la noblesse, et une des conditions essentielles pour être considéré comme noble. Cette assise fut donc établie pour les terres et non pour les personnes, par la raison bien simple que, si les fiefs changeaient de possesseurs, la nature du fief ne changeait pas. Ainsi celui qui, avant l'institution de la chevalerie, devait pour son fief un service déterminé, y fut astreint également après. La condition des personnes au contraire était variable. Ainsi tel qui était baron, perdait en vendant sa baronnie son titre, qui passait au nouvel acquéreur. Nul ne prenait alors le titre d'une terre qu'il ne possédait pas. La terre, suivant le vieil adage féodal, faisait l'homme. L'avénement de la chevalerie ne changea donc rien à la nature des terres, et

comme à l'époque où elle parut les fiefs de haubert, ou d'une certaine importance, étaient désignés par les mots *feoda militiæ* ou *militum*, ils conservèrent ce nom dans les chartes latines, seules en usage alors.

Remarquons bien qu'en 1185, date de la promulgation de l'assise, la chevalerie venait à peine de paraître, et que l'on ne trouve à cette époque aucun seigneur de marque revêtu de cette dignité. L'assise ne pouvait donc pas avoir pour objet une certaine catégorie de nobles, mais seulement les fiefs d'une certaine étendue, dans l'organisation desquels il était nécessaire d'introduire une modification.

Les auteurs français qui traduisirent l'assise, ignorant l'ancienne signification du mot *miles*, et croyant qu'il avait toujours indiqué un chevalier, traduisirent par fiefs de chevaliers, de chevalerie et par abréviation simplement par chevaleries, les expressions *feoda militum* ou *militiæ*, noms sous lesquels étaient désignés dans les chartes les fiefs de l'ancien *miles*, et s'imaginèrent qu'en Bretagne, contrairement à ce qui existait dans les autres pays, il existait une chevalerie qui dépendait de la possession de certains fiefs, et qui se transmettait avec eux.

Les commissaires de la réformation de la noblesse de Bretagne en 1668, adoptant la même traduction littérale, tombèrent dans la même erreur ; ils traduisirent par fiefs des barons et des chevaliers, les expressions de l'assise *in baroniis et in feodis militum*, qui signifiaient baronnies et fiefs de haubert, et, attribuant ainsi aux personnes ce qui ne concernait que les terres, pensèrent qu'en Bretagne la chevalerie était héréditaire, et tirèrent de cette supposition des conclusions que nous ferons connaître plus tard, et qui les conduisirent à opérer une sorte de classement de la noblesse aussi absurde qu'injuste, qui a laissé dans l'esprit des gens peu versés dans l'histoire de notre pays, des

impressions fausses sur un certain nombre de maisons, dont plusieurs appartiennent à la plus ancienne noblesse. Mais avant de parler de cette réformation, nous allons prouver qu'en Bretagne la chevalerie n'a jamais été héréditaire.

Si en Bretagne la possession d'un *feodum militis*, improprement appelé fief de chevalerie, avait pu procurer à son possesseur le titre de chevalier, ce titre eût simplement indiqué qu'en Bretagne le chevalier n'était autre chose que le possesseur d'un fief inférieur dans la hiérarchie féodale aux baronnies et aux terres à bannière, en un mot ce chevalier n'eût été que l'ancien *miles* des temps qui avaient précédé celui de la chevalerie. Dès lors un tortu, un bossu, un lâche, un félon, une femme, un abbé, en devenant possesseur d'un pareil fief, aurait pu s'intituler chevalier, et perdre aussi par l'aliénation de son fief cette qualité, qui aurait alors passé de plein droit à son acquéreur. Comment donc ce titre aurait-il pu devenir un titre d'honneur recherché par les grands seigneurs, qui possédaient tant de fiefs, dits de *chevalerie*, et pour qui cette qualification eût été moindre que celles dont ils jouissaient comme comtes, vicomtes, barons ou bannerets? En prenant la qualité de ducs de Bretagne et de chevaliers, nos ducs n'auraient donc eu d'autre intention que de faire voir, qu'outre le duché de Bretagne, ils possédaient un petit fief, qui leur donnait le droit de s'intituler chevaliers. Quelle triste figure auraient faite les chevaliers bretons à côté des vrais chevaliers, qui avaient reçu au grand jour l'ordre de chevalerie avec les cérémonies solennelles décrites dans les anciens cérémoniaux !

Il suffit d'ouvrir l'histoire de Bretagne pour voir qu'un pareil état de choses n'a jamais existé.

Henri, roi d'Angleterre, fit chevalier en 1173 Geoffroi,

son fils, le même qui promulgua l'assise, et qui fut duc de Bretagne.

Arthur, duc de Bretagne, reçut en 1202 l'ordre de chevalerie des mains de Philippe-Auguste, qui lui avait fait épouser sa fille Marie, qu'il avait eue d'Agnès de Méranie. Il reçut ensuite de lui l'hommage lige pour la Bretagne, le Maine, la Touraine et l'Anjou.

Pierre de Dreux, dit Mauclerc, duc de Bretagne, qui après son abdication ne s'intitulait plus que Pierre de Braine, chevalier, prend ces deux qualités dans une charte du mois d'avril 1238, par laquelle il ratifie la cession qu'il fit en 1234 au roi de France de quelques terres, entre autres de celles de Saint-James de Bouvron. Il prend encore les titres de seigneur de Braine et de chevalier dans deux autres actes de 1240 et de 1246, relatifs aux abbayes de Buzay et de Villeneuve.

Jean le Roux, fils du duc Pierre, surnommé Mauclerc, dont nous venons de parler, reçut en 1241 à Melun la chevalerie des mains de saint Louis, suivant D. Morice. Le P. Anselme prétend qu'elle lui fut conférée en 1239. Quoi qu'il en soit, il prend la qualité de duc de Bretagne et de chevalier, dans une charte de l'abbaye de Beauport de 1266, par laquelle il confirme cette abbaye dans tous ses droits de haute et moyenne justice.

En 1260 le roi d'Angleterre écrit au duc de Bretagne qu'il désire conférer l'ordre de chevalerie à son fils. Il s'agit probablement de Pierre de Bretagne, qui prend la qualité de chevalier dans un acte relatif à une vente que lui fit en 1264 Jean d'Avaugour, acte dans lequel il est dit fils du duc Jean.

Arthur, duc de Bretagne, prend le titre de chevalier dans une déclaration donnée en 1301 au vicomte de Rohan, et qui commence ainsi : *Arthur fiuz heiné du duc de Bretagne, chevalier, etc.*

Dans un acte de partage donné à Guy de Bretagne sous l'autorité de Philippe le Bel, roi de France, en date du mois de mars 1313, Jean III, duc de Bretagne, Guy, son frère, ainsi que leurs oncles Pierre de Bretagne et Jean de Bretagne, comte de Richemont, prennent la qualité de chevaliers.

Charles de Blois, au rapport de plusieurs historiens, reçut l'ordre de chevalerie de la main de Charles V, lorsque ce prince le reconnut comme duc de Bretagne.

Jean IV, duc de Bretagne, compétiteur de Charles de Blois, fait en 1380 serment d'être fidèle au traité de Guérande comme loyal chevalier. Dans un acte de l'an 1393 il jure de défendre comme vrai prince et chevalier quelques-uns de ses vassaux, dont il avait exigé le serment de fidélité, et qui à leur tour, jurèrent de le défendre, comme loyaux chevaliers, contre toutes personnes qui peuvent vivre et mourir. Lorsque le roi Charles V tint en 1378 un lit de justice en son parlement à Paris, au sujet du même prince, il fit adresser des lettres d'ajournement à messire Jean de Montfort, chevalier, naguère duc de Bretagne.

Jean V, duc de Bretagne, fut, suivant D. Morice, fait chevalier en 1401 par Olivier de Clisson, lors de son entrée solennelle à Rennes, quoiqu'il eût à peine douze ans accomplis. Les rois, en se faisant conférer la chevalerie avant l'âge de vingt et un ans, dérogeaient aux coutumes établies pour la collation de l'ordre de chevalerie; mais au XV[e] siècle même, la qualité de chevalier était si honorable que les souverains croyaient déchoir dans l'opinion du peuple, s'ils n'en étaient pas revêtus. Le P. Anselme rapporte aussi que Jean V fut créé chevalier à Rennes avec ses frères, par le connétable de Clisson dans l'église de Saint-Pierre, et qu'il fut couronné dans celle de Saint-Etienne. Les frères de ce prince étaient Gilles de Bretagne, Arthur, comte de

Richemont, depuis connétable de France et duc de Bretagne, et Richard, comte d'Etampes.

Arthur de Richemont prend la qualité de chevalier banneret dans une montre de 1414, et Richard la même qualité dans une montre de 1421.

François Ier, duc de Bretagne, fut armé chevalier par Arthur de Richemont, connétable de France, lors de son couronnement à Rennes, au rapport de l'historien Alain Bouchart. Il dit aussi que le duc François II, à l'époque de son couronnement à Rennes, créa plusieurs chevaliers.

On voit continuellement dans l'histoire de Bretagne les seigneurs les plus qualifiés, dont les pères avaient été chevaliers, ne prendre que le titre d'écuyer, quoiqu'ils eussent hérité de leurs fiefs. Ainsi Olivier, sire de Clisson, dans un acte de 1261, relatif à une obligation de 4 000 livres qu'il avait contractée envers le duc, ne prend que la qualité d'écuyer, quoiqu'il fût seigneur de Clisson, tandis qu'il donne à son père, relaté dans le même acte, le titre de *monsor*, réservé aux chevaliers : « A tous ceux qui ces pré- » sentes lettres verront et orront, Olivier de Clisson, » eschuiez e seignor de Cliçon, saluz en nostre Seingnor. » Sachez que je des à mon cher seingnor Jahan, Duc de » Bretagne, quatre mil livres de sa monoye corante de » Nantes, par la convenance de la pas fete entre icelui Duc » d'une partie, e monsor Olivier de Cliçon, mon père, etc... » Monsor Olivier de Clisson, rappelé dans cette charte, est qualifié chevalier dans un acte de 1257.

Girard Chabot, sire de Raiz, ne prend également que le titre de *valet*, équivalent à celui d'écuyer, dans une charte de 1266, tandis que le nom de son père, mort précédemment, y figure avec le titre de *Dominus*, ou *Monseigneur*.

Hervé, vicomte de Léon, un des plus puissants seigneurs de Bretagne, prend le titre d'écuyer, dans une charte de

1271, et celui de chevalier dans une charte de 1274, preuve qu'il avait reçu depuis l'ordre de chevalerie.

Dans un acte de donation faite au XIIIe siècle à l'abbaye de Pontron, Mathieu Lorel, un des témoins, est qualifié *novus miles*, chevalier nouvel.

Dans des lettres datées du dimanche après la Madeleine de l'an de grâce 1338, Jean, duc de Bretagne, comte de Richemont, vicomte de Limoges, reconnaît qu'il a fait autrefois des promesses à Geoffroi le Voyer, sieur de Trégomar, son sénéchal, dans le comté de Richemont, à l'occasion de sa nouvelle chevalerie.

En 1350, au fameux combat des Trente, Geoffroi de la Roche, pendant un instant de trêve accordé aux combattants pour prendre du repos, pria le maréchal de Beaumanoir de le faire chevalier, faveur qui lui fut accordée.

> Et Geoffroi de la Roche sera fait chevalier
> Comme Eudes, son bon père, qui alla guerroyer
> Jusqu'à Constantinople pour grand honneur gagner.
> (Poëme ancien sur le combat des Trente.)

Jean de Malestroit, Geoffroi de Couvran, Simon de Lorgeril, Jean de Broon, Olivier Giffart et Guillaume de Vendel, écuyers bretons, furent faits chevaliers, au siége de Bray-sur-Seine, en 1437, par Arthur de Bretagne, comte de Richemont. Il créa également chevaliers, au siége de Saint-Célerin en 1433, les sires de la Bellière et de Coëtivy, écuyers bretons. Dans une lettre écrite en 1450 par l'amiral de Coëtivy à Pierre de Carné, seigneur de la Touche, il lui mande qu'il est fâché qu'il n'ait pas assisté à la bataille de Formigny, pour y essayer son bon corps et y recevoir l'ordre de chevalerie.

Une reconnaissance de l'an 1294, des chevaliers d'Ost, écuyers et archers, due au duc par les seigneurs bretons,

nous fait voir clairement que le fief ne conférait pas le titre de chevalier. Dans cet acte, dont nous donnons un extrait, les chevaliers sont qualifiés *Monsours*.

Monsour Guy de Laval, doit V chevaliers d'Ost [1].

Monsour Alain de Fontenay un chevalier d'Ost pour sa terre de Fontenay.

Monsour Geffroy de Guerrande reconnaît qu'il doit un chevalier d'Ost pour son fief, mais il dit que s'il n'était pas chevalier, il ferait le service en tel point comme il serait.

Monsour Philippe de Monstrelais reconnaît qu'il doit un chevalier d'Ost pour son fief, mais il dit qu'il doit le service en tel état qu'il soit.

Bernard de la Roche, s^{r} de Lohéac, reconnaît qu'il doit II chevaliers pour sa terre de Lohéac.

James de la Muce reconnaît devoir le quart d'un chevalier d'Ost [2].

Renaud de Monstrelais reconnaît devoir un chevalier d'Ost, mais il dit qu'il fera le service en tel état qu'il sera.

Bernard de la Roche, James de la Muce et Renaud de Monstrelais ne sont point, comme on le voit, qualifiés *monsours*, preuve que, quoique possédant un fief dit de chevalerie, ils n'étaient pas chevaliers. Au reste, ces seigneurs reconnaissent qu'ils doivent le service de leurs fiefs, dans l'état où ils seront, c'est-à-dire qu'ils soient ou ne soient pas chevaliers. Ces fiefs, dits de chevalerie, ne sont en effet que les fiefs de haubert existant avant la chevalerie, et dont le possesseur devait personnellement le service d'un ou de plusieurs cavaliers armés de la lance et revêtus du haubert.

[1] Le chevalier d'Ost était un cavalier armé de toutes pièces comme le chevalier. Quand on dit qu'un fief devait un certain nombre de chevaliers, il faut entendre des chevaliers d'Ost.

[2] C'est-à-dire qu'il devait, conjointement avec d'autres seigneurs, entretenir un chevalier d'Ost, en fournissant le quart du prix de cet entretien.

A partir du XVe siècle, les *feoda militum*, ou fiefs dits de chevalerie, ne sont plus désignés que par les noms de fiefs devant le service d'homme d'armes. Les montres de 1481 pour l'évêché de Tréguier nous font voir que les possesseurs de ces fiefs ne prenaient point la qualité de chevalier avant de l'avoir reçue. De même qu'au XIIIe siècle le titre de *monsour* était réservé aux chevaliers, ici leur nom est toujours précédé de celui de *messire*.

Nous trouvons parmi les nobles de Ploëjan devant le service d'homme d'armes :

Messire Guillaume de Penhoët, s^r de la Marche.

Jean Guicaznou, s^r de Coëtgral, de l'ordonnance, c'est-à-dire, homme d'armes de l'ordonnance du duc.

Parmi les nobles de Ploëmagoer :

Messire Jean de Coëtgoureden, s^r de Locmaria, représenté par Guillaume de Kerleynou, homme d'armes, page, lance, courtilleurs et deux archers en brigandine.

Louis de Kermenou, homme d'armes.

Merien le Cozic, pour lui et sa mère, homme d'armes.

Pour dernière preuve, nous dirons que les bannerets dont les terres contenaient plusieurs fiefs de haubert, dits de chevalerie, ne prenaient que la qualité d'écuyer dans les actes publics, et dans les montres celle d'écuyer banneret, quand ils n'avaient pas reçu l'ordre de chevalerie.

Lancelot Gouyon, écuyer banneret, est ainsi appelé dans une montre du 2 mars 1418, reçue à Gyen, et dans laquelle il figure avec un chevalier et 16 écuyers.

Olivier de Blois, comte de Penthièvre, descendant de Charles de Blois, prend la qualité d'écuyer banneret dans une quittance du 28 novembre 1411, par laquelle on voit qu'il était au service du roi, avec 3 chevaliers et 28 écuyers.

Jean de Bretagne, s^r de l'Aigle, père d'Olivier de Blois, est qualifié écuyer banneret dans une montre reçue à Tours le 5 décembre 1418.

Pierre de Rieux, s^r de Rochefort, maréchal de France, figure comme écuyer banneret, dans un compte de Macé Héron, trésorier du roi, de l'an 1419. Le même titre lui est donné dans une montre de la même année.

Charles de Montfort, Michel de Rieux, s^r du Fougeré, Patry de Châteaugiron, Jean Tournemine, Bertrand de Dinan, maréchal de Bretagne, sont qualifiés écuyers bannerets dans diverses montres de 1419 à 1425, rapportées dans les *Preuves* de D. Morice.

Deux autorités compétentes, la Roque et d'Hozier, le premier dans son *Traité de la Noblesse* et le second dans son *Armorial de France*, regardent comme non fondées les raisons données par les commissaires de la réformation de la noblesse de Bretagne en 1668, au sujet d'une chevalerie héréditaire. Le premier, après avoir rappelé l'opinion d'une infinité d'auteurs qui disent que le titre de chevalier a toujours été une dignité personnelle, ajoute : « Mais pour faire » voir qu'il était inouï dans les siècles passés et même dans » celui-ci, qu'on eût osé prendre le titre de chevalier sans » l'autorité du roi, et sans en avoir obtenu la grâce, je » rapporterai que les princes et seigneurs qui vivaient en » 1361 et aux années suivantes ne se qualifiaient qu'écu- » yers, jusqu'à ce qu'ils eussent eu l'honneur d'être cheva- » liers. Jean, bâtard d'Orléans, comte de Dunois, bien qu'il » fût banneret et qu'il eût quatre chevaliers bacheliers dans » sa compagnie, avec 21 écuyers et 18 archers, suivant la » montre qu'il fit à Blois le 5 avril 1421, néanmoins ne » prend point d'autre qualité que celle d'écuyer, en atten- » dant celle de chevalier qu'il eut ensuite. Joachin Rouaut, » s^r de Gamaches, ne prenait point d'autre qualité que celle » d'écuyer, encore qu'il fût maréchal de France, et il ne se » qualifia chevalier qu'après l'avoir été fait. Dans la montre » qu'Éon de Lesnerac, capitaine de Clisson, un des grands

» seigneurs de Bretagne, passa à Paris le 24 janvier 1382, » il ne prend que la qualité d'écuyer, quoiqu'il eût dans » sa compagnie 14 chevaliers bacheliers, au nombre des- » quels était Amaury de Clisson, Robert de Beaumanoir, » Robert de Guitté, avec 85 archers, et il ne prit la qualité » de chevalier, qu'il ne l'eût reçue en effet. » Après avoir rapporté d'autres exemples de cette nature, la Roque ajoute : « Tant d'exemples fameux doivent bien persuader que per- » sonne ne naît chevalier, et que cette dignité dépend abso- » lument de la puissance et de l'autorité du roi. »

D'Hozier dans la préface du premier volume de son *Armorial*, édition de 1821, s'exprime ainsi : « Le grade de cheva- » lier, grade personnel et qu'on ne transmet pas à ses des- » cendants, était réservé à ceux qui pour récompense de leurs » grandes actions, en avaient été revêtus par les souverains » ou par des chevaliers commis de leur part à cet effet. » Parmi les femmes, celles des chevaliers étaient les seules « qu'on qualifiât du nom de dames. » Dans la préface de son second registre, édition de 1823, il parle en ces termes de la réformation de la noblesse de Bretagne : « Il ne reste » qu'un seul point sur lequel le juge d'armes soit partagé » de sentiments avec un grand nombre de gentilshommes » de la noblesse de Bretagne. Le sujet de cette division est » la qualité de chevalier que quelques personnes préten- » dent être la qualité propre et distinctive des gentilshom- » mes d'extraction, et que bien des nobles de la seconde » classe, souvent même des fils d'anoblis usurpent aujour- » d'hui avec une coupable témérité. Le juge d'armes avait » posé pour principe dans la préface de son premier regis- » tre que tout noble naît seulement écuyer et ne doit avoir » d'autre qualité, jusqu'à ce qu'il ait plu au roi de lui en » accorder une qui soit supérieure ; qu'aucun gentilhomme, » quel qu'il soit, n'est chevalier par sa naissance ; que ce

» titre est un grade personnel que le père ne transmet pas
» à sa descendance, et que l'on ne peut en tenir l'honneur
» que de la grâce même du souverain. Ce principe, qui est
» vrai, incontestable, conforme aux anciennes maximes de
» l'État, qui a été suivi autrefois par les seigneurs les plus
» illustres et des plus grandes maisons, comme Montmo-
» rency, Laval et la Tour d'Auvergne, etc., et qui est encore
» actuellement reconnu de toutes les personnes instruites
» de nos respectables antiquités a révolté quelques esprits
» et semble même avoir éloigné plusieurs gentilshommes.
» Ils lui en ont opposé un autre qu'ils paraissent soutenir,
» de l'usage observé par la chambre que Louis XIV établit
» en 1668 pour la réformation de la noblesse de Bretagne ;
» c'est que tout chef de famille descendu d'anciens cheva-
» liers, ou même qui prouve sa noblesse par le rôle des
» anciennes réformations, ou la possession du partage no-
» ble, est chevalier né, et doit en prendre la qualité, pour
» se distinguer du commun des nobles, qui ne sont qu'é-
» cuyers.

» Le juge d'armes n'ignore point ce qu'a fait la chambre
» de réformation établie en Bretagne, mais sans manquer
» de respect à un tribunal revêtu de l'autorité du souve-
» rain, il ose dire qu'avant de se décider, les commissaires,
» ou le procureur général n'avaient ni assez posé les vrais
» principes reçus même en Bretagne, ni assez exactement
» pris le sens de la déclaration du roi, qui permettait aux
» commissaires de maintenir dans la qualité de chevaliers
» ceux qui la justifieraient par des titres légitimes, et ce
» qu'il avance ici, il le démontre dans la dissertation qui
» suit la préface. »

Nous n'ajouterons rien à toutes ces preuves, pensant avoir surabondamment démontré qu'en Bretagne, la chevalerie n'a été ni héréditaire, ni provenant de la possession d'une

certaine nature de fiefs, mais qu'elle a été, comme partout ailleurs, personnelle.

Il nous reste à parler de la réformation de 1668. Lorsque Louis XIV, à l'instigation de Colbert, voulut procéder à une recherche générale de tous les nobles du royaume, il nomma pour commissaires de cette réformation en Bretagne, des membres de l'ancienne noblesse bretonne, occupant des charges au Parlement, et quelques autres magistrats de familles récemment anoblies, tous gens connaissant mieux Cujas et Barthole que les anciennes coutumes féodales.

Les lettres patentes du roi portaient que les familles qui se prétendaient nobles, devraient remonter leurs preuves au delà de l'an 1550 et que celles qui ne produiraient des titres et contrats que depuis et au-dessous de l'an 1550, seraient déclarées roturières et condamnées à 2 000 livres d'amende.

Les titres justificatifs de noblesse ne devaient présenter aucune interruption dans la filiation et les qualités. Ces titres devaient être ou originaux, ou premières grosses, et leur exhibition devait avoir lieu dans les deux mois à partir du jour où chaque famille serait assignée. La preuve de chaque degré devait être, en outre, appuyée sur un partage noble, pierre de touche de la noblesse.

En Bretagne, il y avait eu autrefois des révisions de feux, dans chaque paroisse, révisions improprement appelées réformations de la noblesse, et où le nom des nobles était mentionné. Plusieurs de ces révisions de feux avaient eu lieu dans le XVe siècle, et les autres en 1513 et en 1535.

Après de longues discussions, les commissaires du roi arrêtèrent qu'ils donneraient la qualité d'extraction noble seulement aux familles qui se tiendraient dans les bornes de la déclaration du roi, et qui remonteraient leur attache à

la réformation de 1513, avec preuve de partage noble à chaque génération, et qu'ils accorderaient la qualité d'ancienne extraction à celles qui remonteraient leurs preuves jusqu'aux réformations du XVe siècle. Mais, ainsi que nous le démontrerons plus tard, ils s'écartèrent des bases qu'ils avaient eux-mêmes posées.

Il arriva alors que beaucoup de gentilshommes, ne pouvant se douter de la manière dont procéderaient les commissaires, et pensant qu'en remontant leurs preuves au delà de l'époque fixée par l'édit du roi, ils seraient parfaitement en règle, se servirent des titres qu'ils avaient sous la main, sans se mettre en peine d'en rechercher d'autres, et prouvèrent seulement leur filiation depuis le commencement du XVIe siècle ou la fin du XVe, quoique leurs familles fussent mentionnées dans les réformations de l'an 1400, et même dans des titres antérieurs, et qu'avec quelques recherches, ils pussent y remonter leur attache.

Les commissaires rejetèrent comme preuves de noblesse les comparutions aux montres féodales du XVe siècle, sous le prétexte que les bourgeois fieffés y étaient représentés comme les gentilshommes. Cette décision, qui mécontenta beaucoup la noblesse, était contraire aux anciennes ordonnances des ducs, qui interdisaient la possession des fiefs nobles aux roturiers. Nous lisons dans un acte d'afféagement de 1294, rapporté par D. Morice, les mots suivants : *Quod Dominus Dux Britanniæ fecit constitutionem quod nullus burgensis non gentilis, seu homo roturarius, non possit emere feudos gentiles, nec se crescere in eisdem.* En l'assemblée du parlement de Bretagne, faite en l'an 1421, on rédigea une ordonnance en ces termes : *Que nuls roturiers ni autres qui ne seraient extraits de noble génération en droite ligne, et ne vivants noblement, ne pourraient acquérir héritage ou fief noble, sur peine de le perdre, et*

appliquer le prix de la vente au duc. Cette ordonnance fut renouvelée par Pierre, duc de Bretagne, abrogée par Louis XII en 1505, et rétablie par François Ier en 1535. Aussi, suivant le second volume de la chambre des comptes, qui commence l'an 1532 et finit l'an 1553, il fallait que les non-nobles obtinssent permission du souverain pour acquérir des fiefs et des rentes nobles. On y voit que Pierre Picaud, Breton de nation et non-noble, eut permission d'acquérir un fief noble jusqu'à la valeur de 500 livres de rente; et Guillaume Harrouis, s^{r} de la Rivière, obtint aussi la grâce d'acquérir des terres nobles [1].

Dans les montres du XVIe siècle les non-nobles tenant fief noble sont souvent désignés par ces mots : *à cause du fief noble qu'il tient.* Ainsi dans la montre de l'évêché de Saint-Brieuc de l'an 1543, on lit :

Yvon le Rossignol comparut en archer, à cause du fief noble qu'il tient.

Pierre Decos, à cause de la Pommeraye, fief noble.

Les hoirs Jean Boisart, à cause du fief noble qu'ils tiennent.

Les commissaires du roi jugèrent en outre à propos de décorer les aînés de certaines familles du titre de chevalier, et ils décidèrent que ce titre ne devait pas être considéré dans cette province comme un caractère imprimé par le prince sur une personne, mais comme une qualité héréditaire dans les maisons relevées d'ancienne chevalerie, et qu'en effet, disaient-ils, « à prendre cette vérité jusque » dans sa source, on ne pouvait pas juger autrement. L'or- » donnance que l'on nomme l'assise du comte Geoffroi, » faite en 1185 sur le règlement des partages nobles, n'eut » d'abord lieu que pour les barons et les chevaliers de cette

[1] La Roque. *Traité de la Noblesse.*

» province, dont les maisons se trouvaient affaiblies par le » démembrement des fiefs, qu'ils partageaient autrefois » également, suivant le droit commun, avec leurs cadets. » Il fut jugé à propos, pour remédier à cet inconvénient » dont la plus noble partie de l'État commençait à se res- » sentir, d'ordonner à l'avenir que les aînés des dits barons » donneraient à partager à leurs cadets à bienfait et à » viage seulement sur la succession de leur père et mère [1].

» Quelle raison y aurait-il donc que ceux dont les » auteurs seraient demeurés dans un gouvernement aussi » illustre, qui en feraient voir les preuves par les anciens » partages de leurs familles, fussent à présent privés des » qualités prises par leurs ancêtres? Il fallait donc décorer » ces maisons du titre de chevalier, qui leur était propre. »

Ainsi ces hommes qui déniaient même au souverain le droit de faire des chevaliers, s'arrogèrent celui de distribuer eux-mêmes cette qualité, et comme charité bien ordonnée commence par soi-même, ils se conférèrent mutuellement l'ordre de chevalerie, et l'on vit figurer, à côté des Châteaubriant, des Rieux, des Tinténiac, des Kergorlay, les chevaliers Huart, Saliou, Raoul de la Guibourgère, des Cartes, dont les ancêtres n'avaient jamais eu rien à démêler avec la fameuse assise. Ce ne fut pas tout, ils donnèrent les qualités de chevalier et d'ancienne extraction à des gens de petite noblesse, qui étaient leurs confrères en judicature, et les refusèrent aux descendants des plus illustres maisons de la province. Ils firent même mieux, ils déclarèrent issus d'ancienne extraction des branches de certaines familles, et d'extraction seulement, d'autres

[1] On a vu précédemment que cette assise avait été faite, non pour les barons et les chevaliers, mais pour les baronnies et les fiefs de haubert. Voici les termes mêmes de l'assise: *Gaufridus, comes, filius regis Anglorum,... concessi, quod in baroniis et in feodis militum, ulterius non fierent divisiones, sed major natu integrum obtineret dominatum, etc....* (D. M. *Pr.*, t. I, col. 705.)

branches des mêmes familles, qui avaient remonté au même ancêtre, leur attache. Ils ne suivirent même pas les principes qu'ils avaient posés, car beaucoup de familles, qui avaient prouvé leur noblesse depuis les réformations de l'an 1400, n'obtinrent qu'un arrêt de simple extraction noble, tandis que les aînés de certaines familles, telles que celles de Blanchart de la Muce, Denyau, Coniac, Fourché, etc., qui n'avaient pas produit un seul degré de noblesse à la réformation, ou fait des preuves moindres que celles qui étaient exigées, furent maintenus dans la qualité de nobles d'ancienne extraction, et dans celle de chevalier.

Quelques exemples choisis entre un grand nombre, que nous pourrions relater, feront connaître la partialité avec laquelle les commissaires du roi ont rendu leurs jugements de maintenue de noblesse.

FAMILLES DÉCLARÉES NOBLES D'EXTRACTION SEULEMENT.

Du Quellenec. *D'hermines au chef de gueules, chargé de trois fleurs de lys d'or.* Cette maison, que d'Hozier dit être issue de celle d'Avaugour, branche de la maison des anciens souverains de Bretagne, a produit au XVe siècle, deux amiraux de Bretagne et nombre de chevaliers, de capitaines d'hommes d'armes et de chambellans des ducs de Bretagne et des rois de France. Elle possédait, dès le XIVe siècle, la vicomté du Fou, qui était une des bannières de Bretagne.

De Québriac. *D'azur à trois fleurs de lys d'argent.* Norman de Québriac était maréchal et sénéchal du comte de Bretagne en 1235. Jean de Québriac se croisa en 1248. La dignité de grand chambellan de Bretagne devint héréditaire au XVe siècle dans cette maison, par suite de la possession de la terre de Blossac.

D'Estuer. *D'argent au sautoir de gueules.* Cette maison remonte à Alain, témoin d'un accord entre le vicomte de Rohan et Hervé de Léon en 1288. Jean d'Estuer, chevalier, commandait en 1420, sous le Dauphin, une compagnie d'hommes d'armes. Il n'eut qu'une fille, mariée à Jean Cadoret, qui prit les armes et le nom d'Estuer. Thomas fut maître de l'artillerie de Bretagne en 1508. Les sieurs de Saint-Mégrin, de Caussade, de la Vauguyon, et les princes de Carency, sont issus de la maison d'Estuer.

De la Houssaye. *Echiqueté d'argent et d'azur.* Alain de la Houssaye, chevalier, se trouva à la bataille de Cocherel en 1364, suivit en 1366 Bertrand du Guesclin en Espagne et devint capitaine de Rennes en 1380. Eustache de la Houssaye fut un des quatre maréchaux nommés en 1379 par la noblesse de Bretagne, pendant l'absence du duc réfugié en Angleterre, pour repousser l'invasion des Français.

De Coëtelez. *De gueules à une tête de lévrier d'or.* Robert de Coëtelez, écuyer, fut institué grand maître des eaux et forêts de France, par lettres du 25 octobre 1356, en récompense des services de ses prédécesseurs et de ceux qu'il avait rendus au roi dans les guerres, soit en Bretagne, soit ailleurs.

Du Dresnay. *D'argent à la croix ancrée de sable, accompagnée de trois coquilles de gueules.* Robin et Even du Dresnay figurent avec leurs porte-tages dans une montre de 1356; Perrot, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem en 1443; Renaud, capitaine de la ville d'Asti en Piémont en 1447, et bailli de Sens. Cette maison a obtenu en 1766 les honneurs de la cour.

Cillart de Kermainguy, de la Ville-Hélio. *De gueules au grelier d'argent.* Cette maison a prouvé sa noblesse à la réformation de 1668, depuis l'an 1400. Elle a produit Eudon, écuyer de Charles de Blois et prisonnier avec lui à la ba-

taille de la Roche-Derrien en 1346. Jean était au service du roi, avec un chevalier et huit écuyers de sa compagnie, en 1379, et commandait en 1384 trente lances pour le recouvrement du royaume de Sicile.

Hersart. *D'or à la herse de sable.* Guillaume se croisa en 1248. Geoffroi, forestier héréditaire de Lamballe, en 1250. Jean et Geoffroi ratifièrent en 1381 le traité de Guérande. Alain faisait partie des écuyers de la compagnie de J. Tournemine, chevalier banneret, en 1374. Guillaume servait en France avec huit écuyers, d'après une montre du 24 juin 1418.

Du Couëdic. *D'argent à la branche de châtaignier de sinople, chargée de trois feuilles d'azur.* Henri se croisa en 1248. Un membre de cette maison a fait les preuves requises pour les honneurs de la cour.

Le Borgne. *D'azur à trois huchets d'or.* Les branches de Lesquiffiou et de la Tour, qui ont remonté au même auteur leur attache, ont été déclarées, la première noble d'ancienne extraction, et la seconde noble d'extraction seulement.

Ferron. La branche des seigneurs de la Ferronnaye a été maintenue dans sa noblesse d'ancienne extraction, et celles du Chêne et de la Chesnaye, qui portent les mêmes armes, dans leur noblesse d'extraction simplement.

De L'Hôpital. *D'argent à une bande de gueules, chargé d'un coq d'argent, becqué, membré et barbé d'or, accosté vers le chef d'une merlette de sable.* Pierre donna quittance aux exécuteurs testamentaires du duc Jean II, en 1306; Pierre, président de Bretagne et sénéchal de Rennes, en 1444; Gilles, chevalier de l'ordre et capitaine de la noblesse du comté nantais, en 1543.

De la Forest. *D'azur à six quintefeuilles d'or.* Cette maison a prouvé sa noblesse en 1668, depuis Jean de la Forest, mentionné dans la réformation de 1427.

Du Fresche. *D'argent à trois lapins de sable.* La production de cette famille devant les commissaires du roi a remonté à Jean du Fresche, sieur de Launay, mentionné dans la réformation de 1427, dont le fils Hector figure dans celle de 1481.

Nous ne multiplierons pas les exemples de la partialité qu'ont montrée les commissaires nommés par le roi pour la réformation de la noblesse de Bretagne. Elle parut si injuste que, le 14 février 1769, les États de Bretagne rendirent l'arrêt suivant, qui fut confirmé par un autre arrêt du 13 décembre 1770 :

« Les États, considérant qu'il n'a été donné à partie de » l'ancienne noblesse, à la réformation de 1669, que la » qualité d'écuyer et celle de *noble extraction*, quoique » parmi les familles qui la composent il s'en trouve plusieurs » qui ont des preuves qui remontent aux siècles les plus » reculés, sans qu'on puisse découvrir le principe d'ano- » blissement, convaincus que cette portion précieuse de » l'ancienne noblesse bretonne ne mérite pas moins de dis- » tinction que des familles auxquelles des arrêts anciens et » nouveaux ont accordé des qualifications supérieures, ont » ordonné et ordonnent que les qualifications avantageuses » accordées à certaines familles, tant à la réformation de » 1868 que depuis, ne pourront nuire ou préjudicier aux » familles qui, n'ayant obtenu par les arrêts de ladite » réformation que des qualifications moindres, ont néan- » moins des preuves remontant aux siècles les plus reculés » et dont on ne peut découvrir le principe. »

L'arrêt de 1770 est ainsi conçu :

« Les États ont arrêté et déclarent en forme d'acte de » notoriété, qu'en Bretagne, toute famille noble prouvant » par une filiation suivie, que ses ancêtres se trouvent » compris dans la réformation de 1423 ou années suivantes

» du siècle, et dans celle de 1668, doit être réputée noble
» *d'ancienne extraction*, quand même l'arrêt de mainte-
» nue à la réformation de 1668, n'en énoncerait pas la
» qualification expresse, *à condition néanmoins que le prin-*
» *cipe de noblesse ne puisse être aperçu.* »

Les commissaires du roi dans les autres provinces ne suivirent pas les mêmes errements, et se bornèrent à maintenir dans leur noblesse les familles dont les preuves leur parurent suffisantes, en donnant dans chaque arrêt de maintenue un extrait de la généalogie présentée.

CHAPITRE III

DU TITRE D'ÉCUYER.

Avant le XI[e] siècle, les nobles en Bretagne prenaient ordinairement les qualifications de *nobiles*, *optimates* et quelquefois de *mactierns*. Dans le courant des XI[e] et XII[e] siècles, les seigneurs ne se distinguaient que par le nom de leur seigneurie, mais leurs vassaux les plus proches recevaient souvent dans les chartes où ils figuraient comme témoins, le nom générique de *milites*, ou vassaux nobles fieffés.

On voit dans ces chartes parmi les témoins, *testes ex monachis*, ou *clericis*, *testes ex laïcis*, ou *ex militibus*. Dans les chartes octroyées par les ducs de Bretagne, les nobles sont désignés tantôt par le nom de *milites*, tantôt par celui de *barones*. Quand, à la fin du XII[e] siècle, le terme *miles* fut adopté pour désigner exclusivement un chevalier, il fallut trouver une qualification pour les distinguer des nobles qui n'avaient pas reçu l'ordre de chevalerie.

On sait que c'était autrefois l'usage que les jeunes gentilshommes entrassent dès l'âge de sept ans au service d'un seigneur ou d'un chevalier renommé, pour y apprendre le noble métier des armes. A quatorze ans, ils commençaient leurs exercices militaires, portaient les armes et l'écu de leur seigneur, et le suivaient dans ses voyages et à la guerre. C'est pour cela qu'on leur donna les noms d'*armigeri*, *scutiferi*, *scutarii*, qui signifient un noble portant

les armes ou l'écu d'un autre, et que nous avons traduits par le mot *écuyer*.

Jusqu'à vingt et un ans, ces jeunes gens restaient au service des seigneurs qu'ils avaient choisis, puis cherchaient ensuite à se distinguer dans les combats, pour parvenir à la dignité de chevalier. L'usage s'établit pour les distinguer de ces derniers, de les désigner par le terme *d'écuyer*, qui fut ensuite appliqué à la généralité des nobles qui n'étaient pas chevaliers.

Nous avons dit, à l'article *miles*, que ce terme d'*écuyer* ou d'*armiger*, commença à être en usage dans les chartes à la fin du XIIe siècle, époque où la chevalerie avait reçu une organisation complète.

Dans les chartes des XIIIe et XIVe siècles, les chevaliers, *milites*, sont nommés les premiers, puis viennent les écuyers, *armigeri*, *scutiferi*, *scutarii*, car ces mots sont synonimes et employés indifféremment.

Souvent, au XIIIe siècle, quand des nobles paraissaient dans des actes où ne figuraient pas des chevaliers ou des personnes d'autre condition que la leur, ils ne prenaient aucune qualification, la notoriété de leur rang leur suffisait. A cette époque, la noblesse était encore toute-puissante, et n'avait aucune preuve de noblesse à faire devant les préposés du duc ou du roi; elle jugeait elle-même les différends qui pouvaient exister entre ses membres. Ainsi nous voyons, dans les chartes de la première partie du XIIIe siècle, les seigneurs les plus qualifiés, tels que ceux de Fougères, de Dinan, de Châteaubriant, de Lohéac, de Derval, quand ils n'étaient pas chevaliers, ne prendre aucune qualité. Dans une charte de l'an 1212, relative à la dot de Catherine de Bretagne, femme d'André de Vitré, nous trouvons parmi les témoins, *testibus:* Gaufrido de Castro brientii, Herveo de Pulcromorterio (de Beauma-

noir), Guill. de Derval, Eudone de Lohéac, Guill. Boeit, Mauritio Le Borgne, Judicaele de Garandia (de Guérande), Guill. Giraudi, etc.

Les plus grands seigneurs ne prenaient pas d'autre titre que celui d'écuyer, avant d'être parvenus aux honneurs de la chevalerie. Nous voyons, dans des chartes de 1262 et 1291, Hervé de Léon, fils de Guyomar, vicomte de Léon, Josselin de Rohan, fils d'Alain, vicomte de Rohan, Thibaut de Rochefort, fils de Guillaume de Rochefort, vicomte de Donges, ne prendre que la qualité d'écuyer, ou celle de valet, qui est équivalente.

Dans l'acte relatif à la ratification du traité de Guérande en 1381, figurent d'abord les chevaliers, puis les écuyers au nombre desquels nous trouvons : Alain de Malestroit, Guyon de Treziguidy, Macé Raguenel, Jean de Québriac, Guillaume du Chastel, Olivier de Montauban, Thébaud de Lauvallay, Olivier de Maillechat, Jean de la Houssaye, Pierre Boterel, sire d'Apigné, Simon de Monbourcher, Jean de Sévigné, Jean de Beaumanoir, Bertrand Gouyon, sire de Matignon, Jean de Trémereuc, Geoffroi du Bois, Jean de Keranrais, Roland de Kergorlay, Jean Tournemine, Roland de Quélen, Guillaume, sire du Périer, etc...

Nous voyons dans une montre de 1419 figurer avec la qualité d'écuyer, Guillaume d'Avaugour, bailli de Touraine, chambellan du Dauphin, qui avait sous ses ordres 2 chevaliers et 16 écuyers. Charles de Coëtivy, chambellan du roi, s[r] de Taillebourg, prince de Mortagne-sur-Gironde, ne prend que la qualité d'écuyer, dans une quittance du 14 janvier 1451.

Le duc Pierre II érigea en bannière, en 1440, 1450, 1454 et 1455, plusieurs terres en faveur de ses féaux et amés écuyers Guillaume de Sévigné, Jean Péan, s[r] de Grand-Bois et de la Rochejagu, le seigneur de Kermavan, et

François du Chastel, dont quelques-uns étaient ses chambellans.

On peut s'assurer, en lisant les généalogies bretonnes insérées dans l'armorial général de d'Hozier, que les représentants des maisons les plus considérables de Bretagne ne prenaient que le titre d'écuyer. A la fin du XVIII[e] siècle néanmoins, la qualité de chevalier devint d'un usage général, et fut même usurpée par des gens qui en étaient à leur premier degré de noblesse. Depuis que cette qualification est tombée en désuétude, elle a été remplacée avec avantage, par celles de marquis, comte, baron et vicomte, dont se parent souvent des gens de la plus mince noblesse.

M. Maugard, généalogiste, qui écrivait au siècle dernier, cite un grand nombre de titres des XIII[e], XIV[e] et XV[e] siècles, où des princes de la maison de Bourgogne, des seigneurs appartenant à celles de Courtenay, de Montmorency, du Chastelet, de Ligneville, de Ludre, de Briey, de Joinville, etc., sont qualifiés écuyers.

En Poitou, le terme de valet, qui signifie enfant noble, était employé préférablement à celui d'écuyer. Girard Chabot, sire de Raiz, prenait ce titre dans un acte de 1265. Dans une charte de 1293, Jofres de Lusignan est aussi qualifié valet. Dans certaines parties de la France, le titre de damoiseau, ou de donzel, servait à désigner le noble qui n'était pas chevalier.

Dans les premiers temps de la chevalerie, les chevaliers seuls paraissaient dans les tournois. Plus tard les écuyers y furent admis, mais ils ne pouvaient se décorer des insignes réservés aux chevaliers.

Les qualifications de chevalier et d'écuyer étaient des titres constitutifs de noblesse, et sévèrement interdits aux roturiers.

Extrait des cahiers des remontrances faites au roi, par la noblesse du royaume, aux États tenus en l'année 1614 :

Sa Majesté est humblement suppliée que :

Art. 4. Nul ne puisse prendre la qualité d'écuyer qu'il n'ait fait aparoir de son extraction et généalogie par titres, avec la distinction néanmoins qu'il plairait de faire à Sa Majesté entre les gentilshommes de quatre races et les nouveaux anoblis par leurs charges.

Art. 8. Que défense soit faite à toute sorte de gens non nobles de race, de prendre la qualité d'écuyer, et de timbrer leurs armes sous quelque prétexte que ce soit.

Déclaration du 23 mars 1666 :

Deux actes en justice, ou un seul de partage, donation, testament et contrat de mariage, où la qualité de chevalier ou d'écuyer aura été induement prise, suffira pour être déclaré usurpateur, de même que de s'être fait mettre au nombre des exempts dans le rôle des tailles.

Déclaration du 30 août 1661 :

Tous ceux qui sans être nobles et sans titres valables auront pris la qualité de chevalier ou d'écuyer avec armes timbrées, ou qui auront usurpé le titre de noblesse, seront condamnés à 2000 livres d'amende, aux deux sols pour livre.

Arrêt du 13 août 1666 :

Défense à tout propriétaire de terres de se qualifier baron, comte ou marquis, et d'en prendre les couronnes à leurs armes, sinon en vertu de lettres patentes bien et duement vérifiées, et à tous gentilshommes de prendre la qualité de messire et de chevalier, sinon en vertu de bons et légitimes titres ; et à tous ceux qui ne sont point gentilshommes, de prendre la qualité d'écuyer, et de timbrer leurs armes, le tout à peine de 1 500 livres d'amende.

Déclaration du roi du 22 juin 1664 :

Ceux qui justifieront, par titres authentiques, une possession de noblesse depuis l'an 1550, seront renvoyés absous de la recherche ordonnée par la déclaration du 8 février 1661, et ceux qui ne produiront des titres et contrats que depuis et au dessous de l'an 1560, seront déclarés roturiers et condamnés à 2 000 livres d'amende.

Arrêt du conseil du 15 mai 1703 :

Art. 3. Tout homme qui, dans un seul acte, aura pris la qualité de noble homme, d'écuyer ou de chevalier indument, devant un notaire ou autre personne publique, sera assigné à trois mois pour justifier.

La chevalerie s'éteignit dans les premières années du XVI[e] siècle ; alors les gentilshommes riches et puissants prirent arbitrairement le titre de chevalier. Ce titre, à partir de cette époque, n'a de valeur que lorsqu'il est accompagné de l'indication d'un ordre de chevalerie. Dès ce moment, la chevalerie officielle remplaça l'ancienne chevalerie, qui, pendant quatre siècles, avait brillé d'un si vif éclat.

CHAPITRE IV

MANIÈRE DONT ON PARVENAIT A LA CHEVALERIE. — CÉRÉMONIES AVEC LESQUELLES L'ORDRE DE CHEVALERIE SE CONFÉRAIT. — ARMURES, COSTUME ET PRÉROGATIVES DES CHEVALIERS.

Les nobles, obligés en raison de leurs fiefs à un service militaire continuel, avaient besoin de faire un apprentissage du métier des armes. Ils avaient donc l'habitude d'envoyer leurs enfants, en qualité de pages, à la cour de quelque baron ou de quelque chevalier renommé, afin qu'ils apprissent tout ce qui était nécessaire à un homme d'armes et s'instruisissent des lois et des coutumes de la chevalerie.

Le jour de la séparation arrivé, le père faisait appeler son fils et lui disait [1] : « C'est assez t'amuser aux cendres casa-
» nières, il faut te rendre aux écoles de prouesse et de
» valeur, car tout jeune homme doit quitter la maison
» paternelle pour recevoir bonne et louable nourriture
» dans une autre famille et devenir expert en toute sorte
» de doctrine ; mais, pour Dieu, conserve l'honneur, sou-
» viens-toi de qui tu es fils et surtout ne forligne pas. Sois
» brave, modeste en toute rencontre, car louange est réputé
» blâme en la bouche de celui qui se loue, et celui qui attri-
» bue tout à Dieu est exaucé. Je me souviens d'une parole
» qu'un ermite me dit un jour, que si j'avais autant de pos-
» sessions comme en avait le roi Alexandre, et de sens
» comme le sage Salomon, et de valeur comme le preux

[1] Marchangy. *Gaule poétique.*

» Hector de Troie, le seul orgueil, s'il était en moi, détrui-
» rait tout. Sois le dernier à parler dans les assemblées et
» le premier à frapper dans les combats; loue les mérites
» de tes frères, car le chevalier est ravisseur du bien d'au-
» trui qui tait la vaillance des autres.

» Cher fils, je te recommande encore simplesse et bonté
» envers les personnes de petit état; elles te porteront plus
» de remerciements que les grands, qui reçoivent tout
» comme dette à eux acquise; mais le petit se trouvera
» honoré de tes manières et te fera partout los et renom-
» mée. »

C'était muni de ces conseils que le jeune gentilhomme se rendait à la cour du seigneur qui devait lui apprendre le métier des armes et les nobles leçons de la chevalerie. Les premières places qu'on lui donnait à remplir étaient celles de page, varlet ou damoiseau, nom quelquefois commun aux écuyers. Les domestiques non nobles portaient les noms de garçons ou de gros varlets. Les fonctions de ces pages étaient celles des domestiques auprès de leurs maîtres. Ils les accompagnaient en voyage, les servaient à table et leur donnaient à boire. Ces occupations, à cette époque, n'étaient pas réputées serviles. Chez une noblesse toute militaire, tous ceux qui approchaient de la personne du seigneur portaient les armes. D'ailleurs, le jeune gentilhomme devait non-seulement devenir un vaillant homme d'armes, mais encore connaître tout ce que devait savoir un chevalier. On lit dans le livre intitulé l'*Ordène de chevalerie :* « Et
» convient que le fils du chevalier, pendant qu'il est écuyer,
» sache prendre garde de cheval, et convient qu'il serve
» avant et qu'il soit devant sujet que seigneur. Car autre-
» ment ne connaîtrait-il point la noblesse de sa seigneurie
» quand il serait chevalier, afin qu'il apprenne à tailler à
» table et à servir, et à armer et à habiller chevalier en sa

» jeunesse. Ainsi comme l'homme qui veut apprendre à » être couturier ou charpentier, il convient qu'il ait maître » qui soit couturier ou charpentier; tout ainsi convient-il, » que tout noble homme qui aime l'ordre de chevalerie et » veut devenir et être bon chevalier, ait premièrement » maître qui soit chevalier. »

Chez nos bons aïeux, qui ressemblaient beaucoup aux héros d'Homère, des offices qu'aujourd'hui nous regardons comme serviles étaient considérés comme honorables. Sous Louis XIV même, c'était un honneur pour les princes du sang d'assister au lever et au coucher du roi et de lui présenter la chemise. On lit dans l'*Encyclopédie de la noblesse*, par M. de Saint-Allais, page 116 : « Cependant un valet de » garde-robe apporte la chemise du roi, qu'il a chauffée, s'il » en est besoin, et prête à donner, couverte d'un taffetas » blanc ; pour donner cette chemise à Sa Majesté, si un des » fils ou petits-fils de France (quand il y en a) se trouve » dans ce moment au lever, le grand chambellan ou un » premier gentilhomme de la chambre, le grand maître de » la garde-robe ou un autre officier supérieur, reçoit cette » chemise du valet de la garde-robe et la lui présente pour » la donner à Sa Majesté. Les autres princes du sang ou » légitimés la prennent des mains du valet de la garde-robe, » à qui ils donnent à tenir leur chapeau, leurs gants et leur » canne. Au défaut de princes du sang ou légitimés, le » grand chambellan ou premier gentilhomme de la chambre, » le grand maître de la garde-robe, le premier valet de la » garde-robe en leur rang, donnent la chemise au roi. »

Les offices de grand maître de France (autrefois souverain maître d'hôtel du roi), de grand chambrier, de grand panetier et de grand bouteiller de France, étaient au nombre des premières charges de la couronne. Le premier écuyer-tranchant était un des principaux officiers de la maison du roi.

On trouve dans une ordonnance de Philippe-le-Bel, faite en l'année 1306, que dès ce temps-là le premier valet-tranchant (aujourd'hui premier écuyer-tranchant) avait la garde de l'étendard royal, et qu'il devait dans cette fonction marcher à l'armée le plus prochain derrière le roi, portant son panon, qui doit aller çà et là partout où le roi va, afin que chacun connaisse où le roi est.

Ces deux charges étaient unies dans la même personne sous Charles VII et sous Charles VIII et l'ont presque toujours été depuis; c'était sous cet étendard royal, nommé depuis *cornette blanche*, que combattaient les officiers, commensaux du roi, les seigneurs et gentilshommes de sa maison et les autres gentilshommes volontaires qui accompagnaient le roi.

Dans les cérémonies d'apparat, les maîtres d'hôtel du roi, qui en général étaient des chevaliers, le servaient à table.

« Et après ces choses, rapporte Joinville, le Roy tint une » grande cour à Saumur en Anjò, et là fu je et vous té» moing que ce fut la mieux arée que je véisse oncques; » car à la table du roi mangeait auprès li, le comte de » Poitiers, qu'il avait fait chevalier nouvel à une saint » Jehan [1], et après le comte de Poitiers, mangeait le comte » Jehan de Dreux, qu'il avait fait chevalier nouvel aussi; » après le comte de Dreux mangeait le comte de la Marche, » le bon comte Pierre de Bretaingne, et devant la table du » Roy, en droict le comte de Dreux, mangeait monseigneur » le Roy de Navarre en cote et mantel de samit; bien paré » de courroie de fermail et de chapelet d'or; et je tran» chais devant li. Devant le Roy tranchait du coutel le bon » comte Jehan de Soissons. Pour la table garder était mon-

[1] On choisissait en général un jour de grande fête pour créer des chevaliers, afi de rendre leur réception plus solennelle.

» seigneur Imbert de Biaujeu, qui fut puis connétable de » France, et monseigneur Enguerrand de Coucy, et mon- » seigneur Herchambaut de Bourbon. Darrière ses trois » barons, avait bien trente de leurs chevaliers en cote de » drap de soie pour eux garder; et darrière ces chevaliers, » avait grande plantée de serjans veistus des armes du » comte de Poitiers battues de sandal. »

Dans le roman de Lancelot du Lac, on voit que le roi Artus fut comblé d'éloges, pour avoir tranché le paon à la table ronde, autour de laquelle étaient assis cent cinquante chevaliers, qui furent tous contents de la part qu'il leur fit.

Le roman du petit Jehan de Saintré nous le montre pendant qu'il était page, servant le roi à table, et recevant ensuite de ce prince de l'argent et des armures, afin de faire ses premières armes. Plus tard, devenu un chevalier de renom, il fut assez heureux pour recevoir dans son château la dame aux belles cousines, parente du roi de France. « Quand le clepsidre du château sonna les douze » heures, Saintré présenta respectueusement à la princesse » sa main couverte d'un gant, et la conduisit dans un grand » salon où la table dressée venait d'être servie par les » maîtres d'hôtel. La princesse s'étant placée dans un fau- » teuil préparé pour elle, les dames qui l'accompagnaient » prirent leur siége à dos, et Saintré, une serviette sur » l'épaule, se tint debout près du cadenas de la princesse » pour la servir, et ne voulut point se placer à table, » qu'après en avoir reçu l'ordre le plus pressant, et seule- » ment lorsqu'on eut servi le second service. »

Jusqu'à l'âge de quatorze ans, le jeune damoisel remplissait l'office de page. La dame et les demoiselles du château s'occupaient de son éducation morale et religieuse, et remplaçaient ses parents. Elles lui apprenaient le caté-

chisme et aussi l'art d'aimer, c'est-à-dire, à être aimable, respectueux et poli envers les dames, et à ne pas mal parler d'elles, car les chevaliers dont elles avaient à se plaindre étaient exclus des tournois.

A quatorze ans, son éducation devenait toute militaire. Nouvellement sorti de pages, avant de commencer ses fonctions d'écuyer, il était présenté à l'autel par son père et par sa mère, qui chacun un cierge à la main allaient à l'offrande. Le prêtre célébrant prenait de dessus l'autel une épée et une ceinture sur laquelle il faisait plusieurs bénédictions, et l'attachait au côté du jeune homme, qui dès ce moment commençait à la porter. Cette cérémonie rappelait celle qui était en usage sous la seconde race de nos rois, dans laquelle les princes remettaient à leurs enfants leurs premières armes, cérémonie qu'on a confondue à tort avec la collation de l'ordre de chevalerie.

« Bientôt, dit Châteaubriand [1], on passait à l'office de » page ou de damoiseau dans le château de quelque » baron. C'était là qu'on prenait les premières leçons sur » la foi gardée à Dieu et aux dames. Souvent le jeune page » y commençait pour la fille de son seigneur une de ces » durables tendresses que des miracles de vaillance de- » vaient immortaliser. De vastes architectures gothiques, » de vieilles forêts et de grands étangs solitaires nourris- » saient par leur aspect romanesque, ces passions que rien » ne pouvait détruire, et qui devenaient des espèces de » sort et d'enchantement. Excité par l'amour au courage, » le page poursuivait les mâles exercices qui lui ouvraient » la route de l'honneur. Sur un coursier indompté, il lan- » çait dans l'épaisseur des bois les bêtes sauvages, ou, » rappelant le faucon du haut des cieux, il forçait le tyran

[1] *Génie du Christianisme.*

» des airs à venir, timide et soumis, se poser sur sa main » assurée.

» Tantôt, comme Achille enfant, il faisait voler les che- » vaux sur la plaine, s'élançant de l'un à l'autre, d'un » saut franchissant leur croupe, ou s'asseyant sur leur » dos; tantôt il montait tout armé jusqu'au haut d'une » tremblante échelle, et se croyait déjà sur la brèche, » criant Montjoye et Saint-Denis. Dans la cour de son baron » il recevait les instructions et les exemples propres à » former sa vie. Là se rendaient sans cesse des chevaliers » connus ou inconnus qui s'étaient voués à des aventures » périlleuses, qui revenaient seuls des royaumes de » Cathay, des confins de l'Asie et de tous les lieux incroya- » bles où ils redressaient les torts et combattaient les » infidèles. »

Dans un recueil de poésies provençales recueillies par M. d'Urfé, et dont on trouve des fragments dans l'ouvrage de M. Lacurne de Sainte-Palaye, sur la chevalerie, on voit que le seigneur Arnaud de Marsans dit à ses écuyers qui lui demandaient des conseils : « Ayez un bon cheval, prompt » à la course, adroit et souple au combat, et qu'il soit tou- » jours près de vous, aussi bien que votre lance, votre écu » et votre haubert à l'épreuve. Que le cheval soit de tout » point bien équipé, bien sellé, bien bridé et garni d'un » beau poitrail. Que la housse, la selle, l'écu et la lance » avec sa banderolle soient coloriés ou armoriés unifor- » mément. Ayez outre cela un bon cheval de bât ou roussin, » pour porter votre double haubert, la lance et l'écu; plus » ces armes paraîtront élevées, plus elles auront de grâce » et de noblesse. Que vos écuyers se tiennent toujours près » de vous, afin qu'à la première offense, à la première » attaque, vous ayez toujours sous la main tout ce qu'il » vous faudra, et que vous ne soyez pas obligé de chercher

» vos armes l'une après l'autre : car il faut que vous le » sachiez, une dame ne prendra jamais pour amant un » lâche ou un avare, qui se cache quand il faut marcher » à l'ennemi ou paraître avec éclat dans une cour. Elle » veut que son amant se couvre sans cesse de nouvelle » gloire : c'est alors que, bien loin de rougir de la passion » qu'il lui témoigne, elle en fait trophée et s'empresse d'y » répondre.

» Que la longueur de mes leçons ne vous impatiente pas, » mes amis, poursuit toujours le seigneur Arnaud de Mar- » san ; aimez sur toutes choses la chevalerie, qu'elle soit » pour vous le souverain bien et préférez-la à tout autre » plaisir. Que l'on vous trouve toujours prêts au combat, » si l'on cherche à vous surprendre ; quelques cris et » quelque bruit que vous entendiez, que rien ne vous » effraye; soyez le premier à frapper, le dernier à vous » retirer ; ainsi vous remplirez le véritable devoir d'un » amoureux. Si vous êtes au tournoi, voulez-vous m'en » croire, que votre heaume et votre haubert soient égale- » ment forts et doubles ; ayez bonnes chausses d'acier à » vos jambes et bonne épée à la ceinture. Ouvrez à votre » cheval, par des coups redoublés, la route qu'il doit tenir, » et que son poitrail soit garni de beaux grelots ou son- » nettes bien rangées, car ces sonnettes réveillent merveil- » leusement le courage de celui qui le monte et répandent » devant lui la terreur. Enfin, je vous le répète, montrez- » vous toujours le premier à la charge et le dernier à la » retraite, c'est le devoir de quiconque suit la bannière » d'amour.

» Ne vous laissez rien enlever (de vos armes et de vos » équipages); quand vous ferez votre pointe dans les rangs » ennemis, ne revenez pas sans vous être mesuré avec » quelqu'un d'entre eux ; soit un, soit deux, repoussez-les

» avec intrépidité; si votre lance vous manque, n'oubliez
» pas votre épée, et qu'aussitôt vous l'ayez à la main;
» frappez des coups si forts et si rudes, que le bruit en
» aille jusqu'à Dieu, et que le paradis et l'enfer en retentissent également. »

Lorsque le jeune écuyer avait terminé son apprentissage militaire et atteint vingt et un ans, il suivait, en qualité d'homme d'armes, son seigneur à la guerre, ou combattait pour son propre compte, fréquentant les tournois, les pas d'armes, se battant contre tout venant, et recherchant les batailles et les aventures afin d'acquérir le nom de vaillant et de se rendre digne d'être admis dans l'ordre de chevalerie. Nos anciens romans nous représentent le jeune poursuivant ou bachelier d'armes, suivant avec constance cette route remplie de dangers, mais qui conduit aussi à la victoire et à la renommée.

Si un écuyer, après s'être distingué dans les combats, était devenu assez riche pour soutenir l'honneur de l'ordre de chevalerie, il se mettait à la recherche de quelque chevalier renommé qui pût lui conférer cette dignité, car être armé chevalier par un guerrier éprouvé était une preuve de vaillance.

Tout chevalier pouvait créer un autre gentilhomme chevalier, mais sa responsabilité était si grande et la publicité donnée à la réception d'un chevalier telle, que l'accès à la chevalerie était impossible à celui qui n'en aurait pas été digne. L'usage était, en effet, que le nouveau chevalier, revêtu de ses armes, parcourût la ville voisine, accompagné de ses parrains et de celui qui lui avait octroyé l'ordre de chevalerie. Quelle honte pour ceux-ci, si leur filleul avait été accueilli par les huées du peuple et les moqueries de la noblesse ! Ils se seraient exposés eux-mêmes à être dégradés et à se voir refuser l'entrée des tournois.

Aussi est-il à remarquer que la chevalerie, florissante pendant le temps qu'elle resta entre les mains de la noblesse, déchut rapidement dès qu'elle devint officielle et que les rois commencèrent à la conférer.

La collation de l'ordre de chevalerie avait lieu ordinairement aux fêtes de Pâques, de la Pentecôte, de Noël ou de la Saint-Jean, afin de donner plus de notoriété à la réception des chevaliers. Dans les premiers temps de la chevalerie, pour être fait chevalier, il fallait avoir vingt et un ans, être noble de race et posséder des fiefs considérables.

L'écuyer qui aspirait à l'honneur de la chevalerie, disent les anciens cérémoniaux, était obligé, avant toutes choses, de prier Dieu de lui donner sa grâce et sa bénédiction, de jeûner la veille de la fête choisie pour la cérémonie, de confesser ses péchés et de communier [1].

Vêtu d'un habit blanc comme la neige, il venait faire la veille des armes dans une église, passant la nuit en oraison, agenouillé devant l'autel de la Vierge ou d'un patron, et près des monuments funèbres où se voyaient les statues des princes et des grands capitaines, remémorant en sa pensée les faits et gestes des trépassés, et demandant à Dieu de vivre et de mourir comme eux.

Dès que le jour commençait à paraître, d'anciens chevaliers, sous le nom de parrains, assistent le récipiendaire pendant la cérémonie, viennent le chercher et le conduire au bain, emblème de la pureté nécessaire dans l'ordre de chevalerie. Au sortir de l'onde, on le couvre d'une simple tunique blanche, à son cou tourne une écharpe où pend son épée, dont la poignée a la forme d'une croix. En cet état, il est conduit par le prêtre, qui, bénissant son arme,

[1] Marchangy, *Gaule poëtique;* La Roque, *Traité de la Noblesse;* Saint-Allais, *Encyclopédie de la Noblesse*, etc.

récite en latin des psaumes et des exhortations dont voici le sens :

O mon Dieu, conservez votre serviteur, car c'est de vous dont vient la force ; le géant, sans votre appui, tombe sous la fronde du berger, et le faible, si vous l'animez, est une tour d'airain inébranlable contre la rage impuissante des mortels.

Dieu tout-puissant, vous qui balancez dans vos mains les flèches de la victoire et les foudres de la colère céleste, daignez regarder du haut de votre gloire celui qu'amène dans votre temple le devoir de faire bénir et consacrer son glaive.

Ce n'est point pour ravager et pour détruire, ce n'est pas pour servir l'injustice et la tyrannie, c'est pour délivrer tout ce qui souffre et qui gémit sous la verge de l'oppression ; ainsi donnez-lui, en faveur de cette mission sacrée, la sagesse de Salomon et la force des Machabées.

Après cette cérémonie, le candidat est reconduit dans ses appartements par ses parrains, qui le revêtent d'abord d'un pourpoint brun, puis d'une camise de gaze brochée d'or ; sur ce vêtement léger on met le haubert, et sur ce tissu de mailles de fer la chlamyde, composée des couleurs et livrées du chevalier.

Viennent ensuite les sires clercs apportant sur un lutrin le livre où sont transcrites les lois de la chevalerie, dont il écoute attentivement la lecture et dont voici quelques articles :

Les chevaliers doivent craindre et aimer Dieu, combattre pour la défense de la religion, de la patrie et du prince. Leur bouclier sera le refuge de l'opprimé, leur courage soutiendra envers et contre tous le bon droit de ceux qui viendront les implorer. Ils obéiront à leurs supérieurs, vivront avec leurs égaux en bons frères, et craindront

surtout de blesser par leurs propos, la pudeur, l'absence, la tristesse et la pauvreté.

L'espoir du gain, l'amour des grandeurs, non plus que l'orgueil et le ressentiment, ne seront jamais les vrais motifs de leurs actions : elles seront en toute circonstance, inspirées par l'amour de la vertu.

Ils ne s'avanceront pas plusieurs contre un seul et ne combattront point d'ennemis désarmés. Le cri de la vieillesse sera pour eux le cri de la clémence, et leur générosité fera pardonner leur gloire. Ils mépriseront tous les avantages obtenus par la supercherie et par la crainte.

Les chevaliers ne s'attaqueront point mutuellement, si ce n'est dans les batailles et dans la lice des tournois, et dans ce dernier cas, leurs fers seront émoussés. Fidèles observateurs de leur parole, jamais leur foi vierge et pure ne sera souillée par le plus petit mensonge.

S'ils ont fait vœu de mettre fin à quelque aventure, leurs armes ne seront pas déposées avant de l'avoir terminée, et ils vaqueront sans relâche à leur entreprise pendant un an et un jour.

Si, dans leur course, un pâtre leur dit qu'ils suivent un chemin occupé par des brigands, ou qu'une bête étrange y répand l'épouvante, ou qu'il aboutit à quelque manoir dangereux d'où l'on ne voit pas revenir les voyageurs, ils ne retourneront pas en arrière et poursuivront leur route, même dans la persuasion d'un péril évident ou d'une mort certaine, pourvu néanmoins qu'en s'engageant dans cette aventure ils aient quelque chance d'être utiles à leurs concitoyens.

Ils n'accepteront point de titres ou de récompenses d'un prince étranger, car ce serait un affront pour leur patrie. Ils maintiendront sous leur bannière l'ordre et la discipline parmi les troupes soumises à leur commandement, et veilleront à ce que l'on ne moleste pas les laboureurs.

Les chevaliers serviront et protégeront en toute rencontre, et même au péril de leur vie, les dames confiées à leur garde, et quels que soient leurs charmes, ne leur parleront point d'amour, n'en exigeront point de faveurs ni de promesses, et ne profiteront en aucune manière de l'ascendant qu'auraient pu donner sur leurs volontés des circonstances quelconques.

Ils ne feront jamais violence à dames ou à demoiselles, encore qu'ils les eussent gagnées par armes, sans leur volonté ou consentement.

S'ils sont recherchés de combat pareil, ils ne s'y refuseront point sans empêchement raisonnable ; ils seront fidèles observateurs de leur parole et de la foi donnée, et s'ils sont faits prisonniers en bonne guerre, ils paieront exactement la rançon promise ou se remettront en prison au jour et temps convenus, selon leur promesse, à peine d'être déclarés infâmes ou parjures [1].

De retour à la cour de leur souverain, ils rendront un compte véritable de leurs aventures, encore même qu'elles fussent quelquefois à leur désavantage, au roi et au greffier de l'ordre, sous peine d'être privés de l'ordre de chevalerie. Sur toutes choses, ils seront fidèles, courtois, humbles, et ne failliront jamais à leur parole.

Le serment fait, le candidat était revêtu par un ou plusieurs chevaliers, quelquefois même par des dames ou demoiselles, de toutes les marques extérieures de la cheva-

[1] Souvent ces prisons étaient fort dures. Bertrand du Guesclin, après avoir été fait prisonnier en Espagne à la bataille de Navaretta, avait amassé l'argent nécessaire pour payer sa rançon. En passant par La Rochelle, il y trouva beaucoup de ses anciens compagnons d'armes qui, ne pouvant se racheter, étaient durement traités par les Anglais, leurs vainqueurs, et réduits à la plus grande misère. Il employa à les délivrer l'argent qu'il avait apporté, et revint ensuite se remettre entre les mains du prince de Galles, dont il était prisonnier, et qui le traita avec la plus grande courtoisie. Chandos et Caverlé voulurent contribuer à payer sa rançon, qui, peu de jours après, fut acquittée par le roi de France.

lerie. On lui donnait successivement, en commençant par les éperons dorés, toutes les pièces de son armure et ses armes.

Les éperons étaient donnés au chevalier pour lui démontrer que la diligence ne doit pas manquer aux actions de la guerre. Les molettes sont piquantes et appliquées aux éperons, pour corriger le cheval, qui est ordonné pour servir l'ordre de chevalerie, et dont on a pris le nom de chevalier.

Le premier don fait au chevalier était une molette d'éperon, symbole d'honneur et de chevalerie, que nul ne portait anciennement s'il n'était noble, mais seulement un petit piquant qui s'arrêtait au bout de l'éperon. La molette, disaient les anciens, servait à corriger les reculants d'honneur et de toute sorte de vertu.

Le haubert dont on revêtait le chevalier était la représentation d'une forteresse ou d'un château contre les vices; car ainsi que les châteaux sont clos de tours et de fossés, de même le haubert est fermé de toutes parts et donne courage au chevalier, en lui faisant détester la trahison, la déloyauté, l'orgueil ou tout autre vice.

Le casque ou heaume était donné au chevalier, pour marquer la pudeur qui lui couvrait le front, car un chevalier sans honte ne peut être obéissant à l'ordre de chevalerie.

Les chausses de fer étaient données au chevalier, pour garantir les jambes et les pieds du péril, et pour lui faire entendre qu'un chevalier armé de fer n'appréhende aucun passage.

Le gorgerin donné au chevalier était un signe d'obéissance et de soumission; d'où vient que ceux qui font des vœux, et que les femmes, tant religieuses que laïques, s'en servent jusqu'à présent.

Les gantelets étaient délivrés au chevalier, afin qu'il en couvrît ses mains, pour qu'elles fussent plus à l'abri des coups, et plus sûres pour redoubler de force.

L'épée qui était présentée au chevalier était faite en forme de croix, pour lui faire comprendre qu'il devait, comme autrefois Constantin, détruire les ennemis de la croix de Jésus-Christ par l'épée; et parce que l'épée tranche des deux côtés, elle signifie que le chevalier doit maintenir la chevalerie et la justice, et ne jamais combattre que pour le maintien de ces deux grandes colonnes de la société.

Une épée nommée *miséricorde* était donnée au chevalier, afin de lui faire comprendre qu'il eût recours à la miséricorde, et qu'il surmontât plutôt son ennemi par cette vertu, que par la force de l'épée.

Le chevalier ne devait pas se confier entièrement à ses armes, mais espérer qu'avec le secours de Dieu il vaincrait ses ennemis et ceux qui seraient contraires à l'ordre de chevalerie.

La lance donnée au chevalier représentait la vérité, car la vérité est droite comme la lance. Le fer de la lance signifie la force qu'a la vérité sur la fausseté et le mensonge, et le pommonceau ou pommeau, qui est de forme ronde, montre que la vérité, qui est manifeste à tous, n'a peur ni de la fausseté ni de la tromperie.

La masse donnée au chevalier indique la force et le courage.

L'écu était présenté au chevalier pour être mis entre lui et ses ennemis; aussi le chevalier était un intermédiaire entre le prince et le peuple, pour négocier la paix et la tranquillité publique entre les deux.

La selle sur laquelle s'assied le chevalier quand il est à cheval, signifie sûreté et fermeté de courage, ainsi que la force de la chevalerie.

Au chevalier était donné un cheval avec un destrier, ainsi appelé, parce qu'il se plaçait à sa droite pour l'inviter à combattre dextrement, et pour indiquer que le cheval surpasse tous les animaux en noblesse et en courage, même le lion, qui a plus de force que de courage.

Toutes les cérémonies étant accomplies, le nouveau chevalier, orné des insignes chevaleresques, accompagné de ses parrains et d'une foule de seigneurs, se promenait à cheval dans la ville la plus voisine pour se montrer au peuple, et afin que tous sussent qu'il était nouveau chevalier.

Celui qui créait un chevalier lui faisait ordinairement des largesses et en recevait à son tour. Les rois d'armes qui assistaient à la cérémonie n'étaient pas non plus oubliés.

Quand un souverain armait chevalier un écuyer, il lui faisait des dons assez considérables pour qu'il pût maintenir l'état de chevalerie; car le chevalier était astreint à beaucoup de dépenses, sans parler de celles que nécessitait le service militaire. Il devait paraître honorablement à la cour de son souverain, ainsi que dans les tournois, et ne rien négliger pour faire honorer par sa magnificence et sa générosité le très-noble ordre de chevalerie. C'est pour cette raison, que dans les beaux temps de la chevalerie, cette dignité n'était accordée qu'aux seigneurs qui à la vaillance joignaient la possession de riches domaines, conditions qui contribuèrent à donner un grand renom aux chevaliers, dans lesquels le peuple voyait non-seulement des guerriers cités par leur courage, mais encore de riches et puissants seigneurs.

Quand les fils des rois et des seigneurs parvenaient à la chevalerie, ces derniers prélevaient sur leurs vassaux une taxe appelée aide de chevalerie.

On voit dans un arrêt de la Pentecôte de l'an 1270, que le roi saint Louis leva une taille et une aide sur les bourgeois de Paris pour la chevalerie de monseigneur Philippe, son fils aîné, et pour le voyage d'outre-mer.

La coutume de Poitiers porte expressément, que les hommes doivent à leur seigneur les droits d'aide à sa nouvelle chevalerie. On voit dans une sentence du sénéchal de Confoulant que l'aide de chevalerie pour nouvelle milice, pour voyage de la Terre-Sainte, pour mariage de fille et pour paiement de rançon, était attribuée aux seigneurs sur leurs vassaux. Cette sentence fut confirmée par arrêt du Parlement du 8 mars de l'an 1409, en faveur de Miles de Thouars, s^r^ de Pouzauges, de Chabanais et de Confoulant, chevalier, demandeur contre les religieux, abbé et couvent du monastère de Scarpe, et les habitants de ce lieu [1].

La même coutume existait en Normandie et dans d'autres provinces de France.

Au XIIIe siècle, les nobles d'ancienne race pouvaient seuls prétendre à la qualité de chevalier, et si quelqu'un s'était fait conférer la chevalerie sans être gentilhomme de parage, c'est-à-dire du côté de son père, le roi ou le seigneur de qui il relevait, avait le droit de lui faire trancher ses éperons sur le fumier.

Le comte de Flandre et le comte de Nevers, son fils, ayant fait chevaliers deux roturiers frères, le Parlement les condamna chacun, par arrêt de la Toussaint 1279, à une amende de 1 000 livres tournois envers le roi. Cette somme représente environ 16 000 livres de notre monnaie.

Ce fut sous Louis X, dit le Hutin, que commencèrent les premiers anoblissements par chevalerie. Déjà sous Philippe le Hardi, fils de saint Louis, les premières lettres d'anoblis-

[1] La Roque, *Traité de la Noblesse.*

sement avaient été délivrées. De là à anoblir en conférant la chevalerie, il n'y avait qu'un pas. La royauté le fit en s'arrogeant un droit qu'elle n'avait pas, car l'institution de la chevalerie n'était pas son ouvrage, mais celui de la noblesse. Il en résulta qu'il devint souvent moins honorable d'être fait chevalier de la main du roi, que de celle d'un simple chevalier, qui ne pouvait conférer la dignité chevaleresque qu'à un noble de race. Mais en changeant ainsi de leur propre autorité les anciennes coutumes de la chevalerie, les rois avaient deux buts : récompenser les services des hommes du tiers-état, et ensuite amoindrir la puissance de la noblesse. L'histoire démontre, que si leur autorité y gagna, la chevalerie y perdit beaucoup de son lustre, par l'agrégation de personnes qui autrefois ne pouvaient y prétendre. L'abandon des cérémonies religieuses avec lesquelles on conférait la chevalerie et qui lui imprimaient comme un caractère sacré, contribua aussi à la rendre moins respectable aux yeux du peuple, habitué à considérer un chevalier à l'égal d'un ministre des autels.

On lit dans les ordonnances de Philippe le Bel :

« L'écuyer quand il a bien voyagé (fait la guerre) et a été » à plusieurs faits d'armes dont il est sailli à son honneur, » et qu'il a bien de quoi à maintenir l'état de chevalerie, » ainsi qu'un chevalier bachelier et comme vrai noble, s'il » veut se faire chevalier ; pour plus honorablement le faire, » il faut qu'il se trouve en aucune bataille, en grand assaut » ou rencontre. Lors doit adviser le chef de la compagnie, » et lors il doit venir à lui demander et requérir le très-» noble ordre de chevalerie, au nom de Dieu, de Notre-» Dame et de monseigneur saint Georges, le bon chevalier, » il doit tirer son épée et la lui bailler. Alors le seigneur » ou chevalier doit prendre l'épée de l'écuyer et lui dire : « Je te fais chevalier, au nom de Dieu, de Notre-Dame et

» de monseigneur saint Georges, le bon chevalier, pour » notre vraie foi, sainte Église et justice loyaument soutenir, » et à tout pouvoir défendre et garder le droit des per- » sonnes chez lesquelles tu sauras n'exister aucun reproche, » ainsi que celui des enfants et des orphelins. » Et s'il ad- » vient que l'écuyer est pauvre gentilhomme, le prince » doit lui donner honnêtement de quoi vivre, ou ne peut » le faire chevalier, et ce, pour l'honneur du très-noble » ordre de chevalerie. »

Malgré les atteintes portées à la chevalerie, le titre de chevalier était en si grand renom que tous les rois de France, depuis Philippe-Auguste jusqu'à Henri II, voulurent en être décorés.

Philippe-Auguste étant à Compiègne en 1209, donna l'ordre de chevalerie à Louis, son fils aîné, depuis Louis VIII, et à cent jeunes seigneurs.

Saint Louis conféra la chevalerie à Robert de France, son frère, le jour de la Pentécôte 1237, avec 20 livres parisis de rente chaque jour de sa vie, à prendre *a die militiæ*, et lui donna aussi le comté d'Artois avec la ville d'Arras. Il conféra également la chevalerie à Alphonse, son frère, et lui fit don des terres d'Auvergne et du Poitou.

Il créa également chevaliers, en 1241, Jean, comte de Dreux, Pierre de Dreux, duc de Bretagne [1], Hugues de Lusignan, comte de la Marche, Charles, son troisième frère, et Robert d'Artois, son neveu.

En 1267, il fit chevalier Philippe, son fils, qui régna sous le nom de Philippe le Hardi.

Philippe le Bel fut créé chevalier en 1284, d'après les registres de la chambre des comptes. Ce prince confère la

[1] La date qu'indique La Roque (*Traité de la Noblesse*) est inexacte. Pierre de Dreux prend la qualité de chevalier dans des chartes des années 1238 et 1240. (D. M. P.)

chevalerie, dans une cour solennelle, à ses enfants, Louis, roi de Navarre, Philippe, comte de Poitou, et Charles, comte de la Marche, qui furent successivement rois de France. Il fit aussi chevaliers Hugues, duc de Bourgogne, roi titulaire de Thessalonique, Eudes, frère de ce duc, et plusieurs autres seigneurs.

En 1332, Philippe de Valois créa chevalier, à Paris, Jean, son fils aîné, duc de Normandie, qui régna après lui.

Charles VI reçut, quelque temps après son baptême, en 1369, la chevalerie des mains de Bertrand du Guesclin, connétable de France ; car, disait-on, de même qu'un chrétien, s'il n'est pas baptisé, n'est pas chrétien, ainsi le fils d'un chevalier n'est pas chevalier, si cette dignité ne lui a pas été conférée. Cette circonstance nous fait déjà voir ce qu'était devenue la chevalerie dans les mains des rois.

Le roi Charles VI conféra plus tard la chevalerie à un grand nombre de seigneurs.

Le roi Charles VII fut fait chevalier à Saumur, en 1429, par le duc d'Alençon.

Le roi Louis XI, étant prêt à être sacré et couronné en 1461, tira son épée et la présenta à Philippe, duc de Bourgogne, en le priant de le créer chevalier. Ce duc, pour lui obéir, lui donna l'accolade et le fit chevalier. Le roi donna ensuite l'ordre de chevalerie à un grand nombre de seigneurs français et étrangers. Ce fut lui qui institua, en 1469, l'ordre de Saint-Michel.

Le roi Charles VIII, à l'époque de son sacre, l'an 1498, reçut la chevalerie des mains de Louis, duc d'Orléans, son beau-frère, qui régna après lui.

Nous ignorons par qui le roi Louis XII fut créé chevalier, mais il le fut sûrement, puisque nous voyons qu'il conféra à son beau-frère cette dignité.

Martin du Bellay, s[r] de Langay, rapporte dans ses *Mé-*

moires que le roi François Ier voulut, sur le champ de bataille de Marignan en 1515, être armé chevalier par Bayard, surnommé le chevalier sans peur et sans reproche.

Le roi Henri II, étant au camp devant Avignon, voulut recevoir l'accolée de la main d'Odart de Biez, chevalier de l'ordre, maréchal de France, et lieutenant pour Sa Majesté en Picardie. C'est, nous croyons, le dernier exemple d'un roi créé chevalier suivant l'ancien usage.

A partir du commencement du XVIe siècle, on peut regarder la chevalerie comme éteinte et le titre de chevalier comme sans valeur, à moins qu'il n'indique un chevalier de l'ordre du roi. A cette époque, la chevalerie de la noblesse fut remplacée par la chevalerie officielle. Les seigneurs puissants prirent alors arbitrairement le titre de chevalier, au lieu de celui d'écuyer dont s'honoraient leurs pères.

Nous avons vu que ce fut sous Louis X qu'eurent lieu les premiers anoblissements par chevalerie. Les plus anciennes lettres qu'on en trouve, suivant La Roque, sont de l'an 1315. Dans la seconde moitié du XIVe siècle, les rois de France élevèrent à la dignité de chevalier de hauts fonctionnaires de l'ordre civil, tels que des chanceliers de France et des premiers présidents au parlement de Paris. Cette cour souveraine avait pris à cette époque une grande importance. On lui soumettait les affaires les plus considérables de l'État. Enflés d'orgueil par suite de si hautes prérogatives, les présidents du Parlement, et même quelquefois de simples conseillers, ne se contentèrent plus du titre de *maître* qu'ils avaient porté jusqu'alors, ils usurpèrent celui de *messire* qui n'appartenait qu'aux chevaliers, et aspirèrent aux honneurs de la chevalerie. Ils inventèrent, pour se désigner, le titre de *chevalier-ès-lois*, puis finirent par supprimer le mot *ès-lois* pour ne conserver que celui

de *chevalier*. Les rois de France, voulant rendre le parlement de Paris, dont les décisions lui étaient souvent nécessaires, respectable aux yeux du peuple, donnèrent l'ordre de chevalerie à plusieurs de ses premiers présidents. Ce fut ainsi que Philippe de Valois créa chevaliers lui-même Jean de Popincourt et Philippe de Morvilliers, premiers présidents au parlement de Paris.

Arnaud de Corbie, chancelier de France, fut fait chevalier par le roi Charles V, qui lui accorda en même temps une pension de 500 livres tournois, ainsi que le prouve une quittance du 7 février 1396, rapportée par La Roque. D'autres chanceliers, tels que Pierre Doriole, Guillaume de Rochefort et Guillaume Juvenal des Ursins, reçurent également les honneurs de la chevalerie.

Qu'auraient dit les chevaliers de Philippe-Auguste et de saint Louis, qui avaient versé leur sang dans les champs de la Syrie et de l'Égypte en combattant les infidèles, s'ils avaient pu voir des hommes de robe, ceux que du Guesclin appelait les chaperons fourrés, semblables au geai paré des plumes du paon, porter les nobles insignes de la chevalerie? Mais ils eurent beau faire, on ne les considéra pas comme de vrais chevaliers, car la noblesse française n'a jamais admis l'adage romain : *Cedant arma togæ :* pour elle, le métier des armes a toujours été le plus noble et le premier.

Sans doute, toute peine mérite salaire, et une conduite exceptionnelle a droit à une récompense, mais elle ne doit pas être la même pour tous. Rien ne vaut le prix du sang, le sacrifice de l'homme de guerre qui, sans ostentation et sans murmure, sur le simple signe de son chef, expose sa vie pour la défense de son pays. Nous trouvons donc qu'il est peu flatteur pour le brave soldat qui a répandu son sang sur les champs de bataille de l'Afrique, de la Crimée, de l'Italie et du Mexique, de recevoir la croix de la Légion

d'honneur en compagnie d'épiciers, d'inventeurs de pâte pectorale et de vêtements imperméables, de maires de village qui ont servilement exécuté, au moment des élections, les ordres de Monsieur le préfet [1]; de bijoutiers, d'horlogers, de fabricants de meubles, et d'une multitude d'employés et d'industriels de toute espèce qui inondent les journaux de réclames, en faisant parade de leur décoration, pour attirer les chalands à leur boutique.

Si, au siècle dernier, un gentilhomme, après trente ans de services, se retirait content dans sa famille avec le grade de capitaine, 600 livres de pension et la croix de Saint-Louis, c'est que ce signe de l'honneur ne s'accordait qu'à ceux qui avaient versé leur sang pour leur patrie. « L'hon-» neur acquis par la vertu militaire, dit la Colombière dans » son *Théâtre d'Honneur et de Chevalerie*, a toujours » été plus excellent que les autres; il est cramoisi, teint » en écarlate et ne craint point la tache, et les autres sont » à simple teinture et beaucoup plus basses en couleurs. » Alexandre le Grand, Scipion, César, Pompée, et presque » tous les grands capitaines grecs et romains ont été fort » savants en bonnes lettres, mais leur vaillance a tellement » offusqué et amoindri leurs autres louables qualités, » qu'elle paraît seule entre toutes, ne plus ne moins que » le soleil paraissant, fait disparaître toutes les étoiles du » firmament et étouffe l'éclat des flambeaux allumés en » plein midi; d'où vient que les Romains, par le nom de » vertu, entendaient par excellence la vaillance, nommée » la première vertu politique. Et en France, le titre de » noblesse (qui est la plus honnête récompense de la vertu) » se donne avec plus de gloire à ceux qui l'ont mérité

[1] Au mois de mars 1868, soixante-quinze maires et adjoints, appartenant pour la plupart à de petites localités, ont été nommés chevaliers de la Légion d'honneur.

» par les armes que par tout autre moyen, et le nom
» d'armes ou d'armoiries, qui sont le véritable caractère
» de la noblesse, vient de ce que l'on ne peut l'acquérir
» que par le moyen de la guerre et les armes. Le poète
» Homère, qui a été un des plus doctes hommes du monde,
» au regard d'un vaillant homme n'a été qu'un trompette,
» au dire de Thémistocle; car quelqu'un lui ayant de-
» mandé lequel il aimait mieux être, Homère ou Achille,
» il me semble, dit-il, que tu me demandes si j'aimerais
» mieux être celui qui remporte le prix aux jeux olym-
» piques, ou le trompette ou le héraut qui le dénonce au
» public, tant la vaillance et la vertu militaire ont de
» splendeur et d'éclat sur les autres vertus, et il faut que
» tout cela se taise au bruit et à l'éclat des armes. »

Plusieurs princesses, selon La Roque, ont conféré l'ordre de chevalerie. Le premier exemple qu'il en cite est tiré d'Ordéric Vital, chroniqueur du XIe siècle, qui rapporte que Cécile, fille de Philippe Ier, roi de France, et pour lors veuve du fameux Tancrède, prince d'Antioche, donna l'ordre de chevalerie à Gervais, seigneur breton, fils d'Aymon, comte de Dol.

Le second exemple qu'il en donne est justifié par un titre de l'an 1252, qui lui fut communiqué par M. d'Hécouval. Il fait connaître que la reine Blanche, mère de saint Louis, un peu avant sa mort, qui arriva en 1251, fit le s^r^ de Saint-Yon chevalier, et que Jean d'Amiens lui délivra des étoffes d'écarlate, de pourpre et de peaux d'hermines pour son habillement.

Les chevaliers se revêtaient d'une armure complète, ainsi que les seigneurs de haubert, mais, de plus qu'eux, ils portaient des éperons dorés, marque distinctive de leur dignité, ainsi que certaines étoffes dont l'usage leur était réservé.

L'armure complète, aux XIIe et XIIIe siècles, consistait dans un tissu de mailles qu'on appelait haubert, et dont les manches étaient assez longues pour tenir lieu de gantelets. Les bras, les jambes et les pieds étaient également protégés par un tissu de mailles. Le casque ou heaume consistait dans un simple pot de fer de forme conique ou cylindrique, quelquefois accompagné d'un nasal, et le plus souvent d'une visière percée de trous, afin de pouvoir permettre au chevalier de voir et de respirer. Par dessus le haubert, le chevalier portait une cotte d'armes descendant au-dessous du genou, et fendue des deux côtés pour lui permettre de monter à cheval. La cotte d'armes, avant d'être employée comme ornement, servit primitivement à empêcher la pluie de filtrer à travers les mailles du haubert. Le cou du cheval, son poitrail ainsi que ses flancs, étaient défendus par un tissu de mailles. La lance sans arrêt, l'épée droite et tranchante, la hache d'armes, la masse et le poignard, complétaient les armes du chevalier. Les sceaux gravés dans les planches de l'*Histoire de Bretagne* de D. Morice nous font voir, que les chevaliers des XIIe et XIIIe siècles portaient leur bouclier de la main gauche, et le ramenaient sur leur poitrine pour la préserver. Au XIVe siècle, ils portaient quelquefois ce bouclier suspendu à leur cou. Il fut abandonné au XVe.

La cotte de mailles du XIIIe siècle pesait environ vingt-cinq à trente livres. Elle garantissait le corps de la pénétration des armes blanches, mais ne pouvait éviter les effets de leur choc : c'était là son côté faible. On y parait en partie par les garnitures intérieures, les coussins rembourrés, les doublures matelassées. Vers la fin du XIIIe siècle, l'homme d'armes étouffait littéralement sous ses armes.

Depuis longtemps on portait sous la maille une plaque

de fer. Elle augmentait la défense de la poitrine et laissait aux épaules la charge de la cotte de mailles. Le choc qu'on fait subir à une plaque est reparti sur sa superficie. Ce système défensif fut successivement appliqué aux jambes, aux bras, et mit sur la voie de l'armure complète de plaques d'acier du XVe et du XVIe siècles, dite armure à plates [1].

Sous Philippe de Valois, en 1340, l'armure du chevalier était complétement transformée, et il ne resta du tissu de mailles qu'un haubert raccourci que l'on portait sous la cuirasse; mais ce ne fut qu'au XVe siècle que l'armure acquit toute sa perfection et toute son élégance.

Si le cavalier était couvert de fer, le cheval l'était également. Le poitrail, les flancs et la croupe étaient défendus par une armure formée de bandes d'acier, que l'on appelait les bardes du cheval. Les bardes de la crinière étaient composées de plaques qui protégeaient le cou; un chanfrein d'acier garantissait la tête du cheval, qui, ainsi équipé, s'appelait bardé. Rien n'était plus beau que les compagnies d'ordonnance du XVe siècle, qui semblaient être de véritables murailles de fer, et qui éblouissaient les yeux quand elles étaient frappées par les rayons du soleil.

A la fin du XVe siècle et surtout dans le XVIe, les armures des seigneurs et des capitaines d'hommes d'armes étaient devenues des objets d'art très-remarquables. Elles étaient souvent couvertes d'arabesques et de figures admirablement ciselées et damasquinées en or. Le harnais de guerre du cheval n'était pas moins riche. De semblables armures devaient coûter des sommes énormes. On en voit au musée de Turin de fort beaux spécimens provenant des anciennes manufactures de Brescia.

[1] *Le Musée d'Artillerie*, par le commandant Penguilly-L'Haridon.

On n'est pas de nos jours assez reconnaissant pour la noblesse, qui non-seulement répandait son sang sur les champs de bataille, mais qui encore entamait son patrimoine pour faire honneur à son pays, par sa belle tenue militaire, sa générosité et sa magnificence.

A la fin du XVI[e] siècle, les armures étaient devenues si lourdes, afin d'éviter les effets des armes à feu portatives, que La Noue se plaint dans ses *Mémoires* que, de son temps, un gentilhomme, à trente ans, était déjà tout déformé par le poids de son harnais. Quelques-unes de ces armures, conservées au Musée d'artillerie, pèsent, en y comprenant celle du cheval, jusqu'à 80 kilogrammes. Le poids de l'armure et du casque de Henri de Guise, surnommé le Balafré, tué à Blois en 1588, est de 42 kilogrammes. Le poids seul du casque est de 10 kilogrammes.

Vers la fin du XVI[e] siècle, l'armure complète fut en partie abandonnée. M. le commandant Penguilly-L'Haridon, directeur du Musée d'artillerie, pense que le perfectionnement des armes à feu ne fut pas la seule cause de cet abandon. Selon lui, les guerres de religion et les duels avaient détruit une grande partie de la noblesse à la fin du XVI[e] siècle; les anciennes compagnies d'ordonnance n'étant plus recrutées, comme par le passé, parmi les gentilshommes, avaient perdu de leur ancienne splendeur; l'armure, d'un prix assez considérable, ne pouvait être portée que par un petit nombre de cavaliers; d'ailleurs, tout le monde avait fait la guerre : ce n'était plus un privilége réservé à une classe particulière. Un grand changement s'était produit dans les choses et dans les idées; et si, sous le règne de Louis XIII, le harnais de guerre commença à disparaître, il faut en chercher la raison plutôt dans le mouvement général qui s'effectuait dans la constitution même du pays, que dans l'emploi plus répandu des armes à feu portatives.

Nous avons dit que les chevaliers avaient seuls le droit de porter des éperons dorés. C'était un déshonneur que de se les voir enlever. Le roi Henri II d'Angleterre, arrêté par ordre de son cousin Henri, duc de Lancastre, qui voulait s'emparer de ses États, ayant vu apporter dans sa prison des éperons noircis, en demanda le motif : « Très-cher seigneur, répondit le valet, c'est pour vous. » Va dire, répondit le roi, à Henri de Lancastre, que je suis loyal chevalier, et que oncques n'ai forfait à la chevalerie, et qu'il m'envoie des éperons de chevalier, ou autrement n'en chausserai point. Adonc le valet lui apporta des éperons dorés.

Les chevaliers avaient le droit exclusif d'employer l'or pour enrichir leurs armes, les housses et les harnais de leurs chevaux. A eux seuls était réservé l'usage des vêtements tissus d'or, des étoffes de damas, du vair, du petit-gris et de l'hermine. Les chevaliers seuls pouvaient porter le manteau long et traînant qui enveloppait toute leur personne, quand ils n'étaient pas revêtus de leurs armes. La couleur militaire de l'écarlate, la pourpre des empereurs, fut pareillement affectée à ce noble manteau, que l'on nommait *pallium*, et qui était doublé d'hermine. Les rois en distribuaient souvent aux nouveaux chevaliers qu'ils avaient faits, et ce don était souvent accompagné de celui d'un palefroi, ou au moins d'un mors de cheval en or ou doré, qui répondait au gage donné dans les anciennes investitures de fiefs. Les rois accordaient aussi des pensions à ceux qu'ils créaient chevaliers.

Les écuyers ne pouvaient pas, dans les cérémonies publiques, être vêtus comme les chevaliers. René d'Anjou, roi de Sicile, recommande aux chefs des tournois, de donner à chacun des juges diseurs choisis parmi les chevaliers une longue robe de drap de velours, et de donner aux

autres choisis parmi les écuyers des robes pareilles, mais de drap de damas. Quand les chevaliers étaient vêtus de drap de damas, les écuyers n'en pouvaient porter que de satin.

Lorsque le roi Charles VI arma chevaliers, à Saint-Denis, Louis, roi de Sicile, et Charles, son frère, ces deux princes, rapporte le moine de Saint-Denis, se présentèrent dans le simple costume d'écuyer, revêtus d'une longue robe traînante d'un gris foncé. Il n'y avait point d'or sur leur vêtement ni sur les harnais de leurs chevaux. On voulut suivre exactement dans cette cérémonie les préceptes de l'ancienne chevalerie, qui étaient tombés en désuétude, et dont le peuple n'avait presque plus connaissance.

Dans un banquet donné à Lille par le duc de Bourgogne, en 1453, les chevaliers qui assistaient à cette fête étaient vêtus de drap de damas, et les écuyers de satin. Les valets ne portaient que des draps de laine.

Une ordonnance de 1430 fait défense à toutes personnes, hormis les nobles, de porter aucun drap d'argent ou de soie, les chevaliers exceptés, à qui toute espèce de draps de soie est permise; mais n'accorde aux écuyers que des draps de damas, satin rai et figuré, et leur interdit le velours tant cramoisi que figuré.

Les chevaliers avaient droit aux titres de *monseigneur*, *messire* ou *monsieur*, et leurs femmes au titre de *dame*. Dans les chartes latines du XIIIe siècle, le nom des chevaliers est précédé du titre de *dominus*, quand la qualité de *miles* ne leur est pas attribuée. Dans les chartes françaises, le titre de *monsour* remplace celui de *dominus*, qui est synonyme. Dans un acte de 1271, Olivier de Tinténiac est qualifié *dominus Oliverius de Tinteniaco*, et dans un autre acte de l'an 1300, *monsour Olivier de Tinténiac, chevalier*. Alain le Roux est appelé *dominus Alanus Rufus* dans un

acte de 1268, et Alain le Roux, *chevalier*, dans un autre acte de 1271.

Dans les montres d'hommes d'armes des XIVe et XVe siècles, le nom des chevaliers est toujours précédé du titre de *messire* ou de *monsieur*. En voici un exemple : « La » monstre de messire Olivier de Mauny, s^r^ de Lesnen, che- » valier banneret, trois autres chevaliers bacheliers, et » trente-six écuyers de sa compagnie, reçeue à Caen, sous » le gouvernement de monsieur le connestable de France, » le 1er jour d'aoust l'an 1371. Ledit messire Olivier de » Mauny, messire Raoul Tesson, messire Eustache de » Mauny, messire Geoffroi Giffart. *Escuiers*, J. de Sifre- » vaast, etc..... La monstre de messire Jehan, sire de Beau- » manoir, chevalier, 1 chevalier, 17 écuyers et 30 archers » à cheval de sa compagnie, reçeue à Dinan le 17 janvier » 1356. Ledit monsieur de Beaumanoir, monsieur Guy de » Rohan, Guillaume Mauffer, Guillaume de Bodrimont, » etc. » (D. M., *Pr.*, t. I.)

Le titre de *messire* est donné quelquefois indifféremment avec celui de *maître*, dans les actes publics du XVe siècle, à des personnages revêtus de fonctions considérables, telles que celles de chancelier, de vice-chancelier, et même à de simples conseillers des ducs. Ce titre n'indique donc un chevalier, qu'autant que celui qui le porte, ne soit pourvu d'aucune charge civile ou ecclésiastique. Dans ces charges, nous ne comprenons pas celles de chambellans des ducs, qui n'étaient accordées qu'à des gentilshommes faisant profession des armes. Dans les comptes des trésoriers de Bretagne, ainsi que dans les actes publics, le nom de ces chambellans, qui étaient chevaliers, est toujours précédé de la qualification de *messire*.

Les chevaliers occupaient la place la plus honorable à la table des rois. Le continuateur de Nangis rapporte que,

dans un banquet donné en 1378 par Charles V, roi de France, l'assiette fut celle-ci : l'évêque de Paris, le premier, le roi, le roi des Romains, le duc de Berry, le duc de Brabant, le duc de Bourgogne, le duc de Bar, et parce que les deux autres ducs n'étaient pas chevaliers, ils mangèrent à une autre table.

Les chevaliers, disent certains auteurs, avaient droit de haute justice dans leurs terres. Nous avouons ne pas comprendre à quel titre, à moins qu'ils ne fussent hauts justiciers, car le souverain seul avait le droit de changer la nature des fiefs, en anoblissant une terre, ou en l'érigeant en châtellenie, bannière, baronnie ou comté, et encore fallait-il que le fief ainsi érigé en dignité, eût l'étendue déterminée par les anciens usages. Suivant Pasquier, pour former un royaume il faut quatre duchés, pour un duché quatre comtés, pour un comté quatre vicomtés et quatre fiefs de haubert, pour une vicomté quatre baronnies, pour une baronnie quatre châtellenies et quatre fiefs de haubert ; pour une terre à bannière quatre bacheleries, et pour faire un écuyer chevalier il faut qu'il paraisse bien noble et qu'il ait de grands fiefs.

Comme les chevaliers étaient, en général, possesseurs de fiefs de haute justice, on a sans doute pensé que ce droit était inhérent à leur dignité.

Suivant La Roque, les chevaliers seuls avaient le privilége d'avoir un sceau. Il s'agit ici sans doute de sceaux équestres, dans lesquels, dit D. Morice, les chevaliers avaient le droit de se faire représenter à cheval, car les monuments de notre histoire nous font voir que les chevaliers et les écuyers apposaient également aux chartes qu'ils souscrivaient, leurs sceaux, qui n'étaient que la représentation des armes communes à chaque famille. Quelques riches bourgeois avaient même en Bretagne des sceaux au XIIIe

siècle, ainsi que nous le voyons dans une charte du mois de mai 1283, rapportée dans les *Preuves de l'Histoire de Bretagne* de D. Morice, charte scellée des sceaux de plusieurs chevaliers, écuyers et bourgeois [1]. Ce droit de sceau attribué aux seuls chevaliers, n'existait plus, dans tous les cas, dans la seconde moitié du XIIIe siècle, ainsi qu'on peut s'en convaincre en examinant les sceaux gravés dans les planches de l'histoire de D. Morice.

Au sujet du droit de sceau, La Roque cite une lettre de Hugues, duc de Bourgogne, du mois de février 1228, par laquelle il promet aux habitants de Dijon de confirmer les priviléges que le duc Hugues, son aïeul, et le duc Hugues, son père, leur avaient accordés, sitôt qu'il serait chevalier et qu'il aurait le droit de sceller ces chartes.

Nous voyons aussi dans les *Preuves* de D. Morice qu'Harsculphe de Soligné et Iseult de Dol, son épouse, confirmèrent en 1183 plusieurs donations faites par eux à l'abbaye de la Vieuville. Dans cette charte, Harsculphe de Soligné ajoute : *Et quia adhuc miles non eram et sigillum proprium non habebam, quando hanc concessionem fecimus, autoritate sigilli Domini Johannis, patris mei, cartulam istam sigillavimus.*

Les sceaux équestres étaient de grande dimension et ne furent, en général, employés que par les hauts barons. Le plus ancien représenté dans les planches de l'histoire de D. Morice, est celui de Geoffroi de Dinan, en 1120. Les seigneurs d'Avaugour, de Dol, de Rohan, de Châteaubriant, de Malestroit, de Fougères, de Vitré, d'Ancenis, de Montfort, de Rochefort, de Léon, de Raiz, de Quintin et de La Guerche, usaient, comme ceux de Dinan, de sceaux équestres. Parmi les seigneurs inférieurs à ces barons qui en

[1] Voyez chap. *Chevaliers*, XIIIe siècle, année 1283.

usèrent aussi, nous trouvons Guillaume, sénéchal de Rennes en 1220, Geoffroi le Voyer de Minibriac en 1224, Thomas Madeuc et Bernard du Chastel en 1274, et Pierre de Rostrenen en 1325 [1].

Le titre de chevalier était en si grand honneur, que les princes, quand ils ratifiaient un traité, engageaient leur foi de chevalier de l'observer avec fidélité. Dans une procuration donnée en 1380 par Jean IV, duc de Bretagne, au comte de Flandre pour traiter en son nom avec le roi de France, il promet de ratifier les conventions dudit traité par la foi et serment de son corps, et la foi qu'il doit à l'ordre de chevalerie. Dans deux autres traités, en 1380 et en 1381, ce prince fait de semblables serments. Il serait facile de multiplier ces exemples.

[1] Pl. de l'hist. de D. M.

CHAPITRE V

RANG DES BANNERETS ET DES BACHELIERS EN BRETAGNE. — CHEVALIERS BANNERETS ET CHEVALIERS BACHELIERS OU SIMPLES CHEVALIERS. — MANIÈRE DONT ON CRÉAIT LES BANNERETS.

Les bannerets étaient des seigneurs puissants, possesseurs de terres auxquelles était attaché le droit de lever bannière. Ils devaient entretenir à leurs frais au moins vingt-cinq hommes d'armes avec leurs archers pour garder leur bannière qui était carrée, tandis que les simples chevaliers ne pouvaient porter à l'extrémité de leur lance qu'une flamme ou un drapeau triangulaire. Cette flamme ou drapeau s'appelait *pennon* ou *pannon*, du mot latin *pannus*, qui signifie étoffe. Au XIVe siècle, chaque homme d'armes possédait pour son service deux chevaux, et avait à sa suite deux archers à cheval et un coustiller, dont les fonctions étaient d'achever avec son coutelas les ennemis que l'homme d'armes avait jetés par terre. Ainsi, une compagnie de vingt-cinq hommes d'armes représentait un effectif de cent hommes et de cent chevaux. L'homme d'armes, avec ceux qui l'accompagnaient, formait ce que l'on appelait une lance fournie. Dans les compagnies d'ordonnance sous Charles VII, la lance fournie était composée de six hommes. On comprend qu'un pareil service nécessitait des dépenses considérables, et que celui qui y était astreint payait largement l'exemption d'impôts des terres nobles qu'il possédait, car les terres roturières appartenant

aux nobles étaient imposées. L'exemption d'impôts pour les terres nobles était compensée par l'obligation du service militaire; un manquement à ce service entraînait la confiscation du fief. Nous lisons dans la montre de l'évêché de Tréguier pour l'année 1483 : « Jacques de Kerimel, s^r de » Goudelin, à cause de sa femme se soulait monstrer lui, » deux archers; injonction se monstrer homme d'armes, » page, lance, coustilleur, et a promis de le faire. »

« Raoul Pinart, s^r du Val, représenté par Rolland, son » frère, deux archers en brigandine et page, enjoinct faire » homme d'armes. »

« Jean le Gendre, par Yvon le Bourne, enjoinct mettre » noble. »

On lit dans la montre de l'évêché de Saint-Brieuc pour l'année 1469 :

« Jean Gouéon (Gouyon) s'est comparu et a promis servir » le duc quand mestier sera, d'homme d'armes à 6 chevaux, » bien en poinct. »

« Le sire d'Uzel, homme d'armes à 6 chevaux. »

« Hervé de Quélen, par Tristan de Quélen et Me Jean » Collet, en brigandine, archer, jusarmier, page et 3 che- » vaux. »

« Jean de Brefeillac, homme d'armes de l'ordonnance. »

« Pierre Perrin, ennobli. »

« Alain de Quelenneuc (de Quelennec), homme d'armes » à 5 chevaux. »

« Mre Bertrand de Boisriou, de Saint-Malo (400 livres de » rente), homme d'armes. »

« Mre Robert Ferrière (350 l.), homme d'armes à 5 che- » vaux, bien en poinct. »

Ces montres étaient tenues chaque année par des commissaires du duc, qui confisquaient les terres des défaillants, et obligeaient chacun des appelés à la montre à se

présenter dans l'appareil voulu par le rendement de son fief. Ceux qui se faisaient remplacer, étaient obligés de mettre à leur place un gentilhomme.

Les bannerets ne prenaient la qualité de chevalier, que lorsqu'elle leur avait été conférée. Quand ils n'étaient pas chevaliers, ils étaient désignés dans les montres d'hommes d'armes sous le nom d'écuyers bannerets.

Outre le privilége de porter bannière, les bannerets jouissaient avec les bacheliers du droit de siéger après les barons aux parlements généraux du pays. Les parlements généraux, ou tenues d'États, étaient des assemblées dans lesquelles se décidaient les affaires les plus importantes du duché, et où étaient jugés aussi en dernier ressort les procès pendants entre les particuliers. Le duc, en habit royal, y assistait, entouré des grands officiers de la couronne. Après lui siégeaient les évêques, les barons, les abbés possesseurs d'abbayes, les bannerets et les bacheliers, les chevaliers et les écuyers, et les procureurs des bourgeois des bonnes villes.

Il y avait en Bretagne un certain nombre de barons, mais les premiers et véritables barons étaient les grands vassaux de la couronne, dont l'avis et le consentement étaient nécessaires pour décider des affaires les plus importantes de l'État, telles que les traités, les déclarations de guerre, l'imposition des taxes, la réformation des abus. Avant le XVe siècle, aucun document certain ne nous fait connaître quels étaient ces barons; mais les procès-verbaux des tenues d'États de cette époque nous apprennent que les neuf baronnies d'États, et il est présumable qu'il en fut ainsi de toute ancienneté, étaient :

1° Avaugour,

2° Léon,

3° Fougères,

4° Vitré,

5° Châteaubriant,

6° Raiz,

7° Pontchâteau,

8° La Roche-Bernard,

9° Ancenis.

Dans le courant du XVe siècle, plusieurs de ces baronnies étant tombées, par confiscation au autrement, dans les mains des ducs, ces princes créèrent, pour les remplacer, d'autres baronnies, telles que celles de Lanvaux, de Derval, de Malestroit et de Quintin. Au parlement général tenu à Vannes en 1462, on ne voit plus figurer que pour mémoire les baronnies de Fougères, d'Avaugour et de Lanvaux, qui alors appartenaient au duc. Les neuf barons appelés à siéger furent :

1° Le vicomte de Rohan, comme baron de Léon;

2° Le sire de Rieux, comme baron d'Ancenis;

3° Le comte de Laval, pour sa mère, comme baron de Vitré;

4° Le comte de Laval, pour sa femme, comme baron de Châteaubriant;

5° Jean de Laval, comme baron de La Roche-Bernard;

6° Le sire de Raiz, comme baron de Raiz;

7° Le baron de Derval;

8° Le baron de Malestroit;

9° Le baron de Quintin.

Ces trois dernières baronnies, créées en 1451, remplaçaient celles d'Avaugour, de Fougères et de Lanvaux. Cette dernière fut de nouveau érigée en baronnie en 1486, en faveur de Louis de Rohan, sire de Guémené. Le duc François II, voulant pourvoir au remplacement de diverses baronnies d'État qui étaient déjà entre ses mains ou prêtes à y tomber et échoir, érigea en baronnie, sous le nom de

Coëtmen, en faveur de Jean de Coëtmen, les terres de Coëtmen et de Tonquédec. En conséquence, le seigneur de Coëtmen fut reconnu en qualité de baron aux États tenus au château de Nantes, le 17 novembre 1487. Le duc érigea aussi en baronnie par le même motif, en 1487, l'ancienne bannière de la Hunaudaye, en faveur de Jean Tournemine. Dans les lettres d'érection, le duc spécifie que le père du seigneur de la Hunaudaye avait fait opposition, pour la préséance aux États, aux seigneurs de Malestroit, de Derval et de Quintin, qui avaient été créés barons, et qu'il n'entend point s'opposer aux prétentions que le sire de la Hunaudaye pourrait avoir à ce sujet.

Il est difficile de connaitre le nombre des bannerets de Bretagne, parce que dans les procès-verbaux des parlements généraux leurs noms sont confondus avec ceux des bacheliers, sans qu'il soit possible de les reconnaitre.

Le plus ancien document sur ces bannerets bretons nous est fourni par La Roque [1]. Voici, d'après lui, quels furent les chevaliers bannerets bretons qui se rendirent, en 1214, au mandement de Philippe-Auguste, et qui assistèrent à la bataille de Bouvines :

Milites Britanniæ ferentes bannieras.

1. Comes Guido de Toarceio (de Thouars), comte de Bretagne.
2. Alanus, filius comitis (de Bretagne).
3. Guihomar de Leonibus (de Léon).
4. Herveus de Leonibus.
5. Paganus de Malostricto (de Malétroit).
6. Eudo, filius comitis (de Bretagne).
7. Josselinus de Rohan.

[1] *Traité du ban et arrière-ban.*

8. Radulphus de Monteforti (de Montfort).
9. Guillelmus de Monteforti.
10. Petrus de Lohéac.
11. Roaldus vicecomes (le vicomte).
12. Guillelmus de Guirchia (de La Guerche).
13. Bernardus de Bain.
14. Andreas de Vitriaco (de Vitré).
15. Gaufridus de Filgeriis (de Fougères).
16. Guillelmus de Filgeriis.
17. Gaufridus Giron.
18. Alanus de Castrogirondi (de Châteaugiron).
19. Guillelmus de Albigneio (d'Aubigné).
20. Juhellus de Meduana (de Mayenne).
21. Oliverius de Dinano (de Dinan).
22. Johannes de Dolo (de Dol).
23. Gaufridus Spina (de l'Espine, et non d'Espinay, ainsi que l'a traduit La Roque, le nom latin d'Espinay étant de Spineto) [1].
24. Oliverius de Tintiniaco (de Tinténiac).
25. Herveus de Bellomortario (de Beaumanoir).
26. Gaufridus de Castro-Brienconio (de Châteaubriant).
27. Gaufridus de Ancenis.
28. Guillelmus de Cliçon, senex.
29. Guillelmus de Cliçon, junior.
30. Willelmus de Roca de Vens (de la Roche de Vens).
31. Guillelmus de Plessiaco (du Plessis-Balisson) [2].
32. Bernardus de Machequol (de Machecoul).
33. Jauelfus de Radiis (de Raiz).
34. Oliverius de Roca (de La Roche-Bernard).
35. Eudo de Ponte (de Pontchâteau).

[1] Geoffroi de l'Epine est cité par D. Morice, avec la plupart des bannerets précités, au nombre des chevaliers bretons convoqués en 1205 à l'ost de Philippe-Auguste.

[2] Le sire de Plessis-Balisson est mentionné parmi les bannerets aux États de 1462.

36. Rollandus de Reux (Rieux).

37. Gaufridus de Hiheric.

38. Alemanus de Albigneio (d'Aubigné).

On remarque parmi ces seigneurs portant bannières plusieurs barons de Bretagne, tels que les seigneurs de Léon, de Fougères, de Vitré, de Châteaubriant, d'Ancenis, de Raiz, de Pontchâteau. Ce document, quelque incomplet qu'il soit, est fort curieux et nous fait connaître quels étaient au commencement du XIIIe siècle les grands seigneurs de Bretagne. Néanmoins, on pourrait ajouter à cette liste plusieurs noms qui ne le cèdent en rien à ceux qui y sont mentionnés.

En 1462 fut tenu à Vannes un parlement général. Les bannerets et les bacheliers qui y furent appelés sont, d'après le procès-verbal de ce parlement général :

1. Le sire de Clisson. (Le duc le tient, c'est-à-dire possède sa seigneurie.)

2. Le sire de Rochefort.

3. Le sire de Montauban, excusé.

4. Le sire de Guéméné Guingamp.

5. Le sire du Pont-l'Abbé, présent [1].

6. Le sire de la Hunaudaye comparut et s'opposa aux rangs et appeaux devant dits.

7. Le sire de Rougé. (Derval le tient.)

8. Le sire de Combourg, excusé pour maladie.

9. Le sire de Matignon, excusé.

10. Le vicomte de Coëtmen, excusé par son fils, et s'opposa son fils aux rangs de Pont-l'Abbé et de la Hunaudaye, et y en eut expédition.

11. Le sire de la Guerche.

12. Le sire de Chastillon. (Laval le tient.)

[1] Le sire du Pont-l'Abbé et de Rostrenen, suivant le procès-verbal du parlement général tenu en 1455.

7

13. Le sire de Beaumanoir. (Châteaubriant le tient.)
14. Le sire de Beaufort, excusé pour maladie.
15. Le sire de Châteauneuf, excusé pour maladie.
16. Le sire de Coesquen (Coëtquen).
17. Le sire de Pluscallec.
18. Le sire du Bois de la Motte.
19. Le sire de Kaër.
20. Le sire de Kergorlay.
21. Le sire de Keranrais. (Montauban le tient.)
22. Le vicomte du Fou, présent.
23. Le sire de Maure.
24. Le sire de Molac.
25. Le sire d'Acigné.
26. Le sire de Saint-Brice.
27. Le sire de la Muce.
28. Le sire de Campsillon.
29. Le sire de Martigné.
30. Le sire du Chastel.
31. Le sire de Keimerch.
32. Le sire de Kermavan.
33. Le sire de la Feillée.
34. Le sire de Penhoët.
35. Le sire de Montrelais.
36. Le sire de Coëtivy.
37. Le sire d'Oudon.
38. Le sire du Loroux-Bottereau. (Le sire de Raiz le tient.)
39. Le sire de Saffré. (La Hunaudaye le tient.)
40. Le sire de l'Espine-Gaudin. (Le duc le tient.)
41. Le sire de Trémedern.
42. Le sire de la Roche-Rousse. (Keimerch le tient.)
43. Le sire de Tivarlen.
44. Le sire du Chastellier.
45. Le sire de Poulmic.
46. Le vicomte de Pommerit.

47. Le sieur de la Motte de Saint-Gilles, excusé pour ce qu'il est à Saint-Jacques.
48. Le sire de Broon, excusé pour jeune âge.
49. Le sieur de Beton.
50. Le sieur de la Roche de Montbourcher.
51. Le sieur du Plessis-Baliczon.
52. Le sieur de Coësmes.
53. Le sieur de Vaucler.
54. Le sieur de Guémadeuc.
55. Le sieur de Beuves.
56. Le sieur de la Rubaudière.
57. Le sieur de Lesnen.
58. Le sieur du Juch.
59. Le sieur de Coëffret.
60. Le sieur de Pestivien. (Molac le tient.)
61. Le sieur de Plœuc.
62. Le sieur de la Rochejagu.
63. Le sire de Fresnay et de Roche-Servière.
64. Le sieur de Beloczac.
65. Le sieur de Blebehan.
66. Le sieur de Tréal.
67. Le sieur du Pallets.
68. Le sieur de la Houssaye.
69. Le sieur du Bois de la Roche et du Biniou.
70. Le sieur de Vieille-Vigne.
71. Le sieur d'Uzel.
72. Le sieur du Gué.
73. Le sieur de Tizé.
74. Le sieur du Faouët.
75. Le sieur de Kerouséré.
76. Le sieur de Nevet.
77. Le sieur de Lescoulouarn.
78. Le sieur de Beauvoir.

79. Le sieur de Rosmadec.
80. Le sieur de la Marzelière.
81. Le sieur de Guignen.
82. Le sieur de Vieuxchastel.
83. Le sieur de Trévégat (Trévécar).

En considérant cette liste de seigneurs, où les uns sont qualifiés sires, et les autres seulement sieurs, on pourrait croire que les premiers sont les bannerets, et les autres les bacheliers. Mais il n'en est rien, car les seigneurs de Coëtfret, de Guémadeuc et de la Rochejagu, créés bannerets en 1451, sont qualifiés sieurs, tandis que les seigneurs de Kermavan et du Chastel, créés bannerets postérieurement, c'est-à-dire en 1454 et en 1455, sont qualifiés sires. Du reste, dans les relations des tenues d'Etats des années 1451 et 1455, tous ces bannerets et bacheliers sont qualifiés sires; il n'est donc pas possible de les distinguer les uns des autres.

Il est à remarquer que le procès-verbal des États-Généraux de 1455 ne mentionne que soixante-quinze noms de bannerets et de bacheliers, dont six ne figurent pas aux États de 1462 [1]. Ce sont :

1. Le sire de Lohéac.
2. Le sire de Rieux.
3. Le sire de Beaumont.
4. Le sire de la Clarté.
5. Le sire de Loyaux.
6. Le sire de Saint-Père en Pelet.

[1] M. de Freminville a publié, dans ses *Antiquités du Finistère*, une liste des bannerets qui assistèrent aux États-Généraux en 1455, parmi lesquels il a fait figurer le sire de Saint-Pern, au lieu du sire de Saint-Père en Pelet, mentionné dans le procès-verbal de ces États, inséré en entier dans les *Preuves* de D. Morice. L'analogie des noms l'aura trompé sans doute. Par un semblable motif, il a fait subir la même transformation au nom de Saint-Père, dans les montres qu'il a publiées dans son *Histoire de Bertrand du Guesclin*. (Voy. tome II de cet ouvrage, art. *Bertrand de Saint-Père*, année 1351.)

La terre de Saint-Père, p. de Saint-Père Marc-en-Poulet, évêché de Saint-Malo, était d'après le *Nobiliaire* de M. de Courcy, une châtellenie d'ancienneté aux Saint-Père.

Par contre, aux États de 1462 où siégèrent quatre-vingt-trois bannerets et bacheliers, quatorze, dont voici les noms, ne sont pas compris dans le procès-verbal des États de 1455.

1. Le sire de Guéméné-Guingamp.
2. Le sire de Rougé.
3. Le sire de Combourg.
4. Le sire de la Guerche.
5. Le sire de Chastillon.
6. Le sire de Beaumanoir.
7. Le sire de Fresnay et de la Roche-Servière.
8. Le sire de Blebehan.
9. Le sire de Tréal.
10. Le sire de Beauvoir.
11. Le sire de Rosmadec.
12. Le sire de Vieux-Chastel.
13. Le sire de la Marzelière.
14. Le sire de Trévecar.

Au Parlement général tenu à Vannes en 1451, et dont on trouve quelques fragments dans les *Preuves* de D. Morice, le sire de Bazoges, le sire du Ponthou, le sire du Perrier, et la dame de la Bénaste, furent appelés à prendre rang parmi les bannerets et les bacheliers. Ces seigneurs ne sont pas mentionnés dans *les appeaux* des bannerets, aux États de 1455 et de 1462.

Pour expliquer les différences qui existent dans les procès-verbaux dont nous venons de parler, il faut supposer qu'ils ne sont pas complets, ou que le nombre des bannerets et des bacheliers n'était pas bien déterminé, plusieurs de ces seigneurs ayant, pour être admis aux États-Généraux, des prétentions égales ; de sorte que pour éviter des contestations au sujet de la préséance, le duc les faisait siéger tour à tour, ou remplaçait ceux qui ne se présentaient pas, par ceux dont les droits lui paraissaient les mieux fondés.

Il est difficile d'expliquer pourquoi le sire de Beaumanoir ne fut pas appelé aux États de 1455, car la terre de Beaumanoir était une des plus anciennes bannières de Bretagne. Nous voyons, en effet, le sire de Beaumanoir mentionné parmi les 38 chevaliers bannerets bretons qui furent convoqués à l'ost de Philippe-Auguste, et qui prirent part en 1214 à la bataille de Bouvines. Un de ses descendants, Jean, sire de Beaumanoir, était en 1379 chevalier banneret, chambellan du roi et capitaine de cent lances. Le sire de Bazoges figure aussi en qualité de chevalier banneret, dans une montre de 1422; ce qui indique que la terre de Bazoges était une ancienne bannière, quoiqu'il ne soit pas fait mention aux États de 1455 et de 1462, du sire de Bazoges, qui siégea cependant aux États de 1451, parmi les bannerets.

On voit donc que ces listes de bannerets et de bacheliers ne sont pas complètes et qu'il y aurait lieu d'ajouter à celle de 1462, qui est la plus considérable, les noms des dix bannerets et bacheliers qui n'y sont pas compris, et qui sont néanmoins mentionnés dans les relations des tenues d'États précédentes. En y ajoutant le nom du sire de Sévigné, créé banneret en 1440, et dont il n'est fait aucune mention aux États de 1451, 1455 et 1462, on obtiendrait ainsi pour la période de 1440 à 1462, quatre-vingt-quatorze noms de bannerets et de bacheliers, et même quatre-vingt-dix-sept, en tenant compte des sires de Malestroit, de Derval et de Quintin, bannerets, créés barons en 1451.

Le terme de banneret vient du mot bannière, mais l'étymologie de celui de bachelier, est moins facile à trouver. Dans l'ancien langage, *bachelier* signifie un jeune homme, et *bachelette* une jeune fille. Dans les vieux fabliaux, nous voyons souvent figurer le bachelier d'armes et le bachelier d'amour. Bachelier ès-lettres, bachelier ès-sciences, sont encore des termes usités de nos jours. Dans les actes du commencement du XIVe siècle, celui de bachelier est quel-

quefois employé pour indiquer un chevalier. Gui de Bretagne, dans des lettres de l'an 1319, relatives à une assiette de 200 livres de rente faite à Simon de Montbourcher, l'appelle *son amé bacheler, monsieur Simon de Montbourcher.* Dans des lettres de l'an 1338, Jean, duc de Bretagne, reconnaît qu'il a fait autrefois des promesses à son féal *bacheler, monsour Geoffroi le Voyer, en sa nouvelle chevalerie.* Le terme de bachelier n'est guère en usage en Bretagne que depuis le XIVe siècle.

D. Morice dit que beaucoup de jeunes gentilshommes prenaient le titre de bacheliers et que, lorsqu'ils étaient devenus chevaliers, ils s'intitulaient chevaliers bacheliers Le conseiller Hévin prétend que ce fut dans le XIVe siècle que les chevaliers bretons commencèrent curieusement à s'appeler *chevaliers-bacheliers.* En effet ce terme n'est guère en usage auparavant, mais il faut remarquer que dans aucun titre les gentilshommes ne prenaient la qualité de banneret, ou celle de bachelier. Le terme de chevalier-bachelier fut uniquement employé dans les montres des XIVe et XVe siècles, pour distinguer le simple chevalier des chevaliers bannerets, qui, dans ces montres, sont toujours nommés les premiers. Mais dans un grand nombre de ces montres, le terme de chevalier-bachelier n'est point employé. En voici des exemples :

« Sachent tuis, que nous Yvon Charruel, chevalier, avons » reçu de Jehan Chauvel, trésorier des guerres du roi, » nostre sire, en prest sur les gages de nous, 3 autres che- » valiers, 21 écuyers, et 58 archers armés à cheval, de » nostre compagnie, lesquels nous devons amener en ces » présentes guerres au service dudit seigneur, mille cent » LXXXV L. tourn. A Paris, sous nostre signet le XII oct. » MCCCLVI [1]. »

[1] D. M. *Pr.* t. I.

« La montre monsieur Olivier de Montauban, chevalier » banneret, un chevalier bachelier, et dix-huit écuiers de » sa compagnie, reçeue à Pontorson le 1 jour de may 1371. » Ledit monsieur de Montauban, banneret, monsieur Jehan » de la Taillaie, etc. »

Suivant M. de Boulainvilliers, le terme de bachelier vient du mot bacelle ou bachelle, qui était une mesure de deux mas ou meix, nom provenant de *mansus* ou *mansum*, par lequel on désignait un bien du labour de deux charrues à deux bœufs. Un ancien cérémonial dit : « Quand un cheva- » lier ou écuyer a terre de quatre bacelles, le Roy peut lui » donner bannière à la première bataille où il se trouvera ; » à la deuxième, il est banneret, à la troisième il est baron. » D'où il résulte, selon M. de Boulainvilliers, que bachelier était proprement un écuyer, et le chevalier-bachelier un chevalier, et n'ayant ni l'un ni l'autre assez de bachelles pour parvenir à bannière ni à baronnage qui était le haut rang de la noblesse. Tout bachelier *n'était mie* riche, dit une chronique. De plus il fallait encore avoir servi quelque temps à la guerre en qualité d'écuyer, sous un chevalier banneret pour devenir banneret ou baron. C'est ce qui a fondé les conjectures de bas-chevaliers, baséchelon, bacca-lauri, petites barques ou fruits de lauriers, pour racines du mot bachelier [1].

Voici comment du temps de Philippe le Bel on créait un banneret :

« Quand un chevalier ou écuyer a la terre de six bache- » leries, c'est-à-savoir, qui ne sont pas barons ni bannerets, » et ont assez de quoi maintenir l'état de chevalerie, lequel » est au moins de pouvoir vivre, et de maintenir quatre » chevaux pour le service de la guerre, le roi ou son prince

[1] *Essais sur la noblesse*, par le comte de Boulainvilliers.

» peut lui donner la bannière à la première bataille où il
» se trouvera. Avant la bataille, il doit venir à son prince,
» ou à son lieutenant, et lui requérir la bannière en l'ordre
» de chevalerie, s'il ne l'a ; lequel seigneur, si le requérant
» en est digne, fait baisser la lance de son pannon, et lui
» en coupe la queue, si en fait la bannière, laquelle sera
» au-dessous des autres pour cette fois, comme la dernière
» de toutes [1]. »

Voici comment Froissart rapporte dans ses *Chroniques* que le fameux Jean Chandos, connétable d'Aquitaine, fut créé chevalier banneret par le prince de Galles, au moment où il allait livrer bataille au roi D. Henri de Transtamare, près de Navarette, en 1366.

« Si restraindit chacun ses armures et mit à point, ainsi
» que pour tantôt combattre. Là apporta messire Jean
» Chandos sa bannière entre ses mains, que encore n'avait
» nulle part boutée hors, au prince, et lui dit : « Monsei-
» gneur, vecy ma bannière, je vous la baille, par telle ma-
» nière qu'il vous plaise, à développer, et que aujourd'hui
» je la puisse lever ; car Dieu merci, j'ai bien de quoi, terre
» et héritage pour tenir état, ainsi qu'il appartient à ce. »
« A donc prit le prince, et le roi Dam Piètre qui était là,
» la bannière entre leurs mains, et la développèrent, qui
» était d'argent à *un pal aiguisé de gueules*, et lui rendirent
» par la haste en disant ainsi : « Tenez, messire Jean, vecy
» votre bannière, Dieu vous en laisse votre preu faire. »
« Lors se partit ledit messire Jehan Chandos et rapporta sa
» bannière entre ses gens, et la mit au milieu d'eux et dit :
« Seigneurs, vecy ma bannière et la vôtre, or la gardez
» ainsi que la vôtre. » Adonc la prinrent les compagnons
» qui en furent tous réjouis, et disant que si il plaisait à

[1] Ordonnances de Philippe le Bel.

» Dieu, et à monseigneur St-Georges, ils la garderaient » bien et s'en acquitteraient à leur pouvoir. Si demeura la » bannière aux mains d'un bon écuyer anglais que on appe- » lait Guillaume Alery, qui la porta ce jour, et qui bien et » loyaument s'en acquitta en tous états. »

Froissart nous apprend aussi qu'à cette époque, Chandos était déjà chevalier, et qu'il avait sous ses ordres douze cents pennons, tous parés de ses armes.

Le chevalier banneret, outre le droit de porter la bannière carrée, avait encore celui du cri de guerre, que ne pouvait s'attribuer le simple chevalier.

Les Ordonnances de Philippe le Bel portent que le baron banneret doit mener sous sa bannière cent lances et cent hommes de trait, le simple baron cinquante lances et cinquante hommes de trait, et qui peut mieux le faire, de tous est mieux à priser.

Sous le règne de Philippe le Bel, un duc se créait ainsi : Le prince, marquis, ou comte, qui veut être fait duc, se présentera à cheval armé et couvert, accompagné de ses barons, chevaliers, écuyers et gens de trait sous sa bannière et son panon, le plus à son honneur qu'il se pourra. En l'état doit venir vers le Roi, présents tous ceux de sa bataille, et lui requérir le nom et dignité de duc. Le Roi qui ja en son conseil le lui a consenti, et présents tous, le lui accorde de bon cœur, et lors lui est apporté le chapel d'or très-enrichi de pierres précieuses que le Roi lui met sur son bonnet ; et puis le baise. Et puis la bataille faite, ou quand il a loisir, le Roi reprend le serment de toutes ses seigneuries, qui réduites sont, ou doivent l'être à un seul nom, et doit avoir sa bannière ou son panon, à cheval ou à pied quel qu'il soit.

Les bannerets bretons étaient de puissants seigneurs. Ils instituaient leurs officiers par lettres patentes dont la teneur

était la même que celle usitée par les souverains. En voici un exemple :

Institution de capitaine de Derval, pour Roland de Lescouet.

« Nous Geoffroi de Malestroit, chevalier, seigneur de
» Combourg et de Derval, confiant à plein du sens, loyauté
» et bonne prudence, et pour les bons et agréables services
» que nous a faits lui et les siens, notre très cher et très
» aimé cousin Roland de Lescouet, et que espérons qu'il
» nous fasse de mieux en mieux, avons donné et par ces
» présentes donnons à notre dit cousin Roland de Lescouet,
» la capitainie et garde de notre châtel et forteresse de
» Derval, avec les appartenances aux gages, guez, profits
» et émoluments à ce pertinens et accoutumés, en lui don-
» nant, et par ces présentes donnons plein pouvoir et com-
» mandement spécial de y faire et exercer par lui, ses
» députés et commis, toutes les choses et chacune y perti-
» nentes et nécessaires, en mandant et commandant à tous
» et chacun nos féaux sujets en ce faisant duement lui obéir
» et diligeament entendre. Donné à ce, témoin, notre signe
» manuel, avec notre propre sceau. Ce fut le XIe jour du
» mois de juin l'an 1424 [1]. »

Dans la seconde moitié du XVe siècle le titre de chevalier banneret disparut. La féodalité touchait à son déclin, et les compagnies d'ordonnance commandées par des capitaines nommés par les souverains, avaient remplacé ces troupes nombreuses de chevaliers et d'écuyers qui servaient sous les ordres des bannerets. Dans le courant du XIVe siècle, on voit même des chevaliers servir dans les compagnies de riches écuyers qui les avaient à leur solde. Ainsi

[1] D. M. *Pr.*

le mouvement de décadence de la chevalerie, qui avait commencé dans la seconde partie du XIVe siècle, se termina avec le siècle suivant. On peut donc dire qu'avec le XVe siècle finit la chevalerie, qui fut remplacée par la chevalerie officielle instituée par les rois, et où nul ne put être admis sans leur grâce spéciale.

Les compagnies d'hommes d'armes, aux XIVe et XVe siècles, étaient composées de chevaliers, d'écuyers et d'archers à cheval. Les écuyers portaient les mêmes armes que les chevaliers, sauf les insignes chevaleresques. Les archers, moins pesamment armés, représentaient la cavalerie légère. Presque tous étaient gentilshommes et servaient comme archers, jusqu'à ce que leur fortune leur eût permis d'acheter une armure complète, dont le prix était très-élevé. C'était en équipage d'archers à cheval que les nobles, dont les terres ne comportaient pas le service d'hommes d'armes, se présentaient aux montres féodales.

Les aspirants à la chevalerie débutaient souvent dans le service des armes en qualité d'archers. Eustache Deschamps, poëte du XIVe siècle, nous apprend que

Les jeunes gens poursuivaient
Lances, bacinetz portaient
Des anciens chevaliers
Et la coutume apprenaient
De chevaucher, et véaient
Des armes les trois mestiers,
Puis devenaient archiers.
A table, partout servaient
Et les malectes troussaient
Derrière eux moult volontiers.
Puis gens d'armes devenaient
Et leurs vertus éprouvaient
Huit ou dix ans entiers,
Es grant voyages alaient,
Puis chevaliers devenaient
Humbles, forts, apperts, légiers.

CHAPITRE VI

DÉGRADATION DES CHEVALIERS.

Si le titre de chevalier était la récompense du courage et de la vertu, celui qui s'en rendait indigne pouvait être dégradé. Voici comment, d'après le roman de Tyran le Blanc, avait lieu cette dégradation :

« Alors parurent douze chevaliers vêtus de longues » robes de deuil avec leurs chaperons. L'empereur s'habille » de même façon, et l'on fait monter sur l'échafaud deux » des prisonniers qui étaient chrétiens. Là, on leur lut » leur sentence, par laquelle ils étaient déclarés impies » et maudits, pour s'être mis à la solde des infidèles et » avoir porté les armes contre la chrétienté, et comme » tels, condamnés à être dégradés de l'ordre de chevalerie » et de toute noblesse.

» Ensuite on procéda à l'exécution, qui se fit avec toutes » les cérémonies qui sont en usage dans cette circonstance. » Voici ce qui se pratique alors :

» On revêt le chevalier qui doit être dégradé de toutes » ses armes, comme s'il allait à une bataille ou à une fête. » On le fait monter ensuite sur une grande estrade, élevée » de façon que tout le monde peut le voir. Sur cet écha- » faud, treize prêtres récitent l'office des morts, et à chaque » psaume ils enlèvent au chevalier une pièce de son ar- » mure, en commençant par l'armet, parce qu'il garantit la » partie qui a le plus péché contre l'ordre de chevalerie. » On lui ôte ensuite le gantelet de la main droite, parce » que c'est celle qui attaque ; puis ensuite celui de la main

» gauche, parce que c'est celle qui défend. Ensuite on le
» désarme indifféremment de toutes les autres, en les
» jetant à terre. Les rois d'armes, les hérauts, doivent
» nommer chaque pièce par son nom, en criant à haute
» voix : « Ceci est l'armet, ceci est le gantelet de ce faux
» et déloyal chevalier », et on agit ainsi pour les autres
» pièces de l'armure. Après que son heaume lui a été en-
» levé, on apporte de l'eau chaude dans un bassin d'or ou
» d'argent, et les hérauts demandent à haute voix com-
» ment se nomme le chevalier. Les poursuivants d'armes
» prononcent son nom, mais les rois d'armes s'écrient qu'il
» ne s'appelle pas ainsi, et que c'est un lâche chevalier
» qui a déshonoré l'ordre. « Donnons-lui donc un nom »,
» disent les chapelains. Alors le roi ou l'empereur, prenant
» la parole : « Que ce faux chevalier, dit-il, soit chassé de
» mes États, puisqu'il a voulu déshonorer la chevalerie. »
» Aussitôt les rois d'armes lui jettent au visage de l'eau
» chaude qu'ils tiennent dans un bassin, en disant : « Tu
» ne porteras désormais d'autre nom que celui de traître. »

» Cependant le prince et les chevaliers témoignent une
» grande douleur, pendant que les hérauts continuent à
» lui jeter de l'eau chaude sur la tête, à chaque partie du
» harnais qu'on lui ôte. Lorsqu'ils ont fini de le désarmer,
» ils le font descendre de l'échafaud, non par l'escalier
» par lequel il est monté lorsqu'il était chevalier, mais en
» l'attachant sous les bras pour le laisser couler à terre.
» On le conduit ensuite à l'église en l'accablant d'injures.
» Là, on l'oblige à se prosterner devant l'autel, pendant
» qu'on récite sur lui les psaumes de malédiction ; après
» quoi, le prince et les douze chevaliers, qui représentent
» J.-C. et les apôtres, lui prononcent sa sentence de mort
» ou de condamnation à une prison perpétuelle, et récitent
» encore sur lui les psaumes de malédiction. »

Toutes les infractions aux règles de la chevalerie ne comportaient pas une punition semblable à celle de la dégradation, néanmoins ces infractions ne demeuraient point impunies.

Lorsqu'on voulait faire honte à quelque chevalier lâche et couard, qui, dans une bataille ou un tournoi, avait fui les coups et s'était tenu à l'écart, tandis que les autres s'avançaient au plus fort de la mêlée, on le mettait sur une vieille charrette traînée par un cheval maigre et hideux, et de la sorte on le promenait avec force risée et moquerie devant tout le monde. Cet usage était pratiqué très-anciennement, ainsi que l'apprend le roman de Méliadus, le Léonais.

Si quelque chevalier se hasardait témérairement et était cause qu'il fût arrivé déshonneur à son parti, on marquait le bas de son écu d'une pile.

A celui qui était convaincu d'adultère, d'ivrognerie ou de faux témoignage, on peignait deux goussets de sable sur les deux flancs de son écu.

Au lâche, poltron et couard, on barbouillait son écu sur le flanc sénestre, en façon de gare, qui était un gousset échancré et arrondi en dedans.

A celui qui manquait de parole, on peignait une tablette, ou carré de gueules, sur le cœur de l'écu. A un infâme, à un paillard qui avait déshonoré par force une fille, on peignait son écu à la renverse sur un drap noir, parce qu'il méritait une mort honteuse.

S'il était convaincu de trahison, on diminuait les pièces de ses armes le premier jour, et le lendemain on brisait l'écu par plusieurs pièces avec un marteau. C'est ainsi que le roi Édouard d'Angleterre châtia la trahison d'un châtelain, qui avait vendu une place maritime dont il avait le commandement.

Dans l'acte de condamnation de l'amiral de Coligny, en 1572, il est ordonné que ses armoiries seraient attachées à la queue des chevaux et traînées dans les villes.

La dégradation militaire, telle qu'elle est pratiquée encore aujourd'hui, est une imitation restreinte de l'ancienne dégradation des chevaliers.

CHAPITRE VII

TOURNOIS. — PAS D'ARMES. — EMPRISES. — DESCRIPTION D'UN TOURNOI QUI EUT LIEU A NANTES EN 1459. — TOURNOIS ET JOUTES DANS LESQUELS DES CHEVALIERS ET ÉCUYERS BRETONS SE SONT DISTINGUÉS. — VŒU DU PAON OU DU FAISAN. — ROIS D'ARMES ET HÉRAUTS.

C'était surtout dans les tournois que la jeune noblesse faisait voir son habileté dans les exercices militaires. On les appelait écoles de valeur et de prouesse. Tantôt les chevaliers combattaient deux à deux, tantôt en troupes qui tournoyaient dans la lice, d'où est venu le nom de tournoi, que l'on a traduit en latin par le mot *torneamentum*[1].

La plupart des auteurs français et étrangers reconnaissent les Français comme les inventeurs des tournois. Mathieu Paris, écrivain anglais, les appelle *conflicti gallici*, et Raoul Gogeshe rapporte que Geoffroi de Mandeville ou de Magneville, comte d'Essex, mourut à Londres d'une blessure qu'il reçut, en 1268, dans un tournoi, qui eut lieu selon la mode française : *dum more Francorum cum hastis, vel contis, sese cursim equitantes vicissim impeterent.*

Le comte Balthasar de Castiglione parle de l'adresse des Français, *nel torneare, tener un passo, combattere una sbarra.* Foucher de Chartres dit que les Français étaient admirables pour donner un coup de lance, *mirabiles de lanceis percussores.*

[1] Du Cange ; *Glossaire* Saint-Allais ; *Encyclopédie de la noblesse*. Lacurne de Sainte-Pallaye.

La princesse Anne Comnène, qui était à Constantinople à l'époque où cette ville fut prise par les Français et les Vénitiens, c'est-à-dire en 1202, fait dans ses écrits la même remarque.

Du temps de Charles le Germanique, frère de Charles le Chauve, qui régnait en France en 842, il existait, au rapport de l'historien Nithard, des jeux militaires qui avaient rapport avec les tournois.

La plupart des auteurs allemands prétendent que l'empereur Henri, surnommé l'Oiseleur, qui mourut en 936, fut l'inventeur des tournois; mais quelques autres, avec plus de fondement, en font l'honneur à un autre Henri, qui est postérieur d'un siècle au premier. En ce cas, les Allemands auraient peu d'avantage sur les Français, chez lesquels les tournois furent établis vers le milieu du XI[e] siècle, par Geoffroi de Preuilly, qui passe pour leur inventeur, et qui fut tué dans un tournoi à Angers, en 1066, ainsi que le rapporte la chronique de Tours : *Gaufridus de Pruliaco, qui torneamenta invenit, apud Andegavum* (Angers) *occiditur.*

Si ces combats simulés existaient avant Geoffroi de Preuilly, il parait certain que ce fut lui qui en imagina l'ordonnance et les lois. Les tournois qui avaient lieu du temps de Henri l'Oiseleur, ne paraissent pas avoir été autre chose que des réunions militaires, où la noblesse venait se montrer et faire assaut de richesse et de magnificence. L'auteur des *Pandectæ triumphales* prétend qu'Henri l'Oiseleur introduisit en Allemagne l'usage des tournois, jusqu'alors inconnu à cette nation, mais qui était pratiqué par la noblesse de France et d'Angleterre.

Malgré les ordonnances faites pour que ces jeux se passassent avec courtoisie, ils donnaient lieu à des accidents continuels. Dans l'ardeur de la lutte, les chevaliers et les

écuyers n'étaient plus maîtres d'eux-mêmes. Excités par la vue et par les applaudissements des dames, ils se laissaient emporter par l'ardeur et par la passion de vaincre, et souvent faisaient tous leurs efforts pour renverser leur adversaire, de quelque manière que ce fût, de sorte que quelquefois les tournois dégénéraient et devenaient de véritables combats, assez meurtriers pour que l'Église essayât, par ses défenses, de les arrêter; mais elle ne put y parvenir.

L'histoire nous a conservé les noms d'un grand nombre de princes et de seigneurs qui périrent dans les tournois. Dans un tournoi qui eut lieu à Nuys, suivant Philippe Mousker, quarante-deux chevaliers et beaucoup d'écuyers y perdirent la vie. L'auteur espagnol du roman de *Tyran le Blanc,* décrivant des joutes qui durèrent plusieurs jours, ajoute que plus de cent-cinquante chevaliers y périrent.

Pour éviter des accidents aussi funestes, les règles des tournois obligeaient les tournoyeurs à être armés de nobles harnais de tournoi, chacun armorié à ses armes, en haute selle, pissière et chanfrein, pour tournoyer, de gracieuses épées et pointes brisées, et de courts bâtons. Ils devaient frapper de haut en bas, et non d'estoc.

Wulson de la Colombière attribue à l'abolition des duels juridiques et des tournois, la fureur des duels qui s'empara de la noblesse française, réduite à se faire justice elle-même, et qui ne savait, pendant la paix, quel aliment donner à son ardeur belliqueuse et à son activité. Les duels étaient si nombreux sous Henri IV, que ce prince délivra 4 000 lettres de grâce pour cause de duel.

Dans les premiers temps de la chevalerie, les chevaliers seuls prenaient part aux tournois. Mathieu Paris, écrivain du XIIe siècle, dit que pour être capable d'assister aux tournois il fallait être chevalier, et que pour cette raison,

le comte de Glocester fit son frère chevalier, afin qu'il y fût admis. A cette époque, la subordination des écuyers vis-à-vis des chevaliers était si grande, qu'ils n'eussent pas osé jouter contre eux. Mais il n'en était plus ainsi au XIV[e] siècle, car on voit Bertrand du Guesclin, qui pouvait à peine, à cause de sa jeunesse, prétendre au titre d'écuyer, se présenter au tournoi qui eut lieu à Rennes en 1338, et a remporter le prix.

Voici, d'après le livre des Tournois du roi René, comment au XV[e] siècle ils se publiaient.

L'un des poursuivants de la compagnie du roi d'armes, qui avait la plus forte voix, criait par trois fois, à différents intervalles ou à trois grandes reposées :

Or ouez, or ouez, or ouez.

On fait assavoir à tous les princes, barons, chevaliers et écuyers de la Marche de l'Isle de France, de la Marche de Champagne, de la Marche de Flandre, de la Marche de Ponthieu, de la Marche de Vermandois, de la Marche d'Artois, de la Marche de Normandie, de la Marche d'Aquitaine et d'Anjou, de la Marche de Bretagne et de Berry, et aussi de Corbie, et à tous autres de quelques Marches qu'ils soient, de ce royaume et de tous autres royaumes chrestiens, s'ils ne sont bannis ou ennemis du roi nostre Sire, que tel jour de tel mois, en tel lieu de place, sera un grandissime pardon d'armes et très-noble tournoi, frappé de masses de mesure et épées rabattues, harnais propre pour ce faire, en timbres, cottes d'armes, houssures de chevaux, armoyés des armes des nobles tournoyeurs, ainsi que de toute ancienneté est de coutume.

Duquel tournoi sont chefs, très-hauts et très-puissants princes et redoutés seigneurs, le duc de Bretagne pour appelant, et le duc de Bourbon pour défendant. Et pour ce, font de rechef assavoir à tous princes, barons, cheva-

liers et écuyers des Marches susdites et autres, de quelque nation qu'ils soient, non bannis ou ennemis du Roi, nostre Sire, qui auront vouloir et désir de tournoyer pour acquérir honneur, qu'ils portent de petits écussons que cy présentement donnerai, et à ce, qu'on connaisse qu'ils sont tournoyeurs.

Et puis ce, en demande qui en voudra avoir, lesquels écussons sont écartelés des armes desdits quatre chevaliers et écuyers, juges diseurs du tournoi. Et audit tournoi il y aura de nobles et riches prix, par les dames et demoiselles donnés.

Outre, j'annonce à entre vous tous, princes, seigneurs, barons, chevaliers et écuyers, qui avez l'intention de tournoyer, que vous êtes tenus de vous rendre ès auberge le IIIIe jour d'avant ledit tournoi, pour faire de vos blasons fenêtres [1], sous peine de ne pas être reçus audit tournoi, et cecy vous faisje assavoir de par Messeigneurs les juges diseurs, et me pardonnerez, s'il vous plaît.

Hauts et puissants princes, seigneurs, barons, chevaliers et écuyers, qui êtes au tournoi partis, je vous fais assavoir de par Messeigneurs les juges diseurs, que chacune partie de vous soit demain dans les rangs; à l'heure de midi feront les juges couper les cordes pour commencer le tournoi, auquel aura de riches et nobles dons par les dames donnés. Outre plus, je vous avise que nul d'entre vous ne doive amener dans les rangs varlets à cheval pour vous servir, outre la quantité, c'est à savoir quatre varlets pour prince, trois pour comte, deux pour chevalier et un

[1] Les gentilshommes qui voulaient prendre part au tournoi, étaient obligés de placer aux fenêtres de leur hôtel leur blason, afin que les rois d'armes pussent juger s'ils étaient dignes d'être admis à entrer dans la lice. Il fallait faire preuve, pour paraître dans les tournois, de quatre lignes, c'est-à-dire de quatre degrés paternels et de quatre maternels. Les juges du camp pouvaient, à la requête des dames, exclure les gentilshommes qui avaient mal parlé d'elles.

pour écuyer ; et de varlets de pied, chacun à son plaisir, car ainsi l'ont ordonné les juges.

Lorsqu'il sera temps de donner les prix, lesdits juges et le chevalier d'honneur, accompagnés du roi d'armes, hérauts et poursuivants, iront choisir une des dames et deux damoiselles de la compagnie, les mèneront hors de la salle en quelque autre lieu, avec foison de torches, et puis retourneront en ladite salle avec le prix, dans l'ordre qui suit :

Premièrement iront les trompettes du juge devant, en sonnant, puis tous les hérauts et poursuivants après en flotte, et après eux le roi d'armes seul, après lequel ira le chevalier d'honneur, tenant un tronçon de lance en sa main, long de cinq pieds ou environ. Après le chevalier d'honneur viendra la dite dame, qui tiendra ledit prix couvert du couvre-chef de plaisance [1], que aura porté ledit chevalier d'honneur, et à dextre et à sénestre des deux chevaliers, seront deux damoiselles, tenues par-dessous le bras par les deux écuyers juges, lesquelles deux damoiselles soutiendront les deux bouts dudit couvre-chef, et feront trois tours à l'environ de la salle, puis s'arrèteront auprès de celui auquel elles voudront donner le prix.

Le livre des Tournois, du roi René, contient un certain nombre de planches coloriées dont nous allons donner la description, pensant qu'elle pourra intéresser nos lecteurs.

Pl. I. Le duc de Bretagne, placé sous son dais ducal, remet à son roi d'armes l'épée qu'il lui ordonne d'aller présenter au duc de Bourbon, défendant du tournoi projeté. Le roi d'armes et les deux poursuivants d'armes sont à genoux. Les hérauts, debout, attendent les ordres. Le duc de Bretagne porte un justaucorps amaranthe, un

[1] Le couvre-chef de plaisance était un timbre ou casque, qu'on élevait au-dessus de la lice pour faire cesser le combat, quand il devenait trop animé.

bonnet brun en forme de turban, des chausses de même couleur, et des souliers à la poulaine, de cuir jaune.

Pl. II. Le héraut du duc de Bretagne présente, en la tenant par la pointe, l'épée du duc de Bretagne au duc de Bourbon, assis sous un dais, sur un fauteuil recouvert d'une étoffe bleue fleurdelysée d'or. Le duc de Bourbon est vêtu d'un pourpoint plissé à manches très-larges, d'une étoffe grise; un maillot collant amaranthe, des souliers noirs à la poulaine, et un chapeau noir ressemblant par la forme à une barque renversée, complètent son costume.

Pl. III. Le héraut du duc de Bretagne, appelant, présente au duc de Bourbon, défendant, le blason de quatre chevaliers et écuyers, parmi lesquels le seigneur duc, défendant, choisit les juges diseurs du tournoi.

Pl. IV. Le roi d'armes, portant en guise de manteau une pièce de drap d'or ou de velours recouverte d'un parchemin où les deux chefs du tournoi sont figurés prêts à combattre, et aux quatre coins l'écusson des juges diseurs choisis pour diriger le tournoi, présente à ces derniers les lettres qui leur en donnent avis, et les prient d'accepter cette offre.

Pl. V. Le même roi d'armes, suivi de ses poursuivants d'armes couverts des hermines de Bretagne, fait distribuer des écussons aux armes des quatre juges diseurs, aux chevaliers et écuyers qui se proposent de prendre part au tournoi. Ces seigneurs passent ces écussons au cordon de leur chapeau.

Pl. VI. Armes et harnais.

Pl. VII. Les ducs de Bretagne et de Bourbon y sont peints à cheval, armoyés et timbrés, tels qu'ils doivent être au tournoi. Le casque du duc de Bretagne a pour visière une grille; il est surmonté de deux trompes d'éléphant ou proboscides, mouchetées d'hermines. Entre ces

proboscides est assis un lion doré, lampassé de gueules. Le casque est couronné et orné de lambrequins. Le duc est couvert d'une cotte d'armes d'hermines en forme de dalmatique ; il tient dans sa main droite une épée de tournoi, large, courte et émoussée, retenue au brassart par une chaîne; une masse d'armes est suspendue à l'arçon de la selle. Le cheval est couvert d'une housse traînante, mouchetée d'hermines. L'armure de tête du cheval consiste dans un chanfrein d'acier, dont l'extrémité se prolonge entre les oreilles du cheval, en forme de proboscide. Sur le milieu du chanfrein est placé un petit écusson aux armes de Bretagne. Le cou est défendu par une armure composée de lames de fer.

Le duc de Bourbon est vêtu d'une cotte d'armes bleue fleurdelysée d'or. La housse de son cheval est également bleue et fleurdelysée. Le chanfrein est surmonté d'une fleur de lys.

Pl. IX. Vue perspective de la lice.

Pl. X. Entrée du duc de Bretagne et des gentilshommes de sa suite qui doivent prendre part au tournoi. Il est précédé de son héraut à cheval, de pages et de trompettes aux armes de Bretagne. Les gentilshommes portent tous au chapeau les écussons des juges diseurs.

Pl. XI. Les seigneurs chefs du tournoi, ainsi que les chevaliers et écuyers qui doivent y prendre part, font de leurs blasons fenêtres. Leurs bannières sont déployées aux croisées de leur logis, et l'écusson de leurs armes est attaché au-dessous des bannières.

Pl. XII. Entrée des juges diseurs et de leur suite. Ils sont à cheval, vêtus de longues robes rouges, coiffés de chapeaux noirs; ils tiennent dans la main de longues baguettes, insignes de leur dignité. Leurs chevaux portent des caparaçons blancs et rouges. Ces juges sont précédés de hérauts et de trompettes, richement vêtus.

Pl. XIII. Le roi d'armes tient les bannières des juges diseurs. Ce sujet devait être peint et exposé au-dessus de la porte du logis des juges.

Pl. XIV. Translation de la bannière, du pannon et du timbre du duc de Bretagne dans la maison des juges diseurs, ainsi que des bannières des chevaliers et écuyers des seigneurs appelant et défendant, pour les ranger, les reconnaître, et en faire part aux deux parties [1]. Un héraut à cheval, vêtu d'un justaucorps roux et d'un maillot vert, porte sur un bâton le heaume du duc de Bretagne. Deux autres hérauts pareillement costumés portent, l'un la bannière carrée du duc, et l'autre son pannon ou pannonceau semé d'hermines. Des trompettes aux armes de Bretagne ouvrent la marche.

Pl. XV. Les bannières et les timbres sont rangés dans un cloître. Ils sont conduits au lieu du tournoi par ordre des juges, en présence des dames et des tournoyeurs. Les dames portent de grandes coiffes carrées et des robes traînantes à taille courte, bordées d'hermines, dont la queue est soutenue par des suivantes.

Pl. XVI. Les ducs de Bretagne et de Bourbon viennent avec leurs bannières dans la lice. Ils sont seulement armés de tronçons de lances et de bâtons. C'est la veille du tournoi. Ils viennent se montrer sur les rangs et prêter serment, ainsi que ceux de leur suite qui doivent prendre part au tournoi, de se conformer à tout ce qui est prescrit par les lois des tournois et ordonné par les juges diseurs. Ceux-ci occupent leur tribune, et le roi d'armes se tient prêt à transmettre leurs ordres. Les dames occupent les tribunes qui leur sont réservées. Les lices sont remplies d'une foule de pages et de serviteurs montant des chevaux aux caparaçons de mille couleurs.

[1] Les princes seuls pouvaient faire porter ensemble bannière et pannon.

Pl. XVII. Le seigneur appelant et le seigneur défendant, et leur suite, sont en présence dans la lice. Les juges sont placés sur leurs siéges, et le roi d'armes attend d'eux l'ordre de faire couper les cordes qui séparent les combattants. Le chevalier d'honneur choisi par les dames occupe l'intervalle qui sépare les deux cordes, attendant que le signal soit donné. Il est à cheval, revêtu d'un hoqueton blasonné de lions léopardés de gueules. Le caparaçon de son cheval porte les mêmes insignes. Il tient à la main un étendard. A droite et à gauche de la tribune des juges diseurs sont celles réservées aux dames. Un valet désigné pour cette fonction tient le couvre-chef de plaisance, dont se servait le chevalier d'honneur pour faire cesser, d'après l'ordre des dames, un combat disproportionné, ou séparer les combattants quand leur ardeur transformait une simple joute en véritable combat. Ce couvre-chef était un timbre ou casque que les dames faisaient abaisser sur la lice.

Pl. XVIII. Mêlée et combat en troupe, en présence des juges diseurs et des dames. Les casques des tournoyeurs sont ornés de toute espèce de cimiers, têtes de lévrier, de sauvage, de loup, etc. Les chevaux sont couverts de housses, aux couleurs variées. Les combattants sont armés de larges épées. A droite les trompettes donnent le signal de la retraite, ouverte par les hommes d'armes, portant les bannières des combattants.

Pl. XIX. La dame du tournoi, suivie de deux demoiselles de son choix, des juges diseurs et du chevalier d'honneur, donne le prix au vainqueur.

M. Mellinet, dans son *Histoire de la commune et de la milice de Nantes*, a donné une description très-intéressante d'un tournoi qui eut lieu à Nantes en 1459. Nous la rapportons ici, regrettant qu'il n'ait pas fait connaître le manuscrit d'où il l'a tirée.

C'était le 5 novembre 1459. Depuis trois mois, on ne songeait à Nantes qu'au fameux tournoi qui allait avoir lieu sur la place du Bouffay, la grande place où se donnaient les pardons d'armes. Les seigneurs s'y préparaient au milieu des fêtes, et le peuple ne parlait d'autre chose en se livrant à ses travaux. Depuis trois jours, les bannières héraldiques appendues à diverses fenêtres indiquaient quels étaient les chevaliers qui devaient prendre part à une lutte qui promettait d'être brillante. On attendait le retour du duc, lequel était allé à la chasse dans les environs de Châteaubriant, où il avait fait un pari avec le seigneur du Chaffaut, à savoir lequel tuerait plus de perdrix. Le seigneur du Chaffaut savait la politesse, et le jeune duc revint à Nantes plus heureux de sa victoire sur les perdrix que s'il avait gagné mainte bataille.

Enfin l'heure de la fête approche, la foule encombre les alentours du château de l'Hermine, où se rendent ceux qui doivent faire partie du cortége, car c'est là qu'il va se porter. Le temps s'écoule, un grand bruit de trompettes a retenti dans la cour ducale, le peuple jette un cri de joie; le pont-levis s'abaisse, on entend le pas des chevaux pesants qui le traverse, voilà le cortége!!!

Au partir du château, tout en premier, sous le commandement du capitaine Ramonet [1], s'avancent les archers du duc, hucqués en manteaux d'orfévrerie, avec jacquette en livrée blanc, noir et violet, à cordellière de fil d'or de Venise, tenant chacun son voulge en bel arroi [2].

Viennent ensuite les trompettes avec des coiffures de pierreries et de plumes, des habits en toile d'or et d'argent,

[1] Ramonet de Boissi est qualifié dans un compte de 1465 du trésorier Landays, capitaine des archers du duc. Il fut ensuite capitaine de Clisson et gouverneur du comté de Montfort. (D. M., *Pr.*)

[2] Le voulge était une espèce d'épieu armé d'un fer aigu et tranchant d'un côté. C'était l'arme des archers. Les hommes d'armes portaient la lance.

ayant tous également leurs chevaux caparaçonnés en toile d'or et d'argent. Les cinquante gens d'armes de l'ordonnance du duc suivent, ayant leurs cottes d'armes aux armes de Bretagne, et commandés par le capitaine Jehan Blosset [1]. Après lui se présentent en caracolant, sous les ordres de messire Thomas de Québriac, s^{r} de Bressé [2], premier écuyer des écuries du duc, des coursiers en main, que des chevaucheurs d'écurie, tous vêtus de belles jacquettes d'orfévrerie, portant un émail aux armes du duc, ont peine à contenir avec les grands cordons d'or, houppés et frangés d'argent et de soie, auxquels ces chevaux ardents sont attachés. Tous ont des ailes, des bonnets garnis de plumes et d'aigrettes, et sous leur riche caparaçon, aux armes ducales brodées d'or et semées d'hermines d'argent, dont les glands d'or traînent à terre, frémissent leurs jambes nerveuses, aux sabots dorés et argentés.

Alors paraissent les archers de la grande garde du corps, commandés par le capitaine Philippe de Malestroit [3], qui montre à tous sa devise : *Qui numerat nummos, non malestricta domus ;* puis marchent les sergents d'armes, tenant et portant leurs masses d'argent pour faire la voie, et les pages vêtus avec élégance, en habits de satin, qui précèdent le fou du duc, Me Denis d'Espinal, entre les fameux fauconniers Marescot et Antoine de la Mandaye [4], ayant leurs

[1] Jehan Blosset, s^{r} de Saint-Pierre, chevalier, était en 1461, d'après un compte du trésorier Landays, capitaine des cinquante et une lances de l'ordonnance du duc. Il devint ensuite sénéchal de Normandie, capitaine de cent lances, conseiller et chambellan du roi. Il avait épousé Marguerite de Derval, dont les biens furent plus tard confisqués par le duc.

[2] La charge de grand écuyer de Bretagne était devenue héréditaire dans la maison de Quebriac, par suite de la possession de la terre de Bressé, à laquelle cette charge était attachée.

[3] Philippe de Malestroit était écuyer du duc en 1457. Il fut, en 1458, un des témoins de l'hommage du duc Arthur III au roi de France. Il devint, en 1462, capitaine de Chantocé. En 1464, Ramonet de Boissi le remplaça dans la charge de capitaine des archers de la garde du duc.

[4] Antoine de la Mandaye figure comme fauconnier, dans un compte de 1462 du trésorier Landays. (D. M., *Pr.*)

oiseaux sur le poing, et les astrologiens, Mes Nicolas de Poulaine et Arnoul des Mares, tous montés sur de beaux chevaux richement caparaçonnés.

Enfin, voilà le duc de Bretagne lui-même sur un magnifique coursier, lequel, conduit par la belle Antoinette de Villequier, est tenu par une écharpe attachée à la bride. A ses côtés est le charmant Guyot [1], le page favori du duc. François II a voulu jusqu'à la lice marcher armé de toutes pièces, et son armure dépasse bien en effet toutes les autres en somptuosité. Le cimier de son casque est composé de deux grandes cornes d'argent semées de mouchetures d'hermine, avec un lion d'or assis au milieu d'icelles sur la couronne ducale, le tout appuyé sur un bonnet écarlate retroussé d'hermine et couvrant le casque, qui est d'or. Son armure est recouverte d'une robe de drap d'argent toute semée d'hermines. Une épée au fourreau d'or pend à son côté gauche, et à sa droite est attachée une autre épée plus courte, également à poignée et à fourreau d'or. Son cheval est entièrement couvert d'une toile de drap d'argent, aussi semée d'hermines et soutenue par la têtière à sa bride, laquelle est en tissu d'or. Une plaque d'or couvre le chanfrein, et le cou est garni jusqu'au garot de lames d'or enchâssées les unes dans les autres. Tout derrière le duc est Pierre Landays [2], son trésorier, naguère son simple garde-robier. Tous les seigneurs de la cour du duc marchent après lui, ce dont tout bas murmurent. Là se trouvent le chancelier Guillaume Chauvin [3], Thomas de Kerazret le Prévot, Olivier de Quélen, grand maître de l'artillerie, le sire de

[1] Il est compris parmi les pages du duc, dans un compte du trésorier Landays de l'an 1460.

[2] Pierre Landays, devenu ministre tout-puissant du duc, fut arrêté, à l'insu du duc, par les seigneurs et pendu en punition de ses crimes.

[3] Guillaume Chauvin, chancelier de Bretagne en 1458, fut créé chevalier de l'Hermine en 1466 et mourut en prison, victime de l'injustice et de la haine du trésorier Landays.

Bolouy [1], Jean de Rohan, grand fauconnier, le vicomte du Fou [2], Henri de Villeblanche [3], Pierre de la Marzelière [4], Jehan du Périer et Jehan de Châteaubriant, Jehan du Fau, grand maître des monnaies de Bretagne [5], Jehan du Cellier, président aux comptes [6], messire Jehan L'Epervier, sénéchal de Nantes, Tanneguy du Chastel, grand maître de Bretagne [7], portant le bâton haut sur l'épaule, et autres seigneurs et barons, dont le peuple admire les riches costumes et qu'il nomme à mesure que chacun d'eux passe entre les écuyers.

Enfin voilà les chevaliers qui doivent combattre au tournoi. Ils se distinguent par leurs couleurs, leur blason, et surtout par les cimiers de leurs casques, car le casque est la plus noble partie des armes d'un chevalier. Aussi la variété des cimiers excite la curiosité populaire, car c'est surtout par les cimiers que le peuple désigne chaque concurrent dont la visière est baissée; c'est une aigle éployée d'or ou d'argent, ou au naturel, avec des défenses d'argent, des cornes d'or et d'argent avec panaches, un double éventail d'azur avec un lion ou un loup d'or assis au milieu, un croissant d'or avec une tête de cygne en argent, soutenue par deux anges d'or, une tête de bélier en argent incrustée d'or, une grue ailée, deux sauvages en or ou argent, tenant un joli enfant par la main, une tête d'ours muselée, un dragon ailé d'or, un cerf d'or, une tête de More au naturel

[1] Jean Tournemine, s[r] de Bolouy, chevalier de l'Hermine, grand veneur en 1457.

[2] Jean du Quellenec, vicomte du Fou, amiral de Bretagne.

[3] Henri de Villeblanche, capitaine de vingt-cinq lances, grand maître d'hôtel de Bretagne en 1451.

[4] Pierre de la Marzelière, en 1442 chambellan du duc, et en 1449 capitaine de vingt-cinq lances, et du château de Hédé. Il devint ensuite conseiller et chambellan du roi.

[5] Jean du Fau, chambellan du duc, chevalier de l'Hermine en 1454.

[6] Jehan du Cellier avait été chancelier en 1457.

[7] Tanneguy du Chastel, vicomte de la Bellière, chevalier de l'ordre du roi, grand ecuyer de France, gouverneur du Roussillon, etc., fut créé par le duc, en 1462, banneret et grand maitre d'hôtel de Bretagne. Il ne faut pas le confondre avec le célèbre prevot de Paris.

avec un turban d'argent, une gerbe de blé d'or attachée par un lien d'argent, de grandes plumes d'or ou d'argent, un faucon d'or, une tête de limier, un sauvage de carnation tenant un lévrier d'argent, une touffe de romarin, un griffon d'or, une tête de femme en or, avec un voile d'argent, une tête de jeune fille en argent, etc. Les cimiers sont pour la plupart en cuir bouilli, ou en carton verni, pour être moins pesants, et attachés avec trois courroies sur le casque.

On remarque, parmi les tenants, Olivier du Chaffaut[1], Silvestre du Chaffaut, Pierre de la Jaille, Eustache de l'Espinay, Jehan le Bouteiller, Berthelot de la Ville-Eon, Arthur de Thouaré, Jehan de la Tousche, Hector de Mériadec, Jehan l'Enfant, Alain de la Roche, Robert de la Mothe, Jehan de Chevigné, Guillaume du Tiercent, Robert Richer, Eon de Carné, Bertrand Derien, Guillaume du Guiny et quelques autres, dont les chroniques ne révèlent pas les noms.

Tous sont dans l'équipage le plus somptueux qu'on puisse imaginer, avec les plus belles étoffes, les broderies et les pierreries choisies pour leur ornement, afin de rehausser avec plus de lustre et plus d'éclat le mérite de leurs per-

[1] Olivier du Chaffaut, en 1461, au nombre des cinquante et une lances de l'ordonnance du duc.

Sylvestre du Chaffaut était écuyer du duc en 1457.

Jean de Rostrenen fut un des témoins de l'hommage rendu par François II à Louis XI en 1461, et commissaire en 1462, pour tenir les montres de l'évêché de Rennes.

Pierre de la Jaille, écuyer du duc en 1452, et en 1461 au nombre des cinquante et une lances de l'ordonnance.

On trouve encore au nombre des cinquante et une lances de l'ordonnance : Eustache de l'Espinay, messire Jehan le Bouteiller, depuis chevalier de l'Hermine, Berthelot de la Villéon, Arthur de Thouaré, Jehan de la Tousche, Hector de Mériadec, depuis capitaine de Carhaix, Jehan l'Enfant, Alain de la Roche et Guillaume du Tiercent.

Eon de Carné fut un des commissaires nommés pour informer sur le fait des anoblis et des personnes indûment imposées aux fouages.

Robert Richer était probablement petit-fils d'autre Robert, chevalier, en 1380.

Jehan de Chevigné était homme d'armes de la retenue du maréchal de Malestroit.

Bertrand Derien et Guillaume du Guiny sont compris au nombre des gentilshommes qui, à l'époque du décès du duc François II, en 1488, reçurent pour vêtements de deuil quatre aunes et demie de drap noir, pour robe et chaperon. (D. M. *Pr.*)

sonnes, mais surtout la galanterie de leur esprit, qui se révèle dans le choix de leurs couleurs, des devises et des bannières que portent les écuyers qui les accompagnent.

La beauté et les harnais de leurs chevaux répondent à cette magnificence. Ils sont ornés de riches caparaçons, ou de bardes couverts d'or et de pierreries avec peinture de blasons. Plusieurs ont des harnais de bandes de broderies, houppes et cordons de soie, rênes et selles de même, mors et étriers dorés et sculptés d'une foule de petits ornements tous plus ingénieux et plus bizarres les uns que les autres, avec les bossettes en orfévrerie de diamants. D'autres ont le harnais de tête et le poitrail en argent de trait ; ils sont couverts de plaques semées de rubis et de turquoises, avec de grands panaches sur la tête et sur la croupe. D'autres encore ont des harnais éclatants de broderie de cannetille d'or et d'argent, et le chanfrein couvert d'une quantité de plumes ondoyantes où le vent se joue de toute part, tandis qu'un long rameau de pierres précieuses, qui s'étend par-dessus le panache, demeure ferme et résiste à leur violence. Ce rameau de pierreries se balance et reluit de mille couleurs, sous le mouvement moelleux du piaffer du cheval, qui semble fier de cette riche parure, et se carre sous l'assiette solide qui le contient.

Pendant cette marche, les dames se placent sur les échafauds, à quatre rangs de siéges, couverts par de très-belles tapisseries, élevés sur la place du Bouffay. La chronique dit que les dames sont vêtues en grande liberté, montrant la plupart d'icelles leurs visages colorés, leurs blanches épaules et tous les charmes qui enivrent le chevalier qui les regarde et lui assurent la victoire, quand ce regard est celui de la femme aimée. Tout le peuple qui entoure la lice en groupes pressés entre chaque entrée de la carrière, ne se lasse pas de contempler ces dames si belles et si riche-

ment parées, et elles en sont tant glorieuses, que c'est une droite fagerie, comme qui dirait enchantement. Mais aussi la même chronique ajoute que la plupart sont formées avec de telles perfections, qu'elles rappellent le temps où les dames mettaient les dieux en jalousie avec les hommes en leur faisant trouver le séjour de la terre préférable à celui du ciel.

Quand le cortége arrive et que chaque chevalier les salue de sa lance, leur orgueil de beauté s'accroît encore, quoiqu'elles soient un peu en crainte, les unes pour un combattant, les autres pour un autre.

Enfin le duc de Bretagne vient avec sa cour se placer au milieu de cette corbeille de beautés, et tout se prépare pour le tournoi, pendant que de nombreux maîtres d'hôtel sous la direction de Jehan de Rieux et de Jehan de Domaigné, écuyers porte-plats, ayant chacun un bâton d'or avec hermines d'argent, vont, par les ordres de leur royal maître, offrir des rafraîchissements aux dames, dans des tasses d'or et d'argent godronnées, travaillées magnifiquement en orfévrerie par Hacquinet et Pierre Lelong, habiles ouvriers nantais, ciselées et gravées par Charles de May.

Là, paraissent sur de somptueux échafauds les trois duchesses douairières de Bretagne, Isabeau, Françoise et Catherine. Là, sont les deux filles de la duchesse Isabeau, portant les riches costumes de leur mariage, à savoir, Marguerite et Marie de Bretagne; Marguerite, l'épouse délaissée du duc, a la tête couverte d'un cercle d'or enrichi de pierreries, elle portait un corset de velours cramoisi fourré d'hermines, avec une grande robe traînante à flammes d'or sur un fond cramoisi. Elle avait pour dames d'atour Madame de Penhoët, en corset écarlate, et Madame de Kaër [1].

[1] Femme de Jean de Malestroit, sire de Kaër, qui devint, en 1444, chevalier de l'Hermine, et en 1457 grand-maître d'hôtel de Bretagne.

Avant de prononcer l'ouverture du tournoi, le héraut d'armes *Bretagne*, qui se tient auprès du duc, en son somptueux costume herminé, indique à haute voix, en s'adressant aux dames, les bannières que les écuyers viennent de planter autour de la lice et appartenant aux chevaliers qui vont combattre, afin que s'il y eût nul qui ait des dames médit, elles descendent pour toucher sa bannière, que les juges le déclarent incapable de fournir sa course, et qu'il soit bien battu par les estafiers, en étant mis hors de la lice; que ses épaules s'en ressentent de manière à ce qu'une autre fois il ne parle pas honteusement des dames; ou, s'il n'est pas chassé de la lice, que les sangles de son cheval soient coupées, qu'on l'enlève avec sa selle et qu'on le place ainsi à califourchon sur les barres de la lice, en ne souffrant pas qu'il en descende avant la fin du tournoi, de façon à amuser fort les dames et surtout les demoiselles; à moins que le chevalier félon ne se rachète de ses forfaitures en criant à haute voix: *Merci!* aux dames, en expiation d'en avoir vilainement médit, jurant à l'avance de n'en jamais dire de mauvaises paroles. Cette fois, rien de semblable n'a lieu; tous les chevaliers n'ont que bien parlé des dames, et tous sont admis à courir.

Le tournoi commence. Les chevaliers quittent leurs élégants destriers pour monter leurs chevaux de combat. Ceux-ci marchent si rudement le long des lices avec leurs pesantes armures, que sous leurs pieds semble que la terre doit profonder. Le sol en tremble jusqu'au rivage, et la Loire elle-même s'en émeut en agitant ses flots.

C'est dans cette première course que de toutes parts on cherche à distinguer les plus beaux hommes d'armes qui vont se mesurer de cœur et de force. Chaque cavalier s'emploie à l'envi à montrer sa grâce et son aplomb, pour les faire voir des jolies châtelaines, car elles n'excusent

pas la mauvaise grâce de ceux qui entrent en lice, puisqu'ils ne peuvent y paraître que pour être agréables aux dames. Et si, en effet, paraît quelque geste du tenant qui ne soit pas de bonne grâce, soit avant la course, soit pendant icelle, la risée s'en fait généralement parmi elles. Les châtelaines sont rieuses et moqueuses, cela tient à leur espèce, Dieu ayant fait ainsi le sexe. Elles ne souffrent pas l'image d'un vilain, qui ne sait que faire de lui-même. Elles aiment à contempler un noble chevalier, pour leur donner du plaisir, exécutant avec hardiesse et de bonne façon tout ce qu'il entreprend, sans demeurer court, étant certain que les belles et gentilles prennent davantage de plaisir à voir un galant chevalier commencer, continuer et finir une belle course, sa lance ferme dans la main, avec gaillardise à l'arrêt, que de considérer un mauvais gendarme mal placé sur son cheval, mal partant, la lance branlante et vacillante. Et quand elles regardent les vrais hommes d'armes de la main et du cœur, se chargeant avec furie sur des chevaux pleins de fougue, cela met en appréhension les pauvrettes, aussi bien qu'elles rient de pitié du faible et du lâche. Et pourtant ces pauvres chevaliers, contenus dans leur armure de fer, ne peuvent hausser, tourner la tête, ni remuer l'épaule gauche [1]; seulement, il leur reste le mouvement depuis le coude, pour pouvoir arrêter le cheval.

Les voilà qui se mêlent et se frappent furieusement; on n'entend que les coups portés sur les harnais l'un de l'autre. La lice retentit du cliquetis des armes, du son des

[1] Au XVe siècle, on abandonna le bouclier, et pour fortifier la partie gauche de la cuirasse, plus exposée aux coups, on agrandit l'épaulière de gauche et on la renforça par des saillies en arêtes, appelées passe-gardes. La partie droite de la cuirasse était munie d'un arrêt fixe appelé faucre, sur lequel l'homme d'armes couchait sa lance. Souvent elle était munie d'une rondelle de fer, ou petit bouclier, qui préservait la main, le bras et même l'aisselle. On voit à Paris, au Musée d'artillerie, un spécimen de cavalier ainsi équipé.

trompettes, du hennissement des chevaux, de la voix des chevaliers qui menacent, du cri des écuyers qui crient chacun les cris de leurs seigneurs, des acclamations de la foule, qui s'émeut des chances diverses de la lutte.

Le tournoiement devient plus bruyant encore, les frênes des lances volent en éclats, chacun s'échauffe en son harnais, on met la main aux épées, on se fatigue à force de coups, on se renverse à terre. Les chevaux, échappés, légers de n'avoir plus leurs pesants maîtres, ayant rompu leurs rênes, s'échappent en s'ébattant. Les chevaliers se tiennent corps à corps, ils s'animent d'une vraie colère, et la réalité remplacerait le jeu d'armes, si le duc, dessus son échafaud, voyant les combattants trop animés, n'ordonnât à *Bretagne* de les séparer.

A son geste, les hérauts se précipitent dans l'arène au milieu des combattants. Tout rentre dans l'ordre, la chamaille cesse, et alors ont lieu des combats deux à deux, à la suite desquels de brillants prix sont décernés de la main des dames.

Alors les acclamations éclatent avec de nouvelles forces. On ne saurait dire la quantité innombrable de monde qui assiste à ce spectacle et l'ordre excellent qu'on y apporte, en sorte qu'il n'y a aucune confusion; la multitude de dames si bien parées et si enrichies de brillants, qu'on peut juger que tout ce qu'il y a de richesses dans le monde a été employé à leur ornement; ces troupes de chevaliers et de chevaux qui bondissent, à l'admiration des spectateurs; cette quantité d'habits et de caparaçons avec tant de variété; ce grand nombre de lances, de banderolles et de panaches de toutes couleurs; cette diversité d'emblèmes que portent les écuyers, l'éclat des étoffes, de l'or, de l'argent, du pourpre, de l'azur et des pierreries, ne peut être imaginé qu'avec peine. On ne saurait aussi représenter le

contentement de l'âme au même instant, au son d'un nombre infini d'instruments et au bruit éclatant des trompettes, tout cela mêlé avec les acclamations du peuple, avec le hennissement des chevaux, avec les redites et réponses réitérées de l'écho, c'est un plaisir, un contentement indicibles.

Après le tournoi, une scène de gaîté vient exciter une joie universelle. Deux troupes de malins pages, d'une part, en costumes de femmes, et de l'autre en jeunes écuyers, s'avancent à cheval dans la lice, chacun ayant à la main un panier doré où sont des œufs pleins d'eau de senteur, dont ils font des charges en façon de carrousel.

La fête est terminée par un ballet de six chevaliers et de six écuyers à cheval, à la cadence de la musique.

La figure d'entrée est de six chevaliers, les six écuyers après, au pas et à courbettes ; la seconde un tour au pas en rond, et un autre à courbettes ; la troisième deux demi-voltes à courbettes, les écuyers un tour au galop ; la quatrième deux passades à courbettes, et les écuyers deux voltes terre à terre ; la cinquième deux voltes à courbettes, et les écuyers deux voltes terre à terre ; la sixième trois chevaliers au milieu du rond, les trois autres allant et venant à courbettes de côté, les écuyers après faisant une volte et demie à terre, chacun autour de son chevalier. A la septième entrée, les chevaliers partent vis-à-vis l'un de l'autre, et font une volte en changeant de compagnon, deux à deux, puis une demi-volte, retournant chacun à sa place, toujours à courbettes ; ensuite les écuyers s'entrelacent en faisant une chaîne terre à terre. Pour la huitième, pendant que les écuyers font la chaîne, les chevaliers reprennent leur rang, et allant vingt pas à vingt courbettes, ils font une belle figure, et puis les écuyers en font une où l'adresse n'est pas moindre ; alors ils reprennent la même suite, et se trou-

vant en bon ordre et en belle figure, ils se retirent continuellement au pas et à courbettes. Ce beau ballet est admiré de tout le monde.

Un tournoi eut lieu à Compiègne en 1238 à l'occasion de l'hommage rendu par Thomas de Savoye, comte de Flandre, et par la comtesse Jeanne, son épouse, au roi de France Louis IX. Le comte d'Artois y fut représenté par vingt-quatre de ses plus braves et de ses plus nobles chevaliers. Une foule de seigneurs venus de toutes les parties de la France y prirent part. Parmi eux, on distinguait les chevaliers bretons dont les noms suivent [1] :

1. Le sire de Lohéac portait *un écu vairé.*

2. Le seigneur de Diernal (de Derval) portait *d'argent à deux fasces de gueules, brisé d'un écusson de gueules du côté dextre en chef.*

3. Aubert le Sénéchal portait *un écu d'or, au chef de gueules, à 2 pals vairés.*

4. Guy de Mathefelon portait *d'or à 6 chevrons de gueules, au lambel d'argent à 3 pendants en chef.*

5. Henri Dorrays (peut-être d'Auray) portait *de gueules à 2 pals de vair, au chef d'or, chargé en chef d'un lambel d'azur à 5 pendants.*

6. Aimery Bières portait *un écu d'or, au lion de gueules, couronné, armé et lampassé d'azur, à la bordure de sable, chargée de besants d'argent.*

7. Olivier de Rougy (de Rougé) portait *de gueules à la croix d'argent.*

8. Olivier de Montauban portait *un écu de gueules, à dix macles d'or en pal, brisé d'un lambel d'argent à 3 pendants en chef.*

9. Helvins de Balains (Hervé de Blain) portait *de vair au croissant de gueules.*

[1] *Le tournoi de Compiègne*, par M. Goethals. — *Revue nob.* mars 1866.

10. Guillaume le Nuz portait *d'azur au besant d'or.*

11. Roland de Dinan portait *un écu de gueules, à fasce de 3 fuseaux d'hermines entiers et deux demis, accompagnée en chef de 4 besants d'hermines, et en pointe de 3 besants de même 2 et 1, brisé en chef d'un lambel d'azur à 4 pendants.*

12. Pierre de Tournemine portait *un écu écartelé d'or et d'azur.*

13. Godefroy de Chastel-Bruant (Geoffroi de Châteaubriant) portait *de gueules au chef d'argent.*

14. Helvins de Léons (Hervé de Léon) portait *un écu d'argent, au lion de sable, armé et lampassé de gueules.*

15. Payes de Malestraus (Payen de Malestroit) portait *un écu de gueules à 12 tourteaux d'or mis en pal.*

16. Guy de la Roche (de la Rochebernard) portait *un écu d'or à l'aigle de sable.*

17. Jean Boterians (peut-être Boutier, en latin *Boterius, Buterius, Boteri*) portait *un écu d'argent, au chef de gueules, chargé d'un lambel à 5 pendants d'argent.*

18. Henri de Nancoué (ce nom est inconnu en Bretagne) portait *un écu d'argent au chef de gueules, chargé d'une demi-poire d'or.*

Nous ferons, au sujet des personnages précédents, les observations suivantes : les sires de Lohéac et de Derval sont probablement Eudes de Lohéac et Guillaume de Derval, qui figurent avec Roland de Dinan, Hervé de Blain, Geoffroi de Châteaubriant, Hervé de Léon et Payen de Malestroit, tous tenants du tournoi, dans l'acte de fondation en 1225 de la ville de Saint-Aubin du Cormier. Nous trouvons dans les planches de l'*Histoire de Bretagne* de D. Morice, le sceau d'Hervé de Blain, chevalier, en 1277, fils du précédent, qui portait, comme lui, *de vair au croissant de gueules.*

Le nom de Bières n'est mentionné qu'une fois dans les *Preuves* de D. Morice ; Raginaudus de Bieri figure, comme

témoin, dans l'acte de fondation du prieuré de Châteauceaux, vers l'an 1040.

Le nom de Dorrays est inconnu en Bretagne, à moins qu'il ne faille lire d'Auray, qui est le nom d'une ville de Bretagne. En 1254, Cunégonde, dame d'Auray, épousa Rivoalon, baron de Vitré. Une autre famille du même nom a produit, en 1436, un maître de la vénerie du duc, dans la personne de Jean d'Auray.

Olivier de Rougé se croisa en 1248. Roland de Dinan est qualifié chevalier dans une charte de l'abbaye de Beauport de 1242.

Geoffroi de Châteaubriant, qui suivit saint Louis en Égypte, portait dans son écu un papelonné d'or, avant que ses armes n'eussent été, suivant la tradition, modifiées par saint Louis, qui lui permit d'y substituer les fleurs de lys de France, comme récompense de la bravoure qu'il avait montrée au combat de la Massoure. Geoffroi de Châteaubriant, qui figure au tournoi de Compiègne, et qui portait *de gueules au chef d'argent*, pourrait donc être un personnage différent. Au reste à cette époque les sceaux étaient très-variables; on trouve souvent les chartes d'un même seigneur scellées de sceaux différents.

Guy de la Roche appartenait à la maison de la Roche-Bernard, dont les seigneurs sont souvent désignés dans les anciens titres, par le seul nom de la Roche. Ainsi, dans un acte de donation faite à Saint-Gildas, environ vers l'an 1199, figure *Oliverius, dominus Rochæ*, nom que D. Morice traduit par : Olivier, s[r] de la Rochebernard.

Il existe en Bretagne plusieurs familles du nom de Nuz, ou le Nuz, mais aucune d'elles ne porte les armes indiquées comme étant celles de Guillaume le Nuz.

Les trois familles du nom de le Sénéchal qui existent en Bretagne portent des armes différentes d'Aubert le Séné-

chal, qui prit part au tournoi de Compiègne. L'une d'elles, à laquelle nous présumons qu'appartenait Aubert le Sénéchal, était un ramage de celle de Rohan, dont un des seigneurs avait donné autrefois à un de ses juveigneurs l'office héréditaire de sénéchal féodé de la vicomté de Rohan.

Jean Boterians, ou Boteriaus, car il est facile de prendre l'*u* pour l'*n*, pourrait appartenir à la famille Boutier, en latin : *Buterius*, *Boterus*, *Boteri*, *Botier*, famille distinguée de Bretagne, qui est connue depuis Thomas Boteri, qualifié *miles*, dans une charte de l'an 1133.

Le nom de Nancoué nous est inconnu.

La maison de Tournemine est une des plus illustres de Bretagne. Pierre Tournemine, dont il a été précédemment question, était fils d'Olivier Tournemine, s^r de la Hunaudaye, qui vivait en 1214.

M. Goethals a aussi donné, dans le numéro de septembre 1866 de la *Revue historique et nobiliaire*, la description d'un tournoi, qui eut lieu à Cambray le 27 mai 1267, à l'occasion du mariage de Jean, duc de Brabant, avec Marguerite de France, fille de saint Louis. Le roi d'armes Gilbert, chargé de faire l'histoire du tournoi, s'en acquitta soigneusement et orna son travail d'un grand luxe de miniatures. Un seul seigneur breton prit part à ce tournoi, ce fut Raoul, s^r de Rieux, qui portait *un écu d'azur à 10 besants d'or 3, 3, 3 et 1*; son cimier était *une roue de gueules*.

Les noms que M. Goethals donne dans la description de ces deux tournois montrent qu'au XIIIe siècle les seigneurs les plus qualifiés, ou les chevaliers seuls, paraissaient dans les tournois, usage qui disparut au siècle suivant.

Bertrand du Guesclin ne fut pas seulement le plus grand capitaine des temps féodaux, mais encore un rude jouteur. En 1338 eut lieu le mariage de Jeanne de Penthièvre,

duchesse de Bretagne, avec Charles de Châtillon, comte de Blois, neveu du roi de France. A cette occasion, un grand tournoi fut donné à Rennes, sur la place des Lices. Bertrand était alors âgé de dix-huit ans. Le seigneur du Guesclin se rendit à Rennes en somptueux équipage, laissant son fils au château, car il avait emmené tous les chevaux, de sorte que Bertrand, qui ne voulait pas manquer l'occasion d'assister à de si belles fêtes, n'eut d'autre ressource que de prendre une jument de haras, avec laquelle il se rendit à Rennes.

Dans ce triste équipage, il se mit dans la foule des spectateurs, qui, ignorant sa naissance, ne lui épargnaient pas les quolibets et les railleries, car le pauvre Bertrand ne payait pas de mine, et sa monture n'était pas propre à lui attirer beaucoup de compliments. Il souffrait toutes ces moqueries en silence, et contemplant les belles et nobles dames si richement parées, placées sur les échafauds qui entouraient les lices, il faisait un triste retour sur sa laideur et pensait qu'il ne pourrait jamais être aimé des dames, ni avoué par aucune d'elles pour son chevalier. Mais bientôt il est distrait de ces tristes pensées par les trompettes qui se font entendre; les tournoyants s'avancent dans toute la pompe féodale, revêtus d'armures brillantes, leurs chevaux caparaçonnés de drap d'or et d'argent, et accompagnés d'une foule d'écuyers et de pages. Les acclamations des spectateurs se font entendre, les hérauts crient : *Honneur aux fils des preux!* et le tournoi commence.

Bertrand était attentif à toutes les phases de la lutte, se désespérant de ne pouvoir y prendre part, lorsque sa bonne fortune le servit à son gré et lui procura un moyen inespéré d'entrer dans la carrière. Il vit un gentilhomme qui, ayant fini les courses fixées par les juges du camp, quittait les rangs pour rentrer à son hôtel. Bertrand le suivit, monta dans sa chambre et se jeta à ses genoux, le conjurant de lui

prêter son cheval et ses armes, pour qu'il eût l'honneur d'entrer dans la lice ; il se nomma et lui jura qu'il serait éternellement reconnaissant d'un semblable service. Ce gentilhomme, ravi de voir une si grande ardeur dans un jeune homme, accéda à sa demande, l'arma lui-même et ordonna qu'on lui donnât un cheval frais au plus vite. Bertrand, plein d'ardeur et de reconnaissance, vole vers la place des Lices, entre la visière baissée dans les rangs et fait signe à un des tenants qu'il veut se mesurer avec lui. Il était permis à ceux qui voulaient rester inconnus de se présenter la visière baissée, mais avec l'obligation de se faire connaître aux juges du tournoi.

Le défi de notre jeune écuyer est accepté, les trompettes sonnent, et les deux champions courent à bride abattue l'un contre l'autre. Dès le premier coup de lance, Bertrand enlève la visière de son adversaire, ce qui était le chef-d'œuvre de ce genre de combat, où il était d'ordonnance que le casque ne fût pas attaché, et du même coup il heurta si violemment le cheval, qu'il le renversa avec son cavalier dans la poussière. Le chevalier voulut avoir sa revanche, mais, n'ayant pas été plus heureux, il se retira.

Le seigneur du Guesclin, qui était un des tenants, sortit des rangs pour fournir la seconde course au vainqueur. Bertrand se présenta pour la soutenir ; mais, reconnaissant son père à sa cotte d'armes, il s'arrêta tout court, baissa sa lance et fit une profonde inclination à son adversaire. Cette action surprit toute l'assemblée, et on pensa que c'était un effet de la réputation que le seigneur du Guesclin s'était acquise dans les joutes.

Un troisième combattant se présenta pour venger la défaite du premier et éprouva le même sort. Du premier coup, le jeune homme lui enleva son casque, qui tomba douze pieds plus loin, et renversa l'homme de dessus son cheval.

Enfin Bertrand, toujours inconnu, fournit quinze courses pareilles avec le même succès et donna à toute l'assemblée tant d'admiration et d'impatience de savoir qui il était qu'on engagea un seizième champion à se mettre sur les rangs. C'était un chevalier de Normandie, généralement renommé par sa force et son adresse. Le défi ayant été accepté, au signal donné, les combattants courent l'un contre l'autre. Le chevalier justifia bien la confiance qu'on avait dans son adresse, car du premier coup de lance il parvint à lever la visière du jeune écuyer ; mais celui-ci, passant près de lui, lui jeta le bras gauche autour du corps, et l'enlevant de dessus la selle, il le renversa sur le sable.

Robert du Guesclin, à l'aspect du visage de son fils, fut frappé de surprise et pénétré d'attendrissement en le voyant se signaler dans la carrière des armes par un début aussi brillant. Il l'embrassa avec des larmes de joie. Son oncle et sa tante, qui avaient assisté au tournoi, partagèrent son bonheur. Tous les spectateurs étaient ravis d'admiration, et Bertrand, proclamé vainqueur d'une voix unanime, reçut le prix des joutes, qui était un cygne d'argent de grandeur naturelle.

Dès ce moment, son père lui donna un équipage convenable, et le mit à même de continuer avec honneur la carrière des armes, à laquelle sa naissance le destinait [1].

Peu de temps après, survint cette terrible guerre entre Charles de Blois, neveu du roi de France, que le parlement de Paris avait déclaré duc de Bretagne, du chef de sa femme, Jeanne de Penthièvre, et Jean, comte de Montfort, son oncle, qui prétendait au duché, comme dernier descendant mâle des souverains bretons. Du Guesclin embrassa

[1] *Vie de Bertrand du Guesclin*, par MM. de Fréminville et Guyard de Berville.

le parti de Charles de Blois, et se distingua bientôt dans maintes rencontres contre les Anglais, alliés de Montfort.

En 1351, plusieurs gentilshommes bretons, parmi lesquels on remarquait le maréchal de Beaumanoir, Martin de Fléchières, Yves Charruel, le sire de Penhoët, Bertrand du Guesclin et Bertrand de Saint-Père [1], s'embarquèrent au port du Blavet pour conduire en Angleterre les deux enfants de Charles de Blois, qui devaient servir d'otages au roi d'Angleterre pendant que leur père viendrait en France, afin d'y chercher l'argent nécessaire pour payer sa rançon.

Le roi d'Angleterre, pour faire fète aux ambassadeurs bretons, ordonna des joutes et les invita à y prendre part. Les Bretons, connaissant la jalousie des Anglais, ne se souciaient pas d'entrer en lice dans un pays où ils avaient toutes sortes de désavantages, mais enfin ils se rendirent aux instances du roi, qui leur promit que, quelque événement qui pût arriver, il n'en serait point mécontent. Sur cette assurance, Beaumanoir, Charruel, Fléchières, Geoffroi de Dinan, Henri de Plédran, Pierre du Boisbouëssel, Bertrand du Guesclin et Bertrand de Saint-Père, s'armèrent, joutèrent contre les Anglais, rompirent leurs lances et remportèrent le prix du tournoi.

Mais il advint qu'il y fut tué un Anglais qui était favori du roi, ce qui lui déplut tellement, qu'il fit cesser les joutes et que les Bretons comprirent qu'ils n'étaient plus en sûreté. Le roi leur proposa une trève en leur promettant de la jurer; mais aucun ne voulut répondre, de crainte d'offenser le roi. Alors Bertrand du Guesclin, qui était encore jeune homme, s'avança et dit résolument au roi qu'ils garderaient la trève comme il la garderait lui-même et

[1] La maison de Saint-Père est différente de celle de Saint-Pern.

que, s'il venait à l'enfreindre, ils l'enfreindraient aussi. Le roi fut fort irrité de ce qu'on semblait douter de sa parole, et qu'un simple gentilhomme osât le traiter comme son égal. Il aurait même fait un mauvais parti à du Guesclin, si Yves Charruel, pour calmer le roi, ne s'était avisé de lui dire que leur camarade avait la cervelle légère, et que, dans leur compagnie, on le regardait comme un plaisant dont on avait coutume de se divertir. Le roi parut se contenter de cette excuse et les laissa repartir, après qu'ils eurent remis entre ses mains les deux enfants de Charles de Blois pour otages [1].

En 1367, époque où Bertrand du Guesclin était en Espagne à la tête des grandes compagnies, se trouvait en Portugal un écuyer breton du nom de la Barre [2]. Il passait pour un rude jouteur; mais l'avantage qu'il remporta dans un tournoi sur Mathieu de Gournay, un des plus fameux champions d'Angleterre, que l'on disait n'avoir jamais trouvé de rivaux dans une joute, augmenta beaucoup sa réputation.

Mathieu de Gournay, chevalier anglais, un des chefs des grandes compagnies, avait été envoyé par du Guesclin, comme ambassadeur, au roi de Portugal, pour savoir au

[1] D. M., *Hist.*, t. 1. — D'Arg., p. 395.

[2] M. de Fréminville, qui décrit cette joute dans son *Histoire de du Guesclin*, ne fait pas connaître le prénom de la Barre; mais ce la Barre pourrait bien être Jean de la Barre, dont on trouve dans les *Preuves* de D. Morice la quittance suivante:

» Sachent tuit que je Johan de la Barre, escuier de Bretagne, confesse avoir eu et
» receue de Philippe de Saint Père, commis à recevoir et distribuer les deniers ordon-
» nés estre baillez à Monsieur de Craon, lieutenant du Roy nostre sire, ès pays d'Anjou,
» du Maine, de Touraine, et aux gens d'armes estant sous son gouvernement, la somme
» de quarante francs d'or, sur les gages de moi vingtième combattant deservis et à
» deservir dans la compagnie de Monsieur Johan de Champagné, pour la garde des pays
» d'Anjou et du Maine, esquiels ledit Monsieur de Craon m'avait ordonné demourer
» jusqu'à son retour du pays de Guyenne, où il estoit allé par devers le prince de Galles.
» Desquels quarante francs d'or je me tiens bien payé et en quitte ledit Philippe. En
» tesmoin de ça je ay scellé cette quittance de mon propre seel le 29 jour de juillet
» 1363. Le sceau représente *une fasce chargée de 3 étoiles, et accompagnée de 3 crois-*
» *sants, 2 en chef et 1 en pointe.* »

juste où en étaient les négociations entre D. Pedro et ce souverain. Il fut bien accueilli par le roi de Portugal, qui même l'admit à sa table. Le repas fut égayé par des joueurs d'instruments, mais leurs concerts ne plurent pas à Mathieu de Gournay, qui n'était pas fait à ces sortes de cacophonies, dont les sons étaient si discordants qu'ils lui écorchaient les oreilles. Il ne put dissimuler le peu de goût qu'il prenait à cette grossière symphonie, disant qu'en France et en Angleterre la musique avait bien plus de charmes, et que les instruments y étaient touchés avec beaucoup plus de délicatesse. Le roi fit entendre qu'il avait deux hommes de réserve, qui n'avaient point leurs semblables au monde dans cet art, et que lorsqu'il les aurait entendus, il en serait tellement enchanté, qu'il conviendrait que dans toute l'Europe personne ne pouvait enchérir sur le talent qu'ils avaient d'enlever le cœur par les oreilles. Le chevalier témoigna qu'il serait heureux s'il pouvait avoir ce plaisir.

Ce prince les fit appeler. Ils entrèrent dans la salle avec une fierté qui surprit Mathieu de Gournay, car outre qu'ils étaient vêtus comme des princes, ils avaient derrière eux chacun un valet qui portait leurs instruments. Ce chevalier s'attendait à quelque chose de fort rare, mais il ne put se tenir de rire quand ils commencèrent à jouer comme ces vielleurs qui vont en France par les villages, quémander par les tavernes et les cabarets [1].

Le roi voulut savoir le sujet de sa raillerie, mais ce prince fut encore bien plus déconcerté quand ce chevalier

[1] M. de Fréminville, qui rapporte cette histoire en donnant le récit du théologal d'Arras, fait à ce sujet la réflexion qu'en France, au XIVe siècle, les ménestrels jouaient déjà du violon, de la viole et de la flûte, tandis qu'en Espagne et en Portugal on ne faisait alors usage que des instruments empruntés aux Maures et aux Arabes, tels que trompettes, timbales, cimbales et cornets.

Il n'est donc pas surprenant que Mathieu de Gournay, qui avait séjourné en France, ne trouva pas le concert portugais à son goût.

l'assura que ces instruments étaient le partage des aveugles et des gueux, à qui l'on donnait l'aumône quand ils avaient joué deux ou trois fois de la sorte que venaient de faire ces deux hommes, qu'il estimait tant. Il en eut tant de confusion, qu'il jura qu'il ne s'en servirait plus. En effet, il leur donna leur congé pour le lendemain, ne voulant plus retenir à sa cour de ces sortes de gens qui lui faisaient affront devant les étrangers, qui seraient capables de le tourner en ridicule quand ils diraient partout que le roi de Portugal n'avait point de plus agréable concert, ni de plus charmant plaisir que d'entendre des vielleurs, qui sont partout ailleurs si communs et si méprisés dans tout le reste de l'Europe.

Le bon prince se consola de cette petite humiliation, dans l'espoir qu'il serait peut-être plus heureux le lendemain au tournoi qui devait avoir lieu. Il se flatta que la magnificence qu'il déploierait, le nombre, la bravoure et l'adresse de ses chevaliers, donneraient au dédaigneux Anglais une haute idée de la splendeur de la cour de Portugal. Il l'invita donc non-seulement à assister à ce tournoi solennel, mais il le pressa encore d'y prendre part lui-même, espérant secrètement que Mathieu pourrait être vaincu par un de ses sujets, et qu'à son tour il lui faudrait rabattre de son orgueil britannique. Il mit tant d'insistance dans sa prière, que le chevalier qui, d'ailleurs, était bien aise de faire paraître en si belle occasion sa vigueur et son adresse, mit de côté pour un moment sa dignité d'ambassadeur et consentit à participer aux joutes.

Elles eurent lieu le lendemain, en présence de toute la cour et avec toute la pompe imaginable. Le bruit s'étant promptement répandu qu'un chevalier anglais des plus célèbres devait y prendre part, une foule immense y accourut pour être témoin de ses faits d'armes. Le prix du tournoi

était une mule superbe estimée cent marcs d'argent, richement caparaçonnée, et dont la selle était en ivoire avec le harnais d'or. Les courses eurent lieu de grand matin, pour éviter la chaleur du jour. Il y eut, dit la chronique, force casques, force écus brisés, et nombre de chevaliers jetés sur la poussière; mais Mathieu y fut toujours vainqueur et désarçonna coup sur coup douze chevaliers portugais qui avaient voulu se mesurer avec lui.

Le roi de Portugal se désolait de voir ainsi toutes ses espérances trompées et ses chevaliers si gaillardement culbutés sous les rudes atteintes du chevalier anglais. Il pensait avec confusion que celui-ci en quittant sa cour, n'en parlerait qu'avec mépris, et raillerait autant la valeur des Portugais que leur pauvre musique. Tout à coup il se souvint qu'il avait depuis quelque temps à son service un écuyer français natif du duché de Bretagne, et qui avait la réputation d'être aux armes d'une adresse incomparable, qualité à laquelle il unissait une force physique telle que personne ne pouvait lutter contre lui. Il l'envoya chercher aussitôt, et lui montrant l'Anglais que déjà toutes les dames proclamaient vainqueur avec de grands applaudissements, il lui demanda s'il se sentait le courage de s'éprouver contre lui. Lors, dit le manuscrit de d'Estouteville, demouroit avec le roy, un Breton de grande renommée qui estoit nommé la Barre, lequel estoit grand et fort, et avoit dure eschine, les poings gros et quarrez, et de grosse taille par les bras et par les jambes; que ledit roy appela et lui dist: « Vous avez re- » nommée en Bretaingne et ailleurs en maint pays, d'être » preux et hardy. Aurais-tu la char si hardie que tu osasses » jouster contre cet Englaiz? » Et la Barre lui répondit: « Sire, par la Vierge Marie, s'il me doit tuer de une lance, » je jousteroy je à lui s'il vous plaist. » — « Oyl, » dist le roy, puis le fist armer et monter suffisamment.

La Barre, bien armé et monté sur un bon coursier d'Andalousie, se présenta fièrement dans la lice la visière baissée et une forte lance au poing; il défia Mathieu de Gournay, qui, fier d'avoir successivement vaincu tous ses rivaux, et se préparant à recevoir le prix du tournoi, regarda d'un air méprisant l'arrogant inconnu qui osait se présenter pour le lui disputer. Persuadé qu'il le vaincrait aussi facilement que tous les autres tenants, il accepta son défi sans balancer. Tous les spectateurs redoublèrent d'attention et de curiosité pour cette dernière course ; la réputation de la Barre d'un côté, de l'autre les exploits que l'Anglais venait de faire aux yeux de tous, les tenaient en suspens sur l'issue du combat. Leur incertitude ne fut pas longue ; le signal fut donné et les champions coururent l'un sur l'autre. Le vigoureux la Barre atteignit son adversaire si à plein et avec tant de force qu'il lui fit vider les arçons. La chute de Mathieu fut si lourde qu'il se cassa le bras et demeura à terre tout étourdi. Le roi, très-satisfait de sa défaite, n'osa pas cependant trop faire éclater sa joie, par égard pour le caractère diplomatique dont le chevalier anglais était revêtu. Il recommanda qu'on allât vite le relever, et voulut même que le prix du tournoi lui fût adjugé pour le consoler de sa disgrâce et puisque d'ailleurs il avait été si près de l'obtenir. Mathieu fut transporté dans le palais et les chirurgiens du roi lui remirent le bras et le soignèrent jusqu'à ce qu'il fût en état de retourner à Séville, où se trouvait le roi D. Henri.

En arrivant à la cour de ce prince avec son bras en écharpe, on lui demanda quel accident lui était arrivé. Mathieu raconta son aventure. Du Guesclin, qui était présent, lui en fit son compliment de condoléance, mais fut ravi au fond du cœur en apprenant que c'était un de ses compatriotes qui avait puni la vanité de l'Anglais.

Les rois et les princes seuls donnaient des tournois, mais les pas d'armes, les emprises ou entreprises d'armes, les castilles, offraient encore à la noblesse l'occasion de montrer sa valeur.

Le pas d'armes consistait dans l'attaque d'une place ou d'un endroit que des chevaliers entreprenaient de défendre, par exemple un pont, un chemin, par lequel on ne pouvait passer sans combattre celui qui le gardait. Les gentilshommes qui défendaient le pas pendaient leurs écus à des arbres, à des poteaux, ou à des colonnes élevées pour cet usage, et quiconque était disposé à disputer le passage touchait une de ces armoiries de son épée, ce qui était un cartel que les autres étaient obligés d'accepter. Le vaincu donnait au vainqueur le prix dont on était convenu avant le combat.

On appelait encore pas d'armes le combat ou défi qu'un tenant seul, accompagné de plusieurs gentilshommes, offrait dans les tournois contre tous venants. Le tournoi où Henri II fut blessé à mort, en 1559, était un pas d'armes, puisqu'il est écrit dans les lettres de cartel que le pas est ouvert par Sa Majesté Très-Chrétienne pour être tenu contre tous venants dûment qualifiés.

Les emprises ou entreprises d'armes étaient des engagements que prenaient des gentilshommes de porter sur eux certaines marques, en général attachées par la main de leurs dames, jusqu'à ce qu'ils eussent accompli les vœux qu'ils avaient formés et qu'ils eussent été délivrés de leurs emprises par d'autres chevaliers ou écuyers qui acceptaient le combat.

Jean, duc de Bourbon, pour éviter l'oisiveté, acquérir de la gloire et les bonnes grâces de sa dame, fit vœu en 1414, avec seize autres chevaliers et écuyers de nom et d'armes, de porter pendant deux ans, tous les dimanches, à la jambe

gauche, un fer de prisonnier, savoir en or pour les chevaliers et en argent pour les écuyers, jusqu'à ce qu'ils eussent trouvé un pareil nombre de chevaliers et d'écuyers pour les combattre.

Le mot Castille, qui s'est conservé dans le langage familier pour signifier une dispute ou querelle, vient du mot latin *castellum*, qui signifie château. Ce jeu militaire consistait dans l'attaque d'un château, mais il était beaucoup moins en usage que les tournois et les pas d'armes.

Les plus célèbres pas d'armes sont ceux qui portent les noms de pas de l'Emprise de la gueule du Dragon, du château de Joyeuse-Garde, de la Bergère, de la Pèlerine, de l'arbre de Charlemagne, de la Fontaine des pleurs. On trouvera la description de la plupart de ces pas d'armes dans les *Mémoires* d'Olivier de la Marche.

René d'Anjou, roi de Sicile, qui se consolait de la perte de ce royaume en cultivant la peinture et en rédigeant les règles des tournois, était un amateur passionné de ces jeux chevaleresques. En 1447, il fit construire, près de Saumur, dans une plaine, un château en bois, qu'il fit orner de riches tentures et qui fut appelé le château de Joyeuse-Garde. Durant quarante jours, le roi, la reine Isabelle, Mme Yolande, sa fille, quantité de dames et de damoiselles, notamment la belle Jeanne de Laval, ainsi qu'un grand nombre de seigneurs, y demeurèrent en grande joie et magnifique fête, attendant tous ceux qui, pour acquérir de l'honneur, voudraient venir jouter contre le roi, chef de l'emprise. Il y combattit contre le duc d'Alençon et Guy de Laval [1]. Cependant il n'obtint pas le prix. Ferry de Lorraine et

[1] La maison des anciens sires de Laval s'était fondue, en 1221, dans une branche de la maison de Montmorency, et celle-ci, en 1414, dans la famille bretonne de Montfort-Gaël, par suite du mariage de Jean de Montfort avec Anne, dame de Laval et de Vitré. Une des conditions de ce mariage fut que Jean de Montfort et ses descendants prendraient le nom et les armes de Laval.

Florigny, chevalier presque ignoré dans les tournois, furent vainqueurs.

En 1449 eut lieu un autre pas d'armes appelé le pas de la Bergère, auquel assista le roi René, et dans lequel se distinguèrent Tanneguy du Chastel, chevalier breton, et Philibert de la Jaille, qui appartenait à une famille dont les branches étaient répandues en Bretagne et en Anjou.

On reconnaissait du Chastel à sa devise bretonne : *Marc cor Doi* (s'il plaît à Dieu), tracée sur son écu de sable, et à ces mots qu'on lisait sur sa bannière déployée : *Donat a lery* (tu n'as qu'à venir), cri de guerre de sa maison. Une housse noire et rouge parsemée de lettres d'or, trois plumes d'autruche, noire, bleue et jaune, décoraient la tête de son coursier gris.

Le sire de Lenoncourt courut contre le sire du Chastel, et en trois coups ils rompirent trois lances [1].

Messire Guy de Laval, seigneur breton, jouta aussi contre le sire de Lenoncourt. Il était monté sur un destrier bai à la housse blanche, rouge et bleue, ornée de rubans, le heaume surmonté d'un grand plumet à trois couleurs, l'écu également à trois couleurs. Il rompit aussi trois lances contre le sire de Lenoncourt et laissa le champ libre à Jean Bezelin, qui ferma noblement les joutes contre le même tenant de l'écu noir, en rompant bellement trois lances.

Le prix destiné au vainqueur était un bouquet attaché à une baguette d'or et un baiser de la pastourelle, que la relation ne nomme pas, mais qui était sans doute Jeanne de Laval, la belle et jeune damoiselle qui avait déjà distribué les prix à l'emprise du château de Joyeuse-Garde.

[1] Ce Tanneguy du Chastel n'était pas le fameux prévôt de Paris, qui mourut vers l'an 1448, mais son neveu Tanneguy du Chastel, vicomte de la Bellière, qui fut grand écuyer de France en 1454, gouverneur du Roussillon, chevalier de l'ordre du roi, capitaine de quatre-vingt-quinze lances, etc. Il fut créé grand maître d'hôtel de Bretagne en 1452 et banneret en 1462.

Elle donna aux deux mieux faisants de la journée, outre le doux prix du baiser, un fermaillet (boîte) d'or tout marcis (massif) et au second un très-noble destrier [1].

Beaucoup de seigneurs, pendant les trèves et les loisirs de la paix, envoyaient des défis ou cartels dans divers pays de l'Europe, offrant de se battre contre tous venants, pourvu qu'ils fussent gentilshommes de quatre lignes, c'est-à-dire de quatre degrés nobles du côté paternel et autant du côté maternel. La Colombière, dans son *Théâtre d'honneur et de chevalerie*, a donné la teneur d'un de ces défis envoyé en France, en Espagne et en Portugal, par Jehan de Warchin, sénéchal de Hainaut. Ce brave chevalier accomplit le voyage qu'il avait annoncé; il fit armes en sept différents lieux et se conduisit si vaillamment et si honorablement que tous les princes qui en furent juges furent très-contents de sa personne.

Les tournois et les pas d'armes étaient ordinairement suivis de bals et de banquets souvent remarquables par les machines ingénieuses qu'on y voyait et dont plusieurs faisaient mouvoir, comme s'ils eussent été vivants, des animaux fantastiques ou représentés au naturel. Olivier de la Marche a donné dans ses chroniques des descriptions de ces fêtes merveilleuses, qui attestent une magnificence dont nous ne pouvons nous faire une idée. Ces fêtes étaient ordinairement terminées par des vœux appelés vœux du paon ou du faisan. Ces nobles oiseaux, car on les qualifiait ainsi, représentaient, par l'éclat et la variété de leurs couleurs, la majesté des rois et les superbes habillements dont ils étaient revêtus pour tenir leurs cours plénières. La chair du paon et du faisan était, si on en croit nos vieux romanciers, la nourriture particulière des preux et des amoureux. Leur

[1] Manuscrit de la bibliothèque royale. Crapelet, éditeur, 1818.

plumage avait été regardé, par les dames des cours d'amour du Languedoc et de la Provence, comme le plus riche ornement dont elles pussent décorer les troubadours ; elles en avaient tissu les couronnes qu'elles donnaient comme récompense des talents poétiques consacrés à célébrer la galanterie et la valeur. Enfin, suivant Matthieu Paris, une figure de paon servait de but aux chevaliers qui s'exerçaient à la course des chevaux et au maniement de la lance.

Au milieu de ces banquets, au bruit des instruments de musique, des pages, accompagnés de ménestrels et de jeunes damoiselles couronnées de chapelets de rose, apportaient sur un plat vermeil un paon ou un faisan souvent vif et quelquefois rôti, mais toujours orné de ses plumes, et chacun des chevaliers auquel on le présentait, la main étendue sur l'oiseau, faisait vœu d'accomplir ce que les dames désiraient ; chacune requérait un don, suivant son goût ou son caprice. Les unes demandaient au paladin de lui amener plusieurs chefs anglais tout armés, les autres prétendaient qu'il allât combattre le géant gardien du pont du Chêne ou des eaux brunes, ou qu'il tuât la malebête, effroi de la ville de Toulouse, ou le dragon veillant le passage du Rhône sous les arches du pont de Lyon.

« Je fais vœu, disait un chevalier, je fais vœu à la belle » et gentille damoiselle qui près de moi sied, d'aller, quand » je serai appareillé de mes armes, délivrer la belle province » de tous les chevaliers félons et discourtois, pourvu que la » mort ne me devance. »

« Je promets, disait un autre, de vaincre et d'amener » prisonnier à la maîtresse dont je vous cèle le nom les » dix-sept plus forts jouteurs du prochain carrousel, et si » j'ai jouté outrageusement pour l'honneur des gentils » chevaliers ci-présents, je les prie, à cause d'amour et de » bonté d'âme, qu'ils me veuillent excuser. »

Les femmes ne s'exprimaient pas avec moins de candeur dans les ordres qu'elles donnaient à leurs chevaliers. La bannière d'Angleterre, disait l'une, a une image si bien pourtraite et si bien entourée d'or que c'est une chose plaisante à regarder, je vous prie donc que vous fassiez en sorte que je l'aie, car je la désirerais avoir.

Un banneret de Bretagne, disait une autre, a sur son cimier un paon dont les plumes sont d'émeraude et d'opale, et, pour ce que leur éclat est admirable aux rais du soleil, j'aurais plaisir à l'avoir à moi [1].

Ces vœux étaient souvent inspirés par de plus nobles motifs. Dans un banquet magnifique qui fut donné en 1453 dans la ville de Lille par le duc de Bourgogne, les chevaliers qui y assistaient firent vœu d'aller combattre les infidèles; mais la guerre dont leur pays fut le théâtre les empêcha de l'accomplir.

Voici le vœu de M. d'Etampes [2] :

« Je voue à Dieu mon créateur et à sa glorieuse mère, » premièrement et en après, aux Dames et au faisan, que » si le plaisir de mon très honoré seigneur et oncle est » que je voise en sa compagnie au saint voyage de la » deffense de la foi chrestienne et résistence de la damnable » emprise du Grand Turq et des infidelles, je l'accompa- » gneray et serviray en ma puissance, et durant ledict » saint voyage, si je puis savoir et cognoistre qu'il y ait » aucun grans princes, ou grans seigneurs de la compa- » gnie dudict Grand Turq et tenant sa loy, qui ayent » volonté d'avoir à faire à moy, corps contre corps, deux » à deux, trois à trois, quatre à quatre, cinq à cinq, je, » pour ladicte foy chrestienne soutenir, les combattray à » l'aide de Dieu le tout-puissant et de sa très douce mère,

[1] Marchangy. *Gaule poétique.*
[2] *Mémoires* d'Olivier de la Marche.

» lesquels j'appelle toujours en mon aide par la manière » dessus dicte. »

Le duc de Bourgogne fit vœu de combattre corps à corps le grand Turc, et plusieurs gentilshommes bourguignons promirent, non-seulement de prendre part à l'expédition, mais encore d'y conduire et d'y entretenir à leurs frais un certain nombre d'hommes d'armes.

Nous avons parlé précédemment des rois d'armes, ainsi que des hérauts et des poursuivants d'armes ; il ne sera peut-être pas inutile de spécifier les fonctions de ces officiers. Le roi d'armes de France annonçait la guerre, les trèves, les traités de paix et les tournois. C'était le chef des hérauts d'armes, dont les fonctions étaient de reçevoir les preuves des nobles et des chevaliers, dont ils faisaient peindre les armes dans leurs registres. Ils connaissaient des différends entre les nobles pour leur blason, pour l'ancienneté de leurs races et prééminences, assistaient aux tournois et même aux batailles, faisaient le dénombrement des morts et redemandaient les prisonniers. Ils sommaient les places de se rendre, publiaient les victoires et en portaient les nouvelles aux cours étrangères.

On prétend que ce fut Louis le Gros qui donna le premier le titre de roi d'armes à Louis de Roussy. Cet office était considérable et l'installation du roi d'armes se faisait avec beaucoup de solennité. Il était d'usage de leur faire de grandes largesses, ainsi qu'aux hérauts d'armes. Nous verrons plus tard quelle fut la générosité de du Guesclin à l'égard d'un héraut du duc de Lancastre.

Le roi d'armes de France avait un nom particulier qui était Montjoie Saint-Denis, et les hérauts portaient les noms des trente principales provinces du royaume : *Bourgogne, Normandie, Dauphiné, Bretagne, Alençon, Orléans, Anjou, Valois, Berry, Angoulême, Guyenne, Champagne,*

Languedoc, Toulouse, Auvergne, Lyonnais, Bresse, Navarre, Périgord, Saintonge, Touraine, Alsace, Charolais, Roussillon, Picardie, Bourbon, Poitou, Artois et *Provence.*

Le roi d'armes portait la cotte de velours violet avec l'écu de France sur les quatre endroits de cette cotte d'armes. Il fallait autrefois être noble de trois races, tant de l'estoc paternel, que de l'estoc maternel, pour être reçu Mont-Joye. Les poursuivants d'armes étaient inférieurs aux hérauts. Les gentilshommes pouvaient en avoir pour porter leurs cartels et leurs défis.

Le roi d'armes de Bretagne s'appelait *Malo*, et sa devise était *Malo au noble Duc*. Les noms des hérauts étaient : *Bretagne, Hermine, Montfort* et *Rennes;* et ceux des poursuivants : *Benon, Amavie* (à ma vie), *Epi, Châteaulin, Plaisance* et *Brest.* Le fameux Gilles de Raiz, connu en Bretagne sous le nom populaire de *Barbe-Bleue*, avait un poursuivant d'armes nommé *Princzay* (Princé), à qui le duc Jean V donna une gratification considérable, en considération des services qu'il lui avait rendus auprès de son maître. Les Tournemine avaient aussi un poursuivant d'armes qui s'appelait *Hunaudaye*, nom de leur principale seigneurie. Quant aux Rohan, qui, suivant l'expression si juste de D. Morice, cotoyaient la principauté, ils avaient un héraut qui se nommait *Rohan*, et une maison montée sur le modèle de celle du duc.

Dans un manuscrit de la bibliothèque royale, coté n° 2338, intitulé : *Famille de Rohan*, nous avons trouvé un Etat de la maison du vicomte de Rohan au XVe siècle. En voici un extrait, qui ne se trouve pas dans d'autres comptes analogues rapportés par D. Morice.

Domestiques du vicomte de Rohan, d'après un compte du 20 octobre 1484.

Ecuyers et serviteurs domestiques.

Jean de Matignon, écuyer d'écurie.
Guillaume de Keraudi, maître d'hôtel.
Guillaume du Chastel.
Jacques de la Villeblanche.
Rolland de Coëtredrez.
Hervé de Malestroit.

1468.

Maître Jean l'Epervier, alloué de la vicomté.
Alain de Kerguiziau, maître des comptes.

1455.

Alain de la Court, sénéchal de Porhoët.
Guillaume de Bogat, maître d'hôtel.
Yvon de Keraudi, grenetier.

1463.

Charles de Rosmadec, receveur de la vicomté de Rohan.

1477.

Officiers du vicomte de Rohan.

Louis de Rosnyvinen, capitaine de la Roche-Morice.

Ecuyers.

Eustache Hingant, sr du Hac.
Jean de Matignon.
Guillaume de Keraudi.
Jean de Saint-Morice.
Gallias Geffroy.
Hervé le Heuc.
Henri Combernault.
Guillaume d'Avaugour.
René de Keradreux.

Alain du Fou.

Jacques de la Villeblanche.

Tristan de Kerguezengor.

Adrien Derselledz.

Maître Bernard le Gluidic.

Jean de Coëtmen.

Olivier Avaleuc, argentier.

Extrait du titre des comptes de Blain.

Guillaume de Coëtlogon, sénéchal de la cour de Porhoët.

1481, 1483.

Jean de Matignon, écuyer de l'écurie de mondit seigneur Jean, vicomte de Rohan en.......................... 1476

Nicolas Kermeno, procureur de Porhoët........ 1464

Colin Glehalo, sergent de mondit seigneur. 1464

Maître Jean l'Epervier, alloué de la Chaise...... 1468

Jeanne, bâtarde de Rohan, pour pension 40 livres.

Dans un autre compte rendu au vicomte de Rohan on trouve :

François de Matignon, maître d'hôtel de mon dit seigneur.................................... 1492

Guillaume de Kersauson, sénéchal de Landerneau 1462

Noble et puissant Tristan l'Epervier, seigneur de Quintin, et Jean, seigneur du Pont, curateurs de Jean, vicomte de Rohan, en........................ 1472

Gentilshommes et officiers.

A Antoine du Cambout........................	200 l.
A Guillaume Keraudi........................	166
A Roland Coëtredrez	166
A Jacques de la Villeblanche................	166
A Guillaume du Chastel	120

A Guillaume d'Avaugour.................... 160
A Hervé de Malestroit...................... 160
A François de la Touche..................... 160
A Jeanne la Bâtarde et ses filles.............. 50
A Gilles Maclec.......................... 160

Ecuyers et officiers 1479.

Jean des Déserts, maître d'hôtel.............. 80
Guillaume d'Avaugour, contrôle.............. 70
Jean du Cambout, écuyer................... 60
Le petit Jehan des Déserts.................. 20
Jean de Keraudi, grenetier et bouteiller...... 20
A Jean de Rohan, s^r du Gué de l'Isle, pour l'entretien de la vénerie......................... 160

Hervé de Keresant, procureur de Landerneau en 1490.

1493 et 1494.

Gentilshommes de la maison de Monsieur.

Antoine du Cambout...................... 200
Guillaume de Keraudi.................... 166
François de la Tousche.................... 166
Jean de la Jaille.......................... 100
Guillaume du Chastel..................... 100
Olivier le Heuc........................... 100
Hervé de Malestroit....................... 100
Roland de Coëtredrez...................... 100
Prigent de Saint-Alouarn.................. 100
Cristophe de Kervouault................... 100
Jean d'Avaugour.......................... 100
Loys de l'Abrègement (de l'Hébergement)..... 100
François de l'Espinay..................... 100

1496.

Gentilshommes et écuyers.

Antoine du Cambout	200
Prigent de Saint-Alouarn	100
François de la Touche	100
Guillaume de Keraudi	100
Mr Jean de la Jaille	100
Hervé de Malestroit	100
Guillaume du Chastel	100
Olivier le Heuc	100
Cristophe de Kervouault	100
Roland de Coëtredrez	100
François de l'Espinay	100
Geoffroi de Bonancour	100
Julien d'Avaugour	100

1485.

A Rohan, héraut de mon dit seigneur	40

1523.

Louis de Montauban, l'un des gentilshommes de la maison de Monseigneur le comte de Porhoët, vicomte de Rohan et de Léon, donne quittance de la somme de cent livres, qu'il a reçue du receveur du vicomte de Rohan, dans la seigneurie de Guéméné.

CHAPITRE VIII

COMBATS SINGULIERS AUXQUELS ONT PRIS PART DES CHEVALIERS ET ÉCUYERS BRETONS.

Richard Cœur de lion, roi d'Angleterre, s'était distingué en Orient par de tels exploits, que l'ombre de son cheval, disait-on, faisait tressaillir les guerriers sarrasins, et que leurs femmes, pour faire cesser les cris de leurs enfants, n'avaient qu'à s'écrier : Voici Richard. Cependant ce roi valeureux dut quelquefois céder le pas aux chevaliers de France. Une fois, dans un tournoi donné dans la ville de Messine, il fut désarçonné par Guillaume des Barres, qui n'avait jamais trouvé de rivaux dans les joutes et dans les combats, et une autre fois il subit le même sort de la main d'Alain de Dinan, seigneur breton [1].

Le roi Richard assiégeait le château d'Aumale en Normandie, en 1197. Un jour il choisit ses plus braves chevaliers et vole vers le camp français pour le surprendre. Simon de Montfort, Guillaume des Barres et Alain de Dinan vont à sa rencontre. On fit dans cette journée des prodiges de valeur de part et d'autre. Le roi Richard, ayant aperçu dans le fort de la mêlée Alain de Dinan, qui s'était retiré à l'écart pour raccommoder son casque, marcha vers lui la lance baissée. Alain le reconnut et courut avec fureur

[1] Capefigue, dans son *Histoire de Philippe-Auguste*, attribue par erreur cet exploit au comte Alain de Bretagne. Il n'existait point alors de comte de Bretagne de ce nom. Ce fut, suivant D. Morice, Alain de Dinan qui se mesura avec Richard dans un combat livré sous les murs d'Aumale.

contre lui. La lance du roi porta dans le bouclier d'Alain et s'y brisa; celle d'Alain glissa sur le bouclier du roi, passa entre ses cuisses et frappa sur le derrière de la selle avec tant de raideur, que le cheval et le cavalier furent renversés par terre. Mais Richard, se relevant avec une admirable légèreté, saisit un autre cheval et attaque de nouveau Alain de Dinan. Celui-ci résiste et presse si vigoureusement Richard, que ce dernier, désespérant de le vaincre et voyant ses troupes tourner le dos, quitte pour les rallier le combat [1].

En 1341, Robert Bertrand, maréchal de France, et le duc d'Athènes assiégeaient la ville de Nantes, défendue par le comte de Montfort, rival de Charles de Blois. Comme le siége traînait en longueur, les Français, au nombre de cinq mille, sortirent de leur camp pour aller faire la guerre aux environs de Nantes. Ils assiégèrent le château de Valgarnier, qui appartenait à un seigneur appelé Ferrand. Dans une sortie que Ferrand fit sur les ennemis, il leur enleva Sauvage d'Attigni. Le duc d'Athènes, irrité de la perte de ce seigneur qu'il aimait, demanda du secours au duc de Normandie pour recouvrer son ami. Le duc de Normandie lui envoya le roi de Navarre avec un gros détachement de cavalerie. Le comte de Montfort profita de l'absence de ces troupes pour faire une sortie sur les ennemis. Le duc de Normandie fut en très-grand danger dans cette attaque, qu'il n'avait pas prévue; il la soutint néanmoins avec vigueur, et contraignit enfin son adversaire à rentrer dans la ville. Ferrand, de son côté, voyant le nombre de ses ennemis augmenter, promit de rendre Sauvage d'Attigni, si le duc de Normandie voulait permettre un combat de deux cents chevaliers français contre autant de

[1] D. M. *Hist.*; Capefigue, *Histoire de Philippe-Auguste.*

bretons. Le duc l'accorda et voulut être de la partie. Le roi de Navarre, les ducs de Lorraine et d'Athènes, Robert Bertrand, le grand chambellan de France et Sauvage d'Attigni se mirent aussi au nombre des combattants. Les Bretons furent vaincus et tous tués, excepté trente qui furent pris et conduits au camp. Après cette action le duc de Normandie donna le château de Valgarnier à Sauvage d'Attigni, condamna les prisonniers à avoir la tête tranchée, et fit jeter leurs têtes dans la ville de Nantes, action abominable dont on ne saurait trop flétrir les auteurs [1].

S'il n'existe pas de peuple dont les chevaliers ne se soient distingués dans les combats singuliers, les Bretons peuvent de plus revendiquer l'honneur d'être sortis vainqueurs du plus célèbre défi dont il soit fait mention dans les annales de la chevalerie. Dans le combat auquel il donna lieu, et qui fut nommé la bataille des Trente, trente chevaliers et écuyers bretons, commandés par Jean de Beaumanoir, maréchal de Bretagne pour Charles de Blois, défirent trente Anglais commandés par Richard Bembro. Ce chevalier, qui était capitaine de Ploërmel pour Jean de Montfort, faisait jour et nuit des courses, plutôt comme un bandit que comme un guerrier véritable, s'attaquant de préférence aux pauvres laboureurs, qu'il pillait et amenait souvent prisonniers à Ploërmel.

Jean de Beaumanoir, capitaine de Josselin pour la comtesse de Penthièvre, indigné de ces excès, demanda un sauf-conduit à Bembro, l'obtint, se rendit à Ploërmel et lui dit qu'il s'étonnait qu'un vaillant chevalier comme lui, s'attaquât à des hommes qui ne portaient pas les armes, à de pauvres laboureurs, que les vrais hommes de guerre avaient coutume de respecter, car sans eux, la terre res-

[1] D. M. *Hist.*

terait inculte, et les hommes d'armes seraient alors contraints de la cultiver. Il le pria en finissant de délivrer les prisonniers. Bembro s'y refusa, se mit en colère et s'emportant de plus en plus, il alla jusqu'à dire à Beaumanoir qu'en fait de vaillants hommes les Anglais étaient les plus renommés, et que, quant aux Bretons, on n'en avait pas entendu parler, et qu'on ne pouvait en aucune façon les comparer aux Anglais.

Beaumanoir, se trouvant au pouvoir de Bembro, se contenta de lui répondre que les Anglais ne l'emportaient en rien sur les Bretons, et qu'il pourrait s'en assurer par expérience, mais que s'il était curieux d'en trouver l'occasion, il la lui procurerait quand il voudrait et dans tel lieu que bon lui semblerait ; et il ajouta que, s'il avait du cœur, comme il le disait, il n'avait qu'à prendre cinquante, trente, enfin tel nombre des siens qu'il voudrait, et lui fixer un lieu de rendez-vous ; que lui, de son côté, s'y trouverait avec le même nombre de Bretons, et qu'alors on connaitrait non par des paroles, mais par expérience, quels étaient les plus vaillants. Surtout, ajouta Beaumanoir, ne nous manquez pas de parole, comme cela vous est arrivé à Boussac, où vous avez manqué au rendez-vous donné à Pierre Bigier, car je vous promets que je ne vous imiterai pas, et que je m'y trouverai sans mentir. Bembro, piqué au vif, n'osa refuser, et il fut convenu qu'ils se trouveraient chacun avec trente des leurs, près d'un chêne situé à mi-chemin entre Josselin et Ploërmel, le samedi après le dimanche *Lætare*. Ce rendez-vous fut donné le 27 mars 1350, suivant la chronique de Jean de Saint-Paul, et le 27 mars 1351, suivant les historiens bretons. Beaumanoir, ayant pris congé de Bembro, retourna à Josselin, rassembla les gentilshommes de la garnison et leur raconta ce qui venait d'arriver. Ils en furent très-joyeux et tous à l'envi

se proposèrent pour prendre part à l'entreprise. Mais Beaumanoir, voulant la mener à bonne fin, fit choix des gentilshommes dont les noms suivent :

Chevaliers.

1. Messire Jean de Tinténiac.
2. Messire Even Charuel.
3. Messire Guillaume de la Marche.
4. Messire Robin Raguenel.
5. Messire Guy de Rochefort.
6. Messire Huon de Saint-Yvon, *aliàs* Saint-Hugeon.
7. Messire Caro ou Charles de Bodegat.
8. Messire Olivier Arel.
9. Messire Geoffroi du Bois.
10. Messire Jean Rousselet ou Rousselot.

Ecuyers.

1. Guillaume de Montauban.
2. Alain de Tinténiac.
3. Tristan de Pestivien.
4. Olivier de Kerenrais, ou de Kaërenrais.
5. Alain de Kerenrais, neveu du précédent.
6. Louis Goyon, ou Gouéon.
7. Olivier de Fontenay.
8. Hugues Catus.
9. Geoffroi de la Roche.
10. Geoffroi Poulart.
11. Maurice de Treziguidy.
12. Guyon de Pontblanc.
13. Maurice du Parc.
14. Geoffroi de Beaucorps.
15. Geslin de Lanloup.
16. Geoffroi de Mellon.

17. Jehan ou Jehannot de Sérent.
18. Guillaume de la Lande.
19. Olivier de Monteville.
20. Simon Richard.

Anglais.

1. Richard Bembro, capitaine de Ploërmel.
2. Robert Knoles.
3. Hue de Caverley, surnommé *le Hardy jovencel.*
4. Croquart, aventurier allemand.
5. Messire Jean Plesanton.
6. Ridèle, *aliàs* Ridart, *aliàs* Raoul, dit *le Gaillard* ou *le Guerrier*, suivant les besoins de la rime, dans le vieux poëme du *Combat des Trente.*
7. Hélecoq, *aliàs* Hugo, frère du précédent.
8. Répefort, dit *le Vaillant.*
9. Jeannequin Toigne, dit *le Taillard.*
10. Richard de la Lande, Breton du parti de Montfort.
11. Thomelin Hénefort.
12. Hucheton Clamaban.
13. Jeannequin Bétonchamp, *aliàs* Guénchoup.
14. Gaule ou Gauthier, dit l'*Allemand.*
15. Hennequin Hérouart.
16. Hybinet, *aliàs* Hulbitée, dit *le Villart*, ou *le Vilain.*
17. Hennequin le Mareschal.
18. Thomelin Hualton.
19. Robinet, dit le *Mauléopart.*
20. Hélichon, dit le *Musart.*
21. Messire Hervé de Lexualen.
22. Guillaume Ysannay, dit le *Hardi.*
23. Jean de Vuin, écuyer gallois, surnommé le *Poursuivant d'amour.*
24. Jean, *aliàs* Robert, Troussel.

25. Robin Adès.
26. James d'Andelée.
27. Agewort ou Edgeworth, nommé Dagorne dans le poëme.
28. Perrot de Comenan, Breton du parti de Montfort.
29. Guillemin, *aliàs* Jean le Gaillard, Breton du parti de Montfort.
30. Raoulet d'Apremont, Breton du parti de Montfort.
31. D'Ardaine, Breton du parti de Montfort.

Les noms que nous donnons ici sont tirés de la notice de M. de Courcy sur le combat des Trente. Il pense que ces noms consignés dans un vieux poëme contemporain sont les véritables. D. Morice et d'Argentré diffèrent d'opinion au sujet de quelques-uns de ces noms, touchant lesquels il y a incertitude, ce qui se conçoit, l'action s'étant passée à une époque où il n'existait aucun bulletin officiel, et où les chroniqueurs ne pouvaient écrire leurs histoires qu'en prenant des renseignements auprès des personnes qui leur paraissaient les mieux instruites des faits. Mais tous sont d'accord sur presque la totalité des noms, et les différences qui existent entre eux sont des garants de la vérité des faits, rapportés diversement par ceux qui en ont été les témoins.

Au reste, la plupart des combattants de la bataille des Trente, nous sont connus par des actes authentiques rapportés dans les *Preuves*, de D. Morice.

Jean, sire de Beaumanoir, maréchal de Bretagne pour Charles de Blois, assista en 1352 au combat de Mauron et en 1364 à la bataille d'Auray. Il est qualifié chevalier dans plusieurs montres de l'an 1351. Il fut envoyé en Angleterre pour traiter de la rançon de Charles de Blois.

Jean de Tinténiac, chevalier, qui fut estimé le meilleur combattant de la journée, périt en 1352 au combat de Mauron.

Even Charuel, scella en 1338 l'acte de partage donné par Hervé de Léon à Amice du Refuge. Froissart parle de lui en ces termes : *Et je vis à la table du roy Charles de France, un chevalier breton qui avait été au combat des Trente, messire Even Charuel ; mais il avait le viaire* (visage) *si détaillé et si découpé, qu'il monstrait bien que la besongne fut bien combattue.*

Guillaume de la Marche fut tué en 1352 au combat de Mauron, ainsi que le rapporte la chronique de Guillaume de Saint-André.

Robin ou Robert Raguenel, chevalier, donna le 22 mai 1352 quittance scellée de ses armes, de ses gages et de ceux de quatre écuyers et de 10 archers de sa compagnie. Son sceau représente *un écartelé d'argent et de sable, au lambel de quatre pendants, l'un dans l'autre.* Il était s^r^ de Châtel-Oger. De son mariage avec Jeanne de Dinan, vicomtesse de la Bellière, naquirent plusieurs enfants, entre autres Thiéfaine, qui épousa Bertrand du Guesclin, connétable de France. Un de ses descendants, Jean Raguenel, s^r^ de Malestroit, maréchal de Bretagne, fut créé chevalier de l'Hermine, en 1453.

Guy de Rochefort, Hugues Catus et Caro de Bodegat, sont mentionnés dans une montre de juillet 1351. La famille de Catus, originaire du Poitou, était possessionnée en Bretagne. Elle remonte à Mathieu Catus, sénéchal de la Garnache, en 1185.

Huon de Saint-Hugeon n'est connu que par la chronique du combat des Trente. Il eut probablement pour fils Guillaume de Saint-Hugeon, qui vivait en 1395.

Olivier Arel se trouva avec Charles de Blois au combat de la Rochederien, en 1347. On trouve des chevaliers de ce nom, dès le XIIIe siècle.

Geoffroi du Bois, Alain de Kaerenrais, Louis Goyon,

aliàs Goueon, Olivier de Fontenay et Tristan de Pestivien, sont mentionnés dans une montre de Jean de Beaumanoir, du 22 juin 1351. Ce fut Geoffroi du Bois qui tua d'un coup de lance Bembro, et qui dit à Beaumanoir blessé, qui se plaignait de souffrir de la soif, ces paroles, qui sont devenues la devise de sa maison : *Bois ton sang, Beaumanoir, et ta soif passera.*

Geoffroi de la Roche fut armé chevalier par Beaumanoir pendant un instant de trève accordé aux combattants. Voici comment en parle le vieux poëme :

Mais Geffroy de la Roche requiert chevalerie
Un écuyer moult noble, de grande accessorie,
Et Beaumanoir lui donne, au nom sainte Marie,
Et lui dit : Beau doux fils, ores ne t'épargne mie;
Membre-toi de celui qui, par chevalerie,
Fut à Constantinople o belle compagnie.

Et plus loin :

Et Geffroy de la Roche sera fait chevalier
Comme Eudes son bon père [aïeul], qui alla guerroyer
Jusqu'à Constantinople, pour grand honneur gaigner.

D'après ces vers, nous voyons que l'aïeul de Geoffroi de la Roche avait pris part à la conquête de Constantinople par les Français et les Vénitiens, en 1202. A la suite de cette expédition, Othon de la Roche, gentilhomme bourguignon, qui portait pour armes *cinq points de gueules équipolés à quatre d'hermines,* devint duc d'Athènes. Cette circonstance a été cause que plusieurs familles du nom de la Roche, appartenant à diverses provinces de France, ont réclamé l'honneur d'appartenir à la famille de ce seigneur. Nous ne discuterons point ces prétentions, qui ne peuvent paraitre fondées que pour les familles de

Bourgogne. Il existe en Bretagne plusieurs familles appelées la Roche ; mais nous ignorons quelle est celle à laquelle Geoffroi de la Roche appartient.

Jehan Rousselet, ou Rousselot, périt pendant le combat, d'après le vieux poëme. Il était s[r] de Limoëlan, et ne laissa qu'une fille unique, Jeanne, dame de Limoëlan, mariée à Louis de Dinan.

Guillaume de Montauban prit part au combat de Mauron, en 1352. La maison de Montauban était une branche de celle de Rohan.

Geoffroi Poulart fut tué à la fin de l'action. Il aurait pu être frère de Pierre Poulart, chevalier, s[r] de Kerberseau, conseiller de Charles de Blois, et qui fut un des ambassadeurs envoyés en Angleterre, en 1357, pour obtenir la délivrance de ce prince.

Maurice de Treziguidy est qualifié écuyer dans une montre du 1[er] juillet 1363, et chevalier dans une quittance de ses gages du 20 septembre 1364 ainsi que dans une montre du connétable du Guesclin de l'an 1370. Le roi l'appelle *son amé et féal chevalier et conseiller*, dans le brevet de capitaine de Paris qu'il lui donna le 2 février 1380. Il prit part en 1376 à l'expédition de Guyenne, et à la guerre de Flandre en 1382. Il eut l'honneur de porter la bannière de du Guesclin à la cérémonie des obsèques de ce grand homme, qui eut lieu à Saint-Denis.

Geslin de Lanloup n'est connu que par le poëme. On trouve un Roland de Lanloup, qualifié chevalier dans une charte de Beauport, de 1266.

Il n'est fait mention de Guyon de Pontblanc que dans les chroniques. Parmi les personnages appartenant à cette famille, on trouve Pierre, compris dans le testament du duc Jean II, en 1304, pour un legs de 30 livres, et Geoffroi, maître d'hôtel de Charles de Blois, tué au sac de Lannion, en 1340.

Geoffroi de Beaucorps n'eut qu'une fille, mariée à Jean Goyon, s[r] de Matignon, auteur de la branche des Goyon de Beaucorps.

Maurice du Parc, chambellan de Charles de Blois et capitaine de Quimper, figure comme témoin dans l'enquête qui eut lieu en 1371 pour la canonisation de Charles de Blois, enquête dans laquelle il est ainsi désigné : *nobilis vir Mauricius de Parcu, miles, Parochianus de Roslohen. Trec. Dioc. Ætatis L annorum.* Suivant D. Morice, il commandait avec Alain de Beaumont, l'aile gauche de l'armée du connétable du Guesclin, à la bataille de Chisey, en 1372. Il fut, en 1373, gouverneur de la Rochelle. C'est sans doute par erreur que l'enquête précitée indique la paroisse de Roslohen ou Rosnoën, comme étant du diocèse de Tréguier, car elle fait partie de celui de Cornouailles. C'est d'après cela que M. de Courcy attribue aux du Parc, s[rs] du dit lieu, dans la paroisse de Rosnoën, ce combattant de la bataille des Trente.

Geoffroi Mellon périt dans le combat.

Jehannot de Sérent donna, en 1356, quittance scellée de ses armes de 80 écus d'or à lui comptés, par ordre de M. le duc Charles, pour acheter des chevaux et se mettre en équipage de guerre. Cette maison est une des plus anciennes de Bretagne. Mainguy, Judicaël et Pierre de Sérent, tous les trois frères, firent une fondation au prieuré de Redon, en 1108. Suivant Moréri, ces seigneurs prirent part à la première croisade.

D'après le même auteur, Josselin de Sérent suivit Philippe-Auguste en Palestine, en 1191, et Juhel, Gicquel et Guénoch de Sérent se croisèrent en 1240. Cette maison s'est éteinte en 1822 dans la personne d'Armand-Louis, duc de Sérent, pair de France, lieutenant-général des armées du roi.

Guillaume de la Lande ratifia le traité de Guérande en 1365.

Simon-Richard, capitaine de Lesneven, paraît dans une montre d'Even Charuel en 1356, et dans une autre de Bertrand du Guesclin en 1370.

Robert Bembro, capitaine de Ploërmel, était chef des Anglais. Sa postérité s'établit en Bretagne. Jean Bembro paraît en équipage d'archer à cheval à la montre générale des nobles de 1481, et Henri à celle de 1536.

Robert Knoles, né vers 1317, dans le comté de Chester, fut fait prisonnier au combat des Trente. Il défit, l'année suivante, au pont d'Evran, du Guesclin, qui fut pris par Robin Adès, compagnon de Robert Knoles au combat des Trente. Robert Knoles se trouva à la bataille d'Auray, en 1364, et fut récompensé de ses services par ean de Montfort, par le don des seigneuries de Derval et de Rougé.

Hue de Caverlay, qui fut aussi fait prisonnier au combat des Trente, combattit également à Auray en 1364. Il fut un des chefs des grandes compagnies qui passèrent en Espagne avec du Guesclin pour combattre Pierre le Cruel. Il était capitaine de Calais en 1378.

Croquart, aventurier allemand, prit, après la mort de Bembro, le commandement des Anglais. C'était un pillard de premier ordre, qui avait acquis une fortune immense en prenant nombre de châteaux et de villes qu'il mettait à rançon. On prétend que le roi de France voulut l'attacher à son service en lui offrant de le faire chevalier et de lui assurer 2 000 livres de rente, mais Croquart refusa, préférant à une position honorable son ancien métier de brigand. Il se rompit le cou en faisant sauter un fossé à son cheval.

Jehan Plesanton, Ridèle, Hélecoq, Répefort, ne sont connus que par le poëme.

Jeannequin Toigne, dit le *Taillard,* fut fait prisonnier par Olivier de Mauny, dans une rencontre aux environs du Guildo, à laquelle prit part Bertrand du Guesclin. Jeannequin, qui était un homme de guerre et de cœur, rapporte d'Argentré, se taxa lui-même à 600 écus, et dit à du Guesclin qu'il espérait bien qu'il les lui rendrait. En effet, quelques temps après, ayant surpris du Guesclin entre Dinan et Bécherel, il lui en fit payer deux fois davantage.

Richard de la Lande, dit le *Fier* dans le poëme, figure dans des montres d'Olivier de Clisson, de 1375 et années suivantes.

Thomas Hénefort fut fait prisonnier pendant le combat et conduit à Josselin. Il se trouva au siége de Nantes, en 1381, avec Knoles et Caverley. Il fut blessé dans un combat singulier que quatre gentilshommes de l'hôtel du duc de Bourbon soutinrent contre quatre Anglais. Le défi avait été porté par quinze gentilshommes français, mais cinq Anglais seulement acceptèrent le combat.

Guillaume Ysannai faisait partie, en 1363, des 300 Anglais conduits par Thomas Felletou au secours de Bécherel assiégé par Charles de Blois, et qui furent dispersés et battus par du Guesclin dans les landes de Combourg, près de Meillac.

Jean de Vuin, que d'Argentré nomme Valentin, était un écuyer gallois, surnommé le Poursuivant d'amour, et qui était parent d'Yvain de Galles, avec lequel il revint en France, en 1372.

Jean Troussel appartenait à une famille noble d'Angleterre.

James d'Andelée, dit le *Couart,* que la chronique de Jean de Saint-Paul nomme Adelé, se trouva avec Robert Knoles dans l'armée du duc de Lancastre, au siége de Rennes en 1356.

Thomas d'Agewort ou d'Egewort, nommé Dagorne dans le poëme, fut capitaine général en Bretagne pour Edouard III.

Perrot de Comenan, dont le nom est orthographié aussi Camelan et Camaléon, appartenait à une famille noble de Bretagne, ainsi que Guillemin le Gaillard, Raoulet d'Apremont et d'Ardaine, qui combattaient dans l'armée du comte de Montfort.

Les historiens disent peu de chose des autres champions du parti des Anglais, qui, à l'exception d'Hervé de Lexualen, dont le nom est donné seulement par d'Argentré, étaient des soldats de la garnison de Ploërmel, dont on savait à peine les noms. Ceux de nos lecteurs qui voudraient avoir de plus amples détails sur le combat des Trente, peuvent consulter la notice de M. de Courcy.

Une fois arrivés sur le lieu du combat, situé à moitié chemin de Ploërmel et de Josselin, près d'un chêne appelé pour cette raison le chêne de mi-voie, Bembro, qui commençait à douter du succès de l'entreprise, voulut entrer en arrangement avec Beaumanoir, lui représentant qu'ils ne devraient peut-être pas combattre sans la permission de leurs souverains respectifs. « C'est grande folie, ajouta-t-il, » car quand nous serons tous trépassés, oncques n'en trou- » vera t'on de semblables. — Sire, dit Beaumanoir, combien » que Montfort, ne Laval, ne Lohéac, ne Rohan, ne » Quintin, ne de Bretagne la grande baronnye ne soit ci- » présente, si ai je noble chevallerie et de grande vail- » lance, léauté et ensessoance (race). — Adonc, dit Bembro à » Beaumanoir, puisqu'il faut bataille vous livrer, en icelle » ne t'occizeraye mie, mais je te lairay la vye, et, ainssis » que je l'ai promiz, feray je de toi ung présent à ma mye. » — Et Beaumanoir respond moult bien à Bembro : Je te » forsclorrai [1]. »

[1] Je t'en empêcherai.

Les combattants étaient armés de cuirasses, de bacinets et de haubergeons. Ils avaient pour armes offensives des épées, des haches, des lances, des faucharts ou petites faulx à long manche, vulgairement appelés vouges, et même des maillets de fer. Aucune stipulation n'ayant été faite au sujet des armes, chacun s'était armé selon sa fantaisie. Ainsi Thomas Hénefort combattait avec un mail pesant vingt-cinq livres, et Hucheton Clamaban avec un long fauchart crochu.

Le commencement du combat ne fut pas favorable aux Bretons, car Geoffroi Mellon et Geoffroi Poulart furent tués; Tristan de Pestivien, Yves Charruel et Jean Rousselot furent faits prisonniers. Caro de Bodegat tomba grièvement blessé d'un coup de mail. Beaumanoir, voyant cela, redoubla d'ardeur, ranima les siens, de sorte que le combat continua avec une furie telle, que les champions des deux partis, excédés de fatigue, convinrent d'une trève de quelques instants pour se reposer un peu et pour apaiser leur soif. Ce fut dans ce moment que Geoffroi de la Roche, émerveillé des belles paroles que Beaumanoir avait adressées à ses compagnons pour les exciter à remporter la victoire, le pria de le faire chevalier. Beaumanoir lui accorda sa demande en lui disant : « Remembre-toi de la vaillance de ton prédécesseur, et de ce qu'il fit à Constantinople. »

Le combat recommença ensuite, et Bembro, s'élançant sur Beaumanoir, s'écria : « Rends-toi, je te laisserai la vie. » Alain de Kerenrais, ayant entendu ces paroles, se rua sur Bembro, et le frappa si rudement au visage de la pointe de sa lance, qu'il le jeta par terre. Messire Geoffroi du Bois lui coupa la tête aussitôt. Bembro, avant la bataille, avait promis aux Anglais la victoire, d'après une ancienne prophétie de Merlin, qui, disait-il, la leur assurait. Croquart, voyant Bembro mort, se tourna vers ses compagnons et

leur dit que la prophétie de Merlin n'avait guère servi à Bembro, et qu'ils n'avaient qu'à se bien défendre. Les Bretons qui étaient prisonniers, Tristan de la Lande, Charuel et Caro de Bodegat, ayant trouvé l'occasion de s'échapper, ramassèrent des armes et furent rejoindre leurs compagnons.

La bataille recommença avec plus d'animation que jamais, Croquart, Thomas Hénefort, qui était fort et grand comme un géant, et monsieur Robin Knoles, faisaient des merveilles. Un Anglais, un Allemand et d'Ardaine furent tués.

Beaumanoir fut blessé et demanda à boire. Geoffroi du Bois, qui était à ses côtés, lui répondit : « Bois ton sang, Beaumanoir, et ta soif passera. » A ces mots, il recommença à combattre ; mais l'avantage n'était plus du côté des Anglais. Craignant d'être défaits en combattant corps à corps, ils se réunirent et formèrent une espèce de bataillon carré, changeant ainsi la nature du combat, qui devait être une véritable mêlée. Cette tactique suggéra alors à Montauban une action qu'on lui a à tort reprochée, puisqu'elle eût été très-naturelle dans un combat ordinaire, et qu'il paraît qu'il n'avait été fait aucune stipulation sur le choix des armes et sur la manière de combattre. Guillaume de Montauban, voyant les Anglais serrés les uns contre les autres et refusant pour ainsi dire de continuer le combat, monta sur son cheval et fit semblant de fuir ; ce dont s'apercevant Beaumanoir : « Faux et mauvais guerrier, lui cria-t-il, comment ! vous vous en allez ? Il vous sera à vous et à vos hoirs toujours reproché. — Besoigne bien de ta part, répondit Montauban, car je compte bien besoigner de la mienne. » Alors il éperonna son cheval, et se jetant à travers les Anglais, il en renversa sept, et en revenant à la charge, il en étendit encore trois par terre. « Adonc, s'écria Montauban, Beaumanoir, franc chevalier,

la Marche, Charruel, et vous tous mes compagnons, vengez-vous des Anglais à vos volontés. » Les Anglais ne purent résister aux Bretons, chacun prit celui qu'il voulut et l'emmena prisonnier à Josselin.

On a accusé Montauban de déloyauté, mais, outre ce que nous avons dit à ce sujet et qui le lave de ce reproche, comment admettre que, si l'action de Montauban eût été déloyale et contraire aux stipulations du combat, elle eût été approuvée par Beaümanoir et par les chevaliers et écuyers qui étaient sous ses ordres, à une époque où on n'enfreignait pas en vain les lois de la chevalerie? La meilleure preuve que Montauban ne fit qu'user de son droit, c'est que les auteurs anglais, ne trouvant rien à lui reprocher, ont préféré passer ce combat sous silence.

Sous la Restauration, on a élevé dans l'endroit où était le chêne de mi-voie, un obélisque, pour rappeler ce fait glorieux.

Du Guesclin s'était acquis une telle réputation par sa valeur dans une infinité de combats, que le duc de Lancastre fut désireux de le voir. En 1356, il fit donc prier du Guesclin de venir le trouver, et lui expédia un sauf-conduit. Le héraut qui en était porteur se présenta aux avant-postes bretons et demanda à être conduit en présence de du Guesclin. Les gardes lui montrèrent notre héros, qui se promenait simplement vêtu d'un jupon noir, accompagné de quelques-uns de ses compagnons, dont la toilette était en harmonie avec la sienne. Quand il les vit, rapporte d'Estouteville dans sa chronique, il dit « que ce sem-
» blayent bien brigants qui marchants espiassent. Et lors
» le capitaine Penhoët (il était capitaine de Rennes) pria
» au héraut qu'il ne deist à Bertran, fort que courtoisie.
» Et se il avait dist encore aucune villénie, il lui aurait
» tort donné de sa hache parmi la teste. Et il dist que

» Dieu et la Vierge Marie l'en voulzissent garder. Adonc
» le capitaine vint à Bertran et lui dist qu'il parla à ce
» héraut. Et Bertran lui demanda qu'il voulait sermonner.
» (ce qu'il voulait dire.) Lors s'inclina le héraut devant lui,
» et Bertran le fit relever et le salua, et demanda quelles
» nouvelles il voulait raconter. Et le héraut répondi que
» le duc de Lancastre lui priait que à luy vinst, et ses
» gens aussi; et bon sauf-conduit lui apportait de venir et
» retourner, sauf allant et sauf venant, s'il y voulzist aller,
» car pas ne lui devait refuser. Et Bertran lui répondi
» qu'il était près de l'aler. Adonc prit le sauf-conduit et le
» bailla à lire, car rien ne savait de lettres, ne oncques
» n'avait trouvé maistre de qui il se laissât endoctriner,
» mais le voulait toujours férir et frapper. »

Le chevalier breton assura le héraut qu'il allait se rendre, ce matin même, auprès du duc de Lancastre, pour lui offrir ses respectueux hommages, mais avant de congédier le messager, il l'emmena à son logis, où il lui fit présent d'une belle robe et d'une bourse contenant cent florins. Le héraut, charmé d'une telle générosité, s'empressa, à son retour au camp, d'exalter hautement la courtoisie et la libéralité de Bertrand, auquel alors, malgré son jupon noir, sa figure basanée et sa hache pendue à son cou, il ne trouvait plus autant l'apparence d'un chef de brigands [1].

Du Guesclin, revêtu de ses plus beaux habits, monté sur un superbe coursier et accompagné de trois de ses amis, s'avança vers le camp avec une contenance intrépide. A peine fut-il parvenu aux barrières, qu'une foule de soldats anglais l'entoura et le considéra avec une avide curiosité. « Véez comme il est gros et court, et comme il a les poings carrés », se disaient-ils en se le montrant l'un à l'autre. Quatre chevaliers anglais vinrent au devant de du Gues-

[1] *Histoire de Bertrand du Guesclin*, par M. de Fréminville.

clin, et le conduisirent avec cérémonie à la tente du prince. Introduit en sa présence, il fléchit le genou devant lui. Le duc l'ayant relevé sur-le-champ, le remercia avec des paroles gracieuses de la démarche qu'il avait bien voulu faire à sa prière, ajoutant que depuis longtemps il avait le désir de le connaître personnellement. Du Guesclin l'assura qu'en tout temps et en tout lieu, il s'honorerait d'être le serviteur d'un si grand prince, sauf la fidélité qu'il devait à celui qui était le chef de son parti. « Et quel est donc, lui demanda le duc de Lancastre, le chef de votre parti, auquel vous êtes si attaché ? — C'est, repartit Bertrand, Charles de Blois, auquel la Bretagne appartient légitimement, du chef de la duchesse, sa femme. — Vaillant Bertrand, dit alors le duc avec un peu de hauteur, avant que cette question soit jugée, il en coûtera la vie à plus de cent mille hommes. — Eh bien ! Monseigneur, reprit Bertrand, on trouvera cent mille hommes et même davantage si vous voulez; au moins ceux qui mourront les premiers laisseront leurs robes aux autres. » Le duc sourit à cette saillie, et après un moment de réflexion, il lui dit : « Bertrand, soyez des nôtres; si vous voulez prendre parti dans mon armée, je vous y donnerai un rang distingué, et tant de biens que vous en serez satisfait. » Il savait que le chevalier breton était pauvre, et il espérait le séduire par ces brillantes promesses; il se trompait. La proposition d'une telle trahison fit monter au visage de du Guesclin le pourpre de l'indignation. Il sut pourtant se modérer et répondit au prince anglais, avec une noble fierté, que rien ne pouvait être capable d'ébranler la foi qu'il devait à son légitime souverain.

Cette réponse, loin de blesser le duc de Lancastre, augmenta au contraire l'estime qu'il avait pour du Guesclin. Il le combla de politesses et de marques de bienveil-

lance et le fit souper avec lui. Parmi les assistants, il se trouva un chevalier anglais assez sot pour s'offenser de toutes les caresses que le duc faisait à du Guesclin, et assez discourtois pour oublier le respect qu'il devait à la présence de son prince. Ce chevalier se nommait Guillaume Bembro. Il était parent de Richard Bembro, qui avait commandé les Anglais au combat des Trente, et de Robert Bembro, qui avait été tué par du Guesclin, à l'attaque du château de Fougeray. Prenant donc la parole, il dit arrogamment à du Guesclin et sans autre préambule : « Messire Bertrand, j'ai une demande à vous faire, que vous ne me refuserez sûrement pas, si vous êtes aussi brave qu'on le dit. Vous avez surpris le château du Fougeray et tué de votre main Robert, mon parent, qui en était capitaine. Je veux le venger, et pour cela, je vous défie pour faire ensemble trois coups d'épée en combat singulier. » Du Guesclin, lui prenant vivement la main, lui répondit : « Je n'ai jamais refusé personne, ainsi donc je vous accorde de grand cœur les trois coups d'épée que vous me demandez, et trois autres, en outre, pour peu que cela vous fasse plaisir. »

Le duc de Lancastre fut très-offensé de la hardiesse de Bembro, qui avait osé faire insolemment un tel défi en sa présence, à un guerrier venu sous la foi d'un sauf-conduit. Il voulut le faire punir et s'opposer au combat, dans la crainte qu'on lui reprochât d'avoir voulu attirer du Guesclin dans un guet-à-pens. Mais celui-ci le supplia de lui laisser achever sa querelle et de lui laisser le champ libre, disant que quand on lui compterait son poids d'argent, il ne voudrait pas renoncer à un combat qui lui donnait l'occasion de faire voir, en si bonne compagnie, jusqu'où pouvait aller la valeur d'un chevalier breton, contre celle d'un chevalier anglais.

Le duc, voyant la résolution de du Guesclin, consentit, quoique à regret, à lui permettre le combat contre Bembro, et lui assigna le champ pour le lendemain dans l'espace qui séparait le camp des fossés de la ville de Rennes.

Sur ces entrefaites, le héraut qui le matin avait été chercher notre chevalier, entra dans la tente du duc, et, se prosternant devant lui, lui fit un récit exact du bon accueil et des présents qu'il avait reçus. La courtoisie de du Guesclin toucha tellement le prince, qu'il ordonna qu'on fût choisir sur-le-champ le plus beau coursier de son écurie, et qu'il lui en fit don généreusement. Notre chevalier transporté de joie, le remercia en lui disant : « Sire, Dieu vous garde d'encombrer, car oncques ne trouvay comte ou prince qui me donnât vaillant un seul denier ; le cheval est bel, si le chevaucheray demain devant vous pour acquitter mon convenant » ; puis, prenant congé du duc, il retourna à Rennes.

Le capitaine de cette ville, Penhoët, impatient de connaître la réception qu'on lui avait faite dans le camp anglais, accourut au devant de lui avec les principaux chefs de la garnison, et le questionna avec empressement sur les événements de la journée. Bertrand lui en rendit un compte détaillé et termina son récit en l'instruisant du défi que lui avait adressé Bembro, et de la convention faite entre eux de combattre l'un contre l'autre le lendemain.

Cette nouvelle fut loin de satisfaire Penhoët : la vie de du Guesclin lui était trop précieuse, ainsi qu'à tous les habitants de Rennes, qui le considéraient comme le gage de leur salut, pour qu'il pût consentir à le voir s'exposer dans un duel dont le motif lui paraissait peu important. Il craignait même que la provocation de Bembro ne cachât

quelque perfidie, car il connaissait depuis longtemps la politique des Anglais. Bref, il déclara à du Guesclin qu'il s'opposait à ce combat, et qu'il ne laisserait le lendemain ouvrir aucune des portes de la ville, dans laquelle il le consignait.

Bertrand lui répondit que son honneur était engagé et qu'il n'y avait plus à reculer; il lui peignit ensuite le duc de Lancastre comme un guerrier loyal et magnanime avec lequel il n'y avait à craindre ni perfidie, ni trahison. Penhoët enfin, persuadé plutôt que convaincu par les raisonnements de du Guesclin, lui accorda la liberté de sortir pour le lendemain; mais il prit secrètement toutes les mesures que lui suggéra la prudence pour mettre du Guesclin à l'abri de toute tentative de la part des Anglais.

Le lendemain, revêtu de ses armes, du Guesclin se rendit à la plus prochaine église, afin d'y entendre la messe, et de demander l'assistance du ciel pour le triomphe de sa cause. Il voulut aussi aller à l'offrande, et fit vœu, s'il était vainqueur de Bembro, de se consacrer tout entier à la défense de la religion chrétienne contre les infidèles. Ayant terminé cet acte d'une piété sincère, il revint au logis, où il prit trois soupes au vin (trois tranches de pain trempées dans du vin), en l'honneur de la sainte Trinité. La tante de notre héros, qui craignait pour ses jours, employa les prières et même les larmes, pour le dissuader de combattre l'Anglais. Ne pouvant rien obtenir, elle le pria au moins d'ôter son casque, afin qu'elle eût le plaisir de l'embrasser, peut-être pour la dernière fois. Bertrand, insensible à tous ses mouvements de tendresse, lui dit : « Allez à l'hôtel baiser votre mari, et songez à faire préparer le dîner, car je serai de retour avant qu'il soit prêt. »

Il éprouva un obstacle lorsqu'il voulut sortir de la ville : le peuple, rassemblé en foule, et qui voyait en lui son plus

ferme appui, ne voulait pas qu'il s'exposât dans un combat singulier. Cette foule le pressait, l'entourait et le conjurait de demeurer. Il fut inébranlable, il franchit la porte, accompagné de plusieurs chevaliers et écuyers. Penhoët l'embrassa à plusieurs reprises, en lui disant : « Allez donc, brave Bertrand, personne n'est plus capable que vous de faire voir que les Bretons sont invincibles. »

Du Guesclin s'avança ensuite vers l'emplacement choisi pour le combat. Dès qu'il y fut arrivé, le duc de Lancastre fit publier la défense, sous peine de vie, d'approcher les deux combattants de plus de vingt lances. Le champ ayant été ouvert, les deux champions y entrèrent en présence du duc, du comte de Pembrok, et de tout ce qu'il y avait de plus distingué dans l'armée anglaise. Les trompettes ayant sonné le signal du combat, les deux adversaires coururent l'un sur l'autre. Cette première course fut à l'avantage de Bertrand, qui porta un coup d'estoc si violent à Bembro, qu'il perça son écu, sa cuirasse, et pénétra jusqu'à la casaque rembourée de coton que l'Anglais portait sous son armure.

A la seconde course, celui-ci, irrité du désavantage qu'il avait eu à la première, donna un si violent coup de taille au casque de du Guesclin, qu'il l'entama ; mais cette rude atteinte ne le blessa, ni ne l'ébranla. A la troisième course, les deux adversaires se frappèrent si vigoureusement, que les étincelles jaillissaient de leurs armures; mais ils ne se blessèrent point et eurent un égal avantage.

D'après les conventions arrêtées, le combat devait en finir là, mais du Guesclin dit à Bembro qu'il l'avait ménagé jusqu'alors, à la considération de son maitre, mais que s'il voulait fournir une quatrième course, en l'honneur des dames, il lui montrerait ce qu'il savait faire. Bembro accepta le défi. Le duc ayant donné son assentiment pour

le quatrième assaut, les trompettes sonnèrent, et les deux combattants se précipitèrent l'un sur l'autre.

Bembro courut avec tant de fureur, que son épée perça l'écu de Bertrand, et y entra si avant, qu'il ne put la retirer. Celui-ci profita de l'événement et lui porta un coup si violent au défaut de ses armes, qu'il lui passa l'épée au travers du corps. Bembro chancela sur son cheval et tomba à terre dangereusement blessé. Du Guesclin ne voulut pas le tuer par considération pour le duc, mais il s'empara du cheval, et ayant encore l'épée de Bembro passée dans son écu, il fit un tour au devant du prince, le remercia de lui avoir accordé le combat, de l'avoir honoré de sa présence, puis il ajouta : « Monseigneur, je suis venu avec un cheval et avec une épée, et j'en ai deux maintenant. » Le prince le félicita du succès qu'il avait obtenu et le combla d'éloges, car c'était un prince généreux, qui estimait les vaillants hommes, quel que fût le parti auquel ils appartinssent [1].

Malgré les défenses que le duc de Lancastre avait faites aux capitaines anglais de se battre contre Bertrand du Guesclin, ils cherchaient toujours l'occasion de faire périr ce brave capitaine, dont la valeur leur faisait ombrage. Bertrand ayant fait prisonnier un des parents de Guillaume Troussel, gentilhomme anglais, ce dernier lui écrivit pour le prier de le mettre en liberté, et lui envoya une obligation pour la sûreté de sa rançon. Bertrand ne jugea pas à propos de lui accorder cette grâce. Troussel, piqué de ce refus, l'envoya défier à Pontorson, et lui demanda trois coups de lance et deux coups d'épée. Bertrand accepta le

[1] D'Argentré et D. Morice rapportent que ce combat eut lieu à la lance et non à l'épée, comme le dit M. de Fréminville, auquel nous avons en partie emprunté ce récit. La lance, au XIV[e] siècle, portait aussi le nom de glaive, expression qui a pu causer une confusion dans l'indication des armes employées dans ce combat, à cela près, rapporté par les historiens de la même manière.

cartel à condition que le vaincu donnerait cent écus pour régaler les témoins du combat. Le maréchal d'Andrehan assigna Pontorson pour champ de bataille, et indiqua le jour où aurait lieu l'action. Comme Bertrand avait alors la fièvre, le duc de Lancastre blâma Troussel d'avoir provoqué un homme malade. Troussel prétexta cause d'ignorance et envoya dire à du Guesclin qu'il attendrait volontiers qu'il fût guéri pour terminer le combat dont ils étaient convenus. La réponse de Bertrand fut qu'il avait encore assez de santé et de vigueur pour s'acquitter de sa promesse, et qu'il n'était pas permis à un chevalier de retirer son gage de bataille, lorsqu'il l'avait une fois donné. Les deux champions se rendirent à Pontorson, au jour indiqué, et entrèrent en lice avec leurs écuyers. Troussel, du premier coup de lance, fit vider les arçons à Bertrand, ce qui fit beaucoup de peine à ses amis. Mais il se remit bientôt et porta un coup si violent à Troussel, qu'il lui perça l'épaule de part en part. Troussel tomba par terre, se rendit et paya les cent écus.

Trois ans après, en 1359, du Guesclin eut un duel avec un chevalier anglais, nommé Thomas de Cantorbéry. Voici à quelle occasion Cantorbéry, parent du primat d'Angleterre, pendant une trève qui avait été conclue entre Charles de Blois et Jean de Montfort, avait, contre le droit des gens, fait prisonnier Olivier du Guesclin, frère de Bertrand. Dès que celui-ci apprit cette nouvelle, furieux, il monta à cheval, et se rendit aussitôt au camp anglais, situé près de Dinan, où il fut parfaitement accueilli par la foule des chevaliers anglais, charmés de voir arriver au milieu d'eux un guerrier si renommé. Mais du Guesclin, quoique sensible à leurs politesses, brûlant d'obtenir vengeance de Cantorbéry, demanda à être immédiatement conduit auprès du duc de Lancastre. Il trouva ce prince

jouant aux échecs avec Chandos, en compagnie du jeune comte de Montfort, du comte de Pembrok, de Robert Knoles et des principaux chefs de l'armée. Tous l'accueillirent avec empressement. Le duc, en l'apercevant, quitta la partie, l'embrassa et lui dit que, quelles que fussent les affaires qui l'amenaient au camp, il s'en félicitait, puisqu'elles lui procuraient l'occasion de voir un guerrier pour lequel il avait tant d'estime. Chandos, qui avait pour lui les mêmes sentiments, l'invita à souper avec lui; mais du Guesclin, encore tout ému de colère, dit qu'il ne boirait ni ne mangerait avant d'avoir obtenu réparation de l'outrage qu'il avait reçu. Le duc de Lancastre, prenant alors la parole, dit à Bertrand que si quelqu'un de son armée lui avait fait le moindre tort, il lui en ferait assurément raison, puis il lui demanda de quoi il s'agissait.

Le chevalier breton l'informa alors de l'aventure qui venait d'arriver à son frère, qui, malgré la trève, avait été fait prisonnier par Thomas de Cantorbéry. Le duc, à cette nouvelle, fut outré d'indignation et ordonna qu'on allât chercher Cantorbéry à l'instant même. Cantorbéry, que sa haute naissance et sa parenté avec le primat d'Angleterre rendaient insolent, se présenta devant le prince, et poussant jusqu'à l'extrême l'effronterie, refusa, malgré l'ordre du prince, de remettre Olivier du Guesclin en liberté, et il osa même dire que c'était justement qu'il l'avait fait prisonnier, qu'il soutiendrait ses paroles les armes à la main, et pour preuve, il jeta en même temps son gantelet, comme gage de bataille, au milieu de l'assemblée.

Bertrand se précipita dessus, le releva, puis serrant violemment la main de Cantorbéry, il lui dit qu'il allait lui prouver qu'il était un traître et un homme déloyal, et que sa conduite envers son frère était celle d'un lâche. Comme du Guesclin était sans armes, le brave Chandos lui offrit

un bon destrier et une excellente armure. Mais déjà le bruit de cet événement s'était répandu dans la ville de Dinan et y avait jeté le trouble et l'inquiétude. Le sire de Penhoët, qui en était capitaine, voyant que les Anglais cherchaient chaque jour de mauvaises querelles à du Guesclin, dans l'espoir qu'enfin il succomberait dans un de ces combats singuliers, craignit encore cette fois qu'ils n'usassent de trahison à son égard et qu'ils ne lui tendissent un piége, si le combat avait lieu au milieu de leur camp.

Il envoya donc un héraut au duc de Lancastre pour le prier de vouloir bien permettre que le duel fût remis au lendemain et qu'il eût lieu dans la ville de Dinan, le priant en même temps de vouloir bien honorer le combat de sa présence. Le duc, prince généreux et loyal, accéda à sa demande, et se rendit le lendemain à Dinan, où il fut reçu avec les honneurs dignes de son caractère et de sa naissance.

Dès qu'il eut pris place sur l'estrade qui lui avait été préparée, les deux champions, à cheval et armés de toutes pièces, se placèrent vis-à-vis l'un de l'autre à l'extrémité du camp. Les abords de la place étaient encombrés d'une foule avide de voir quelle serait l'issue du combat entre deux chevaliers si renommés, car Cantorbéry passait pour un vaillant homme d'armes. Tous faisaient des vœux pour Bertrand et se confiaient dans son bon droit et dans son courage.

Celui-ci attendait le moment de combattre avec impatience; mais il n'en était pas de même de Cantorbéry, auquel sa conscience faisait de secrets reproches sur la trahison dont il avait usé envers un jeune homme à peine capable de se défendre et qui s'était confié à la foi jurée. Il chargea Robert Knoles et Thomas de Granson de tenter

avec du Guesclin un accommodement; Chandos même et le comte de Pembrok se joignirent à eux, et représentèrent à du Guesclin que la conduite de Cantorbéry envers son frère avait été plutôt l'effet d'un emportement irréfléchi que d'une méchanceté préméditée ; qu'il en éprouvait du regret et qu'il était prêt à lui rendre son jeune frère sans rançon. Le chevalier breton, encore tout irrité des injures que l'Anglais lui avait adressées la veille, refusa tout accommodement et répondit que les choses en étaient au point de ne pouvoir plus s'en dédire. « Je jure à Dieu tout-puissant, ajouta-t-il, que le faux chevalier qui m'a fait vilenie n'échappera jusqu'au temps que son tort luy ay montré, ou il me détruira, ce voyant la baronnie. » Toutefois, du Guesclin dit aux amis de Cantorbéry que s'il ne voulait pas combattre, il y consentirait, à condition qu'il vînt lui-même se rendre à discrétion en lui remettant son épée la tenant par la pointe.

Les chevaliers anglais répondirent que Cantorbéry préférerait mourir plutôt que de se rendre à de si humiliantes conditions.

Le duc de Lancastre et le sire de Penhoët, voyant que toute intervention était inutile, firent donner le signal du combat. Les deux adversaires se précipitèrent aussitôt l'un sur l'autre, l'épée à la main, et se chargèrent si furieusement que mille étincelles jaillirent de leurs armures, dont les pièces volèrent bientôt en éclats. Le combat dura longtemps, laissant les spectateurs indécis sur le côté où pencherait la victoire, lorsque Cantorbéry, faisant un effort désespéré, prit son épée à deux mains et en déchargea un coup terrible sur le casque de son ennemi. Mais son épée porta à faux et lui échappa des mains. Du Guesclin, profitant de cet incident, sauta à terre aussitôt, et ramassant l'épée de Cantorbéry, il la jeta hors du camp, mais il ne

put retrouver le moment de remonter à cheval, poursuivi qu'il était par Cantorbéry. Celui-ci faisait les plus grands efforts pour faire passer son cheval sur son ennemi, qui, embarrassé par son armure, ne semblait pas pouvoir lui échapper. Pour déjouer cette tactique, du Guesclin s'assit au milieu du champ et se débarrassa le plus vite qu'il put de ses grèves et de ses genouillères, puis, profitant du moment où l'Anglais venait de s'éloigner pour fondre sur lui avec plus de force, il se releva prestement, attendit le cheval de Cantorbéry au passage et lui enfonça son épée dans le poitrail. L'animal, blessé, se cabra et renversa son maître par terre. Du Guesclin se précipita aussitôt sur lui, lui arracha son casque, et lui mettant son épée sur la gorge, le somma de se rendre. Comme l'Anglais ne voulait rien répondre, du Guesclin, furieux, lui mit le visage en sang en le frappant de ses gantelets de fer, lui répétant que s'il ne voulait pas se rendre, il le tuerait sans merci. C'était son droit, car dans les combats à outrance, le vaincu était à la merci du vainqueur. En ce moment, des seigneurs anglais, voyant la position désespérée de Cantorbéry, accoururent vers lui et prièrent du Guesclin de lui laisser la vie; mais Bertrand leur répondit : « Seigneurs, laissez-moi ma bataille achever, car par la foi que je dois à Dieu, ou il se rendra à moi comme mon prisonnier, ainsi comme il a fait à mon frère, ou je le tuerai tout mort. » Les Anglais redoublèrent leurs instances, mais du Guesclin fut inflexible, et dit qu'il ne consentirait à laisser la vie à Cantorbéry que sur la prière du duc de Lancastre.

Alors le sire de Penhoët vint de la part de ce prince lui demander la vie de Cantorbéry, quoiqu'il convint que sa conduite ne méritait aucune grâce. Du Guesclin, satisfait, abandonna alors le vaincu, qui était sans connaissance et qui fut emporté sur une claie par-dessus les barrières du

camp, marque d'ignominie par laquelle, suivant les règles des combats à outrance accordés pour injures graves ou déni de justice, on flétrissait le vaincu, qui était censé soutenir une mauvaise cause.

Le vainqueur au contraire sortit de la lice au bruit des fanfares et des trompettes et des acclamations de tous les spectateurs. Le duc de Lancastre, admirant la valeur de notre héros, le reçut gracieusement et lui dit : Messire Bertrand, vous avez vaillamment soutenu votre droit, heureux est le prince qui a un serviteur aussi brave que vous, car il ne peut manquer d'obtenir sur ses ennemis de grands avantages. Il fit délivrer ensuite le jeune Olivier du Guesclin, auquel on rendit son cheval et son équipage.

Les soins qu'on avait donnés à Cantorbéry lui avaient fait recouvrer l'usage de ses sens. Le duc ordonna qu'il fût amené en sa présence, et là, devant les chevaliers des deux partis, il lui témoigna hautement son indignation de son infraction à une trêve qu'il avait solennellement jurée. Il le condamna à payer à Olivier du Guesclin les mille florins auxquels il l'avait taxé pour sa rançon, et le chassa de sa cour [1].

Du Guesclin se battit encore à Dinan, en 1360, contre un autre Anglais, en combat singulier. Voici à quel sujet, au rapport de d'Argentré. Du Guesclin avait fait prisonnier, dans un combat livré près de Pontorson, Richard de Grevaques. Celui-ci, sur un propos tenu par messire Fraslin de Husson, beau-frère de du Guesclin, appela Bertrand en combat singulier. Cette rencontre eut lieu près de Dinan, mais après avoir combattu vaillamment, Grevaques se départit de sa querelle.

Nous terminerons notre article sur du Guesclin par le

[1] *Hist. de Bertrand du Guesclin*, par M. de Fréminville.

récit du démêlé qu'il eut avec Guillaume Felleton, sénéchal de Saintonge. Après le traité d'Evran, passé en 1363 entre Charles de Blois et Jean de Montfort, des otages furent donnés de part et d'autre. Charles de Blois mit Bertrand du Guesclin au nombre des siens; Bertrand y consentit volontiers, mais en faisant observer que, s'étant engagé au service du duc d'Orléans, il ne pouvait servir d'otage que pendant un mois. Le comte de Montfort l'accepta sur ce pied-là, et le remit entre les mains de Robert Knoles, fameux capitaine anglais, qui eut pour du Guesclin tous les égards qu'il méritait, et lui donna une entière liberté dans sa maison. Aussitôt que Bertrand eut rempli son engagement, il remercia son hôte de toutes les attentions qu'il avait eues pour lui, et se retira à Vitré. Il fut accompagné dans ce voyage par quelques chevaliers qui étaient venus le chercher, et par un des écuyers de Knoles. Guillaume Felleton ayant appris cette nouvelle, écrivit à du Guesclin, le 20 décembre 1363, et lui manda qu'il était fort surpris qu'un chevalier dont la conduite avait toujours été irréprochable eût manqué à sa parole et se fût évadé furtivement de chez son hôte; qu'il devait se ressouvenir qu'il avait promis de servir d'otage jusqu'à ce que la ville de Nantes eût été livrée au comte de Montfort, et que, dans le cas où il niât le fait, il soutiendrait par *son corps* la vérité de ce qu'il avançait, comme tout chevalier devait le faire en pareil cas.

Quelque assurance qu'eût Bertrand de la justice de sa cause, il ne crut pas qu'elle pût être décidée par le duel, comme le prétendait Felleton. Il savait d'abord que la loi de Dieu défend le duel, et il avait appris, dans une multitude d'affaires que ses envieux lui avaient suscitées, quels étaient les cas où les lois permettaient les duels. Pour n'avoir donc rien à se reprocher, et venger son honneur

d'une manière irréfutable, il prit le sage parti de faire plaider son affaire devant le roi ou le dauphin, et de se soumettre entièrement à leur décision. Il se rendit à Paris le jour indiqué et comparut devant le dauphin de Viennois. Felleton s'y trouva aussi ; c'était le mardi avant la mi-carême, qui, cette année-là, tombait le 26 février. Le dauphin assembla le parlement et fit plaider l'affaire en présence du roi de Chypre, des pairs de France et d'un grand nombre de barons, de chevaliers, d'écuyers, de clercs et autres personnes que la curiosité avait rassemblés. La cour, après avoir entendu l'exposé du différend et les raisons alléguées de part et d'autre, déclara, le 28 février, que le gage de duel ou de guerre ne pouvait être donné dans une affaire de cette nature. Le motif de l'arrêt fut la loi, qui ne permettait les duels qu'au défaut de preuves testimoniales ; or, Bertrand du Guesclin avait déclaré, en présence de plus de deux cents chevaliers et écuyers, qu'il ne pouvait servir d'otage que pendant un mois, et qu'il avait rempli sa promesse, comme en faisaient foi les chevaliers qui étaient venus le prendre chez Robert Knoles ; Guillaume Felleton avait donc tort de l'appeler en duel, pour prouver un fait attesté par plus de deux cents personnes vivantes. Au surplus, la cour rejeta la demande de cent mille francs faite par Bertrand pour ses frais, dommages et intérêts. Telle fut la fin de ce fameux différend sur lequel plusieurs historiens anciens et modernes se sont trompés, faute d'avoir lu l'arrêt dont nous venons de parler.

Les détails précédents, que donne D. Morice dans son *Histoire de Bretagne*, sont appuyés sur le texte même du jugement rendu au sujet de cette affaire par le dauphin de Viennois, et qu'il a inséré dans le premier volume de ses *Preuves*.

La haine de Felleton contre du Guesclin provenait d'une

suite de mésaventures qu'il avait éprouvées de la part de du Guesclin et de quelques gentilshommes bretons. On en trouvera le récit dans l'*Histoire de du Guesclin*, par M. de Fréminville.

Pendant que le duc de Lancastre assiégeait Rennes, en 1356, un combat singulier eut lieu entre Olivier de Mauny[1], cousin germain de du Guesclin, et un chevalier anglais nommé Jean de Bolleton. Voici, suivant Froissart, à quelle occasion : « Or avint un jour, le siége durant, que un che-
» valier anglois, qui s'appeloit monseigneur Jean de
» Bolleton, appert homme d'armes durement, avoit été
» déduire aux champs atout son épervier et pris six per-
» drix. Si monta tantôt à cheval, armé de toutes pièces,
» ses perdrix en sa main, et vint devant les barrières de la
» cité et commença à écrier à ceux de la ville que il
» vouloit parler à monseigneur Bertrand du Guesclin. Or
» avint ainsi que d'aventure Olivier de Mauny étoit sur la
» porte de la ville venu voir comment l'ost des Anglois se
» portoit. Si avisa et choisit cel anglois atout ses perdrix
» et lui demanda tantôt qu'il vouloit, et s'il vouloit vendre
» ou donner ses perdrix aux dames qui là dedans étoient
» encloses. « Par ma foi, répondit l'Anglois à Olivier, si
» vous osiez marchander de plus près et venir jusqu'à moi
» combattre, vous avez trouvé marchand. » — « Et à Dieu
» le veut, répondit ledit Olivier, ouil, attendez-moi et je
» vous paierai tout sec. » Adoncques descendit des murs
» sur les fossés qui étoient tout pleins d'eau et se mit à
» nager et passa tout outre armé de toutes pièces, fors du
» harnais de jambes et des gantelets, et vint à son mar-
» chand qui l'attendoit d'autre part. Et se combattirent

[1] Il ne faut pas confondre la maison de Mauny, de Bretagne, avec une autre maison du même nom, originaire du Hainaut, à laquelle appartenait Gautier de Mauny, fameux capitaine au service du roi d'Angleterre, qui joua un rôle considérable dans la guerre qui eut lieu pour la succession au duché de Bretagne.

» moult vaillamment l'un et l'autre, longuement et assez
» près de l'ost du duc de Lancastre, qui les regarda et vit
» moult volontiers et défendit que nul n'y allât au-devant;
» et aussi ceux de la ville, et les dames qui là dedans
» étoient, prirent grand plaisir à eux regarder. Toutefois
» tant se combattirent ces deux vaillants hommes et tant
» firent d'armes que ledit Olivier de Mauny conquit mon-
» seigneur Jean de Bolleton son marchand atout les per-
» drix; et voulsit ou non, il l'emmena, moult durement
» blessé, parmi les fossés dedans la cité, et le présenta aux
» dames atout les dites perdrix, qui les reçurent moult
» liement et l'honorèrent moult grandement. Ne demeura
» mie grandement après que ledit Olivier, qui se sentoit
» blessé durement et ne pouvoit finer d'aucunes herbes
» qu'il connoissoit bien pour lui guérir, si appela son pri-
» sonnier moult courtoisement et lui dit: « Monseigneur
» Jean, je me sens blessé durement; si connois là dehors
» aucunes herbes par lesquelles, à l'aide de Dieu, je pour-
» rois légèrement recouvrer santé et guérir de mes plaies;
» si vous dirai que vous ferez: vous partirez de cy et irez
» par devers le duc de Lancastre, votre seigneur, et
» m'apporterez un sauf-conduit pour moi quatrième durant
» un mois, tant que je sois guéri; et si vous me le pouvez
» impétrer, je vous quitterai de votre prison; et au cas
» que ainsi ne le ferez, vous retournerez céans mon pri-
» sonnier comme devant.

» De ces nouvelles fut le dessusdit monseigneur Jean de
» Bolleton moult joyeux, et partit de céans et vint en l'ost
» où il fut reçu à grand'joie de tous et mêmement du duc
» de Lancastre qui assez le rigola des perdrix. Et puis fit sa
» requête au duc, laquelle la lui accorda moult bonnement,
» et tantôt commanda que le sauf-conduit fût écrit et scellé.
» Ainsi fut fait. Tantôt le dit monseigneur Jean partit du

» duc atout le sauf-conduit, et revint en la cité et le bailla » à son maître Olivier de Mauny, qui lui dit qu'il avoit » moult bien exploité et tantôt le quitta de sa prison. Et » partirent ensemble de la bonne cité de Rennes et vinrent » en l'ost du duc de Lancastre, lequel les vit moult volon- » tiers, et fit grand'chère et montra grand signe d'amour » au dit Olivier. Et dit bien le dit duc qu'en lui avoit noble » cœur et montroit bien qu'il seroit encore moult vaillant » homme et de grande prouesse, quand pour avoir son » sauf-conduit et un peu d'herbes, il avoit quitté un tel » prisonnier, qui pouvoit payer dix mille moutons d'or.

» Après ces choses ainsi faites, le duc de Lancastre or- » donna une chambre pour Olivier de Mauny et commanda » qu'elle fût tendue et parée moult richement, et que on » lui baillât et délivrât tout ce qui besoin lui seroit. Ainsi » que le duc commanda, ainsi fut fait. Là fut le dit Olivier » logé en l'ost du duc et lui bailla-t-on les cerurgiens et » médecins du duc, qui le visitoient tous les jours; et aussi » le duc l'alloit voir et conforter moult souvent. Et tant fut » illecques qu'il fut guéri de ses plaies; et tantôt prit-il » congé du duc de Lancastre, et le remercia moult grande- » ment de la très-grand honneur qu'il lui avoit faite; et » aussi prit-il congé aux autres seigneurs et à son prison- » nier qui avoit été monseigneur Jean de Bolleton. Mais au » départir le duc de Lancastre lui donna moult belle vais- » selle et lui dit : « Mauny, je vous prie que vous me re- » commandez aux dames et damoiselles, et leur dites que » nous leur avons souhaité souvent perdrix. » A ces paroles » se partit Olivier de Mauny et puis s'en revint en la cité » de Rennes, où il fut reçu joyeusement de tous grands et » petits et des dames auxquelles il conta moult de ses nou- » velles; et par espécial à son cousin Bertran du Guesclin » conta-t-il comment il avoit exploité; et s'entrefirent

» grand'joie, car moult s'entraimoient et firent jusqu'à la » mort, ainsi comme vous orrez conter ci-avant en l'his- » toire. »

En 1364, au moment où les armées françaises et anglaises, rangées en bataille auprès de Cocherel, allaient commencer le combat, un chevalier anglais sortit des rangs et envoya son écuyer demander de sa part à faire un coup de lance contre le plus vaillant de l'armée française. Tous ambitionnaient l'honneur de combattre, mais du Guesclin donna la préférence et la permission à Roland du Bois, gentilhomme breton, dont l'adresse et la force lui étaient connues. Le combat ne fut pas long ; l'Anglais, dès le début, reçut un si violent coup de lance dans le corps qu'il tomba percé de part en part. Déjà Roland du Bois tenait le cheval du vainqueur par la bride et commençait à marcher vers le camp français, lorsque les chevaliers anglais vinrent, bride abattue, pour lui enlever le cheval des mains et ramasser le mort. A l'instant, six Bretons vont à leur rencontre en toute diligence, les joignent, les attaquent, en tuent deux, font autant de prisonniers et mettent les autres en fuite [1].

Dans cette bataille, un chevalier breton, Thibaut du Pont, fit des prodiges de valeur. Il combattait avec une épée de six pieds, pesant douze livres, avec laquelle il faisait voler les têtes et les bras de tous ceux qu'il attaquait. A force de frapper, il rompit son épée ; saisissant alors une grande hache pendue à son côté, en trois coups il abattit trois têtes. Mais c'est à tort que M. de Fréminville, auquel nous empruntons ce récit, prétend que ce fut Thibaud du Pont qui saisit si fortement le captal de Buch [2] par son casque, que celui-ci, ne pouvant se débarrasser de ses mains, fut obligé de remettre son épée à du Guesclin, qui était accouru

[1] Guyard de Berville, *Vie de du Guesclin*. Fréminville, etc.

[2] Jean de Grailly, captal ou seigneur de Buch.

sur les lieux et qui le menaçait de le tuer s'il ne se rendait à lui.

Une note insérée dans les *Chroniques* de Froissart, édition Buchon, tome I, col. 483, nous apprend qu'une pièce conservée au trésor des Chartes, et qui a été publiée dans les *Mémoires* de Charles le Mauvais, constate que ce fut Roland Bodin, écuyer breton, qui fit prisonnier le captal et qui le céda ensuite au roi.

D'Argentré rapporte aussi, que c'est à Roland Bodin que doit être attribué l'honneur de la capture du captal. « Le » captal, dit-il, rencontra un homme d'armes, nommé » Roland Bodin, vaillant écuyer breton, duquel nous avons » parlé cy-dessus, et luy donna un tel coup de lance qu'il » le renversa par terre, et d'un autre coup rompit la visière » du bacinet de Bertrand du Guesclin. Bodin se releva, » chargea le captal, d'un coup de lance le jeta par terre, et » le contraignit de se rendre son prisonnier, le baillant en » garde à un sien compagnon, nommé Bertrand Guyart, » pour retourner à la charge, lequel le mena en un bosquet » hors de l'armée, où le captal lui offrit une grande somme » d'argent pour le mener en un lieu d'où il put voir le » combat, cuydant se faire recourre, mais il ne put l'obte- » nir. »

Ce fut aussi Roland Bodin qui, dans un combat livré près de Pontorson, jeta par terre d'un coup de lance Guillaume Felleton, dont nous avons déjà parlé, et le fit prisonnier.

Dans cette bataille de Cocherel, suivant Froissart, monseigneur Jean Juviel, ou Jouel, un des chefs de l'armée anglaise, vaillant chevalier qu'on n'avait jamais vu reculer dans un combat, fut fait prisonnier par un écuyer breton qui combattait sous la bannière de Bertrand du Guesclin, mais cette prise ne lui profita guère, car Juviel mourut des blessures qu'il avait reçues.

Peu de temps après la bataille de Cocherel, l'armée de Charles de Blois et celle de Jean de Montfort étaient en présence près d'Auray. La veille de la bataille, un chevalier anglais, nommé Gauthier Huet, impatient de signaler sa bravoure, sortit des rangs, franchit la petite rivière qui séparait les deux armées, et, s'avançant dans la prairie, défia le chevalier breton le plus adroit à venir rompre une lance avec lui en l'honneur des dames, à condition cependant que le vaincu demeurerait prisonnier. Aussitôt Hervé de Kergoët [1] s'avança pour répondre à ce défi; les champions coururent l'un sur l'autre, et l'Anglais, jeté par terre, fut obligé de se rendre. Comme il déplorait ce malheur, qui allait le priver de prendre part à l'action du lendemain, le brave et généreux Kergoët lui rendit sur-le-champ la liberté et lui laissa même son cheval et ses armes, qui, d'après les lois des combats singuliers de cette époque, devaient appartenir au vainqueur [2].

Ce fut un écuyer breton, Jacques de Saint-Martin, qui tua le fameux Chandos dans un combat livré en 1369 aux Anglais, près du pont de Lussac, bourg situé sur la Vienne. Froissart, qui rapporte ce fait, ne nomme pas, il est vrai, la patrie de Jacques de Saint-Martin, mais comme il existe une maison de ce nom en Bretagne, et que la troupe à laquelle avait affaire Chandos était presque toute composée de Bretons, nous présumons que Jacques de Saint-Martin appartenait à cette nation. Voici le récit de Froissart : « Messire Jean Chandos, qui étoit grand chevalier fort et » hardi, et conforté en toutes ses besognes, sa bannière » devant lui, environné des siens, et vêtu dessus ses » armures d'un grand vêtement qui lui battoit jusqu'à » terre, armoyé de son armoirie, d'un blanc samit à deux

[1] Il existe sept familles de ce nom en Bretagne. (V. *Nob.* de Courcy.)

[2] *Hist. de Bertrand du Guesclin*, par Fréminville.

» pels (pals) aguisés de gueules, l'un devant et l'autre
» derrière, et bien sembloit suffisant homme et entrepre-
» nant, en cet état, pied avant autre, le glaive au poing,
» s'en vint sur ses ennemis. Or faisoit à ce matin un petit
» reslet : si estoit la voie mouillée ; si que en passant, il
» s'entortilla en son parement qui étoit sur le plus long,
» tant que un petit il trébucha. Et veci un coup qui vint
» sur lui lancé d'un écuyer qui s'appeloit Jacques de Saint-
» Martin, qui étoit fort homme et appert durement ; et fut
» le coup d'un glaive qui le prit en chair, et s'arrêta des-
» sous l'œil, entre le nez et le front ; et ne vit point messire
» Jean Chandos le coup venir sur lui de ce lez-là, car il
» avoit l'œil éteint ; et avoit bien cinq ans qu'il l'avoit
» perdu ès landes de Bordeaux en chassant un cerf. Avec
» tout ce meschef, messire Jean Chandos ne porta point
» oncques de visière. Si que en trébuchant, il s'appuya sur
» le coup, qui étoit lancé de bras roide ; si lui entra le fer
» là-dedans, qui s'encousit jusqu'au cervel ; et puis retira
» cil son glaive à lui. Messire Jean Chandos, pour la dou-
» leur qu'il sentit, ne se put tenir en estant ; mais chey à
» terre et tourna deux tours moult douloureusement, ainsi
» que cil qui étoit féru à mort ; car oncques, depuis le coup,
» ne parla.

» Cil Jacques de Saint-Martin, qui avoit donné ce coup,
» fut avisé d'un écuyer de monseigneur Jean Chandos : si
» vint sur lui moult arréement, et le férit en encousant de
» son glaive, et le traperça tout outre parmi les deux
» cuisses, et puis retraist son glaive. Pour ce ne laissa mie
» encore cil Jacques de Saint-Martin de combattre, si enten-
» dis qu'il fut conduit à Poitiers et si mal visité de ses
» plaies qu'il mourut. »

Suivant M. de Fréminville, ce serait Guillaume Boistet, célèbre chevalier breton, qui aurait tué Chandos à l'attaque

du pont de Lussac. D'Argentré, d'un autre côté, rapporte que Chandos, après avoir reçu un coup de flèche d'un archer breton, Alain de Guingamp, aurait eu la poitrine traversée par la lance d'un autre Breton, qu'il appelle Aymery. Quoi qu'il en soit, il est certain que Jean Chandos fut tué par les Bretons qui combattaient sous l'enseigne du fameux capitaine Jean de Keranlouët.

Au combat de Pont-Valain, Thomas de Granson, célèbre capitaine anglais, voyant la victoire lui échapper, s'élança sur Bertrand du Guesclin, sa hache d'armes à la main, et allait lui en décharger sur la tête un coup terrible, mais du Guesclin esquiva son atteinte en s'inclinant légèrement, et saisissant Granson corps à corps, il le jeta par terre et lui arracha sa hache en lui disant de se rendre à l'instant, ou qu'il allait le tuer avec son arme même. Granson n'hésita pas et donna sa parole à du Guesclin, dont il devint le captif, au lieu de l'emmener prisonnier à Londres comme il s'en était vanté.

Dans ce combat, Thomas Folisset, autre capitaine anglais, refusait de se rendre. Uniquement armé d'une double masse ou bâton à deux bouts ferrés, dont il se servait avec une adresse remarquable, non-seulement il s'en couvrait contre tous les coups qu'on lui portait, mais en frappait lui-même mortellement tous ceux qui osaient l'approcher. Regnier de Sussanville fut un de ceux qu'il assomma ainsi. Ce chevalier était grandement affectionné par Clisson. La mort de son ami le mit en fureur; il se rua sur Thomelin, et du premier coup de sa redoutable hache, il coupa en deux le bâton à deux bouts. L'Anglais mit aussitôt l'épée à la main, et en porta un coup d'estoc dont il croyait percer Clisson de part en part; malheureusement pour lui ce coup n'eut aucun effet, car son épée se brisa contre l'armure du chevalier

breton. Ainsi désarmé, il se jeta à genoux et lui demanda la vie en le priant de le recevoir prisonnier [1].

On lit dans l'enquête qui eut lieu en 1371, pour la canonisation de Charles de Blois, qu'un écuyer du diocèse de Léon, nommé Yves de Launay, rapporte qu'étant à Poitiers prisonnier, il entendit un écuyer gascon appelé Le Bourt de Caumont, fils naturel du seigneur de Caumont, dire que les Gascons étaient meilleurs hommes d'armes que les Bretons, paroles auxquelles lui, de Launay, donna un démenti. Caumont, furieux, l'appela en duel en jetant ses gantelets par terre. De Launay, à son tour, jeta son bonnet devant Thomas de Perthuys, sénéchal du Poitou, qui permit le combat. De Launay ajoute, qu'après avoir invoqué Charles de Blois, il tua son adversaire.

En 1377, pendant que Sylvestre Budes, célèbre capitaine breton, devenu gonfalonnier de l'Eglise romaine, occupait avec ses compagnies bretonnes une partie de la ville de Rome, un combat singulier eut lieu entre dix Bretons et dix Allemands. Voici à quelle occasion. Un Allemand avait annoncé dans une compagnie que la ligue valait beaucoup mieux que l'Eglise. Yvon de Trémigon, gentilhomme breton, qui était présent, lui répondit hardiment qu'il avait menti, et qu'il le lui prouverait *par son corps*. Ce différend devint bientôt public et mit en mouvement les Bretons et les Allemands qui étaient à Rome. Pour éviter une plus grande effusion de sang, on convint que dix Bretons se battraient contre dix Allemands. Les Bretons qui furent choisis pour soutenir l'honneur de leur nation furent : Yvon de Trémigon, Hamon de Treffily, Bourdat, Cavaleric, Lochrist, le Carrias, Jacques le Noir, le sire de Talvern, Chiquet et Hervé de Kerouartz. La victoire se déclara pour les Bretons; cinq Allemands furent tués et les autres sor-

[1] *Hist. de du Guesclin*, par M. de Fréminville.

tirent de la lice dans un état pitoyable. Cette journée fit beaucoup d'honneur aux Bretons, et donna un grand relief au parti de l'Eglise qu'ils soutenaient [1].

Un trouvère de Quimper, Guillaume de Perenno, chevalier, cite le nom de ces vainqueurs dans un poème qu'il composa à Avignon en 1390, sur les gestes des Bretons en Italie. Les noms de Bourdat, Cavaleric, Carias et Chiquet nous sont inconnus ; les autres appartiennent à d'anciennes maisons de Bretagne. Yvon de Trémigon était chevalier dès l'an 1370, ainsi que nous l'apprend une montre reçue à Caen le 16 novembre de la même année, et dans laquelle il figure avec 28 écuyers et 15 archers de sa compagnie.

Sous le règne de Charles VII, en 1402, sept chevaliers anglais très-renommés pour leur valeur, se trouvant en Guyenne, envoyèrent des hérauts d'armes par toute la France, pour publier un défi contre pareil nombre de chevaliers français, offrant de se battre contre eux à outrance et pour l'amour de leurs maîtresses, avec la lance et la hache d'armes. Les noms des Anglais sont les seigneurs de l'Escale, Aymon Cloyet, Jean Héron, Richard Witeaale, Jean Fleury et Thomas Trays. Plusieurs Français se présentèrent aussitôt : ce furent Arnaud Guillen, s[r] de Barbazan, Archambaud de Villars, Collinet de Brabant, Carouis, Champagne, Guillaume du Chastel et Guillaume Bataille, ces deux derniers Bretons.

Tous ensemble, après avoir obtenu du roi et du duc de Bourgogne la permission de combattre les Anglais, partirent de Paris pour se rendre au château de Montendre, près duquel le combat devait avoir lieu le 19 mai suivant.

L'avantage fut du côté des Français, qui déconfirent les Anglais. Le seigneur de l'Escalle ou de Scalle [2], leur chef,

[1] D. M., *Hist. de Bret.* et *Pr.*, t. I.
[2] Il appartenait à la maison de Talbot.

fut tué, et les autres furent blessés et obligés de se rendre à discrétion.

Octavien de Saint-Gelais, évêque d'Angoulême, en parle ainsi dans le joli livre en prose et en vers composé par lui et intitulé : *le Séjour de l'Honneur*.

Après je vis sept nobles preux français
Armés à blanc, ayant au poing la hache,
Qui déconfirent sept arrogants Anglais,
Où pas un d'eux si ne se montra lâche,
Car si très-bien firent sans s'épargner
Qu'assez Montendre ne le peut témoigner;
Château cogneu où fut l'emprise faite
Et des Anglais honteuse la défaite [1].

Le même Guillaume Bataille fut encore le héros d'un duel qu'il soutint contre un Anglais, messire Jean de Carmien, en 1409. Ce combat eut lieu à Paris, derrière Saint-Martin-des-Champs, en présence du roi, des ducs de Berry, de Bourbon et de Bourgogne. La cause du duel fut que l'un avait accusé l'autre de foi mentie. Quand Montejoie, le roi d'armes, après avoir fait les cris et les défenses accoutumés, eut crié par trois fois qu'ils eussent à faire leur devoir, messire Guillaume Bataille, qui était appelant, sortit le premier de son pavillon et marcha fièrement contre son adversaire, qui, de son côté, s'avança résolument contre lui. Après s'être porté quelques coups de lance sans résultat, ils en vinrent aux épées, mais l'Anglais ayant été blessé, le roi fit cesser le combat, et ils furent ramenés honorablement à leurs hôtels.

Guillaume Bataille était sénéchal d'Angoulême. Tous les historiens le représentent comme un des plus vaillants capitaines bretons du XVe siècle [2].

[1] *Théâtre d'Honneur et de Chevalerie*, par W. de la Colombière.
[2] V. chap. XVe siècle, Chevaliers bannerets, année 1404.

Guillaume du Chastel, qui prit part au combat des sept gentilshommes français contre autant d'anglais, fut tué en 1404, dans un combat livré près de Yarmouth aux Anglais. Il était frère du fameux Tanneguy du Chastel, prévôt de Paris, qui, pour venger sa mort, rassembla quatre cents gentilshommes, équipa une flotte, prit la ville de Yarmouth et la réduisit en cendres.

Le XV[e] siècle offre une recrudescence incroyable de chevalerie errante. Semblable à une lampe prête à s'éteindre, la chevalerie brillait de son dernier éclat. Les routes étaient pleines de chevaliers français, anglais, espagnols et portugais, munis de sauf-conduits, et qui se rendaient dans des lieux fixés à l'avance pour se battre à outrance contre tous venants, pourvu qu'ils fussent gentilshommes de nom et d'armes.

Ainsi en 1414, vingt seigneurs portugais d'une naissance illustre, vinrent en France dans un pompeux équipage, prier le roi de France de leur permettre de s'éprouver contre autant de Français, à toutes sortes d'armes, soit en duel d'un contre un, soit en nombre égal, à condition que le vainqueur eût le droit de tuer le vaincu, s'il ne se rendait pas à rançon ; ils dirent l'avoir ainsi juré entre eux, et quoique les plus sages jugeassent qu'il y avait d'autant plus de cruauté en ce défi, que c'était fomenter une inimitié gratuite entre des gens qui n'avaient aucun sujet de haine, il ne fut pas possible de les en détourner, et il fut aussi bien difficile au roi de refuser à des Français la permission d'accomplir un défi dans lequel il s'agissait de l'honneur de la nation, contre des gens dont il fallait rabattre l'orgueil, et qui se vanteraient éternellement de leur avoir fait peur. Il leur échappa même fort galamment de dire au roi, que l'honneur de la France était si cher à ses enfants, que si le diable lui-même sortait de l'enfer pour un défi de valeur,

il se trouverait des gens pour le combattre. Quelque expérience à toutes sortes d'armes et quelque valeur que montrassent les Portugais, l'avantage demeura aux Français [1].

Vers l'an 1404, Tanneguy du Chastel, chevalier breton, dont nous avons parlé précédemment et qui fut prévot de Paris, accompagné du sénéchal de Hainaut et de deux autres chevaliers, passa en Aragon, pour se battre contre des chevaliers aragonais. Ce sénéchal du Hainaut était Jean de Varechin, chevalier, qui prend ces qualités dans un cartel, qu'il envoya en 1402, en France, en Navarre, en Castille, en Aragon, en Catalogne et dans le royaume de Valence, offrant de se battre contre tous venants, pourvu qu'ils fussent gentilshommes de nom et d'armes.

« Ce fut de ce même temps, ou peu auparavant, rapporte » d'Argentré, que Messire Tanneguy du Chastel, accom- » pagné du sénéchal de Hainaut et de deux autres cheva- » liers, entreprindrent de combattre quatre contre quatre, » au royaume d'Aragon, devant le roi, à l'encontre de » Toulemach, Aragonais. Et à cette fin partirent du » royaume de France exprès, se transportèrent en Aragon » et appelèrent Toulemach devant le roy, qui leur donna » champ, auquel ils entrèrent et combattirent vaillam- » ment en la présence du roy, des princes et seigneurs du » pays, mais comme ils entrèrent à s'enfoncer les uns les » autres, et ayant apparence que les Aragonais n'eussent » pas de meilleur, le roy descendit de son siége, qui estoit » sur un grand échafaud, priant avec instance le sénéchal » de Hainaut et Toulmach de remettre leur différend sur » luy et son conseil, lui promettant de faire tant, qu'ils » seraient contents. Le sénéchal mist le genoil à terre et » pria très humblement le roy de luy vouloir permettre et

[1] *Mémoires sur l'ancienne Chevalerie*, par Lacurne de Sainte-Palaye. — Monstrelet.

» à ses compagnons de parfaire leurs armes, luy remons-
» trant qu'à cette fin ils étaient venus de loingtain pays
» et à grands frais. Le roy persista de les presser de
» remettre leur différend sur luy, ce qu'ils firent avec
» grande peine, et ayant ce fait, il les sépara et travailla
» tant par le temps de quatre jours, que finalement il les
» accorda, et finalement s'en retournèrent lesdits sénéchal
» du Hainaut et du Chastel et autres en France; mais
» l'occasion de leur querelle ne s'escrit point. »

Les rois, autant que cela leur était possible, s'opposaient à cette fureur de duels qui s'était emparée de la noblesse, et qui la décimait sans profit pour l'État. Un grand seigneur anglais, beau-frère du roi d'Angleterre, nommé Jean de Cornouailles, étant venu en France en 1411, pour se battre contre le sénéchal du Hainaut, sans autre motif que celui de montrer sa valeur, ne put obtenir du roi la permission de combattre. Le roi même, à cette occasion, fit une ordonnance, qui interdisait tout combat singulier sans cause raisonnable, et sans qu'il eût été permis par lui, après avoir pris l'avis de son parlement.

Ce Jean de Cornouailles était venu en France dans un magnifique équipage. Il était suivi de six pages somptueusement vêtus, montés sur des coursiers caparaçonnés de drap d'or. Sa lance et ses armes étaient portées par de grands seigneurs. Tanneguy du Chastel, ne pouvant se battre en France à cause de la défense du roi, passa en 1412 en Angleterre pour y combattre Jean de Cornouailles. Il y fut suivi par un écuyer breton nommé Jean de Kernéan, qui de son côté désirait se mesurer avec un chevalier anglais, nommé Richard d'Arundel. Ils obtinrent du roi d'Angleterre des saufs-conduits dont nous rapporterons la teneur, parce qu'ils font connaître les usages et les mœurs de cette époque [1].

[1] *Hist. et Pr. de D. M.*

Sauf-conduit pour Tanneguy du Chastel.

« Le Roy à toulz noz admiralx, capiteins, chastelleins,
» et à lour lieutenantz, custumers, gardeins des portes de
» meer, viscontz, mairs, baillifs, constables, et à toutz noz
» autres ministres et foialx, si bien deinz notre Roialms
» d'Engleterre, come en nos marches de Picardie et aillours,
» tant par terre come par meer, as queux cestes pré-
» sentes lettres viendronts saluts. Come à ce que nous
» fûmes infourmés Thenneguy du Chastell, chivaler, ad
» entention et volunté de vesnir en nostre Roiaulme pour
» combattre en notre présence, à l'encontre nostre bien
» amé chivaler, Joan de Cornowaille; nous, cestes choses
» considerez, avons granté et grantons nostre seure et
» sauf-conduit audit Thenneguy et cent persones en sa
» compaignie... Don soubz nostre grand sceal à nostre
» paloys de Weestm. le 14 jour d'averiil 1412. »

Un sauf-conduit semblable fut délivré à Jean Kernéan, écuyer, qui voulait combattre Richard d'Arundel. Nous ignorons quel fut le résultat de leur voyage.

En 1414, un gentilhomme breton, nommé Guillaume de la Haye, se battit en combat singulier avec un seigneur portugais, en présence du roi, de toute sa cour et d'un grand nombre de seigneurs de France et d'Angleterre. Le combat eut lieu avec toutes les cérémonies accoutumées. Les champions s'avancèrent l'un contre l'autre et rompirent leurs piques au jet qu'on nomme pous de la lance, car au quinzième siècle, la plupart des combats singuliers avaient lieu à pied. Ils en vinrent ensuite aux haches. Le Portugais assaillait toujours le Breton, qui ne faisait que parer les coups, ce dont s'émerveillaient les assistants. Au bout de quelque temps, le Portugais fatigué leva sa visière, demanda une trève de quelques instants, et pria La Haye

de lever sa visière, ce qu'il fit; mais le Portugais, après quelques instants de combat, ayant voulu une seconde fois se reposer, et ayant de nouveau engagé le gentilhomme breton à lever sa visière, celui-ci ne voulut pas y consentir; mais, assaillant vigoureusement son adversaire à son tour, il lui porta la pointe de sa hache au visage, ce qui obligea le Portugais à reculer, et comme La Haye le poussait si violemment, qu'on craignait qu'il ne le blessât grièvement, on cria par trois fois: Ho! ho! ho! pour les séparer, heureusement pour le Portugais qui était hors d'haleine, et qui ne pouvait plus résister. Ils furent par commandement du roi également honorés, quoique la Haye eût obtenu l'avantage [1]. Il existe en Bretagne beaucoup de familles de ce nom.

En 1431, rapporte d'Argentré, eut lieu un combat singulier entre Hervé de Cargadiou (Kergadiou), Breton, et Thomas Mathieu, Anglais, devant messire Jacques de Dinan, s^r de Beaumanoir, à Sablé, au pays du Maine, et fut ledit Cargadiou vaincu. Il ne faut pas confondre la famille de Kergadiou avec celle de Kergariou, à laquelle M. de la Grasserie, dans son *Armorial de Bretagne*, attribue l'un des champions de ce combat en champ clos; sans doute par erreur, car son récit nous paraît emprunté à d'Argentré.

Hervé de Mériadec, gentilhomme breton, se distingua en 1446, en Écosse, dans un combat singulier. Ce seigneur, qui avait pris du service à la cour du duc de Bourgogne, porta l'étendard de ce prince à la bataille de Rupelmonde, en 1451. Le duc de Bretagne créa en 1454, Hervé de Mériadec chevalier de l'Hermine.

Olivier de la Marche appelle, dans ses *Chroniques*, Hervé

[1] *Théâtre d'honneur et de chevalerie*, par W. de la Colombière.

de Mériadec un escuyer breton, moult bon corps, sage et adextré aux armes. Voici comment il raconte les faits d'armes, en Écosse, de Jacques de Lalain, seigneur bourguignon, et d'Hervé de Mériadec : « Quand messire Jacques » de Lalain veit qu'il ne trouverait plus à besoigner par » de là, il s'en revinst et trouva le duc de Bourgogne à sa » ville d'Isle, qui le receut moult liement et de grand » cueur. Mais il ne tarda guère qu'il prit congé du duc, et » par mer se tira au royaume d'Écosse. Et l'accompagna » messire Simon de Lalain, son oncle, et Hervé de Mériadec et plusieurs gens de bien. Et à ce que j'entendy, » messire Jacques de Douglas, frère du comte de Douglas, » et ledict messire Jacques de Lalain avaient anciennement » assenti du vouloir l'un de l'autre, et se quéroyent et » requéroyent l'un l'autre pour s'entre rencontrer : et » tant fist ledict messire Douglas que la bataille fut accordée entre lui et messire Jacques de Lalain. Mais la » matière creut et multipla tellement, qu'une bataille à » outrance fut conclue, de trois nobles hommes escossais à » l'encontre de messire Simon de Lalain, de messire Jacques » de Lalain, et de Hervé de Mériadec, et ce devaient faire » icelles armes à une fois devant le Roy d'Écoce. Et quand » vint le jour de la bataille, Le Roi les receut en lices » closes moult honorablement, et combien que je ne veisse » point icelles armes, si m'est-il force de ramentevoir » aucunes cérémonies qui là advinrent, pour exemple au » temps à venir.

» Car il y eut trois choses mémorables dans la bataille, » qui fut moult fièrement combattue d'un costé et d'autre. » La première fut que quand les trois de l'hostel du duc de » Bourgogne furent armés, chacun sa cotte d'armes en » son dos, et prêts pour partir, et pour entrer en la » bataille, messire Jacques de Lalain parla à messire Simon

» de Lalain, son oncle, et à Mériadec, et leur dit : « Mes-
» sieurs et mes frères, en ceste belle journée vous savez
» que c'est à mon emprise que sommes venus en ce
» royaume, et que de pieça a esté la bataille accordée à
» messire Jacques de Douglas, et combien que chacun de
» nous peut aider à son compaignon, je vous prie et requier
» que, pour chose qui aujourd'hui m'advienne, nul de
» vous ne s'entremette de me secourir : car il semblerait
» qu'eussiez passé la mer, et que fussiez entrez en ceste
» bataille seulement pour moy aider, et que vous ne
» me teinssiez ou cognussiez pas homme pour sou-
» tenir l'assaut et la bataille d'un seul chevalier : et on
» tiendrait chacun moins compte de moy et de ma cheva-
» lerie. » Sur ceste requeste saillirent de leurs pavillons
» les champions armés et embatonnés de haches, de lances,
» d'épées et de dagues : et pouvaient des lances getter et
» pousser chacun à son choix.

» Les deux messieurs Jacques de Douglas et de Lalain
» estaient au milieu pour eux entre rencontrer, ce qu'ils
» feirent ; et à la main dextre estait messire Simon de
» Lalain, qui devait rencontrer à l'encontre d'un escuyer
» escoçais, et Mériadec à l'encontre d'un chevalier moult
» puissant homme et renommé ; mais ils se trouvèrent au
» rebours, tellement que le chevalier était à l'endroit de
» messire Simon ; et alors Mériadec (qui désirait d'aborder
» à celui à qui il estait sorti sans avoir regard à la force
» ni à la renommée d'iceluy) traversa pour soy venir
» mettre devant ledict messire Simon, à l'encontre de son
» homme. Mais le bon chevalier froidement et assurément
» se retourna devant Mériadec, et lui dit : Frère, chacun
» se tienne à ce qu'il rencontre, et je feray bien, si Dieu
» plaist. Et se rendit ledict Mériadec devant son homme ;
» et est la seconde chose que je désiraye à rementevoir.

» Les champions se mirent à marcher les uns contre les » autres, et pour ce que les trois du parti de Bourgogne » doutèrent que la place ne fust fort empeschée de tant de » de lances, tous trois à une fois gettèrent leurs lances der- » rière eux (qui est la troisième cause de mon récit) et » prirent les haches et coururent sus aux Escoçois, qui » venoient de poux de lance; mais rien n'y profitèrent, » et combien que tous combattissent à une fois, si ne puis » je parler des adventures que de l'un après l'autre.

» Les deux messieurs Jacques de Douglas et de Lalain » abordèrent l'un à l'autre, et tellement s'approchèrent et » se pressèrent de si près, que de tous leurs bâtons n'en » demeura nuls, n'a l'un n'a l'autre, fors une dague que » tenoit l'Escoçois, et ledit messire Jacques de Lalain le » tenoit par le bras près de la main dont il tenoit ladite » dague, de si court que l'escoçois ne se pouvoit aider de » sa dague, et le tenoit de l'autre main par-dessous les » aisselles, tellement qu'ils se tournoyoient l'un l'autre » parmi la lice à force de bras : et dura longuement. Mes- » sire Simon de Lalain et le chevalier escoçois étoient deux » puissants chevaliers, et n'estoient tous deux guères duits » de soubtiveté de jeu de hache : et comme deux chevaliers » vaillants et hardis se queroyoient l'un l'autre, et se trou- » voyent si souvent qu'en peu d'heures ils empirèrent les » visières de leurs bassinets, et leurs battons et leurs har- » nois, des coups qu'ils avoient donnés et receus, et per- » doient peu de terre l'un sur l'autre.

» De l'autre part aborda Hervé de Mériadec et vint » l'Escoçois pour atteindre ledict de Mériadec de poux de » lance ; mais Mériadec détourna le coup de la queue de » sa hache, tellement que la lance cheut à l'Escoçois hors » de ses mains, et le poursuivit Mériadec se asprement, » qu'avant que l'Escoçois eust détroussé sa hache, il entra

» dedans luy, et d'une attrappe le porta par terre : et
» démarcha ledict de Mériadec pour laisser relever l'Esco-
» çois qui fut viste, léger et de grand courage, et se leva vis-
» tement, et courut sus audict de Mériadec pour la seconde
» fois : et Mériadec (qui fust homme et l'un des à redouter
» escuyers de son temps, de force et de légèreté, froid et
» adextre en armes et en luitte) receut l'Escoçois froide-
» ment et de grant aguet, et tost après fist une entrée sur
» l'Escoçois ; et de ceste entrée lui donna un si grand coup
» de hache, qu'il le porta par terre, et prestement se cuida
» l'Escoçois relever. Mais Mériadec lui donna de la palme
» et du genouil contre le derrière, et derechef le fit choir
» à bouchon contre le sablon : et nonobstant la requeste
» que luy eust faicte messire Jacques de Lalain ledict
» Mériadec voyant la luitte des deux chevaliers, marcha
» pour aider ledict messire Jacques ; mais le Roy d'Escoce
» getta son batton et furent départis ledict Mériadec franc
» en sa bataille, pour secourir ses compagnons à son plai-
» sir. Or combien que ce soit contre mon ordre commencé,
» et que j'écris cette bataille sans l'avoir personnellement
» veue, je l'écris maintenant à la vérité par le rapport de
» l'Escoçois, et de ceux de notre parti, et si le puis ramen-
» tevoir sans méprendre, car je vis charger audict messire
» Jacques de Lalain, l'emprise dont cette belle adventure
» et autres sont advenues. »

Georges Chatelain, dans sa chronique de Jacques de Lalain, raconte de la même manière le combat de l'Écossais avec Hervé de Mériadec, qu'il appelle un vaillant et noble écuyer breton.

Nous terminerons ce chapitre par le récit d'un combat singulier qui eut lieu en 1497 entre un chevalier breton, nommé Jacques de Romelin, s^{r} de la Lande, dit le petit capitaine la Lande, et un seigneur milanais, homme d'armes

renommé, appelé Hiacinto Simonetta. Jacques de Romelin, sr de la Lande, faisait partie, en 1498, des gentilshommes, hommes d'armes de la garde de la duchesse Anne de Bretagne, reine de France.

M. Mellinet, dans son *Histoire de la commune et de la milice de Nantes,* fait raconter ce duel d'une manière très-pittoresque par une dame de la cour, qui en aurait été témoin ; mais comme, suivant son habitude, il n'indique point la source dont il a tiré ce récit, nous le passerons sous silence et donnerons celui de l'historien breton d'Argentré, qui s'appuie sur des faits certains.

« Je ne dois par raison oublier, dit-il, le remarquable fait » d'armes exécuté en ce temps par un vaillant capitaine » breton en Italie, et de tant moins l'obmettre qu'on a » cuidé dérober l'honneur de cette vaillance au pays de » Bretagne, disant maître Arnoul Ferron, conseiller de » Bordeaux, qui escrivit l'histoire des faits de Charles » huitième, que celui qui l'exploita étoit de Bordeaux, » chose bien fausse, comme presque tout le reste qu'il » escrivit sur cela, et il se vérifiera par bon témoignage. » Ce fait fut ainsi : Le roi Charles huitième, retournant » de Naples, en l'an mil quatre cent quatre-vingt-quinze, » du commencement de l'an, laissa messire Jean-Jacques » Trévoux (Trivulzio ou Trivulce), son lieutenant, en » l'Artesan et pays circonvoisin, pour faire teste au duc » Ludovic de Milan. Il advint que, faisant la guerre, un » chevalier de Bretagne, gentilhomme, nommé Jacques de » Romelin, appelé entre les gens de guerre le petit capi- » taine la Lande, à cause qu'il estoit puiné de la maison » de la Lande, près de Rennes, et lieutenant de la com- » pagnie du sénéchal d'Armagnac, rencontrant à la cam- » pagne, combattit et print prisonnier un capitaine mila- » nais, appelé messer Hyacinthe Simonetta, homme vaillant

» de sa personne et fort estimé entre les premiers hommes » de guerre du pays milanais, et l'emmena en Ast, où il » fust quelque temps, puis ayant payé sa rançon, il se » retira. Comme il se veid en liberté, il fist plaincte de la » Lande, auquel finalement envoya ledict Simonetta un » cartel de combat : lequel, en ayant communiqué à » messire Jean-Jacques de Trévoux (Trivulce), accepta le » combat, qui fut accordé, tant par Lucio Malvetio, lieu- » tenant du duc de Milan, que par ledit de Trévoux, pour » être faict en la ville d'Anon, située entre Milan et est » vis-à-vis de Garesso, sur la rivière de Tanare, à cinq mil » dudit Ast, duquel combat ayant recouvert le minu et » particularitez par le procès-verbal et attestation qui en » fut faict, et signé de ce tant fameux capitaine Trivulce, » entre les mains des parents dudict de la Lande, en forme » véritable, ie l'ay voulu icy insérer pour convaincre la » vanité des écrivains, quoyqu'ils fussent hommes de » qualité, ayant pris les choses pour les avoir ouy dire, » contre le vray toutesfois. La teneur est :

» Jean-Jacques Trévoux [1], comte de Pezenas, baron du » chasteau du Loir, chevalier de l'ordre, chambellan et » lieutenant-général du roy nostre sire ès pays d'Italie, » à tous ceux qui ces présentes lettres verront salut et » dilection.

» Sçavoir faisons comme il soit ainsi que l'année passée » pour les guerres et divisions qui ont esté entre le Roy » nostre Sire, et le seigneur Ludovic, duc de Milan, un » certain jour monsieur Jacques de Romelin, sieur de la » Lande, lieutenant de la compagnie de monsieur le séné- » chal d'Armignac, estant à celle heure en garnison en » ceste ville d'Ast, eut pris un nommé monsieur Hyacin- » the Simonetta escuyer citoyen de Milan sur le camp

[1] Giacomo Trivulzio ou Trivulce, depuis marechal de France.

» tenant le party contraire du Roy, nostre Sire, comme » prisonnier de bonne guerre, et l'eust tenu en ceste ville » et bien traicté, et après que ledit Hyacinthe eut faict sa » rançon de la somme de sept cent cinquante escus au » soleil, et qu'il fut retourné audit Milan, ledit Hyacinthe » a voulu dire que ledit seigneur de la Lande a dit au- » cunes paroles de luy, sur quoy il portoit sa querelle à » l'encontre dudit la Lande, et après grand procès de » lettres escrites d'un costé et d'autre, lesdits de la Lande » et Hyacinthe ont ordonné de combattre ladite querelle à » cheval en armes dont sur ce ont été faits plusieurs cha- » pitres annexés à ces présentes, lesquelles par nous d'un » costé, et le seigneur Lucio Malvetio, lieutenant dudit duc » de Milan, du consentement desdits Hyacinthe et la » Lande ont été accordés moyennant aussi que le camp » dudit combat serait entre les finages d'Ast et de la ville » d'Anon; et après ce, désirant ledit la Lande venir au » poinct dudit combat, il nous a requis envoyer quatre » gentilshommes français en ostages audit sieur lieute- » nant du duché, pour observer de nostre costé ce qu'avons » promis par ledit chapitre, ce que volontiers lui avons » accordé, et avons envoyé audit seigneur lieutenant de » Milan, lesdicts quatre gentilshommes : c'est à sçavoir, » Gilles de la Chasse, homme d'armes de la compagnie de » monsieur d'Orléans, Antoine de Gaupannes, homme » d'armes de la compagnie de monsieur de Sandricourt, le » Noble, homme d'armes de la compagnie de monsieur » d'Asparraut, Raymonnet de Verrières, homme d'armes » de la compagnie de monsieur le sénéchal d'Armignac, » lesquels, deux heures devant le combat susdit, luy avons » fait présenter en la ville d'Anon par maistre Constant » Ferrier, secrétaire de Monseigneur d'Orléans, ainsi qu'il » apert par la certification dudit lieutenant. Et venant

» l'heure ordonnée audit combat, ledit la Lande à cheval
» et en armes s'est présenté tout habillé de blanc [1] sur le
» lieu du combat où il avait fait tendre deux pavillons, et
» depuis après ledit Hyacinthe de l'autre costé en la pré-
» sence dudit lieutenant de Milan, et après plusieurs pa-
» roles rapportées d'un costé et d'autre tant pour le diffé-
» rent des lances, que pour les rondelles [2]; et sur ce que
» ledit Hyacinthe vouloit qu'un chacun se chargeast de
» lances de soy-mesme, ce que ledit la Lande a tout bien
» consenty audit Hyacinthe, afin qu'il n'eust cause de
» refuser ledit combat; et ce fait, ledit la Lande première-
» ment d'un costé, et ledit Hyacinthe de l'autre, après
» l'entrée du camp en armes comme dessus, se sont assail-
» lis de leurs lances courant l'un contre l'autre, et depuis
» de masse ledit la Lande ayant blessé ledit Simonette sur
» le visage, et plusieurs coups baillez d'un costé et d'autre,
» ledit Hyacinthe a été contraint de descendre de cheval,
» et en descendant est cheut, et ne pouvant se lever de
» terre, à cause que ledit la Lande le pressait: dont ledit
» Hyacinthe voyant qu'il estoit mort, s'il ne se rendoit
» audit la Lande, s'est rendu et a commencé à dire à haute
» voix: ie me rends, en jettant les gantelets en signe qu'il
» se rendoit, dont ledit la Lande retira son cheval. Après
» ce, les huit gentilshommes, c'est à sçavoir le comte de
» Musoco nostre fils, et le capitaine Alphonse de Dissipat,
» le baron de Biere, lieutenant en la compagnie de mon-
» sieur de Foix, le seigneur Griffy, lieutenant en la com-
» pagnie de monsieur de Miollans, députez de nostre costé,
» et les seigneurs marquis Arigal, Francesco Nigio, dépu-
» tez par l'adverse partie, sont incontinent allez où estoit
» ledit Hyacinthe, et l'ont relevé de terre, et porté dedans

[1] C'est-à-dire armé à blanc, ou de toutes pièces.

[2] Espèce de petits boucliers garantissant la main, dont était armée la lance.

» le pavillon que ledit Hyacinthe avoit fait tendre au bout
» dudit camp, dont en avons fait sonner trompettes, et y
» avoit grand peuple présent d'un costé et d'autre, et
» autres étrangers tant de Montferrat que d'autres, et
» celuy comte de nostre costé criant à haute voix : France,
» France, et faisant grande joye ; auquel sieur de la
» Lande après ce, avons fait rendre et restituer les sept
» cent cinquante escus déposez par ledit Hyacinthe ès
» mains du capitaine Cottin nommé ès dicts chapitres. Et
» pource qu'audictes choses de poinct en poinct, comme
» dessus sommes estés présents, certifions à tous ceux que
» ces présentes lettres verront, la vérité dudit combat estre
» comme dessus, et que ledict la Lande par sa hardiesse
» preud'hommie et vaillantise a été vainqueur dudit
» Hyacinthe, comme dessus; ayant la garde dudit camp
» monsieur de Chandee, et le sieur de Harcourt, commis
» en la compagnie de monsieur d'Orléans. Et en témoin de
» ce, avons scellé les présentes de nostre main, et fait
» sceller de nostre scel. Donné en la ville d'Ast ce dixhui-
» tième jour de mars, l'an de grâce M.CCCCXCVII, avant
» Pasques. Ainsi signé en l'original IOANNES IACOBUS TRI-
» VVLTIUS : et sur le reply, par monsieur le lieutenant C.
» Ferrier, et scellé en cire rouge. »

Tels sont les mots formels du procès-verbal, avec le seing et scel dudict sieur de Trevoux, qui me fait, continue toujours d'Argentré, esmerveiller que Ferron ayt osé dire que ce gentilhomme fut Bordelois et de qualité bourgeoise, car il estoit véritablement Breton, et sa maison et parents sont près de la ville de Rennes, presque aux faux-bourgs, qui encore gardent ceste attestation, comme aussi peu est véritable que le Roy fust présent; car cecy se date de l'an mille quatre cent quatre vingt dix sept. Et le Roy estoit en France retourné dès l'an mil quatre cent quatre

vingt quinze, ny le combattu n'avait nom Zerbulo, Gennevois, comme l'appelle ledit Ferron, et fut le combat à cheval, duquel faict aussi mention Symphorian Champier, médecin, en la vie de Charles huictième qu'il escrivit, s'émerveillant comme Sabellic s'estant meslé d'escrire les affaires d'Italie, avait célé un si vaillant acte, pour ne vouloir en cela honourer la nation française; en mémoire duquel il dist qu'il fut planté une colonne au lieu du combat. Et parce que l'on voit raporté par ladite attestation, que Simonetta fut blessé au visage, en sorte qu'il fut contraint de descendre, et qu'il tomba sans pouvoir estre relevé, estant pressé par ledit la Lande. Je ne veux pas passer que de cela mesme parle André Alciat, très fameux docteur des loix, Milanois, qui estoit pour lors lisant le droit civil à Milan, en un livre qu'il a fait *de Duello*, auquel escrivant des combats singuliers, et de la forme de s'en ayder, dit qu'il n'est pas bon à un homme d'armes, venant au combat, d'estre trop serré dans son harnois, ne avoir les pièces trop justes, ayant esté pour tel inconvénient ledit Hyacinthe Simonetta vaincu et surmonté, parlant de ce même combat, que l'on fit fort résonner en Italie et en Lombardie, tant pour la vaillance des parties que pour la renommée des Simonettes, qui estoit une bonne maison de gentilshommes de Milan, et vola fort loing la réputation de ce faict et des Français : car Hyacinthe avait aquis un très grand bruit par les armes, mais il le perdit là. Et estoit homme grand, bien formé et fort, et au contraire la Lande fort petit homme. Alciat raporte ce combat faict avec le capitaine Bayard, disant que ce fust un présage de la fortune mauvaise du duc Ludovic Sforce de Milan; car tost après il fut pris prisonnier, et perdit son estat, en quoy il se trompe, le vray est qu'il en fut fait un par ledit capitaine Bayard, lequel combattit pour semblable

cause et vainquit un grand Espagnol appelé Dom Alphonse de Sottomaiore : mais ce docteur a pris l'un pour l'autre, et sont raportés par ledit Symphorian les cartels de ce combat avec Sottomaiore, lequel fut en l'an mil cinq cent trois, qui sont six ans après le précédent.

CHAPITRE IX.

REMARQUES SUR LA NOBLESSE DE BRETAGNE.

La Bretagne, après avoir été soumise comme le reste de la Gaule aux Romains, fut ensuite gouvernée pendant l'espace de onze cents ans, c'est-à-dire depuis la fin du IVe siècle jusqu'à l'an 1532, époque de sa réunion à la France, par des princes qui prenaient les titres de rois, de comtes et de ducs. Nul état, comme on le voit, ne peut le disputer en antiquité à la Bretagne. Elle a porté d'abord le nom d'Armorique, qui vient de deux mots celtiques, *ar mor,* qui signifient la mer, et ne reçut qu'au VIe siècle le nom de Bretagne.

Comme ce sont les continents qui ont peuplé les îles, il est probable qu'Albion fut d'abord occupée par des tribus détachées du littoral de l'Armorique et de la Gaule septentrionale. Quant au nom de *Britannia,* qui devint celui de l'île, on prétend que ces émigrants le lui donnèrent en mémoire de Britannia, une des principales villes des Gaules. Le nom de Bretons, en latin *Brittones,* vient du mot celtique *brit,* qui signifie *peint,* et fut donné à ces peuples, parce qu'ils se peignaient le corps. Le vénérable Bède, l'homme le plus instruit de son temps, qui vivait au VIIIe siècle, et qui était natif de l'île de Bretagne, rapporte que primitivement elle eut pour habitants les *Brittones,* dont elle reçut le nom, et qui, sortis de la presqu'île armoricaine, s'adjugèrent les régions méridionales du pays. Ce qui est

certain, c'est qu'il existait une communauté de langage et de religion entre les deux peuples, preuve de l'identité de leur origine.

Les Bretons insulaires furent longtemps soumis à la domination romaine, mais il arriva un instant où les Romains ne furent plus assez puissants pour les mettre à l'abri des invasions des barbares, qui poussaient les malheureux Bretons vers la mer. Beaucoup d'entre eux alors émigrèrent et vinrent dans l'Armorique, patrie primitive de leurs ancêtres; d'autres se réfugièrent dans les montagnes du pays de Galles, où leurs descendants parlent encore une langue qui n'est qu'un dialecte de celle des habitants d'une partie de notre Bretagne. Ces émigrations continuèrent pendant plusieurs siècles, car Procope rapporte qu'au VI[e], de nombreuses troupes d'hommes, de femmes et d'enfants quittèrent l'île de Bretagne pour aller s'établir dans l'Armorique, contrée la plus déserte du pays des Francs. Ce fut vers cette époque que les Bretons fugitifs donnèrent à l'Armorique le nom de Petite-Bretagne.

Les commencements de la monarchie bretonne, comme toutes les origines, sont fort obscurs. D. Morice rapporte que Conan, qui fut plus tard en raison de ses exploits surnommé Mériadec, terme celtique dont la signification est grand roi, était un seigneur de l'île de Bretagne, qui, étant passé dans les Gaules avec de nombreuses troupes indigènes, afin de secourir le tyran Maxime contre l'empereur Gratien, l'aida à défaire l'armée de ce prince dans un grand combat livré près de Paris, et reçut en récompense de ce service, vers l'an 383 environ, la contrée appelée Armorique. Mais D. Lobineau est d'un avis contraire, et regarde comme fabuleuse l'existence de Conan Mériadec. Nous ne discuterons pas ces diverses opinions, et nous dirons seulement que la Bretagne, après avoir été gouvernée par des

chefs particuliers qui s'étaient partagé les diverses parties de son territoire, fut, vers l'an 850, entièrement soumise à Nominoë, prince breton, qui, après avoir été le lieutenant de Louis le Débonnaire, s'était rendu indépendant. Dans des chartes de 830 à 850, Nominoë prend les titres de *princeps*, de *dux Britanniæ* et de *dominans in Britannia*. Au reste, les titres de *roi*, de *comte*, de *duc*, de *consul* et de *président* sont synonimes à cette époque, et employés indifféremment dans les chartes. Il sont tous donnés à Alain le Grand dans des chartes du prieuré de Redon, de la fin du IXe siècle. Dans une charte de 1112 du même prieuré, Conan s'intitule duc de Bretagne, et donne le même titre à son père Alain Fergent. Dans une autre charte de 1114 le même Conan est ainsi qualifié *Conano, Alani filio, imperium totius Britanniæ gubernante*. Le dernier prince breton qui régna en Bretagne fut Conan IV, dit le Petit, qui mourut en 1171, laissant pour héritière du duché une fille nommée Constance, qui épousa Geoffroi Plantagenet, de la maison d'Anjou, fils de Henri II, roi d'Angleterre. Ce fut lui qui, en 1185, établit l'assise qui a retenu son nom, et par laquelle il fut réglé que le partage égal n'existerait plus à l'avenir, pour les baronnies et les fiefs de haubert. Plus tard cette assise fut étendue à la généralité des fiefs nobles, et devint la pierre de touche de la noblesse. Arthur, fils de Geoffroi, mourut assassiné par son oncle Jean sans Terre, et, après lui, la couronne revint à sa sœur Alix [1], qui fut mariée, en 1213, à Pierre de Dreux, de la maison de France, auquel elle apporta en dot le duché. François II, dernier descendant de ce prince, mourut en 1488, laissant pour fille et unique héritière Anne, qui épousa d'abord Charles VIII, et ensuite Louis XII. La reine Anne, de son mariage avec Louis XII,

[1] Fille de Constance et de Guy de Thouars, qu'elle avait épousé en troisièmes noces.

eut deux filles, dont l'aînée, nommée Claude, épousa le dauphin François, qui devint roi de France, sous le nom de François premier. Cette princesse mourut en 1524, laissant à son mari l'usufruit de son duché de Bretagne, et la propriété à François, son fils aîné, qui fut du vivant de son père, en 1532, reconnu, comme duc de Bretagne, sous le nom de François III, par les États assemblés à Vannes. Il fit en cette qualité son entrée solennelle à Rennes avec les cérémonies accoutumées; mais étant mort quelque temps après, son frère, qui régna ensuite sous le nom de Henri II, lui succéda au titre de duc de Bretagne. Ce fut sous ce prince qu'eut lieu cette même année 1532, la réunion définitive de la Bretagne avec la France, demandée par les États eux-mêmes, mais non sans de vives protestations de la part des partisans de l'indépendance de leur pays. Il fut néanmoins stipulé que la Bretagne conserverait les priviléges et les franchises dont elle jouissait sous ses derniers ducs; mais ce pacte ne fut pas exécuté, ce qui fut cause que pendant longtemps la noblesse de Bretagne s'éloigna du service des rois de France.

Le régime féodal s'établit en Bretagne dans le même temps que dans le reste de la France, et donna lieu à la formation de beaucoup de maisons illustres, telles que celles de Poher, de Penthièvre, d'Avaugour, de Porhoët, de Rohan, de Léon, etc., descendant des anciens souverains du pays. Les aînés de ces maisons donnèrent à leurs puînés des apanages dont ils prirent le nom, circonstance qui fait regarder souvent comme étant distinctes, des maisons sorties de la même souche. Ainsi un acte de l'an 1270, relatif à une vente faite par Olivier de la Moussaye au V[te] de Rohan, nous apprend que le premier descendait de la maison de Penthièvre; en effet, dans cet acte il est appelé *Oliverius de Moussac, armiger, primogenitus Penth.*

Parmi les maisons composant la noblesse de Bretagne, les unes, dont les noms sont bretons, descendent des Bretons insulaires qui vinrent se fixer dans la partie occidentale de l'Armorique, contrée alors presque déserte et où on parle encore le langage breton; les autres appartiennent à la nation armoricaine, qui peu à peu s'était fondue avec les Gallo-Francs, avec lesquels elle avait des relations de commerce et de voisinage, et dont elle avait en partie adoptée la langue et les mœurs. Il n'est pas probable, en effet, que les Bretons, venus de l'île de Bretagne, et les Armoricains se soient dès l'origine confondus ensemble, car les Bretons émigrés, devenant de plus en plus nombreux, ont dû s'étendre peu à peu dans la partie orientale de l'Armorique, et en refouler les habitants sur le territoire soumis aux Francs. Ce fut Nominoë qui, vers l'an 840, réunit sous le même sceptre et les mêmes lois les deux peuples, et fonda ainsi l'unité de la monarchie bretonne. Il ne faudrait pas penser toutefois que les familles portant des noms français fussent, pour cette raison, d'origine française, ou gallo-franque, car beaucoup de seigneurs de race bretonne prirent le nom des terres situées en pays gallo-franc, qu'ils avaient reçues en partage. Ainsi Meen, fils de Bérenger, comte de Rennes, était en l'an 1000, seigneur de Fougères; Guérech et Aremburge, sa femme, bâtirent en 987 le château d'Ancenis. Les plus grandes terres furent sans doute possédées par les descendants des princes bretons, qui cherchaient continuellement à s'étendre sur le territoire oriental de l'Armorique, principalement sur ceux de Rennes et de Nantes, où ils finirent par s'établir définitivement.

Les noms de *thyern* et de *mactyern*, qui signifient prince, et fils de prince, sont souvent donnés à des seigneurs dans les chartes bretonnes des IXe et Xe siècles; mais, dans le XIe, ces expressions ne sont plus employées,

ce qui fait supposer que l'élément breton, d'abord dominant, avait perdu de sa prépondérance. L'avénement d'une dynastie française au duché de Bretagne, en 1214, accéléra ce mouvement; aussi, dans ce siècle, voit-on souvent les actes publics rédigés en français au lieu de l'être en latin. Au XIVe, une partie de la noblesse bretonne était entrée au service des rois de France, qui cherchaient de mille manières à l'attirer à leur parti. Cette circonstance explique pourquoi la majeure partie des grands seigneurs de Bretagne embrassa le parti de Charles de Blois, neveu du roi de France, qui disputait la possession du duché à Jean de Montfort, dont les droits étaient au moins égaux aux siens. Cette politique constante des rois de France, qui consistait à s'immiscer dans les affaires de la Bretagne, pour arriver à s'en emparer, fut cause que ses ducs appelèrent souvent les Anglais à leur aide. Lorsqu'en 1488, le duc François II mourut ne laissant qu'une fille pour héritière de sa couronne, l'idée d'une réunion prochaine de la Bretagne à la France dut paraître naturelle à tous les esprits. La bataille de Saint-Aubin-du-Cormier, dans laquelle beaucoup de gentilshommes bretons combattirent du côté des Français, en avait été un indice. D'ailleurs, par sa position géographique, la Bretagne, presque entièrement entourée par la mer, excepté du côté de la France, devait nécessairement finir par en faire partie. Ce résultat fut sans doute un bonheur pour elle, car si la duchesse Anne avait épousé un prince allemand ou anglais, des guerres sans fin eussent recommencé avec la France.

Nous avons dit que la plupart des grands fiefs de Bretagne étaient devenus les apanages des princes bretons. Parmi ces fiefs, on distinguait les neuf baronnies d'États, qui étaient de petites principautés contenant des villes closes et nombre de châteaux forts et de châtellenies. Plu-

sieurs de ces châtellenies étaient fort considérables ; ainsi celle de Josselin comprenait vingt-neuf paroisses, et celle de la Cheze vingt, total quarante-neuf paroisses qui composaient le comté de Porhoët en 1471 [1]. Après les baronnies d'États, venaient dans la hiérarchie féodale les terres à bannière, appelées par abréviation bannières, les bachelories, terres inférieures aux bannières, mais supérieures aux châtellenies, les fiefs ayant juridiction, et enfin les simples fiefs nobles, qui étaient les plus nombreux. Leurs possesseurs étaient astreints à un service militaire déterminé par l'importance du fief.

Pendant longtemps les hauts barons seuls et les représentants les plus élevés du clergé formèrent le conseil des ducs, mais plus tard la bourgeoisie étant devenue riche et influente fut quelquefois consultée, et enfin admise aux parlements généraux du pays. La Bretagne sous ce rapport semble avoir devancé la France, car une bulle du pape Clément V, de l'an 1308, contient un accord passé entre les prélats et le clergé du duché, d'une part, et de l'autre, *inter dilectos filios nobiles viros Ducatus, barones, nobiles, ac populum dicti Ducatus.* Dans cet acte on voit que Guillaume de Baden, laïque, était procureur du duc, des barons, des nobles et du peuple de Bretagne. Ce document fait supposer que l'usage de convoquer les trois ordres du pays existait déjà depuis longtemps avant cette époque.

Les plus anciens états ou parlements généraux de Bretagne dont il soit fait mention, sont ceux qui furent convoqués à Ploërmel en 1309, mais on n'en trouve de procès-verbaux réguliers et complets que depuis le XV[e] siècle. Ils nous font connaître le rang qu'y tenaient les différentes catégories de personnes qui y étaient convoquées. Le clergé

[1] *Cartulaire de Redon*, publié par M. Aurélien de Courson.

y était représenté par les évêques et les abbés, titulaires d'abbayes, et l'ordre de la noblesse par les possesseurs des neuf baronnies d'États, qui siégeaient à part, et par les bannerets et les bacheliers, dont le nombre, d'après les relations de ces tenues d'États, qui ont été conservées, s'élevait dans la seconde moitié du XVe siècle à 97 [1]. Le tiers-état était représenté par les procureurs ou maires des bonnes villes. Les barons, les bannerets et les bacheliers sont les seuls membres de la noblesse que nous trouvons convoqués aux États [2] ; mais sous les rois de France, beaucoup d'autres gentilshommes y furent admis. Au siècle dernier, pour entrer aux États, il fallait avoir 25 ans, posséder un fief noble, et prouver au moins cent ans de noblesse et de gouvernement noble non contestés.

L'ouverture de ces parlements généraux se faisait avec une grande pompe. Le duc, revêtu de ses habits royaux, les présidait, entouré des grands officiers du duché. On y discutait et promulgait les lois, et on y jugeait en dernier ressort les causes pendantes entre les particuliers. Toutefois les traités importants, passés avec des princes étrangers, étaient soumis à la ratification d'un grand nombre de gentilshommes et des représentants de la bourgeoisie ; tels furent le traité de Guérande en 1381, et celui de Troyes en 1427. Alain de Rohan, sire de Porhoët, protesta, par acte notarié, contre ce traité passé avec les Anglais. Depuis longtemps, au reste, les Rohan étaient plutôt Français que Bretons. Cependant, à la dernière bataille livrée en 1488 à Saint-Aubin-du-Cormier pour l'indépendance bretonne, le sire de Léon, âgé de 18 ans, se fit bravement tuer en com-

[1] Voyez p. 89 et suivantes.

[2] On lit dans le procès-verbal des États de l'an 1455 : « ... Et comparurent ainsi que faire le devaient, les Prélats, Barons, Bannerets, Bacheliers, gens de Chapitres et de bonnes villes, et aussi les sergeants féodez de ce Duché, ainsi que ci-après sont depscrits et est coutume. »

battant pour son souverain, tandis que son père, le vicomte de Rohan, était dans les rangs de l'armée française.

Quand le duc avait à se plaindre de quelques seigneurs trop puissants pour que la justice pût les atteindre, il formait un conseil de gentilshommes, de prélats et de bourgeois, et leur demandait leur concours pour réduire le sujet rebelle à l'obéissance. En 1388 le duc fit assembler dans la maison capitulaire des frères prêcheurs à Nantes, les prélats, barons, bannerets, chevaliers, écuyers et députés des Chapitres et des villes du duché de Bretagne, pour leur exposer les griefs qu'il avait contre le connétable de Clisson et Jean, comte de Penthièvre, fils de Charles de Blois.

Les ducs ne se contentaient pas de ces précautions pour empêcher les tentatives de rébellion, mais ils exigeaient encore que certains seigneurs influents leur fissent par actes revêtus de leurs sceaux et devant témoins, serment de fidélité. Ils contractaient aussi des alliances avec leurs sujets. Jean IV, par lettres données le 30 mai 1381, à Vannes, s'engage par la foi et serment de son corps, et comme loyal chevalier, à garantir l'honneur, la vie et les biens d'Olivier de Clisson contre tout homme qui peut ou qui pourrait vivre ou mourir, excepté contre Monsieur le Roi Charles de France, ses successeurs, rois de France, et son cousin le comte de Flandre. De son côté, le sire de Clisson contracta avec le duc un engagement semblable.

En 1437, une conspiration contre le duc ayant éclaté en Bretagne, ce prince, à cette occasion, exigea un serment de fidélité de tous les chevaliers et écuyers du duché. D. Morice, dans ses *Preuves*, a donné un extrait de ces serments, dont les originaux, mais seulement ceux qui concernent les évêchés de Rennes, Saint-Malo, Dol, Tréguier, Léon et les territoires de Rohan, Porhoët, Lamballe,

Moncontour et ressort de Goëllo, sont conservés aux Archives de la Préfecture de Nantes. Ils sont revêtus des signatures d'un grand nombre de gentilshommes, dont beaucoup attestent un rare talent calligraphique, ce qui prouve combien est erroné ce reproche d'ignorance adressé à la noblesse, qui, dans tous les temps, a été plus instruite que le tiers-état. Les gentilshommes maniaient aussi bien la plume que l'épée, témoin Ville-Hardouin, Joinville, d'Estouteville, Monstrelet, Olivier de la Marche, Georges Chastelain, Guillaume de Villeneuve, Comines, les maréchaux de Boucicaut, de la Marck, de Montluc et de Vieilleville, Martin du Bellay et le s[r] de Langeais, son frère, Guillaume Gruel, Brantôme, la Noue, d'Aubigné, Saulx-Tavannes, Saint-Gelais et tant d'autres écrivains appartenant à la noblesse, sans lesquels l'histoire de France offrirait des lacunes que rien ne pourrait combler. N'oublions pas nos historiens bretons Alain Bouchart et d'Argentré, dont les ouvrages ont servi de base à toutes les histoires de Bretagne qui ont paru depuis eux[1].

Bertrand du Guesclin, il est vrai, ne savait pas lire, parce que *oncques n'avoit trouvé maistre de qui il se laissast doctriner, mais les vouloit toujours férir et frapper.* Que prouve ce fait, si ce n'est que ses parents avaient tâché de lui donner une éducation en rapport avec sa naissance, et qu'il n'en avait pas profité?

On pourrait croire que l'extrait du serment de fidélité dont nous venons de parler offre une statistique exacte de la noblesse de Bretagne pour les évêchés précités ; mais si

[1] Nous ne nous occupons ici que des écrivains laïques antérieurs au XVII[e] siècle, et non de ceux du clergé, qui formait un corps à part, composé des représentants de toutes les classes de la société, et auquel appartenait Froissart lui-même, car il était chanoine de Chimay en Hainaut. Froissart, au reste, n'avait fréquenté que des princes et des chevaliers, dont il fut le commensal et auxquels il doit la plus grande partie de ses récits.

on compare les noms qui y sont mentionnés avec ceux que l'on trouve dans les anciennes réformations de la noblesse de la même époque, on verra que cette liste de gentilshommes est loin d'être complète. Ainsi l'évêché de Dol n'y figure que pour 82 nobles, le diocèse de Rennes pour 48, celui de Léon pour 106. Or l'armorial de cet évêché pour l'année 1443, attribué au mis du Reffuge, comprend 306 nobles, sans compter les anoblis et les douteux qui n'y sont pas mentionnés.

Les baronnies, les bannières et les bacheleries n'étaient pas les seules terres auxquelles des priviléges particuliers étaient attachés. Ainsi les srs de Châteaugiron étaient grands chambellans héréditaires de Bretagne, les srs de Bressé, grands écuyers ; les srs du Juch avaient le droit de porter le manteau du duc, lorsqu'il se rendait au parlement général, et gardaient ensuite ce manteau comme rémunération de cet office. Le sire de Guéméné-Guingamp portait dans les mêmes cérémonies le cercle ducal sur un carreau de velours ; en son absence, le sire du Pont-l'Abbé s'acquittait de ce service.

Les seigneurs qui remplissaient les fonctions de sergents féodés sous les barres des grandes juridictions ducales, telles que celles de Rennes, Nantes, Vannes, etc., étaient obligés à se présenter pour remplir leur office, aux parlements généraux. Ces officiers, qui primitivement étaient de basse extraction et qui recevaient au lieu de gages un *feod* ou fonds de terre, recueillaient les rentes et revenus du duc et mettaient à exécution les commandements de la justice. Avec le temps le *feod* s'étant amélioré, la fonction s'anoblit, et finit même par être recherchée par les plus grandes familles. Autrefois les nobles rendaient eux-mêmes la justice à leurs vassaux, et les sergents fieffés, quoique nobles, tenaient à honneur de précéder les juges, la verge à

la main. En Bretagne, au reste, dans tous les temps, les charges de la magistrature ont été occupées par des gens appartenant à la plus haute noblesse. L'office de chancelier, qui en France était l'apanage des personnes du tiers-état, fut toujours en Bretagne exercé par des évêques ou par des gentilshommes, parmi lesquels nous citerons Jean, vicomte de Rohan, en 1391 ; Louis de Rohan, sr de Guéméné-Guingamp, en 1445 ; Jean de la Rivière, chevalier, chambellan du duc, en 1450 ; Guillaume Chauvin, chevalier de l'Hermine, en 1458, et Philippe de Montauban, sr de Sens, chevalier, en 1487.

Les ducs récompensaient quelquefois leurs serviteurs par le don d'offices de judicature. C'est ainsi que Pierre II créa, par lettres données à Vannes le 9 novembre 1454, Olivier de Coëtlogon, son conseiller, greffier héréditaire de son parlement, avec le droit, quand lui ou ses héritiers ne pourraient pas en remplir eux-mêmes les fonctions, de se faire remplacer par des personnes capables, approuvées par le président et gens du conseil dudit parlement.

Aux États-Généraux de 1462, nous voyons figurer parmi les sergents féodés des grandes juridictions ducales, les seigneurs les plus qualifiés du pays, des bannerets tels que les sires d'Espinay, de Combourg, de la Hunaudaye, de Kergorlay, de Keimerch, de Trémedern, du Pont-l'Abbé, etc. A ce parlement, le sire de Malestroit, sergent féodé sous la barre de Ploërmel, s'étant présenté pour servir, en fut exempté par le duc, parce qu'il avait rang de baron.

Les principaux feudataires des évêques étaient astreints à certaines obligations, lors de l'entrée solennelle de ces prélats dans leur ville épiscopale. En 1383, Jean de Monstrelais, évêque de Nantes, étant arrivé dans cette ville pour prendre possession de son diocèse, le duc, mandé par lui à Nantes, reconnut qu'il était devenu, par suite d'échange,

baron de Raiz, et ajouta qu'en cette qualité, il avait droit au cheval que montait l'évêque, comme rémunération de l'obligation à laquelle il était tenu, ainsi que les autres barons de l'évêché, à le porter dans sa chaire jusqu'au chœur de la cathédrale. Le prélat, après avoir pris des informations au sujet de cette coutume, ordonna que son cheval fût remis au duc. Ce prince lui dit ensuite que, comme baron de Raiz [1], il était le second des quatre barons qui devaient le porter revêtu de ses habits pontificaux et assis dans sa chaire, depuis l'hôpital Sainte-Marie jusqu'à la cathédrale, et que les autres barons étaient ceux de Pontchâteau, d'Ancenis et de Châteaubriant. Après de longs pourparlers, il fut constaté que l'ordre dans lequel devaient se placer ces seigneurs était celui-ci : le baron de Pontchâteau, le premier à droite; le baron de Raiz, le second à gauche; et après eux, les barons d'Ancenis et de Châteaubriant. Le duc porta un des poteaux de la chaire, comme baron de Raiz, et se fit représenter comme baron de Châteaubriant par le sire de Tréal. Après la messe, ils dînèrent avec l'évêque, et le duc, comme baron de Raiz, eut le linge, la vaisselle et l'argenterie qui avaient servi au festin. Des cérémonies semblables avaient lieu lors des joyeuses entrées des autres évêques de Bretagne dans leur ville épiscopale.

Sous le régime féodal, régime essentiellement rationnel, dont les conditions avaient été primitivement librement consenties entre le seigneur et le vassal, à chaque obligation correspondait, comme on le voit, un privilége. Des usages qui nous paraissent extraordinaires avaient leur raison d'être, puisqu'ils s'étaient établis. Il ne faut donc pas juger les temps passés avec nos idées d'aujourd'hui; car rien n'est stable ici-bas, et sans doute nous paraîtrons

[1] Ce nom s'écrit maintenant Retz. L'évêque de Nantes avait écrit au duc, pour lui faire connaître le jour de son entrée à Nantes, afin qu'il s'y trouvât, comme les barons de Raiz y étaient obligés.

à notre tour ridicules à nos descendants. Il est probable que si nos ancêtres pouvaient revenir au monde, ils riraient de nos costumes et de nos institutions politiques, qui accordent le même droit de vote à l'homme instruit et à l'ignorant, et qui ont permis à un avocat de troisième ordre, à peine Français, de s'instituer de sa propre autorité dictateur de la France pendant notre malheureuse guerre avec la Prusse, et d'imposer à nos généraux des plans de campagne dont le résultat a été d'achever la ruine de notre pays. Sans doute, l'ancien gouvernement monarchique avait ses imperfections, car rien n'est parfait dans ce monde, mais il est impossible de ne pas reconnaître qu'il a constitué l'unité de la France et qu'il l'a rendue puissante et prospère, tandis que les gouvernements révolutionnaires qui lui ont succédé, après l'avoir couverte de sang et de ruines et amené trois invasions, l'ont laissée appauvrie de cinq milliards payés comme rançon à ses ennemis, et amoindrie de deux provinces.

Tous les fiefs nobles, suivant leur étendue, étaient grevés d'un service militaire. Le contingent des hauts barons était de cent lances et de cent hommes de trait; celui des simples barons de cinquante lances et de cinquante hommes de trait, d'après les ordonnances de Philippe le Bel. Les bannerets devaient servir avec vingt-cinq lances, les châtelains et les seigneurs de haubert avec quelques cavaliers armés de toutes pièces, et les possesseurs de simple fief noble en équipage d'archer à cheval, seuls, ou avec quelques autres archers.

Quoique les ordonnances souvent réitérées de nos ducs eussent interdit la possession de fiefs nobles aux roturiers, il est certain, et les procès-verbaux des anciennes montres féodales en font foi, que de riches bourgeois avaient acquis au XV[e] siècle des fiefs nobles. Ils étaient obligés de servir eux-mêmes, ou de se faire remplacer par noble homme.

Nous lisons dans le rôle de la montre de l'évêché de Tréguier pour l'année 1481 [1] :

Pierre Péan, s^r de la Rochejagu, homme d'armes, un autre homme d'armes, avec lance, page, II coustilleurs et IV archers en brigandine.

Raoul Pinart, s^r du Val, II archers en brigandine et page, enjoint faire homme d'armes.

Jean le Roux, archer en brigandine, injonction d'un autre archer.

Olivier Polart, représenté par Bertrand le Comte, enjoint mettre noble homme ou servir lui-même.

Chaque année, les commissaires du duc passaient en revue les possesseurs de fiefs nobles, et faisaient confisquer les terres des défaillants et de ceux qui ne se présentaient pas dans l'équipage requis par l'importance de leurs fiefs. L'exemption de l'impôt pour les terres nobles était souvent une minime compensation au service militaire, car plusieurs de ces fiefs, ainsi que nous le prouve le rôle de la montre de l'an 1469 de l'évêché de Saint-Brieuc, ne représentaient qu'une valeur de cent sous de rente, somme peu considérable, même aujourd'hui. Il faut bien remarquer que les terres roturières appartenant aux nobles étaient imposées. Ainsi le régime féodal n'était pas un régime de priviléges, mais, au contraire, une institution dans laquelle les bénéfices et les charges étaient compensés. Nous doutons que les riches démocrates de nos jours acceptassent, moyennant l'exemption des impôts, de servir eux-mêmes et sans trêve, comme dans les temps féodaux, à la tête de cent cavaliers équipés et entretenus à leurs frais.

Outre la chance d'être blessés ou tués à la guerre, les nobles étaient encore exposés, quand ils étaient faits pri-

[1] *Montres de Tréguier et de Goëllo*, publiées par M. de Courcy.

sonniers, à payer de grosses rançons. Du Guesclin, s'étant rendu à J. Chandos à la bataille d'Auray, en 1364, dut lui payer pour obtenir sa liberté, 100,000 francs (six millions de la monnaie actuelle). Après la bataille de Navarette, il tomba encore entre les mains des Anglais, qui le conduisirent à Bordeaux. Quelque temps après, étant parvenu à se procurer le prix de sa rançon, il l'employa tout entier à délivrer de pauvres gentilshommes bretons, prisonniers comme lui, et qui, ne pouvant se racheter, étaient détenus dans des prisons fort dures.

Pierre du Guesclin, s[r] du Plessis-Bertrand, fut pris en 1364, à la bataille d'Auray, par un capitaine anglais, nommé Guillaume de Latimer, qui l'imposa à 1,500 écus d'or. Un sauf-conduit du roi d'Angleterre du 12 juillet 1381, nous apprend qu'Alain de Beaumont fut un des otages donnés à ce prince par Olivier du Guesclin, qui avait été fait prisonnier par Evecot de Solle. Olivier de Mauny acheta la baronnie de Thorigny, en Normandie, avec la rançon qu'il tira de quelques prisonniers, dont son cousin Bertrand du Guesclin lui avait fait don. Jean de Sesmaisons, écuyer, s[r] de Sesmaisons, paya en 1473 pour sa rançon, à Louis de Belleville, s[r] de Belleville et de Montaigu, chevalier, conseiller et chambellan du roi, 1,000 royaux en monnaie de Bretagne, outre un timbre de martre et six arbalètes de passe. Jeanne de Coëtlogon, femme de Jean de Cheverue, obtint du duc, en 1488, un sauf-conduit, pour aller à Montaigu traiter de la rançon de son mari, qui avait été fait prisonnier par les Français au combat de Saint-Aubin-du-Cormier.

Les rois de France, pendant près de deux siècles, cherchèrent à attirer à leur parti les nobles de Bretagne; mais ceux-ci s'exposaient, s'ils oubliaient la fidélité qu'ils devaient garder à leur légitime souverain, à voir leurs

biens confisqués. Nous lisons dans les registres de la chancellerie pour les années 1487 et 1488 : « Don à Thébaud du » Maz de la confiscation de Guillaume le Porc, s[r] de Larchaz, pour avoir tenu parti contraire au duc. Don à » Arthur l'Epervier et à Jacques Guybé, de la rançon de » Jean de Trévecar, nonobstant rémission à lui accordée. » Don à J. de la Reigneraye, de la confiscation d'Olivier » du Gourvinec, qui a pris le parti des Français contre » le duc, etc., etc. »

Le contingent de cavalerie fourni par les fiefs nobles était très-considérable ; nous essaierons d'en donner une idée d'après les procès-verbaux des montres publiées par MM. de Courcy et de Fréminville. Ils fournissent les résultats suivants :

1469. Év.	de Saint-Brieuc.	Hommes d'armes........	48	Archers.	1560
		» de l'ordonnance.	32		
1481. »	de Tréguier.	Hommes d'armes........	68	»	1090
		» de l'ordonnance.	28		
1481. »	de Cornouailles.	Hommes d'armes.........	44	»	735
		» de l'ordonnance.	24		
1503. »	de Léon.	Hommes d'armes........	15	»	752
		Hommes d'armes....	259	Archers.	4137
		Archers............	4137		
		Total général.......	4396	cavaliers,	

soit en moyenne 1,100 par évêché, et 9,900 pour les 9 évêchés de Bretagne ; mais ce nombre est au-dessous de la réalité, parce que 8 paroisses de l'évêché de Léon ne figurent pas dans la montre de cet évêché, et aussi, parce que les évêchés de Saint-Malo, de Rennes et de Nantes sont plus considérables que ceux de Dol, de Cornouailles et de Léon. Nous pensons donc qu'on obtiendrait un chiffre plus exact, en portant à 11,000 le chiffre de la cavalerie féodale bretonne, et par suite celle de toute la France à 132,000,

en supposant que la Bretagne en fût la douzième partie. Mais ce nombre était considérablement augmenté par une multitude de cadets, qui, n'ayant d'autre moyen d'existence que le métier des armes, servaient en qualité d'hommes d'armes ou d'archers, dans les compagnies si nombreuses de gentilshommes qui, aux XIVe et XVe siècles, étaient à la solde du roi. Ainsi une montre du 1er janvier 1370 nous apprend que la compagnie de Bertrand du Guesclin était composée de 4 chevaliers bannerets, de 50 chevaliers bacheliers, et de 1,080 écuyers. Celle d'Olivier de Clisson, en 1378, comprenait 8 chevaliers bannerets, 40 chevaliers bacheliers et 450 écuyers. Olivier de Mauny, chevalier banneret, avait sous ses ordres 2 chevaliers bacheliers, et 32 écuyers. Pour établir une comparaison entre les forces militaires de la France actuelle et celles de la France au XIVe siècle, par exemple, il faut remarquer que, depuis cette époque, la population a presque doublé. Au reste, nous n'avons pas la prétention d'établir une statistique exacte, mais seulement de donner un aperçu des ressources qu'au point de vue militaire offrait la féodalité.

Il ne faudrait pas croire que les nobles seuls portassent les armes, car tous les Français, quand les circonstances l'exigeaient, étaient astreints à les prendre et à fournir leur contingent de guerre. Philippe le Bel, à l'occasion des guerres de Flandre, après avoir obtenu l'assentiment des États-Généraux, pour établir des taxes nouvelles, ordonna une levée en masse dont personne ne fut exempt; chacun fut obligé de s'équiper, selon ses facultés, et d'aller rejoindre l'armée du roi à Arras. La Roque, dans son *Traité du ban et arrière-ban,* a donné le texte des curieuses lettres que le roi adressa à ce sujet à tous les baillis et sénéchaux du royaume. Les grands seigneurs de chaque province furent

convoqués par lettres spéciales. Parmi les seigneurs bretons qui en reçurent, nous citerons Jean de Beaumanoir, le seigneur de Malestroit, Henri de Léon, le père, le s^{r} d'Avaugour, Geoffroi, s^{r} d'Ancenis, Olivier, s^{r} de Montfort, Briant le Bœuf, Rolland de Dinan, le s^{r} de Rieux, Hagomart de Cornouailles, Jehan de Machecoul, Hervé de Blain, Pierre de Bretagne, Yvon du Pont (de Pont-Château), le s^{r} de Tinténiac, Pierre de Rostrenen, le s^{r} de Moriac, le s^{r} de Kergorlay, Arthur de Bretagne, le s^{r} de Rochefort, le v^{te} de Rohan, Jehan de Bretagne, vicomte de Limoges, monsieur Yvon de la Roche (de la Roche-Bernard), Jean Boterel, s^{r} de Quintin, Olivier de Rougé, le s^{r} de Châteaubriant.

La création des armées permanentes porta un coup mortel à l'ancienne organisation féodale, qui pendant longtemps avait été la principale force militaire de la France. Toutefois les possesseurs de fiefs nobles furent, comme par le passé, convoqués, mais ils ne furent plus employés que comme une réserve donnée à l'armée régulière. Après la réunion de la Bretagne à la France, beaucoup de gentilshommes, mécontents de voir que les priviléges de la province n'avaient pas été maintenus comme ils auraient dû l'être, se tinrent à l'écart et se contentèrent de se présenter aux montres, quand ils en étaient requis; d'autres entrèrent dans les compagnies d'ordonnances, ou servirent, comme officiers, dans la nouvelle armée.

Un des priviléges de la noblesse était d'avoir des armoiries. L'usage s'en établit en Bretagne, comme dans le reste de l'Europe, à l'époque des croisades. Chaque seigneur choisit, comme signe de reconnaissance, l'emblème qui lui plut. Le reste de la noblesse suivit cet exemple et se donna des armoiries. Le choix en ayant été arbitraire, il en est résulté que certaines branches des mêmes familles ont pris des armes différentes. Les changements d'armoiries étaient

encore fréquents dans les mêmes familles aux XIIIe et XIVe siècles, sans en excepter les plus illustres. Ainsi les sceaux des Rohan, depuis 1194 jusqu'à 1222, représentent *un poisson, un lion à la bordure nébulée, un écu plein, au chef flanqué et chargé d'un autre écu brisé d'un franc-canton, un écu chargé de 7, puis de 9 mâcles.*

Pierre du Guesclin, qui vivait en 1225, portait *un écu palé d'argent et de gueules de 6 pièces, chargé de 16 losanges 6. 6 et 4 rangées en fasces,* tandis que Bertrand du Guesclin portait *d'argent à l'aigle éployée de sable, chargée d'une cotice de gueules.* On trouvera dans les *Planches* de D. Morice de nombreux exemples de ces changements d'armoiries [1].

Les fleurs de lys figurent quelquefois dans les armoiries bretonnes ; mais, à l'exception de celles qui ont été concédées à certaines maisons, comme à celle de Châteaubriant, la présence de cet emblème dans un blason n'indique aucune illustration particulière. Beaucoup de familles de noblesse inférieure, et même de simples échevins, en ont décoré leurs armes. Les pièces qui composent des armoiries n'offrent quelque signification, que lorsque les familles auxquelles elles appartiennent sont très-anciennes, parce que beaucoup de familles anoblies ont pris des armes qui n'étaient nullement en rapport avec les motifs de leur anoblissement. C'est le nom qui fait la valeur des armoiries, et non des figures héraldiques compliquées, représentant toutes les couleurs de l'arc-en-ciel, qui ont donné lieu à ce proverbe, *qu'il n'était de si belles armes que celles de vilain.*

Beaucoup de bourgeois, à l'imitation des nobles, avaient pris des armoiries, mais il leur était défendu de les tim-

[1] Ceux qui voudraient avoir des notions plus étendues sur les sceaux et les armoiries, peuvent consulter le *Dictionnaire héraldique* de M. de Courcy.

brer, c'est-à-dire de les surmonter de casque, de couronnes, et de les orner de lambrequins. Dès le XIII[e] siècle, on voit en Bretagne des bourgeois user de sceaux représentant des figures héraldiques, c'est ce que nous prouve une charte de l'an 1283, rapportée imparfaitement dans les *Preuves* de D. Morice, et dont l'original existe aux archives de la Préfecture à Nantes. Cette charte est revêtue des sceaux de 4 chevaliers, de 6 écuyers, et de 5 bourgeois de Lannion. Les sceaux de ces derniers représentent *un bras chargé d'un faucon, une croix fleurdelysée, une tour sommée de 3 donjons, une main tenant une tige de fleurs, le cinquième est effacé et ne représente qu'un paquet de cire* [1].

L'usurpation des armoiries était devenue si générale sous Louis XIV, qu'il vint à un bourgeois de Paris nommé Vannier, l'idée d'en faire l'objet d'une mesure fiscale, propre à lui faire réaliser des bénéfices importants. Il proposa au roi de verser au trésor royal une somme de 7,000,000 de livres, pour prix du privilége qui lui serait concédé, d'obliger non-seulement les nobles, mais encore ceux qui avaient pris des armoiries, à les faire enregistrer, moyennant la somme de 20 livres, dans un registre particulier nommé *Armorial général de France*. Ce privilége lui fut octroyé par lettres patentes, dans lesquelles il fut toutefois spécifié, que ces armoiries ne donneraient à ceux qui les feraient enregistrer aucun droit à la noblesse. Vannier, d'accord avec d'Hozier, exploita largement cette occasion de battre monnaie avec la vanité humaine. Ils ne se contentèrent pas de délivrer, toujours moyennant 20 livres, des armoiries à ceux qui en voulurent, mais ils forcèrent, en les menaçant de leur faire payer une amende

[1] Voyez Tome II de cet ouvrage; chap. Chevaliers XIII[e] siècle, année 1283.

de 300 livres, une infinité de gens, tels que des marchands et des cabaretiers, d'en recevoir, blasonnées souvent de la manière la plus ridicule, toujours moyennant 20 livres [1]. On voit donc que ce n'est nullement un titre d'honneur, comme le croient bien des gens, d'avoir ses armes insérées dans l'*Armorial général.* Le blason est inséparable de la noblesse, sans elle il n'a aucune valeur, et n'indique qu'un emblème de fantaisie.

Pendant longtemps on ne connut en Bretagne que les terres titrées d'ancienneté, c'est-à-dire dont l'origine remontait à un temps immémorial; mais, dans le courant du XV[e] siècle, plusieurs baronnies d'États et terres à bannières ayant été annexées au domaine ducal ou se trouvant réunies sur la même tête, les ducs érigèrent, pour les remplacer, d'autres terres en baronnies et en bannières, afin que le nombre des barons et des bannerets qui assistaient aux Etats ne fût pas diminué.

Terres érigées en baronnies d'États.

1451. — L'ancienne bannière de Derval, en faveur de Jean, sire de Derval et de Châteaugiron, grand chambellan de Bretagne (voyez chap. Grands chambellans).

1451. — L'ancienne bannière de Malestroit, pour Jean Raguenel, sire de Malestroit et de Largouët, vicomte de la Bellière, maréchal de Bretagne. Il est généralement désigné dans les histoires de Bretagne par le nom de maréchal de Malestroit [2].

[1] *Armorial* de M. de Courcy, seconde édition, T. I. Préface.

[2] L'obligation imposée à leurs maris par les héritières des grandes maisons de Bretagne, de prendre leur nom et leurs armes, expose à confondre ensemble des maisons tout à fait distinctes. Ainsi celles de Châteaugiron et de Raguenel ont pris successivement le nom de Malestroit. Au moyen des substitutions, on n'a pas à craindre que les vieux noms s'éteignent, il restera toujours quelqu'un pour les ramasser.

1451. — La seigneurie de Quintin, ancienne bannière, pour Tristan du Perrier, s[r] de Quintin. Dans une quittance de l'an 1448, il prend les noms et titres de Tristan du Perrier, s[r] de Quintin et de la Rochediré.

1464. — Lanvaux, ancienne baronnie confisquée en 1238 sur Olivier de Lanvaux, baronnie d'États rétablie en 1464 en faveur d'André de Laval, s[r] de Lohéac. Ce seigneur en 1486 étant caduc et sans enfants, le duc lui substitua Louis de Rohan, s[r] de Guéméné, dans la baronnie de Lanvaux.

1480. — La baronnie d'Avaugour fut rétablie en 1480 par le duc, en faveur de François de Bretagne, s[r] de Clisson, son fils naturel, avec le droit d'occuper le premier rang parmi les barons aux parlements généraux, ainsi que cela avait toujours existé pour les seigneurs d'Avaugour.

1487. — L'ancienne bannière de Coëtmen, pour Jean, v[te] de Coëtmen et de Tonquédec.

1487. — La Hunaudaye, bannière appartenant de toute ancienneté aux Tournemine, pour Jean Tournemine.

Terres érigées en Bannières.

1433. — Les terres du Bois de la Motte et de Trémereuc, pour Jean de Beaumanoir, chevalier, chambellan du duc.

1440. — La terre de Sévigné, pour Guillaume de Sévigné, écuyer, chambellan du duc.

1451. — Terres de Grandbois et de la Rochejagu, pour Jean Péan, écuyer du duc.

1451. — Terres de Kermel et de Coëtfret, pour Guillaume de Penhoët, écuyer.

1451. — Guémadeuc, Crénolles et Launay, pour Roland Madeuc, écuyer.

1454. — La terre de Kermavan, pour Tanguy de Kermavan, chambellan du duc.

1455. — Terres du Chastel, de Leslein et de Lescoët, pour François du Chastel, chambellan du duc.

1455. — Terre de la Muce, ancienne bachelerie, pour Guillaume de la Muce, chevalier.

1462. Les seigneuries du Bois-Raoul et de Renac, pour Tanguy du Chastel, chambellan du duc, grand maître de Bretagne. Il devint vicomte de la Bellière par suite de son mariage avec une des filles de Jean Raguenel, s[r] de Malestroit, v[te] de la Bellière, maréchal de Bretagne. Tanguy du Chastel fut grand écuyer de France, chevalier de l'ordre du roi, capitaine de 95 lances et gouverneur du Roussillon.

1512. — Les seigneuries de Quélen et du Vieuxchastel, bannière érigée en 1512 par Louis XII pour Olivier de Quélen.

Ces érections de terres en baronnies d'Etats et en bannières étaient, comme on le voit, nécessaires, afin qu'il ne restât parmi les barons et les bannerets aucun siége vacant aux États; mais les mêmes motifs n'existaient pas pour les autres provinces de France qui n'étaient pas des pays d'États. Les rois avaient pour récompenser ceux dont ils voulaient reconnaître les servives, des charges et des emplois de toute espèce; il était donc impolitique et inutile de créer une récompense à laquelle les riches seuls pouvaient prétendre; car le nombre et la nature des terres nécessaires pour former un marquisat, un comté et une baronnie étaient déterminés. Ainsi, moyennant finance, de riches gentilshommes, et même de simples anoblis et des financiers firent ériger leurs terres en marquisats, comtés et baronnies, et en jouirent orgueilleusement à la vue de la

noblesse chevaleresque, trop pauvre pour atteindre à ces érections, et qui envisagea cette nouvelle méthode comme une espèce de mystification, dont elle crut pouvoir se venger, en prenant elle-même des titres qu'on accordait si facilement à des familles qui avaient encore un pied dans la roture. Le gouvernement ne s'opposa point à ce genre de réparation que l'antique noblesse s'arrogea, et dans tous les actes qu'elle passa contradictoirement avec lui ou avec les tribunaux, les titres adoptés par d'anciennes familles ne leur furent pas contestés. L'usage de donner des titres sans les appuyer sur une érection de terres, ouvrit la porte à tous les abus, et ils étaient si grands, que M. Maugars, généalogiste, auteur d'un ouvrage sur la noblesse, écrivait en 1786, qu'il y avait en France 8,000 marquis, comtes et barons, dont 2,000 au plus l'étaient légitimement, et 4,000 bien dignes de l'être, mais qui ne l'étaient que par une tolérance abusive.

Voici ce que dit au sujet des titres le P. Toussaint de Saint-Luc dans son *Armorial de Bretagne*, imprimé en 1691, et ses réflexions méritent d'être méditées, à une époque où la manie des titres semble avoir atteint ses dernières limites : « C'est sur ce principe que je ne fais aucune » distinction entre tous les gentilshommes, et que je » n'ajoute que rarement les titres qualifiés, comme de » marquis, comtes, barons, etc., à ceux dont je mets dans » ce recueil le nom et les armes, parce que : 1° j'en ai fait » ci-dessus un recueil tiré du greffe du parlement et de la » chambre des comptes, où les érections de terres en mar» quisats, comtés, baronnies, etc., ont été enregistrées; » 2° parce que ces titres sont des qualités accidentelles à la » noblesse des familles, qui s'éteignent avec les personnes, » comme celles de chevalier, ou qui sortent tous les jours » des mêmes familles par le mariage des héritières et par la

» vente trop fréquente des terres qualifiées, qui passent » incessamment dans d'autres familles de nom et d'arme ; » 3° parce que ces sortes de titres n'augmentent en aucune » façon la véritable noblesse. Les cadets d'un aîné marquis » qui ne portent que la qualité d'écuyers ne sont-ils pas » aussi gentilshommes de nom et d'armes, et d'aussi » ancienne extraction que les marquis, les comtes, les » barons, les vicomtes ou les chevaliers, leurs aînés? De » plus, parce que les nouveaux anoblis, ayant acquis d'an- » ciennes terres, les font aussi bien ériger en marquisats » et comtés que les anciens gentilshommes. Enfin, parce » que la plupart de ces titres sont des qualifications usur- » pées et en l'air, sans aucune lettre de concession du » prince. »

Si un titre, reposant sur une érection de terre ou concédé par le souverain, donnait du lustre à la noblesse, ainsi qu'un riche cadre fait ressortir un tableau, d'un autre côté, il n'apportait à celui qui en était revêtu que des prérogatives purement honorifiques. Les priviléges de la noblesse augmentaient en raison de son ancienneté. Ainsi un anobli élevé à la dignité de duc en 1788, n'aurait pas pu être sous-lieutenant d'infanterie [1] ; l'entrée dans l'ordre de Malte, dans les chapitres nobles, aux États de sa province, lui eût été interdite, tandis qu'elle eût été accordée au plus pauvre gentilhomme d'ancienne race.

Si la noblesse bretonne passait pour être la moins titrée de l'Europe, ce qu'explique son caractère fier et indépendant, qui la tenait éloignée de la cour, et l'empêchait de réclamer le prix du sang versé pour la patrie, elle ne le

[1] L'ordonnance de M. de Ségur, ministre de la guerre, qui exigeait la preuve de 4 degrés de noblesse, pour les grades d'officiers dans les troupes de terre et de mer, était une innovation, car le service des armes avait été de tout temps la pépinière de la noblesse.

cédait néanmoins à la noblesse d'aucun autre pays en antiquité, en illustration et en puissance. Les ruines de ses forteresses et les fastes de notre histoire sont là pour le prouver. Quand les jours malheureux arrivèrent pour la France, les Bretons, oubliant ses agressions souvent injustes, vinrent lui apporter le poids de leur épée, et ce furent eux qui, sous les grands connétables du Guesclin, Clisson et Arthur de Richemont, contribuèrent le plus à la délivrer des Anglais, ses éternels ennemis.

GRANDS OFFICIERS

DE LA COURONNE DE FRANCE

PRODUITS PAR LA BRETAGNE

GRANDS OFFICIERS

DE LA COURONNE DE FRANCE PRODUITS PAR LA BRETAGNE

CONNÉTABLES

1241. HENRI, BARON D'AVAUGOUR, aurait été, suivant une ancienne romance, relative à la fondation du couvent des Cordeliers de Dinan, connétable de France à son retour de la terre sainte. Ce seigneur, que nous trouvons qualifié chevalier dans un titre de l'an 1233, après avoir fondé le couvent des Cordeliers de Dinan, y prit l'habit religieux avec plusieurs de ses compagnons d'armes. D. Morice, qui a inséré cette romance dans le premier volume des *Preuves* de son *Histoire de Bretagne*, ajoute qu'elle a été prise au couvent des Cordeliers de Dinan, autrement dit Notre-Dame-des-Vertus, où ces vers sont écrits sur une peau de vélin, écriture du XVIe siècle. Quoique ce document ne puisse tenir lieu d'un titre authentique, nous avons cru néanmoins devoir le rapporter, parce que les traditions sont toujours respectables, et offrent souvent un reflet de la vérité. Il serait possible que, pendant l'expédition d'Égypte, le roi eût choisi le sire d'Avaugour pour son connétable, sans que ce titre lui eût été confirmé. Au reste, le sire d'Avaugour n'accomplit son vœu que beaucoup plus tard que ne le fait supposer la romance, s'il est vrai, comme le rapporte D. Morice, qu'il ne se fit cordelier qu'en 1278.

L'an mil deux cent un et quarante [1]
Que Louis, le noble roy de France,
Passa la mer à grand nombre de gens
Dévotieux et de bonne créance.

Tous ensemble d'une bonne alliance
S'en partirent pleins du divin amour,
Avecques eulx connestable de France
Monsieur Henri, le baron d'Avaugour.

S'en allèrent par grande dévotion
Pour recouvrer la noble et sainte terre;
Le connestable le baron d'Avaugour
Y demeura deux ans pour la conquerre.

Les Sarrasins leur firent rude guerre,
Tant qu'ils pensoient s'en aller tous mourir;
Le connestable mit les genoux en terre,
Et commença à plorer et gémir.

Benoist Jesus qui voulustes mourir
Pour nous en croix, aïez de nous pitié ;
Contre ces chiens veuillez nous secourir,
Qui vos saints lieux ont ainsi prophanié,

Et mon Palais à Dinan situé
J'en ferai faire couvent à saint François,
Pour servir Dieu en hiver et esté,
Et lesseray mes chevaux et harnois.

Bientost après s'apparut saint François
Au connestable, disant qu'il gaigneroit
La bataille contre les chiens Turquois,
Et que pour lui Jésus-Christ il prieroit.

Le connestable au Roy s'en va tout droit,
En lui disant: Sire, prenez couraige,
Nous gaignerons, car nous avons bon droit,
Par saint François nous aurons l'avantaige.

[1] Cette date n'est pas exacte, car ce fut en 1248 que saint Louis partit avec son armée pour l'Égypte.

De vous, Sire, je ne veux plus de gaiges,
Car le monde je veux abandonner,
Et servir Dieu, auquel à son ymaige
Il lui a pleu nous crayer et former.

De saint François l'habit s'est fait donner
Au bon Docteur, dit saint Bonaventure,
Dont saint Louis se mist à en pleurer,
Et la Noblesse en eust grande amertume.

Puis à Dinan par saint Bonaventure
Fust envoyé et bastit ce couvent
De dévotion et d'honneste mesure,
Où il vesquit et mourut saintement.

Plusieurs seigneurs de son très-noble sangc
L'ont ensuivy en sa religion
En laquelle ont vescu saintement,
Dont en est grand mémoire et renom.

Entre les autres Chevaliers de grand nom,
Monsieur Geoffroy Boterel de Quintin,
Seigneur Hardouin Tournemine par raison,
Ont fait service à Dieu, soir et matin.

Prenons sur eux nostre exemple et patron
Et de bonne heure prenons les bons logeis,
Demandons tous à nostre Dieu pardon,
Heureux sera qui aura Paradis.

Nostre-Dame de Vertus appellée
Une ymaige icy fust envoyée
Par le Docteur dit saint Bonaventure,
Où des malades il est fait grande cure.

D. Morice, dans la généalogie qu'il a donnée des comtes, rois et ducs de Bretagne, dit que Henri II du nom, comte de Goëllo, fut le premier qui prit le nom d'Avaugour; qu'il se fit cordelier en 1278 et mourut en 1281. Il parvint sans doute à un âge fort avancé, car on le trouve qualifié che-

valier dans un titre de l'an 1218. La maison d'Avaugour descendait d'Eudon, deuxième fils de Geoffroi II, duc de Bretagne, lequel Eudon mourut en 1079. La baronnie d'Avaugour était la première baronnie d'États de Bretagne.

1370. BERTRAND DU GUESCLIN naquit en 1320 au château de la Motte-Broon. Il eut pour père Robert du Guesclin, et pour mère Jeanne de Mallemains, dame de Sens, en Normandie. De ce mariage sont issus quatre fils et six filles, savoir : Bertrand, qui devint connétable de France et de Castille; Olivier, connétable de Castille et comte de Longueville, après la mort de son frère, Guillaume; Robert, Julienne, Agathe, Loyette, Jeanne, Colette et Clémence.

Sans nous arrêter aux diverses origines données à la maison du Guesclin, nous dirons qu'elle tenait un rang distingué parmi la noblesse de Bretagne et qu'elle avait pris part aux guerres saintes. C'est ce que nous apprend un accord passé en 1180 entre les moines de la Vieuville et Geoffroi du Guesclin. On y voit que ces religieux étaient devenus possesseurs de la terre de la Fresnaye, par suite d'une donation à eux faite par Florida, mère de Geoffroi du Guesclin, *Gaufridi Waglif*, et de Richard et Guillaume, ses frères, et aussi par la concession à eux octroyée par ledit Geoffroi, à son retour de Jérusalem, *post reditum suum de Jerosolymis*. Nous trouvons aussi dans les *Preuves* de D. Morice, que Pierre et Bertrand du Guesclin sont qualifiés, le premier *miles*, et le second *dominus*, titre affecté aux seuls chevaliers, dans des chartes des années 1225, 1226 et 1247, qui nous apprennent qu'ils devaient chacun deux chevaliers d'ost au duc [1].

[1] Le chevalier d'ost était un cavalier armé de toutes pièces. Quand on lit qu'un fief devait un certain nombre de chevaliers, il faut toujours entendre, par ces mots, des chevaliers d'ost. On les appelait ainsi, parce qu'ils portaient la même armure que les chevaliers, sauf les insignes chevaleresques.

Le sceau de Pierre du Guesclin, gravé dans les planches de D. Morice, représente *un écu palé d'argent et de gueules de 6 pièces, chargé de 16 losanges placés en fasces 6. 6 et 4;* tandis que le connétable portait *d'argent à l'aigle éployée de sable, becquée et membrée de gueules, à la cotice de même brochant.* Ces différences d'armoiries ne doivent pas étonner, car leurs changements, même dans les familles les plus illustres, étaient fréquents en Bretagne, au XIVe siècle. Le nom de Geoffroi du Guesclin figure à la salle des Croisades, à Versailles; mais il est probable que ses armes étaient plutôt celles de Pierre du Guesclin, que les armes du connétable qu'on lui a attribuées.

Après s'être distingué dans les tournois et dans les combats singuliers, Bertrand du Guesclin accrut sa renommée par les avantages qu'il remporta sur les Anglais dans une infinité de rencontres. Il fut armé chevalier, selon quelques auteurs, après le combat de Montmuran, par un chevalier nommé Elâtre du Marais; d'autres ont cru qu'il avait reçu la chevalerie des mains de Charles de Blois, dont il avait embrassé le parti. Ce qui est certain, c'est qu'il est qualifié chevalier dans un sauf-conduit du roi d'Angleterre, daté de Westminster, du 4 février 1360, et dans des lettres du duc d'Alençon, du 21 juillet 1361.

Entré au service du roi Charles V, il gagna sur les Anglais et les Navarrais la bataille de Cocherel, en 1364, et reçut en récompense le comté de Longueville. La même année, il fut envoyé au secours de Charles de Blois, et fut fait prisonnier à la bataille d'Auray, par Chandos, auquel il paya 100,000 francs (six millions de francs de notre monnaie) pour sa rançon. En 1366, à la prière du roi Charles V, il se mit à la tête des grandes compagnies, renforcées par un grand nombre de gentilshommes bretons, et les conduisit au

secours de D. Henri de Transtamare, qui disputait le trône à Pierre le Cruel. Le résultat de cette expédition ne fut pas heureux. D. Henri perdit la bataille de Navarette, qu'il avait livrée malgré le conseil de du Guesclin, qui y fut fait prisonnier. Après avoir payé sa rançon, il retourna, en 1367, en Espagne, défit D. Pedro à la bataille de Montiel, et établit D. Henri sur le trône de Castille. Ce prince, voulant reconnaître un si grand service, créa du Guesclin connétable de Castille, et lui fit don du duché de Molina et du comté de Soria. Il perdit ce comté d'une façon singulière. Ne se souciant pas de conserver des terres en Espagne, il avait proposé au roi de lui rendre Soria, à condition qu'il recevrait en échange le comte de Pembrok, riche seigneur anglais, qui avait été pris par les Espagnols, et dont la rançon avait été fixée à 120,000 francs. D. Henri accepta; mais, l'échange fait, le comte de Pembrok vint à mourir avant d'avoir payé sa rançon, de sorte que du Guesclin la perdit ainsi que sa terre de Soria. Pendant qu'il était à Soria, le maréchal d'Andrehan arriva, lui apportant des lettres du roi, qui venait de le nommer connétable. Du Guesclin, après quelques hésitations, accepta et retourna en France. A partir de ce moment, il défit les Anglais partout où il les rencontra, les battit à Pontvalain et à Chisey en 1371, et contribua à leur enlever le Poitou, l'Auvergne, le Rouergue et le Limousin, avec diverses places en Normandie et en Bretagne. En 1380, ayant mis le siége devant Châteauneuf-de-Randon, dans le Gévaudan, il y tomba malade et mourut le 13 juillet, âgé de 66 ans. Il fut enterré à Saint-Denis, aux pieds du roi Charles V, qui mourut au mois de septembre de la même année. Depuis, le roi Charles VI lui fit faire des obsèques magnifiques au mois de mai de l'an 1389.

Le roi Charles V récompensa du Guesclin de ses services

avec magnificence. Outre le comté de Longueville et celui de Pontorson, il lui avait encore fait don successivement des terres de Fontenay-le-Comte, de Montreuil-le-Bouin, du comté de Montfort-l'Amaury, des seigneuries de Saint-Sauveur, de la Roche-Tesson, etc. Du Guesclin prend aussi dans quelques montres le titre de *comte de Bourges*, quoique cette ville fût l'apanage du duc de Berry ; peut-être ce prince lui en avait-il fait un don particulier, probablement seulement pendant sa vie.

Du Guesclin ne prenait en général, dans les montres d'hommes d'armes, que les titres de chevalier banneret, duc de Molines, connétable de France; mais dans quelques autres il se qualifie en outre, comte de Longueville et de Bourges, et quelquefois comte de Sorie, s^r^ de la Roche-Tesson. Une de ces montres du 1er janvier 1370, nous fait connaître que sa compagnie d'hommes d'armes était composée de 4 chevaliers bannerets, de 51 chevaliers bacheliers et de 1,080 écuyers.

Les titres de très-noble et très-puissant prince Monseigneur Bertand du Guesclin, connétable de France et comte de Monfort-l'Amaury, sont donnés à du Guesclin dans une quittance de Briant de Lannion, chevalier, qu'il avait institué son gouverneur dans le comté de Monfort-l'Amaury.

D'après un document découvert par M. de Fréminville, auteur d'une histoire de Bertrand du Guesclin, le connétable aurait été grand maître de l'ordre des Templiers. On trouvera dans l'ouvrage précité un *fac-simile* de cette pièce fort curieuse. Jusqu'à la révolution française, l'ordre des Templiers, qui avait été aboli par Philippe le Bel, continua à exister secrètement et à nommer des grands maîtres, tous choisis parmi les membres de la plus haute noblesse, entre lesquels nous citerons des comtes d'Armagnac, un seigneur de Croï, chevalier de la Toison d'or, l'amiral Chabot, comte

de Brion, le maréchal de Saulx-Tavannes, le connétable Henri de Montmorency, les maréchaux de Grancey et de Durfort-Duras, Philippe d'Orléans, régent de France, le duc du Maine, Henri de Bourbon-Condé, Henri de Bourbon-Conti et le duc de Brissac, commandant de la garde de Louis XVI, en 1776 [1].

Du Guesclin ne laissa pas d'enfants de ses deux femmes, Tiphaine Raguenel et Jeanne de Laval. Il fut non-seulement le plus grand capitaine des temps féodaux, mais encore le modèle des chevaliers. Sa générosité était sans bornes; plusieurs fois on le vit vendre ses terres pour en distribuer le prix à ses compagnons d'armes, et partager entre de malheureux gentilshommes prisonniers l'argent amassé pour sa rançon. En disant adieu aux vieux capitaines qui l'avaient suivi pendant quarante ans, il les priait de ne pas oublier ce qu'il leur avait dit mille fois: qu'en quelque pays qu'ils fissent la guerre, les gens d'Église, les femmes, les enfants et le pauvre peuple n'étaient pas leurs ennemis, et avaient droit à leur protection. Notre impartialité nous oblige cependant à citer ces paroles de d'Argentré: « Du Guesclin et Clisson, ces grands capitaines, » étant pratiqués et venus au service du roi (comme nageant » en plus grande eau), oublièrent tous les devoirs d'obéis- » sance envers le duc, leur souverain seigneur, pour servir » celuy duquel ils recevaient les états et bienfaits plus » grands. »

La dernière branche de la maison du Guesclin a fini dans la personne de Françoise-Marie, mariée à Louis-Joachin Potier, duc de Gesvre, gouverneur de Paris, décapité en 1794.

[1] Il faut croire que l'attrait de la nouveauté et du mystère, ainsi que la bêtise humaine n'ont point de limites, quand on voit des rois, des empereurs et des princes faire partie de sociétés secrètes dont le but certain est de les renverser, et exécuter leurs ordres, ainsi que cela est arrivé à Napoléon III, qui, par la crainte que lui inspiraient les frères et amis, a plongé la France dans un déluge de maux.

1380. OLIVIER DE CLISSON, qui succéda en 1380 à du Guesclin, dans la charge de connétable, était issu d'une des plus illustres maisons de Bretagne. Elle tirait son nom de la baronnie de Clisson, qui était une des terres à bannière de Bretagne. Le château de Clisson, brûlé pendant la Révolution, et dont les ruines font encore l'admiration des amateurs de l'architecture féodale, fut bâti, suivant la tradition, par un sire de Clisson, au retour de la croisade. Le plus ancien du nom de Clisson dont nous ayons connaissance, est Guy, mentionné dans l'acte de fondation du prieuré de Châteauceaux, en 1040. Nous trouvons ensuite Baldric, témoin dans une donation faite en 1074 à l'abbaye de Quimperlé par Berthe, veuve du duc Allain III ; Gaudin, cité dans une charte de Marmoutiers, en 1090 ; Guillaume, nommé dans une charte de Bernard de Machecoul, pour les religieux de Saint-Martin ; Haimeric, qui figure dans une charte de l'abbaye de Buzay, de 1152 ; Guillaume de Clisson, qualifié baron, ainsi que le sire de Raiz, dans une charte de 1205 ; ce Guillaume de Clisson et son fils, nommé aussi Guillaume, sont mentionnés parmi les chevaliers bannerets bretons qui furent convoqués à l'ost de Philippe-Auguste, et qui se trouvèrent à la bataille de Bouvines, en 1214 ; Monsieur Olivier, sire de Clisson, eut sa terre confisquée par le duc, en 1260. Son fils Olivier est qualifié valet dans un titre de 1265, et chevalier dans un autre de 1275. Olivier, fils du précédent, épousa en 1320 Jeanne de Belleville. De ce mariage naquit le connétable.

Le sire de Clisson, ayant été soupçonné, ainsi que plusieurs autres chevaliers bretons, d'avoir traité secrètement avec le roi d'Angleterre, fut arrêté avec eux à Paris, en 1344, au milieu d'un tournoi, par ordre de Philippe de Valois. De là on les conduisit aussitôt aux halles de Paris, où ils eurent la tête tranchée. Cette exécution barbare,

et qu'on ne saurait trop flétrir, fut cause que le jeune Olivier embrassa le parti du comte de Montfort, qui, soutenu par les Anglais, disputait la possession du duché à Charles de Blois, neveu du roi de France. Aussi le voyons-nous, en 1359, muni d'un sauf-conduit du roi d'Angleterre, qui l'appelle *fidelis et dilectus noster Oliverius de Clisson*, passer en Bretagne avec une troupe d'hommes d'armes et d'archers. La même année, ce prince lui donna la capitainerie de Pymerc (Keymerch ou Kerimerch) en Bretagne, vacante par la mort de J. de Lacy, chevalier. En 1364, le sire de Clisson commanda à la bataille d'Auray le troisième corps de l'armée de Jean de Montfort, qui avait choisi Chandos pour généralissime. Le chevalier breton y fit des prodiges de valeur, éclaircissant les rangs à coups de hache, et quoiqu'il eût reçu dans sa visière un coup qui lui creva un œil, il continua de combattre. La mort de Charles de Blois, tué dans ce combat, assura la possession de la Bretagne au comte de Montfort, qui en devint le souverain incontesté, par suite de deux traités passés, l'un avec la veuve de Charles de Blois, et l'autre avec le roi de France.

Quand le prince de Galles passa, en 1366, avec une armée en Espagne, pour rétablir sur le trône de Castille D. Pedro le Cruel, que du Guesclin en avait chassé, Clisson alla rejoindre l'armée anglaise et combattit dans ses rangs à la bataille de Navarette, où du Guesclin fut fait prisonnier. « Le captal de » Buch et le sire de Clisson, rapporte Froissart, et leurs » gens vinrent sur ceux de pied de la bataille du comte » Dom Tille (Dom Tellez) et les occirent et meshaignèrent » et firent grant esparsin. » Avec le sire de Clisson se trouvait aussi dans l'armée du prince de Galles un chevalier breton, le sire de Raiz, que Chandos avait fait prisonnier à la bataille d'Auray, et auquel il avait imposé pour rançon de le servir pendant un certain temps, à ses frais, avec trente lances.

De retour en France, Clisson se brouilla avec le duc à l'occasion de la seigneurie du Gâvre, qu'il lui demanda. Ce prince lui répondit qu'il avait disposé de cette terre en faveur de Jean Chandos, à qui il avait des obligations essentielles. Le Gâvre était à la bienséance de Clisson et dans le voisinage de son château de Blain. Ne pouvant obtenir ce manoir, il jura qu'il n'aurait jamais d'Anglais pour voisin, et alla y mettre le feu. Il ne se contenta pas de l'avoir brûlé, mais il en fit encore transporter les pierres à Blain, et s'en servit pour fortifier son château. La perte de Châteauceaux, que le roi donna au duc de Bretagne, indisposa encore Clisson contre le duc. Jusque-là il avait fait la guerre à la comtesse de Penthièvre, que la France avait toujours protégée. L'aversion qu'il venait de concevoir contre le duc et contre les Anglais, lui fit embrasser le parti de la comtesse. Il accepta sa lieutenance en Bretagne et la garde de toutes les places qu'elle y possédait. Ce changement le conduisit au service de la France, afin d'avoir occasion de nuire au duc et aux Anglais. Charles V, ravi d'avoir un si grand capitaine, l'admit dans ses conseils, lui rendit presque toutes les terres qui avaient été confisquées sur son père et lui donna la lieutenance générale de la Touraine, du Maine et de l'Anjou. A partir de ce moment, il devint le fidèle compagnon de du Guesclin, avec lequel il contracta un traité d'alliance en 1370.

Olivier de Clisson se trouva avec du Guesclin au combat de Pontvalain, aux siéges de la Roche-sur-Yon, de Brest, du château de Derval, devant lequel il fut dangereusement blessé, et le suivit dans beaucoup d'autres expéditions. Il figure avec les titres de chevalier banneret et de baron, dans un grand nombre de montres. L'une d'elles, du 1er mai 1370, nous apprend que sa compagnie d'hommes d'armes était composée du sire de Raiz, baron, de 33 chevaliers et de 200 écuyers.

A la mort de du Guesclin, qui arriva en 1380, le roi ne trouva personne plus digne de le remplacer dans la dignité de connétable que le sire de Clisson. L'année suivante, le duc de Bretagne fit un traité d'alliance avec le nouveau connétable par lettres données à Vannes, et dans lesquelles il l'appelle *son très-cher et féal cousin*, mais cette alliance ne fut pas de longue durée.

En 1382, le roi, profitant d'un instant de repos que lui donnaient les affaires d'Angleterre, envoya une armée en Flandre pour secourir le comte de Flandre, qui en avait été chassé par ses sujets révoltés. Clisson fut mis à la tête de cette armée dans laquelle se trouvaient un grand nombre de Bretons, parmi lesquels on distinguait les sires de Laval, de Rohan, de Rieux, de Combourg (J. de Malestroit), de Rochefort, de Beaumanoir, de la Bellière (J. Raguenel), de Tinténiac, Jean de Malestroit, Henri de Mauny, Maurice de Treziguidy, Tristan de Lescouët, Guy le Baveux, Nicole Paynel, Jean Chauderon et le sire de Matignon [1]. Cette campagne eut une issue favorable; les Flamands furent défaits au combat du pont de Comines, et à la bataille de Rosebecque, où leur chef, Arteweld, fut tué.

Clisson était devenu immensément riche, et ses deux femmes, Catherine de Laval et Marguerite de Rohan, lui avaient apporté de nombreux domaines. Il possédait les plus forts châteaux de la Bretagne, tels que Clisson, Josselin, Blain, Jugon; il était comte de Porhoët, s^r de Belleville, et sa puissance était telle, qu'il put faire avec avantage la guerre à son souverain, qui, pour la terminer, fut obligé de lui envoyer au château de Josselin son fils en otage. Cet acte de confiance toucha tellement Clisson, que

[1] D'Argentré, qui donne les noms de ces seigneurs, a écrit par inadvertance, à moins que ce soit une faute de copiste : Maurice de Mauny et Henri de Treziguidy, pour Henri de Mauny et Maurice de Treziguidy.

depuis ce moment, il resta invariablement attaché au duc, qui lui confia même la tutelle du jeune prince, qu'il eut l'honneur de créer chevalier en 1401, lors de son couronnement à Rennes.

De sa première femme, Catherine de Laval, il eut deux filles, Béatrix de Clisson, comtesse de Porhoët, qui épousa Alain VIII, vicomte de Rohan, et Marguerite, mariée en 1387 à Jean de Châtillon, dit de Bretagne, fils de Charles de Châtillon, comte de Blois, qui disputa le duché de Bretagne au comte de Montfort. Ce fut ce mariage, contracté sans l'assentiment du duc, qui mit le comble à la haine que ce prince portait à Clisson.

D. Morice a donné dans ses *Planches* le sceau d'Olivier de Clisson à la date de 1407 ; il est de grande dimension et représente *un chevalier armé de toutes pièces, vu à mi-corps et sortant d'une tour; dans la main droite il tient une épée, et dans l'autre un bouclier, orné du lion couronné des Clisson. Le casque est surmonté d'une couronne ailée et fleurdelysée. Deux rubans, formant lambrequins, sortent du casque et portent ces mots : Pour ce qu'il me plaît. Pour légende, scel d'Olivier, sire de Clisson et de Belleville.* La baronnie de Clisson fut confisquée par le duc Jean V. Elle fut donnée par ce prince à Richard de Bretagne, comte d'Etampes, et a été possédée ensuite par François d'Avaugour, comte de Vertus, fils naturel de François II, qui la transmit à ses descendants.

Il a existé en Bretagne une famille ancienne et distinguée, appelée Scliczon, qui, par suite de la ressemblance de son nom avec celui de Clisson, orthographié aussi Cliczon, a pris, vers le XVI[e] siècle, le nom et les armes de Clisson, en abandonnant les siennes, qui étaient *d'azur au croissant d'argent, accompagné de 3 molettes de même.* A cette famille appartenait Jean Scliczon, nommé, en 1492, par

Charles VIII, président des Grands-Jours de Bretagne. Cette famille a été maintenue en 1669, sous le nom de Clisson, sur preuves remontant à Jean Scliczon, précité.

1425. ARTHUR DE BRETAGNE, COMTE DE RICHEMONT, fils de Jean IV, duc de Bretagne, reçut l'ordre de chevalerie avec ses frères Gilles, et Richard, comte d'Étampes, des mains du duc Jean V, leur frère, lors de son entrée solennelle à Rennes, en 1401. Un compte de Hémon Raguier, trésorier du roi, de l'an 1414, nous apprend que le comte de Richemont était alors au service du roi, et qu'il recevait M livres par an, outre ses gages de chevalier-banneret. Il commandait, en 1415, un corps de troupe bretonnes à la bataille d'Azincourt, dans laquelle il fut fait prisonnier, et où périrent cinq à six cents chevaliers et écuyers bretons, que l'on trouva presque entièrement défigurés par les coups qu'ils avaient reçus. Le comte de Richemont fut conduit en Angleterre, où il resta jusqu'à l'an 1420, ainsi que nous le voyons par un sauf-conduit délivré, la même année, par le roi d'Angleterre, à quelques chevaliers bretons, pour traiter de son élargissement. Dans ce sauf-conduit le comte de Richemont est qualifié chevalier.

Au retour de sa captivité, il s'attacha au service du roi Charles VII, qui le créa connétable de France, le 7 mars 1424, et lui confirma le don du duché de Touraine, qu'il avait reçu du roi Charles VI. Le comte de Richemont remporta plusieurs avantages sur les Anglais, en Normandie et en Poitou, et gagna sur eux la bataille de Patay, en 1429. Il réduisit, en 1437, la ville de Paris sous l'obéissance du roi, et l'accompagna lorsqu'il y fit son entrée solennelle. Il prit sur les Anglais les villes de Meaux, de Bayeux, de Briquebec, de Valognes, de Caen, de Cherbourg, et les défit à la bataille de Formigny, en 1450. Après la mort de

Pierre II, il devint duc de Bretagne, en 1457, et mourut en 1458, ne laissant point d'enfant de ses trois femmes, qui furent Marguerite de Bourgogne, Jeanne d'Albret et Catherine de Luxembourg.

D. Morice fait remarquer que, lorsque le comte de Richemont fut nommé connétable, les Anglais étaient maîtres de la moitié du royaume, et qu'à sa mort, ils ne possédaient plus que Calais. Tous ces succès, dus en partie à sa valeur, furent aussi les suites de la réforme qu'il introduisit dans la milice française par la création des compagnies d'ordonnance, qui furent les premières troupes régulières dépendant entièrement du roi et à sa solde. Il servit aussi utilement le roi dans ses conseils que dans ses armées. C'est à lui qu'on doit le traité d'Arras, qui détacha le duc de Bourgogne des intérêts de l'Angleterre.

MARÉCHAUX DE FRANCE

1397. JEAN II DU NOM, SIRE DE RIEUX ET DE ROCHEFORT, chevalier, rendit de grands services au roi Charles VI, qui le pourvut de la charge de maréchal de France à la place de Louis de Sancerre, par lettres données le 19 décembre 1397. Cousin d'Olivier de Clisson, il l'accompagna en 1366 en Espagne, lorsque ce seigneur alla rejoindre l'armée du prince de Galles, et se trouva à la bataille de Navarette, où D. Henri de Transtamare, qui disputait la couronne de Castille à D. Pedro le Cruel, fut défait, et dans laquelle du Guesclin fut fait prisonnier. Il s'attacha ensuite à ce dernier, et le suivit dans plusieurs expéditions, entre autres au siége de Bécherel, en 1371. Il prit part, en 1382, à la guerre de Flandre, et se distingua à l'attaque du pont de Comines et à la bataille de Rosebeke, où le chef des Flamands Arteweld fut tué. Le sire de Rieux suivit, en 1390, le duc de Bourbon au siége de Carthage, en Afrique. Ses services lui valurent, en 1397, le bâton de maréchal de France. En 1404, lors de la descente des Anglais près de Brest, le sire de Rieux, sans attendre le duc, qui s'avançait à la tête de 2,000 hommes, les repoussa avec 700 gens d'armes, auxquels s'étaient joints des paysans, armés de fléaux, d'arcs et de fourches. Il fut envoyé l'année suivante avec un corps d'armée dans le pays de Galles, mais le succès de cette expédition ne fut pas heureux. Destitué

de sa charge en 1411, il y fut rétabli en 1413, et en fut déchargé à sa prière en 1417. Il est qualifié chevalier dans le traité de Guérande, qu'il ratifia en 1365, et chevalier banneret dans une montre du 1er septembre 1380, reçue à Châlons, en Champagne, et dans laquelle il figure avec 4 chevaliers et 38 écuyers de sa chambre. Il avait épousé Jeanne de Rochefort, dame de Rochefort, de Châteauneuf, d'Assérac, vicomtesse de Donges et baronne d'Ancenis. Ce fut en qualité de baron d'Ancenis, qu'il prit place parmi les barons, aux Etats généraux de 1386. Il mourut à l'âge de 75 ans, dans son château de Rochefort.

Le sceau du maréchal de Rieux, donné par D. Morice dans ses *Planches*, représente *un écu écartelé au 1 et 4 d'azur à 9 besants d'or*, qui est de Rieux, *au 3 et 4 vairé d'or et d'azur*, qui est de Rochefort ; *en abîme, un écusson chargé d'un lion passant*. La devise des Rieux était : *A tout heurt Bellier, à tout heurt Rieux ;* et aussi : *Tout un.*

Dans un mémoire présenté au roi en 1702, par René de Rieux, marquis d'Ouëssant, et dans lequel sont relatées toutes les alliances de sa maison avec celle de France et plusieurs autres maisons souveraines, on trouve une généalogie des Rieux commençant à Conan Mériadec, premier roi de Bretagne en 383, et se continuant sans interruption jusqu'à René, marquis d'Ouëssant. On y voit que le premier qui prit le nom de Rieux vivait en 546, qu'un autre fut tué à Roncevaux, etc... Le roi Louis XIV, qui ne pouvait remonter avec certitude qu'à Robert le Fort, duc et marquis de France, qui vivait en 881, dut être bien étonné de voir qu'il avait pour sujet un personnage d'une si ancienne et d'une si illustre origine [1]. Nous n'avons pas

[1] Les trois races de nos rois n'en forment probablement qu'une seule ; toutefois la filiation de la troisième n'est régulièrement établie par titres que depuis Robert le Fort. Cette antiquité et cette noblesse placent la maison de Bourbon bien au-dessus de toutes les autres races royales de l'Europe.

besoin de faire remarquer que cette descendance n'est nullement prouvée, vu la rareté des titres existant dans ces temps reculés. Néanmoins, il est bien probable que les sires de Rieux descendent des anciens souverains de Bretagne. Nous voyons en effet, dans une charte de l'an 860 environ, rapportée par D. Morice, que le duc Alain le Grand était dans son château de Rieux, lorsqu'on vint lui apprendre la maladie de son fils Guerech. C'est à ce Guerech que d'Argentré remonte la filiation des sires de Rieux ; il est en effet bien supposable que le duc Alain ait donné le château de Rieux à l'un de ses enfants. Toutefois, la généalogie précitée ne fait aucune mention de ce Guerech, mais d'un Hector de Rieux, qui vivait en 861, et dont le fils, nommé Hencard, aurait fondé le prieuré de Redon. Cet Hencard ne fonda pas le prieuré de Redon, comme l'indique le mémoire, mais il lui donna le tiers de sa terre de Rieux, ainsi que nous l'apprend une charte de ce prieuré, de l'an 862.

M. Levot, dans ses *Biographies bretonnes*, rapporte qu'on voit, par les procès-verbaux des Etats de Bretagne de 1670 à 1680, que les seigneurs de Rieux étaient considérés comme descendants de Rodald de Rieux, petit-fils d'Alain *Re-bras* ou le grand roi, qui leur avait transmis à titre d'héritage la ville de Rieux.

Cette maison a produit deux maréchaux de France, un maréchal de Bretagne, un chevalier de l'Hermine et nombre de personnages remarquables, parmi lesquels nous citerons Alain, qui accompagna le duc Conan IV au siége de Combourg, en 1060 ; Rolland, croisé en 1185, et Gilles, croisé en 1248 ; Rolland, un des 38 chevaliers bannerets bretons qui se trouvèrent à la bataille de Bouvines, en 1214 ; Guillaume, tué au combat de la Roche-Derrien, en 1347 ; Jean Ier, chevalier banneret, capitaine de Redon

en 1348 ; Guillaume, tué à la bataille d'Auray, à côté de Charles de Blois, en 1366 ; Claude, créé chevalier à la journée de Sainte-Brigitte, et fait prisonnier en 1525 à la bataille de Pavie, où il remplissait la charge de maréchal de bataille ; Guy, gouverneur de Brest, chevalier de l'ordre du roi, capitaine de 50 hommes d'armes de ses ordonnances, qui se trouva aux batailles de Saint-Denis, de Dreux, de Moncontour et de Jarnac, ainsi qu'aux siéges de La Rochelle, de Saint-Jean d'Angély et de Lusignan, où il fut blessé ; René, marquis d'Ouëssant, chevalier de l'ordre du roi, capitaine de 50 hommes d'armes, gouverneur de Brest, etc.

1417. PIERRE DE RIEUX, SIRE DE ROCHEFORT, DE CHATEAUNEUF, D'ASSÉRAC, fut pourvu de la charge de maréchal de France, après la mort de son père, par lettres données à Paris le 4 août 1417. Il est qualifié écuyer banneret et maréchal de France dans un compte de Macé Héron, trésorier du roi, de l'an 1419, et dans une montre de la même année. Il défendit la ville de Saint-Denis contre les Anglais en 1435, reprit sur eux Dieppe, la même année, et leur fit lever le siége d'Harfleur en 1438. Il fut fait prisonnier devant la porte du château de Compiègne par Guillaume de Flavy, écuyer, vicomte d'Assy, s^r^ de Montauban et capitaine de la ville de Compiègne, et mourut d'épidémie en prison, sans laisser de postérité.

Plusieurs auteurs ont commis, au sujet de Jean et de Pierre de Rieux, maréchaux de France, et de Jean V de Rieux, maréchal de Bretagne, quelques erreurs qu'il est utile de signaler. Le P. Anselme, dans la première édition qu'il a donnée de son ouvrage des *Grands Officiers de la couronne*, ouvrage en deux volumes in-4°, imprimé à Paris

en 1674, a compris parmi les maréchaux de France Jean V de Rieux, comte d'Harcourt, qui fut maréchal de Bretagne ; mais les continuateurs de son ouvrage ont réparé cette erreur dans la grande édition imprimée en 1713. Ils ont aussi omis avec raison Tanneguy du Chastel, que le P. Anselme, dans la première édition de son ouvrage, et Le Laboureur, dans son *Histoire de la Maison des Budes*, avaient classé au nombre des maréchaux de France. Le titre de maréchal des guerres du dauphin, que prenait Tanneguy du Chastel, les aura sans doute trompés.

D'Argentré, dans son *Histoire de Bretagne*, dit aussi, page 1039, que, le 9 février 1518, décéda messire Jean, sire de Rieux, maréchal de Bretagne, âgé de 71 ans, homme avisé, vigilant, industrieux et grand capitaine, ayant fait preuve de valeur en diverses rencontres et grandes charges, au moyen de quoi il était maréchal de France, étant le second de sa maison qui fût revêtu de cette dignité. Mais d'Argentré se trompe, car ce fut Pierre de Rieux, et non Jean de Rieux, maréchal de Bretagne, qui fut le second maréchal de France appartenant à la maison de Rieux [1].

1429. GILLES DE LAVAL, SEIGNEUR DE RETZ, DE PRINCÉ, D'INGRANDE, DE CHANTOCÉ, chevalier, conseiller et chambellan du roi, fut créé maréchal de France en 1429. Il descendait de Mathieu de Montmorency, connétable de France, qui épousa 1° Gertrude de Soissons, dont il eut un fils nommé Bouchard, qui continua le nom de Montmorency ; 2° Emma de Laval, qui lui donna un fils nommé

[1] Nous avons vu figurer, dans une liste de connétables, maréchaux, amiraux et officiers généraux appartenant à la Bretagne, Jean de Brosse, comte de Penthièvre, maréchal de France. C'est une erreur, car Jean de Brosse, s[r] de Saint-Sévère et de Boussac, maréchal de France en 1427, ne fut pas comte de Penthièvre ; mais son fils, aussi nommé Jean, devint comte de Penthièvre, par suite de son mariage avec Nicole de Blois, dite de Bretagne, comtesse de Penthièvre, vicomtesse de Limoges.

Guy, qui prit le nom et les armes de Laval. Cette seconde maison de Laval se divisa en plusieurs branches, dont l'une prit le nom de Retz, par suite du mariage de Foulque de Laval avec Jeanne Chabot, dame de Retz. C'est de cette branche qu'est issu Gilles de Laval, qui devint maréchal de France. Il était fils de Guy de Laval II du nom, sire de Retz, et de Marie de Craon, dame de la Suze. Il donna dès sa jeunesse des preuves de sa valeur, se trouva au siége d'Orléans, ainsi qu'à la prise des forteresses d'Yenville, de Jarzeau, de Melun et de Beaugency. Il assista à Reims au sacre du roi Charles VII, et contribua à faire lever aux Anglais le siége de Lagny. Ses services lui valurent le bâton de maréchal de France, qu'il reçut en 1429.

Il possédait, tant de son chef que de celui de sa femme, Catherine de Thouars, des biens immenses, qu'il dissipa totalement. Quand il sortait, il se faisait accompagner par une troupe de 200 cavaliers. Les prêtres qui composaient sa chapelle étaient crossés et mitrés comme les évêques. Les procès qui eurent lieu entre ceux qui avaient acheté ses terres et ses héritiers, font penser qu'il était atteint d'aliénation mentale. Adonné aux sciences occultes, il devint la proie de misérables de bas étage, qui exploitèrent sa crédulité, et le poussèrent à commettre une infinité de crimes. Ils ne furent pas impunis. Emprisonné par l'ordre de l'officialité de Nantes, Gilles de Retz fût condamné par arrêt du 5 octobre 1441, à être brûlé vif sur la prairie de Biècc; mais, en considération de ses services passés et de sa haute naissance, le duc permit qu'il fût étranglé auparavant. Il mourut, au reste, confessant ses fautes et plein de repentir.

Gilles de Retz a donné lieu à la légende de Barbe-Bleue, nom sous lequel il est connu des habitants de Nantes et de

ses environs, chez lesquels il a laissé un terrible renom. Il n'eut qu'une fille, Marie de Laval, dame de Retz, qui épousa en premières noces Prégent de Coëtivy, amiral de France, et en secondes noces André de Montfort, dit de Laval, sr de Lohéac, maréchal de France. Marie de Laval n'eut point d'enfants de ces deux mariages. Suivant d'Argentré, Gilles de Retz eut une sœur nommée Jeanne, qui dissipa tout son bien, et un frère René de Retz, sr de la Suze, dont la fille, mariée au sr de Chavigny, mourut sans hoirs. « Dieu le créateur, ajoute-t-il, se desplut de ceste maison qui étoit fort grande, tellement qu'il n'en sortit point d'enfants, et s'en alla en dissipation. »

D. Morice a donné dans ses *Planches*, le sceau de Gilles de Retz, à la date de 1436. Il représente *un écu d'azur semé de fleurs de lys, chargé d'un écu de gueules à la croix d'argent. Supports, 2 anges qui soutiennent un casque. Cimier, un léopard. Légende,.... Gilles + sire de Rais.* L'écu fleurdelysé représente les armes de Thouars, et celui placé en abyme, celles des anciens sires de Retz, du nom de Sainte-Croix.

1439. ANDRÉ DE MONTFORT, dit DE LAVAL, chevalier, sr de Lohéac, de Retz, de Lanvaux, de Kergorlay, souvent désigné par le nom de maréchal de Lohéac, était fils de Jean de Montfort, sr de Kergorlay, qui épousa Anne de Laval, dame de Laval et de Vitré, unique héritière de cette maison, à condition d'en prendre le nom et les armes. Cette stipulation donna lieu à l'existence d'une troisième maison de Laval. André de Montfort devint sr de Retz, par son mariage avec Marie de Laval, dame de Retz, veuve de Prégent de Coëtivy, amiral de France.

Il fut armé chevalier à l'âge de douze ans au combat de

la Gravelle en 1423, fait qui eût bien étonné les chevaliers du temps de Philippe-Auguste ; mais au XVe siècle, époque de la décadence de la chevalerie, on faisait quelquefois exception à la règle générale pour les princes et les hauts barons. Sa mère, avant le combat, lui avait donné le commandement de ses troupes, et son aïeule Jeanne de Laval, lui avait ceint l'épée au côté, lorsqu'il vint prendre congé d'elle. Les Anglais l'ayant fait prisonnier, en 1428, dans son château de Laval, l'imposèrent à une rançon de 24,000 écus. L'année suivante il se trouva au siége d'Orléans, à la bataille de Patay, puis, ayant quitté la charge d'amiral qu'il possédait depuis 1437, il fut créé, en 1439, maréchal de France, en remplacement de Pierre de Rieux, sire de Rochefort. Il prit part aux siéges de Pontoise, du Mans, de Coutances, de Caen, de Cherbourg, de Bayonne et de Cadillac, ainsi qu'aux batailles de Formigny et de Castillon, gagnées en 1450 et 1453 sur les Anglais. Depuis, le roi le rétablit dans sa charge d'amiral, et lui donna le collier de l'ordre de Saint-Michel en 1469. Il mourut à l'âge de 75 ans en 1486, sans laisser d'enfants de Marie de Laval, sa femme.

D'Argentré donne pour auteur à la maison de Montfort-Gaël, Erec, frère de Budic, roi de Bretagne en 438, de qui il reçut les terres de Gaël, Baignon et Montfort. Aussi, ajoute-t-il, la terre de Gaël est une des plus anciennes marques de seigneurie qui soit en Bretagne, où il reste un vieux château, dont on ne voit que les fossés et quelques murailles. La ville de Montfort près de Rennes, appelée aussi Montfort-la-Canne, était le chef-lieu des possessions de la maison de Montfort. Le surnom de la Canne lui fut donné par suite d'un miracle qui y arriva autrefois, et dont d'Argentré donne le récit. Nous le rapporterons, parce que les traditions sont toujours curieuses, et mettent souvent sur la voie des origines des familles et des localités.

Sous cet Evesché, dit d'Argentré, est située la ville de Montfort, distante de Rennes de quatre lieues, et tirant sur les landes de Bretagne, qui est la seigneurie et titre des seigneurs de Montfort, desquels la maison est périe en celle de Laval, qui depuis cent ans se sont dits comtes, et en obtinrent déclaration du roi Louis XII, qui est en nos régistres, combien que leurs anciens tiltres ne fussent pas véritablement tels; mais toutefois, c'est une très-ancienne maison et puissante en Bretagne, dont sont issus de fort vaillants hommes, voire du temps de Sigebert. Je ne veux passer de dire une chose célèbre en ce lieu, que beaucoup de gens ont difficilement crue, mais très-véritable, non d'une fois seulement, mais d'un long temps, advenant autrefois d'an en an, depuis plus rarement. Il y a, aux faubourgs de cette ville, une église parochiale de Saint-Nicolas, et à peu d'espace de là, il y a un étang situé au-dessous du château de cette seigneurie : de cet étang par plus de 100 et 200 ans, il sortait au passé une canne sauvage, laquelle, le jour de saint Nicolas 9 de may, venait en ceste église avec nombre de petits cannetons, et parmi le peuple qui se trouvait souvent de trois à quatre mille personnes, choisissait son chemin et se rendait à l'église, y demeurant un espace de temps, sans s'effaroucher ny rien montrer de sa condition naturelle : et y ayant séjourné quelque temps, retournait en son étang tout paisiblement, sans pouvoir estre remarquée, restant dedans. Depuis quelques années elle a fait cela, mesme, mais plus rarement et non tous les ans. Cela se remarque estre advenu depuis 200 ans en ça, par les comptes des deniers des paroisses, entre lesquels on trouve avoir été comptées les offrandes données le jour que ladite canne venait en ladite église. Ce que j'ai voulu escrire, sachant que les estrangers l'ont sceu et escrit jusqu'en Italie, se trouvant au livre de

Baptiste Fulgose (Fregoso), grand personnage qui fut duc de Gesnes, rapporté au livre *de Dictis et factis memorabilibus*, sous le tiltre *de Miraculis*, mesme par Chasneus, conseiller et président en la Cour du Parlement de Dijon. Je suis au temps d'avoir veu un seigneur de ce pays nommé d'Andelot, qui estait de la nouvelle religion, qui, avec mille tesmoins, n'eût pas voulu croire cela, disant que c'était artifice de quelque prestre qui avait dressé ce miracle, comme ils ont accoustumé de dire, mais aussi peu devait-il croire la parole de l'asne de Balaam, aussi peu que les corbeaux apportassent les vivres à Elie, las et ennuyé au désert ; l'Écriture toutefois dist : *Si tacuerint, hi lapides loquentur*, qui serait encore plus difficile à croire. Il advint un jour qu'il se trouva passant à disner dans cette ville de Montfort ; cette canne y vint comme si elle eût voulu se faire voir à cest homme mal persuasible : on le luy vint dire, et soudain, sans autre accoustrement, fors les chausses et pourpoint, de haste qu'il avait, il se jetta hors de table et accourut avec quelques-uns des siens à ladite église : cette canne sans peur était sortie de l'estang et venue en toute paix parmi le peuple, qui luy fendit la voye, se rendant à l'église, où elle séjourna et demeura, et estant épouvantée de quelque chose qui se trouva là, elle se leva et s'arrêta sur un treff de l'église ; puis, quelque temps après, descendit, s'en retourna de même qu'elle était venue ; il la conduisit à la veue et la suivit jusqu'à l'estang. Depuis ce temps, autant de fois qu'on lui en parlait, il se taisait, muet comme la pierre, et n'estant plus le faict en doute, il ne s'advança jamais d'en faire jugement, advouant que cette canne était véritablement sauvage, et qu'elle ne pouvait avoir été attraitte ny apprivoisée par les prestres, comme autrefois il l'avait dit.

La maison de Montfort-Gaël remonte, par titres authen-

tiques, à Raoul, sire de Gaël, qui, suivant D. Morice, accompagna, en 1066, Guillaume le Bâtard à la conquête de l'Angleterre, et qui reçut, en récompense de ses services, le royaume d'Eastangle, comprenant les comtés de Norfolk et de Suffolk. Il bâtit le château de Montfort, dont il prit le nom, et se croisa avec son fils Alain en 1096. Parmi les seigneurs de Montfort, nous citerons les suivants, sans établir néanmoins leur filiation.

Raoul de Gael, II du nom, fut un des chevaliers qui se distinguèrent le plus dans la guerre que le duc de Bretagne, allié au roi d'Angleterre, soutint contre le roi de France et le comte de Flandre. Son nom, disent les chroniques, valait une armée. Il défendit seul, en 1117, le château de Breteuil contre toutes les forces de la France; pas un Français n'osa y entrer, quoiqu'il en eût fait ouvrir les portes. Dans cette guerre, un seigneur breton, nommé Hugues Boterel, blessa mortellement le comte de Flandre, qui avait provoqué les Bretons au combat.

Guillaume, sr de Montfort, fonda l'abbaye de ce nom. Il eut deux fils, Raoul et Geoffroi. Raoul mourut en 1162, et Geoffroi lui succéda dans la seigneurie de Montfort. Il ratifia, en 1180, avec l'assentiment de sa femme, de ses enfants, de ses barons et sujets, et de son oncle, le comte Eudon, la fondation de l'abbaye de Montfort. Le *Chronicon britannicum* en fait mention en ces termes : *Obiit Gaufridus Montefortis, strenuus miles et per omnia laudabilis* MCLXXXI.

Guillaume, sr de Montfort, confirma les donations faites par ses prédécesseurs Geoffroi et Guillaume à l'abbaye de Montfort. Il assista avec Raoul, probablement son fils, à la fondation de la ville de Saint-Aubin-du-Cormier par le duc Pierre Mauclerc, en 1225. Le sceau de Guillaume de Montfort, donné dans les *Planches* de D. Morice à la

date de 1230, le représente *à cheval, l'épée à la main, tenant dans la gauche un bouclier sur lequel on voit une paire de forces*[1]. Les sceaux équestres n'étaient employés que par les hauts barons.

Raoul de Montfort, probablement celui dont nous venons de parler, est mentionné parmi les 38 chevaliers bannerets bretons qui se trouvèrent, en 1214, à la bataille de Bouvines. Il était frère d'Amaury, dont le sceau, gravé dans les *Planches* de D. Morice à la date de 1215, représente *un coticé d'argent et de gueules de 14 pièces, au franc quartier d'argent.*

Josselin de Rohan était seigneur de Montfort en 1239, du chef de sa femme, Mahaut ou Mathilde de Montfort, qui avait épousé en premières noces Alain de Montauban ; mais plus tard, la seigneurie de Montfort revint à la maison de ce nom.

Raoul, sr de Montfort, fit un accord, en 1285, avec Alain de Montauban. Il accompagna Philippe le Hardi dans son expédition en Aragon.

D'après une enquête de 1294, le seigneur de Montfort devait deux chevaliers d'ost (cavaliers armés de toutes pièces), pour sa terre de Gaël, et deux autres pour celle de Montfort.

Raoul VI, chevalier, partisan de Charles de Blois, fut tué au siége de la Roche-Derrien, en 1347, d'après une lettre de Robert d'Avesbury, insérée dans les notes des chroniques de Froissart.

Raoul VII, chevalier, servait avec 5 écuyers et 6 archers, sous le maréchal de Nesle. La quittance de ses gages, datée du 14 juillet 1351, est scellée en cire rouge

[1] On appelle *forces*, en terme de blason, un instrument à deux branches, en forme de ciseaux, dont on se sert pour couper les cuirs et pour tondre les draps. Il parait en *pal*, la pointe en haut.

d'*un signet, où l'on voit un casque couronné, surmonté d'une tête de loup*. Il suivit le parti de Charles de Blois, fut fait prisonnier, en 1364, à la bataille d'Auray, et paya 40,000 écus pour sa rançon.

Raoul VIII, chevalier banneret, servait en 1378, avec 2 chevaliers et 27 écuyers de sa chambre. Son sceau, apposé à la quittance de ses gages, représente *une croix guivrée ou gringolée*. Il fit fortifier, en 1376, son château de Montfort. Il est qualifié par le duc *d'amé et féal cousin*, dans des lettres du 19 mars 1386. Il prit part, en 1371, à la bataille de Chisey, et au siége de Brest en 1373. Il épousa Jeanne de Kergorlay, dont il eut un fils nommé Jean, marié en 1404 à Anne, dame de Laval et de Vitré, à condition que lui et ses descendants prendraient les nom et armes de Laval. Il prit le nom de Guy XII, et mourut à Rhodes, en revenant de la Palestine, en 1415. Il eut trois fils : Guy, qui lui succéda sous le nom de Guy XIII, comme s^r de Laval et de Vitré ; 2° André, s^r de Lohéac, qui fut, en 1437, maréchal et amiral de France, et chevalier de Saint-Michel ; 3° Louis, s^r de Châtillon et de Comper, chevalier de Saint-Michel, grand maître des eaux et forêts de France, gouverneur de Paris, du Dauphiné, etc.

Guy XIII, sire de Laval, Vitré, Montfort, etc., devint comte de Laval par érection de cette baronnie en comté, en 1429. Il épousa : 1° Isabelle de Bretagne, fille du duc Jean V ; 2° Françoise de Dinan, dame de Châteaubriant. De sa première femme, il eut Guy XIV, qui lui succéda dans le comté de Laval ; Jean, s^r de la Roche-Bernard ; Pierre, archevêque et duc de Reims, pair de France ; Artuse, Jeanne et Françoise. Du second mariage naquirent Pierre de Laval, qui mourut sans avoir été marié ; Jacques, s^r de Beaumanoir, dont le fils nommé François mourut sans postérité, et François, qui fut seigneur de Châteaubriant.

GUY XIV, COMTE DE LAVAL, s^r DE VITRÉ, MONTFORT, DU GAVRE, etc., devint, sous Charles VIII, grand maître de France. Il n'eut qu'un fils mort au berceau.

GUY XV, COMTE DE LAVAL, s^r DE VITRÉ, MONTFORT, QUINTIN, DU GAVRE, neveu de Guy XIV, lui succéda au comté de Laval. Il fut chevalier de l'ordre du roi et gouverneur de Bretagne. Il épousa : 1° Charlotte d'Aragon, princesse de Tarente, fille de Frédéric d'Aragon, roi de Naples et de Sicile ; 2° Anne de Montmorency ; 3° Antoinette de Daillon. Il eut, de sa première femme, Guy et Louis de Laval, morts jeunes ; François de Laval, comte de Montfort, tué au combat de la Bicoque, en 1522 ; Catherine, mariée en 1518, à Claude, sire de Rieux et de Rochefort, comte d'Harcourt, dont elle eut une fille nommée Renée, qui succéda à son oncle Guy XVI au comté de Laval, et prit le nom de Guyonne XVII. De la seconde femme de Guy XV, comte de Laval, vinrent : 1° Guy XVI, comte de Laval, chevalier de l'ordre du roi, mort en 1547, sans laisser de postérité de son mariage avec Claude de Foix, fille d'Odet, s^r de Lautrec, maréchal de France ; 2° Marguerite de Laval, mariée à Louis de Rohan, s^r de Guéméné ; 3° Anne de Laval, qui épousa Louis de Silly, s^r de la Roche-Guyon. De sa troisième femme il eut : 1° François de Laval, mort jeune ; 2° Charlotte, mariée en 1547 à Gaspard de Coligny, amiral de France.

Jean de Laval, s^r de Châteaubriant et de Candé, chevalier de l'ordre du roi, en 1521 gouverneur et amiral de Bretagne, était fils de François de Laval, second fils de Guy XIII, comte de Laval, et de Françoise de Dinan, dame de Châteaubriant. Ce Jean de Laval mourut sans postérité. Ainsi s'éteignit la maison de Montfort-Laval, une des plus illustres de Bretagne, et qui s'était alliée aux maisons princières de Bretagne, de Bourbon, d'Aragon, d'Alençon, et à

celles de la Trémoille, de Montmorency, de Foix, de Rieux, de Tournemine, de Dinan, de Malestroit, de Rohan, de Kergorlay, de Coligny, etc...

1476. PIERRE DE ROHAN, s[r] DE GIÉ, DUC DE NEMOURS, COMTE DE MARLE ET DE PORCIEN, chevalier, fut créé maréchal de France le 11 octobre 1476. Il fut en outre, conseiller et chambellan des rois Charles VIII et Louis XI, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, capitaine de 100 lances fournies, gouverneur d'Anjou, lieutenant-général en Bretagne, en Champagne, ainsi qu'au pays et duché de Guyenne. Le roi lui donna aussi, après la mort de Louis de Bourbon, amiral de France, la capitainerie de Granville, et lui fit des dons considérables, dont on peut voir le détail dans les *Preuves* de l'histoire de Bretagne de D. Morice.

Le maréchal de Gié défendit, en 1486, la Picardie contre les entreprises de l'archiduc d'Autriche, remporta des avantages signalés sur les ducs de Gueldre et de Brabant, et commanda, en 1495, l'avant-garde française à la bataille de Fornoue. Il accompagna aussi Louis XII dans son expédition en Italie, et assista à son entrée solennelle à Gênes, en 1502.

Le roi Louis XII étant tombé dangereusement malade, en 1504, la reine Anne crut sa mort prochaine et se disposa à retourner en Bretagne. Elle envoya ses bagages à Angers, dont le maréchal était gouverneur. Il les fit arrêter et en instruisit le roi, qui lui témoigna toute sa satisfaction de sa conduite. Mais la reine ne lui pardonna jamais, et pour se venger, elle fit instruire son procès par le Parlement de Toulouse, qui rendit un arrêt par lequel le maréchal était privé de ses pensions et suspendu pendant cinq ans de sa charge, avec défense d'approcher de la cour

de dix lieues. La défense du maréchal fut très-belle et dut plusieurs fois faire rougir ses juges. Il déclara qu'il était issu de grande et noble lignée, parent de plusieurs grands seigneurs et princes du royaume, qu'il était entré au service du roi Louis XI aussitôt qu'il avait su monter à cheval, qu'il avait fidèlement servi les rois de France pendant quarante ans, qu'il n'avait jamais été repris d'aucun cas vilain et déshonnête, mais qu'il avait toujours été réputé prudent, sage, sobre en son parler, et loyal serviteur des rois; qu'il y avait si peu de vraisemblance dans les rapports faits contre lui, qu'un homme sensé ne s'imaginerait jamais que les discours qui lui ont été attribués aient pu sortir de la bouche d'un ancien chevalier sans reproche; qu'ayant construit des bâtiments somptueux, pour lesquels il avait dépensé des sommes considérables, il n'avait néanmoins fait élever aucune fortification, preuve que c'était calomnieusement qu'on lui imputait d'avoir voulu s'élever au-dessus des autres seigneurs du royaume.

Il mourut à Paris, le 22 octobre 1513, à l'âge de 62 ans, dans le palais des Tournelles, que le roi lui avait donné en 1500. Il avait épousé : 1° Françoise de Penhoët, vicomtesse de Fronsac; 2° Marguerite d'Armagnac, duchesse de Nemours. Du premier lit il eut : 1° Charles de Rohan, s^r de Gié, v^te de Fronsac, en 1498 grand échanson de France; 2° François, archevêque de Lyon; 3° Pierre de Rohan, s^r de Frontenay, qui fut tué en 1525 à la bataille de Pavie.

Cette illustre maison, la première de Bretagne après celle des ducs, remonte à Nominoë, roi de Bretagne, qui mourut en 851. Conan le Tort, comte de Rennes, un de ses descendants, qui vivait en l'an 980, fut père de Geoffroi Ier, duc de Bretagne, qui mourut en 1008, et de Juthael, qui fut le premier comte de Porhoët. A Juthael succédèrent successivement dans le comté de Porhoët, Guéthénoc, Jos-

selin et Eudon, qui furent aussi vicomtes de Rennes. C'est le dernier qui donna, vers l'an 1100, à Alain, son troisième fils, la vicomté de Rohan, dont il prit le nom. On voit, par cet aperçu, que la maison de Rohan, issue des anciens souverains de Bretagne, ne le cède en naissance et en ancienneté à aucune des maisons princières de l'Europe.

La grandeur de cette maison est bien caractérisée par sa devise : *Roi ne puis, prince ne daigne, Rohan suis.*

Alain de Rohan, dit le Jeune, se croisa en 1185 ; Josselin fut un des 38 chevaliers bannerets bretons qui prirent part en 1214, à la bataille de Bouvines. Cette maison a produit en outre, des chevaliers bannerets, un chevalier de l'Hermine, deux chanceliers de Bretagne, deux maréchaux de France, deux grands échansons et trois grands veneurs de France, des lieutenants généraux, un vice-amiral, des chevaliers des ordres, des archevêques, des cardinaux, des grands aumôniers de France, etc.

SCEAUX DIVERS DES ROHAN.

1184. — Sur un sceau de l'an 1184, Alain, vicomte de Rohan, est représenté *à cheval, tenant une épée de la main droite, et de la gauche un bouclier.* Il est également représenté à cheval dans un autre sceau de très-grande dimension, gravé dans les *Planches* de D. Morice.

1204. — *De gueules à la bande d'argent. Contre-scel, un lion à la bordure nébulée.* (Sceau d'Alain le jeune.) Un autre sceau du même seigneur représente *un poisson.*

1213. — Sceau équestre de Josselin, v^te^ de Rohan. Le contre-scel est *un écu plein, au chef arrondi, chargé d'un écu brisé d'un franc canton.*

1216. — Sceau équestre de Geoffroi, v^te^ de Rohan. Sur le bouclier on aperçoit *un lion,* et sur le contre-scel *un lion*

à la bordure nébulée. Un autre sceau équestre, de l'an 1222, nous le montre avec *un bouclier orné de macles.* On voit 7 *macles* sur le contre-scel.

1298. — Sceau équestre, de moyenne dimension, d'Alain de Rohan, chevalier. Le bouclier et le caparaçon du cheval sont semés *de macles.* Le contre-scel contient *5 macles chargées d'une bande.* Légende : *Sigillum Alani de Rohan militis.*

1380. — Sceau de Jean, vicomte de Rohan, semblable à ceux dont usaient les ducs de Bretagne. Le vicomte y est représenté debout, armé de toutes pièces, tenant une lance dans la main droite ; la gauche est appuyée sur un *écu aux armes de Rohan*, sommé d'un casque, surmonté d'une couronne fleurdelysée, d'où sort une aigle éployée. A droite, on voit un cheval portant un caparaçon semé de macles. Autour de l'écu, sont placées en orle les initiales *I, R,* du nom du vicomte. Légende : *S. Joannis vicecomitis de Rohan.*

1387. — Sceau semblable à ceux des ducs de Bretagne. Dans celui-ci, le vicomte est représenté armé de toutes pièces, debout sous un pavillon, avec une cotte d'armes aux armes des Rohan. La main droite tient une épée, et la gauche un écu où on voit 7 *macles ;* cet écu sommé d'un casque, ayant pour cimier *une aigle éployée.* Aux pieds du vicomte, *un lion,* et à dextre *un cheval* dont la tête est ornée d'une aigrette, et qui est couvert d'une housse aux armes de Rohan.

1412. — Sceau de grande dimension de Charles de Rohan, s^r de Guéméné, fils de Jean Ier, v^te de Rohan, et de Jeanne de Navarre. Ce sceau représente une forêt, dans laquelle galoppe un cheval en liberté. A senestre, *un casque ailé,* et à dextre, un écu *écartelé au 1 et 4, de gueules à 9 macles d'or,* qui est de Rohan ; *au 2 et 3, un autre écartelé, savoir : au 1 et 4 de Navarre ; au 2 et 3 d'azur à 3 fleurs de lys d'or, au bâton de gueules péri en bande.*

1579. JACQUES GOYON, s[r] DE MATIGNON, COMTE DE THORIGNY, PRINCE DE MORTAGNE, etc., né le 15 septembre 1526, fut élevé enfant d'honneur du roi Henri II, pendant qu'il n'était encore que dauphin. Il l'accompagna en Lorraine, et se signala à la défense de Metz, d'Hesdin, ainsi qu'à la journée de Saint-Quentin, où il demeura prisonnier, en 1559. Deux ans après, le roi le fit lieutenant-général en basse Normandie, où, pendant les guerres des huguenots, il s'opposa à toutes les entreprises qu'ils tentèrent. En 1562, il fut fait maréchal de camp, et se trouva à la prise de Blois, de Tours et de Poitiers, et en 1569 aux combats de Jarnac, de la Roche-Abeille et de Moncontour. En 1571, il empêcha le massacre des huguenots à Alençon, à Saint-Lô, et pacifia la Normandie, où il commanda l'armée du roi en 1574. Le roi Henri III, voulant récompenser ses services, l'éleva à la dignité de maréchal de France le 14 juillet 1579, et lui donna son collier de l'ordre du Saint-Esprit, le 1[er] janvier suivant. Peu de temps après, il reçut le commandement de l'armée de Picardie, où il prit La Fère en 1581, et soumit cette province à l'obéissance du roi. En 1585, il fut pourvu de la lieutenance de Guyenne, et soumit Bordeaux et toute la province. Les années 1586 et 1587 ne furent qu'une suite de succès pour le maréchal de Matignon, qui défit les huguenots en plusieurs rencontres, prit sur eux diverses places, et leur eût enlevé la victoire qu'ils remportèrent à Coutras, si le duc de Joyeuse, qu'il allait joindre, n'eût témérairement engagé le combat. En 1588, il battit les troupes du roi de Navarre à Nérac, et chassa toutes celles que les huguenots avaient dans le Quercy. Après la mort de Henri III, il écrivit à Henri IV pour le prier de hâter sa conversion, et dans cet intervalle il défit l'armée des Espagnols et soumit la Guyenne à l'obéissance du roi. En 1594, il remplit les fonctions de connétable au

sacre de Henri IV, et, à la reddition de Paris, il entra dans cette ville à la tête des Suisses. Ce grand homme, également illustre par sa naissance, sa valeur et son humanité, mourut en son château de Lesparre, en 1597, âgé de 72 ans.

La maison de Goyon est une des plus anciennes et des plus distinguées de Bretagne. Suivant les anciennes chroniques, un de ses auteurs fit bâtir, vers l'an 931, sur un rocher escarpé au bord de la mer, un château qui fut appelé de son nom *la Roche-Goyon*. Le plus ancien seigneur du nom de Goyon dont nous ayons connaissance est Eudes, qui est mentionné dans une charte de Jean de Dol, de l'an 1080, pour le prieuré de Combourg. Suivant le nobiliaire de M. de Courcy, cet Eudes se croisa en 1096. D'après Moréri, Etienne Goyon suivit, en 1066, Alain Fergent, duc de Bretagne, à la conquête de l'Angleterre, et l'accompagna à la croisade, en 1096[1].

GUYON et SEDEWIN GOYON, sont mentionnés parmi les chevaliers et écuyers pris dans la tour de Dol par le roi d'Angleterre, en 1173.

ÉTIENNE GOYON, Sr DE LA ROCHE-GOYON ET DE PLÉVÉNON, premier chambellan de Bretagne, épousa Luce, dame de Matignon, suivant Moréri. Cet Etienne Goyon est qualifié *primus chambellanus Britannie* dans une charte de l'an 1249, donnée en faveur de l'abbaye de Saint-Jacut par Salomon Gouyon, sr de la Roche-Gouyon et de Matignon,

[1] En 1057, rapporte Moréri, un Goyon (il ne dit pas lequel) fut présent aux Etats de Bretagne assemblés à Nantes par Eudon, et se plaignit qu'on lui disputât la préséance que ses pères y avaient eue, comme premiers bannerets de Bretagne. Cette charte, ainsi que le fait observer M. de Courcy dans la préface de son *Nobiliaire*, est fausse et a subi à diverses époques de nombreuses interpolations. Elle a été fabriquée en 1400. La première assemblée où parurent les trois Etats, suivant D. Morice, fut celle que tint le duc Arthur II à Ploërmel, en 1307. Plusieurs maisons, telles que celles de Montfort, de Rieux, de Dinan, de Clisson, de Beaumanoir, sans parler des maisons baronniales, l'emportaient sur celle de Goyon en illustration et en puissance.

fils de monseigneur (*dominus*) Bertrand Gouyon, et petit-fils d'Etienne, précité.

Robert Goyon est qualifié chevalier dans une charte de l'abbaye du Mont Saint-Michel, de l'an 1218.

Guillaume Goyon, chevalier, se croisa en 1249. (Musée de Versailles.)

Jean Goyon, chevalier, figure comme témoin dans un accord passé entre le v^te^ de Rohan et Rolland de Dinan, en 1276.

Dominus Guglielmus Goyon est ainsi nommé dans des comptes rendus au duc Jean le Roux en 1284. Le titre de *dominus* n'était donné qu'aux chevaliers.

Louis Goyon figure au nombre des écuyers bretons qui prirent part au combat des Trente.

Étienne Goyon, chevalier, fut amiral de Bretagne en 1397, et un des quatre maréchaux nommés par la noblesse de Bretagne, en 1379, pendant l'absence du duc, pour repousser l'invasion des Français.

Bertrand Goyon, chevalier, s^r^ de Matignon et de la Roche-Goyon, fut en 1402 capitaine de Jugon. Il était fils de Bertrand Goyon, s^r^ de Matignon, qui portait la bannière de Bertrand du Guesclin, son cousin, à la bataille de Cocherel en 1364, et qui le suivit en 1366 en Espagne.

Une branche de cette maison s'établit en Normandie vers l'an 1450, par suite du mariage de Jean Goyon avec Marguerite de Mauny, baronne de Thorigny. Cette terre avait été achetée au siècle précédent par Olivier de Mauny, avec l'argent provenant de la rançon de quelques prisonniers que lui avait donnés son cousin Bertrand du Guesclin. C'est à cette branche des Goyon qu'appartenait le maréchal de Matignon. Elle a été substituée en 1715 au nom et armes des Grimaldi, princes de Monaco et ducs de Valentinois.

La maison de Goyon a produit, outre un amiral de Breta-

gne, deux maréchaux de France, un grand écuyer de France, des lieutenants-généraux, des gouverneurs de provinces, des chevaliers des ordres, des évêques, etc.

La baronnie de Thorigny fut érigée en comté en 1565, en faveur de Jacques Goyon, maréchal de France.

La seigneurie de la Moussaye en Bretagne fut érigée en marquisat l'an 1613, en faveur d'Amaury Goyon, 11e du nom, comte de Plouër, vicomte de Pommerit et de Tonquedec, baron de Marcé et du Juch, etc.

SCEAUX DIVERS DES GOYON.

1218. — Sceau de grande dimension de Damète Goyon, fille de Robert et femme d'Adam Hérefort. Sur ce sceau on voit *un lion passant couronné, tenant une lance ornée d'une banderolle.* Le sceau de Rueland Goyon, frère de Damète, portant aussi la date de 1218, représente *un fascé de 8 pièces, chargé d'un lambel à 5 pendants en chef.*

1397. — Sceau d'Etienne Goyon, amiral de Bretagne, dans lequel il est représenté armé de toutes pièces, sortant d'une tour, et tenant un bouclier aux armes des Matignon: *2 fasces nouées accompagnées de 8 merlettes 4. 2 et 2. Le bouclier est soutenu par un lion.*

1402. — Sceau de moyenne dimension de Bertrand Gouyon, sire de Matignon. L'écu est écartelé des armes de Goyon : *d'argent au lion de gueules,* et de celles de Matignon : *2 fasces nouées avec 10 merlettes 4. 2 et 4.* Supports, *2 lions.* Le casque est orné d'une couronne fleurdelysée et ailée sur laquelle est assis *un lion.* Légende, *S. Bertrand Goueon sire de Matignon* (D. M. Pl.) [1].

[1] Il ne faut pas confondre cette illustre maison avec une famille du même nom, qui a possédé plusieurs terres en Bretagne, et qui a acheté celle de la Roche-Goyon, ancienne possession des Matignon. Cette famille a pour auteur Armand du Goujon, contrôleur à la chancellerie de Metz en 1699, lequel avait pour armes 3 *goujons,* et dont les descendants établis en Bretagne, ont pris le nom et les armes des Goyon (Nob. de Courcy et de la Grasserie).

1595. JEAN DE BEAUMANOIR, IIIe du nom, marquis de Lavardin, comte de Négreplisse, baron de Tussé, sr de Malicorne, etc., né en 1551, fut élevé près du roi de Navarre, avec lequel il se trouva au siége de Poitiers dans l'armée des huguenots l'an 1569. Il se fit catholique après la mort de son père, et prit part en 1594 au siége de Saint-Lô, où il fut blessé. Plus tard, il devint colonel de l'infanterie française, se rendit maître de Villefranche et de Cahors en 1580, et d'Exause au comté d'Armagnac, en 1584; mais, étant devenu suspect au parti huguenot, il se retira auprès de son oncle maternel Jean de Chourses, sr de Malicorne, gouverneur du Poitou, auquel il succéda dans son gouvernement. Il obtint, en outre, le commandement de l'armée du roi, en l'absence du duc de Joyeuse en 1586. Il commanda la cavalerie légère à la bataille de Coutras en 1587, servit au siége de Mauléon sous le duc de Nevers l'an 1588, et en 1589 sous le comte de Soissons au combat de Château-Giron, où il fut battu. Il servit pareillement aux siéges de Paris, de Chartres et de Rouen, ainsi qu'au combat d'Aumale, où il fut blessé. Le roi, voulant récompenser ses services, lui donna le gouvernement du Maine en 1595, l'honora du collier de ses ordres, le fit maréchal de France la même année, et érigea sa terre de Lavardin en marquisat. En 1602 ce prince le choisit pour commander son armée en Bourgogne. Depuis, le maréchal de Lavardin remplit les fonctions de grand maître au sacre du roi Louis XIII, qui, en 1612, l'envoya en qualité d'ambassadeur extraordinaire en Angleterre. Il épousa Marguerite de Carmain, comtesse de Négreplisse, baronne de Launac, fille unique et héritière de Louis, comte de Négreplisse et de Marguerite de Foix-Candale. Il mourut à Paris en 1614.

La généalogie de la maison de Beaumanoir produite à la réformation de 1669, et qui contient la filiation des diver-

ses branches des Beaumanoir, entre autres celle de Lavardin, remonte à Hervé de Beaumanoir, qui fut un des principaux seigneurs de Bretagne assemblés à Vannes en 1202, pour chercher les moyens de venger l'assassinat commis par Jean sans Terre, sur la personne d'Arthur de Bretagne, son neveu. Cet Hervé de Beaumanoir est mentionné par la Roque dans son traité du ban et arrière-ban, parmi les trente-huit chevaliers bannerets bretons qui prirent part à la bataille de Bouvines en 1214. Nous citerons ensuite, mais sans établir leur filiation : Jean de Beaumanoir, s[r] de Merdrignac, chevalier, mentionné dans une charte de Sainte-Marie de Boquien, de 1254; Philippe, bailli de Touraine en 1292; Jean, sire de Beaumanoir, qui fut un des chevaliers bannerets bretons convoqués par Philippe le Bel en 1304, pour la guerre de Flandre; Robert, maréchal de Bretagne pour Charles de Blois, en 1344, et Jean, maréchal de Bretagne, pour le même prince, en 1350, commandant les Bretons au combat des Trente. Pendant le combat, Beaumanoir blessé ayant demandé à boire, Geoffroi du Bois qui l'entendit, répondit : *Bois ton sang, Beaumanoir, et ta soif passera.* Depuis cette époque, la maison de Beaumanoir a pris pour devise : *Beaumanoir, bois ton sang.* Jean, sire de Beaumanoir, chevalier banneret, fut chambellan du roi Charles VI et capitaine de cent lances en 1379. Il suivit le parti de Charles de Blois, accompagna en 1367 Bertrand du Guesclin en Espagne, et se distingua à la bataille de Montiel. Il combattit ensuite à la bataille de Chisey en 1373, et à celle de Rosebeke, où furent défaits les Flamands en 1382. Il fut assassiné en 1386 par les ordres de Pierre Tournemine, s[r] de la Hunaudaye. Les preuves ayant paru insuffisantes, Robert de Beaumanoir, frère du défunt, demanda au duc le combat en champ clos. Le duc le lui accorda, et Tournemine vaincu ne dut la vie qu'à la prière

de ses amis et de Beaumanoir lui-même. Robert de Beaumanoir, dont nous venons de parler, figure avec le titre de chevalier dans plusieurs montres d'Olivier de Clisson, de l'an 1375.

En 1433, les terres du bois de la Motte et de Trémereuc furent érigées en bannière, en faveur de Jean de Beaumanoir, chevalier, chambellan du duc.

Les s[rs] du Besso en Bretagne, et de Lavardin au Maine, sont issus, d'après la généalogie produite en 1669, de Robert de Beaumanoir, qui eut deux fils, l'un nommé Jean, qui continua la branche du Besso, et l'autre appelé Guillaume, qui épousa Jeanne, dame de Landemont. Il eut un fils nommé Jean, qui devint s[r] de Landemont et qui épousa Jeanne Riboule, dame d'Assé et de Lavardin, au Maine. Cette branche de Beaumanoir-Lavardin, la dernière des Beaumanoir, a fini en 1703, dans la personne du marquis de Lavardin, tué à la bataille de Spire. La branche aînée s'était fondue dès le XIV[e] siècle dans la maison de Dinan, qui transmit la baronnie de Beaumanoir aux Laval.

Le sceau de Jean de Beaumanoir, chevalier banneret en 1379, est gravé dans les planches de D. Morice. Il représente *un écu chargé de 10 billettes 4. 3. 2. 1.* Cimier, *un vol.* Supports, *2 lions.* Légende, *S. Iahan, sire de Beaumanoir.*

La maison de Beaumanoir, outre un maréchal de France, deux maréchaux de Bretagne et des chevaliers bannerets, a encore produit des chambellans des ducs de Bretagne et des rois de France, des officiers généraux, des chevaliers des ordres, des évêques, etc. Elle s'est alliée aux plus grandes maisons de Bretagne et de France, telles que celles de Clisson, de Tournemine, de Goyon Matignon, de Coëtquen, de Trémereuc, de Dinan, de Montauban, de Kergorlay, du Quellenec, de Rochefort, de Rosmadec, de Penhoët, de la Chapelle-Molac, de Chourses, de Rostaing, de Noailles, etc.

1642. JEAN-BAPTISTE BUDES, comte DE GUÉBRIANT, naquit au château du Plessis-Budes, en Bretagne, le 2 février 1602. Il alla faire son apprentissage des armes en Hollande, et, de retour en France il servit aux siéges d'Alets et de Vigon, où il fut dangereusement blessé d'une mousquetade à la joue. Ensuite, il fut fait capitaine au régiment de Piémont en 1630, et deux ans après, de celui des gardes, et servit en Allemagne en 1635 dans l'armée du roi. L'année suivante il fut nommé maréchal de camp, et conduisit l'armée qui était dans la Valteline dans la Franche-Comté, pour la joindre à celle que commandait le comte de Longueville. Quelque temps après, il se joignit au comte de Weimar, et contribua beaucoup à la victoire remportée près Wittenveyer, le 9 août 1638, ainsi qu'à la prise de Brizac, le 9 décembre suivant. Etant retourné dans la Franche-Comté l'année suivante, il s'empara de plusieurs places, s'assura de nouveau de la ville de Brizac, et soumit Binguen. Il fut cause de l'heureux succès de la bataille de Volfembutel, le 29 juin 1641, et du combat de Clopenstatt. Depuis, devenu lieutenant général de l'armée du roi en Allemagne, il gagna la bataille de Kempen, près Cologne, le 17 janvier 1642, et y fit prisonniers les généraux Lamboy et Mercy. Tant de belles actions lui firent mériter le bâton de maréchal de France, que le roi lui donna le 22 mars 1642. Continuant toujours le cours de ses victoires, il prit les villes de Nuitz, de Kempen, de Duren et de Lin; mais, ayant mis le siége devant Rotweil, le 7 novembre 1643, il y fut blessé au bras d'un coup de fauconneau dont il mourut, toutefois après la prise de cette place.

Cette maison est connue, depuis Hervé Budes, croisé en 1248. Elle a produit des capitaines renommés, parmi lesquels nous citerons : Silvestre Budes, s^r d'Uzel, qui en 1366 accompagna Bertrand du Guesclin, son cousin, en

Espagne, et porta sa bannière à la bataille de Navarette. Il conduisit ensuite en Italie, en 1375, plusieurs compagnies bretonnes au secours du pape Clément VII, qui le créa gonfalonier de l'Église romaine, et qui le fit ensuite décapiter à Avignon, sous prétexte d'intelligence avec Urbain, son compétiteur. Bertrand et Geoffroi Budes, chevaliers, suivirent Bertrand du Guesclin en Espagne, et l'accompagnèrent dans d'autres expéditions; Jean, s[r] de Hirel, fut tué à la bataille de Rosebeke en 1382; Alain, chevalier, fut chambellan du roi et capitaine de Remerville en 1397; Jean II, s[r] de Hirel, était en 1415 un des chevaliers bacheliers de la compagnie de Guillaume le Bâtard. La terre de Guébriant est située en Bretagne, dans la paroisse de Pluduno. Les armes de la maison de Budes n'ont pas toujours été les mêmes. Sur un sceau de 1276 on voit trois fleurs de lys. Guillaume Budes, s[r] du Plessix-Budes et d'Uzel, aïeul du maréchal de Guébriant, portait en 1340 *un pin arraché;* Silvestre, son fils, gonfalonier de l'Église romaine, scellait des armes d'Uzel, c'est-à-dire, *une bande chargée de 3 besants.* Puis le *pin* de Guillaume Budes reparaît accosté de *2 fleurs de lys,* par concession du roi Charles V, et est ensuite sommé d'un *épervier* dans plusieurs branches collatérales de la même famille. (D. M.; Le P. Anselme; Nob. de Courcy. *Histoire de la maison des Budes,* par le Laboureur.)

1651. JACQUES ROUXEL, baron DE MÉDAVY, comte DE GRANCEY, chevalier des ordres du roi, gouverneur de Thionville, servit le roi Louis XIII dans toutes ses guerres, tant en Languedoc qu'en Piémont, en Flandre et en Lorraine. Il fut fait maréchal de camp en 1636, et peu après gouverneur de Montbéliard. En 1644 le roi lui donna le gouver-

nement de Gravelines, le fit lieutenant général de ses armées, et l'honora du bâton de maréchal de France au mois de janvier 1651. Depuis, il fut établi gouverneur de Thionville, et créé chevalier du Saint-Esprit le 1er janvier 1662. Il descendait de Jean Rouxel, sr du Plessis-Morvan, paroisse de Gaël en Bretagne, qui fut nommé écuyer du duc Jean V, par lettre du 20 novembre 1428. Le roi Charles VII lui fit don de plusieurs terres situées dans les bailliages d'Alençon et de Caen, en récompense de ses services, par lettres données à Bernay le 14 juin 1436. Il épousa Marie l'Arçonneur, fille de Guillaume, sr de Médavy, Boyville, etc. Leur fils aîné Alain fut aussi sr du Plessis-Morvan et suivit le parti du duc contre le roi Charles VIII, qui confisqua ses biens en 1487.

Cette maison a produit deux maréchaux de France, des lieutenants généraux, des gouverneurs de places, des chevaliers des ordres du roi, des archevêques et une infinité de personnages de marque, parmi lesquels nous citerons Georges Rouxel, sr de Médavy, capitaine des francs-archers du duché d'Alençon, tué à la bataille de Guignegate en 1479; René, blessé mortellement à la bataille de Saint-Quentin en 1557; Georges, tué à Gravelines en 1558; Denis, capitaine de 200 hommes de pied en 1568, blessé à la jambe au siége de Domfront; Jacques, sr de Médavy, capitaine de cent arquebusiers en 1568, chevalier de l'ordre, lieutenant général au gouvernement d'Alençon et du Perche; Jean, baron de Médavy, comte de Grancey, célèbre par plusieurs combats singuliers dans lesquels il se distingua sous Henri III, en 1590 maréchal de camp, gouverneur de Verneuil, et en 1616 capitaine de soixante lances; Jacques, chevalier de Malte, commandeur de Lagny-le-Sec en 1642; Guillaume, comte de Marey, maréchal de camp, mort des blessures qu'il reçut au combat de Bléneau en 1652; Joseph,

comte de Marey, aussi maréchal de camp, commandant de troupes auxiliaires au service des Vénitiens, tué dans un combat livré aux Turcs sous les murs de Candie en 1668; François, comte de Grancey, brigadier des armées du roi, blessé dangereusement à la bataille de Luzzara en 1702.

1708. CHARLES-AUGUSTE DE GOYON-MATIGNON, comte DE GACÉ, connu d'abord sous le nom de chevalier de Thorigny, était le sixième fils de François de Goyon-Matignon, comte de Thorigny et de Gacé. Il entra au service comme cornette de cavalerie en 1667, devint maréchal de camp en 1689, suivit, la même année, le roi d'Angleterre, Jacques II, dans l'expédition d'Irlande, et commanda les troupes au siége de Londonderry. Lieutenant général des armées du roi en 1693, il fit toutes les campagnes de 1693 à 1708, époque à laquelle il fut fait maréchal de France; il prit alors le nom de maréchal de Matignon. Il mourut à Paris en 1729, à l'âge de 83 ans. Il avait été nommé chevalier du Saint-Esprit en 1724, mais il présenta son fils aîné pour être reçu à sa place.

1724. JACQUES-LÉONOR ROUXEL, baron DE MÉDAVY, comte DE GRANCEY, entra dans les gardes du corps en 1673, suivit le roi au siége de Maëstrich, et fit la campagne de 1674. Colonel d'un régiment d'infanterie en 1675, il servit en cette qualité de 1676 à 1688. Brigadier des armées du roi en 1688, il devint maréchal de camp en 1693, et continua à servir activement jusqu'en 1701. Lieutenant général des armées du roi en 1702, il commanda en chef un corps de l'armée d'Italie, de 1703 à 1707. Il fut fait en 1711 chevalier des ordres du roi, et reçut le bâton de maréchal de France en 1724. Il mourut à Paris à l'âge de 70 ans.

1730. ALAIN-EMMANUEL DE COETLOGON, marquis DE COETLOGON, maréchal et vice-amiral de France, chevalier des ordres du roi, grand-croix de l'ordre militaire de Saint-Louis, etc., naquit en 1647, fut enseigne au régiment Dauphin en 1668, passa du service de terre dans celui de mer en 1670, en qualité d'enseigne de vaisseau, fut lieutenant en 1672, et capitaine en 1675. Il se trouva à onze batailles navales. Dans un combat qui fut donné dans la rade de Palerme en 1676, son vaisseau fut un des dix qui attaquèrent l'armée ennemie, qui fut mise en désordre. Il se distingua ensuite par plusieurs prises importantes faites sur les Espagnols. En 1688 il prit part au bombardement d'Alger, ainsi qu'au combat de Bantry en Irlande, sous les ordres du maréchal de Châteaurenault. Il se distingua aussi au combat de la Hogue. En 1703, avec cinq vaisseaux qu'il commandait, il prit cinq vaisseaux de guerre hollandais sur les côtes de Portugal, servit en qualité de vice-amiral au combat de Valesmagne, livré aux Anglais et aux Hollandais réunis; commanda en 1705 une armée de 17 vaisseaux, et fut nommé en 1716 grand-croix de l'ordre de Saint-Louis. Le roi, en récompense de ses services, le créa maréchal de France le 1er juin 1730. Il mourut la même année à l'âge de quatre-vingt-trois ans six mois.

La maison de Coëtlogon tire son nom de la châtellenie de Coëtlogon, dans l'évêché de Saint-Brieuc, qui fut érigée en marquisat en 1621, en faveur de François de Coëtlogon. Elle remonte à Eudes, qualifié chevalier dans un acte du troisième jour avant Pâques 1180, par lequel il fonda avec le consentement d'Agnès de Derval, sa femme, un service annuel dans la chapelle de Sainte-Marguerite, située dans les bois de Coëtlogon. Nous citerons ensuite *monseignor* Henri de Coëtlogon, ainsi nommé dans un acte de l'an 1248, relatif au troisième partage des biens de la

maison de Porhoët ; Alain, qui, en 1370, servait avec 9 écuyers et 11 archers sous le comte d'Alençon, et dont le sceau, apposé à la quittance de ses gages, représente *un écusson chargé de 3 autres écussons d'hermines ;* Olivier, chevalier de l'Hermine en 1454.

M. Lainé, dans ses *Origines véridiques des maisons nobles de France*, s'exprime ainsi au sujet de la maison de Coëtlogon : « Cette maison a produit des chevaliers bannerets, » des capitaines d'hommes d'armes des ordonnances, des » chevaliers de l'ordre du roi, des conseillers et chambel- » lans des ducs de Bretagne, des gentilshommes de la » chambre, un ambassadeur à Rome et en Angleterre au » XVe siècle, un vice-amiral et maréchal de France, des » lieutenants généraux, des maréchaux de camp, des bri- » gadiers des armées, nombre d'officiers supérieurs de terre » et de mer, un chevalier du Saint-Esprit, un commandeur » et un grand-croix de Saint-Louis, des conseillers d'Etat » d'épée, etc... »

Nous ferons remarquer, au sujet de cet article, que M. Lainé attribue souvent des chevaliers bannerets à des familles telles que celles de Coëtlogon et du Cambout, très-anciennes et très-distinguées sans doute, mais qui néanmoins n'en ont jamais produits. Les terres de Coëtlogon et du Cambout étaient de simples châtellenies, et nous n'avons vu nulle part, que ces maisons aient possédé des terres de bannières, et qu'aucun de leurs membres fût qualifié chevalier banneret.

1758. CHARLES DE ROHAN, prince de Soubise, fils de Jules-François-Louis et d'Anne de Melun, servit au siége de Kehl en 1733, à celui de Philisbourg et à l'armée d'Allemagne en 1735, au siége de Prague en 1741, et à la bataille

de Dittingen en 1743. Il eut un bras fracassé à la prise de Fribourg, contribua par une charge opportune à la victoire de Fontenoy, et se trouva aux batailles de Raucoux et de Lawfeld. Il fut nommé en 1751 gouverneur de la Flandre et du Hainaut.

En 1757, il entra en Allemagne à la tête d'une armée de 25,000 hommes, et en moins de huit jours, il prit Wesel, le pays de Clèves, la Gueldre, et accula les Prussiens jusqu'à l'armée hanovrienne, commandée par le duc de Cumberland ; mais son caractère indécis le perdit, et ne sachant pas profiter de ses avantages, il fut battu à Rosbach. Ayant reçu des renforts, il rentra dans le Hanovre, et, secondé par Chevert, il battit en 1758 le général Oberg à Lutterberg. Il reçut peu après le bâton de maréchal. En 1761, Soubise et de Broglie, l'un à la tête de 100,000 hommes, et l'autre à la tête de 60,000, entrèrent en Westphalie, mais la jalousie qu'ils se portaient n'amena que des revers. Broglie ayant été disgracié, Soubise reprit le commandement en chef et gagna la bataille de Johannisberg. Il mourut peu de temps après. (Le P. Anselme. *Biographies bretonnes.*)

MARÉCHAUX DE FRANCE

APPARTENANT A DES FAMILLES ÉTRANGÈRES A LA BRETAGNE, MAIS QUI Y ONT POSSÉDÉ DES SEIGNEURIES, ET TERRES ÉRIGÉES EN DIGNITÉ.

1538. CLAUDE ANNEBAND, baron DE RETZ et DE LA HUNAUDAYE, fut maréchal de France en 1538, et amiral en 1543.

RENÉ DE MONTEJEAN, vicomte DE LA BELLIÈRE. (Maison très-ancienne, originaire d'Anjou.)

1562. FRANÇOIS DE SCÉPEAUX, s^r DE VIEILLEVILLE. Cette maison a possédé les terres de Miniac, du Chastel, de Bodister et des Huguetières. (*Nob.* de Courcy. *Dict. des terres du Comté nantais.*)

1573. ALBERT DE GONDY, duc DE RETZ. Il appartenait à une famille de Florence venue en France avec les Médicis. M. Lainé, dans ses *Origines véridiques des maisons nobles de France*, dit que Corbinelli, allié à cette famille, en a fait une généalogie remontant à l'an 1000, mais qu'en réalité elle descend d'un meunier, grand-père d'Albert de Gondy. (*Art de vérifier les dates*, nouvelle édition, in-8°, t. II, p. 190.) Presque toutes les familles illustres, parties d'une condition modeste, répudiant une origine souvent honorable, ont cherché à s'en donner de chimérique, afin de s'é-

galer aux familles chevaleresques. L'ouvrage de M. Lainé, en dévoilant le commencement de ces familles, a donné satisfaction à la morale publique, qui réprouve la fraude et le mensonge. Il est prudent, néanmoins, de n'admettre que sur preuves certaines lés origines attribuées aux familles, car l'esprit de dénigrement ou de flatterie a souvent altéré la vérité [1].

1639. CHARLES DE LA PORTE, duc DE LA MEILLERAYE, duc DE RÉTHEL (originaire du Poitou). Cette maison, suivant M. de Courcy, a possédé les terres du Boisliet, de la Lunardière, de la Jobelinière et de la Villeneuve.

1643. JEAN DE GASSION. Cette maison, suivant M. de Courcy, a possédé les terres du Coing et du Cloudis, paroisse de Saint-Jean-de-Corcoué, en Bretagne.

1703. FRANÇOIS-LOUIS ROUSSELET, marquis DE CHATEAURENAULT, comte DE CROZON. Il appartenait à une famille originaire du Dauphiné, que plusieurs auteurs ont essayé de rattacher aux Rousselet ou Rousselot de Bretagne, qui ont fourni, en 1350, un champion au fameux combat des Trente.

1741. CHARLES-LOUIS-AUGUSTE FOUQUET, duc DE BELLE-ISLE. Suivant M. Lainé, cette maison descend de N... Fouquet, bourgeois d'Angers, qui fut père 1° d'Abraham

[1] C'est ainsi que les moines de Châteauceaux (Champtoceaux), pour se venger de Nominoë, qui avait détruit leur monastère, prétendaient qu'il était d'une naissance obscure, quoiqu'il fût avéré qu'il descendait des anciens souverains bretons.

Fouquet, apothicaire à Angers; 2° de Guillaume Fouquet, s[r] de la Varenne, écuyer de cuisine chez le roi, puis contrôleur général des postes. Il fut fait chevalier de l'ordre au combat de Fontaine-Française en 1593, et anobli en 1598. M. Lainé raconte, au sujet de ce Fouquet, diverses anecdotes, qu'il ne nous convient pas de relater; nous ajouterons seulement que, depuis la publication de l'ouvrage de M. Lainé, on a composé de très-belles généalogies de la maison de Fouquet, dans lesquelles figurent beaucoup de personnages de ce nom pris dans toutes les parties de la France. Comme aucun fait ne peut prévaloir contre un anoblissement positif, nous ne discuterons point ces généalogies. Il a existé en Bretagne, en Normandie, en Champagne et dans d'autres parties de la France, des familles nobles du nom de Fouquet, qui ne paraissent pas avoir de rapport avec la précédente[1].

1745. JEAN-BAPTISTE-LOUIS ANDRAULT, marquis DE MAULEVRIER, devint marquis de la Coste, en Bretagne, par suite du mariage de son père Joseph Andrault, comte de Langeron, lieutenant général des armées navales, avec Madeleine du Gouray, marquise de la Coste en Bretagne (*Nob.* de Courcy).

Cette maison, qui a produit un maréchal de France et des lieutenants généraux, a pour auteur Pierre Andrault

[1] Autrefois on faisait rédiger sa généalogie, maintenant on la compose et on la publie soi-même. Cette manière de procéder a du moins l'avantage d'offrir un éditeur responsable. Nous avons lu dernièrement dans les journaux, que M. le marquis de N..., venait de faire paraître une généalogie de sa maison, remontant au XIII[e] siècle. Cela lui a été facile, car, possédant beaucoup d'homonymes dans toutes les parties de la France, en choisissant parmi eux les plus convenables, et en les alignant, suivant l'ordre des temps, il a pu se faire une généalogie fort présentable. Lainé donne aux premiers auteurs de cette maison la qualification de marchands, mais le P. Anselme, qui a publié sa généalogie, a supprimé, sans toutefois la remplacer par une autre, cette qualification, qu'il a considérée comme disparate dans un ouvrage relatant les généalogies des grands officiers de la couronne.

de Langeron, fils de Geoffroi Andrault, s^r de Langeron, maître praticien à Saint-Pierre-le-Moustier, vers 1500; lequel était arrière-petit-fils de Laurent Andrault, premier possesseur de la terre de Langeron. Un acte du 1er février 1449, cité par le M. comte de Sornay, auteur d'une notice sur les Andrault de Langeron, insérée dans la *Revue historique et nobiliaire*, année 1869, donne à Pierre Andrault de Langeron le titre de honorable homme et de trésorier d'Auvergne. Cet acte nous apprend encore qu'un vieillard sans enfants, nommé Duillon, donna à Laurent Andrault et à sa femme la terre et chevance de Langeron. Cette terre a été érigée en comté en 1658.

1676. GUY-ALDONCE DE DURFORT-DURAS, duc DE LORGES-QUINTIN. La baronnie de Quintin, en Bretagne, fut érigée en duché-héréditaire en 1691, en faveur du maréchal de Durfort. Ce titre fut changé en celui de duché de Lorges en 1706. La maison de Durfort-Duras, une des plus illustres de l'Agénois, est connue depuis le XIe siècle et a produit trois maréchaux de France.

1768. GUY-MICHEL DE DURFORT, duc DE LORGES-QUINTIN.

1823. JACQUES-ALEXANDRE-BERNARD LAW, marquis DE LAURISTON. Cette famille, dont une branche est fixée à Nantes, est originaire d'Ecosse, et descend du frère du célèbre financier, qui vivait sous Louis XV. Elle a produit des officiers généraux, un gouverneur de Pondichéry et un major-général, commandant les troupes françaises dans l'Inde.

1830. LOUIS-AUGUSTE-VICTOR DE GHAISNE, comte DE BOURMONT. La famille de Bourmont, qui est alliée à plusieurs

maisons de Bretagne, serait, suivant M. Bourdin, auteur de l'*Histoire généalogique du Musée des Croisades*, une branche de l'illustre maison de Guines ou Ghisne, en Flandre. Selon lui, Cassart de Ghisne ou de *Ghaisne*, aurait fait les guerres de Bretagne sous les connétables d'Eu et de Ghisne, ses parents, se serait signalé par la brillante défense de la Roche-Derrien, et se serait fixé dans cette province, par suite de son mariage avec une fille de l'illustre maison de Pons [1]. Il est appelé, toujours d'après M. Bourdin, Cassart de Ghaisne dans le contrat de mariage de son fils avec Peronnelle de Lesquildry, ainsi que dans l'ordonnance du duc Jean de Bretagne, qui le nomme commandant de la ville et forteresse de la Roche-Derrien. Froissart rapporte, en effet, qu'un capitaine nommé Tassart de Guines, était commandant de la Roche-Derrien pour Charles de Blois; mais comme la plupart des habitants de cette ville étaient plutôt Anglais que Français, ils forcèrent Tassart, sous peine de mort, à embrasser le parti de la comtesse de Montfort, alliée des Anglais. Cette princesse récompensa Tassart en lui laissant sa capitainerie. De semblables faits arrivaient continuellement en Bretagne, à cette époque. François de Ghaisne, chevalier, s[r] de la Motte, fils de Louis et d'Isabeau de Sévigné (M. Bourdin n'indique pas l'époque), quitta la Bretagne et vint se fixer dans le Maine. On trouve dans les *Preuves* de D. Morice, qu'un Rolland de Guines faisait partie des gens de messire Jean de la Chapelle, un des capitaines bretons qui accompagnèrent le comte de Richemont à Angers, en 1424. La terre de Bourmont, en Anjou, est entrée dans cette famille à la fin du XVII[e] siècle.

[1] Il n'existe aucune maison de ce nom en Bretagne; mais bien une maison du Pont ou du Pontchâteau, nom d'une des neuf baronnies d'Etats de Bretagne.

AMIRAUX DE FRANCE

1437. ANDRÉ DE MONTFORT, dit DE LAVAL, s[r] de Lohéac, de Retz, etc., chevalier, était amiral de France avant l'année 1439, époque à laquelle il fut déchargé de son office d'amiral, pour être élevé à la dignité de maréchal de France. Il reçut le collier de l'ordre de Saint-Michel en 1469. (Voy. chap. maréchaux de France.)

1439. PRÉGENT DE COETIVY, s[r] DE COETIVY, DE RETZ, DE TAILLEBOURG, chevalier, conseiller et chambellan du roi, succéda, en 1439, à André de Laval, dans la charge d'amiral de France. Il prend les qualités de chevalier et de s[r] de Coëtivy, dans un accord passé le 29 mars 1419, avec Hervé de Reffuge. Suivant une quittance de gens d'armes, du 24 novembre 1436, il fut gouverneur de la Rochelle. Par lettre du 28 août 1443, le roi Charles VII fit don à son amé conseiller et chambellan Prégent de Coëtivy, amiral de France, des seigneuries d'Ingrande et de Chantocé, confisquées sur Gilles de Retz. Prégent de Coëtivy avait épousé Marie de Laval, fille de ce seigneur et veuve d'André de Monfort, maréchal et amiral de France.

Prégent de Coëtivy fut battu par les Anglais au siége de Mouzon, en Champagne, en 1423, et fait prisonnier dans un combat livré près d'Yenville, en Beauce, dont il était

capitaine, en 1428. Il servit à la reprise de Montereau en 1437, fut créé amiral de France à la place d'André de Montfort, s[r] de Lohéac, et établi lieutenant du roi en Champagne. Il donna des preuves de sa valeur aux siéges de Creil et de Pontoise, en 1441; de Tartas, en 1442, et soumit à l'obéissance du roi la ville du Mans et le comté de Dunois. Il prit part aux siéges de Saint-Lô, de Coutances, de Carentan, de Valognes et de Caen, assista à la bataille de Formigny, en 1450, et fut tué d'un coup de canon au siége de Cherbourg, en 1451. Il ne laissa point d'enfants de son mariage avec Marie de Laval. Il eut pour frères Alain de Coëtivy, cardinal, évêque de Cornouailles; Olivier, s[r] de Taillebourg, sénéchal de Guyenne et Christophe, écuyer du roi Charles VII. Le sceau de Prégent de Coëtivy, apposé à une quittance de ses gages, de l'an 1448, représente *un écartelé au 1 et 2 de Retz, au 3 et 4 de Coëtivy,* c'est-à-dire, *fascé d'or et de sable de 6 pièces.*

La maison de Coëtivy est connue depuis Prégent de Coëtivy, chevalier, qui prit part à la croisade de Tunis, en 1270; Guillaume était un des écuyers de la compagnie d'Olivier de Clisson, en 1379; Alain fut tué au siége de Saint-James de Beuvron, en 1425; les sires de Coëtivy et de la Bellière, écuyers bretons, furent armés chevaliers, d'après La Roque, au siége de Saint-Célérin, par le comte Arthur de Richemont, en 1433. Olivier, écuyer, conseiller et chambellan du roi, s[r] de Taillebourg, prince de Mortagne-sur-Gironde, est ainsi qualifié dans une quittance de l'an 1481, scellée de ses armes, qui représentent *au 1 et 4, un fascé; au 3 et 4, trois fleurs de lys chargées d'une barre.* Supports, *des lions.* Cimier, *une tête de levrette.* Ce seigneur était fils d'Olivier, s[r] de Taillebourg, sénéchal de Guyenne, frère de l'amiral. Il épousa Jeanne d'Orléans, fille de Jean d'Orléans, comte d'Angoulême et de Marguerite de Rohan.

De ce mariage naquit une fille nommée Louise, qui fut mariée à Charles de la Trémoille, prince de Talmont.

La terre de Coëtivy était une des bannières de Bretagne, le sire de Coëtivy prit place, en conséquence, parmi les bannerets et les bacheliers, aux parlements-généraux de 1455 et de 1462. (Le P. Anselme; D. M.) (Famille éteinte.)

1461. JEAN, SIRE DE MONTAUBAN ET DE LANDAL, chevalier, fut créé amiral de France en 1461. Il descendait d'une branche de la maison de Rohan, qui, ayant reçu en apanage vers la fin du XII[e] siècle la terre de Montauban, en prit le nom. Dans son testament, daté du 18 avril 1466, il prend les qualités de chevalier, conseiller et chambellan du roi, amiral de France, ainsi que celles de s[r] de Montauban et de Landal. Il fut pourvu, le 26 septembre 1461, de la charge de grand maître des eaux et forêts de France. Un compte de Michel de la Noë, trésorier de Bretagne, comprenant les années 1447 et 1448, nous apprend que Jean de Montauban était maréchal de Bretagne. Il accompagna, à la tête d'une compagnie de cent lances, le duc de Bretagne, lorsque ce prince alla en Normandie avec 6,000 hommes, pour aider le roi à en expulser les Anglais en 1449. Le succès de la bataille de Castillon, où les Anglais furent défaits en 1453, fut dû principalement aux sires de Montauban et de la Hunaudaye, qui, à la tête des troupes bretonnes, firent des prodiges de valeur. Jean de Montauban mourut à Tours, vers le mois de juin 1466, fort regretté du roi, qui l'avait employé souvent dans des négociations importantes.

La maison de Montauban a produit un grand nombre de personnages illustres parmi lesquels nous citerons Jean de Montauban, qui figure au nombre des principaux seigneurs

de Bretagne qui prirent les armes pour venger la mort du duc Arthur, assassiné en 1202, par son oncle Jean sans Terre; Olivier, s^r de Montauban, chevalier en 1264; Olivier et Renaud, chevaliers, en 1314 et en 1340; le sire de Montauban, un des écuyers de la compagnie du vicomte de Rohan en 1351, envoyé en ambassade en Angleterre avec plusieurs chevaliers, pour traiter de la rançon de Charles de Blois; Guillaume, un des champions du combat des Trente en 1350; Guillaume et Robert, chevaliers bannerets en 1422 et 1424; Bertrand, chevalier, conseiller et chambellan du roi, gouverneur du château du Louvre, tué à la bataille d'Azincourt en 1415; Guillaume, chevalier, s^r de Sens, chancelier de Bretagne en 1487.

La terre de Montauban était une des bannières de Bretagne; le sire de Montauban prit place en conséquence, parmi les bannerets et les bacheliers, aux parlements-généraux de 1455 et de 1462.

Le sceau de Guillaume, sire de Montauban, en 1407, représente les 7 *macles* des Rohan, *accompagnées d'un lambel* pour brisure. (Le P. Anselme; D. M.) (Famille éteinte.)

GRANDS MAITRES DE FRANCE.

Le grand maître de France, appelé autrefois souverain maître de l'hôtel du roi, avait le commandement et la surintendance sur les officiers de bouche et de la maison du roi, qui lui prêtaient serment. Il disposait de leurs charges.

1422. TANGUY DU CHASTEL, chevalier banneret, maréchal des guerres du dauphin, prévôt de Paris, exerça l'office de grand maître de l'hôtel du roi, depuis 1422 jusqu'à 1425, suivant le cinquième compte de G. Charrier, receveur général des finances. Dès l'an 1412 il était chevalier, ainsi que nous l'apprend un sauf-conduit qui lui fut donné par le roi d'Angleterre, ainsi qu'à cent personnes de sa suite, pour aller combattre un seigneur anglais, nommé Jean de Cornouailles. Des montres de 1415 à 1420, relatées dans les *Preuves* de D. Morice, et divers titres cités par le P. Anselme, nous font connaître qu'il fut chevalier banneret, maréchal des guerres du dauphin[1], prévôt de Paris, chambellan du roi, son grand maître d'hôtel, sénéchal de Provence, maréchal de Guyenne, gouverneur de l'Ile-de-France, de Champagne, de Brie, et capitaine de deux cents hommes d'armes.

Tanguy du Chastel fut général de l'armée de Louis d'Anjou, avec laquelle il défit celle de Ladislas en 1404. Il entra ensuite au service du roi, se trouva à la bataille d'Azin-

[1] Ce titre a fait croire à plusieurs auteurs qu'il avait été maréchal de France.

court en 1415, et reprit sur les Bourguignons Montlhéry et plusieurs places des environs de Paris. En 1446 il fut envoyé à Gênes, pour réduire cette ville à l'obéissance du roi, et fut nommé, en 1448, ambassadeur auprès du pape Nicolas V. Il mourut quelque temps après, sans laisser d'enfants de sa femme, Isabeau le Vayer. Tanguy du Chastel fut un fidèle serviteur des rois de France. En 1418, lors de la prise de Paris par les Bourguignons, il courut à l'hôtel du dauphin, qui dormait dans son lit, l'enveloppa dans un drap, et l'emporta dans ses bras à la Bastille, d'où il le conduisit à Melun. Il acquit un grand renom, non-seulement dans la guerre, mais encore dans les combats singuliers. En 1404, voulant venger la mort de son frère, Guillaume du Chastel, tué dans une descente à Yarmouth, il retourna en Bretagne, rassembla 400 gentilshommes, équipa une flotte, prit la ville de Yarmouth et la réduisit en cendres. La même année, dans un combat devant Penmarc'h, il tua d'un coup de lance le comte de Beaumont, qui y avait conduit les Anglais.

Le sceau de Tanguy du Chastel, à la date de 1434, est gravé dans les *Planches de l'Histoire* de D. Morice. Il représente *un écu fascé d'or et de gueules de 6 pièces.* Supports, *2 lions.* Cimier, *une couronne fleurdelysée, sommée d'un château à 3 donjons.* Sur un sceau de 1276, Bernard du Chastel est représenté *à cheval, armé de toutes pièces, tenant dans la main droite une épée, et dans la gauche un bouclier aux armes des Chastel; la housse du cheval est également armoriée.* Légende, *S. Bernardi de Castro militis.* Les devises de cette maison étaient : *Marc car Doué* (s'il plaît à Dieu), *Da vad è tery* (tu n'as qu'à venir), et *Vaillance du Chastel* [1].

La maison du Chastel remonte à Arthur du Chastel, men-

[1] La devise *Da vad è tery* (tu n'as qu'à venir) est donnée par M. Briant de Laubrière dans son *Armorial de Bretagne*, et par plusieurs autres auteurs. M. de Courcy l'écrit ainsi : *Da vad é teui* (tu viendras à bien).

tionné dans une charte de Saint-Florent de l'an 1086. Elle a produit un seigneur croisé en 1248, nombre de chevaliers renommés, un grand maître et un grand écuyer de France, un grand maître de Bretagne, des chambellans des rois de France et des ducs de Bretagne, des chevaliers de l'ordre du roi, des gouverneurs de places, des évêques, etc.

Tanguy du Chastel, capitaine de Brest, un des principaux capitaines du comte de Montfort, se signala à la bataille de la Roche-Derrien en 1347, et à celle de Mauron en 1352. Un de ses fils, Garsis ou Garsiot du Chastel, servait le roi d'Angleterre en 1366, et contribua au gain de la bataille de Navarette. Il passa ensuite au service du duc d'Anjou, qui le fit son maréchal et général d'armée.

Guillaume, sire du Chastel, frère de Garsis, rendit de grands services au duc Jean IV, fut fait prisonnier dans une rencontre, paya 6,000 écus d'or au coin du roi pour sa rançon, et mourut en 1370 ; Guillaume du Chastel, frère du prévôt de Paris, chambellan du roi Charles VI, fut un des sept combattants du s^r de Barbazan contre sept Anglais, en 1402. Il gagna un combat naval contre les Anglais en 1403, et fut tué peu de temps après, dans une rencontre aux environs de Yarmouth. Olivier de Chastel, autre frère du prévôt de Paris, fut en 1415 chevalier banneret, chambellan du duc, capitaine de Dinan et de Brest, et sénéchal de Saintonge à la place de son frère. Il eut pour fils : 1° François, s^r du Chastel et de Leslein, qui fut créé banneret en 1455 par le duc Pierre II ; 2° Guillaume, panetier du dauphin, tué au siége de Pontoise en 1441, auprès du roi, qui le fit enterrer dans l'abbaye de Saint-Denis, dont il avait défendu la ville contre les Anglais ; 3° Tanneguy, vicomte de la Bellière, grand écuyer de France, grand maître de Bretagne, chevalier de l'ordre du roi, gouverneur du Roussillon et capitaine de 95 lances. Guillaume du Chastel, s^r de Kersi-

mon, capitaine de Brest, lieutenant du roi en Basse-Bretagne, chassa les Anglais et les défit à Saint-Mahé-de-Léon en 1558. Claude, sire du Chastel, de Lescoët, vicomte de Pommerit, fut lieutenant du roi en Basse-Bretagne en 1555. En 1646, Claude du Chastel, marquis de la Garnache, de Goulaine, de Mesle, comte de Beauvoir-sur-mer et de Saint-Nazaire, baron de Grouxlot, etc., épousa Yolande de Goulaine. (D. M.; Le P. Anselme; Froissart.)

La terre du Chastel était une des bannières de Bretagne. Le sire du Chastel siégea parmi les bannerets et les bacheliers, aux parlements-généraux tenus en 1458 et 1462.

Il existe en Bretagne plusieurs autres familles anciennes du nom de Chastel, qui sont mentionnées dans le *Nobiliaire* de M. de Courcy.

1484. FRANÇOIS DE MONTFORT, dit GUY XIVe du nom, comte de Laval, de Montfort, de Vitré, du Gavre et de la Guerche, naquit le 16 novembre 1435. Il servit fidèlement le roi Louis XI, fut élevé à la dignité de grand-maître de France par le roi Charles VIII, et assista en cette qualité au sacre de ce prince. Il mourut sans lignée le 15 mai 1500. (Le P. Anselme.)

GRANDS ÉCUYERS DE FRANCE

1454. TANNEGUY DU CHASTEL, vicomte DE LA BELLIÈRE, qu'il ne faut pas confondre avec son oncle le célèbre prévôt de Paris, était grand-maître de l'écurie du roi et son premier écuyer en 1454. Il exerçait encore cette charge en 1457. Fidèle serviteur du roi Charles VII, il avança pour subvenir aux funérailles de ce prince 30,000 écus, somme énorme pour le temps. Cette belle action de Tanneguy du Chastel faisant inhumer à ses frais un prince que tous ses courtisans avaient abandonné, resta célèbre, car en 1560 les funérailles du roi François II ayant été négligées par les Guise, on mit sur son drap mortuaire ces mots : *Où est maintenant Tanneguy du Chastel.* Il entra aussi au service d'Arthur III, duc de Bretagne, qui le fit son chambellan. Le duc François II le créa grand-maître de Bretagne, et érigea pour lui en bannière, en 1462, les terres du Bois-Raoul et de Renac. Mais la faveur dont il jouit auprès de ce prince dura peu, car il tomba dans sa disgrâce, pour lui avoir remontré l'énormité de l'adultère qu'il commettait avec Antoinette de Villequier. Louis XI profita de la circonstance pour attirer Tanneguy du Chastel à son service, et le fit en 1472 son chambellan, chevalier de son ordre, gouverneur du Roussillon et capitaine de quatre-vingt-quinze lances. Il se trouva à l'armée de Picardie en 1477, et fut blessé d'un coup de fauconneau au siége de Bohain. Il

mourut peu de temps après. Un compte de l'an 1477 de G. de la Croix, trésorier des guerres, nous apprend que la charge de quatre-vingt-quinze lances de l'ordonnance, dont était pourvu M. Tanguy du Chastel, vicomte de la Bellière, en son vivant chevalier de l'ordre du roi, fut donnée après son trépas à M. Morice du Mené. Parmi les autres gentilshommes bretons qui commandaient, en 1477 et en 1478, des compagnies de quatre-vingt-quinze lances, nous trouvons Pierre de Rohan, s[r] de Gié, maréchal de France, Gilles de Couvran, s[r] de la Morandais, chevalier, conseiller et chambellan du roi, Jean du Fou, s[r] de Nouastre, grand échanson du roi, Yves du Fou, grand veneur de France, et François de Pontbriant.

Tanneguy du Chastel était devenu vicomte de la Bellière, par suite de son mariage avec la fille cadette de Jean Raguenel, sire de Malestroit, vicomte de la Bellière, maréchal de Bretagne. (D. M.; Le P. Anselme, etc.)

1470. ALAIN GOYON, s[r] DE VILLIERS, DE THIEUVILLE, conseiller et chambellan du roi, capitaine de Caen, grand écuyer de France en 1470, exerçait encore cette charge en 1482. Il rendit de grands services à Louis XI et à Charles VIII, qui le fit chevalier de son ordre. Il défendit les frontières de Normandie contre les ducs de Berry et de Bretagne, et empêcha leur jonction avec le duc de Bourgogne. Il procura de grands priviléges à la ville de Caen, dont il était gouverneur, et qu'il défendit avec cinquante lances contre le sire de Lescun. Il fut aussi bailli de Cotentin. Il était fils de Jean Goyon, sire de Matignon, et de Marguerite de Mauny, dame de Thorigny et de Thieuville. Le sceau d'Alain Goyon, apposé à une quittance du 24 avril 1472, représente *2 bandes accompagnées de 7 coquilles, 1 en chef, 3 au milieu et 3 en pointe.* Cimier, *une sirène*

tenant un miroir entre deux vols de bannerets. Légende, *S. Alain Goyon.* Les deux vols de bannerets indiquent les seigneuries de Thorigny et de Thieuville, qui étaient des bannières de Normandie. Les armes précitées sont celles de la maison de Thieuville.

GRANDS BOUTEILLERS

ET GRANDS ÉCHANSONS DE FRANCE

Le grand bouteiller de France était un des grands officiers de la couronne. Il se trouvait aux assemblées solennelles, et scellait les chartes des rois. Le grand échanson lui a depuis succédé.

1427. JACQUES DE DINAN, chevalier, s^r DE BEAUMANOIR et DE MONTAFILANT, gouverneur de la ville et château de Sablé, était grand bouteiller de France en 1427. Il est mentionné avec la qualité d'écuyer banneret dans une montre du 1er septembre 1421, dans laquelle il paraît avec 7 chevaliers bacheliers, 21 écuyers, ses étendards et un trompette. Il est désigné par les noms et qualités de Jacques de Dinan, s^r de Montafilant, chevalier, dans un acte du 6 décembre 1436, qui apprend qu'il fut un des otages donnés par le duc au sire de la Trémoille, pendant son entrevue avec ce seigneur. Jacques de Dinan se trouva en 1432 avec treize hommes d'armes et treize hommes de trait, au siége de Pouancé, où s'était réfugié le duc d'Alençon, après avoir fait arrêter Jean de Malestroit, chancelier de Bretagne. Le 2 novembre 1437, le duc contracta avec le s^r de Montafilant et quelques autres seigneurs, tels que le vicomte de Rohan, les sires de Raiz, de Montauban, de Rai-

mefort et de Malestroit, une alliance d'armes. De son mariage avec Catherine de Rohan, Jacques de Dinan n'eut qu'une fille nommée Françoise, qui devint dame de Montafilant et de Châteaubriant, et héritière de toutes les terres de la maison de Dinan, après le décès de son père et de ses oncles Robert, Rolland, et Bertrand, maréchal de Bretagne. Elle épousa : 1° Gilles de Bretagne, frère du duc François Ier, par l'ordre duquel il fut assassiné en 1449; 2° le comte de Laval. Ainsi s'éteignit la maison de Dinan, une des plus anciennes et des plus illustres de Bretagne, qui tirait son origine de Hamon, vicomte de Dinan, vivant environ vers l'an 1030. Bertrand, son petit-fils, accompagna en 1066 Guillaume le Bâtard à la conquête de l'Angleterre, et reçut en récompense de ses services, de nombreuses seigneuries. Rivalon de Dinan passa, en 1113, en Palestine avec d'autres chevaliers bretons, parmi lesquels les historiens nomment Guyomar, fils du comte Alain, et Gervais, fils de Hamon, comte de Dol. Ils furent pris par Balad avec le roi Baudouin, Josselin, comte d'Edesse, et plusieurs autres chevaliers. Après un an de captivité, ils tuèrent leurs gardes et s'emparèrent d'une citadelle où étaient renfermées les trois femmes de Balad. La place étant bien pourvue de vivres, ils auraient pu y tenir longtemps, mais l'impatience de jouir de la liberté qu'ils s'étaient procurée les détermina à rendre les femmes de Balad, qui les tenait bloqués depuis huit mois. Les trois chevaliers bretons furent choisis pour conduire les femmes à Balad; mais ce barbare, oubliant aussitôt la parole qu'il avait donnée, fit arrêter les chevaliers et les donna à Heli, roi des Mèdes. Ce prince les garda neuf mois et en fit présent au calife de Bagdad. Dès le lendemain, le soudan les obtint du calife et les fit mettre en liberté. Les chevaliers, par reconnaissance, servirent pendant trois ans le soudan en qualité de volontaires, et

retournèrent ensuite à Antioche comblés d'honneurs et de présents. Alain de Dinan fut sénéchal de Bretagne en 1199; Olivier figure parmi les trente-huit chevaliers bannerets bretons, qui se trouvèrent à la bataille de Bouvines en 1214; Roland, chevalier banneret en 1315, prit part à la guerre de Flandre; Bertrand, vicomte de Dinan, partisan de Charles de Blois, fut tué à la bataille d'Auray en 1364; Charles de Dinan, chevalier banneret, fut aussi un des combattants de cette journée, du côté de Charles de Blois; Geoffroi suivit Bertrand du Guesclin en Espagne, en 1366, se distingua à la bataille de Montiel, et périt, en 1390, au siége de Carthage en Afrique. Jacques de Dinan, qui a donné lieu à cet article, devint possesseur de tous les biens de la maison de Dinan, par la mort de ses frères, Robert, Rolland, et Bertrand, maréchal de Bretagne, décédés sans hoirs. Il n'eut, ainsi que nous l'avons dit précédemment, qu'une fille nommée Françoise, qui porta tous ces biens dans la maison de Laval.

La vicomté de Dinan était une des bannières de Bretagne; elle passa, en 1275, entre les mains du duc Jean le Roux.

Les *Planches* de l'Histoire de D. Morice contiennent les sceaux de plusieurs seigneurs de la maison de Dinan; deux de ces sceaux des années 1120 et 1130, sont des sceaux équestres; celui de Roland de Dinan, chevalier, en 1276, représente *un écu avec 3 fusées d'hermines en fasce, accompagnées de 7 tourteaux d'hermines, 4 en chef et 3 en pointe.* La devise de cette maison était : *Hary avant.* Les armes de la ville de Dinan étaient *de gueules au château d'or, au chef d'hermines.* Ces armes sont représentées sur un sceau de Charles de Dinan, s^r^ de Montafilant, apposé à une quittance de ses gages du 1er octobre 1371. (Le P. Anselme; D. Morice.)

1442. JEAN DE ROSNYVINEN, premier échanson du roi Charles VII en 1442, était aussi maître des eaux et forêts de France, Champagne, Lyon, Mâcon, bailliage de Saint-Pierre-le-Moustier et ressort d'Auvergne. Un compte de J. d'Ust, trésorier de Bretagne, apprend qu'en 1436 il fut aussi écuyer du duc. Jean de Rosnyvinen prit part à toutes les guerres de son temps, servit d'abord sous le connétable Arthur de Richemont, se trouva, en 1436, au combat de Saint-Denis gagné sur les Anglais, et y fit prisonnier Thomas de Beaumont, qui les commandait. Devenu à son tour prisonnier des Anglais, il reçut du roi, pour l'aider à payer sa rançon, une gratification de 400 écus d'or. Il obtint de ce prince, par lettres du 16 janvier 1446 données aux Montils-lès-Tours, l'autorisation de se démettre de sa charge de premier échanson en faveur de Guillaume de Rosnyvinen, son neveu. Il continua à servir le roi et se distingua, en 1450, à la bataille de Formigny. Il mourut en Basse-Bretagne, et fut enterré dans l'abbaye de Daoulas, où l'on voit son tombeau, sur lequel sont gravées ses armes, qui sont : *d'or à la hure de sanglier de sable arrachée de gueules.*

Cette maison remonte à Geoffroi de Rosnyvinen, vivant en 1338, père 1° de Hervé, qui ratifia le traité de Guérande en 1331 ; 2° de Jean, écuyer dans une montre de Jean du Juch, chevalier, du 10 avril 1370 ; Louis, capitaine de Roche-Morice, eut quatre fils tués à la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier, en 1488. Cette maison, qui existe encore, et qui a obtenu les honneurs de la cour en 1785 et 1788, a produit en outre, des capitaines de places fortes, des officiers généraux, deux présidents de la noblesse par élection au siècle dernier, etc... (Le P. Anselme, D. Morice, d'Argentré. — *Nob.* de Courcy.)

1446. GUILLAUME DE ROSNYVINEN, sr du Plessix et du Parc d'Avaugour, succéda à son oncle, Jean de Rosnyvinen, dans l'office de premier échanson du roi, ainsi que l'apprennent des lettres du roi données le 16 janvier 1446 aux Montils-les-Tours, par lesquelles, pour récompenser les bons et notables services que son bien amé Guillaume de Rosnyvinen, écuyer, lui a rendus dans les guerres, il l'institue son premier échanson, au lieu de son amé Jean de Rosnyvinen, écuyer, lequel a résigné le dit office en faveur de son neveu Guillaume de Rosnyvinen. Il est qualifié premier échanson du roi dans une quittance donnée à Épinal le 2 mai 1451, par les hommes d'armes et archers de sa compagnie, qui reconnaissent avoir été payés par lui de leurs gages. Le titre de premier échanson du roi lui est encore donné dans des lettres du 21 février 1454 datées de Mehun, par lesquelles le roi, pour le récompenser de ses services, l'institue maître des eaux et forêts des pays de France, Brie, Champagne, Lyon, Mâconnais, bailliage de Saint-Pierre-le-Moutier et ressort d'Auvergne. Le P. Anselme cite deux quittances de Guillaume de Rosnyvinen, dans lesquelles il prend les qualités d'écuyer, premier échanson du roi, capitaine de vingt lances et de vingt archers de la grande retenue du roi. La première, qui est datée du 11 août 1469, est revêtue du sceau de Guillaume de Rosnyvinen, qui représente *une hure de sanglier accompagnée d'un lambel de trois pièces*. Cimier, *une tête de bœuf*. Dans les brevets précités, ce seigneur est seulement qualifié écuyer, mais il devint plus tard chevalier, car il prend ce titre dans un mémoire qu'il fit remettre à la reine Anne, duchesse de Bretagne, en 1492, et dans lequel il énumère toutes les pertes qu'il a éprouvées au service des ducs de Bretagne. Il rappelle qu'il a été premier échanson du roi, son conseiller, et grand réformateur des eaux et

forêts de France ; qu'il a avancé dix mille cinq cents écus au conseil du roi, pour la délivrance de Monseigneur Gilles de Bretagne ; qu'il a amené au duc François, pour l'aider à reprendre Fougères, cent hommes d'armes bretons ; qu'il a refusé du roi quatre mille livres de rente et toutes les charges qu'il occupait sous son père ; que son frère et quatre de ses neveux sont morts au service du duc ; qu'il a fait réparer à ses frais diverses forteresses ; que ses métairies ont été pillées et brûlées, parce qu'il était resté fidèle au parti du duc, etc...

Guillaume de Rosnyvinen fut, en 1457, capitaine de Vire, et en 1464, capitaine de Saint-Aubin-du-Cormier et chambellan du duc. Voici en quels termes en parle d'Argentré : « Messire Guillaume de Rosnyvinen, chevalier, s^{r} du Plessix en Piré et du Plessix-Bon-Enfant, suivit les guerres » longtemps au service des trois rois, Charles VII, Louis XI, » Charles VIII, et eut une compagnie des ordonnances de » cent lances qu'il mena en Italie, et depuis l'ayant ramenée, il trouva le roi et le duc en guerre. Il fut capitaine » du château de Saint-Aubin, et, après le siége de Nantes » levé, les Français vinrent planter le siége devant cette » place, y ramenant toute l'artillerie qu'ils avaient au » siége de Nantes. Les soldats qui lui furent donnés à la » garde du château s'étonnèrent, et peu à peu l'abandonnèrent, de sorte qu'ils le laissèrent avec peu de gens. Lors » commandait en la ville de Rennes le capitaine Guybé, qui » d'ailleurs ne lui voulait pas de bien, et ne put obtenir » secours de lui, à cause de quoi il fut contraint de rendre » la place, dont depuis il mourut, et git aux Cordeliers de » Dinan, où se voit sa sépulture de ce jour. »

1464. YVES DU FOU, gentilhomme de Bretagne de l'évêché de Cornouailles, chevalier, conseiller et chambellan du roi Louis XI, fut, en 1462, échanson de ce prince et capitaine du château de Lusignan. Il est qualifié écuyer, premier échanson du roi, capitaine de Cherbourg aux appointements de deux mille livres, dans le troisième compte de Mathieu Beauvallet, de septembre 1464. Le roi lui donna la charge de grand veneur de France en 1472, et l'année suivante le fit gouverneur d'Angoumois et son lieutenant-général de l'armée qu'il envoya en Roussillon et en Cerdagne. Il est qualifié gouverneur du Dauphiné, capitaine de cent lances, dans une quittance du 15 juillet 1475. Il fut aussi bailli de Touraine. Un compte de Noël le Barge, trésorier des guerres, en date du 4 janvier 1473, indique qu'il fut sénéchal du Poitou et lieutenant-général du roi dans l'armée du Roussillon. Il était frère de Jean du Fou, qui devint en 1469 grand échanson de France, et de Raoul, évêque d'Angoulême. Jacques, fils d'Yves du Fou, fut institué maître particulier des Eaux et Forêts du Poitou le 9 juin 1498 par le roi Louis XII, en considération des services qu'il lui avait rendus, ainsi qu'au roi Charles VIII, qu'il avait suivi dans son expédition au royaume de Naples. On le trouve en 1514 au nombre des maîtres d'hôtel du roi. François du Fou, fils de Jacques, suivit également les rois Charles VIII et Louis XII en Italie, et y perdit un œil. Il servit aussi le roi François I[er]. Le P. Anselme cite encore Guillaume du Fou, écuyer d'écurie du roi, homme d'armes de ses ordonnances, sous Jean du Fou, grand échanson de France, en 1475.

La maison du Faou ou du Fou, tirait son nom de la vicomté du Fou, qui était une des bannières de Bretagne ; elle passa par alliance, en 1371, dans la maison du Quellenec. Deux sceaux, des années 1375 et 1379, de Guy, vicomte

du Fou, représentent *un léopard*. Les armes de Jean du Fou, grand échanson de France, frère d'Yves, grand veneur, étaient *d'azur à deux éperviers affronté d'argent, soutenus d'une fleur de lys d'or*.

Le premier seigneur du Fou dont nous ayons connaissance est Geoffroi, mentionné dans une charte de Constance, comtesse de Bretagne, pour l'église de Quimper en 1038. Soudan, vicomte du Fou, figure parmi les plus grands seigneurs de Bretagne qui scellèrent en 1225 l'acte de fondation de la ville de Saint-Aubin-du-Cormier; Guy, vicomte du Fou, partisan de Charles de Blois, fut pris en 1364 à la bataille d'Auray par Jean Chandos, qui l'imposa à une rançon de mille francs; il n'eut qu'une fille nommée Tiphaine, qui épousa Jean du Quellenec, auquel elle apporta la vicomté du Fou.

On trouve en Bretagne plusieurs familles appelées du Fou, qui peut-être ont la même origine, car souvent les puînés ont pris des armes différentes de celles de leurs aînés. Un sceau de Pierre du Fou, chevalier, apposé à une charte de l'an 1283, qui fait partie des archives de la préfecture de Nantes, représente *une fasce surmontée de trois macles*. Les *Planches* de l'histoire de Bretagne de D. Morice contiennent les sceaux de Robin et de Jean du Fou; le premier, qui est de l'an 1375, représente *trois épées posées en bande;* et le second, qui est de 1420, *un croissant surmonté de deux étoiles*. La seule famille du Fou qui existait à l'époque de la réformation de 1668, portait *d'azur à l'aigle éployée d'or*. (Le P. Anselme, chap. *Grands veneurs*. D. Morice.)

469. JEAN DU FOU, S[r] DE RUSTENAN ET DE NOUASTRE, chevalier, conseiller et chambellan du roi, bailli de Touraine,

était grand échanson du roi en 1469. Il figure avec les qualités d'écuyer, s^r de Rustenan et de Nouastre, grand échanson du roi, capitaine de Cherbourg, dans le traité d'Ancenis, qu'il ratifia avec les plus grands seigneurs du royaume, le 19 juin 1470, traité qui rétablit la paix entre le roi Louis XI, son frère Charles et le duc de Bretagne. D'après un compte de G. de la Croix, trésorier des guerres, commençant le 1er janvier 1477, Jean du Fou, s^r de Nouastre, grand échanson du roi, était capitaine de cent lances. Il est qualifié chevalier dans un compte de l'an 1490 de J. Briçonnet, trésorier du roi, dans lequel on voit qu'il recevait une pension de 1,000 livres. Avant d'être entré au service des rois de France, Jean du Fou avait été en 1458 capitaine de Jugon pour le duc de Bretagne. Il avait épousé Jeanne de la Rochefoucaud, dame de Nouastre, dont il n'eut qu'une fille, Renée du Fou, qui épousa : 1° en 1492 Louis de Rohan, s^r de Montauban et de Raimefort; 2° Guillaume de la Marche, s^r d'Angremont, conseiller et chambellan du roi. (Le P. Anselme. D. Morice.)

1498. LOUIS DE ROHAN, s^r DE GUÉMÉNÉ, frère du maréchal de Gié, fut grand échanson de France, ainsi que l'apprennent des lettres du roi Louis XII, datées de Blois, du 18 novembre 1498, par lesquelles il donne à Charles de Rohan, fils du maréchal de Gié, la charge de grand échanson de France, vacante par la mort de Louis de Rohan. Nous voyons par un extrait du procès du maréchal de Gié, que le roi avait fait chevalier de son ordre le frère et le fils du maréchal.

Louis de Rohan a été omis par le Père Anselme parmi les grands échansons de France.

1498. CHARLES DE ROHAN, fils du maréchal de Gié, succéda, ainsi qu'on l'a vu à l'article précédent, à son oncle Louis de Rohan, dans la charge de grand échanson de France. Par lettres données à Paris le 7 janvier 1514, le roi François Ier confirma son amé et féal cousin Charles de Rohan, comte de Guise, chevalier de son ordre, dans la charge de grand échanson de France, ainsi que dans les autres offices qu'il possédait du temps du roi Louis XII. Ce seigneur fut aussi sr de Fronsac, bailli et gouverneur de Touraine. (Le P. Anselme. D. Morice.)

1670. PIERRE DE PERRIEN, marquis DE CRÉNAN, en Bretagne, commandant la compagnie de chevau-légers du maréchal de la Meilleraye, fut pourvu de la charge de grand échanson de France, après la démission du comte de Marans, son beau-père, et mourut en 1670. Il était fils de Maurice de Perrien et d'Anne Urvoy, dame de Crénan. Il eut pour frère Sébastien, sr de Trimoul, tué en 1648. Il épousa 1° en 1645, Madeleine de Bueil, dame de Courcillon; 2° en 1654, Anne de Bueil, fille de Jean VIII, sire de Bueil, comte de Marans. Du premier mariage sortirent Pierre de Perrien, marquis de Crénan, colonel du régiment de la reine en 1676, à la tête duquel il servit au combat donné devant Mons en 1678. Il fut fait brigadier d'infanterie en 1683, maréchal de camp en 1688, lieutenant-général en 1693, gouverneur de Condé en 1699, fut blessé et fait prisonnier à la journée de Crémone en 1702, et mourut sans alliance. Du second lit sont issus Jean de Perrien, sire de Bueil, substitué au nom et armes de Bueil, suivant les conventions matrimoniales de sa mère, et Armand de Perrien. (Le P. Anselme.)

M. de Courcy, dans la seconde édition de son nobiliaire de Bretagne, donne à Pierre de Perrien, fils du grand

échanson, la qualité de grand échanson de France, dont ne fait pas mention le P. Anselme.

La maison de Perrien est connue depuis Guillaume, un des écuyers de la compagnie d'Olivier de Clisson en 1375; Alain est mentionné dans un compte de Salomon Périou, argentier du duc, parmi les gens d'armes qui accompagnèrent ce prince à Rouen en 1418. L'*Histoire de Bretagne* de D. Morice apprend qu'en 1420, deux gentilshommes de la famille de Perrien commandaient la ville de Lamballe pour le comte de Penthièvre, descendant de Charles de Blois, révolté contre le duc; Silvestre de Perrien et quelques autres capitaines bretons s'emparèrent en 1427, lors de la guerre qui eut lieu entre le roi et le duc, de la ville de Quintin, pour la remettre entre les mains du duc; François est compris au nombre des hommes d'armes de la compagnie du s[r] de Lescoët, en garnison à Quimper en 1591. (D. Morice.)

1670. LOUIS DE BEAUPOIL DE SAINTE-AULAIRE, marquis DE LANMARI, capitaine de cavalerie au régiment de Sourches, puis capitaine des gardes de la reine, fut pourvu de la charge de grand échanson de France, sur la démission du marquis de Crénan, et mourut à Cazal major en Italie au service du roi en 1702.

La maison de Beaupoil, originaire de Bretagne et transplantée dans le XV[e] siècle en Limousin, est connue depuis le XIII[e] siècle. Hervé de Beaupoil, chevalier, et Geoffroi, écuyer, furent au nombre des gentilshommes bretons qui se croisèrent en 1248. Yves de Beaupoil, chevalier, s[r] du haut et du bas Neumalet, prit le parti de Charles de Blois et se retira, après la mort de ce prince tué à la bataille d'Auray en 1364, auprès de son fils Jean de Bretagne, comte de Penthièvre, vicomte de Limoges. Guillaume de Beaupoil,

fils d'Yves, est qualifié secrétaire du comte de Penthièvre, dans un sauf-conduit qui lui fut délivré par le roi, le 2 décembre 1418. Dans le traité de paix passé à Nantes le 27 juin 1448, entre François Ier, duc de Bretagne, et Jean, comte de Penthièvre, le duc consent à ce que Guillaume de Beaupoil et Julien, son fils, recouvrent les maisons, terres et héritages qu'ils avaient en Bretagne avant la journée de Chantocé, où s'étaient trouvés les seigneurs de Beaupoil [1]. Ce Julien de Beaupoil vendit à Olivier de Broon sa terre de Neumalet et acheta celle de Sainte-Aulaire en Limousin; il fut en 1441 écuyer d'écurie du roi Charles VII; Jean de Beaupoil, sr de Sainte-Aulaire, fut chambellan, conseiller et maitre d'hôtel de Pierre de Bourbon, comte de Clermont et de la Marche; Jean, sr de Sainte-Aulaire, capitaine de Masseré, de Besson et de la Tour-d'Auvergne, maitre des Eaux et Forêts de cette province, suivit le roi François Ier, dont il était maitre d'hôtel, en Italie, et fut blessé à la bataille de Pavie en 1525; François, sr de Sainte-Aulaire, panetier des rois François Ier, Henri II et Charles IX, fut nommé le 10 octobre 1569, chevalier de l'ordre du roi, et prit part à la bataille de Moncontour; Germain, sr de Sainte-Aulaire, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi Charles IX, fut aussi chevalier de l'ordre en 1582; Antoine devint sénéchal du Périgord et reçut le collier de l'ordre en 1596; François, sr de Sainte-Aulaire, fut lieutenant-général pour le roi dans le haut et bas Limousin; Bon-François, marquis de Lanmari, fut mestre de camp du régiment d'Enghien en 1661. Cette maison s'est alliée à celles de Broon, de Caumont la Force, de Bourdeille, de Volvire, de Ruffec, de Carbonnières, de Blot-Chauvigny, de Fumel, d'Alègre,

[1] Le duc avait été fait prisonnier par trahison, à Chantocé, par les Penthièvre.

de la Roche-Aymon, d'Aubusson-la-Feuillade, de Talleyrand, etc. (Le P. Anselme. D. Morice. Moréri. Musée de Versailles.)

1703. MARC-ANTOINE-FRONT DE BEAUPOIL, marquis DE LANMARI, baron de Milly, sous-lieutenant des gendarmes de Bretagne, puis mestre de camp de cavalerie, prêta, le 17 janvier 1703, entre les mains du prince de Condé, serment pour la charge de grand échanson de France. (Le P. Anselme.)

GRANDS VENEURS DE FRANCE

Le grand veneur de France avait la surintendance sur tous les officiers de la vénerie du roi, et prêtait serment entre les mains de Sa Majesté.

1457. ROLLAND DE LESCOET, chevalier, était grand veneur de France en 1457, et capitaine de Loches en 1461, suivant le P. Anselme. On trouve dans les *Preuves* de l'histoire de Bretagne de D. Morice la quittance suivante : « Je Raoulland de Lescouet, chevalier, conseiller, maistre d'hôtel du » roy, nostre sire, grand veneur de France et bailly de Montargis, confesse avoir receu de J. Guillac, receveur ordinaire de Montargis, la somme de deux cents livres tournois, » pour mes gaiges que je prends à cause de mon office dudit » bailliage de Montargis, pour l'année finissant à la feste de » S. J. B. derrainement passée, etc., le 17 août 1467. » Il est regrettable que le sceau de Rolland de Lescoët manque à cette quittance, car son absence nous empêche de connaître à quelle famille du nom de Lescoët il appartient. Il avait épousé : 1° Thomine Péan; 2° Marguerite Le Borgne, veuve de Geoffroi du Perrier. Il eut pour enfants : 1° Bertrand, qui fut, après son père, capitaine du château de Loches ; 2° Louis, auquel le roi donna l'ordre, en 1463, de se rendre auprès de son frère, pour lui dire de venir le trouver à Amboise ; 3° Jean, qui servit aussi dans la vénerie en 1464.

1467. GUILLAUME DE CALLAC, écuyer, fut institué grand veneur de France, après la mort de Rolland de Lescoët, le 1er février 1467, et exerçait encore cette charge en 1470. On le croit issu de Guillaume de Nort, chevalier anglais, auquel le duc Jean IV fit épouser Aliette, dame de Callac en Guémené, pour le récompenser des services qu'il lui avait rendus, pendant qu'il faisait la guerre à Charles de Blois. Un de leurs enfants, Pierre de Nort, sr de Callac, dont il prit le nom, devint conseiller et chambellan du duc et épousa Philipotte le Vayer, dame de Trémélan. Ils eurent pour fils Guillaume, sr de Callac, conseiller et chambellan du roi Louis XI, et grand veneur de France, qui épousa Bertrande de Chamballan. (Le P. Anselme.)

La branche aînée des Callac, d'après le nobiliaire de M. de Courcy, se fondit en 1520 dans les puînés de Bruc, qui prirent aussi le nom de Callac ; ensuite cette seigneurie a passé par acquêt en 1600 aux Guéhéneuc, et depuis, aux Moraud, srs du Déron, qui portent aujourd'hui le nom de Callac. Cette terre de Callac est située dans la paroisse de Guémené-Penfao ; mais il en existe une autre du même nom, dans celle de Plumelec, qui a donné son nom à une autre maison de Callac, à laquelle appartenait Denis de Callac, décapité à Paris en 1343 avec quelques autres seigneurs bretons, par ordre de Philippe de Valois, qui, les soupçonnant d'avoir traité avec les Anglais, alliés du comte de Montfort, les fit arrêter traîtreusement à Paris, dans un tournoi, et exécuter sans jugement. La seigneurie de Callac en Plumelec a passé aux Rogier, qui la firent ériger en baronnie en 1645.

1472. YVES DU FOU, chevalier, conseiller et chambellan du roi, fut, suivant le P. Anselme, créé en 1472 grand veneur de France. D. Morice a inséré dans les *Preuves* de son his-

toire de Bretagne, une lettre d'Yves du Fou, datée du dernier jour de juin 1467, dans laquelle il prend les qualités de grand veneur de France, gouverneur d'Angoumois, capitaine de cinquante lances; mais cette date est inexacte, et c'est sans doute 1477 au lieu de 1467, qu'il faut lire, car de 1467 à 1472, Guillaume de Callac fut grand veneur. Yves du Fou fut aussi premier échanson du roi en 1464.

Georges de Châteaubriant, s^r des Roches-Baritaut, fut maître de la vénerie du roi pendant les années 1481, 1482 et 1483, du vivant d'Yves du Fou, suivant les comptes de la vénerie. (Le P. Anselme.)

1602. HERCULE DE ROHAN, duc DE MONTBAZON, pair et grand veneur de France, chevalier des ordres du roi, gouverneur et lieutenant-général pour le roi de la ville de Paris et de l'Ile-de-France, servit le roi Henri III contre l'armée des ligueurs à l'attaque du faubourg de Tours, en 1589. Il fut blessé et fait prisonnier au combat d'Arques. Depuis il servit en diverses occasions, se trouva au siége d'Amiens, et reçut le collier des ordres du roi en 1597. Il fut pourvu, en 1602, de la charge de grand veneur, qu'il a gardée jusqu'à sa mort, arrivée le 16 octobre 1654. (Le P. Anselme.)

1654. LOUIS DE ROHAN, VIIe du nom, prince DE GUÉMÉNÉ, duc de Montbazon, chevalier des ordres du roi, succéda à son père, Hercule de Rohan, dans la charge de grand veneur de France. Il mourut en 1667.

1667. LOUIS DE ROHAN, né vers 1636, prit la qualité de chevalier de Rohan et fut reçu en survivance de la charge de grand veneur de France, le 9 février 1656. Il servit à l'attaque des lignes d'Arras en 1654, au siége de Landrecies l'année suivante, et suivit le roi dans la campagne de Flandre, en 1667, et à la conquête de la Hollande, en 1672.

Il s'était démis de sa charge trois ans auparavant, en faveur du marquis de Soyecourt. Convaincu d'avoir eu une correspondance avec les ennemis, il fut arrêté au mois de septembre 1674 et décapité. (Le P. Anselme. *Biographies bretonnes, etc.*)

GRANDS FAUCONNIERS DE FRANCE

1571. ROBERT, marquis DE LA VIEUVILLE, baron de Rugles et d'Arcilliers, vicomte de Farbus en Artois et chevalier des ordres du roi, capitaine et gouverneur des villes de Mézières et de Linchamp, fut grand fauconnier de France après la mort du maréchal de Brissac. Il fut gentilhomme de la chambre du roi de Navarre en 1573, et en 1577 capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances. C'est en sa faveur que la terre de Sy fut érigée en marquisat sous le nom de la Vieuville.

Cette maison a produit deux grands fauconniers de France, des capitaines d'hommes d'armes, des chevaliers des ordres, des chevaliers d'honneur des reines de France, des lieutenants-généraux, un évêque de Rennes, etc. Elle remonte à Jean du Cosquer ou du Coskaër, gentilhomme de Bretagne, qui, étant devenu s^r de Farbus en Artois, s'y établit et changea son nom en celui de la Vieuville, qui en est la traduction française. Il épousa Catherine de Kernicher et mourut en 1472. Son fils, s^r de Farbus, vint en France avec la duchesse Anne de Bretagne, lors de son mariage avec Charles VIII. (Le P. Anselme. Moréri.) Hugues du Coaskaër se croisa en 1248; mais nous ignorons à laquelle des familles du Cosquer il appartient, car il en existe deux de ce nom en Bretagne.

1623. CHARLES Ier du nom, duc DE LA VIEUVILLE, baron de Rugles et pair de France, chevalier des ordres du roi, premier capitaine des gardes du corps, fut, après la mort de son père, grand fauconnier de France, lieutenant-général en Champagne et Réthelois, et surintendant des finances en 1623. C'est en sa faveur que la baronnie de Nogent-l'Artauld, avec plusieurs autres terres, fut érigée en duché-pairie, sous le nom de la Vieuville, en 1651.

GRANDS MAITRES

DES EAUX ET FORÊTS DE FRANCE

1356. ROBERT DE COETELEZ, écuyer, fut institué grand maître des Eaux et Forêts de France, par lettres du dauphin, régent de France, du 25 octobre 1356, en récompense des services de ses prédécesseurs, et de ceux qu'il avait rendus au roi, soit en Bretagne, soit ailleurs.

Me Roland de Coëtelez, prêtre, fut secrétaire de Charles de Blois, et employé par lui en diverses négociations; Pierre était, en 1375, un des écuyers de la compagnie de Maurice de Treziguidy; autre Pierre servait comme écuyer dans la compagnie de Tanneguy du Chastel, prévôt de Paris en 1415; François est compris dans la capitulation accordée aux habitants de l'évêché de Léon par le sr de Sourdéac, lieutenant du roi en basse Bretagne. (D. Morice.)

Les armes déclarées par cette famille à l'époque de la réformation de 1669, sont *de gueules à la tête de limier d'or.*

1461. JEAN, sire DE MONTAUBAN ET DE LANDAL, chevalier, conseiller et chambellan du roi, amiral de France et maréchal de Bretagne, fut établi grand maître des Eaux et Forêts de France, par lettres données à Avesnes le 26 septembre 1461. (Voy. Chap. Amiraux de France.)

1466. LOUIS DE MONTFORT, dit DE LAVAL, s[r] DE CHATILLON ET DE COMPER, chevalier de l'ordre du roi, fut institué grand maître enquêteur des Eaux et Forêts de France, le 18 mai 1466. Il fut successivement gouverneur du Dauphiné, de Gênes, de Paris, de Champagne et de Brie, et mourut sans postérité le 21 août 1489. Louis de Laval, avant de s'attacher au service du roi de France, était entré à celui du duc de Bretagne, son prince naturel. Il figure au nombre des chevaliers qu'il donna comme otages au sire de la Trémouille, pendant une entrevue qu'il eut en 1430 avec ce seigneur. Le duc le nomma, le 8 juillet 1431, capitaine de Jugon, une des forteresses les plus importantes de la Bretagne. Louis de Laval était frère de Guy XIV, sire de Laval, et d'André, s[r] de Lohéac, amiral et maréchal de France. (Le P. Anselme. D. Morice.)

GRANDS MAÎTRES
DE L'ARTILLERIE DE FRANCE

1470. PÉAN ou PAYEN GAUDIN, s^r DE MARTIGNÉ-FERCHAUD, fut grand maître de l'artillerie de France en 1470, ainsi qu'on le voit par un extrait des informations faites sur la retraite du vicomte de Rohan en France. Payen Gaudin, s^r de Martigné-Ferchaud, grand maître de l'artillerie de Bretagne, y est accusé d'avoir eu des entretiens avec Tanneguy du Chastel, le vicomte de Rohan, et quelques autres ; de s'être engagé à débaucher plusieurs seigneurs bretons qui étaient au service du duc, d'être allé sans permission trouver le roi à Amboise, et d'y avoir accepté la charge de grand maître de l'artillerie de France. Il paraît que, s'il accepta cette charge, il n'eut pas le temps de l'exercer, car le duc le fit immédiatement arrêter. (D. Morice.)

Cette maison remonte à Amaury Gaudin, nommé comme témoin, dans l'acte de fondation du prieuré de Châteauceaux en 1040. Jean faisait partie en 1375, des chevaliers de la compagnie d'Olivier de Clisson. Son fils fut aussi chevalier et s^r de Martigné-Ferchaud ; Jean Gaudin, chevalier, s^r de Martigné, figure au nombre des seigneurs bretons qui ratifièrent le traité de Troyes en 1427. Les armes de cette maison sont, d'après un sceau de l'an 1270, *de gueules à 5 fleurs de lys d'argent en sautoir*. La seigneurie de Martigné était une des bannières de Bretagne. Cette maison est éteinte. Il a existé plusieurs familles de ce nom en Bretagne.

GRANDS AUMONIERS DE FRANCE

1706. PIERRE DU CAMBOUT DE COISLIN, cardinal, évêque d'Orléans, premier aumônier du roi, puis grand aumônier de France, naquit en 1637, fut chanoine de l'Église de Paris, abbé de Saint-Victor de Paris, évêque d'Orléans en 1665, commandeur du Saint-Esprit en 1688, cardinal en 1695, et mourut à Versailles en 1706. D'après le P. Anselme, il descendait de Gilles, s[r] du Cambout et de Kersalio, qualifié monseigneur Gilles du Cambout, chevalier, dans un titre du mardi avant la Madeleine 1264, par lequel Alain de Rohan l'exempte d'un droit de rachat, et dans un autre du vendredi après la Saint-Barnabé 1276. Parmi les descendants de Gilles, le P. Anselme cite Jean, tué à Auray en 1364, portant la bannière du vicomte de Rohan; Jean, qui fut fait prisonnier à Azincourt en 1415, et qui servit, comme chevalier, sous le comte de Richemont en 1418 [1]. Etienne fut échanson du roi et du duc de Bretagne, capitaine de Moncontour en 1412, et capitaine de l'arrière-ban de Saint-Brieuc. Jean II, s[r] du Cambout, devint con-

[1] Cette expression, comme chevalier, nous ayant fait concevoir quelques doutes sur l'authenticité de ce titre attribué à Jean du Cambout, nous nous sommes assuré, en faisant des recherches dans les *Preuves* de l'histoire de D. Morice, que Jean du Cambout, qui figure avec la qualité d'écuyer dans des montres de 1405 et de 1414, est seulement mentionné au nombre des écuyers de l'hôtel du comte de Richemont dans une montre de l'an 1424. Certains auteurs ont avancé que la maison du Cambout avait produit des chevaliers bannerets; nous en doutons, car outre que la maison du Cambout, quelque distinguée qu'elle soit, n'a possédé du temps des ducs de Bretagne aucune terre de bannière, nous avons vu que cette qualification ne se trouve pas dans la généalogie donnée par le P. Anselme.

seiller et maître d'hôtel du duc, capitaine de Cesson pour la duchesse Anne en 1505, et capitaine de Jugon pour le roi en 1535. René, chevalier de l'ordre, capitaine de cinquante hommes d'armes et capitaine de l'arrière-ban de Saint-Brieuc et de Nantes, en 1578, fut grand veneur et grand maître des Eaux et Forêts de Bretagne. Cette maison compte des lieutenants généraux, des chevaliers des ordres, etc.

La terre de Coislin, évêché de Nantes, fut érigée en marquisat en 1634 et en duché-pairie en 1663 en faveur du s[r] du Cambout : resté marquisat par extinction du duché en 1732.

1713. ARMAND-GASTON-MAXIMILIEN, cardinal DE ROHAN, évêque et prince de Strasbourg, grand aumônier, commandeur du Saint-Esprit en 1713. (Le P. Anselme.)

1749. ARMAND DE ROHAN-SOUBISE, cardinal, archevêque et duc de Reims, grand aumônier de France. (Almanach, 1749.)

1756. LOUIS-CONSTANTIN DE ROHAN, premier aumônier du roi, évêque et prince de Strasbourg, grand aumônier en 1756, cardinal en 1761. (Almanach, 1756.) (La Chesnaie-des-Bois.)

1777. Le cardinal prince de ROHAN-GUÉMENÉ, grand aumônier de France. (Almanach, 1777.) Il fut évêque et prince de Strasbourg en 1779, et membre de l'Académie française.

GRANDS CHAMBELLANS DE FRANCE

1775. Le prince de ROHAN-GUÉMENÉ. (Almanach, 1775.)

GRANDS OFFICIERS

DU DUCHÉ DE BRETAGNE

GRANDS OFFICIERS

DU DUCHÉ DE BRETAGNE

MARÉCHAUX

Suivant du Paz, il y aurait eu des maréchaux de Bretagne depuis l'an 1140. Un titre de cette époque, rapporté par lui, donne à Rivalon de Combourg la qualité de *miles Britanniæ,* expression qu'il traduit par celle de maréchal de Bretagne et conducteur de la chevalerie, car, ajoute-t-il, s'il n'eût pas été maréchal de Bretagne, il se serait contenté du titre de *miles,* comme les autres chevaliers. Mais du Paz se trompe, car au commencement du XIIe siècle, la chevalerie était à peine constituée et le terme *miles,* suivant son ancienne signification, désignait plutôt un seigneur féodé qu'un chevalier; dans tous les cas, les mots *miles Britanniæ* signifieraient seulement *seigneur,* ou *chevalier* du pays de Bretagne. C'est ainsi que, dans une charte du XIe siècle, rapportée par D. Morice, un seigneur nommé Main s'intitule *miles Provinciæ Redonensis,* et dans une autre charte, *militiæ sæculari deditus.* On voit aussi que Rivalon de Combourg, aïeul de celui dont parle du Paz, prenait indifféremment, dans des chartes de l'an 1065, les titres de *homo militaris ex Britanniâ,* ou de *Britannicus gente homo militiæ sæcularis.* Dans des comptes

du trésor du roi, de l'an 1385, Hervé de Saint-Gouesnou est désigné ainsi : *miles de Britanniâ ;* Morice de Poëstelleur et Henri du Chastel sont qualifiés de la même façon dans les mêmes comptes. Ces expressions, comme celles de *miles Britanniæ*, signifient chevalier de Bretagne.

1235. NORMAND DE QUÉBRIAC est appelé maréchal du comté de Bretagne dans une enquête faite en 1235, pour l'évêque de Dol et l'abbé de la Vieuville, contre Pierre Mauclerc, duc de Bretagne. D. Morice observe, après avoir donné le texte de cette charte, que les témoins appellent Normand de Québriac tantôt maréchal et tantôt sénéchal, ce qui fait supposer que ces deux fonctions étaient réunies. A cette époque, ajoute-t-il, tous les sénéchaux étaient chevaliers, comme on peut le voir par les sceaux, où ils sont représentés à cheval, les armes à la main, droit qui n'appartenait qu'aux seuls chevaliers. Des sceaux du XIVe siècle, de la maison de Québriac, représentent *une fleur de lys surmontée d'une étoile*, ou *d'un lambel à 3 pendants*, et aussi *deux fasces surmontées d'un chef bastillé à la bande brochant sur le tout*. Lors de la réformation de 1669, les armes déclarées par cette famille furent *d'azur à trois fleurs de lys d'argent*. Elle est connue depuis Payen de Québriac, nommé dans un accord passé en 1133, entre les moines de Marmoutiers et la famille de Boutier. Plusieurs seigneurs de Québriac figurent dans d'autres chartes du même siècle. Jean de Québriac se croisa en 1248 ; Pierre fut un des seigneurs bretons qui ratifièrent, en 1276, le changement de bail ou garde noble en rachat ; Thomas de Québriac, chevalier, vivait en 1306 ; Philipot fut un des seigneurs qui firent alliance avec le duc en 1370 ; Guillaume est mentionné dans une montre de 1371, parmi les écuyers de la compagnie de Bertrand du Guesclin ; Jean,

écuyer, servait avec un chevalier bachelier et huit écuyers dans les guerres de Guyenne en 1379. On trouve beaucoup de seigneurs de ce nom dans les montres d'hommes d'armes des XIVe et XVe siècles. La charge de grand écuyer de Bretagne devint héréditaire dans cette maison au XVe siècle, par suite de la possession de la terre de Bressé, à laquelle elle était attachée; messire Thomas de Québriac, sr de Blossac, remplit, comme sr de Bressé, aux Etats généraux tenus à Vannes en 1455, l'office de grand écuyer d'écurie, et porta le chapeau d'armes et l'épée du duc. Jusqu'à la réunion de la Bretagne à la France en 1532, les seigneurs de Québriac exercèrent les fonctions de grand écuyer. (Famille maintenue en 1669.)

1273. PIERRE DE LOHÉAC, IVe du nom, chevalier, prenait, suivant du Paz, dans un acte de 1273, la qualité de chevetaine de la chevalerie de Bretagne [1], qualité qui, ajoute-t-il, indiquait qu'il était maréchal. Il descendait d'Hervé, sr de Lohéac, en 992. Cette maison est une des plus illustres de Bretagne. Un seigneur de Lohéac, rapportent les historiens bretons, accompagna Guillaume le Bâtard à la conquête de l'Angleterre, en 1066; Riou de Lohéac se croisa en 1096 avec Alain Fergent, duc de Bretagne, et se trouva à la prise de Jérusalem. Il revint en Bretagne avec de riches dépouilles conquises sur les Sarrasins et une portion de la vraie croix; Guillaume fut un des trente-huit chevaliers bannerets bretons qui combattirent à Bouvines en 1214. La branche aînée de cette maison s'est fondue, en 1298, dans celle de la Roche-Bernard. Une branche cadette s'est perpétuée jus-

[1] Jean V, duc de Bretagne, institua en 1420 Olivier de Blois, comte de Penthièvre, maréchal et gouverneur de la chevalerie de Bretagne. Cette dernière qualité est équivalente à celle que prenait Pierre de Lohéac.

qu'à nos jours, sous le nom d'Anger de Lohéac. (D. Morice. Du Paz. La Roque.)

318. OLIVIER DE LA CHAPELLE, chevalier, fut institué maréchal-général du duc Jean III, par lettres du samedi avant la fête de saint Jean, données à Vannes en 1318. Ces lettres, dans lesquelles Olivier de la Chapelle est qualifié *mossieur*, titre affecté aux seuls chevaliers, sont scellées, rapporte D. Morice, d'un grand sceau où le duc est représenté *à cheval, l'épée à la main, tenant de la gauche un écu semé d'hermines.* Olivier de la Chapelle est appelé *monsieur* Olivier de la Chapelle, chevalier, dans un accord passé en 1285 entre Olivier de Montauban et Guillaume de Lohéac. Il prit part, en 1304, à la guerre de Flandre, dans la compagnie du sire d'Avaugour, ainsi que l'apprennent les comptes relatifs à cette guerre.

Cette maison est connue depuis Guillaume de la Chapelle, qui assista, comme témoin, à la fondation du prieuré de Châteauceaux, en 1040. Plusieurs seigneurs de la Chapelle sont mentionnés dans les chartes d'abbayes bretonnes des XIe et XIIe siècles. Guillaume de la Chapelle fut fait prisonnier par les Anglais au siége de Dol, en 1173; Geoffroi, chevalier, vivait en 1235; Jehannot fut prévôt de Nantes pour le duc en 1266; il aurait pu être le père d'Olivier, maréchal de Bretagne en 1318; autre Olivier combattit sous la bannière de du Guesclin, à la bataille de Cocherel, en 1364, et fit prisonnier Jean Jouel, qui commandait les Anglais; il épousa Aliette, héritière de Molac, dont il eut un fils, Guyon, sire de Molac, chambellan du duc en 1403; Jean, frère de ce dernier, fut chevalier, chambellan du duc et capitaine de Jugon en 1424; Alain, sire de Molac, lieutenant-général de Jean, sire de Rieux et de Rochefort, maréchal de Bretagne, lieutenant-général du

duc, assista à la capitulation d'Auray, en 1487; Jeanne de la Chapelle, dite de Molac, fut, en 1506, fille d'honneur de la reine Anne de Bretagne et épousa Pierre de Rohan, baron de Pontchâteau. La terre de Molac, qui était une des bannières de Bretagne, passa ensuite dans la maison de Rosmadec. La seigneurie de Pestivien, autre bannière, appartenait en 1451 à Guyon de Molac, qui prit place en conséquence parmi les bannerets et les bacheliers au parlement général tenu en 1451. Il a existé en Bretagne d'autres familles appelées la Chapelle; une seule a passé à la réformation de 1669; elle portait *d'argent à 3 gresliers de sable.*

1342. ROBERT DE BEAUMANOIR, chevalier, était en 1342 maréchal de Bretagne pour Charles de Blois, compétiteur de Jean de Montfort au duché de Bretagne. Il fut fait prisonnier en 1347, au combat de la Roche-Derrien. (D. Morice.)

1350. JEAN DE BEAUMANOIR, chevalier, maréchal de Bretagne pour Charles de Blois, et capitaine de Josselin, commanda les Bretons au fameux combat des Trente en 1351. Il se signala contre les Anglais dans plusieurs rencontres, se trouva en 1352 au combat de Mauron et en 1364 à la bataille d'Auray, pendant laquelle il abattit d'un coup de hache Gauthier Huet, capitaine anglais. Il reçut en 1357, du duc de Lancastre, les clefs de la ville de Rennes, et fut, en 1358, un des ambassadeurs envoyés en Angleterre pour traiter de la rançon de Charles de Blois. Jeanne de Penthièvre, veuve de ce prince, le choisit avec Guy de Rochefort, sr d'Assérac, pour la représenter en 1364 au traité de Guérande, qui mit fin à la guerre de la succession.

1365. Monsieur ROBERT DE NEUFVILLE était maréchal de Bretagne en 1365, ainsi qu'on le voit par une lettre du duc Jean IV, de la même année, relative au prieuré de Saint-Georges. Il est également qualifié maréchal de Bretagne dans un traité passé le 11 août 1365 entre le duc, l'évêque et le chapitre de Saint-Malo. Robert de Neufville, sénéchal d'Angleterre, était un de ces chevaliers anglais que le comte de Montfort employait, comme gage de son alliance avec l'Angleterre, ce qui fut cause que la noblesse de Bretagne se détacha plusieurs fois du parti de son souverain naturel.

1373. ADAM BLAKEMORE est qualifié maréchal du duc Jean, *marescallus carissimi filii nostri Johannis, Ducis Britanniæ,* dans des lettres données le 28 mars à Westminster par le roi d'Angleterre, pour recevoir le duc de Bretagne et les personnes de sa suite. Adam Blakemore était, comme Jean de Neufville, un de ces seigneurs anglais que le duc Jean avait pris à son service.

1381. GEOFFROI DE KERIMEL ou DE KAERIMEL, chevalier, maréchal de Bretagne, prend ces qualités dans l'acte relatif à la ratification du traité de Guérande en 1381. Une montre du 29 janvier 1371, reçue à Blois, nous fait connaître qu'il faisait partie des chevaliers de la compagnie de Guillaume Boistel. Par lettres du 5 septembre 1371, Olivier de Clisson, sire de Belleville, lieutenant du roi ès parties des basses marches, donna ordre à J. le Mercier, trésorier des guerres du roi, de payer à messire Geoffroi de Kerimel, chevalier, soixante francs d'or pour ses gages et pour ceux des écuyers de sa compagnie. Il servit en Poitou sous le connétable en 1371, et s'empara sur les Anglais de la ville de Sainte-Hermine et de quelques autres places. Il commande avec Alain de Beaumont, chevalier breton, l'aile droite de l'armée fran-

çaise à la bataille de Chisey, où les Anglais furent défaits en 1372, et abattit d'un coup de hache pendant la mêlée la tête d'Henri Asselle, qui, ainsi que plusieurs autres Anglais avaient fait le vœu de tuer le connétable. Quelque temps après, Geoffroi de Kerimel et plusieurs autres seigneurs bretons, mécontents de l'arrivée en Bretagne d'un corps de troupes anglaises commandé par Robert de Neufville, sénéchal d'Angleterre, que le duc avait fait maréchal de Bretagne, prirent des engagements avec le roi de France. Geoffroi de Kerimel, avec huit chevaliers et trente-six écuyers, alla rejoindre le connétable, en 1373, au siége de Brest. Mais, quelques années après, le roi, ayant profité de l'absence du duc pour faire décréter par le parlement de Paris la confiscation du duché, se vit abandonné par presque tous les seigneurs bretons qui étaient à son service.

La noblesse de Bretagne forma, en 1379, une association pour repousser l'invasion des Français, et nomma pour diriger la défense du pays, quatre maréchaux : Geoffroi de Kerimel, Étienne Goyon, depuis amiral de Bretagne, Amaury de Fontenay et Eustache de la Houssaye. Le duc, rappelé, revint d'Angleterre et fut accueilli avec des transports de joie. Le roi, voyant l'unanimité des Bretons à défendre leur indépendance, fit des ouvertures au duc, et tous les deux firent la paix, qui fut consolidée par un traité passé en 1381 à Guérande, lequel fut ratifié par un grand nombre de gentilshommes bretons. Geoffroi de Kerimel fut le seul des quatre maréchaux nommés par la noblesse de Bretagne que le duc maintint dans la dignité de maréchal de Bretagne ; il la possédait encore en 1386.

La maison de Kerimel est connue depuis Geoffroi, partisan de Charles de Blois, tué au sac de Lannion en 1346 ; Guillaume, chevalier, qui suivait aussi le parti de Charles de Blois, fut fait prisonnier en 1364, à la bataille d'Auray,

par un Anglais nommé Colin Piédon ; Pierre, capitaine de S. Mahé de Fine-Poterne, portait *3 fasces*, d'après un sceau de 1374 ; Thomas fut tué à la bataille de Nicopolis en Turquie en 1396 ; Jacques était homme d'armes de la compagnie du sire de Lohéac en 1464 ; Jean, chevalier, s^r de Coëtnisan, fut chargé en 1470, avec le s^r de Kermaquer, de lever dans l'évêché de Tréguier un corps de six cents bons combattants ; Guillaume, s^r de Coëtnisan, de Kerouzéré, fut lieutenant du duc d'Étampes, gouverneur de Bretagne en 1544. (D. Morice, d'Argentré.)

1387. ALAIN, sire DU PERRIER, maréchal de Bretagne, est compris au nombre des seigneurs qui furent convoqués en 1387 par le duc de Bretagne dans la ville de Vannes, ainsi que nous le voyons dans une chronique latine insérée dans le tome Ier des *Preuves* de l'Histoire de Bretagne de D. Morice, colonne 59. Alain du Perrier est qualifié chevalier dans un acte du 28 novembre 1383, scellé des sceaux de plusieurs autres chevaliers, qui jurent, comme loyaux chevaliers, fidélité au duc et à la duchesse. Il figure aussi avec la qualité de chevalier, dans l'acte d'association de la noblesse de Bretagne pour repousser l'invasion des Français en 1379. Le sceau d'Alain du Perrier, à la date de 1387, est gravé dans les *Planches* de D. Morice ; il y est représenté *debout, armé de toutes pièces, l'épée à la main, la gauche appuyée sur un écu contenant 10 billettes 4, 3, 2 et 1. A ses pieds deux léopards accroupis tiennent chacun une bannière carrée, la première représentant deux léopards, et la seconde semée d'hermines. Derrière la tête des lions, sont placés deux écussons, l'un à dextre vairé d'azur et d'argent, et l'autre à sénestre semé d'hermines.* Légende, *S. d'Alain sire du Perrier du Plesseiz-Balisson et de Questambert.* Les deux bannières carrées rappellent que

les seigneuries du Perrier et du Plessis-Balisson étaient des bannières de Bretagne. On trouve un autre sceau de la maison du Perrier dans les *Planches* de D. Morice, c'est celui de Jean du Perrier, qui, en 1348, commandait une compagnie de treize écuyers et de vingt-huit sergents; la quittance de ses gages est scellée *d'un poirier*.

Une enquête de 1294 nous fait connaître que la terre du Perrier devait un chevalier d'ost au duc. Juhel du Perrier est mentionné parmi les écuyers de la compagnie d'Even Charruel en 1356; Geoffroi fut tué au siége de Carthage en 1390; Guillaume était en 1444 homme d'armes de la compagnie du s[r] de la Hunaudaye, et Alain capitaine de Châtel-Audren en 1467. Tristan, sire du Perrier et de Quintin, fut chargé, en 1470, avec quelques autres seigneurs, de tenir les montres de l'évêché de Saint-Brieuc. Les terres du Perrier et de Quintin passèrent dans la maison de Rohan par le mariage de Jeanne du Perrier, dame du Perrier, comtesse de Quintin, avec Pierre de Rohan, s[r] de Pont-château, en 1487. Mathurine du Perrier, dame de la Guerche, était, en 1506, première dame d'honneur de la duchesse Anne, reine de France. La maison du Perrier existait encore en 1668.

1407. PATRY, sire DE CHATEAUGIRON, est qualifié maréchal de Bretagne, ainsi que premier et grand chambellan du duc, dans des lettres du 15 septembre 1407, par lesquelles le duc l'institue garde et capitaine des ville et château de Moncontour. Les titres de chevalier et de premier et grand chambellan de Bretagne lui sont donnés dans un acte du 5 août 1405, cité par du Paz. Suivant lui, il était fils de Hervé de Châteaugiron, chevalier, et il épousa Valence de Bain, dame de Poligné. Patry de Châteaugiron, chevalier, grand-père du maréchal, embrassa le parti de Charles de

Blois et fut fait prisonnier à la bataille d'Auray. La charge de grand chambellan de Bretagne était attachée à la possession de la terre de Châteaugiron. Cette maison remonte à Anquetil, s[r] de Châteaugiron, qui vivait en l'an 1008. Giron, fils d'Anquetil, s[r] de Châteaugiron, accompagna Guillaume le Bâtard à la conquête de l'Angleterre, se trouva en 1066 à la bataille d'Hastings, et reçut en récompense de ses services, des terres considérables en Angleterre ; Alain, sire de Châteaugiron, fut un des trente-huit chevaliers bannerets bretons qui combattirent à la bataille de Bouvines, en 1214 ; Jacques et Galeran assistèrent, avec les plus grands seigneurs de Bretagne, à la fondation de la ville de Saint-Aubin-du-Cormier par le duc de Bretagne, en 1225 ; autre Galeran, chevalier, ratifia le changement du droit de bail en rachat, en 1275 ; une enquête de l'an 1294 nous apprend qu'il devait un chevalier d'ost au duc, pour sa terre de Châteaugiron ; Brient échangea en 1316 sa baronnie de Châteaugiron contre d'autres seigneuries, qui lui furent données par le duc ; Jean de Châteaugiron, s[r] de Malestroit [1], est qualifié banneret dans un sauf-conduit qui lui fut délivré en 1348, ainsi qu'à plusieurs autres seigneurs bretons par le roi d'Angleterre, pour traiter de la rançon de Charles de Blois, alors prisonnier en Angleterre ; Patry, chevalier, suivit le parti de Charles de Blois et fut fait prisonnier à la bataille d'Auray, en 1364 ; Hervé, père de Patry, maréchal de Bretagne, figure au nombre des chevaliers de la compagnie d'Olivier de Clisson, en 1379 ; Armel, fils de Patry, maréchal de Bretagne, fut aussi maréchal et grand chambellan de Bretagne en 1412 et en 1415 ; Alain est mentionné parmi les seigneurs ligués contre les Penthièvre, en 1420 ; Patry, écuyer banneret, servait en 1421,

[1] La seigneurie de Malestroit était une des bannières de Bretagne.

avec 14 écuyers et 16 archers, sous Mr Richard de Bretagne, comte d'Étampes.

A partir de la seconde moitié du XVe siècle, la maison de Châteaugiron paraît avoir beaucoup déchu de son ancienne splendeur, car son nom disparaît de l'histoire de Bretagne ; nous trouvons cependant encore un Micheau de Châteaugiron, homme d'armes de l'ordonnance du roi, sous le sire de Laval, en 1491. La branche aînée des Châteaugiron prit, au commencement du XIVe siècle, le nom de Malestroit, par suite d'une alliance avec l'héritière de ce nom. Ce fait, rapporté par du Paz, est confirmé par le sauf-conduit de 1348, précédemment cité, dans lequel figure Jean de Châteaugiron, sr de Malestroit. Cette branche des Châteaugiron, qui prit le nom de Malestroit, se fondit elle-même dans la maison de Raguenel, au XVe siècle, par le mariage de l'héritière de Châteaugiron-Malestroit avec Jean Raguenel, vicomte de la Bellière, père de celui qui fut maréchal de Bretagne en 1451. Il ne resta plus qu'une branche cadette des Châteaugiron pour en perpétuer le nom. En 1669, elle obtint un arrêt de maintenue de la chambre établie pour la réformation de la noblesse de Bretagne, mais la production qu'elle fit n'y est point indiquée. Un arrêt du parlement de Bretagne, de l'an 1787, l'a de nouveau confirmée dans sa noblesse.

ARMES DIVERSES DE LA MAISON DE CHATEAUGIRON.

De vair à la bande de gueules. Légende : *Sigil. Galcrani de Cas. Gironis.* (Sceau 1261. D. M. Pl.)

De vair à la bande de gueules, chargée de 3 coquilles d'argent. Légende : *Sigillum Alani Episcopi Redon.* (Sceau 1306. D. M. Pl.) *D'or au chef d'azur.* (Le P. du Paz.) Devise : *Pensez-y ce que vous voudrez.*

1412. ARMEL, sire DE CHATEAUGIRON, fils de Patry, qui fut, en 1407, maréchal de Bretagne, est qualifié maréchal de Bretagne dans un passe-port du roi d'Angleterre, du 6 juillet 1412, par lequel il donne l'ordre à ses officiers, du port de Southampton, de laisser partir ce seigneur pour la Bretagne, avec des munitions de guerre. Un compte de Robert Sorin, trésorier du duc, nous apprend qu'en 1405 Armel de Châteaugiron était chambellan du duc, et qu'il fut envoyé en ambassade en France. Le duc, par lettres datées du 14 octobre 1409, chargea aussi son très-amé et féal, premier et proche chambellan, Armel de Châteaugiron, d'aller à sa place faire hommage au roi d'Angleterre, pour son comté de Richemont. Le P. du Paz rapporte qu'en 1408, le duc de Bretagne alla au secours du roi de France, avec un grand nombre de seigneurs bretons, avec lesquels il entra à Paris. Le sire de Châteaugiron commandait six cents cavaliers, chacun portant à l'extrémité de sa lance une banderolle sur laquelle on voyait le portrait d'une bergère, avec ces mots écrits au dessous : *Pensez-y ce que vous voudrez,* devise des Châteaugiron. Armel de Châteaugiron épousa Jeanne de Rougé, fille de messire Galhot de Rougé, sire de Rougé et de Derval, vicomte de la Guerche en Touraine, et de Marguerite de Beaumanoir.

1418. BERTRAND DE DINAN, s[r] DES HUGUETIÈRES[1], maréchal de Bretagne, figure avec ces qualités dans le contrat de mariage de Gilles, sire de Rays, et de Béatrix de Rohan, passé au château de l'Hermine, à Vannes, le 28 novembre 1418. Le duc l'appelle *son très cher et très amé cousin, féal chambellan et maréchal,* dans une ordonnance du 14 octobre 1420, relative à divers payements faits à ce seigneur et à quelques gentilshommes. Lorsque le comte de Richemont alla trouver le roi à Angers, en 1424, Bertrand de

Dinan l'accompagna avec un chevalier et trente-quatre écuyers. Il est mentionné avec la qualité d'écuyer banneret, ayant sous ses ordres huit chevaliers et sept écuyers, dans une montre reçue à Jennes, près Saumur, le 12 août 1426. Bertrand de Dinan fut un des capitaines que le duc envoya en Poitou pour réduire les partisans des Penthièvre, qui précédemment l'avaient fait prisonnier par trahison. En 1432, le duc de Bretagne, ayant déclaré la guerre au duc d'Alençon, qui avait fait arrêter le chancelier de Bretagne, envoya pour assiéger Pouancé un corps d'armée commandé par le vicomte de Rohan et par le maréchal de Dinan. Ce dernier était à la tête d'une compagnie de 250 lances et de 83 archers. Il était frère de Jacques de Dinan, s^r de Montafilant et de Beaumanoir, en 1427, grand bouteiller de France. (Voyez, chap. Grands Bouteillers de France.)

1420. OLIVIER DE BLOIS, comte DE PENTHIÈVRE, fut institué par le duc maréchal et gouverneur de la chevalerie de Bretagne, ainsi qu'on le voit dans l'arrêt rendu en 1420 contre les Penthièvre, où on lit ce qui suit : « *Mesme avions tellement honoré ledit Charles*, rappelle le duc, *que nous l'avions fait nostre maréchal et gouverneur de nostre chevallerie, nostre spécial et privé chambellan à la garde de nostre personne*, etc. » Le comte de Penthièvre et son frère, descendants de Charles de Blois, qui avait disputé le duché de Bretagne au comte de Montfort, oubliant les bienfaits du duc, s'étaient ligués contre lui et l'avaient fait prisonnier par trahison. Rendu à la liberté, le duc ordonna qu'on leur fît leur procès. Ils furent condamnés à la peine capitale et à la confiscation de leurs biens, ainsi qu'à être privés du nom et armes de Bretagne, que le traité de Guérande, de l'an 1364, leur avait conservés. Mais cet arrêt ne fut

exécuté qu'en partie, et plus tard ils rentrèrent en grâce auprès du duc. Cette maison s'est fondue dans celle de de Brosse, par le mariage de Nicole de Blois, dite de Bretagne, comtesse de Penthièvre, avec Jean de Brosse, IIe du nom, fils de Jean Ier, sr de Saint-Sévère et de Boussac, maréchal de France, à condition que leur postérité prendrait le nom et armes de Bretagne. Françoise de Brosse, arrière-petite-fille de Nicole de Blois, et héritière du comté de Penthièvre et du duché d'Étampes, les porta dans la maison de Luxembourg, d'où ils ont passé dans celle de Lorraine-Mercœur.

1420. RAOUL, sire DE COËTQUEN, chevalier, maréchal de Bretagne, passa en 1420 la revue des gens d'armes commandés par les sires de Rieux et de la Bellière, et par Jean de Penhoët, amiral de Bretagne, formant un corps d'armée que le duc envoyait contre les Penthièvre révoltés. Dans le rôle de ces montres Raoul de Coëtquen est qualifié chevalier et maréchal de Bretagne. Dans des lettres données en sa faveur au château de l'Hermine, le 27 décembre 1411, le duc l'appelle *son très amé et très féal cousin.* Il prit part en 1423 avec les sires de Combourg et de Montauban, sous la conduite de Brient de Châteaubriant, sr de Beaufort, qui avait rassemblé les vaisseaux qui se trouvaient dans le port de Saint-Malo, à un combat naval livré aux Anglais près le mont Saint-Michel. Le combat fut vif et long, parce que les vaisseaux des Anglais étaient plus forts et plus élevés que ceux des Bretons, mais néanmoins les Anglais furent contraints de céder et de prendre le large.

La maison de Coëtquen remonte à Olivier, mentionné dans une charte de Saint-Aubin-du-Bois en 1139 ; Olivier II du nom est nommé parmi les plus grands seigneurs de Bretagne qui s'assemblèrent à Vannes en 1202 pour délibérer sur les affaires du duché. Il figure aussi parmi les

barons de Bretagne qui firent un traité avec le roi de France en 1230. Abbe et Guillaume prennent le titre de chevaliers dans des chartes des années 1217, 1229 et 1259. Le sire de Coëtquen est qualifié d'*amé cousin* par Jeanne, duchesse de Bretagne, vicomtesse de Limoges, dans des lettres de surséance qui lui furent données par cette princesse le 12 novembre 1357, pendant qu'il était prisonnier en Angleterre. Jean de Coëtquen et Jean de Beaulon, écuyers, firent montre à Clermont, en Auvergne, le 14 juin 1380, de vingt écuyers de leur compagnie, sous le connétable de France, et, le 3 juillet, donnèrent quittance de la somme de cent soixante livres tournois, franc d'or, à valoir sur leurs gages et sur ceux de leur compagnie, servant au siége de Châteauneuf-de-Randon. Raoul, père du maréchal, est qualifié chevalier banneret dans une montre de l'an 1386; il accompagna Bertrand du Guesclin en Espagne et servit sous lui en Auvergne en 1371. Jean, sire de Coëtquen, fut grand maître de Bretagne depuis 1469 jusqu'à 1491. La seigneurie de Coëtquen, ancienne bannière de Bretagne, fut érigée en marquisat en 1576 en faveur de Jean de Coëtquen, chevalier de l'ordre du roi, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances. Son fils, nommé aussi Jean, comte de Combourg, épousa en 1578 Renée de Rohan, fille aînée de Louis de Rohan, sire de Guémené.

La maison de Coëtquen a produit un lieutenant-général des armées du roi en 1718.

1447. JEAN, sire DE MONTAUBAN et DE LANDAL, dont la maison était issue de celle de Rohan, était maréchal de Bretagne en 1447, d'après un compte de la même année de Michel de la Noë, trésorier de Bretagne. Il figure avec le titre de maréchal de Bretagne dans plusieurs actes, entre autres dans le traité passé entre le roi de France et le duc de Bre-

tagne le 28 juillet 1449. Il résigna son office de maréchal en 1451, pour passer au service du roi de France, qui le créa amiral en 1461 et grand maître des Eaux et Forêts de France (Voyez chap. Amiraux de France.)

1451. JEAN RAGUENEL, sire DE MALESTROIT, DE LARGOUËT, vicomte DE LA BELLIÈRE, maréchal de Bretagne, prit rang aux États-Généraux tenus à Vannes en 1451, parmi les barons, à cause de l'érection en baronnie, qui avait eu lieu précédemment en sa faveur, de la seigneurie et ancienne bannière de Malestroit. Il était, en 1453, chambellan du duc, chevalier de l'Hermine, et exerçait encore la charge de maréchal de Bretagne en 1470. C'est en effet en cette qualité qu'il figure dans le traité d'Ancenis, passé la même année entre le roi et le duc et qui rétablit la paix entre eux. Le maréchal de Malestroit, car c'est ainsi qu'il est ordinairement désigné dans les actes où il figure, fut aussi capitaine de Fougères, de Sucinio, et capitaine de vingt-cinq lances des ordonnances du duc [1]. Le sire de Malestroit accompagna le duc François Ier à la conquête de la Normandie sur les Anglais, se trouva au siége de Fougères et commanda, en 1453, un corps de troupes bretonnes à la bataille de Castillon, où les Anglais furent défaits. Il était fils de Jean Raguenel, vicomte de la Bellière, et de Jeanne, dame de Malestroit, dont il prit le nom. Il épousa Gilette de Malestroit, fille de Geoffroi de Malestroit [2], sire de Combourg et de Valence de Châteaugiron, dame dudit lieu, de Derval et de Rougé. De ce mariage naquirent deux filles, dont l'une

[1] Les autres compagnies qui formaient les cent lances et les deux cents archers de l'ordonnance, étaient commandées par le sire de Rostrenen, Henri de Villeblanche, chevalier, grand maître d'hôtel de Bretagne, et par le Galois de Rougé (Jean de Rougé, dit le Galois.)

[2] Le nom patronymique de Geoffroi de Malestroit était Châteaugiron. Il descendait de la branche aînée des Châteaugiron, qui, par suite d'une alliance contractée au commencement du XIVe siècle avec l'héritière de Malestroit, en prit le nom.

épousa le sire de Rieux, maréchal de Bretagne, et l'autre Tanguy du Chastel, grand écuyer de France et grand maître de Bretagne. Ainsi s'éteignit cette maison, qui descendait de Robin ou Robert Raguenel, chevalier, sénéchal de Rennes, chambellan du duc en 1283. Son sceau, donné dans les *Planches* de l'Histoire de Bretagne de D. Morice, représente *un écartelé d'argent et de sable, au lambel de l'un en l'autre.* Il fut père de Robin dit *le jeune*, et aïeul de Robin, l'un des chevaliers du combat des Trente en 1350, marié à Jeanne de Dinan, vicomtesse de la Bellière. Guillaume, leur fils, partisan de Charles de Blois, fut tué en 1364 à la bataille d'Auray, et leur fille Tiphaine épousa Bertrand du Guesclin, qui devint connétable de France. Jean Raguenel, vicomte de la Bellière, fils de Guillaume, fut compagnon d'armes de du Guesclin, le suivit en Espagne en 1366, prit part en 1382 à la guerre de Flandre, accompagna en Castille avec trois cents hommes d'armes en 1386 Olivier du Guesclin, frère du connétable, et périt à la bataille d'Azincourt en 1415. Le frère aîné du maréchal, nommé Jean, fut tué au combat des Bas-Courtils en 1427. (D. Morice. Du Paz.)

1474. JEAN IV, sire DE RIEUX et DE ROCHEFORT, est qualifié maréchal de Bretagne dans une montre de gens de guerre reçue à Nantes le 9 juillet 1474. Il figure avec le même titre dans un grand nombre d'actes rapportés dans les *Preuves* de l'Histoire de Bretagne de D. Morice. En 1488 il était, en outre, capitaine de Nantes et des cent gentilshommes de la maison du duc. Les qualités de comte d'Harcourt, chevalier de l'ordre du roi et de maréchal de Bretagne, lui sont données dans l'acte de ratification du traité d'Étaples, daté du 15 juin 1498, où sont mentionnés les plus grands seigneurs du royaume. Suivant le P. Anselme, il naquit le 27 juin 1447,

fut maréchal de Bretagne en 1470, général des armées du duc en 1472, et capitaine de Rennes. Il se trouva en 1488 à la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier livrée aux Français, qui menaçaient l'indépendance bretonne, et accompagna ensuite Charles VIII à la conquête du royaume de Naples dont il facilita l'entrée à l'armée française. Dans diverses quittances il prend les qualités de sire de Rieux et de Rochefort, d'Ancenis, comte d'Aumale, vicomte de Donges, maréchal de Bretagne et capitaine de cinquante lances des ordonnances du roi. Dans une quittance du 29 septembre 1495, et dans une autre du 21 novembre 1500, il est qualifié chambellan du roi et capitaine de cinquante lances. Son sceau représente *un écartelé au 1 et 4, cinq besants; au 2 et trois, trois fasces bretessées, sur le tout deux fasces.* Légende: *S. J. sire de Rieux, de Rochefort, d'Aumale, comte d'Harcourt.* Il mourut en 1518 des suites d'une maladie contractée au siége de Salsa, sur la frontière d'Espagne, où il commandait l'armée du roi Louis XII avec le maréchal de Gié. Il fut marié trois fois, la première à Françoise Raguenel, dame de Malestroit, fille de J. Raguenel, sire de Malestroit, maréchal de Bretagne, la seconde à Claude de Maillé, et la troisième à Isabelle de Bretagne, fille puînée de J. de Brosse, dit de Bretagne, comte de Penthièvre. De sa troisième femme il eut entre autres enfants Claude, sire de Rieux et de Rochefort, qui suivit François Ier en Italie, et qui fut fait chevalier à la journée de Sainte-Brigitte. Il se trouva aussi, en 1525, à la bataille de Pavie, où il exerçait les fonctions de maréchal de bataille.

1484. FRANÇOIS DE BRETAGNE, s^r^ D'AVAUGOUR, est mentionné avec le titre de maréchal de Bretagne dans les registres de la chancellerie, à la date de 1484. Il était fils

naturel du duc François II, qui lui fit don de terres très-considérables. Une quittance de ce seigneur, du 28 novembre 1484, apprend qu'il était comte de Vertus, s[r] d'Avaugour, chevalier de l'ordre du roi et capitaine de quatre-vingt-quinze lances. En 1494, il fut lieutenant du roi en Bretagne.

MARÉCHAUX

NOMMÉS EN 1379, PENDANT L'ABSENCE DU DUC, PAR LA NOBLESSE DE BRETAGNE, POUR REPOUSSER L'AGRESSION DU ROI DE FRANCE [1].

1379. Messire AMAURY DE FONTENAY, chevalier, fut un des quatre maréchaux nommés par la noblesse de Bretagne, en 1379. Outre les attributions que lui donnait cet office, il fut spécialement chargé de la garde du château de Rennes avec vingt gentilshommes, qui jurèrent sur les saints Évangiles de périr plutôt que de se rendre. Amaury de Fontenay prend la qualité de chevalier dans l'acte d'association de la noblesse, en 1379, et dans le traité de Guérande passé en 1380 entre le roi et le duc, et qui fut ratifié par un grand nombre de gentilshommes. Par acte du 1er juillet 1409, le duc déchargea, sur sa demande, son bien amé et féal chevalier et chambellan Amaury de Fontenay de la garde de la ville de Rennes.

Amaury de Fontenay portait, d'après un sceau de l'an 1403, *d'argent à six jumelles de gueules mises en bande.* Supports : *2 léopards.* Cimier : *une aigle aux ailes éployées, issant d'une couronne fleurdelysée.* La terre de Fontenay, d'après une enquête de l'an 1294, devait un chevalier d'ost

[1] Un seul de ces maréchaux, Geoffroi de Kerimel, fut maintenu dans la charge de maréchal de Bretagne par le duc.

à l'armée du duc. Cette terre était alors possédée par Alain de Fontenay, chevalier.

Le nobiliaire de M. de Courcy mentionne deux autres familles du nom de Fontenay ; à l'une d'elles, qui porte *d'or à l'écu en abyme de gueules, à l'orle de huit merlettes de même,* aurait appartenu Olivier de Fontenay, l'un des combattants des Trente. Cette famille, ainsi que la précédente, était éteinte à l'époque de la réformation de 1669 ; la troisième a été déboutée en 1670 ; elle portait *d'argent à la fasce d'azur, accompagnée de deux dauphins de même.*

GEOFFROI DE KERIMEL, chevalier, fut le seul des quatre maréchaux nommés en 1379 par la noblesse de Bretagne, qui fut maintenu dans la charge de maréchal par le duc. (Voyez chap. Maréchaux de Bretagne.)

ÉTIENNE GOYON, chevalier, un des maréchaux nommés en 1379 par la noblesse de Bretagne, devint amiral de Bretagne en 1397. (Voyez chap. Amiraux de Bretagne.)

Messire EUSTACHE DE LA HOUSSAYE, chevalier, fut adjoint, avec le titre de maréchal, aux sires de Fontenay, de Kerimel et à Étienne Goyon, en 1379. Il assista en 1364, selon Froissart, avec son frère Alain, à la bataille de Cocherel : *La première bataille eut messire Bertran du Guesclin a tout les Bretons dont je vous nommerai aucuns chevaliers et écuyers, premièrement monseigneur Olivier de Mauny, monseigneur Eustache et monseigneur Alain de la Houssaye.* Suivant d'Argentré, Eustache de la Houssaye avait sous ses ordres, dans cette bataille, trois cents cavaliers. Il se trouva la même année à la bataille d'Auray avec Charles de Blois, dont il avait embrassé le parti. Il passa ensuite avec Bertrand du Guesclin en Espagne et prit part à la

bataille de Montiel, où Pierre le Cruel fut défait. Alain, son frère, combattit également à Auray et à Montiel. Un compte de J. Le Flament, trésorier des guerres du roi, apprend qu'en 1377 Eustache de la Houssaye commandait une compagnie composée d'un chevalier et de vingt-quatre écuyers. Il figure dans plusieurs montres et dans divers actes rapportés par D. Morice. Son sceau représente *un échiqueté d'argent et de sable*. Supports : *un ange et un lion*. Cimier : *une espèce d'éventail arrondi, échiqueté comme l'écu.*

Il existait en Bretagne une autre famille du même nom, qui portait *de sable à trois jumelles d'argent*. Ces deux familles existaient encore à l'époque de la réformation de 1668. Le nom de la Houssaye est fort ancien en Bretagne. Olivier de la Houssaye, en 1230, était s^r^ de Lebecon ; Alain, chevalier, vivait en 1239 ; autre Alain est mentionné parmi les écuyers de la compagnie du sire de Montfort, en 1351 ; Alain, chevalier, épousa Marguerite, fille de Guillaume, sire de Montauban, qui, en 1404, lui céda en échange de la somme promise pour sa dot la seigneurie de Maugrenière ; Thibaut est mentionné avec quinze écuyers de sa compagnie dans une montre de l'an 1415. On trouve beaucoup de gentilshommes de ce nom dans les montres d'hommes d'armes. La terre de la Houssaye, située dans l'évêché de Vannes, était une des bannières de Bretagne. Au Parlement général de l'an 1462, le sire de la Houssaye prit place parmi les bannerets et les bacheliers. (D. Morice. D'Argentré. Froissart.)

AMIRAUX DE BRETAGNE

1320. GEOFFROI DE LA LANDE, amiral de Bretagne sous les ducs Arthur II et Jean III, épousa, en 1320, Bonne d'Avaugour, dame d'Ambières, de la maison du Parc au Maine. Olivier, fils du précédent, fut marié à Aliénor de la Jaille, fille du baron de Pordic, dont Geoffroi, chambellan de Charles de Blois, marié à Isabelle le Nepvou, dont il eut une fille, unique héritière, épouse, en 1404, de Guillaume de Quélen, capitaine de Quimperlé et chambellan du duc. *D'argent au chef endenché de gueules* (*Nob.* de Courcy). Il existe en Bretagne plusieurs familles du nom de la Lande.

1352. BAUDE DORIA, vulgairement appelé Baude Doré, d'une illustre maison de Gênes, était, en 1352, amiral de Bretagne. Il prend cette qualité dans un certificat scellé de ses armes, donné à Thobie la Rage, écuyer génois, le 6 février de la même année. Son sceau représente *une aigle éployée.* (D. Morice, *Pr.*)

1364. NICOLAS BOUCHART était amiral de Bretagne en 1364. Après la bataille d'Auray, rapporte d'Argentré, le duc Jean le Vaillant se retira quelques jours à Guérande, qui était son apanage, où messire Nicolas Bouchart, lors amiral de Bretagne sous lui, avait du temps des guerres fait bâtir le château du Croisic. Un sceau de l'an 1375, de Michel

Bouchart, nous apprend que cette maison portait *d'argen à trois dauphins de sable.* Son fils Jean servit, en 1370, comme écuyer, dans la compagnie de Bertrand du Guesclin, et en 1381, comme chevalier, dans la compagnie de Tristan de la Jaille; en 1378, il était, avec son père, capitaine de Conq; Guillaume figure parmi les écuyers de la compagnie de Hue de Lamboul, en 1411; Alain, maître des requêtes du duc François II, est l'auteur des *Annotations à la Coutume*, imprimées en 1485 et des *Grandes Chroniques de Bretagne*, imprimées en 1514; Jacques, frère d'Alain, était greffier au Parlement, en 1488. (D. Morice. D'Argentré. *Nob.* de Courcy.)

1397. ÉTIENNE GOYON, chevalier, est qualifié amiral de Bretagne, dans une lettre du duc Jean IV, du 12 juin 1397, relative à la reddition de Brest. Les titres de chevalier et d'amiral de Bretagne lui sont encore donnés dans des lettres de la duchesse de Bretagne, du 19 janvier 1399, par lesquelles elle l'institue capitaine de Cesson. Nous avons dit précédemment qu'Étienne Goyon fut un des quatre maréchaux nommés, en 1379, par la noblesse de Bretagne, pendant l'absence du duc, pour repousser l'agression du roi de France. On lit dans les *Preuves de l'Histoire de Bretagne* de D. Morice, à l'article intitulé serments de fidélité faits par les gouverneurs des places fortes: *Étienne Goyon, chevalier, nommé par le duc capitaine de la ville et château de Rennes, nobles homs Jean Tournemine et lui, donnent leurs scellés au duc de les garder fidèlement, et le lui promettent et jurent foi de gentillesse et ordre de chevalerie, le* x *septembre* M. CCCXCII. Le sceau d'Étienne Goyon, apposé à cet acte, représente *un écu de gueules à la bordure d'argent, l'écu chargé de deux fasces nouées d'argent et accompagnées de sept merlettes, 4. 2 et 1.*

Supports: *deux jeunes filles.* Cimier: *un lion ailé.* Légende: *sceau Étienne Goyon.* Ces armes sont celles des Matignon, fondus en 1209 dans Goyon, dont les armes sont *d'argent au lion de gueules couronné d'or.*

1411. JEAN DE PENHOET, chevalier, amiral de Bretagne, est ainsi qualifié dans un sauf-conduit donné à Westminster, le 23 septembre 1411, par le roi d'Angleterre aux ambassadeurs du duc de Bretagne. Il figure avec les titres de chevalier et d'amiral de Bretagne dans une commission de ce prince, du 27 octobre de la même année, pour renouveler la trève avec le roi d'Angleterre. Il gagna, en 1404, le combat naval de Saint-Mathieu, sur les Anglais, leur prit beaucoup de vaisseaux et leur fit éprouver une perte de deux mille hommes. Il commanda, en 1420, pour le recouvrement de la personne du duc, prisonnier des Penthièvre, 13 chevaliers, 478 hommes d'armes, 59 arbalétriers et 255 archers. Le rôle de cette montre lui donne les qualités de chevalier et d'amiral de Bretagne; il possédait encore en 1430 cette dignité. En 1423, pendant que Jean de Penhoët était amiral de Bretagne, les Anglais vinrent assiéger le mont Saint-Michel, par terre et par mer. La garnison de cette ville était composée de cent dix-neuf gentilshommes, commandés par Louis d'Estouteville [1]. Ces gentilshommes soutinrent les efforts de l'armée anglaise, et donnèrent aux Français et aux Bretons le temps de venir à leur secours. Guillaume de Montfort, évêque de Saint-Malo, instruit de leur situation, assembla secrètement les sires de Beaufort, de Combourg, de Coëtquen et quelques autres seigneurs du pays, pour délibérer sur les moyens de secourir les assiégés. Ils n'en trouvèrent pas de plus courts et de plus

[1] Parmi les Bretons qui en faisaient partie, on cite P. Tournemine, G. le Vicomte, Fr. de Marcillé, F. de Fontenay, les sires de la Hunaudaye et de Quintin.

efficaces que d'armer les vaisseaux qui se trouvaient dans le port de Saint-Malo, et d'y faire entrer tous les gens d'armes et de trait qu'ils purent rassembler. Briant de Châteaubriant, sire de Beaufort, fut déclaré amiral de la flotte, et répondit parfaitement à l'attente qu'on avait conçue de sa valeur. Le combat fut vif et long, parce que les vaisseaux anglais étaient plus élevés et plus forts que ceux des Bretons, mais le courage de ces derniers suppléa à ce qui leur manquait du côté des vaisseaux. Les Anglais, après une vigoureuse résistance, furent contraints de prendre le large et d'abandonner une partie de leur flotte. Cette victoire obligea les Anglais à lever le siége du mont Saint-Michel.

C'est à tort que quelques auteurs ont cru que Briant de Châteaubriant avait été amiral de Bretagne; il fut seulement, par occasion, mis à la tête de la flotte qui secourut le mont Saint-Michel.

La maison de Penhoët remonte à Hamon, père de Guillaume, chevalier, dont le fils nommé Hervé, aussi chevalier, passa, en 1235, un accord avec les moines de Relec; Guillaume, dit *le Boiteux*, fils d'Hervé, fut capitaine de Rennes et défendit, en 1356, cette ville contre le duc de Lancastre; il fut le père de l'amiral de Bretagne. Cette maison, depuis longtemps éteinte, portait *d'or à la fasce de gueules.* Devise: *Red eo* (il faut); et : *Antiquité de Penhoët.* La terre de Penhoët était une bannière de Bretagne; le sire de Penhoët siégea, en conséquence, parmi les bannerets et les bacheliers au Parlement général de l'an 1462.

Il a existé en Bretagne d'autres familles de ce nom.

1433. JEAN DU QUELLENEC, vicomte DU FOU, amiral de Bretagne, est mentionné dans un compte d'Auffray Guynot, trésorier, de l'an 1433. Les titres d'amiral de Bretagne et

de chambellan du duc lui sont donnés dans un compte du 1er août 1451, de Raoul de Launay, et ceux d'amiral et de capitaine de Brest, dans un compte de 1453, de Guillaume Le Roux, trésorier.

Les ducs de Bretagne donnaient et retiraient, suivant leur volonté, les charges de maréchal et d'amiral. Il paraît que Jean du Quellenec fut momentanément privé de la sienne, car on lit dans les registres de la chancellerie, à la date du 28 décembre 1459 : *Institution d'amiral de Bretagne et de capitaine de Brest pour le vicomte du Fou.* Il s'agit ici évidemment de Jean du Quellenec, et non de son fils, qui fut après la mort de son père, créé amiral par lettres du 10 octobre 1484. La vicomté du Fou, une des bannières de Bretagne, était entrée en 1371 dans la maison du Quellenec, par le mariage de Tiphaine, vicomtesse du Fou, avec Jean du Quellenec, qui écartela ses armes avec celles de sa femme ; celles des du Quellenec étaient *d'hermines au chef de gueules chargé de trois fleurs de lys d'or.* Jean du Quellenec, amiral de Bretagne, siégea comme vicomte du Fou, parmi les bannerets et les bacheliers, aux Parlements généraux tenus en 1455 et en 1462. Dans cette dernière assemblée, un de ses fils, Guyon, portait sur un riche bâton le bonnet du duc, fourré d'hermines. Ce Guyon fut nommé la même année capitaine de Brest, de Moncontour, et chambellan du duc. Jean du Quellenec, vicomte du Fou, amiral de Bretagne, figure avec ces qualités dans beaucoup d'actes rapportés dans les *Preuves* de l'histoire de Bretagne de D. Morice, entre autres, dans le contrat de mariage de François II avec Marguerite de Navarre, en date du 26 juin 1471. Le vicomte du Fou conduisit, en 1451, une flotte devant Bordeaux, et contribua à la reddition de cette ville. En 1462, il fut établi par le duc lieutenant-général dans les diocèses de Léon, Quimper et Tréguier. Il était encore amiral en 1484.

La maison du Quellenec est, suivant d'Hosier, une branche de celle d'Avaugour, issue elle-même des anciens souverains de Bretagne. En 1269, Philippe du Quellenec, chevalier, était sénéchal de Goëllo, d'après une charte de l'abbaye de Beauport ; autre Philippe, chevalier, donna quittance de ses gages et de ceux de sa compagnie, le 3 avril 1356. Son sceau représente *un écu d'hermines au chef de gueules chargé de trois fleurs de lys d'or*. Philippe III du nom, chevalier, transigea, en 1404, avec l'abbé de Beauport ; Guillaume était capitaine de vingt hommes d'armes, en 1420 ; Briant, s^r de Kerjolly, neveu de l'amiral, fut écuyer d'écurie du roi Louis XI, et créé par ce prince bailli et capitaine de Talmont-sur-Gironde. Le duc envoya en 1477, à son amé et féal écuyer et chambellan le s^r de Kerjolly, une invitation pour se trouver au Parlement général du duché ; le roi Louis XII lui ordonna de se rendre sur les côtes de Bretagne pour s'opposer à la descente des Anglais. Les ducs de Bretagne firent, pendant le courant du XVe siècle, des dons considérables aux s^rs de Kerjolly, pour les récompenser de leurs services. Simon du Quellenec, s^r du Quellenec, était capitaine de Brest en 1460. Charles du Quellenec, vicomte du Fou et s^r du Quellenec, fut, en 1528, curateur de haut et puissant Jean du Quellenec, baron du Pont-l'Abbé et de Rostrenen, cousin du sire de Guéméné ; Charles, vicomte du Faou, baron du Pont-l'Abbé et de Rostrenen, fut tué à la Saint-Barthélemy, en 1572. Jean fut chevalier de Malte en 1550, et Rolland, gouverneur de Quimper en 1592. La terre du Quellenec, en Cornouailles, était une baronnie d'ancienneté aux du Quellenec. La branche des du Quellenec, s^rs de Kerjolly et du Colledo, dans la paroisse de Plouha, évêché de Saint-Brieuc, était la seule existant à l'époque de la réformation de 1668.

1484. JEAN DU QUELLENEC, fils du précédent, fut aussi amiral de Bretagne. On lit dans les registres de la chancellerie, commençant le premier octobre 1484, ce qui suit : *Don de rachat à Jehan du Quelenec, admiral de Bretagne, pour le decez d'autre Jehan du Quelenec, aussi admiral, du 17 avril, ledit Jehan institué admiral par lettres du 10 dudit mois.* Jean du Quellenec, vicomte du Fou, amiral de Bretagne, institua par lettres du 25 janvier 1486, scellées de ses armes, son cher et amé cousin Bizien de Kerousy lieutenant-général de son amirauté pour toute la mer, et capitaine de sa nef nommée *le grand lion*. Les registres de la chancellerie contiennent un état très-curieux de la marine de Bretagne en 1487 ; elle se composait de trente-six navires. On voit dans les mêmes registres que le vicomte du Fou était encore amiral en 1488, mais que l'année suivante il fut privé de sa charge, pour avoir pris le parti du roi et avoir amené une flotte afin de défendre Brest, du côté de la mer, contre les entreprises des Bretons et des Anglais ; car, à cette époque, la duchesse de Bretagne, craignant que le roi de France ne s'emparât de son duché, avait demandé du secours au roi d'Angleterre.

1491. LOUIS DE ROHAN, sire DE RAMEFORT, est compris en qualité d'amiral de Bretagne dans un compte de J. de l'Espinay, trésorier général, du 11 septembre 1491.

1498. JEAN DE CHALONS, prince D'ORANGE, comte DE TONNERRE et DE PENTHIÈVRE, s[r] D'ARLAY, et DE CHATEL-BELIN, amiral de Bretagne et capitaine de Saint-Malo, nomma par lettres du 3 septembre 1498, pour son lieutenant à Saint-Malo, messire Gilles de Kermeno, chevalier. Le prince d'Orange, issu de la maison de Bourgogne, était neveu du duc François II, qui lui avait fait don des seigneuries de

Ruis, de Succinio et de Touffou, don qui lui fut confirmé par Charles VIII et par la reine Anne. Cette princesse le nomma, en 1491, capitaine des cent gentilshommes de sa garde. Par lettres du 10 octobre 1492, données aux Montils-les-Tours, Charles VIII nomma, au nombre des commissaires chargés de tenir les États à Nantes, son très-cher et amé cousin le prince d'Orange son gouverneur et lieutenant-général en Bretagne. Il commanda une partie de l'armée bretonne au combat de Saint-Aubin-du-Cormier, en 1488. Il était encore amiral en 1500.

1501. LOUIS DE LA TRÉMOILLE était amiral de Bretagne en 1501, d'après un compte du trésor de la même année. Il prend les noms et qualités de Louis, sire de la Trémoille, comte de Guines et de Bénon, vicomte de Thouars, prince de Talmont, baron de Craon et de Sully, s[r] de l'île de Rhé et de Marans, conseiller et premier chambellan du roi, dans un acte du 19 août 1498, par lequel il s'engage à remettre à la reine Anne, duchesse de Bretagne, les châtellenies de Nantes et de Fougères. Par lettres données à Sablé le 21 août 1496, le roi Charles VIII établit son amé et féal cousin, conseiller et chambellan, le sire de la Trémoille chevalier de son ordre et son lieutenant-général en Bretagne, dans l'office de capitaine de la ville et du château de Nantes. Il commanda l'armée française au combat de Saint-Aubin-du-Cormier, où les Bretons furent défaits en 1488, et s'empara de plusieurs villes de Bretagne. En 1495, il accompagna le roi en Italie et se trouva à la bataille de Fornoue. Le roi Louis XII, à son avénement à la couronne, lui donna le commandement de son armée en Italie, avec laquelle il conquit toute la Lombardie. Il commanda aussi un corps de troupes à la bataille d'Agnadel, en 1509, et fut blessé, en 1513, au combat de Novare, gagné par les Suisses,

et en 1515, à celui de Marignan, où ces derniers furent défaits. Il défendit la Picardie contre les forces impériales et anglaises, passa ensuite en Provence, et fit lever le siége de Marseille, que le connétable de Bourbon, général des armées impériales, y avait mis en 1523. Enfin, ayant suivi le roi dans sa dernière expédition en Italie, il finit honorablement ses jours, en 1525, à la bataille de Pavie. (D. Morice. Le P. Anselme.)

1529. PHILIPPE CHABOT, s^r DE BRION, chevalier de l'ordre du roi, fut institué amiral de Bretagne, en remplacement de Louis de la Trémoille, par lettres du 23 mars 1525. Il fut créé amiral de France en 1526. Il porta longtemps le titre de s^r de Brion, mais dans plusieurs actes il prend aussi ceux de comte de Charny et de Buzançois, s^r d'Apremont. Il défendit, en 1525, la ville de Marseille, assiégée par les armées impériales, et fut fait prisonnier à la bataille de Pavie. Il fut envoyé, en 1528, en ambassade en Angleterre, mission qui lui valut la décoration de l'ordre de la Jarretière. En 1536, il commanda un corps d'armée en Picardie et y remporta quelques avantages. Il mourut en 1543, à Paris. Il appartenait à une maison illustre du Poitou, dont une branche, dès le XIIIe siècle, a possédé la seigneurie de Retz, dans le comté nantais.

1525. GUY XVI du nom, comte DE LAVAL, fut, suivant le P. Anselme, d'Argentré et Moréri, gouverneur et amiral de Bretagne. Il est regrettable que ces auteurs n'aient cité aucun titre où Guy de Laval paraisse revêtu de cette dignité. Voici comment en parle d'Argentré à la page 1042 de son *Histoire de Bretagne :* « L'an 1531, avant Pâques, décéda Nicolas, dit Guy XVI, comte de Laval, gouverneur et amiral de Bretagne, l'un des plus riches et des plus puis-

sants seigneurs du pays, homme courageux, qui avait fait (à ce qu'on disait) preuve de sa valeur à la journée de Fornoue et à Gennes, amateur de son pays, fidèle à son roi et qui avait maintenu le pays en repos. » Nous voyons dans les *Preuves* de D. Morice, que les charges de gouverneur et d'amiral de Bretagne étaient ordinairement réunies à cette époque, sans doute afin de donner au gouverneur de Bretagne le commandement des forces de terre et de mer. Dans une commission du 2 juillet 1523, pour tenir les montres de l'évêché de Saint-Brieuc, Guy de Laval prend les qualités de comte de Laval, de Quintin, vicomte de Rennes, sire de Vitré et de la Roche (la Roche-Bernard), gouverneur et lieutenant-général du roi en Bretagne. Un mandement qui lui fut adressé par le roi François Ier lui donne en outre le titre de chevalier de l'ordre du roi. Il épousa en premières noces Françoise d'Aragon, princesse de Tarente, fille de Frédéric, roi de Naples, et en secondes noces Anne de Montmorency.

1531. JEAN DE LAVAL, sr DE CHATEAUBRIANT, DE CANDÉ, etc., né en janvier 1486, servit en Italie sous le roi François Ier, qui le fit chevalier de son ordre, gouverneur et amiral de Bretagne. Ainsi s'exprime le P. Anselme, sans apporter aucune preuve à l'appui de cette assertion. Moréri dit aussi que Jean de Laval fut gouverneur et amiral de Bretagne. Les *Preuves* de l'histoire de D. Morice contiennent des actes des années 1531, 1539 et 1540, qui prouvent bien que Jean de Laval, sr de Châteaubriant, était gouverneur de Bretagne, mais nullement amiral. D'Argentré, en parlant de lui, dit seulement qu'il fut lieutenant du roi en Bretagne et homme singulier en toutes choses. Ainsi que nous l'avons fait observer précédemment, les charges de gouverneur et d'amiral de Bretagne étaient alors ordinairement réunies.

Nous voyons en effet, que le roi, par lettres données à à Nantes le 26 avril 1598, créa et établit son très-cher et très-amé fils naturel et légitimé César, duc de Vendôme, pair de France, gouverneur et son lieutenant-général au pays et duché de Bretagne, lequel état tenait et exerçait naguère le sieur duc de Mercœur, duquel il s'est démis en faveur dudit duc de Vendôme, pour par lui l'avoir, tenir et exercer, en jouir et user aux honneurs, autorités, prérogatives, pouvoir et droits d'amirauté, prééminence, franchises et libertés, gages, droits, états, pensions, fruits, profits et émoluments audit gouvernement appartenant. Cette expression *droits d'amirauté* indique bien que les deux charges de gouverneur et d'amiral étaient réunies. En 1584, le roi Henri III ayant créé son beau-frère le duc de Joyeuse amiral de Bretagne, dut intervenir entre lui et le duc de Mercœur, gouverneur de Bretagne et chef de l'amirauté, afin d'établir leurs droits respectifs, ce qui eut lieu par une transaction passée le 6 avril de la même année entre les deux seigneurs. Depuis cette époque, la charge d'amiral de Bretagne fut réunie à celle d'amiral de France.

VICE-AMIRAUX DE BRETAGNE

1472. ALAIN DE LA MOTTE est qualifié vice-amiral de Bretagne dans un mandement du duc, du 12 octobre 1472. On lit dans un compte du trésorier Landays, de l'an 1474 : *Pour les vitailles achaptées à la grande neff du Duc et à la barque d'Alain de la Motte, vice-amiral de Bretagne et capitaine du Croisic.* Dans différents actes il est qualifié s[r] de Fontaines et chambellan du duc. Il existe en Bretagne beaucoup de familles du nom de la Motte.

1488. GUILLAUME CALON était vice-amiral de Bretagne en 1488, d'après un compte de J. de l'Espinay, trésorier du duc. Il fut aussi, en 1508, capitaine des francs-archers de l'évêché de Nantes. On trouve antérieurement Olivier Calon, au nombre des hommes d'armes de la compagnie du sire de Rieux, levée en 1420 pour le recouvrement de la personne du duc. François fut conseiller aux Grands-Jours, en 1540, et président à mortier en 1556. Cette famille était éteinte avant la réformation de 1668.

1489. JEAN GUIBÉ fut, d'après le *Nobiliaire* de M. de Courcy, vice-amiral de Bretagne et capitaine de Rennes en 1489. Suivant d'Argentré, il fut chevalier, capitaine de Rennes, capitaine de soixante lances et employé aux guerres de Bourgogne. Depuis, la paix ayant été faite avec les Fran-

çais, il fut mis par le roi Louis XII à la tête d'une flotte qui fut envoyée de Bretagne à Marseille, pour défendre les côtes de Provence menacées par les Turcs. Il était neveu du fameux ministre Landays, et frère de Jacques Guibé, évêque de Rennes, de Robert, évêque de Nantes et cardinal, et de Jacques, qui fut capitaine des archers du duc et grand écuyer de la duchesse Anne. Nous n'avons rien trouvé dans les *Preuves* de D. Morice de relatif à Jean Guibé. Il est à remarquer que, pendant toute la durée du duché de Bretagne, les deux Guibé sont les seuls qui, en dehors du corps de la noblesse, aient été revêtus de commandements militaires importants et du titre de chevalier.

1501. FRANÇOIS HAMON, s[r] DE BOUVET, capitaine de Fougères et vice-amiral de Bretagne en 1501, se distingua en 1512 à la bataille de Ravenne. (D. Morice. *Hist.* T. II, col. CXXXV.) Le *Nobiliaire* de M. de Courcy donne à cette famille, d'après un sceau de 1516, *écartelé au 1 et 4 : trois haches d'armes ; au 2 et 3 : trois huchets ; aliàs, sur le tout : de Guibé.*

Cette famille est éteinte ; il en existe plusieurs de ce nom en Bretagne.

1525. Messire ALAIN DE GUENGAT fut, suivant d'Argentré, vice-amiral de Bretagne, capitaine de Brest et maître d'hôtel du roi, auprès duquel il fut fait prisonnier, en 1525, à la bataille de Pavie, et dont il partagea la captivité. Il obtint de lui, en 1526, des lettres de marque pour faire la guerre aux Portugais, ce qu'il exécuta si bien que le roi de Portugal fut obligé d'acheter la paix. On voit, dans les *Preuves* de D. Morice, qu'Alain de Guengat, s[r] dudit lieu, était en 1528 capitaine de Brest et maître d'hôtel du roi. Les mêmes preuves nous apprennent que Guidomar de Guengat, *nobilis vir Guidomarus de Guengat, dominus*

ejusdem loci, fut un des seigneurs qui assistèrent à l'entrée solennelle de l'évêque de Quimper dans sa cathédrale en 1480. En 1550, Charles de Bourbon, prince de la Roche-sur-Yon, fit un accord avec messire Jacques de Guengat, chevalier, et dame Jeanne de Talhouët, son épouse, qui prétendaient à la succession de Jean de Laval, s[r] de Châteaubriant. (Famille éteinte.)

1548. MARC DE CARNÉ aurait été, suivant la généalogie produite à la réformation de 1668, vice-amiral et grand maître des Eaux et Forêts de Bretagne. Des titres cités par D. Morice, et qu'il dit provenir de la maison de Carné, nous fournissent les détails suivants. Marc de Carné fut nommé par lettres de Jean de Laval, s[r] de Châteaubriant, du mois de mars 1555, capitaine de l'arrière-ban de Vannes. Il fut aussi capitaine de Guérande en 1536, et pourvu par lettres du roi Henri II, du 30 octobre 1548, des charges de grand veneur et de grand maître des Eaux et Forêts de Bretagne. Son fils Jérôme de Carné fut, en 1570, chevalier de l'ordre du roi, capitaine et gouverneur de Brest. Cette maison est une des plus anciennes et des plus distinguées de Bretagne; elle remonte à Olivier, croisé en 1248. Silvestre fut créé, en 1448, chevalier du Porc-Épic, et, en 1454, chevalier de l'Hermine. Tristan, maître d'hôtel de la duchesse Anne et un des cinquante gentilshommes de sa maison, fut nommé par elle, en 1513, capitaine de cinq cents hommes de pied.

La Chesnaye des Bois a avancé sans preuves, que Yvon et Olivier de Lannion avaient été successivement vice-amiraux de Bretagne. Ils furent créés tous les deux par le duc d'Orléans, en 1448, chevaliers du Camail ou du Porc-Épic.

Le Nobiliaire de Bretagne donne à Bizien de Kerousy le titre de vice-amiral de Bretagne. Il est vrai que, par lettres du 25 janvier 1485, Jean du Quellenec, amiral de Bretagne, dont il était le cousin, l'institua son lieutenant-général pour toute la mer; mais cette nomination ne fut qu'une délégation de pouvoirs privée et momentanée, car dans des lettres postérieures à l'an 1485, adressées à Bizien de Kerousy par la duchesse Anne, le chancelier de la Villéon et le vicomte de Rohan, lieutenant-général pour le roi en Bretagne, il n'est donné à Bizien de Kerousy d'autres titres que ceux de capitaine de la nef nommée le Grand-Lion, prévôt des maréchaux, ou d'archer de la garde.

CHANCELIERS DE BRETAGNE

La charge de chancelier était une des plus considérables du duché et fut exercée par des évêques, des grands seigneurs, des chevaliers et des magistrats. Le chancelier était le chef de la justice et assistait aux parlements généraux en habit royal. Il siégeait à la droite du duc.

1037. MOYSE, archidiacre DE RENNES, scella comme chancelier en 1037, des lettres du duc Alain, qui y prend le titre de gouverneur de la monarchie des Bretons. Ces lettres, relatives à la fondation du prieuré de Saint-Cyr, nous font voir qu'Alain prenait aussi le titre de duc de Bretagne, car parmi les témoins figure Eudes, *frater Ducis Britonum.* (D. Morice.)

1050. SILVESTRE DE LA GUERCHE, s[r] DE POUANCÉ, fut, suivant du Paz, chancelier du duc Conan II, qui lui donna cette charge pour le récompenser d'avoir remis sans opposition entre ses mains son château de Pouancé. Ayant embrassé l'état ecclésiastique, il devint évêque de Rennes en 1075. D. Taillandier, dans son catalogue des évêques et abbés de Bretagne, dit que Silvestre de la Guerche, s[r] de Pouancé, fut chancelier de Bretagne, puis évêque de Rennes en 1076. Il était fils de Menguen, s[r] de la Guerche en 998. La terre de Pouancé était située en Anjou. Le sceau de Geoffroi de

la Guerche, s[r] de Pouancé en 1220, représente *un cavalier armé de toutes pièces, l'épée à la main, tenant de la gauche un bouclier sur lequel est représenté un léopard.* Sur le contre-scel on voit *deux léopards.*

1158. HAMELIN figure avec le titre de chancelier dans une donation faite par le duc Conan III en 1158 à l'abbaye de Saint-Georges. Dans une charte de 1163 de Raoul de Fougères pour l'abbaye de Rillé, Hamelin est appelé Hamelin Caram, chancelier. Quelquefois les seigneurs, afin de donner plus d'autorité aux chartes qu'ils souscrivaient, les faisaient sceller par le chancelier du duc. C'est ainsi qu'en 1218, Pierre de Fougères, évêque de Rennes et chancelier du duc Arthur, scella, à la requête de Geoffroi de Châteaubriant, des lettres de ce seigneur pour le prieuré de Béré.

1160. ROBERT est qualifié chancelier du duc Conan IV, dans une charte de l'an 1160, de ce prince, pour les Templiers. Le titre de chancelier lui est encore donné dans des actes des années 1158 et 1170, relatifs à des donations faites par ce prince aux abbayes de Beaulieu et de Saint-Sulpice. Au XII[e] siècle, beaucoup de familles n'avaient pas encore de noms patronymiques.

1185. MAURICE est qualifié chancelier dans des lettres du duc Geoffroi, de l'an 1185, pour l'abbaye de Savigné.

1200. PIERRE DE DINAN, évêque de Rennes, prend le titre de chancelier du duc Arthur et de sa mère, dans un acte de l'an 1200, concernant un accord passé entre le prieur de Saint-Sauveur-des-Landes et Guillaume d'Aubigné. Pierre de Dinan fut aussi chanoine et archidiacre de l'église d'York, en Angleterre. Il ratifia, en 1207, la fondation de l'église

collégiale de la Guerche. Il mourut en 1210. Il était fils de Roland de Dinan, s^r de Montafilant.

1218. PIERRE DE FOUGÈRES, qui succéda à Pierre de Dinan dans l'office de chancelier, scella en 1218, à la requête de Geoffroi de Châteaubriant, un acte de donation de ce seigneur au prieuré de Béré. Cet acte, rapporté par D. Morice, était, selon lui, scellé de deux sceaux en lacs de soie ; dans le second, l'évêque est représenté *debout*, sur le contre-scel est gravée *une fleur de lys ;* légende : *Secretum meum.* Ailleurs, il est représenté *assis*, et dans la légende du contre-scel, qui est *une clef*, il prend la qualité de chancelier du duc. Il confirma, en 1200, la fondation d'un chapitre de chanoines en l'église de la Madeleine de Vitré. Il mourut en 1222. La baronnie de Fougères était une des baronnies d'États de Bretagne. La maison de Fougères descendait de Meen, fils de Berenger, comte de Rennes, mort en 1029. Raoul, sénéchal de Bretagne en 1185, fit la guerre au roi d'Angleterre Henri II, et se croisa en 1190.

1344. HENRI, évêque de Dol, fut, suivant du Paz, chancelier de Bretagne depuis 1344 jusqu'à 1348. D. Morice, qui l'appelle Henri du Bois, dit qu'il fut élu en 1340 évêque de Dol, mais il ne lui donne pas le titre de chancelier.

1364. BOUVET figure avec la qualité de chancelier, dans le traité passé le 12 avril 1364 à Guérande, et qui mit fin à la guerre de la succession pour le duché de Bretagne.

1366. HUGUES DE MONTRELAIS, évêque de Saint-Brieuc, assista en 1366, en qualité de chancelier du duc Jean IV, à l'hommage de ce prince au roi Charles V. Il est qualifié évêque de Saint-Brieuc et chancelier du duc, dans une pro-

curation qui lui fut donnée ainsi qu'à Olivier de Clisson, par ce prince, pour assurer le roi de sa fidélité. Lorsque le duc Jean abandonna le parti de la France pour s'allier aux Anglais, il fut abandonné par une partie de la noblesse bretonne. Hugues de Montrelais imita cet exemple et se retira à Avignon, auprès du pape Grégoire XI, qui l'éleva à la dignité de cardinal en 1375, et le nomma à l'évêché de Sabine. Il prit le titre de cardinal de Bretagne et mourut en 1390. Les *Planches* de D. Morice contiennent les sceaux de divers seigneurs de Montrelais. Celui de Renaud, qui vivait en 1213, est *d'or, à quatre jumelles d'azur en bande ;* celui de Macé en 1241, représente *un chevronné d'or et d'azur, à la bande de même brochant sur le tout.* Dans d'autres sceaux, les jumelles sont placées en barre. (D. Morice.)

Cette maison est connue depuis Guillaume de Montrelais, témoin dans une donation faite en 1120 à Marmoutiers par Guillaume, s^r de Varade. Renaud de Montrelais, croisé, *cruce signatus,* fit une donation à l'abbaye de Pontron en 1218, pendant qu'il naviguait vers la terre sainte. Cette maison a produit un grand nombre de chevaliers, qui sont mentionnés dans cet ouvrage ; elle s'est éteinte dans le courant du XVIe siècle.

1371. Maître AUFROY LE VOYER et GUILLAUME PARIS sont cités dans l'enquête qui eut lieu en 1371 pour la canonisation de Charles de Blois, comme ayant été successivement secrétaires et chanceliers de ce prince. Il existe en Bretagne plusieurs familles appelées Le Voyer ; celle à laquelle appartenait le chancelier portait *losangé d'or et de gueules,* suivant le nobiliaire de M. de Courcy.

1371. GUILLAUME PARIS fut, ainsi que nous l'avons dit précédemment, chancelier de Charles de Blois après Aufroy le

Voyer. Il ratifia le traité de Guérande, le 2 juin 1381. On trouve postérieurement Jean au nombre des gens d'armes qui accompagnèrent le duc à Rouen en 1418; Guillaume, qui servait avec dix-neuf écuyers et quatre archers, d'après une montre de l'an 1422. Deux membres de cette famille, suivant M. de Courcy, ont obtenu les honneurs de la cour en 1755 et 1756; elle s'est éteinte en 1800.

1379. JEAN, vicomte DE ROHAN, était chancelier de Bretagne en 1379, ainsi que l'apprennent des lettres données à Vannes le dernier jour de septembre de la même année, par lesquelles le duc Jean IV révoque toutes les grâces qu'il avait accordées au vicomte de Rohan. Il paraît que les sceaux lui furent ensuite rendus, car, par des lettres du 5 mai 1380, le duc déchargea de l'office de chancelier, sur sa demande, son amé cousin et féal messire, le vicomte de Rohan. (D. Morice.)

1384. SILVESTRE DE LA FEILLÉE, chevalier, paraît avec le titre de chancelier de Bretagne dans un acte du 4 octobre 1384, par lequel le duc ordonne la saisie des biens du comte de Penthièvre. Silvestre de la Feillée embrassa le parti de Charles de Blois, et fut fait prisonnier à la bataille d'Auray en 1364, ainsi que nous l'apprend la déposition de son neveu Geoffroi Budes, dans l'enquête qui eut lieu en 1371, pour la canonisation de Charles de Blois. Silvestre de la Feillée fut présent à l'hommage du duc Jean IV au roi en 1366, se trouva au siége de Bécherel en 1371, ratifia en 1380 le traité de Guérande, et assista en 1386 aux États de Rennes, où il prit rang parmi les bannerets et les bacheliers. Cette maison qui a produit nombre de capitaines et de chevaliers distingués, remonte à Silvestre de la Feillée, chevalier, mentionné dans un accord passé, en 1255, entre

le vicomte de Rohan et son sénéchal. Le sceau de Thibaut de la Feillée, chevalier en 1312, représente *une croix engreslée*. Olivier, chevalier, s^r^ de la Rubeaudière et de la Grande-Boëssière, fut fait prisonnier à la bataille d'Azincourt en 1415. Son beau-frère, Guillaume de Bourgneuf, y fut tué. (D. Morice, du Paz.) Famille éteinte.

1390. MACÉ LE BART fut autrefois chancelier du duc Jean IV, suivant une enquête de l'an 1392, relative aux droits des ducs de Bretagne. Il succéda, sans doute, à Silvestre de la Feillée, qui était encore chancelier en 1386. Geoffroi le Bart, vivant en 1241, et dont le sceau représente *un léopard*, est le plus ancien personnage de cette famille qui nous soit connu. Guillaume le Bart, chevalier, est mentionné dans l'enquête qui eut lieu pour la canonisation de Charles de Blois en 1371 ; Thomas fut chevalier de l'Hermine en 1448 ; Jean était maître d'hôtel du duc en 1430, et Pierre, écuyer du duc en 1453 ; Michel figure au nombre des hommes d'armes de la garde du duc en 1480. Famille éteinte.

1391. HENRI LE BARBU, évêque de Vannes, est mentionné avec le titre de chancelier de Bretagne, dans un acte daté de Tours, du 15 juin 1391, par lequel le duc fait une protestation au sujet de son hommage au roi de France. Henri le Barbu mourut en 1419. Jean le Barbu, chevalier, peut-être le frère du chancelier, était chambellan du duc en 1393 ; autre Jean était écuyer du duc en 1452. Famille éteinte.

1398. ROBERT DE MARTIGNÉ assista, comme chancelier de Bretagne, aux États généraux tenus à Rennes en 1398. Cette maison, depuis longtemps éteinte, est une des plus anciennes de Bretagne. Les *Preuves* de l'Histoire de D. Morice font mention de diverses donations faites vers l'an 1063 à Marmoutiers, par les seigneurs de Martigné.

1399. ROBERT BROCHEREUL, chancelier de Bretagne, figure dans un acte du 20 juillet 1399, par lequel la dame de Rais fut remise en possession de ses villes et châteaux de Bretagne. Il fut seigneur de la Sicaudais, sénéchal de Nantes, puis de Rennes, et conseiller du duc.

Alain Brochereul fut, en 1382, capitaine pour le duc du château de Suridorf, près Saint-Malo ; Olivier, jusarmier en brigandine, était employé à la garde de Clisson en 1464. Famille éteinte.

1401. ÉTIENNE CŒURET, conseiller du duc, fut chancelier de Bretagne avant l'an 1402, car on lit ce qui suit, dans un compte d'Hervé Guihomarou, trésorier du duc, de l'an 1402 : « *Messire Étienne Cœuret, conseiller, pour le reste qui lui* » *fut deub, du temps qu'il étoit chancelier.* » Il fut évêque de Saint-Brieuc, puis de Dol. D'Argentré dit que c'était un grand jurisconsulte, natif de Fougères, auquel le duc Jean V donna l'office de chancelier. Il fut un des commissaires délégués par le duc au concile de Constance en 1415 ; il mourut en 1429.

1404. ANSELME CHANTEMERLE, évêque de Rennes, fut présent comme chancelier de Bretagne, à l'hommage rendu au roi par le duc Jean V en 1404. Il était encore chancelier en 1406. Famille originaire de Picardie, suivant le nobiliaire de M. de Courcy.

1406. HUGUES LESTOQUER, évêque de Tréguier, puis de Vannes, est qualifié chancelier de Bretagne et confesseur du duc, dans un extrait des registres de la chancellerie, commençant le 10 mars 1406. (D. Morice, Hist., t. II. Catalogue des évêques et abbés de Bretagne.)

1410. JEAN DE CHATEAUGIRON, évêque de Saint-Brieuc, connu sous le nom de Jean de Malestroit, parce que cette dernière famille s'était fondue au siècle précédent dans celle de Châteaugiron, qui en avait pris le nom, est qualifié évêque de Saint-Brieuc, conseiller et chancelier du duc Jean V, dans des lettres de grâce accordées par ce prince en 1410 à Henri le Parisy. Les mêmes qualités lui sont données dans le traité de Paris, passé le 14 juillet de la même année, entre le duc de Bretagne et le comte de Penthièvre. Il fut aussi président à la chambre des comptes et employé en diverses négociations importantes par le duc et par les États. Le connétable de Clisson, dont il fut l'exécuteur testamentaire et l'ami, lui légua trois mille livres après la bataille d'Azincourt. Le chancelier de Malestroit parvint à arrêter la marche du duc de Bourgogne sur Paris. Il figure dans le traité de Troyes en 1427, avec les titres d'évêque de Nantes et de chancelier de Bretagne; il possédait encore cette dignité en 1435. Il fut créé cardinal de Saint-Onuphre en 1440. En 1431, le duc de Bretagne déclara la guerre au duc d'Alençon, qui avait fait arrêter son chancelier Jean de Malestroit, et alla assiéger Pouancé; mais ce différend se termina par un traité et par la mise en liberté du chancelier. (D. Morice. Anc. év. de Bret.)

1439. JEAN L'ÉPERVIER, évêque de Saint-Brieuc, fut chancelier de Bretagne vers l'an 1439, suivant les auteurs des anciens évêchés de Bretagne. D'après eux, il figura, comme chancelier, dans les différends qui eurent lieu entre le duc François Ier et son frère Gilles, mais sans prendre part toutefois au jugement pris contre ce dernier. Les *Preuves* de l'Histoire de Bretagne de D. Morice ne nous fournissent aucun document constatant que Jean l'Épervier ait été

chancelier. Elles nous apprennent seulement qu'il fut, en 1474, président à la chambre des comptes. Dans tous les cas, il n'aurait pas pu prendre part, comme chancelier, au procès du malheureux Gilles de Bretagne, qui eut lieu en 1450, car Louis de Rohan, qui était chancelier depuis 1445, occupait encore cette charge en 1450, et ce fut lui, rapporte D. Taillandier [1], qui scella l'arrêt de mort du malheureux Gilles, sur le refus d'Éon Baudouin, garde des sceaux, homme plein d'honneur et de probité, qui ne voulut pas tremper dans une action aussi noire.

D'Argentré prétend que c'était Jean Prégent, évêque de Léon, qui était chancelier à l'époque du procès de Gilles de Bretagne, c'est-à-dire vers l'an 1450, et qu'il refusa de donner son avis dans une cause qui était criminelle. Jean Prégent, ainsi que nous venons de le voir, n'était pas chancelier en 1450, et ne le devint pas après, car à Louis de Rohan succéda Jean de la Rivière, qui remplit l'office de chancelier, depuis 1450 jusqu'à 1457. D. Taillandier, dans son catalogue des évêques et abbés de Bretagne, ne dit point que Jean l'Épervier ait été chancelier, il rapporte seulement qu'il fut président à la chambre des comptes en 1474.

La maison de l'Épervier est connue depuis Jean l'Épervier, un des écuyers de la compagnie de Thomas de Quélen en 1380; Pierre ratifia le traité de Guérande en 1381; Charles fut grand maître des monnaies de Bretagne en 1430; Robert et Georges furent créés chevaliers de l'Hermine, le premier en 1454, et le second en 1457; Arthur, s^r de la Bouvardière, grand veneur de Bretagne, épousa la fille du fameux ministre Landays. Le sceau de Robert

[1] D. Taillandier a achevé le second volume de l'Histoire de Bretagne de D. Morice.

l'Épervier, en 1435, représente *un écu d'azur au sautoir engreslé d'or, accompagné de quatre besants de même.* Cimier : *un lion ailé.* Famille éteinte.

1445. LOUIS DE ROHAN, s[r] DE GUÉMÉNÉ-GUINGAMP, fut chancelier de Bretagne depuis 1445 jusqu'à 1450, ainsi qu'on le voit dans divers comptes de Guyon de Carné et de Michel de la Noë, trésoriers. Il prit une part active au procès de Gilles de Bretagne, dont il scella lui-même l'arrêt de mort. Le chancelier de Guéméné avait épousé Marie de Montauban, fille de l'amiral et nièce d'Arthur de Montauban, ennemi mortel de l'infortuné Gilles.

1450. Monsieur JEAN DE LA RIVIÈRE, *dominus Johannes de la Rivière,* assista en 1450, comme chancelier de Bretagne, à l'hommage que rendit le duc Pierre II au roi Charles VII. Il prit part aussi, en qualité de chancelier, aux États généraux tenus à Vannes en 1451 et en 1455. Le procès-verbal de ces assemblées lui donne les titres de chevalier et de chancelier. Le 27 septembre 1457, Jean du Cellier fut institué chancelier à sa place, et il délivra, la même année, en cette qualité, des lettres de retenue de chambellan et de conseiller du duc, pour messire Jean de la Rivière, autrefois chancelier. Jean de la Rivière fut aussi, en 1457, capitaine de Saint-Aubin-du-Cormier. Il descendait, suivant du Paz, de Gilles Menguy, écuyer, qui ayant épousé, vers l'an 1400, Isabeau, dame de la Rivière, en prit le nom et les armes. Jean de la Rivière, et Jeanne Brillet, sa femme, sœur de Guillaume Brillet, évêque de Rennes, furent ensevelis dans la chapelle que leur fit bâtir ce prélat. Une lame de cuivre placée sur leur tombeau contient l'inscription suivante : *Cy gisent nobles personnes, monsieur Jean de la Rivière, chevalier, et dame Jeanne Brillet, sa femme,*

jadis seigneur de la Chauvelière, de Lancé, du Haut-Bois, chancelier de Bretagne, qui trépassa le dernier jour de febvrier, l'an de grâce mil quatre cent soixante et un : et ladite dame Jeanne, le vingt et huitième jour du mois d'avril, l'an mil quatre cent cinquante-neuf. Cette maison est connue depuis Perrot Menguy, écuyer, mentionné avec dix-sept écuyers de sa compagnie dans une montre rendue à Pontorson en 1380. Son sceau représente *un lion.* Nous pensons que Gilles de la Rivière, qui fut chancelier de Bretagne en 1488, appartenait à la même famille.

1457. Maître JEAN DU CELLIER, sénéchal de Nantes, fut institué chancelier le 19 septembre 1457, à la place de messire Jean de la Rivière. Il fut présent en 1458, comme chancelier, à l'hommage du duc Arthur III au roi Charles VII. Guillaume Chauvin ayant été la même année nommé chancelier, Jean du Cellier fut promu à la charge de président à la chambre des comptes.

On trouve antérieurement : André du Cellier, compris dans le fulminatoire de l'évêque de Saint-Malo contre le duc et ses officiers, en 1382 ; Pierre fut écuyer du duc et capitaine de Cesson, en 1457 ; Jean était employé avec un jusarmier, à la garde de la Guerche, en 1464. Famille éteinte.

1458. GUILLAUME CHAUVIN, s^r^ DU BOIS ET DU PONTHUS, chancelier de Bretagne, assista à l'hommage rendu par le roi François II au roi Charles VII en 1458. Il était en 1451, président à la chambre des comptes, et fut créé, en 1466, chambellan du duc et chevalier de l'Hermine. Il est qualifié chevalier et chancelier de Bretagne, dans la relation de la conférence qui eut lieu le 15 avril 1467, entre les ambassadeurs de France et ceux de Bretagne. Victime de la haine

et de la méchanceté du fameux ministre Landays, qui, de simple tailleur du duc, s'était élevé par ses intrigues au poste de trésorier général et de premier ministre, le chancelier Chauvin fut jeté en prison et y termina ses jours. Ses biens furent confisqués, et sa femme et ses enfants moururent dans la misère[1]. Landays fut, comme on le sait, arrêté par l'ordre des seigneurs, jugé, puis ensuite pendu sur la place du Bouffay, à Nantes. Pour donner une idée de l'abus que ce favori faisait de son pouvoir, le Laboureur rapporte, dans son *Histoire de la maison des Budes*, qu'une enquête du mois d'août 1485 constate que Landays avait fait détruire, au château de Sévigné, une salle de cent pieds de longueur, abattre treize journaux de bois, et qu'il avait commis des dégâts pour une somme de treize mille livres, somme énorme pour le temps.

Jean Chauvin, fils du chancelier, chambellan du roi Louis XI, épousa l'héritière de la Musse; Bonaventure, leur fils, prit le nom et les armes de sa mère. Cette maison a produit deux autres chevaliers de l'Hermine. Elle est connue depuis Olivier Chauvin, mentionné au nombre des écuyers de la compagnie de Jean de Beaumanoir, dans une montre du 25 juin 1351. Famille éteinte.

1470. VINCENT DE KERLEAU, de la maison de l'Isle, en Goëllo, abbé de Bégar en 1444, puis évêque de Léon, fut, suivant D. Taillandier, continuateur de l'*Histoire* de D. Morice, président à la chambre des comptes, et chancelier pendant la première disgrâce du chancelier Chauvin. Dans le catalogue des abbés de Bégar, on lit ce qui suit : *Vincentius de Kerleau, electus abbas de Begar, 1443, legatus*

[1] Landays avait essayé plusieurs fois de faire périr le chancelier Chauvin, mais n'avait trouvé personne pour exécuter ses ordres barbares.

in Armoricam à Calisto Papa ad pecunias pro bello in Turcas colligendas anno 1458. Postea consiliarius et cancellarius Francisci Britonum Ducis, et Episcopus Leonensis, obiit anno 1458. La date de 1458 est inexacte, sans doute par suite d'une faute d'impression, car D. Taillandier dit que Vincent de Kerleau fut envoyé, en 1468 et en 1472, en Angleterre, pour les affaires de l'État, et qu'il mourut en 1476. On trouve dans les *Preuves* de D. Morice, Olivier de Kerleau au nombre des nobles du Goëllo qui prêtèrent serment de fidélité au duc en 1437; Hamon était, en 1480, un des archers de la seconde garde du corps; Guillaume fut employé à la garde de Bréhat en 1489; Philippe était chevalier de Malte, commandeur de la Guerche en 1523, et grand prieur de France en 1540. Cette maison a passé à la réformation de 1669. *D'azur au cerf d'or* (sceau 1452), (d'après le Nob. de Courcy.)

1484. FRANÇOIS CHRÉTIEN, conseiller du duc, était, d'après les registres de la chancellerie, chancelier de Bretagne en 1484; il succéda à Guillaume Chauvin, dont le procès commença en 1481. Nous avons dit précédemment, que pendant la première disgrâce du chancelier Chauvin, Vincent de Kerleau le remplaça dans l'office de chancelier. Quoique Chrétien fût redevable de sa charge à Landays, il ne craignit pas de s'opposer souvent à ses ordres injustes, et sur la promesse qui lui fut faite par un grand nombre de seigneurs, de ne pas l'abandonner, il rendit un décret de prise de corps contre lui, circonstance qui l'a fait accuser d'ingratitude. Le duc ayant donné, le 20 octobre 1485, avec l'assentiment de François Chrétien, l'office de chancelier à Jacques de la Villéon, créa Chrétien sénéchal de Rennes, aux appointements de huit cents livres.

Cette maison, qui existe encore, remonte à Hervé Chrétien, chevalier, croisé en 1428; Rolland était, en 1380, un des écuyers de la compagnie de Jean de Saint-Riou, capitaine de Lehon; Guy, trésorier du duc, fut commis avec Renaud de Brezille, chevalier, chambellan du roi, pour prendre possession, en 1392, de la ville de Saint-Malo, qui avait été cédée au roi par le pape Clément VII; Pierre, s[r] de Pommorio, était chambellan du duc François I[er], en 1450. Cette maison possède la terre de Tréveneuc, évêché de Saint-Brieuc, dont elle porte le nom. (D. M., Musée de Versailles. — Arrêt de la réformation de 1668.)

1485. JACQUES DE LA VILLÉON, sénéchal de Rennes, conserva la charge de chancelier depuis le 20 octobre 1485 jusqu'à l'année 1487, ainsi que nous l'apprennent divers actes rapportés par D. Morice. Le fils de Jacques de la Villéon, Rolland, sénéchal d'Hennebont, fut envoyé en ambassade en Angleterre, en 1486. On trouve antérieurement : Rolland au nombre des écuyers de Bretagne qui ratifièrent le traité de Guérande en 1381; Thibaut, qui servait avec dix écuyers, d'après une montre reçue à Saint-Brieuc en 1418; Berthelot figure, en 1461, au nombre des cinquante et une lances de l'ordonnance du duc; il fut chargé avec Guillaume Beaulieu, homme d'armes du duc, de choisir en 1480, dans l'évêché de Saint-Brieuc, douze cents hommes des plus forts et propres à porter les armes pour la défense du pays. Famille maintenue en 1669.

1487. PHILIPPE DE MONTAUBAN, dont la famille était une branche de celle de Rohan, fut institué chancelier de Bretagne le 23 septembre 1487, d'après les registres de la chancellerie. Il figure avec les titres de chevalier, s[r] de Sens,

chancelier de la duchesse Anne, dans le traité passé entre cette princesse et Henri VII, roi d'Angleterre, en 1488. Jean de Rieux, maréchal de Bretagne, tuteur de la duchesse Anne, ôta les sceaux à Philippe de Montauban, le 24 janvier 1488, pour les donner à Gilles de la Rivière, mais plus tard, ils lui furent rendus. Le roi Charles VIII, ayant en 1494 aboli la chancellerie de Bretagne, institua pour gouverneur et garde du scel de Bretagne son amé et féal conseiller et chambellan Philippe de Montauban, chevalier, s[r] de Sens, le 20 avril 1498. La reine Anne, pour le récompenser de ses services, lui fit don des seigneuries de Saint-Aubin-du-Cormier, Bazoges, Marcillé et Rino, pour en jouir lui et ses hoirs. Il fut aussi s[r] de Grenonville. Avant d'être promu à la dignité de chancelier, Philippe de Montauban fut en 1487, chambellan du duc, son lieutenant-général en la ville et comté de Rennes, et capitaine de quarante hommes d'armes. (D. Morice.)

1488. GILLES DE LA RIVIÈRE, docteur ès lois, archidiacre de Rennes, vice-chancelier de Bretagne, fut institué chancelier le 24 janvier 1488, en remplacement de Philippe de Montauban, destitué. Gilles de la Rivière appartenait à la même famille que Jean de la Rivière, chancelier, dont le nom patronymique était Menguy. (D. Morice, du Paz.)

VICE-CHANCELIERS DE BRETAGNE

1420. Maître JEAN DE BRUC, conseiller du duc, est mentionné comme vice-chancelier de Bretagne, dans une ordonnance de l'an 1420, concernant le jugement des gages de divers officiers du duc. En 1411, il était maître des requêtes. Il fut envoyé à Rome en 1410, avec Alain de la Rue, évêque de Saint-Brieuc, pour obtenir du pape une dispense pour des vœux que le duc avait faits.

La maison de Bruc est connue depuis Guéthénoc de Bruc, chevalier, croisé en 1191; Guillaume, chevalier, prit part à la croisade de 1248; Bertrand était un des écuyers de la compagnie du sire de Rais en 1371; Guillaume faisait partie, en 1375, des écuyers de la compagnie d'Olivier de Clisson; Pierre signa l'acte d'association de la noblesse en 1379, pour repousser l'invasion des Français; autre Pierre est mentionné parmi les gens d'armes qui accompagnèrent le duc à Amiens, en 1425; Jean fut évêque de Tréguier, puis de Dol, en 1427. Cette maison a produit des gouverneurs de places, des chevaliers de Malte, des officiers généraux, etc.; elle a été maintenue en 1669 [1].

[1] M. de Milleville, dans son ouvrage intitulé : *Armorial historique de la noblesse de France*, donne sur cette famille les renseignements suivants : Guillaume de Bruc suivit Guillaume-le-Conquérant à la conquête de l'Angleterre, en 1066. (*Hist. de Normandie*, par Dumoulin.) Guéthénoc, son petit-fils, chevalier banneret, se croisa en 1191 ; Guillaume, son fils, prit part à la croisade de 1248.

Nous ferons observer que Guéthénoc n'est pas qualifié chevalier banneret, mais seule-

1451. YVES DE PONTUAL, évêque de Vannes, était vice-chancelier de Bretagne, d'après un compte de l'an 1451, de Guillaume de Launay, trésorier. Ce compte indique seulement, qu'à cette époque, l'évêque de Vannes était vice-chancelier; or, comme Yves de Pontual occupa ce siége depuis 1444 jusqu'à 1476, il s'agit bien évidemment de lui. Il resta vice-chancelier jusqu'à l'an 1457.

Robert de Pontual est mentionné parmi les hommes d'armes de la retenue de Bertrand de Dinan, maréchal de Bretagne en 1419. (Famille maintenue en 1669.)

1457. JEAN YNISAN ou INISAN fut institué vice-chancelier, avec la garde du trésor, le 27 septembre 1457, d'après les

ment chevalier, dans la charte de 1191. Le titre de chevalier banneret n'était employé que dans les montres d'hommes d'armes pour distinguer le chevalier banneret du simple chevalier; mais, dans les actes publics, les uns et les autres ne s'intitulaient que chevaliers. On ne trouve guère le titre de chevalier banneret employé avant le treizième siécle.

Suivant Louis de Josselin, prêtre, auteur d'une Vie du chevalier de Bruc et d'une généalogie de la maison de Bruc, ouvrage imprimé en 1650, Guillaume de Bruc, chevalier, aurait scellé en 1275, la charte du duc Jean le Roux, établissant le changement du droit de bail en rachat. Il rapporte qu'au bas de cette charte, insérée dans l'histoire de Bretagne de d'Argentré, on lit ces mots : *En témoin desquelles, nous, Hervé de Bouteville, Guillaume de Bruc, et Alain le Veir, chevaliers, les présentes lettres scellâmes de nos sceaux, qui cet établissement avons gré à tenir.* Cette charte a été donnée, il est vrai, quoique d'une manière fort imparfaite, par d'Argentré, mais les noms d'Hervé de Bouteville, de Guillaume de Bruc et d'Alain le Veir n'y figurent point. Elle a été insérée par D. Morice, dans ses *Preuves*, et nous fait voir que l'abbé de Josselin a lu : *Guillaume de Bruc* au lieu de *Guillaume de Breux*. Voici ce que dit D. Morice : *Un autre original du même acte était scellé des sceaux d'Hervé de Bouteville, de Guillaume de Breux et d'Alain le Veyer, dont il ne reste que le dernier.* Guillaume de Breux est mentionné dans une autre charte de l'an 1275, citée par D. Morice, charte qui était scellée de son sceau qui représente 3 *tourteaux ou besants*, armes différentes de celles des de Bruc, qui sont *d'argent à la rose de gueules.* Ce Guillaume de Breux est sans doute le même que *D. Guglielmus de Broliis*, qui, en 1270, contribua au denier levé pour la croisade de Tunis, et que M. Roger, dans son ouvrage intitulé : *la Noblesse de France aux croisades*, a pris pour Guillaume de Bruc, qu'il dit, d'après D. Morice, s'être croisé en 1270. Or, l'histoire de D. Morice, qui cite quelques-uns des croisés de 1270, ne fait pas mention de Guillaume de Bruc; ses *Preuves* n'en disent rien non plus. Au reste, Guillaume de Breux ne se croisa pas en 1270, il contribua seulement au denier, dit *de la Croix*, levé pour cette croisade.

registres de la chancellerie. Il figure, comme vice-chancelier, dans d'autres actes.

Alain Ynisan est mentionné parmi les gens d'armes qui accompagnèrent le duc en France, en 1418; Rolland était, en 1420, au nombre des hommes d'armes de la retenue de J. de Penhoët, amiral de Bretagne, en 1428. (Famille éteinte.)

1459. BERTRAND DE COETANEZRE, docteur en droit canon et civil, est qualifié vice-chancelier de Bretagne, dans l'acte d'obéissance rendu au pape par les ambassadeurs du duc, en 1459. Il assista, en qualité d'aumônier du duc, au parlement-général tenu à Vannes en 1455. Parmi les personnages appartenant à cette famille, nous trouvons dans les *Preuves* de D. Morice : Jean de Coëtanezre, bailli de Cornouailles, puis procureur-général en Basse-Bretagne en 1452; Gauvain, au nombre des cent lances établies par le duc en 1455, pour la garde du pays. M. de Coëtanezre subit, en 1494, une réduction de 60 livres sur sa pension, pour subvenir aux frais de l'expédition de Naples; Richard de Coëtanezre, s^r de Pratmaria, *nobilis scutifer*, remplaça le sire du Juch, lors de l'entrée solennelle de l'évêque de Léon dans sa cathédrale, en 1519. Famille éteinte.

1460. JEAN DE ROUVILLE, prêtre, docteur en droit, maître des requêtes, était vice-chancelier de Bretagne en 1460, d'après un compte du trésorier Landays. Il figure avec cette qualité dans plusieurs actes. Cette famille, originaire de Picardie, et dont le nom patronymique est Gougeul, descend de Jean Gougeul, bourgeois de Paris, anobli en 1317. Jean Gougeul, s^r de Rouville, chevalier, fut, en 1358, grand maître des eaux et forêts de France. (D. Morice. Lainé : Origines véridiques des maisons nobles de France.)

1462. Maître JEAN DE LA RIVIÈRE assista, en qualité de vice-chancelier, au parlement général tenu à Vannes en 1462. (D. Morice.)

1462. GUY DU BOSCHET est mentionné avec le titre de vice-chancelier, dans une bulle du pape Sixte IV, de l'an 1462, concernant les affaires de Bretagne. Il fut envoyé en 1476, avec plusieurs autres seigneurs, en ambassade vers le roi de France. Cette maison remonte à Raoul du Boschet, chevalier, qui prit part en 1315, à la guerre de Flandre; Geoffroi, chevalier, servait en 1319, sous le duc de Bourbon, avec cinq chevaliers et vingt-quatre écuyers de sa chambre. Son sceau, apposé à la quittance de ses gages, représente *un écu chargé d'un autre écu semé d'hermines placées en losanges, avec un lambel en chef*. Raoul du Boschet figure au nombre des écuyers de la compagnie d'Olivier de Clisson, en 1371; Jean est mentionné parmi les gentilshommes qui accompagnèrent le duc en France en 1418; il est traité de cousin par le comte de Laval, dans une lettre de 1424. Charles du Boschet fut chambellan du duc, en 1454; Nicolas servait comme homme d'armes dans la compagnie de François de Pontbriant, en 1481; Guy, sr du Muc, eut ses biens confisqués en 1487, pour n'avoir pas rejoint l'armée du duc; Pierre faisait partie, en 1491, des cent hommes d'armes de la garde de la duchesse Anne, reine de France. Famille éteinte.

1485. GILLES DE LA RIVIÈRE, archidiacre de Rennes, était vice-chancelier en 1485, d'après les registres de la chancellerie; il devint chancelier en 1488.

1491. Maître GUILLAUME GUÉGUEN, abbé de Redon, puis conseiller du duc et évêque de Nantes, fut vice-chancelier

depuis 1491 jusqu'à 1506. Il existe, en Bretagne, plusieurs familles appelées Guéguen, qui peut-être ont la même origine. Le plus ancien de ce nom dont nous ayons connaissance est Geoffroi Guéguen, mentionné comme témoin dans des lettres du duc Conan, de 1162, pour l'abbaye de Savigné. Hervé fut un des hommes d'armes qui accompagnèrent le duc en France en 1418.

1512. JEAN BERTHELOT est mentionné, comme vice-chancelier, dans une lettre de l'an 1512, du chancelier de Montauban, adressée aux officiers du ressort de Goëllo. Il existe, en Bretagne, plusieurs familles appelées Berthelot; nous ignorons à laquelle appartenait le vice-chancelier.

1524. Maître JEAN BRIÇONNET figure comme vice-chancelier, dans un mandement adressé en 1524, par le roi au comte de Laval, pour recevoir l'hommage des Bretons. Les Briçonnet sont originaires de Touraine.

1532. LOUIS DES DÉSERTS, conseiller du roi, président en la Cour du Parlement de Bretagne, garde-scel, remplit, en 1532, les fonctions de vice-chancelier de Bretagne au couronnement du duc François III, dauphin de France, à Rennes. Il fut aussi maître des requêtes de l'hôtel de la reine. On trouve dans les *Preuves* de l'Histoire de D. Morice, Jean des Déserts, témoin dans un contrat de vente passé en 1315, entre le vicomte de Rohan et Olivier le Gallou. Le sceau de Jean des Déserts, apposé à cette charte, représente *une palme*. Celui de Guillaume des Déserts, son frère, mentionné dans la même charte, indique pour armoiries *un lion*. Cet exemple prouve combien les sceaux variaient dans les mêmes familles, au XIVe siècle. Plusieurs

seigneurs de ce nom rendirent hommage au vicomte de Rohan en 1396. Jean des Déserts était maître d'hôtel du vicomte de Rohan en 1476. Une autre famille des Déserts, qui avait peut-être la même origine que la précédente, et à laquelle le nobiliaire de M. de Courcy attribue le vice-chancelier, portait *de sable au chef endenché d'argent, chargé de trois coquilles de gueules.* Famille éteinte.

SÉNÉCHAUX DE BRETAGNE

L'office de sénéchal était à la fois civil et militaire. Cet officier avait la surintendance de la maison du prince et conduisait les troupes à la guerre. Ses attributions comprenaient les armes, les finances et la justice.

Avant que le Parlement eût été rendu sédentaire, sous Philippe le Bel, les sénéchaux jugeaient en dernier ressort. Le sénéchal scellait aussi les lettres-patentes des rois. Cette charge, qui sous Philippe Ier, était devenue la première de la Couronne, ne subsista que jusqu'à la fin du XIIe siècle. En Bretagne, outre le sénéchal de Bretagne, il y avait aussi des sénéchaux particuliers; au XIIIe siècle, ils étaient presque tous chevaliers.

1090. GUILLAUME, sénéchal d'Alain, comte de Bretagne, figure comme témoin dans une charte de l'an 1090, concernant un accord entre Léon, frère de Papin, et les moines de Marmoutiers. (D. Morice.)

1096. MAINFINIT, sénéchal d'Alain, comte de Bretagne, prend ces qualités dans une donation faite à Marmoutiers en 1096. Il se croisa la même année, selon D. Morice.

1181. RENAUD BOTEREL, sénéchal de Geoffroi, duc de Bretagne, est mentionné dans une charte de ce prince, de l'an 1181, pour le prieuré de Lehon. (D. Morice.)

Il existe plusieurs maisons de ce nom en Bretagne ; nous ignorons à laquelle appartenait Renaud Boterel.

1185. RAOUL DE FOUGÈRES, sénéchal de Bretagne, est ainsi qualifié dans des lettres données à Redon, en 1185, par le duc Geoffroi, pour l'abbaye de Savigné. Il fit la guerre au roi Henri II, d'Angleterre, et se croisa en 1190. (D. Morice.)

1187. MAURICE DE CRAON figure avec le titre de sénéchal de Bretagne, dans deux chartes de la duchesse Constance, de l'an 1187, pour l'hôpital d'Angers. La maison de Craon, après celle des comtes d'Anjou, était la plus illustre de cette province.

1189. ALAIN DE DINAN, sénéchal de Bretagne, est ainsi appelé dans une donation de la duchesse Constance pour l'abbaye de Buzay, en 1189. Dans un combat livré en 1197, près d'Aumale, il renversa de cheval Richard Cœur-de-Lion, roi d'Angleterre. Il mourut quelques temps après. Il était fils de Robert de Vitré, dit le jeune, et d'Anne de Dinan. Adopté par Rolland de Dinan, son oncle, qui n'avait pas d'enfants, il avait pris le nom de Dinan. Le sceau d'Alain de Dinan est gravé dans les Planches de D. Morice : il représente *un cavalier armé de toutes pièces, le pot en tête, l'épée à la main, portant ramené sur sa poitrine un bouclier ou écu garni de rais d'escarboucles,* qui représentent les bandes de fer dont l'écu était soutenu et fortifié. (D. Morice, du Paz.)

1210. JUHEL DE MAYENNE fut, suivant d'Argentré, sénéchal de Bretagne sous le comte Henri d'Avaugour, futur duc de Bretagne, par suite de son mariage arrêté avec Alix, héritière du duché. Nous ne citons Juhel de Mayenne que pour

mémoire ; car, s'il fut nommé sénéchal de Bretagne, par Henri d'Avaugour, il ne put pas jouir longtemps de cette dignité, parce que ce mariage n'eut pas lieu, le roi de France y ayant mis opposition et ayant fait épouser à Alix Pierre de Dreux, prince de la maison de France. Juhel de Mayenne figure parmi les seigneurs bretons qui assistèrent aux États de Vannes, en 1202 ; il prit la croix en 1196, se croisa en 1211 contre les Albigeois, et prit part, avec trente-sept autres bannerets bretons à la bataille de Bouvines, en 1214. Il épousa Gervaise de Dinan, héritière de la vicomté de Dinan. Les sceaux de Juhel de Mayenne et de Gervaise de Dinan sont gravés dans les *Planches* de D. Morice, avec la date de 1197 ; le premier représente *un écusson contenant six autres écussons, chacun chargé d'une molette d'éperon.* Légende : *Sigillum Jelli de Meduana.* Contre-scel : *un lion.* Légende : *Sigillum Jelli de Dinan.* Le sceau de Gervaise est de forme oblongue, terminée en pointe ; il représente *une dame, la tête ornée d'une couronne fleuronnée, et tenant à la main une fleur de lys.* Légende : *S. Gervaisie, comitisse Rohan, dne Dinnani.* Contre-scel : *un écu fuselé d'argent et de gueules.* Légende : *Contra S. Gervaisie dne Dinnani.* De son mariage avec Gervaise de Dinan Juhel eut trois filles : l'aînée, Marguerite, dame de Mayenne et de Dinan, épousa Henri II, baron d'Avaugour, comte de Goëllo. En 1158, Geoffroi de Mayenne, chevalier, père de Juhel, autre Juhel, grand-père de ce dernier, Hamon, Guillaume, Guy et Humfroï de Mayenne, suivis d'un grand nombre de nobles hommes, leurs vassaux ou alliés, prirent la croix dans l'église de Mayenne, de la main de Guillaume, évêque du Mans. Trente-cinq d'entre eux revinrent seulement de la croisade, en 1162, après de longues fatigues. On trouve aussi dans les *Preuves* de D. Morice, un autre Geoffroi de Mayenne, mentionné en

1058 parmi les barons du duc Conan II. (D. Morice. La noblesse de France aux Croisades.)

1220. PIERRE JUDICAEL, sénéchal de Bretagne, est ainsi qualifié dans une enquête faite, en 1220, par le sénéchal du Poitou, relativement aux droits du duc sur le sel.

1235. NORMAND DE QUÉBRIAC est appelé maréchal et sénéchal du comte de Bretagne, dans une enquête de l'an 1235, en faveur de l'évêque de Dol. (Voy. chap. Maréchaux de Bretagne.)

1346. ROLLAND PHÉLIPPES, sénéchal universel de Bretagne pour Charles de Blois, fut fait prisonnier en 1346, au sac de Lannion, suivant d'Argentré et D. Morice, qui l'appellent Rolland Philippe. Mais son nom est Phélippes, ainsi que nous l'apprennent des lettres de surséance du 22 novembre 1357, contre-signées par lui, accordées par Jeanne, duchesse de Bretagne et vicomtesse de Limoges, au sire de Coëtquen, prisonnier en Angleterre. D'après le nobiliaire de M. de Courcy, Rolland Phélippes descendait de Nicolas Phélippes, s[r] de Coëtgoureden en 1300, dont un des descendants, Olivier, s[r] de Kerauffret, obtint en 1485 des lettres pour quitter le nom de Phélippes et prendre celui de Coëtgoureden. C'est sous ce dernier nom que cette famille a été maintenue en 1671, par les commissaires de la réformation de la noblesse de Bretagne.

Il a existé en Bretagne une autre famille appelée Coëtgoureden, qui tirait sans doute son nom de la terre de Coëtgoureden, possédée depuis par les Phélippes. Elle est connue depuis Philippe de Coëtgoureden, chevalier, qui ratifia en 1381 le traité de Guérande.

1352. GUILLAUME DERIAN ou DERIEN est qualifié sénéchal de Bretagne dans un mandement qui lui fut adressé en 1352 par le roi d'Angleterre, tuteur du jeune duc de Bretagne, fils de Jean de Montfort, pour lui ordonner d'aller tenir ses séances à Vannes. Il existe en Bretagne plusieurs familles appelées Derien ou Derrien.

A partir du milieu du XIVe siècle, il n'est plus fait mention de sénéchaux de Bretagne. Cet office paraît avoir été remplacé, du moins en ce qui concerne l'administration de la justice, par ceux de juge universel de Bretagne, de président de Bretagne ou du parlement du duc. Quoique ces magistrats ne puissent être mis au nombre des grands officiers du duché, cependant, comme leurs fonctions étaient très-élevées et très-importantes, nous croyons devoir leur consacrer un chapitre particulier [1].

1382. Messire GUILLAUME L'ÉVÊQUE, sénéchal de Broérech et de Ploërmel, figure avec le titre de président de Bretagne dans l'acte de fondation du couvent de Saint-Michel d'Auray en 1382. Il est qualifié chevalier et sénéchal de la Guerche dans un acte de l'an 1378. Un sceau de 1380, de Guillaume l'Évêque, nous apprend qu'il portait *d'argent à la cotice de gueules, au chef d'azur, chargé de trois fleurs de lys d'or*. Cette maison, qui a été maintenue en 1669, a

[1] M. de Milleville, dans son Armorial historique de la noblesse de France, rapporte, d'après D. Lobineau et du Paz, à l'article du Breil de Pontbriant, que Guillaume du Breil fut, en 1112, sénéchal de Bretagne. Il y a erreur ici dans la citation et dans la date, D. Lobineau a seulement inséré dans son Histoire de Bretagne une charte de l'an 1172, de Robert de Vitré, dans laquelle figurent comme témoins les principaux officiers de ce baron, tels que le doyen de Vitré, son chapelain, Guillaume du Breil, alors sénéchal, etc. La même charte est rapportée dans les *Preuves* de D. Morice, mais ce religieux, dans la Table des noms contenus dans son Histoire, a placé à l'article sénéchaux de Vitré la colonne 166, qui est celle de son ouvrage où figure Guillaume du Breil, preuve qu'il le considérait seulement comme sénéchal de Vitré. Quant à du Paz, il a donné une généalogie de la maison du Breil de Pontbriant, à partir seulement de 1415, en se contentant d'ajouter que, dans un titre de l'abbaye de la Vieuville de l'an 1177, il a vu un Mathieu du Breil qualifié *miles*.

produit des capitaines d'hommes d'armes, des chambellans des ducs, et des chevaliers de l'ordre du roi.

1388. BERNARD DE KERONEUF est qualifié président de Bretagne dans des lettres adressées par le roi Charles V au duc de Bretagne en 1388, et dans d'autres actes. Il assista en 1391, comme président de Bretagne, à l'hommage rendu au roi par le duc. Son sceau, gravé dans les *Planches* de D. Morice avec la date de 1395, représente *un fascé de gueules et d'argent de six pièces, chargé d'un chevron d'argent*. Parmi les membres de cette famille, nous citerons Guillaume, un des gens d'armes de la compagnie de Jean de Penhoët, amiral de Bretagne en 1420, et Jean, qui faisait partie en 1444 du conseil du duc. Famille éteinte.

1398. BERTRAND DE LA COUPPUAYE (Couppu de la Couppuaye), président du parlement du duc, assista en cette qualité aux États tenus à Rennes en 1398. Guillaume Couppu, peut-être frère du précédent, faisait partie en 1375 des chevaliers de la compagnie d'Olivier de Clisson. Berthelot et Pierre Couppu acceptèrent, en 1275, ainsi que les autres sujets nobles d'Olivier, sire de Montauban, le changement du droit de bail en rachat. Famille éteinte.

1420. YVON ou EON DE KEROUZÉRÉ, président de Bretagne, est mentionné parmi les seigneurs qui se liguèrent en 1420 contre les Penthièvre. La même qualité lui est donnée dans un compte de l'an 1424, de Jean Dronyou, trésorier, et dans divers autres comptes. Eon de Kerouzéré et son fils Jean, écuyer du duc, ayant contribué en 1420 à délivrer ce prince, prisonnier des Penthièvre, reçurent en récompense diverses terres confisquées sur ces derniers. En 1455, le sire de Kerouzéré prit place parmi les bannerets et les ba-

cheliers au Parlement général tenu à Vannes. Ce seigneur est sans doute Yvon de Kerouzéré, qui était en 1459 chambellan du duc et homme d'armes de la compagnie du Gallois de Rougé ; Brient et Charles sont mentionnés, le premier parmi les archers de la garde du duc en 1457, et le second parmi les hommes d'armes de la compagnie du sire d'Avaugour en 1480. Kerouzéré est un château fort dont les ruines existent encore ; il a été assiégé par les ligueurs en 1590. Famille éteinte.

1440. PIERRE DE L'HOPITAL, sénéchal de Rennes, président de Bretagne, fut employé plusieurs fois, notamment en 1440, dans diverses négociations importantes. Il mourut en 1444. On voit, dans les *Planches* de D. Morice, que le sceau d'un autre Pierre de l'Hôpital, qui vivait en 1306, représente *un coq*. Eliot de l'Hôpital est mentionné parmi les écuyers qui ratifièrent en 1380 le traité de Guérande. François faisait partie, en 1464, des quarante lances du sire de la Hunaudaye ; Pierre était sénéchal de la cour de Rennes en 1495 ; Gilles, chevalier de l'ordre du roi, fut capitaine de la noblesse du comté nantais en 1543. Famille maintenue en 1669.

1445. PIERRE DE LA LOHÉRIE était président de Bretagne en 1445, suivant un compte de la même année de Jean de Carné, trésorier. Il était encore président du Parlement du duc en 1450. Famille éteinte.

1451. JEAN LOAISEL, président du Parlement, assista en cette qualité aux États-Généraux de Bretagne en 1451. Il est qualifié président et juge universel de Bretagne dans les registres de la chancellerie, pour l'année 1457. Cette maison est connue depuis Jean Loaisel, mentionné comme té-

moin, dans une charte de l'an 1170 d'Alain de Dinan, pour Marmoutiers; Robin faisait partie, en 1370, des écuyers de la compagnie de Guillaume Boistel, chevalier; Guillaume servait avec onze écuyers en 1413. Famille maintenue en 1668.

1475. BERTRAND MILLON, sr DE LA VILLE-MILLON, chevalier, président et juge universel de Bretagne, est ainsi qualifié dans une sentence du duc de l'an 1475, qui maintient les religieuses de Redon dans leur juridiction temporelle. Il fut aussi chambellan du duc et ratifia le traité d'Ancenis en 1470. Le sceau de Bertrand Millon, gravé dans les *Planches* de D. Morice, représente *trois têtes de lévrier d'argent sur fond d'azur*. Supports: *deux lions*. Cimier: *une tête de lévrier*. Légende: *Sceau de Bertrand Millon*. Cette maison, qui a été maintenue en 1669, remonte à Eudes, chevalier en 1220; Yves, chevalier de Rhodes, figure parmi les défenseurs de cette ville, assiégée par Mahomet II en 1480.

1489. ALAIN DE COETGOUREDEN, sr DE KERMATÉMAN, fut écuyer de la duchesse Anne, son sénéchal universel et son ambassadeur en Angleterre en 1439; Olivier, sr de Kerauffret, son fils, marié à Olive de la Cabournais, quitta le nom de Phélippes par lettres de mutation de surnom en 1485; et ses descendants existent encore. (Nobiliaire de Courcy.)

Nous n'avons pas trouvé dans les *Preuves* de D. Morice, de titres constatant qu'Alain de Coëtgoureden ait été sénéchal universel de la duchesse Anne; les actes où il figure nous apprennent seulement, qu'il fut écuyer de cette princesse et son ambassadeur en Angleterre.

1492. JEAN SCLIZON fut institué président des Grands-Jours de Bretagne, par lettres du roi Charles VIII, du 14 mars 1492.

Ce prince avait remplacé le parlement du duc par un autre parlement, dit des Grands-Jours. Jean Sclizon fut commis avec le capitaine Geoffroi Ruffier, en 1489, pour tenir les montres de l'évêché de Nantes. Il est qualifié maître d'hôtel du duc, administrateur des finances et président des Grands-Jours de Bretagne, dans la généalogie produite en 1669 par la famille de Sclizon, devant les commissaires du roi, qui l'ont maintenue dans sa noblesse sous le nom de Clisson, qu'elle avait pris par suite de sa ressemblance avec le sien.

1495. JEAN DE GANNAY, d'une famille originaire de Bourgogne, président en la cour du Parlement de Paris, fut nommé par Charles VIII, par lettres du 7 novembre 1495, premier président aux Grands-Jours du Parlement de Bretagne. (D. Morice.)

1495. ROLLAND DU BREIL fut adjoint en 1495, comme second président de Bretagne, à Jean de Gannay, ainsi que nous l'apprennent les lettres du roi Charles VIII, précédemment citées. La maison du Breil de Pontbriant est connue depuis Mathieu du Breil, qualifié chevalier dans une charte de l'abbaye de la Vieuville en 1177. Elle a produit des capitaines d'hommes d'armes, des chevaliers de l'ordre du roi, etc. Famille maintenue en 1669.

1508. CHARLES GUILLARD, conseiller aux Grands-Jours de Bretagne en 1495, fut président de Bretagne en 1508. (Nobiliaire de Courcy.)

1513. AMAURY DE QUENECH'QUIVILLY, conseiller aux Grands-Jours de Bretagne en 1495, devint président de Bretagne en 1513. Il fut employé dans diverses ambassades par le duc François II et par la duchesse Anne. La maison de Quenech'Quivilly remonte à Guillaume, mentionné parmi les écuyers de la compagnie de Bertrand du Guesclin dans

une montre de l'an 1370; Pierre figure au nombre des gens d'armes qui accompagnèrent le duc en France en 1418. Famille maintenue en 1670. (D. Morice. Nobiliaire de Courcy.)

1524. GILLES LE ROUGE est qualifié président en la cour du Parlement de Bretagne dans un mandement du roi François Ier, adressé au comte de Laval le 28 septembre 1524. Les qualités de président de Bretagne et de sr de l'Herberie lui sont données dans d'autres lettres du roi du 26 novembre de la même année. Gilles le Rouge fut encore maître des requêtes de la reine et sénateur de Milan en 1515. Cette maison est connue depuis Yves le Rouge, un des écuyers de la compagnie de Bertrand du Guesclin en 1370. Les seigneurs de Guerdavid sont issus en ramage de cette maison, qui a été maintenue en 1669. (D. Morice. Armorial de la Grasserie.)

ANTOINE LE VISTE, sr de Fresne, président en la cour du Parlement de Paris, est mentionné avec Gilles le Rouge comme président en la cour du Parlement de Bretagne, dans le mandement du roi François Ier, du 28 septembre 1524, dont nous avons précédemment parlé. Famille originaire de Lyon. (D. Morice. Nob. de Courcy.)

1528. LOUIS DES DÉSERTS prend les qualités de conseiller du roi et de président en la cour du Parlement de Bretagne, dans une quittance qu'il donna le 10 février 1528 à Guillaume Prudhomme, général des finances et trésorier de l'épargne du roi. Louis des Déserts assista comme président de Bretagne et comme vice-chancelier, à la cérémonie du couronnement de François III, dauphin de France et duc de Bretagne, qui eut lieu à Rennes en 1532.

La Bretagne ayant été réunie à la France en 1532, nous avons dû arrêter à cette époque, d'après le plan de notre ouvrage, la liste des présidents au Parlement de Bretagne.

GRANDS MAITRES D'HOTEL DE BRETAGNE

Le grand maître d'hôtel de Bretagne, appelé aussi grand maître de Bretagne, était un des grands officiers du duché. La relation du Parlement général tenu à Vannes en 1462, nous apprend qu'après le duc venaient le chancelier, en habit royal, le seigneur de Malestroit, maréchal, le vicomte du Fou, amiral, et messire Tanguy du Chastel, grand maître d'hôtel, ayant le bâton haut sur l'épaule. Nous n'avons pas trouvé de grands maîtres de Bretagne avant le XVe siècle. Ce n'est qu'à partir de cette époque, que la cour des ducs de Bretagne devint en tout semblable à celle des rois de France.

1413. TRISTAN DE LA LANDE, s[r] DE GUIGNEN, était grand maître d'hôtel de Bretagne et gouverneur des finances en 1413, d'après un compte de Jean Mauléon, trésorier. Il possédait encore, en 1428, la charge de grand maître d'hôtel. Il est qualifié chambellan du duc et gouverneur du comté de Nantes, dans une commission de ce prince, du 5 février 1413, pour renouveler les trêves avec l'Angleterre. Il fut aussi, en 1418, capitaine de Redon, et en 1424, commissaire

pour tenir les montres du pays redonnais. Le P. du Paz dit, dans son *Histoire des maisons illustres de Bretagne*, que messire Tristan de la Lande, s[r] du Vaurouaud, par son père, et de Guignen, du chef de sa mère, fut gouverneur de la ville et comté de Nantes, capitaine de Saint-Malo, et grand maître d'hôtel de Bretagne. Il mourut en 1431. Il était fils de Guillaume de la Lande, un des champions du combat des Trente. Le sceau de ce dernier, gravé, avec la date de 1365, dans les *Planches* de D. Morice, représente *un écusson de gueules chargé de trois écussons d'argent, avec une flèche posée en bande, la pointe en haut.* Il existe en Bretagne plusieurs familles du nom de la Lande.

1431. ROBERT D'ESPINAY, chevalier, chambellan du duc et grand maître de Bretagne, est ainsi qualifié dans des lettres de ce prince, données à Rennes le 7 mars 1431, concernant une confiscation ordonnée au sujet de la guerre qu'il faisait au duc d'Alençon. Robert d'Espinay est mentionné avec le titre de grand maître d'hôtel de Bretagne, dans plusieurs autres actes rapportés dans les *Preuves* de D. Morice. Il mourut en 1438, et fut enseveli dans le chœur de l'église de Champeaux, où, d'après du Paz, on lisait sur sa tombe l'inscription suivante : *Cy-gist haut et puissant messire, Robert d'Espinay, chevalier, en son temps sire d'Espinay, d'Escures, de la Rivière, de Sandricourt et de la Marche, grand maître de Bretagne et premier chambellan du duc, nostre souverain seigneur, qui décéda le XIX[e] jour de may de l'an de grâce MCCCCXXXVIII.*

Quatre frères de la maison d'Espinay, rapporte du Paz, accompagnèrent, en 1066, Guillaume le Conquérant, dans son expédition en Angleterre ; deux furent tués à la bataille d'Hastings, et les survivants reçurent en récompense de leurs services des terres considérables en Angle-

terre. Gestert, l'un d'eux, revint en Bretagne, et c'est par lui que commence la généalogie authentique des sires d'Espinay. Alain, sire d'Espinay, se croisa en 1239 et en 1248, avec Pierre Mauclerc, duc de Bretagne, et accompagna saint Louis, en 1242, dans son expédition contre Raymond, comte de Toulouse, et contre Hugues de Lusignan, comte de la Marche et d'Angoulême. Péan d'Espinay portait une des bannières de Charles de Blois, à la bataille d'Auray, en 1364. Deux seigneurs de cette maison ont été grands maîtres de Bretagne. Henri d'Espinay fut conseiller et chambellan du roi Louis XII. La terre d'Espinay, qui était une des bannières de Bretagne, fut érigée en marquisat, en 1595. Les *Preuves* de D. Morice contiennent plusieurs lettres adressées par le roi Henri III, au marquis d'Espinay, chevalier de son ordre, qu'il traite *d'amé et féal cousin.* François d'Espinay, sire de Broon, épousa en 1594 Silvie de Rohan, fille du prince de Guéméné. Suivant M. Lainé [1], le chef de la maison d'Espinay était chanoine né de Rennes, avait part aux distributions, et droit à une place dans le chœur de la cathédrale, vis-à-vis de l'évêque. Cette maison, qui existait encore à la réformation de 1668, a produit un cardinal, des archevêques et des évêques, des officiers généraux, des chevaliers de l'ordre du roi, etc. Elle est distincte de la maison d'Espinay Saint-Luc, originaire de Normandie.

Un sceau de Robert d'Espinay, de l'an 1419, représente *un lion passant.* Cimier : *un arbre.* Supports . *deux jeunes filles.* Légende : *S. Robert d'Espinai.* Jean d'Espinay portait, en 1346, *un lion chargé d'une bande semée de fleurs de lys.* Cette bande, adoptée pour brisure par Jean d'Espinay, indiquait qu'il appartenait à une branche cadette.

[1] Origines véridiques des maisons nobles et anoblies de France.

1448. ROBERT D'ESPINAY prend les noms et qualités de messire Robert d'Espinay, sr d'Espinay, de la Rivière, des Escures, de Sandricourt et de la Marche, grand maître de Bretagne, dans l'acte d'association du duc et du roi Charles VII, en 1448, pour faire la guerre aux Anglais. Du Paz dit que Robert d'Espinay, sr d'Espinay, etc., fut comme son aïeul, Robert d'Espinay, grand maître d'hôtel de Bretagne et conseiller des ducs Jean V et François Ier, en leur conseil d'État et privé, et qu'il fut présent à l'hommage que le duc rendit au roi, pour le comté de Montfort-l'Amaury et pour le duché de Bretagne, en 1445. Robert d'Espinay épousa Marguerite de la Courbe, fille et unique héritière de messire Pierre de la Courbe, chevalier, et de Jeanne de Dénec. La dite dame d'Espinay, grande maîtresse de Bretagne, rapporte du Paz, tenait le quatrième rang entre les dames qui assistèrent aux fiançailles de madame Marguerite de Bretagne, fille du duc François Ier, avec monsieur François de Bretagne, comte d'Étampes, qui fut depuis duc de Bretagne.

1451. Messire HENRI DE VILLEBLANCHE, chevalier, grand maître d'hôtel de Bretagne, figure avec ces qualités dans le procès-verbal du Parlement général tenu à Vannes en 1451. Il est mentionné avec les mêmes titres, ainsi qu'avec ceux de conseiller et chambellan du duc, dans un compte de la même année, de Raoul de Launay, trésorier. Il était encore grand maître d'hôtel en 1457, suivant un compte de la même année du trésorier du Bois, où on lit : *Messire Henri de Villeblanche, chevalier, grand maître d'hôtel, capitaine de vingt-cinq lances.* Le duc avait créé une compagnie de cent lances partagées en quatre compagnies, dont les capitaines étaient Henri de Villeblanche, le maréchal de Malestroit, le sire de Rostrenen et le Gallois de Rougé. (J. de Rougé, dit le Gallois.)

Henri de Villeblanche servit sous le connétable de Richemont, dont il porta la bannière au combat de Saint-Denis, livré aux Anglais en 1436, et le suivit dans plusieurs de ses expéditions. Il fut capitaine de Nantes et de Rennes.

Dans quelques actes, il prend les titres de s[r] de Broon, de Maumuczon et de Bagaz. On trouve antérieurement : Alain de Villeblanche, premier panetier du duc, en 1420; Mathieu, mentionné avec quinze écuyers de sa compagnie, dans une montre reçue à Villeneuve-lez-Avignon, en 1420. Jean, tué dans un combat livré aux Anglais, en 1427, près des grèves du mont Saint-Michel; le bâtard de Villeblanche, tué au siége de Chavensi en Champagne, en 1436; Pierre, capitaine de Rennes en 1440; Claude, s[r] de Broon, chevalier de l'ordre du roi, premier panetier de la reine Claude de France, en 1532. Famille éteinte.

1457. JEAN DE MALESTROIT, sire DE KAER, fut fait chevalier au siége de Montereau, par le connétable de Richemont, en 1437. Nous le trouvons, en 1444, chevalier de l'Hermine, et en 1457, chambellan du duc, capitaine de Vannes et grand maître de Bretagne. Ces derniers titres lui sont donnés dans un extrait des registres de la chancellerie, du 5 octobre de la même année. Il commandait, en 1431, au siége de Pouancé, une compagnie d'hommes d'armes. La branche aînée de Malestroit s'était fondue au commencement du XIV[e] siècle, dans celle de Châteaugiron, par le mariage d'Hervé de Châteaugiron avec l'héritière de Malestroit, dont il prit le nom. C'est d'une autre branche de Malestroit que descendait le sire de Kaër. (D. Morice. Du Paz.)

Les armes de Châteaugiron étaient : *de vair à la bande d'argent*, et celle des Malestroit, *de gueules à neuf besants d'or*. Devise : *Quæ numerat nummos non malestricta domus.*

1462. SIMON D'ANGLURE est mentionné comme grand maître d'hôtel de Bretagne, dans un compte du trésorier Landays, de l'an 1462. Nous voyons dans un compte de Raoul de Launay, de l'an 1453, que messire Simon d'Anglure, sr d'Estouges, faisait partie de la compagnie d'hommes d'armes que François de Bretagne, comte d'Etampes, conduisit en Guyenne, pour combattre les Anglais. On trouve antérieurement : Ogier d'Anglure, chevalier, mentionné avec six écuyers et deux archers de sa compagnie, dans une montre reçue au Mans en 1392 ; Renaud, procureur du duc en cour de Rome, en 1465. Cette famille n'est mentionnée dans aucun armorial de Bretagne. Il en existait autrefois une de ce nom en Champagne.

1462. TANNEGUY DU CHASTEL, vicomte DE LA BELLIÈRE, qu'il ne faut pas confondre avec son oncle, le fameux prévôt de Paris, assista en qualité de grand maître d'hôtel de Bretagne, au Parlement général tenu à Vannes le 11 juin 1462. Le duc le fit aussi son chambellan, et érigea pour lui la même année, en bannière, les terres du Bois-Raoul et de Renac. Il fut aussi grand écuyer de France, chevalier de l'ordre du roi, capitaine de quatre-vingt-quinze lances et gouverneur du Roussillon. (Voy. Chap. Grands écuyers de France.)

1469. JEAN, sire DE COETQUEN, grand maitre d'hôtel de Bretagne, fut institué par le duc, en 1469, avec Jean de Rosnyvinen, commissaire pour tenir les montres de l'évêché de Saint-Malo. Il était encore, en 1491, grand maître d'hôtel de Bretagne. Les registres de la chancellerie nous apprennent aussi, qu'il fut capitaine de Dol, de Vannes, de Lehon, et en 1485, lieutenant général dans l'armée du duc en l'absence du seigneur d'Avaugour. Il prit place

parmi les bannerets et les bacheliers au Parlement général tenu à Vannes le 10 juin 1468. (Voy. Chap. Maréchaux de Bretagne, pour la notice sur la maison de Coëtquen.)

1491. JEAN DE ROHAN, sire DE GUÉMENÉ, et Jean de Coëtquen sont tous les deux qualifiés grands maîtres de Bretagne, *Majoris Magistri Hospicii Britannie*, dans le contrat de mariage passé entre Charles VIII et Anne de Bretagne, en 1491. Jean de Coëtquen, ainsi qu'on l'a vu précédemment, était grand maître de Bretagne, dès l'an 1469. Jean de Rohan était seigneur de Landal, dont il portait le nom. On voit dans un compte de l'an 1508, de Robert de l'Espinay, trésorier, que Monsieur de Landal recevait, comme grand maître d'hôtel, 4,000 livres de pension. Il mourut en 1525.

1506. OLIVIER DE COETMEN, chevalier, conseiller et grand maître de Bretagne, est ainsi qualifié dans un Etat de la maison de la reine Anne, duchesse de Bretagne, de l'an 1506. Un compte de Guillaume de la Croix, - trésorier des guerres, nous apprend, qu'en 1481, messire Olivier de Coëtmen, conseiller et chambellan du roi, était gouverneur d'Auxerre, et avait la charge de cent lances fournies, dont auparavant feu Monsieur du Lude avait la conduite.

Cette maison a pour auteur Geslin, fils juveigneur d'Henri, comte de Penthièvre, et de Mahaut de Vendôme. Il était sénéchal de Goëllo, en 1220, et tuteur de son neveu Henri d'Avaugour. Il reçut en apanage la vicomté de Coëtmen, dont il prit le nom, et épousa l'héritière de Tonquedec [1]. Alain, vicomte de Coëtmen et de Tonquédec, fut marié à Constance de Vitré. Rolland, fils des précédents,

[1] Le château de Tonquedec, dont les ruines existent encore, était un des plus considérables de Bretagne.

prit part, en 1270, à la croisade de Tunis. En 1346, le vicomte de Coëtmen fut un des capitaines de Charles de Blois, qui prirent part à un combat livré à Thomas d'Ageworth, commandant un corps de troupes anglaises; il se trouva ensuite, en 1364, à la bataille d'Auray, dans laquelle il fut fait prisonnier. Rolland, son fils, chevalier banneret, prit part, en 1383, à la guerre de Flandre avec un chevalier et treize écuyers. La terre de Coëtmen était une des bannières de Bretagne; le duc l'érigea, en 1487, en baronnie d'Etats, en faveur de *son amé et féal cousin*, Jean, vicomte de Coëtmen et de Tonquedec.

Le sceau de Prigent, vicomte de Coëtmen, en 1298, représente *six annelets;* un autre sceau de Rolland, vicomte de Coëtmen, en 1406, représente également *six annelets.* Cette maison a été maintenue en 1668.

Nous avons joint aux chapitres concernant les grands maîtres d'hôtel, les grands chambellans, les grands écuyers, les premiers bouteillers et les premiers panetiers, des listes des simples maîtres d'hôtel, chambellans, écuyers, bouteillers et panetiers, afin de présenter à nos lecteurs un État plus complet de la maison des ducs de Bretagne.

MAITRES D'HOTEL

DES DUCS ET DES DUCHESSES [1]

Les maîtres d'hôtel, les chambellans et les écuyers des ducs composaient leur maison militaire. La plupart servaient dans leur garde ou dans les compagnies d'hommes

[1] Cette liste a été composée d'après les *Preuves* de l'histoire de Bretagne de D. Morice, à l'exception de quelques noms, qui nous ont été fournis par l'ouvrage du P. Anselme.

d'armes ; les ducs leur en donnaient souvent le commandement, ainsi que celui de ses places fortes. C'était ordinairement parmi eux qu'ils choisissaient les témoins mentionnés dans leurs lettres patentes.

1332. GUILLAUME DE BADEN, chevalier, maître d'hôtel du duc Jean III, embrassa, après la mort de ce prince, le parti de Charles de Blois contre Jean de Montfort, qui, en 1356, confisqua les biens qu'il possédait dans l'île de Groye.

GUILLAUME DES BRIEUX, chevalier, maître d'hôtel du duc Jean III.

1346. GEOFFROI DE PONTBLANC, chevalier, maître d'hôtel de Charles de Blois, fut tué au sac de Lannion, en 1346.

1366. JEAN BASSET, chevalier anglais, maître d'hôtel du duc Jean IV, assista à l'hommage que ce prince rendit au roi Charles V, en 1366. La maison de Basset est originaire de Normandie.

1372. ADAM HOULT, Anglais, capitaine de Cesson, maître d'hôtel du duc Jean IV.

1393. GEOFFROI RUFFIER, chevalier, ratifia le traité de Guérande, en 1380.

1397. GILLES D'ELBIEST ou DE LEBIEST, chevalier flamand, se fixa en Bretagne, fut maître d'hôtel et chambellan du duc, et capitaine de Nantes en 1399.

1399. JEAN D'ACIGNÉ, l'aîné, chevalier, fut fait prisonnier, en 1396, à la bataille de Nicopolis.

1404. GUILLAUME DE CAMAREC.

JEAN L'ÉPERVIER, chevalier, homme d'armes de la garde en 1411.

JEAN DE TRÉAL, chevalier.

1409. HENRI DU JUCH, chevalier, maître d'hôtel de la duchesse, chambellan du duc et capitaine de la Roche-Derrien.

1412. ANTOINE RICZE, maître d'hôtel de la duchesse et son écuyer d'honneur en 1418.

ROBERT SORIN. Il fut aussi trésorier du duc, son bouteiller, et capitaine du Croisic.

1419. ALAIN DE PENHOËT, chevalier, chambellan du duc.

PIERRE EDER, chevalier, chambellan du duc, capitaine de Sucinio, commandait avec messire Pierre de Kermellec, les cent hommes d'armes de la garde.

1420. PIERRE YVETTE, maître d'hôtel du duc et de la duchesse, ainsi que du comte de Montfort, secrétaire du duc, et l'un des présidents à la Chambre des comptes.

JEAN DE LANNION, chevalier, chambellan du duc et capitaine de Brest.

JEAN DE LANNION, fils du précédent.

GUILLAUME GOHEAU.

JEAN DU TIERCENT, qualifié chevalier dans la ratification du traité de Troyes, en 1427.

1424. ALAIN DE KERALIO.

ROBERT D'ESPINAY, chevalier, depuis grand maître d'hôtel.

YVON DE KERIGOU.

PIERRE DE LA MARESCHÉE, maître d'hôtel de la duchesse et écuyer du duc.

1425. HERVÉ PHILIPPE.

JEAN LE BART, en 1415, écuyer tranchant de la duchesse.

JEAN GUIHOU ou GUIHO.

1433. THÉBAUD DE LA CLARTIÈRE, conseiller du duc, servait en 1421, avec quinze lances, dans la compagnie de Jean Tournemine, chevalier banneret. Il fut envoyé en ambassade en 1427, vers le roi de Sicile.

1437. GUILLAUME DE BEAUMONT.

ROLLAND DE CARNÉ, chevalier, conseiller et chambellan du duc ; créé maître d'hôtel héréditaire en 1450.

YVON DE ROSSERF, homme d'armes de l'ordonnance, écuyer d'écurie en 1420.

1442. ALAIN DE LA VILLETHÉBAUD fut envoyé par le duc, comme ambassadeur vers le roi de France, pour obtenir son secours contre les Anglais, qui assiégeaient Fougères en 1449.

JEAN DE ROSTRENEN, écuyer d'écurie en 1437.

GILBERT HALLEGAST, écuyer du duc en 1442.

JACQUES DE LA TOUCHE, écuyer du duc en 1425 et homme d'armes de sa garde.

SIMON DELHOYE, chambellan, conseiller et écuyer du duc en 1433.

JEAN DE LA MOUSSAYE.

JEAN DE KERVAZIC ou GUERVASIC, en 1451, chambellan et écuyer du duc.

1451. PIERRE DE PLUFRAGAN, ou DE PLOUFRAGAN, écuyer, chambellan du duc et chevalier de l'Hermine en 1454, capitaine de Redon en 1457.

JEAN DE TRÉAL, probablement fils d'autre Jean, qui fut maître d'hôtel en 1405.

RAOUL DE BAGAR, écuyer et chambellan en 1455, un des hommes d'armes de la compagnie de Guy de Laval, sire du Gavre en 1426.

AMAURY MARQUER, chambellan du duc, capitaine de Dol, et capitaine des archers de sa garde en 1442.

SÉVESTRE DE CARNÉ, chevalier du Camail ou du Porc-épic en 1448, chevalier de l'Hermine et premier écuyer d'écurie en 1454.

ROBERT DE CALLAC, chevalier du Camail en 1448, capitaine de Jugon en 1457.

PIERRE DU PAN, capitaine de Saint-Aubin-du-Cormier, et ensuite de Mervent, fut fait prisonnier par les Anglais, et reçut du duc, en 1424, soixante écus d'or pour payer sa rançon.

CHARLES DE KERGUEZENGOR, premier écuyer d'écurie en 1450, chambellan en 1455.

JEAN DE SAULNIÈRE, s^r de la Mareschée, capitaine des coustilleurs du duc.

1457. JEAN DE LANCÉ.

HENRI DE LAUNAY, capitaine d'Hennebont.

GUILLAUME DE LAUNAY, capitaine d'Auray, maître d'hôtel de la duchesse.

BRIENT DE KERSY ou CARSY, maître d'hôtel de la duchesse ; connétable de Nantes en 1457.

JEAN DE CLEUX, maître d'hôtel de la reine Isabeau d'Écosse, veuve du duc François I.

1460. JEAN DE MALECANELLE, homme d'armes de la compagnie de Jean de Bretagne, comte d'Etampes, prit part, en 1450, à l'expédition contre les Anglais en Guyenne.

ROLLAND DE BREFEILLAC, écuyer du duc, et capitaine des archers de sa garde.

PIERRE DE SAINT-AIGNAN, chevalier, maître d'hôtel de la duchesse.

[1] * ANTOINE D'ALLONGNY.

JEAN DE COETDOR, sr DE LA BAYE, maître d'hôtel de la duchesse, écuyer du duc en 1451, homme d'armes de la compagnie du maréchal de Malestroit en 1457.

1462. GILLES DU MAS, sr DE BROSSAI, en 1489, maître d'hôtel et conseiller du roi, capitaine de quinze archers de ses ordonnances. Ses biens furent confisqués en 1487, pour avoir tenu le parti des Français.

* PHILIPPE DES ESSARTS, sr DE THIEUX, capitaine des archers de la garde.

* GUILLAUME DE SOUPPLAINVILLE, bailli de Montargis, fut envoyé en ambassade par le duc, vers le duc de Bourgogne. Il était attaché au comte de Comminges.

1475. * JEAN DE DICASTILLO, gentilhomme espagnol, maître d'hôtel de la duchesse.

GALHOT CHAUCZON, homme d'armes de la retenue du maréchal de Malestroit, et écuyer du duc. Ses biens furent confisqués en 1487, parce qu'il avait pris le parti des Français.

1478. JEAN DU PERRIER, sr DE SOURDÉAC, chambellan en 1457.

1480. MICHEL LE PENNEC, maître d'hôtel de la duchesse.

1485. FRANÇOIS CHRESTIEN, créé maître d'hôtel et sénéchal de Rennes, après la résignation de son office de chancelier.

LOUIS DE SAFFRÉ, écuyer du duc, homme d'armes de sa garde, envoyé en ambassade vers le roi en 1485.

[1] Nous avons indiqué par un astérisque les noms étrangers à la Bretagne. Depuis l'avénement de la duchesse Anne à la couronne de France, beaucoup d'emplois furent donnés à des Français, ce qui mécontenta la noblesse de Bretagne.

* JEAN DU LUR, sénéchal d'Albret, capitaine des rachats et sous-rachats.

GUILLAUME DE ROSNYVINEN, probablement celui qui fut premier échanson du roi, reçut l'ordre, en 1485, de faire équiper plusieurs navires de la flotte ducale. Il fut aussi chambellan du duc.

PIERRE HUGUET, écuyer du duc, commissaire pour tenir les montres des nobles du diocèse de Rennes.

1489. GUILLAUME GUILLEMET, s[r] DE BOTBLEIZ, chambellan, fut envoyé, en 1489, en ambassade vers le roi d'Angleterre.

JEAN SCLICZON, président des grands jours et maître d'hôtel. (Arr. de la réf. de 1669.)

JEAN DU CAMBOUT, conseiller et maître d'hôtel du duc, capitaine de Cesson en 1505. (Le P. Anselme.)

1498. * JEAN, s[r] DE GRIGNAULX, premier maître d'hôtel de la duchesse Anne, conseiller.

* Messire LOPEZ DE DICASTILLO, gentilhomme espagnol.

JEAN DE MALESTROIT, s[r] DE PONTCALLEC.

JEAN DE PLOUER, s[r] DE TRENEVALEUC, gentilhomme de la garde de la duchesse.

MÉRIADEC DE GUICAZNOU, gentilhomme de la garde.

JEAN DE LA RIVIÈRE, s[r] DE LA CHABOSSIÈRE, chevalier, gentilhomme de la garde de la duchesse, conseiller.

FRANÇOIS DE ROHAN.

JACQUES DE LAVAL.

* FLORENT DE MOLITARD, chevalier, conseiller.

* LOUIS HERPIN, conseiller.

* RENÉ BRETTE, conseiller.

* N. LA PANNÈRE.

* NICOLAS POYAN, s[r] DE LA PRAUVÈRE, conseiller.

HENRI DE GASPERN.

* PAULET FUMÉE, conseiller.

* JANLY, grand écuyer en 1508.

* BOURDILLON.

* LOUIS DE BOURBON, dit le bâtard du Liége.

* ANDRÉ DE FOIX, s[r] DE LAUTREC.

* GIGNAT DE YRIE.

* N. DE LA BUFFIÈRE.

* GASPARD DE COLIGNY, s[r] DE CHATILLON.

* TROPHEMONT DE LUBIÈRE, conseiller.

* LOUIS D'ESTANVILLE, échanson en 1505.

1501. LOUIS DE LA HAYE, maître de l'artillerie en 1487.

1505. JEAN DE CLUHUNAUT, panetier en 1498, gentilhomme de la garde.

* PHILIPPE DE MENOU, chevalier, conseiller.

1506. * SAINTE-SUZANNE.

* JACQUES DE CURSAY, homme d'armes de la garde du duc en 1485, lieutenant des archers du Languedoc de la reine.

1507. * GAUCIN DE BOISSY, conseiller.

1508. * CLAUDE DE POISIEUX, s[r] DE VILLETHIERRY, échanson.

GILLES DU BOISRIOU, échanson et gentilhomme de la garde de la duchesse en 1498.

1513. JACQUES DU FOU, fils d'Yves du Fou, grand veneur de France, fut, suivant le P. Anselme, maître d'hôtel du roi, et suivit Charles VIII et Louis XII dans leurs expéditions en Italie.

1520. BERTRAND LE VOYER, s^r DE LA COURT, conseiller et maître d'hôtel du roi.

1526. ALAIN DE GUENGAT, maître d'hôtel du roi, capitaine de Brest et vice-amiral de Bretagne, fut fait prisonnier auprès du roi François Ier, à la bataille de Pavie, en 1525.

1530. TRISTAN DE CARNÉ, s^r DE CARNÉ, DE LA SALLE ET DE CRÉMEUR, chevalier, fut créé maître d'hôtel de la reine Éléonore, par lettres du 11 juillet 1530. Il fut, en 1515, un des cinquante gentilshommes de la garde de la reine Anne de Bretagne, capitaine de Guérande et capitaine de cinq cents hommes de pied [1].

[1] Nous avons dû arrêter, d'après le plan de notre ouvrage, à l'année 1532, époque de la réunion de la Bretagne à la France, la liste des maîtres d'hôtel des ducs et des duchesses, en y ajoutant les noms de quelques gentilshommes bretons qui furent, depuis la mort de la duchesse Anne, arrivée en 1513, jusqu'à cette réunion, maîtres d'hôtel des rois ou des reines de France.

GRANDS CHAMBELLANS DE BRETAGNE

La dignité de grand chambellan de Bretagne était attachée à la possession de la terre de Châteaugiron. On voit dans la relation du Parlement général tenu à Vannes en 1451, que derrière le duc était le sire de Derval et de Châteaugiron, premier et grand chambellan héréditaire de Bretagne, par concession et grâce jadis faite à ses prédécesseurs, à cause de sa seigneurie de Châteaugiron; lequel seigneur de Châteaugiron, par suite de son office, portait la queue du manteau du duc. Nous ignorons à quelle époque cette concession a été faite; toutefois, ce n'est qu'à partir du commencement du XVe siècle, qu'il est fait mention dans les comptes des trésoriers de Bretagne, des dignités de grands chambellans, grands maîtres d'hôtel, etc. En France, le titre de chambellan de France fut seul employé jusqu'au commencement du XIVe siècle, époque à laquelle il fut remplacé par celui de grand chambellan.

Les ducs donnèrent quelquefois le titre de grand chambellan à d'autres seigneurs qu'à ceux de Châteaugiron, sans préjudicier sans doute à leurs droits.

1249. Monseigneur ETIENNE GOUYON, *dominus Stephanus Gouyon*, s^r^ de la Roche-Gouyon et de Matignon, est qualifié premier chambellan de Bretagne, *primus chambellanus*

Britannie, dans une charte de l'abbaye de Saint-Jacut de l'an 1249, relative à une fondation des Matignon. Dans cette charte, Etienne Gouyon figure, comme grand-père de Salomon Gouyon, s[r] de la Roche-Gouyon et de Matignon, qui confirme la donation précitée. (*Anc. Ev. de Bretagne*, par MM. Geslin de Bourgogne et A. de Barthélemy.)

1405. PATRY DE CHATEAUGIRON, chevalier, premier et grand chambellan de Bretagne, prend ces qualités dans un acte du 4 août 1405, rapporté par du Paz. Il est qualifié maréchal de Bretagne, ainsi que premier et grand chambellan, dans des lettres du 15 septembre 1407, par lesquelles le duc l'institue capitaine de la ville et château de Moncontour.

1409. ARMEL DE CHATEAUGIRON, chevalier, maréchal de Bretagne, figure avec le titre de premier et proche chambellan du duc, dans des lettres de ce prince, du 14 octobre 1409, par lesquelles il le charge d'aller faire à sa place hommage au roi d'Angleterre pour son comté de Richemont.

On lit dans la *Réformation de l'ordonnance de l'hôtel du duc*, à la date de 1417 : « Messire Henri du Parc, » capitaine de Guérande, ne prend nuls gages, parce qu'il » doit être content des capitaineries de Rennes et de Guérande, mais quand il viendra à cour, il aura quatre » chevaux de livrée et jouira de tels droits qu'il appartient » à premier et grand chambellan, ainsi qu'avait feu messire Armel de Châteaugiron. »

1415. JEAN DE LAMBILLY fut grand chambellan et premier gentilhomme de la chambre du duc, suivant la généalogie produite, en 1669, devant les commissaires de la Réforma-

tion de la noblesse de Bretagne. L'Armorial de M. de la Grasserie nous apprend que les lettres qui conférèrent à Jean de Lambilly cette dignité, sont datées du 16 décembre 1415. Nous n'avons trouvé dans les *Preuves* de D. Morice, rien de relatif à Jean de Lambilly. Cette maison est connue depuis Guillaume de Lambilly, qui vivait en 1362; Olivier est mentionné parmi les hommes d'armes qui accompagnèrent Richard de Bretagne en France, en 1419; Robert fut un des commissaires désignés pour tenir les montres de l'évêché de Vannes, en 1487, et capitaine des francs-archers, élus et arbalétriers de cet évêché; Jacques, homme d'armes de la garde du duc, fut tué au siége de Brest, en 1489. Cette maison a obtenu en 1780 et en 1786, les honneurs de la cour.

1417. HENRI DU PARC, capitaine de Rennes et de Guérande, remplissait, en 1417, ainsi que nous l'avons dit à l'article Armel de Châteaugiron, les fonctions de premier et grand chambellan. Il existe en Bretagne plusieurs familles portant le nom de du Parc. Le nobiliaire de M. de Courcy, attribue Henri du Parc à celle qui porte *d'argent à une fasce de sable, accompagnée de trois coquilles de gueules.*

1437. SIMON D'ESPINAY, IIe du nom, fils de Robert, grand maître d'hôtel de Bretagne, fut, suivant Moréri et du Paz, grand chambellan de Bretagne, et mourut avant son père, c'est-à-dire avant l'an 1438. La généalogie produite devant les commissaires du roi à l'époque de la réformation de la noblesse de Bretagne, en 1668, donne à Simon d'Espinay la qualité de grand chambellan.

1451. JEAN DE CHATEAUGIRON, sire dudit lieu et de Derval, fut grand chambellan de Bretagne, ainsi que l'apprennent des lettres du duc Pierre II, du 19 mai 1451, par

lesquelles il érige en baronnie d'états la terre de Derval, en faveur de son amé et cher neveu et cousin Jean, sire de Châteaugiron et de Derval, premier et grand chambellan de Bretagne par droit d'héritage. Dans ces lettres, le duc rappelle que le sire de Châteaugiron et de Derval est le fils de son cousin de Combourg, et qu'il a épousé Hélène, fille de Guy, comte de Laval, et d'Isabeau de Bretagne. Le sire de Châteaugiron et de Derval fut créé en 1454 chevalier de l'Hermine et mourut en 1482. Il était fils de Geoffroi de Malestroit, sire de Combourg, chevalier de l'Hermine, et de Valence de Châteaugiron. Geoffroi de Malestroit descendait d'une branche de la maison de Châteaugiron, qui au XIVe siècle, par suite d'une alliance avec l'héritière de Malestroit, en avait pris le nom.

Après la mort du sire de Châteaugiron et de Derval, arrivée en 1482, il ne lui fut pas donné, du moins nous n'en avons trouvé nulle preuve, de successeur dans la charge de grand chambellan. Le duc François II mourut quelques années après, en 1488, laissant pour héritière sa fille Anne, qui devint, en 1491, reine de France. A partir de ce moment, une grande partie des charges du duché fut donnée à des Français.

1532. JEAN DE LAVAL, sr DE CHATEAUBRIANT, chevalier de l'ordre du roi, gouverneur de Bretagne, remplit les fonctions de premier chambellan du duc, en qualité de seigneur de Châteaugiron, à la cérémonie du couronnement comme duc de Bretagne du duc François III, dauphin de France, qui eut lieu à Rennes, en 1532. La même année, après la mort de ce prince, la Bretagne fut réunie à la France.

Le P. du Paz, qui, dans son style imagé, se sert souvent des expressions *chevalier preux et hardi, chevalier prudent et sage*, donne quelquefois les titres de grand chambellan, grand échanson, etc., à des personnages qui ont été

seulement échanson ou chambellan. Ainsi, il rapporte que François de Saint-Amadour fut, en 1486, grand chambellan du duc François II, tandis que ce seigneur est simplement qualifié chambellan dans le testament de ce prince, du 11 septembre 1488. Il dit aussi que Guy d'Espinay fut chambellan du duc François II, et ensuite grand chambellan de la duchesse Anne, quoique les États de la maison de cette princesse ne fassent aucune mention de Guy d'Espinay, ni de la dignité de grand chambellan.

Moréri, qui copie souvent du Paz, n'est pas non plus toujours exact; ainsi il dit qu'Olivier de Quélen, grand maître de l'artillerie de Bretagne en 1460, fut aussi grand chambellan du duc, quoique les actes rapportés par D. Morice où figure ce seigneur, entre autres celui par lequel il est nommé grand maître de l'artillerie, ne lui attribuent que la qualité de chambellan. Dans la même généalogie de la maison de Quélen, Moréri dit aussi qu'Olive de Quélen épousa Jean de Carné, s^r de Trécesson, et que cette Olive fut mère de Guillaume, s^r de Trécesson, grand chambellan de Bretagne. Si nous consultons la généalogie produite en 1669 devant les commissaires du roi par la maison de Trécesson, nous voyons qu'Olive de Quélen épousa, en 1392, Jean de Trécesson, chambellan et connétable du duc Jean V, et que leur fils Guillaume fut seigneur de Trécesson; la généalogie précitée ne lui donne aucun autre titre. Ce Guillaume eut un fils, nommé Olivier, qui fut père de Jean de Trécesson, lequel, étant mort sans postérité, laissa pour héritière de la terre de Trécesson sa sœur Jeanne, qui épousa, vers l'an 1440, Eon de Carné, dont le fils François prit seulement en 1494 le nom de Trécesson, en vertu de lettres patentes du roi Charles VIII, que l'on trouvera rapportées dans les *Preuves* de D. Morice.

D'Argentré, à la page 144 de son *Histoire de Bretagne*, a

inséré la copie d'une charte attribuée à Alain le Long, roi des Bretons, mais évidemment fabriquée au XIVe siècle et dans le style de cette époque. Elle est datée *die decima mensis maii, indictione undecima, anno ab incarnatione Verbi 683* (*sic*). Dans cette charte figure Rivalon de Rostrenen, qu'Alain appelle *miles et cambellarius noster,* des professeurs en droit civil et en droit canon, *utriusque juris professores,* des maîtres des eaux et forêts, des receveurs, des collecteurs de deniers, des comtes de Cornouailles et de Léon, qui signent ladite charte, *sub signis manualibus comitum Cornubiensis et Leonensis*, etc... On ne conçoit pas comment un homme aussi savant que d'Argentré ait pu accepter une production d'une fausseté si évidente, et qui n'a aucun rapport avec le temps où vivait le roi Alain. Les arguments qu'il fournit pour prouver l'authenticité de cette charte ne sont pas sérieux; les noms de famille n'existaient pas au VIIe siècle, pas plus que les dénominations par lesquelles sont désignés les officiers du roi Alain. Ces exemples prouvent combien il est nécessaire de n'établir un travail historique ou généalogique que sur des titres positifs, et de ne pas admettre sans contrôle les faits avancés par les auteurs qui nous ont précédés.

PREMIERS CHAMBELLANS DES DUCS

1420. OLIVIER DE BLOIS, comte DE PENTHIÈVRE, descendant de Charles de Blois, compétiteur de Jean de Montfort au duché de Bretagne, fut, en 1420, *spécial et privé chambellan du duc Jean V,* titre équivalent à celui de premier chambellan. On lit, dans l'arrêt rendu par ce prince contre

les Penthièvre : *Mesme, avons tellement honoré ledit Charles, que nous l'avions fait nostre maréchal et gouverneur de nostre chevalerie, nostre spécial et privé chambellan à la garde de nostre personne.* On sait qu'Olivier de Blois et son frère avaient fait prisonnier le duc, par trahison, près de Châteauceaux.

1438. ROBERT D'ESPINAY, s[r] DE LA RIVIÈRE, D'ESCURES, etc., chevalier, grand maître d'hôtel de Bretagne, fut aussi premier chambellan du duc, ainsi que l'apprend l'inscription placée sur son tombeau, dans l'église de Champeaux, rapportée par du Paz, et que nous transcrivons ici : *Cy gist haut et puissant Messire Robert d'Espinay, chevalier, en son temps sire d'Espinay, d'Escures, de la Rivière, de Sandricourt et de la Marche, grand maître de Bretagne et premier chambellan du Duc, nostre souverain seigneur, qui décéda le XIX jour de may de l'an de grâce MCCCCXXXVIII.*

CHAMBELLANS DES DUCS[1]

1289. ARTHUR LE MAITRE, s[r] DE LA GARELAYE et DU BOISVERT, chevalier.

ROBERT RAGUENEL, chevalier, chambellan des ducs Jean II et Arthur III. (Du Paz.)

1359. MAURICE DU PARC, un des champions du combat des Trente en 1350, chambellan de Charles de Blois, capitaine de Quimper en 1359, commanda avec Alain de Beaumont,

[1] La plus grande partie des noms contenus dans cette liste est tirée des *Preuves* de D. Morice ; les autres sources sont indiquées.

à la bataille de Chisey, en 1372, l'aile gauche de l'armée de du Guesclin.

GEOFFROI DE LA LANDE, chambellan de Charles de Blois. (*Nob.* de Courcy.)

1372. EON DE QUÉLEN, chevalier, capitaine de Carhaix, fondateur des Augustins de cette ville. (*Nob.* de Courcy.)

1383. HENRI DU JUCH, chevalier, capitaine de la Roche-Derrien et de Quimper-Corentin en 1412, fut aussi maître d'hôtel du duc.

JEAN DE ROSMADEC, sr DE TYVARLEN, prit part, en 1382, à la guerre de Flandre. (*Revue historique et nobiliaire*, année 1875.)

GUY DE ROCHEFORT, sr D'ASSÉRAC, chevalier.

1392. JEAN DE TRÉCESSON, chambellan et connétable de la maison du duc Jean V. (Arrêt de la Réformation de la noblesse de Bretagne en 1669.)

JEAN LE BOUTEILLER. (*Nob.* de Courcy.) Jean le Bouteiller fut fait prisonnier par les Anglais au siége du Mont Saint-Michel, en 1427.

JEAN LE BARBU, chevalier.

JEAN LE VOYER, chevalier, se trouva, suivant Froissart, à la bataille de Cocherel, en 1364.

JEAN, sire DE MALESTROIT, capitaine de Vannes, fils d'Hervé de Châteaugiron, qui épousa l'héritière de Malestroit, dont il prit le nom.

GEFFROY DU PERRIER, sr DE QUINTIN, capitaine d'Auray.

GILLES D'ELBIEST ou DE LEBIEST, capitaine de Nantes, chevalier flamand fixé en Bretagne, fut aussi écuyer et maître d'hôtel du duc.

1398. ALAIN DE MALESTROIT, s^r^ d'Oudon, chevalier.

1403. GUY DE LA CHAPELLE, s^r^ de Molac et de Pestivien, capitaine de Ploërmel, tué en 1425 au siége de Saint-James de Beuvron.

JEAN DE LA CHAPELLE, chevalier, capitaine de Jugon.

PIERRE DE RIEUX, dit de Rochefort, maréchal de France en 1417.

BERTRAND GOYON, sire de Matignon, chevalier, capitaine de Jugon.

GUILLAUME, sire DE MONTAUBAN, épousa Bonne Visconti, nièce du duc de Milan. Il fut chambellan du Dauphin en 1411, et chevalier banneret en 1412.

PIERRE TOURNEMINE, s^r^ du Plessis-Bertrand, du chef de sa femme Tiphaine du Guesclin.

JEAN TOURNEMINE, s^r^ de la Hunaudaye, chevalier banneret, prit part en 1383, avec trois chevaliers et soixante-deux écuyers, à la guerre de Flandre. Son fils, nommé aussi Jean, fut tué au combat des Bas-Courtils, en 1427.

GUY DE LAVAL, s^r^ du Gavre, en Flandre.

BERTRAND DE MONTAUBAN, chevalier, chambellan du roi Charles VI et capitaine du château du Louvre, fut tué à la bataille d'Azincourt en 1415.

GEORGES CHESNEL, chevalier, capitaine de Saint-Aubin-du-Cormier, tué à Azincourt en 1415.

GEOFFROI DE CHOURSES, d'une famille originaire du Maine.

1404. TRISTAN DE LA LANDE, s^r^ de Guignen, capitaine de Redon, grand maître d'hôtel de Bretagne en 1413.

1405. GUILLAUME LE BOUTEILLER, chevalier, capitaine de Dol.

JEAN DE LA MUCE, chevalier.

JEAN RAGUENEL, vicomte de Dinan et de la Bellière, chevalier. Il suivit, en 1366, Bertrand du Guesclin en Espagne, prit part en 1381 à la guerre de Flandre, accompagna Olivier du Guesclin en Castille en 1386, et fut tué à la bataille d'Azincourt en 1415.

AMAURY DE FONTENAY, chevalier, capitaine de Brest, fut un des quatre maréchaux nommés par la noblesse de Bretagne pendant l'absence du duc, en 1379.

ARMEL DE CHATEAUGIRON, chevalier, en 1412 grand chambellan et maréchal de Bretagne.

JEAN DE LANNION, chevalier, capitaine de Brest en 1420, et maître d'hôtel du duc.

1412. JEAN DE KERMELLEC, chevalier, sr DE CHATEAUGAL, commandait avec Pierre Eder, les cent hommes d'armes de la garde du duc.

JEAN DE POLHOY. Il fut aussi écuyer du duc.

415. GEORGES LE BOUTEILLER, sr DE LA CHESNAYE, conseiller et chambellan du duc. (Du Paz.)

418. JACQUES DE DINAN, sr DE MONTAFILANT, grand bouteiller de France, en 1427.

PIERRE DE RIEUX, capitaine de Saint-Malo.

JEAN, sire DE PENHOET, capitaine de Montrelais, amiral, en 1420.

HERVÉ DE MALESTROIT, chevalier, capitaine de Vannes, commandait en 1431 au siége de Pouencé, vingt hommes d'armes et vingt archers.

PIERRE EDER, capitaine de Sucinio, commandait avec Jean de Kermellec, les cent hommes d'armes de la garde.

RENAUD DE BAZOGES, chevalier, gouverneur du comté de Montfort.

JEAN, sire DU JUCH, chevalier banneret en 1421, fut envoyé par le duc avec d'autres chevaliers au secours du Dauphin.

GUILLAUME DE SÉVIGNÉ, chevalier. Son fils, nommé aussi Guillaume, fut chambellan du duc et créé banneret en 1440.

JEAN DE MALESTROIT, sire DE KAER, capitaine de Vannes.

JEAN DE KERSALIOU, sr DE LAUNAY, chevalier, ratifia le traité de Troyes en 1427; il fut aussi écuyer du duc.

1419. ROBERT DE LORNAY, chevalier.

NICOLAS DE VOLVIRE, chevalier. Famille originaire du Poitou.

OLIVIER DE MAUNY, chevalier banneret, défendit en 1420 le duc contre les Penthièvre. Il fut fait prisonnier en 1424, à la bataille de Verneuil.

1420. OLIVIER LE MOYNE, sr DE TRÉVIGNY, grand écuyer et chambellan du duc. (Arrêt de la Réformation de 1669.) Il figure en 1420 parmi les chevaliers de la retenue de Jean de Penhoët, amiral de Bretagne.

1421. PIERRE, sr DE ROSTRENEN, chevalier banneret, chambellan du roi Charles VII, et un des capitaines bretons les plus renommés du XVe siècle.

BERTRAND DE DINAN, sr DES HUGUETIÈRES, maréchal de Bretagne. Il est qualifié écuyer banneret dans une montre du 12 août 1425.

PATRY, sire DE CHATEAUGIRON, écuyer banneret, fut fait prisonnier par les Anglais, au combat des Bas-Courtils, en 1427.

JEAN GOYON, sire DE MATIGNON, se ligua, en 1420, contre les Penthièvre. Il devint sr de Thorigny en Nor-

mandie, par suite de son mariage avec Marguerite de Mauny.

JEAN RAGUENEL, vicomte de Dinan et de la Bellière, écuyer banneret en 1424, fut armé chevalier au siége de Saint-Célerin par le connétable de Richemont, en 1431.

PIERRE DE NORT, s^r^ DE CALLAC, seigneurie dont il prit le nom, fils de Guillaume de Nort, chevalier anglais fixé en Bretagne par suite de son mariage avec l'héritière de Callac. (Le P. Anselme.)

LANCELOT GOYON, écuyer banneret, fut fait prisonnier par les Anglais au siége de Saint-James-de-Beuvron, en 1425.

JEAN DE POULMIC, chevalier, capitaine de Brest, tué en 1425 au siége de Saint-James-de-Beuvron.

JEAN ANGER, s^r^ DU PLESSIS-ANGER.

JEAN DE BASOGES, chevalier banneret.

JEAN DE MUZILLAC, fut aussi écuyer d'écurie en 1420, et capitaine de Guérande en 1453.

JEAN GIFFART, fait prisonnier à Azincourt en 1415.

OLIVIER LE PORC, chevalier.

ROLLAND DE SAINT-POU, chevalier, maître de la fauconnerie en 1409, et de l'artillerie en 1430, prit part en 1431 au siége de Pouencé.

GUILLAUME DE ROSMADEC, s^r^ DE TYVARLEN, écuyer du duc, tué en 1425 au siége de Saint-James-de-Beuvron.

JEAN DE COETMEN, sire DE COETMEN et DE TONQUÉDEC.

GUILLAUME L'ÉVÊQUE, chevalier, capitaine des archers de la garde, tué au combat des Bas-Courtils, livré aux Anglais en 1427.

GUILLAUME DE LA MOTTE, capitaine de Saint-Malo, tué avec son père Alain au siége de Saint-James-de-Beuvron en 1425.

TREMEDERN (le petit).

BOISÉON (le petit), peut-être Guillaume, qualifié chambellan du duc en 1457.

1422. GEOFFROI DE MALESTROIT, sire DE COMBOURG et DE DERVAL, chevalier, commandait trente hommes d'armes au siége de Pouencé en 1431, et fut créé chevalier de l'Hermine en 1454. Il descendait, d'après Du Paz, de la maison de Châteaugiron, dont une branche avait pris au XIVe siècle le nom de Malestroit, par suite d'une alliance avec l'héritière de la branche aînée de cette maison.

ROBERT DE DINAN, sr DE CHATEAUBRIANT et DE MONTAFILANT.

CHARLES DE ROHAN, sr DE GUÉMENÉ-GUINGAMP, reçut du duc, en 1425, cent livres pour l'aider à payer sa rançon.

ROLLAND MADEUC, sr DE GUÉMADEUC, chevalier, prit part en 1426 et en 1431 aux siéges de Pontorson et de Pouencé ; il commandait vingt lances avec leurs archers. Il fut aussi écuyer du duc.

JEAN DE CRAON, sire DE LA SUZE, chevalier. La maison de Craon était la plus illustre de l'Anjou.

SILVESTRE DE LA FEILLÉE, chevalier, en 1432 homme d'armes de la compagnie de Richard de Bretagne, comte d'Étampes, ratifia le traité de Troyes en 1427.

JEAN, sire DE COETQUEN, chevalier, maréchal de Bretagne.

GUILLAUME DE BROON, chevalier, servait en 1424 avec un chevalier et cinq écuyers.

JEAN DE BEAUMANOIR, chevalier, obtint du duc, en 1433, l'érection en bannière de ses terres du Bois de la Motte et de Trémereuc. Il fut aussi écuyer du duc.

1425. ROBERT D'ESPINAY, chevalier, en 1430 grand maître d'hôtel de Bretagne et premier chambellan du duc.

OLIVIER THOMELIN.

ALAIN DE PLUSQUELLEC ou PLUSCALLEC, chevalier, accompagna le duc dans son voyage en France, en 1418.

ALAIN DE PENHOET, un des chevaliers de la retenue de Jean de Penhoët, amiral. Il fut aussi maître d'hôtel du duc.

GUILLAUME DE PLŒUC, un des chevaliers de la retenue de Jean de Penhoët, amiral, ratifia le traité de Troyes en 1427.

BERTRAND DE MONTBOURCHER, gentilhomme de la garde en 1419, fut fait prisonnier en 1427, dans un combat livré aux Anglais près du Mont-Saint-Michel. On le trouve capitaine de Saint-Aubin-du-Cormier en 1435.

JEAN DE SAINT-GILLES, s^r DE BETTON et DU BOIS-GEOFFROI, chevalier, conseiller du duc et commissaire pour passer les revues d'hommes d'armes.

GUILLAUME EDER, capitaine d'hommes d'armes, tué au siége de Saint-James-de-Beuvron en 1425.

HERVÉ DU JUCH, chevalier, obtint du duc, en 1427, des lettres d'État, pour aller combattre les Maures d'Espagne. Il fut aussi capitaine de Conq et écuyer du duc.

YVON FOUCAUD, s^r DE LESCALOUARN, capitaine de Conq.

OLIVIER, sire DU CHASTEL, chevalier banneret, capitaine de Dinan et ensuite de Brest, devint sénéchal de Saintonge, après la mort de son frère Tanguy du Chastel, prévôt de Paris, grand maître de France.

LOUIS DE LA MOTTE, s^r DE BLOSSAC, chevalier, servait avec un chevalier et quatorze écuyers sous le connétable de Richemont.

KERIMERC'H (le sire de). Alix, dame de Kerimerch, épousa, en 1350, Jean du Hautbois, dont le fils René prit le nom et armes de Kerimerc'h, et épousa Jeanne de la Feillée. C'est sans doute ce René qui fut chambellan du duc, car dans un compte de l'an 1425 de Jean Dronyou, on voit que Jeanne de la Feillée, veuve de feu messire . . . de Kerimerc'h, a payé le rachat du défunt.

JEAN DU QUELLENEC, vicomte DU FOU, amiral de Bretagne.

EUSTACHE DE LA HOUSSAYE, chevalier, se trouva en 1424 au siége de Bourges, et en 1431 à celui de Pouencé.

HENRI DU CHASTEL, chevalier, homme d'armes de la garde.

JEAN DE LANGAN, chevalier, servait en 1419 avec trois hommes d'armes.

CHARLES LE CHAUFF, chevalier, capitaine de Vannes, fut aussi écuyer du duc.

JOACHIN DE VOLVIRE, chevalier. Maison originaire du Poitou.

BERTRAND DE TRÉAL, chevalier, capitaine de Saint-Malo, commandait en 1431 une compagnie d'hommes d'armes au siége de Pouencé.

TRISTAN DE LA LANDE, le jeune, fils du grand maître d'hôtel.

JEAN DE COETVENECH, chevalier, maitre de la fauconnerie en 1418, prit part en 1431 au siége de Pouencé. Il fut aussi écuyer du duc en 1420.

PIERRE DE LA MARZELIÈRE, chevalier, capitaine de Hédé, capitaine de quinze lances fournies, prit part en 1453 à l'expédition de Guyenne.

1430. PHILIPPE DE VIERVILLE, sr DE CREUILLY, en Normandie.

ROBERT D'ESTOUTEVILLE, chevalier normand, prévôt de Paris en 1451.

TANGUY DE KERMAVAN, chevalier, capitaine de Brest, capitaine de trente hommes d'armes au siége de Pouencé en 1431. La terre de Kermavan fut érigée en bannière en sa faveur, en 1454.

CHANCE (le sire de).

JACQUES BONENFANT, sr DU PLESSIS-GUERRIF, chevalier, capitaine de cent hommes d'armes, fils de Georges, capitaine de Sablé, tué dans une rencontre avec les Anglais en 1422.

JEAN HAY, chevalier, prit part en 1431 au siége de Pouencé.

1433. GEORGES RIGMAIDEN, Anglais, capitaine du Maine, dont le père fut chevalier de l'Hermine.

1437. GEOFFROI DE LA RIVIÈRE. (*Nob.* de Courcy.)

1440. GUILLAUME DE SÉVIGNÉ, écuyer, fils d'autre Guillaume, chevalier, chambellan du duc en 1418, obtint l'érection en bannière de la terre de Sévigné en 1440.

1441. BERTRAND DU BOISRIOU, prit part en 1431 au siége de Pouencé. Il fut aussi écuyer du duc.

1442. JEAN HINGANT, sr DU HAC, se trouva en 1431 au siége de Pouencé, et en 1449, à celui de Fougères. Il était, en 1447, capitaine des archers de la garde.

TRISTAN DU PERRIER, sr DE LA ROCHEDIRÉ et DE QUINTIN, en faveur duquel l'ancienne bannière de Quintin fut érigée en baronnie d'États en 1451. Dans le compte de Jean de Vay, il est ainsi désigné : *le sire de la Rochediré.*

JEAN DE MONTAUBAN, sr DE MONTAUBAN et DE LANDAL, maréchal de Bretagne en 1447, et amiral de France en 1461. La maison de Montauban était une branche de celle de Rohan.

JEAN L'ENFANT, chevalier.

JEAN, sire DE MAURE, écuyer du duc en 1421.

BERTRAND DE LA HAYE. Le compte du trésorier de Bretagne mentionne parmi les chambellans Bertrand, fils du seigneur de Passavant; or, le sr de Passavant, qui vivait à cette époque, était Jean de la Haye.

PIERRE YVETTE. Il fut conseiller, chambellan et maître d'hôtel du duc.

SIMON DELHOYE, conseiller, chambellan et maître d'hôtel du duc et de la duchesse.

HENRI DE VILLEBLANCHE, chevalier, grand maître d'hôtel de Bretagne en 1451, capitaine de Rennes et ensuite de Nantes, portait la bannière du comte de Richemont au combat de Saint-Denis.

1450. ROLLAND DE CARNÉ, chevalier, fut créé en 1450 maître d'hôtel héréditaire.

MICHEL DE PARTHENAY, sr DE PARIGNÉ, chevalier, capitaine de Fougères, grand maître des monnaies de Bretagne, écuyer d'écurie du roi Charles VII, qui, en 1448, le nomma capitaine de Vire. Il fut aussi conseiller et chambellan du comte de Charolais.

OLIVIER GIFFART, créé chevalier au siége de Montereau, par le connétable de Richemont, en 1437. En 1453, à la bataille de Castillon, il abattit la bannière du sire de Talbot, qui commandait l'armée anglaise. Olivier Giffart, était, en 1454, chevalier de l'Hermine, capitaine de Hédé et capitaine de cinquante lances.

JEAN DE VILLEBLANCHE fut aussi écuyer du duc. En 1451 il fut envoyé à Brest avec Guillaume de Rostrenen pour s'opposer à la descente des Anglais.

JEAN TOURNEMINE, s^r DE BOLOUY, grand veneur de Bretagne, chevalier de l'Hermine en 1454.

GEORGES L'ÉPERVIER, capitaine de Touffou, chevalier de l'Hermine en 1454. Son frère, Robert, fut également chevalier de l'Hermine en 1457.

JEAN DE ROUGÉ, dit LE GALOIS, écuyer du duc, capitaine d'Ingrande et d'Auray, capitaine de vingt hommes d'armes et de quarante archers.

GUY DE CARNÉ.

JEAN DU PERRIER, s^r DU PLESSIS-BALISSON, lieutenant du maréchal de Malestroit, prit part en 1453 à l'expédition de Guyenne.

OLIVIER LE VOYER, s^r DE TRÉGOMAR et DU LOU, chevalier.

JEAN D'ESTUER, chevalier, en 1457, homme d'armes de la compagnie du sire de Villeblanche, grand maître d'hôtel.

JEAN DE PEILLAC. Il fut aussi écuyer du duc.

JEAN DE PONTROUAULT, écuyer du duc en 1451, capitaine de trente lances, capitaine de Saint-Malo et chevalier de l'Hermine en 1454.

OLIVIER DE CLEUZ, capitaine de vingt hommes d'armes au siége de Pouencé en 1431, chevalier de l'Hermine en 1454.

1452. JEAN D'ACIGNÉ, s^r DE BRYE, capitaine de Châteaubriant en 1486.

1454. JEAN L'ABBÉ, chevalier de l'Hermine en 1454, en 1461, maître de l'artillerie.

JEAN RUFFIER, chevalier de l'Hermine, capitaine de Chantocé, capitaine de cinquante lances, prit part en 1453 à l'expédition de Guyenne. Il fut aussi écuyer du duc en 1450.

GUILLAUME, sire DE PENHOET, chevalier de l'Hermine en 1454.

JEAN ANGER, sr DU PLESSIS-ANGER, chevalier de l'Hermine, prit place parmi les bannerets, comme sire de Plusquellec, aux États tenus à Vannes en 1451.

FRANÇOIS DU CHASTEL, sr DU CHASTEL et DE LESLEIN, créé banneret en 1455.

PIERRE DE PLUFFRAGAN ou DE PLOUFRAGAN, maître d'hôtel et écuyer du duc, capitaine de Redon et chevalier de l'Hermine en 1454.

RAOUL DE BAGAR, écuyer et maître d'hôtel du duc en 1454.

JEAN DE KERVASIC ou GUERVASIC, écuyer du duc en 1451.

SILVESTRE DE CARNÉ, en 1448 chevalier du Porc-Épic ou du Camail, et en 1454 chevalier de l'Hermine.

AMAURY MARQUER, maréchal de salle, maître d'hôtel et écuyer du duc, capitaine de Dol et capitaine de vingt archers de la garde en 1442.

JEAN EDER, chevalier de l'Hermine et capitaine du Croisic en 1454.

CHARLES DE KERGUEZENGOR, premier écuyer d'écurie en 1450.

LOUIS DE PASSAVANT.

JACQUES DE CATONNET, fut écuyer du duc, et en 1457 homme d'armes de la compagnie du sire de Villeblanche, grand maître d'hôtel.

JEAN DU VERGER. Ses biens furent confisqués en 1487, pour avoir suivi le parti des Français.

AMAURY ÉDER.

PIERRE DU CELLIER, capitaine du Croisic.

JEAN DE TRIEUC. Il fut aussi écuyer du duc.

THOMAS DE PONTROUAULT, écuyer du duc en 1451.

GUILLAUME DE BOGAT, écuyer du duc en 1453.

OLIVIER D'AURAY, écuyer du duc en 1431.

GEOFFROI CHARRON.

JEAN L'ÉVÊQUE.

GUILLAUME DE LESCOUET.

JEAN DE LA LANDE, s[r] DE GUIGNEN.

MATHÉ DE ROLLEHEUC, chevalier du Porc-Épic ou du Camail en 1448.

JEAN DE SESMAISONS, fut pris par les Français en 1472 et imposé à une rançon de mille royaux, monnaie de Bretagne, outre un timbre de martre et six arbalètes de passe. Il était, en 1462, homme d'armes de la compagnie du sire de Lohéac.

BERTRAND DE LINIÈRES.

JEAN THOMELIN.

ALAIN L'ABBÉ, en 1421, écuyer du duc et homme d'armes de la compagnie de Richard de Bretagne.

RICHARD L'ABBÉ, écuyer du duc en 1452.

JEAN MAULÉON, trésorier et écuyer du duc.

COETLOGON (le sire de).

JEAN DU CHASTELIER, vicomte de Pommerit.

CHARLES GUÉHÉNEUC, écuyer du duc en 1453, homme d'armes de la compagnie du sire de la Hunaudaye en 1475.

CRISTOPHE L'ÉVÊQUE.

OLIVIER DE LAMBOUL, écuyer du duc en 1454.

CHARLES DU BOSCHET, écuyer du duc en 1453, et homme d'armes de la compagnie du sire de Villeblanche, grand maître d'hôtel.

GUILLAUME DU HOULE, écuyer du duc en 1453.

GILLES COCHET.

NICOLAS PONCET.

GUILLAUME DE ROSTRENEN, fut envoyé en 1451 à Brest avec Jean de Villeblanche, pour s'opposer à la descente des Anglais.

NICOLAS TRÉGUER, chevalier, homme d'armes de la compagnie du sire de Villeblanche.

LAURENT DE MUZILLAC.

JEAN DE ROHAN, écuyer du duc, grand fauconnier en 1460.

THOMAS LE BART, maréchal des logis du duc, chevalier de l'Hermine en 1454.

1455. JEAN DE LA RIVIÈRE, chevalier, conseiller du duc, chancelier de Bretagne en 1450, capitaine de Saint-Aubin-du-Cormier. Le nom patronymique de cette famille est Menguy; elle prit celui de la Rivière par suite d'une alliance avec la famille de ce nom.

JEAN DE MALESTROIT, sire DE KAËR, en 1444 chevalier de l'Hermine, grand maître d'hôtel de Bretagne en 1457 et capitaine de Vannes.

JEAN DE MALESTROIT, sr DE L'ARGENTAIE, capitaine de Saint-Malo.

CHARLES DE MONTMORENCY, gouverneur du comté de Montfort.

RENÉ ROUAUD, écuyer du duc, lieutenant du gouverneur de Nantes en 1457.

JEAN sire DE COETHUHAN, homme d'armes de la compagnie de Jean de Laval, s^r de la Rochebernard en 1474.

JEAN DU PERRIER, s^r DE SOURDÉAC, servait avec trois archers en 1484.

JEAN UGUET, chevalier, grand maître de l'artillerie en 1456.

RAOUL GRUEL, chevalier, capitaine de Suridorf.

GUILLAUME DE BOISÉON, chevalier, chambellan du duc, obtint des lettres de ce prince, datées du 13 mars 1457, pour faire rétablir ses armes dans l'église de Lanmeur. Le nom primitif de cette famille est Lanmeur; elle prit par suite d'alliance celui de Boiséon.

GUILLAUME DE BROON, fut armé chevalier en 1437 par le comte de Richemont au siége de Montereau; il prit part en 1457 à celui de Troyes.

JEAN BLOSSET, s^r DE SAINT-PIERRE, capitaine d'Ingrande et capitaine des cinquante et une lances de l'ordonnance du duc. Il s'était fixé en Bretagne, par suite de son mariage avec Marguerite de Derval. Ayant abandonné le service du duc pour celui du roi, il devint capitaine de cent lances des ordonnances du roi et grand sénéchal de Normandie.

FRANÇOIS CHRÉTIEN, s^r DE POMMORIO. (Arrêt de la Réformation de 1669). Il fut échanson de la duchesse Isabeau, veuve de François Ier, en 1457, chancelier de Bretagne en 1484, maître d'hôtel du duc et sénéchal de Rennes, après la résignation de son office de chancelier.

1460. OLIVIER DE QUÉLEN, en 1448 chevalier du Porc-Epic ou du Camail, chevalier de l'Hermine en 1454, et grand maître de l'artillerie de Bretagne en 1461.

GILLES DE SAINT-SIMON, chevalier. Il appartenait à la

maison de Rouvroy, qui prit le nom de Saint-Simon, et que l'on croit issue des comtes de Vermandois. Il fut chambellan du roi, qui en 1424 le mit auprès du connétable de Richemont, dont il fut chambellan et maître d'hôtel ; il se trouva aux siéges d'un grand nombre de places ainsi qu'à la bataille de Formigny, où il commandait une compagnie d'hommes d'armes.

CRISTOPHE DE COETIVY, capitaine de quatre-vingts lances et de cent quatre-vingts archers, commissaire pour tenir les montres en 1460.

ANTOINE DE TEILLAY, au nombre des cent lances du sire de Lescun en 1461.

LOUIS DE ROSNYVINEN, capitaine de Roche-Morice.

JEAN DE CHATEAUBRIANT, fut aussi écuyer du duc.

ROBERT DE BEAUCÉ, chevalier, en 1461 une des cinquante et une lances de l'ordonnance du duc. Il prit part en 1453 à l'expédition de Guyenne.

1461. TANGUY DU CHASTEL, vicomte DE LA BELLIÈRE, grand maître d'hôtel de Bretagne, fut aussi grand écuyer de France, chambellan du roi, chevalier de l'ordre du roi, gouverneur du Roussillon et capitaine de quatre-vingt-quinze lances.

GUYON DU QUELLENEC, capitaine de Brest, fils de l'amiral.

RICHARD D'ESPINAY, fils de Robert, grand maître d'hôtel de Bretagne.

JEAN DE MONTFORT, dit DE LAVAL, s[r] DE LA ROCHE-BERNARD, chevalier de l'Hermine, capitaine de Rennes et capitaine de quarante lances des ordonnances du duc.

ANDRÉ DE MONTFORT, dit DE LAVAL, s[r] DE RAYS et DE LOHÉAC, maréchal et amiral de France, chevalier de l'ordre

du roi en 1469. Il fut en 1472 lieutenant du duc au gouvernement général de la ville et comté de Nantes.

JEAN RAGUENEL, s^r DE MALESTROIT, chevalier de l'Hermine, maréchal de Bretagne.

GILLES TOURNEMINE, s^r DE LA HUNAUDAYE, chevalier de l'Hermine, contribua en 1453 à la tête d'un corps de troupes bretonnes au succès de la bataille de Castillon.

GUILLAUME DE RIEUX, s^r DE CHATEAUNEUF, commissaire pour tenir les montres des nobles.

BERTRAND GOYON, s^r DE MATIGNON, baron DE THORIGNY, conseiller et chambellan des rois Charles VII et Louis XI.

PIERRE DU PONT-L'ABBÉ, tué en 1487 à la bataille de Saint-Aubin du Cormier.

JEAN DE MALESTROIT, s^r D'OUDON, commissaire pour tenir les montres des nobles, servait avec cinq hommes d'armes et quarante-six archers en 1464.

JEAN, sire LE MAURE, chevalier, en 1487 capitaine d'hommes d'armes. Suivant du Paz, il fut fait prisonnier par les Français, et imposé à une rançon qui l'obligea à vendre sa terre du Bourgueil. Il fut en 1494 chambellan du roi Charles VIII.

JEAN DE COETQUEN, en 1491 grand maître d'hôtel de Bretagne.

GUYON DE LA MOTTE, sire DE L'ORFEUIL et DE VAUCLERC, chevalier, prit part en 1453 à l'expédition de Guyenne avec six hommes d'armes. Il fut en 1469 commissaire pour tenir les montres de l'évêché de Saint-Brieuc.

JEAN DE BEAUMANOIR, s^r DU BOIS DE LA MOTTE, fils d'autre Jean, sire du Bois de la Motte et de Trémereuc, chambellan du duc en 1422.

CHARLES, sire DE KERIMERC'H, capitaine de Quimper.

Ce seigneur appartenait à la maison du Hautbois, qui, à la fin du XIVe siècle, prit le nom de Kerimerc'h, par suite d'une alliance avec l'héritière de cette maison.

JEAN DE COETMEN, vicomte DE COETMEN et DE TONQUÉDEC, commissaire pour tenir les montres des nobles, obtint en 1487 l'érection en baronnie d'Etats des terres précitées.

JEAN PÉAN, sire DE LA ROCHE-JAGU, obtint en 1451 l'érection en bannière de ses terres de la Roche-Jagu et de Grandbois.

YVON, sire DE KEROUZÉRÉ, homme d'armes de la compagnie du Gallois de Rougé, et commissaire pour tenir les montres.

JEAN DE CHOURSES, s^r DE MALICORNE, originaire du Maine.

JEAN, sire DE KERIMEL, chevalier, commissaire pour tenir les montres des nobles.

SILVESTRE, sire DE LA FEILLÉE, commandait en 1487 une compagnie, composée de trois hommes d'armes et de deux cent seize archers.

1465. JEAN DE COETMEN, s^r DE CHATEAUGUY, fils du vicomte, en 1461 une des cinquante et une lances de l'ordonnance, et en 1481 capitaine de Guingamp.

GEOFFROY DE COUVRAN, s^r DE LA MORANDAIS, créé chevalier au siége de Montereau en 1437, par le connétable de Richemont. Il fut un des capitaines bretons les plus distingués du XVe siècle, se trouva à une infinité de siéges, ainsi qu'à la bataille de Formigny en 1450. Il était, en 1476, conseiller et chambellan du roi et capitaine de cent lances de ses ordonnances.

JEAN DU TIERCENT, chevalier, commandait en 1464,

pour le duc, douze hommes d'armes et cent vingt-sept archers. Il devint en 1481 conseiller et chambellan du roi et capitaine de la Charité-sur-Loire.

OLIVIER DE BROON, capitaine de Dol, capitaine de trente lances et de quatre-vingt-dix archers.

1466. LESCUN (le sire de). ODET D'AYDIE, sire DE LESCUN, comte DE COMMINGES, sr DE LAUTREC, parent de Marguerite de Foix qui devint duchesse de Bretagne en 1471, fut conseiller et chambellan du duc et capitaine de cent hommes d'armes de ses ordonnances; il devint aussi maréchal de France. Il appartenait, ainsi que Gaston de Foix, duc de Nemours, tué à la bataille de Ravenne, à la maison de Grailly, dans laquelle s'était fondue, au commencement du XVe siècle, celle des comtes de Foix.

GUILLAUME CHAUVIN, sr DE PONTHUS et DU BOIS DE LA MUCE, chancelier de Bretagne, chevalier de l'Hermine.

ANTOINE DE BEAUVEAU, sr DE PIMPEAU, originaire d'Anjou.

GUILLAUME DE ROSNYVINEN, sr DU PLESSIS-BONENFANT et DU PARC D'AVAUGOUR, capitaine de Saint-Aubin-du-Cormier. Il fut en 1441 premier échanson du roi et commanda, suivant d'Argentré, une compagnie des ordonnances du roi Charles VIII pendant son expédition en Italie.

1470. CHARLES DU PARC, capitaine de Jugon, capitaine de cinquante hommes d'armes de l'ordonnance du duc, tué à la prise de Redon en 1487.

BERTRAND DU PARC, frère du précédent, fut capitaine de Fougères et maître de l'artillerie de Bretagne en 1481.

PONS ou PONCET DE RIVIÈRE ou DE LA RIVIÈRE, chevalier de l'Hermine, fut envoyé en ambassade en 1472 vers le duc de Bourgogne.

NOEL DE TEXUE ou TISSUE, chevalier, capitaine de Hédé, lieutenant des gendarmes de l'ordonnance sous le capitaine Bertrand du Parc, commissaire pour tenir les montres des nobles.

ALAIN DE PLUMAUGAT, capitaine de Montauban, commissaire pour tenir les montres des nobles.

AMAURY DE LA MOUSSAYE, chevalier, grand veneur de Bretagne en 1484.

ROLLAND DE ROSTRENEN, baron DE PONTCHATEAU, capitaine de Josselin en 1478, commissaire pour tenir les montres des nobles.

TANGUY, sire DE KERMAVAN, fils d'autre Tanguy, chambellan en 1430, fut aussi écuyer du duc.

JEAN LE BOUTEILLER, s[r] DE MAUPERTUIS, chevalier de l'Hermine, capitaine de Dol et capitaine de vingt archers de la petite garde du corps.

BERTRAND DE MAREIL, prit part en 1453 à l'expédition de Guyenne, fut chevalier de l'Hermine en 1454, et capitaine du Gavre en 1481.

HENRI DE SAINT-NOUAN, chevalier de l'Hermine, capitaine de Guérande et écuyer du duc.

ROBERT L'EPERVIER, chevalier de l'Hermine, capitaine de Guérande, écuyer du duc.

1472. RICHARD D'ESPINAY, fils du grand maître d'hôtel.

1475. BERTRAND MILON, chevalier, président universel de Bretagne.

1477. JEAN DE ROSTRENEN, commissaire pour tenir les montres.

1477. CHARLES DU PONT-L'ABBÉ, s[r] DE PLUSCALEC, abandonna le parti du duc pour suivre celui des Français, et fut fait prisonnier à la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier.

BRIANT DU QUELLENEC, s[r] DE KERJOLLY, neveu de l'amiral, fut écuyer et chambellan du duc, qui lui adressa en 1477 des lettres pour lui ordonner de se rendre au parlement général du duché. Il fut écuyer d'écurie du roi Louis XI et bailli de Talmont sur Gironde. (Titres de la maison du Quellenec.)

1481. JEAN MAUHUGEON, capitaine de Vannes, grand maître de l'artillerie.

JEAN D'ACIGNÉ, s[r] DE LOYAT, capitaine de Châteaubriant.

1485. FRANÇOIS ANGER, s[r] DU PLESSIS-ANGER.

ARTHUR DE PORCON, chambellan du duc, suivant du Paz, gentilhomme de la garde en 1498.

JEAN DE LA CHAPELLE, s[r] DE BEUVES.

PIERRE DE VILLEBLANCHE, s[r] DE BROON, abandonna le parti du duc pour celui des Français en 1487.

JEAN DE TRÉVECAR, abandonna le parti du duc pour suivre celui des Français; en punition de cette forfaiture, ses biens furent confisqués en 1487.

BERTRAND DE SAINT-GILLES.

GUILLAUME DE SÉVIGNÉ, fils d'autre Guillaume, qui fut chambellan du duc en 1440.

GUY, sire D'ESPINAY, fut, suivant du Paz et Moréri, chambellan du duc François II.

JEAN DE BOUTEVILLE, s[r] DU FAOUET, servait en 1464 avec sept hommes d'armes et trente-cinq archers.

PIERRE D'URFÉ, chevalier de l'Hermine, grand écuyer

de Bretagne en 1480. Il fut aussi grand écuyer de France; c'était un seigneur de la cour de Bourgogne.

JEAN DE ROSMADEC, sr DE TYVARLEN.

EON DE QUÉLEN, qualifié chambellan du duc dans l'Obituaire de Saint-François de Quimper, à la date du 2 janvier 1485. (La Noblesse de France aux Croisades, par Roger.)

THOMAS DE KERAZRET, prévôt des maréchaux, capitaine de Brest.

EON SAUVAGE, sr DU PLESSIS-GUERRIFF, reçut l'ordre en 1486 de rassembler les nobles et les anoblis du pays nantais, pour s'opposer à l'invasion des Français.

1487. PHILIPPE DE MONTAUBAN, sr DE SENS et DE GRENONVILLE, chevalier, chancelier de Bretagne, capitaine de quarante hommes d'armes et lieutenant général du duc dans la ville et comté de Rennes.

ALAIN DE LA MOTTE, sr DES FONTAINES, vice-amiral de Bretagne, capitaine de Brest et ensuite de Saint-Malo.

LOUIS DE LA HAYE, maître de l'artillerie de Bretagne en 1487, gouverneur du comté de Montfort.

1488. FRANÇOIS DE SAINT-AMADOUR, chevalier, capitaine de Saint-Aubin-du-Cormier. C'est par erreur que du Paz a avancé qu'il avait été grand chambellan du duc François II en 1486.

MORICE DU MENÉ, chevalier, capitaine des archers de la garde, fut aussi chambellan du roi et capitaine de cent hommes d'armes de ses ordonnances.

GUILLAUME GUILLEMET, sr DE BOTBLEIX, en 1489 maître d'hôtel de la duchesse Anne.

JEAN DE CHAMBALLAN, sr DE LA RICHARDAIS, capitaine de Guingamp, gentilhomme de la garde en 1498.

YVON DE ROSSERF, sr du Bois de la Roche, conseiller de la duchesse et gentilhomme de sa garde, reçut de cette princesse six cent livres pour le dédommager des pertes qu'il avait éprouvées en restant fidèle au parti du duc. Il fut aussi conseiller et chambellan du roi en 1493.

GILLES DE COETLOGON, sr de Méjussaume, lieutenant de la compagnie d'hommes d'armes du sire de la Feillée, était en 1489 conseiller et chambellan du duc, ainsi que prévôt des maréchaux de Bretagne.

ARTHUR L'EPERVIER, sr de la Bouvardière, grand veneur de Bretagne, gouverneur de Brest et capitaine de vingt-cinq lances.

1490. OLIVIER DE COETMEN, sr de Plestin, fut en 1488 chambellan du roi, gouverneur d'Auxerre, capitaine de cent lances, et en 1506 grand maître d'hôtel de Bretagne.

1495. JEAN DE BEAUMANOIR, vicomte du Besso, fut, suivant du Paz, chambellan de François II et du roi Charles VIII, et armé par lui chevalier à la bataille de Fornoue en 1495.

Les ducs employaient souvent dans leurs lettres patentes les expressions *nos féaux conseillers* et *chambellans*, mais il ne faudrait pas croire qu'elles signifiassent toujours que ceux qu'elles concernent fussent en même temps conseillers et chambellans, car ces termes quelquefois indiquent que les uns sont conseillers et les autres chambellans. Ainsi dans des lettres du duc du 5 juin 1486, Jean le Bouteiller, sr de Maupertuis chevalier de l'Hermine, est qualifié chambellan, tandis que Jean Troussier, chantre de Saint-Malo, depuis aumônier de la duchesse Anne, et Rolland de la Villéon, sénéchal d'Hennebont, sont appelés conseillers; néanmoins, dans des lettres du 7 septembre de la même année, relatives à la même affaire, le duc donne à tous les trois les titres de *conseillers* et *chambellans*. Or, il est évident, lors même que les lettres du 5 juin 1486 ne l'eussent pas indiqué, que la

qualité de chambellan était incompatible avec celle de prêtre ou de magistrat. C'est par ce motif que nous n'avons pas fait figurer parmi les chambellans maître Guy du Boschet, vice-chancelier, et Olivier de Kerméno, sénéchal de Broërech, que le duc appelle, ainsi que Guillaume Chauvin, chancelier, dans des lettres du 5 novembre 1475, *ses féaux conseillers* et *chambellans*. Le titre de chambellan ne concerne que Guillaume Chauvin, qui avait été nommé chambellan en 1450, et créé chevalier de l'Hermine en 1454. Les fonctions de chancelier n'étaient ordinairement remplies que par des évêques ou par des chevaliers.

GRANDS ÉCUYERS

DE BRETAGNE.

La dignité de grand écuyer de Bretagne était attachée à la possession de la terre de Bressé. Les relations des Parlements généraux tenus à Vannes en 1451, 1455 et 1462, nous apprennent que messire Thomas de Québriac, s^r de Blossac, y remplit l'office de grand écuyer, par droit héréditaire, à cause de sa terre et seigneurie de Bressé. En 1532, lors du couronnement à Rennes du dauphin François III, comme duc de Bretagne, messire Thomas de Québriac, petit-fils de celui dont nous venons de parler, y figura en qualité de grand écuyer, comme possesseur de la terre de Bressé. Monté sur un coursier noir, l'épée fleurdelysée ceinte en écharpe, il précédait le duc. Malgré les priviléges attachés à la possession de la terre de Bressé, les ducs, néanmoins, accordèrent à d'autres seigneurs qu'à ceux de cette terre, le titre de grand écuyer. Ce titre, en France comme en Bretagne, ne date que du XVe siècle. Antérieurement, en France, ce grand officier était appelé premier écuyer du corps et maître de l'écurie du roi.

1073. CADORET, écuyer du comte de Bretagne, *armiger comitis Britanniæ,* est compris dans une charte de 1073, au nombre des témoins de la duchesse Berthe, veuve du duc

Alain. Cadoret est un surnom ; à cette époque, beaucoup de familles n'avaient pas encore de noms patronymiques.

1380. SIMON DE MONTBOURCHER, s[r] DU BORDAGE, est qualifié de grand écuyer de Bretagne dans la généalogie produite devant les commissaires du roi, à l'époque de la réformation de la noblesse de Bretagne en 1671, par la maison de Montbourcher. Toutefois, un état de la maison du duc Jean V, de l'an 1404, ne lui donne que la qualité d'écuyer d'écurie. On y voit que *Simon de Montbourcher et Alain Lescauf ou Le Chauff, écuyers d'écurie, auront bouche à cour et chacun deux chevaux de livrée, ainsi que VI l. 10 s. par mois.* Nous regrettons de n'avoir pas trouvé d'autres titres établissant plus authentiquement la qualité de grand écuyer, attribuée dans la généalogie précitée à Simon de Montbourcher. Il fut commis avec Alain de Montbourcher, son fils, chevalier, à la garde du château de Saint-Brieuc, en 1388.

Cette maison que l'on croit issue des sires de Vitré, ramage des comtes de Rennes, descend de Simon de Montbourcher, témoin avec Guillaume, son fils, dans un accord passé entre le duc et Raoul de Fougères en 1170 ; Guillaume de Montbourcher, chevalier, vivait en 1235 ; Geoffroi se croisa en 1248 ; Jean fut capitaine de Rennes et sénéchal du Limousin en 1300 ; le sire de Montbourcher accompagna Bertrand du Guesclin en Espagne en 1365 ; René fut fait prisonnier par les Français à la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier, en 1488 ; Renaud, s[r] du Bordage, chevalier, capitaine de Rennes et lieutenant du comte de Laval, gouverneur de Bretagne, assista au couronnement du dernier duc de Bretagne François III, dauphin de France, qui eut lieu à Rennes en 1532 ; René était chevalier de l'ordre du roi, en 1600. Un sceau de l'an 1352, de Jean de Montbour-

cher, chevalier, nous apprend que cette maison portait *d'or à trois ehannes ou marmites de gueules, accompagnées d'une orle, chargée de besants.*

1400. BERTRAND DE MONTBOURCHER fut, suivant la généalogie produite en 1671 devant les commissaires du roi, grand écuyer de Bretagne. Les preuves de l'histoire de Bretagne de D. Morice, nous apprennent qu'il fut, en 1421, gentilhomme de la garde, en 1424, chambellan du duc, et en 1435, capitaine du château de Saint-Aubin-du-Cormier. Il fut fait prisonnier en 1427 dans un combat livré aux Anglais, près des grèves du mont Saint-Michel.

1420. OLIVIER LE MOINE, s^r^ DE TRÉVIGNY, fut chambellan, grand écuyer du duc, et s'arma en 1420 pour le recouvrement de la personne de ce prince, prisonnier des Penthièvre, suivant la généalogie produite en 1671 devant les commissaires du roi. Il fut aussi capitaine de Lesneven. D. Morice donne dans les *planches* de son histoire, avec la date de 1382, le sceau d'Olivier Le Moine; il représente *un croissant accompagné de trois coquilles, 2 et 1, et d'une macle en cœur entre les deux premières coquilles.* Cimier : *une femme ayant les mains croisées sur la poitrine.* Supports : *deux personnages portant des bonnets ornés de couronnes.* Légende : *S. Olivier Le Moene.* La généalogie produite en 1671 fait mention d'un autre Olivier Le Moine, petit-fils du précédent, qui aurait aussi été grand écuyer, mais elle passe sous silence Jean et Jacques le Moine, qui possédèrent cette charge en 1486 et 1488. Il existe en Bretagne plusieurs familles appelées le Moine.

1431. GUY D'ESPINAY, s^r^ DU BOIS-DU-LIERS, fut, suivant du Paz et Moréri, qui n'apportent aucune preuve à l'appui de cette assertion, grand écuyer du duc Jean V, en 1431. Les Preuves de D. Morice et la généalogie de la maison d'Espi-

nay produite en 1669, ne nous fournissent aucun renseignement à ce sujet, et comme du Paz et Moréri sont quelquefois inexacts, nous ne mentionnons Guy d'Espinay parmi les grands écuyers de Bretagne, que sous toutes réserves.

1451. THOMAS DE QUÉBRIAC, s[r] DE BLOSSAC, grand et premier écuyer d'écurie, par droit héréditaire, à cause de sa terre de Bressé, porta, en cette qualité, aux Parlements généraux de 1451, 1455 et 1462, le chapeau d'armes du duc et son épée garnie de pierreries. Cette maison a produit un maréchal de Bretagne en 1235. (Voy. maréchaux de Bret.)

1480. PIERRE D'URFÉ, gentilhomme de la cour de Bourgogne, s'attacha au service du duc François II, à l'époque où ce prince fit alliance avec le comte de Charolais. Le duc créa, en 1475, Pierre d'Urfé chevalier de l'Hermine, et lui donna ensuite la charge de grand écuyer de Bretagne, ainsi qu'on le voit par des lettres de Pas, qui lui furent délivrées en 1480 pour aller combattre les Turcs, et dans lesquelles le duc l'appelle *nobilem virum Petrum d'Urfe, dominum dicti loci, magnum scutiferum, cubicularium et consiliarium nostrum.* Il fut aussi, en 1484, grand écuyer de France, chevalier de l'ordre du roi et bailli du Forez. (D. M.)

1486. JEAN LE MOINE était, d'après les registres de la chancellerie de Bretagne, grand écuyer de France en 1486. (D. M.)

1488. JACQUES LE MOINE, grand écuyer de Bretagne, reçut en 1488 l'ordre de rassembler les nobles, les francs-archers et élus de l'évêché de Vannes. Il est aussi qualifié grand écuyer dans un compte de l'an 1489, de Guillaume

Juzel, trésorier du duc. Il fut, en 1472, capitaine de Ploërmel, en 1487, capitaine de Vannes, et en 1481, lieutenant de la compagnie du maréchal de Bretagne, composée de soixante lances et de quatre-vingt-dix archers.

1498. LOUIS DE LORNAY est qualifié grand écuyer de la reine Anne, duchesse de Bretagne, dans des lettres adressées par elle aux habitants de Saint-Malo, ainsi que dans le Béguin du roi Charles VIII. D'Argentré, qui lui donne le titre d'échanson de la duchesse Anne, le cite au nombre des Bretons qui se distinguèrent en 1495 à la bataille de Fornoue, où il commandait quelques régiments suisses. Dans un extrait du compte de Guillaume de l'Espinay, trésorier, pour l'année 1488, Louis de Lornay est mentionné comme capitaine général des Allemands au service de la reine. Cette famille, dont il n'est fait mention dans aucun armorial de Bretagne, était, dès le XVe siècle, au service des ducs de Bretagne, car on lit dans le registre intitulé *Réformations des ordonnances de l'hôtel du duc*, que messire Robert de Lornay fut nommé chambellan du duc le 10 décembre 1419.

1506. LOUIS DE HANGEST, s^r^ DE MONTMORT, appartenant à une famille de Picardie, est compris comme conseiller et grand écuyer, dans un état de la maison de la duchesse Anne, reine de France en 1506. Il assista, en qualité de grand écuyer, aux funérailles de cette princesse en 1513. (D. Morice. Hist. et Preuves.)

1508. GENLY, grand écuyer, est ainsi qualifié dans un compte de l'an 1508, de Jean de l'Espinay, trésorier de Bretagne. Nous ignorons quel était ce seigneur.

1513. JACQUES GUIBÉ, s^r^ DE CHESNAY, chevalier, fils d'une sœur du fameux Landays et d'Adenet Guibé, homme de bas

état, devint suivant d'Argentré, capitaine de Fougères, capitaine des archers du duc, et des cent gentilshommes de sa maison, après la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier, et enfin grand écuyer de la duchesse Anne. D. Morice rapporte aussi dans son histoire de Bretagne, peut-être d'après d'Argentré, que Jacques Guibé fut grand écuyer de cette princesse. Les frères de Jacques Guibé parvinrent aussi à une haute fortune ; Jean devint capitaine de Rennes et vice-amiral de Bretagne ; Michel fut évêque de Nantes, et Robert devint évêque de Rennes et cardinal. Il est à remarquer que, parmi les chevaliers mentionnés dans cet ouvrage, Jacques Guibé et Jean, son frère, sont les seuls qui ne soient pas extraits de noblesse de race, fait qui donne une idée de la puissance de la noblesse de Bretagne, et qui montre combien les traditions chevaleresques s'étaient conservées dans ce pays. D'après les *Preuves* de D. Morice, Jacques Guibé, chevalier, était, en 1491, lieutenant des cent gentilshommes de la maison de la reine Anne, commandés par le prince d'Orange. On trouve en 1502 et en 1508, Jacques Guibé, capitaine des cinquante gentilshommes de la garde de la reine. Cette famille, dont les commencements avaient été si considérables, s'éteignit bientôt après.

1518. THOMAS DE QUÉBRIAC était mineur, lorsque François de Saint-Amadour, son tuteur, obtint, en 1518, un mandement du roi de France, duc de Bretagne, portant que l'entrée qu'a faite le roi et duc dans la ville de Rennes ne préjudiciera audit Saint-Amadour, audit nom, ni à ses demandes pétitoires et possessoires de service, en l'office de grand écuyer, de porter l'épée et le chapeau ducal des rois, ducs et princes de Bretagne, et que le cheval que lesdits princes chevauchent lorsqu'ils font leur entrée dans la ville de Rennes, lui appartiendra. Thomas de Québriac, s^r de Blossac, étant devenu majeur, remplit à Rennes en 1532,

comme seigneur de Bressé, l'office de grand écuyer à la cérémonie du couronnement du dauphin de France, François III, comme duc de Bretagne. Après la mort de ce prince, qui arriva la même année, la Bretagne fut réunie à la France.

PREMIERS ÉCUYERS D'ÉCURIE. [1]

1421. GUYON DE KERGUIRIS est mentionné avec la qualité de premier écuyer d'écurie du duc, dans un état de la maison de ce prince, de l'an 1421. Il figure parmi les seigneurs qui se liguèrent en 1420 contre les Penthièvre et parmi ceux qui ratifièrent en 1423 le traité conclu entre les états de Bretagne et le duc de Bourgogne. Alain de Kerguiris, frère de Guyon, fut aussi écuyer du duc. Maison éteinte.

1425. JEAN DE MALESTROIT est qualifié premier écuyer d'écurie, dans un compte de l'an 1425, de Jean Dronyou, trésorier.

1427. CHARLES DE LA VILLEAUDREN était premier écuyer d'écurie du duc en 1427, d'après un compte de Jean d'Ust, trésorier. Il prit part, en 1420, à la ligue des seigneurs

[1] La Chesnaye des Bois rapporte dans son ouvrage, article Quélen, que Jean de Quélen, s^r^ du Broutay, fut premier écuyer d'honneur du duc de Bretagne, et que Jean de Rohan, et François de Malestroit ne sont nommés dans la même charge d'écuyer d'honneur, qu'après le s^r^ du Broutay. Il est difficile de comprendre le dernier membre de cette phrase, qui semble indiquer que Jean de Quélen aurait eu une position plus élevée que celles de Jean de Rohan et de François de Malestroit, parce que, dans une liste d'écuyer du duc, le nom de Jean de Quélen aurait été inscrit le premier. La vérité est que Jean de Quelen, Jean de Rohan et François de Malestroit figurent avec la simple qualité d'écuyer du duc, dans une liste des écuyers de ce prince, insérée dans un compte de l'an 1451, de Jean de Launay, trésorier.

contre les Penthièvre. Le plus ancien du nom de la Villeaudren, dont nous ayons connaissance, est Thomas de la Villeaudren, compris au nombre des écuyers de la compagnie de Jean de Rohan, dans une montre de 1389; Jean servait avec neuf écuyers sous le comte de Richemont en 1413; son sceau représente *sept rustres avec une brisure*. Famille éteinte.

1450. CHARLES DE KERGUEZENGOR est mentionné comme premier écuyer d'écurie dans un état de la maison du duc pour l'année 1450; il fut aussi, en 1455, chambellan du duc. Il aurait pu être le père de Tristan de Kerguezengor, dont le duc confisqua les biens en 1487 parce qu'il avait suivi le parti des Français. Famille éteinte.

1454. SILVESTRE DE CARNÉ figure avec la qualité de premier écuyer d'écurie du duc, dans un état de la maison de ce prince pour l'année 1454. Silvestre de Carné fut créé en 1448 par le duc d'Orléans, chevalier du Porc-Épic ou du Camail, et par le duc de Bretagne en 1454, chevalier de l'Hermine et capitaine de Chantocé. Il commanda, en 1453, à la bataille de Castillon une compagnie d'hommes d'armes. (Voy. chap. vice-amiraux de Bretagne, art. Marc de Carné, 1548.)

1460. CHARLES L'ENFANT est compris comme premier écuyer d'écurie du duc, dans un compte du trésorier Landays, de l'an 1460. Il prit part, en 1453, à l'expédition de Guyenne, et devint, en 1454, chevalier de l'Hermine, chambellan du duc et capitaine de Pirmil, château qui commandait un des ponts de Nantes. Cette maison remonte à Guillaume l'Enfant, chevalier en 1218; Olivier faisait partie, en 1356, des écuyers de la compagnie de Jean de Beaumanoir, chevalier; Jean l'Enfant, chevalier, était en 1442, chambellan du

duc; Guyon servait en qualité d'homme d'armes dans la compagnie de Jean de Malestroit, en 1461; Rolland est compris, en 1491, au nombre des cent gentilshommes de la garde de la reine Anne, duchesse de Bretagne. Les armes de cette famille, depuis longtemps éteinte, étaient, d'après un sceau de l'an 1381, *d'argent à quatre fusées de sable en pal.*

1489. FRANÇOIS GUYERLAY était conseiller et premier écuyer d'écurie du duc en 1489, d'après un compte de Guillaume Juzel, trésorier.

PREMIERS ÉCUYERS TRANCHANTS.

1498. JEAN DE DICASTILLO, gentilhomme espagnol. (État de la maison de la reine Anne, duchesse de Bretagne.)

1505. ODET DE LOYON était premier écuyer tranchant de la reine Anne, duchesse de Bretagne, d'après un État de la maison de cette princesse de l'an 1505. Il fut capitaine de Vannes en 1513. Jean de Loyon était écuyer du duc en 1442; c'est le plus ancien de ce nom, dont nous ayons eu connaissance. Famille éteinte.

ÉCUYERS DES DUCS ET DES DUCHESSES.

Les écuyers des ducs, ainsi que les chambellans et les maîtres d'hôtel, composaient leur maison militaire. Parmi ces écuyers, on distinguait les écuyers du corps et de la Chambre, les écuyers d'écurie, les écuyers tranchants et les écuyers de cuisine. Nous n'avons pas mentionné les noms de ces derniers, quoiqu'ils fussent ordinairement gentilshommes, parce que leurs fonctions étaient moins relevées que celles des autres écuyers, qui étaient assimilés aux chambellans et aux maîtres d'hôtels, dont plusieurs étaient en même temps écuyers. C'était souvent à ses écuyers que le duc confiait l'inspection des forces féodales, ainsi que le gouvernement de ses places fortes. La plus grande partie des noms qui figurent dans cette liste est tirée des Preuves de D. Morice ; les autres sources sont indiquées.

1347. EUDON CILLART fait prisonnier en 1347 avec Charles de Blois au combat de la Roche-Derrien, fut conduit avec lui en Angleterre, où il resta un an attaché à la personne de ce prince, sans doute en qualité d'écuyer, *in curia Domini Caroli, cum dom. Henrico de Pledren, milite.* (Enquête pour la canonisation de Charles de Blois en 1371.)

HENRI DE PLEDRAN, chevalier, mentionné à l'article précédent.

1381. TANGUY DE KERMAVAN [1].

[1] Tanguy de Kermavan avec les vingt et un gentilshommes après lui nommés, sont compris au nombre des écuyers de l'hôtel de la famille de Jean IV, duc de Bretagne, comte de Richemont, qui ratifièrent le traité de Guérande le 20 avril 1381.

PRÉGENT DE TRÉLEVER, chevalier.

GEOFFROI RUFFIER, chevalier.

ROBERT RICHER, chevalier.

OLIVIER DE MONTAUBAN.

JEAN LE VAYER, s[r] DE LA CLARTÉ.

JEAN DU FEU.

JEAN DE MARZEN.

BERTRAND DE BLOIS.

EON DU TREFF.

JEAN LE GAC.

THIBAUT DE LANVALLAY.

GUILLAUME DE L'ORME.

TRISTAN D'ANGOULEVENT.

COLIN DU BREUIL.

FOUQUET HATELOU.

OLIVIER DE MAILLECHAT.

JEAN LE BARBU.

JEAN DE GUENRO.

BONABES DE CHAMPAGNÉ.

PIERRE DE MUZILLAC.

GUILLAUME DE BULLÉON ou BRULLON.

1385. JEAN DU FOU.

PIERRE DE L'ESTRENIC.

GILLES D'ELBIEST ou DE LEBIEST, chevalier, chambellan du duc en 1393, et capitaine de Nantes.

LAURENT COUPEGORGE.

ANTOINE DE LA RAYS.

1394. GEORGES BONENFANT, capitaine de Sablé, gentilhomme de la garde en 1419; tué dans une rencontre avec les Anglais en 1422.

1402. JEAN DE L'ANGLE, capitaine de Pirmil.

1403. SIMON DE MONTBOURCHER, écuyer d'écurie, aurait été, suivant la généalogie produite en 1671, grand écuyer du duc.

ALAIN LE CHAUFF ou LESCAUF, écuyer d'écurie.

THÉBAUT BRULLON, écuyer tranchant.

SIMON DELHOYE fut aussi chambellan du duc.

1404. N. HOUVET, écuyer de la duchesse, chevalier de l'Hermine.

ROBERT DE BARGEON, écuyer de la duchesse, chevalier de l'Hermine.

1411. JEAN LE BART, écuyer tranchant de la duchesse.

1412. JEAN ANGER fut aussi chambellan du duc.

HENRI DU CHASTELIER.

ALAIN DE CHATEAUGIRON.

JEAN DE COETVENECH, chevalier, maître de la vénerie et de la fauconnerie en 1423.

JEAN DE MUZILLAC, écuyer d'écurie, chambellan en 1421, et capitaine de Guérande en 1435. Il était sans doute père de Jean de Muzillac, premier échanson du duc en 1452.

THÉBAUT BUSSON. Suivant du Paz, il fut s[r] de Gazon, et eut le bras coupé en défendant le duc contre l'attaque des Penthièvre en 1420.

ETIENNE DU CAMBOUT. Il fut échanson du duc et capitaine de Châtel-Audren et de Moncontour en 1425.

ROLLAND DE SAINT-POU, chevalier, chambellan du duc et maître de l'artillerie en 1430.

JEAN PERCEVAUX ou PERCEVAL, écuyer d'écurie, accompagna le duc dans son voyage en France en 1418.

JEAN MESCHINOT, probablement père d'autre Jean, écuyer d'écurie en 1451.

PIERRE LE REBOURS, gentilhomme de la garde en 1417, capitaine de la Garnache, prit part en 1431 au siége de Pouencé.

JEAN DE KEROUZÉRÉ au nombre des gentilshommes qui accompagnèrent le duc en France en 1418.

JEAN DE GOULAINE.

RAOULET DE L'ORME.

ROBERT DE L'ORME.

JEAN DE BAZOGES, chevalier banneret en 1421.

JEAN DU TIERCENT fut maître d'hôtel du duc, gentilhomme de sa garde en 1419, chevalier en 1427.

JEAN DU GRAVOT accompagna le duc en France en 1418.

MAUBRUNY D'UST accompagna le duc en France en 1418.

GUILLAUME FRESLON, homme d'armes de la compagnie du vicomte de Dinan en 1424, servait sous le comte de Richemont.

GUILLAUME GRANDBOIS, maréchal de salle et fourrier des chevaux du duc.

GUYON DE KERGUIRIS fut premier écuyer d'écurie en 1421.

ALAIN DE KERMELLEC, écuyer et huissier de chambre, gentilhomme de la garde, en 1417.

ROBERT CRAFFORT, gentilhomme écossais, écuyer de la duchesse, fut capitaine de Vannes et du château de l'Hermine, en 1402.

JEAN DE POLHOY ou POULHOY, écuyer d'écurie de la duchesse, chambellan du duc, en 1411.

ALAIN DU CAMBOUT, écuyer de la duchesse et asséour.

GUILLAUME DE TREILLIÈRES, écuyer de la duchesse et huissier de chambre.

ROBERT DE BEAUMANOIR, écuyer de la duchesse et maréchal de salle, homme d'armes de la compagnie de Richard de Bretagne, en 1421.

GEORGES PRÉAUX, écuyer de la duchesse.

1417. OLIVIER DE ROHAN, écuyer d'écurie, devint chevalier et se trouva, en 1431, au siége de Pouencé.

JEAN DE MALESTROIT, écuyer du corps de la duchesse.

HERVÉ DE MALESTROIT, écuyer du corps et de la chambre. Il fut chambellan du duc, capitaine de Vannes et commanda vingt hommes d'armes et trente archers en 1431 au siége de Pouencé.

JEAN PÉRIOU, écuyer et échanson, fut aussi trésorier du duc et capitaine de Sucinio.

RAOUL DE COETQUEN, chambellan du duc et maréchal de Bretagne en 1420.

JEAN HAVART.

GUILLAUME DE BEAUMONT.

ROLLAND MADEUC fut aussi chevalier, chambellan du duc, et se trouva en 1426 et en 1431 aux siéges de Pontorson et de Pouencé.

PIERRE HUET.

PIERRE DE KERMELLEC, gentilhomme de la garde en 1425.

JEAN DE PENGUERN, gentilhomme de la garde.

JEAN DE SESMAISONS, probablement père d'autre Jean, chambellan et écuyer du duc en 1454.

JACQUES DE LA TOUCHE, gentilhomme de la garde.

OLIVIER HUON.

HERVÉ HUON, homme d'armes de la compagnie de Richard de Bretagne, en 1424.

JEAN SORIN.

GUILLAUME DU VAL.

JEAN DE MACHECOUL. Il est qualifié chevalier, s[r] de Vieillevigne, dans le traité de Troyes, en 1427.

GUILLAUME EDER (le petit).

1418. ANTOINE RICZÉ, écuyer d'honneur de la duchesse, fut maître d'hôtel du duc en 1409.

THAURIN DE LA CHARMOYE, écuyer de la duchesse et gruyer du comté de Montfort.

PIERRE DE LA MARESCHÉE, écuyer de la duchesse.

JEAN LE CORNEUC, écuyer de la duchesse.

MACÉ DE BEAUMONT, homme d'armes de la garde, en 1427.

1419. BERTRAND DU BOISRIOU prit part, en 1431, au siége de Pouencé, et fut chambellan du duc en 1441.

YVON DU BEZIT, homme d'armes de la garde en 1427.

GUILLAUME DE ROSMADEC, s[r] de Tyvarlen, chambellan du duc en 1421, fut tué en 1425 au siége de Saint-James-de-Beuvron.

JEAN DE TREMEDERN servait avec vingt-trois hommes d'armes en 1427.

1420. JEAN D'UST, au nombre des seigneurs ligués contre les Penthièvre.

JEAN DU VAL, maréchal de salle et fourrier, panetier en 1412.

ALAIN SORIN, écuyer de la duchesse.

ALAIN DE LA CHARMOYE, écuyer d'écurie de la duchesse.

CHARLES DE TREMEDERN.

JEAN DE LA FEILLÉE, gentilhomme de la garde, en 1419.

JEAN DE LA VILLEAUDREN.

HENRI LE BAILLIF, gentilhomme de la garde.

JEAN DE LA VILLENEUVE, gentilhomme de la garde.

HERVÉ DE KERGADIOU, gentilhomme de la garde.

GUILLAUME RUFFAUT, gentilhomme de la garde.

GUILLAUME DU GUERN.

RAOUL HINGANT, gentilhomme de la garde.

JACQUES ESTIENNE, gentilhomme de la garde.

HENRI DE KERANGUEN.

JEAN HASTELOU, homme d'armes de la compagnie du vicomte de la Bellière.

BERTRAND HASTELOU.

CHARLES DE BOUTEVILLE, gentilhomme de la garde.

MACÉ MORILLON, homme d'armes de la compagnie de Richard de Bretagne.

GUILLAUME DE GUITTÉ accompagna le duc à Amiens en 1425.

PIERRE THOMELIN fut premier bouteiller du duc en 1430.

BRIENT DE MONTFORT fut aussi bouteiller du duc.

JEAN L'ABBÉ, homme d'armes de la compagnie de Richard de Bretagne en 1421, chambellan du duc en 1454.

OLIVIER DE LA HOUSSAYE, homme d'armes de la compagnie de Richard de Bretagne, en 1421.

BONABES DE HENLÉES, homme d'armes de la compagnie de Richard de Bretagne en 1421.

JEAN DE KERBOULART, homme d'armes de la compagnie de Richard de Bretagne, en 1421.

GUILLAUME DE BELLOUAN.

JEAN LE SÉNÉCHAL, homme d'armes de la compagnie de Richard de Bretagne, en 1421.

MÉRIADEC GUICAZNOU, premier panetier en 1421.

ALAIN DE KERMELLEC accompagna le duc à Amiens en 1425.

JACOB DU FOU, gentilhomme de la garde.

HERVÉ BUZIC.

HERVÉ TOURNEMINE.

EON KERGUEZAY.

HERVÉ DE LANGOUEZNOU.

HERVÉ DE KERLOGUEN accompagna le duc à Amiens en 1425.

GUILLAUME DE SAINT-GILLES.

EON DE ROSSERF, écuyer d'écurie du duc, prit part, en 1431, au siége de Pouencé.

PERRINAUT DUES.

GUILLAUME LE VENEUR.

EON DU QUENGO.

JEAN DU QUENGO.

GUILLAUME DE LA MOTTE.

ARMEL DE KERHOC.

OLIVIER D'UST, gentilhomme de la garde, en 1419.

NICOLAS DE BEAUCÉ accompagna le duc à Rouen en 1418.

GUILLAUME DE KERALIO.

BERTRAND DE GUITTÉ.

JEAN DE SAINT-ÉTIENNE, gentilhomme de la garde.

JEAN DE LA TOUCHE.

GUILLAUME LE VOYER.

PIERRE BOTEREL.

JEAN DE MAURE, chambellan en 1442.

GUILLAUME DE MAURE, gentilhomme de la garde, en 1419.

EON DE PEILLAC prit part, en 1431, au siége de Pouencé.

GUILLAUME DE TRIEUC.

RENAUD DE CALLAC.

JEAN DU BOISGUÉHÉNEUC.

RAOUL DU BOISGUÉHÉNEUC, en 1421, homme d'armes de la compagnie de Richard de Bretagne.

PIERRE JOLIS.

ALAIN SALAUN, gentilhomme de la garde.

ALAIN DE KERGUIRIS.

CHARLES DE MONTEVILLE.

JEAN DU PARC.

N. DE BARRACH.

SANCHO DE LUZ, gentilhomme espagnol.

GUILLAUME DU MASLE.

OLIVIER DE LA FOREST.

SAUCOY DE FOIX, écuyer d'écurie, gentilhomme appartenant à la maison de Grailly.

OLIVIER BOTEREL, s[r] D'APPIGNÉ, écuyer d'écurie.

JEAN DE BEAUMANOIR, écuyer et chambellan du duc, obtint, en 1433, l'érection en bannière des terres du Bois de la Motte et de Trémereuc.

JEAN DE KEROUZÉRÉ, écuyer et échanson du duc.

GUILLAUME DE MONTERET accompagna le duc à Amiens en 1425.

1425. JEAN DE KERSALIOU, chambellan du duc en 1418, servait, en 1429, avec neuf hommes d'armes et dix archers.

YVON ROS.

RAOUL MILON.

HERVÉ DE MALESTROIT, chambellan du duc, se trouva au siége de Pouencé en 1431.

OLIVIER DE ROHAN, en 1431, au siége de Pouencé.

ROLLAND DE LANNION.

SAVARY DE FORS.

CHARLES LE CHAUFF, chevalier, écuyer d'écurie et capitaine de Vannes, chambellan du duc en 1425.

RICHARD DU POU.

CHARLES DE CHAMBALLAN, écuyer d'écurie.

JEAN ROUXEL, écuyer d'écurie. Il était s[r] du Plessis-Morvan. La maison de Rouxel, plus connue sous le nom de Grancey, a produit deux maréchaux de France et nombre d'officiers généraux distingués.

JEAN BAYE, écuyer de la duchesse.

HERVÉ ELEN, écuyer de la duchesse.

GUILLAUME DE ROCHEFORT, écuyer et échanson de la reine de Sicile, fille du duc.

JEAN DE VAUFERRIER, écuyer de la reine de Sicile.

GUILLAUME DU HILGUY, écuyer tranchant du duc, puis de la duchesse.

1428. RICHARD L'ABBÉ.

AMAURY MARQUER, maréchal de salle, capitaine de Dol et capitaine de 20 archers de la garde en 1442, chambellan en 1454.

1430. PIERRE DE LA MARZELIÈRE, chevalier, capitaine de Hédé, fut aussi chambellan du duc, et prit part en 1453 avec quinze lances fournies à l'expédition de Guyenne.

JEAN DE ROSNYVINEN, écuyer d'écurie, fut fait prisonnier par les Anglais au combat de Saint-Denis en 1436. Il devint en 1442 premier échanson du roi.

GUILLAUME DE NOUALLEN.

1431. PIERRE LE PRÉVOT.

ALAIN L'ABBÉ, homme d'armes de la garde en 1427.

GUY DE ROCHEFORT, écuyer de la duchesse.

JEAN BERTRAND.

GUILLAUME DU CHASTEL.

GUILLAUME PENGRÉAL.

OLIVIER D'AURAY, chambellan en 1454.

JEAN DE BRENEUX.

GUILLAUME L'ÉVÊQUE.

OLIVIER DE CLEUX, capitaine de vingt-cinq hommes d'armes, lieutenant du capitaine de Fougères, prit part en 1431 au siége de Pouencé, et devint en 1454 chambellan du duc et chevalier de l'Hermine.

ALAIN LE SAULX.

JEAN DE BEAUBOIS.

GUYON DU BREIL.

OLIVIER LE MIRET.

ALAIN DE BOURGNEUF.

PIERRE DE LA CHOUE, prit part en 1431 au siége de Pouencé.

MAURICE DE LANCÉ, prit part en 1431 au siége de Pouencé.

JEAN DE FERCÉ, se trouva en 1431 au siége de Pouencé.

JEAN DE COESMES, prit part en 1431 au siége de Pouencé.

BERTRAND FRESLON, se trouva en 1431 au siége de Pouencé.

JEAN DE LA RIVIÈRE, prit part en 1431 au siége de Pouencé.

DIZABET LE JUIF, prit part en 1431 au siége de Pouencé.

1433. JEAN TIRECOQ, écuyer d'écurie.

JEAN DE CLEUX, écuyer et enfant de chambre du duc.

RENÉ ROUAUD. Il fut aussi chambellan du duc, maître d'hôtel du comte de Richemont et lieutenant au gouvernement de Nantes.

GILBERT HALLEGAST.

ADAM DE LA RIVIÈRE, écuyer d'écurie.

GUILLAUME DE MONNOUEL.

1435. EONNET DU CHASTEL.

CHARLES DE LA RAMÉE, lieutenant de M. le bâtard de Bretagne, fut capitaine de Dol et de Suridorf en 1453.

LOUIS DE LA CHASSE, écuyer d'écurie.

JEAN DE LINDEREUC.

1442. AMAURY EDER.

THOMAS DE PONTROUAUD, écuyer et enfant de chambre.

JACQUES DE SAINT-GILLES.

RAOULET DE MUZILLAC, fut échanson du duc en 1451.

JEAN GUILLEMET, en 1427 gentilhomme de la garde.

JEAN DE LOYON.

JEAN GRIMAUD.

MARTIN DE LA GALÉE.

ROBERT L'ENFANT.

PIERRE LE BART, une des trente lances du sire de Derval.

ALAIN DE LESCARRIEZ ou LESCARROUX.

JEAN DE LA SAUDRAYE.

JEAN HAMON.

JEAN MESCHINOT, une des trente lances du sire de Derval, commissaire pour tenir les montres des nobles.

GUILLAUME D'AVANCHES.

PIERRE RAGUENEL, écuyer d'écurie.

ARCHAMBAUT RATAUD, chevalier de l'Hermine en 1455.

JEAN DE LA MOUSSAYE.

GALHOT DE SAINT-MARTIN, écuyer d'écurie de la duchesse.

BERTRAND L'ENFANT, écuyer d'écurie de la duchesse.

THOMAS BOUTIER, écuyer et logeour.

451. JEAN DE QUÉLEN, homme d'armes de la compagnie du maréchal de Malestroit et capitaine de l'Isle en 1457. La Chesnaye a avancé sans preuves, qu'il avait été premier écuyer d'honneur. Jean de Quélen prit part à la bataille de Montléry en 1465 et à celle de Saint-Aubin-du-Cormier en 1488.

MATHÉ DE ROLLEHEUC. Il fut fait en 1448, par le duc d'Orléans, chevalier du Porc-Épic ou du Camail.

JEAN DE TRIEUC, fut en 1454 chambellan du duc.

PIERRE DU CELLIER, capitaine de Cesson, chambellan en 1454.

JEAN DE COETDOR.

GUILLAUME DE BOGAT, fut chambellan du duc en 1454.

ROBERT LE BORGNE, homme d'armes de la garde.

FRANÇOIS DE CHEVERUE. On le trouve en 1454 chevalier, et une des trente lances de la compagnie d'ordonnance du sire de Derval. Originaire de Normandie.

JEAN LE VOYER.

CRISTOPHE L'ÉVÊQUE.

GUYON DU QUELLENEC, capitaine de Brest, fils de l'amiral.

JEAN DU FOU, une des trente lances du sire de Derval.

FRANÇOIS DE MALESTROIT, homme d'armes de la compagnie du maréchal de Malestroit en 1457.

GILLES DU VAL, homme d'armes de la compagnie d'ordonnance du sire de Villeblanche, grand maître d'hôtel.

JEAN DE ROHAN, chevalier de l'Hermine en 1454, et grand fauconnier en 1460.

BERTRAND DES RAMES, s[r] DE VIGNEU, homme d'armes de la compagnie d'ordonnance du sire de Villeblanche.

RICHARD DE MOLAC.

JEAN CHAUVIN, chevalier de l'Hermine, une des cinquante-une lances de l'ordonnance du duc.

BERTRAND DU CHAFFAUT, une des trente lances de la compagnie du sire de Derval, prit part en 1453 à l'expédition de Guyenne, et devint chevalier de l'Hermine en 1454.

AMAURY DE LA MOUSSAYE, chevalier, grand veneur de Bretagne en 1484.

OLIVIER DE QUÉLEN, chevalier du Porc-Epic ou du Camail en 1448, chevalier de l'Hermine en 1454, chambellan du duc et grand maître de l'artillerie en 1460.

LOUIS DE LA CHAPELLE, homme d'armes de la compagnie de Jean Ruffier.

LOUIS DE PLUFFRAGAN, homme d'armes de la compagnie d'ordonnance du Galois de Rougé.

ANCEAU DE BAGAR, gentilhomme de la maison du duc, prit part en 1453 à l'expédition de Guyenne.

ROLLAND DE LEZONGAR, chevalier du Porc-Épic ou du Camail en 1448, en 1451 homme d'armes de la compagnie d'ordonnance du sire de Villeblanche.

JEAN LE BARBU, s[r] DU QUILLIOU, homme d'armes de la compagnie d'ordonnance du sire de Villeblanche.

JEAN, s[r] DE LANGUEOEZ, chevalier, homme d'armes de la compagnie d'ordonnance du sire de Villeblanche.

RIOU TOULGOUET, homme d'armes de la compagnie d'ordonnance du sire de Villeblanche.

LE BATARD DU TERRE, fut un des écuyers du duc envoyé avec Guillaume de Rostrenen à Brest, pour s'opposer à la descente des Anglais.

ROBERT DE BEAUCÉ, chevalier; une des 30 lances de la compagnie d'ordonnance du sire de Derval, prit part en 1453 à l'expédition de Guyenne et devint chambellan du duc en 1460.

TANGUY DE KERMAVAN, chevalier, fut chambellan du duc en 1430 et prit part avec 30 hommes d'armes au siége de Pouencé en 1431. La terre de Kermavan fut érigée en bannière en sa faveur en 1454.

JEAN DU FAU, le jeune, grand maître des monnaies de Bretagne.

CHARLES L'ENFANT, capitaine de Pirmil, prit part en 1453 à l'expédition de Guyenne, devint chevalier de l'Hermine en 1454, et premier écuyer d'écurie en 1460.

HENRI DE SAINT-NOUAN, capitaine de Lesneven, prit part en 1453 à l'expédition de Guyenne; fut, en 1454, chevalier de l'Hermine, et en 1471 chambellan du duc.

GEOFFROY MAUHUGEON, chevalier de l'Hermine en 1454, et en 1457 homme d'armes de la compagnie du sire de Villeblanche.

THOMAS DE KEZRARET, chambellan du duc, prévôt des maréchaux et capitaine de Brest.

MARTIN DE LA LANDELLE, chevalier du Porc-Épic ou du Camail en 1448.

JACQUES DE CATONNET, chambellan du duc en 1454, et en 1457, homme d'armes de la compagnie du sire de Villeblanche.

JACQUES DE LESCOUET, une des quarante lances de la compagnie du maréchal de Malestroit.

JEAN MESCHINOT, une des trente lances de la compagnie du sire de Derval. Il était probablement fils d'autre Jean, écuyer du duc en 1405.

JEAN DU HOUX.

JEAN DE BELLOUAN, prit part en 1453 à l'expédition de Guyenne, et devint chevalier de l'Hermine en 1454.

PIERRE LE PARISY, homme d'armes de la compagnie du maréchal de Malestroit.

JEAN DU MUR, capitaine de Guingamp, homme d'armes de la compagnie du sire de Villeblanche.

PIERRE DE CLEUX.

JEAN DE KERVASIC, fut chambellan et maître d'hôtel du duc en 1455.

JEAN DE CHAMPAGNÉ, sr DE LA MONTAGNE, une des trente lances du sire de Derval.

GEOFFROI DE LA CHARONNIÈRE, homme d'armes de la compagnie de Jean de Laval, sr de la Rochebernard.

GUILLAUME DE ROSTRENEN, homme d'armes de la compagnie du sire de Villeblanche, fut chambellan en 1471.

JEAN DE KERGLAS, fut envoyé à Brest en 1451 avec d'autres gentilshommes pour s'opposer à la descente des Anglais.

PIERRE DE VILLEBLANCHE, prit part en 1453 à l'expédition de Guyenne.

HENRI OUILLIC, fut envoyé à Brest avec Guillaume de Rostrenen pour s'opposer à la descente des Français.

HENRI LE QUEN, fut envoyé à Brest avec Guillaume de Rostrenen, pour s'opposer à la descente des Français.

JEAN DE POHAIR.

JEAN DE BERTRY.

JEAN, sire DE PEILLAC, chambellan en 1450.

HERVÉ, sire DU JUCH, homme d'armes de la compagnie du sire de Villeblanche. Il fut aussi capitaine de Conq et chambellan du duc en 1425. Il obtint de ce prince, en 1427, des lettres d'État, pour aller combattre les Maures d'Espagne.

OLIVIER DE PENHOUET.

PIERRE DE KERLIVIER, écuyer tranchant de la duchesse.

JEAN DE VILLEBLANCHE, écuyer et chambellan.

GEORGES L'ÉPERVIER fut capitaine du Croisic et chevalier de l'Hermine en 1454.

JEAN DE ROUGÉ, dit le Galois, écuyer, conseiller et chambellan, en 1450, capitaine d'Ingrande et d'Auray, capitaine de vingt lances et de quarante archers.

JEAN RUFFIER, capitaine de Chantocé, capitaine de cinquante lances, prit part en 1453 à l'expédition de Guyenne et devint chambellan du duc et chevalier de l'Hermine en 1454.

PIERRE DE PLUFFRAGAN, fut aussi chambellan, maître d'hôtel du duc et chevalier de l'Hermine.

RAOUL DE BAGAR, en 1454, chambellan et maître d'hôtel du duc.

RAOULLET DE MUZILLAC, échanson du duc, homme d'armes de la compagnie du sire de Villeblanche en 1455.

ROLLAND DE LAUNAY.

PIERRE DE KERLOGUEN.

JEAN DE BUAT, chevalier, une des trente lances du sire de Derval.

JEAN DE COETQUEN, grand maître d'hôtel en 1484.

OLIVIER GIFFART, fut créé chevalier au siége de Montereau par le comte de Richemont, en 1437. En 1453, à la bataille de Castillon, il s'empara de la bannière du sire de Talbot, qui commandait l'armée anglaise. Il devint en 1453 chambellan du duc, en 1454 chevalier de l'Hermine, et en 1457 capitaine de cinquante lances.

EUSTACHE DE TRIEUC, homme d'armes de la compagnie du maréchal de Malestroit.

ALAIN LE VOYER prit part en 1453 à l'expédition de Guyenne. Il faisait partie en 1461 des cinquante et une lances de l'ordonnance du duc, commandées par Jean Blosset.

JEAN MORHIER, S^r DE VILLIERS, épousa une fille naturelle du duc.

JEAN EDER, chevalier de l'Hermine en 1454, et en 1461 une des cinquante et une lances de l'ordonnance, commandées par Jean Blosset.

RAOUL LE PORC, homme d'armes de la compagnie du sire de Lohéac en 1466.

GUILLAUME DE BOGAT, chambellan en 1454.

JEAN DU VERGER, vit ses biens confisqués en 1487, pour avoir embrassé le parti des Français.

GUILLAUME DU HOULE.

JEAN DE BOISÉON.

PIERRE DE COMENAN, une des 51 lances de l'ordonnance, sous le capitaine Jean Blosset.

RICHARD L'ABBÉ, chambellan en 1455.

OLIVIER DE TRÉAL.

JEAN MAULÉON, chambellan en 1455; il fut aussi trésorier du duc.

OLIVIER DE COETSAL, homme d'armes de la compagnie du maréchal de Malestroit.

GUILLAUME DE PENHOET.

JEAN D'AURAY.

JEAN THOMELIN.

DENIS GOUDELIN, une des trente lances du sire de Derval.

PÉAN GAUDIN, grand maître de l'artillerie en 1470.

JEAN DE LA LANDE, sr DE GUIGNEN, chambellan en 1454.

MAHÉ ROBERT.

BERTRAND DE LINIÈRES, chambellan en 1455.

JEAN DE SESMAISONS, chambellan en 1454, en 1464 homme d'armes de la compagnie du sire de Lohéac. Il fut pris en 1472 par les Français, qui l'imposèrent à une rançon de mille royaux, monnaie de Bretagne, outre un timbre de martre et six arbalètes de passe.

COETLOGON (le sire de), chambellan en 1454.

OLIVIER DE LEMBOUL.

CHARLES DU BOSCHET, chambellan en 1455, et en 1457 homme d'armes de la compagnie du maréchal de Malestroit.

CHARLES GUÉHÉNEUC, était en 1475 homme d'armes de la compagnie du sire de la Hunaudaye.

LOUIS DE PASSAVANT, chambellan en 1454.

1457. PHILIPPE DE MALESTROIT, capitaine des archers de la garde du corps, capitaine de Chantocé en 1459.

JACQUES RATAUD, capitaine de Mervent, chevalier de l'Hermine, fut aussi écuyer du comte de Richemont.

EUSTACHE DE L'ESPINAY, s^r DE TRIEUC, commissaire pour tenir les montres des nobles, en 1461 une des cinquante et une lances de l'ordonnance.

YVON DE TRÉANNA prit part à la bataille de Castillon en 1450, et fut en 1466 capitaine de quarante lances et de quatre-vingts archers, et en 1480 capitaine de Conq.

RAOUL PÉAN, en 1461 une des cinquante et une lances de l'ordonnance.

PIERRE DE LA JAILLE, en 1461 une des cinquante et une lances de l'ordonnance, prit part au tournoi donné à Nantes, en 1459.

JEAN BUDES, en 1461 une des cinquante et une lances de l'ordonnance.

GUILLAUME GRUEL, sans doute l'auteur de la *Vie du connétable de Richemont*, dont il fut l'écuyer.

PHILIPPE DAULON.

RENAUD DE VOLVIRE, prit part à la bataille de Formigny, en 1450. Originaire du Poitou.

JEAN L'ABBÉ, en 1461 une des cinquante et une lances de l'ordonnance.

JEAN, sire DE COETMEN, capitaine de Guingamp, chambellan en 1461.

OLIVIER DU CHASTEL.

JACQUES DU BOISRIOU, en 1461 une des cinquante et une lances de l'ordonnance.

GEOFFROI RUFFIER, en 1461 une des cinquante et une lances de l'ordonnance.

JEAN DE MUZILLAC-TREVALLY.

COLAS DE FONTENIOU.

JEAN LE BRUN, en 1461 une des cinquante et une lances de l'ordonnance.

PONS (le bâtard de), gentilhomme étranger à la Bretagne.

MÉRI DE CHAUMONT, gentilhomme étranger à la Bretagne.

HERVÉ GARLOT, chevalier de l'Hermine, gentilhomme de la cour de Bourgogne, capitaine de Conq en 1498.

ÉON LE SAUVAGE, s^{r} DU PLESSIS-GUERRIFF, chevalier, en 1461 une des cinquante et une lances de l'ordonnance, capitaine de Clisson en 1464.

ALAIN DE LA ROCHE, en 1461 une des cinquante et une lances de l'ordonnance.

JEAN DE LA BOESSIÈRE.

HECTHOR DE MÉRIADEC, en 1461 une des cinquante et une lances de l'ordonnance.

ANDRÉ GIRON.

JEAN DE SAVONNIÈRES.

PHILIPPE DU QUELLENEC.

JEAN DU HALLAY, homme d'armes de la compagnie du s^{r} de la Hunaudaye en 1461.

NICOLAS TRÉGUER, chevalier, chambellan en 1454, homme d'armes de la compagnie du sire de Villeblanche.

ARTHUR DU PAN, homme d'armes de la compagnie du maréchal de Malestroit.

JEAN DE VANNES.

ROBERT DE LA TRIBOUILLE.

GUILLAUME DE LOUVEDOY.

GUILLAUME DU BREIL.

TANGUY DE KERMAVAN, chambellan en 1471.

ÉVEN LE SÉNÉCHAL.

JEAN DE LA TOUCHE, une des quarante lances du maréchal de Malestroit.

FRANÇOIS L'ÉPERVIER, en 1461 une des cinquante et une lances de l'ordonnance.

JEAN DE KERSY, fut maître d'hôtel de la duchesse et commissaire pour tenir les montres des nobles.

BRÉZILLE.

GUILLAUME DU TIERCENT, une des cinquante et une lances de l'ordonnance.

ANTOINE DU GUÉ.

ARTHUR DE PORCON, chambellan en 1484, suivant du Paz, gentilhomme de la garde en 1498.

SÉVESTRE DU CHAFFAUT, chevalier du Porc-Épic ou du Camail en 1448, chevalier de l'Hermine et chambellan du duc en 1454.

GUILLAUME BARBASTRE, écuyer d'écurie de la duchesse.

YVON DE BEAULIEU, écuyer d'écurie de la duchesse.

ALAIN DANICHES, écuyer d'écurie de la duchesse.

GUILLAUME DU VAL, écuyer d'écurie de la duchesse.

LOUIS GARLOT, écuyer d'écurie de la duchesse, gentilhomme de Bourgogne.

LOUIS DU TERTRE, écuyer d'écurie de la duchesse.

EONNET DU BEZIT, écuyer d'écurie de la duchesse Ysabeau d'Écosse, veuve du duc François Ier.

BAZVALEN (le sr de), écuyer tranchant de la duchesse Ysabeau, veuve du duc François Ier.

RENAUD L'HUILIER.

JEAN DE LA SALLE, en 1453 une des lances de la compagnie de Richard de Bretagne, comte d'Étampes, fut capitaine d'Hennebont en 1464 et maître d'hôtel du duc en 1484.

1460. JEAN DE DOMAIGNÉ, en 1464 homme d'armes de la compagnie du sire de Lohéac.

JEAN MALESCOT.

1466. JEAN JEGADO, capitaine de quatre-vingts lances et de cent quatre-vingts archers.

PERROT D'AYDIE, homme d'armes de la compagnie de cent lances d'Odet d'Aydie, sire de Lescun, comte de Comminges, sr de Lautrec, parent de Marguerite de Foix, qui devint duchesse de Bretagne en 1471.

GUYOT DE NOAILLES, gentilhomme étranger à la Bretagne.

JEAN MARESCOT, une des cinquante et une lances de l'ordonnance.

RICHARD TESSART, étranger.

PIERRE DE CHOISEUL, dit CLERMONT, gentilhomme étranger, au service du duc, homme d'armes de la garde en 1480.

JACQUES DE ROSNYVINEN.

JEAN TIERCELIN, gentilhomme venu en Bretagne avec le sire de Lescun.

JEAN SÉBELINE, étranger.

CARDIN DES MARAIS, étranger.

ANDRÉ DE VILLEQUIER, sr DE MONTRÉSOR, époux d'Antoinette de Magnelais, maîtresse du duc.

HAMON DE KERGADIOU.

JEAN DE ROBIEN, homme d'armes de l'ordonnance, capitaine de Nantes en 1490. Il descendait de Jacques Boschier, chevalier anglais, fixé en Bretagne en 1212, par suite de son mariage avec Jeanne d'Avaugour, dame de Robien.

PERROT DE LA RUE.

JEAN DE LAUNAY, capitaine de vingt lances et de trente archers en 1480.

1471. BARNABÉ GIFFART, commissaire pour tenir les montres de Dinan en 1482, capitaine de Fougères et lieutenant de la compagnie de cinquante lances commandées par Bertrand du Parc.

JACQUES LE MOINE, lieutenant du maréchal de Rieux en 1477, grand écuyer de Bretagne en 1488.

JEAN AGUILLON, commissaire pour tenir les montres de l'archidiaconé de Porhoët, fut envoyé à Vitré en 1484 avec vingt gentilshommes et vingt archers.

JEAN DE ROMILLÉ, commissaire pour tenir les montres de l'évêché de Rennes en 1477, lieutenant de Charles du Parc, capitaine de Fougères.

OLIVIER LE MOINE, homme d'armes de la garde, capitaine de Lesneven en 1476.

1475. LOUIS DE KERMENÉ, homme d'armes de la garde, commissaire pour tenir les montres des nobles.

GALHAUT CHAUCZON, en 1457, homme d'armes de la retenue du maréchal de Malestroit, commissaire pour tenir

les montres. Le duc confisqua ses biens en 1487, parce qu'il avait abandonné son parti pour celui des Français.

JEAN GUILLEMET, en 1461 une des cinquante et une lances de l'ordonnance, commissaire pour tenir les montres des nobles.

JACQUES DU PÉ, homme d'armes de la garde, commissaire pour passer la revue des gens du vicomte de Rohan.

FRANÇOIS MAULÉON, écuyer tranchant de la duchesse.

LOPEZ DE DICASTILLO, écuyer de la duchesse, gentilhomme espagnol.

PERROT DE GERA, étranger, écuyer de la duchesse.

JEAN DE BOHAL, écuyer de la duchesse.

GUILLAUME D'YRODOUER, écuyer de la duchesse.

ALAIN DU QUENGO, écuyer de la duchesse.

GUILLAUME DE MUZILLAC, écuyer de la duchesse.

FRANÇOIS DE LA SALLE, écuyer de la duchesse.

VINCENT MICHEL, écuyer de la duchesse.

JEAN DE LA LANDELLE, écuyer de la duchesse.

JEAN DES MOTTES, homme d'armes de la garde, commissaire pour tenir les montres.

1482. ALAIN DE COETQUELFEN, écuyer de la duchesse.

1483. HENRI LE PARISY, écuyer de la duchesse.

FRANÇOIS LE PARISY, fils du précédent, écuyer de la duchesse.

1484. PIERRE HUGUET, écuyer et maître d'hôtel de la duchesse, commissaire pour tenir les montres de l'évêché de Rennes.

CADORET, écuyer d'écurie de la duchesse.

1489. ALAIN DE COETGOUREDEN, écuyer de la duchesse, fut envoyé en ambassade en Angleterre avec Jean Scliczon.

PIERRE DE PLOUER, sr DE TRÉNEVALEUC, écuyer de la duchesse, homme d'armes de sa garde.

1498. ARTHUR DE LOYON, écuyer tranchant de la duchesse Anne, reine de France.

CHARLES L'ÉPERVIER, écuyer tranchant de la reine.

PIERRE DE PIEDOUAUT, écuyer tranchant de la reine.

PIERRE DE SAINT-GILLES, sr DE BETTON, écuyer d'écurie de la reine, homme d'armes de sa garde.

GILLES DE TEXUE ou TISSUE, chevalier, écuyer d'écurie de la reine, homme d'armes de sa garde, capitaine de Brest et capitaine de vingt hommes d'armes et de quarante archers de la petite paye.

JEAN DE MIRAUMONT, écuyer d'écurie de la reine, étranger.

HUGUES DE SAINT-MARCEL, écuyer d'écurie de la reine, étranger.

1506. LOUIS DE LONGUEVAL, écuyer d'écurie de la reine, étranger.

RAOUL TOURNEMINE, écuyer d'écurie de la reine, prit part en 1488 à la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier, et en 1495 à celle de Fornoue, où il fut armé chevalier. Il était en 1498 homme d'armes de la garde de la reine.

1507. GUILLAUME DE HUMIÈRES, écuyer tranchant de la reine. Il remplit les fonctions de premier panetier au couronnement du dauphin François III, duc de Bretagne, qui eut lieu à Rennes en 1532. Originaire de Picardie.

1532. N. DE LA ROQUE, écuyer du dauphin François III, duc de Bretagne, créé chevalier par ce prince, lors de son couronnement à Rennes en 1532.

GRANDS MAITRES DE L'ARTILLERIE

DE BRETAGNE.

La charge de maître ou de grand maître de l'artillerie de Bretagne ne date que du XV[e] siècle. En France, il y a eu des maîtres de l'artillerie depuis le XIV[e]; mais ce n'est qu'à partir du commencement du XVII[e] que les maîtres de l'artillerie ont pris le titre de grand maître. Le grand maître de l'artillerie avait la surintendance sur tous les officiers de l'artillerie, faisait exécuter les travaux aux siéges des villes et places, avait, en en mot, sous sa juridiction tout ce qui concernait l'artillerie.

1431. ROLLAND DE SAINT-POU, chevalier, chambellan du duc, était maître de l'artillerie de Bretagne en 1431, d'après un compte d'Auffroy Guynot, trésorier. Il prit part la même année, avec dix hommes d'armes et quatorze archers, au siége de Pouencé. D'autres comptes du trésorier du duc nous apprennent qu'il fut en 1409 maître de la fauconnerie, et en 1421 un des cent hommes d'armes de la garde. Cette maison remonte à Raoul de Saint-Pou, mentionné au nombre des écuyers de la compagnie de Bertrand du Guesclin, dans une montre du 1[er] mai 1371; Olivier figure parmi les écuyers de la compagnie d'Olivier du Besso en 1378; Jacques fut créé chevalier de l'Hermine en 1455; Jean, sire

de Saint-Pou, fut un des seigneurs bretons qui ratifièrent le traité de Senlis en 1475. Ce nom est aussi orthographié Saint-Poul et Saint-Pol. Alain de Saint-Pol est cité par Froissart au nombre des chevaliers bretons qui prirent part à la bataille de Cocherel en 1364, à celle de Montiel en Espagne en 1367, et à celle de Chisey en 1372; messire Jean de Saint-Pol fut, suivant d'Argentré, un des capitaines bretons qui, en 1376, assiégèrent Mortagne, défendu par les Anglais; Robert de Saint-Pol était maître de la fauconnerie du duc en 1417. Maison éteinte.

1456. JEAN UGUET est qualifié chevalier, conseiller, chambellan et grand maître de l'artillerie, dans un règlement du duc Pierre II pour l'artillerie, rappelé dans les ordonnances de l'an 1471 du duc François II, pour les montres générales. Le duc Pierre II étant mort en 1459, c'est donc avant cette époque que Jean Uguet était grand maître de l'artillerie. Il existe en Bretagne plusieurs familles appelées Uguet ou Huguet; celle-ci, qui a été maintenue en 1669, portait, d'après le *Nobiliaire de Bretagne : d'azur à trois têtes de léopard arrachées et lampassées d'or.*

1459. Messire JEAN L'ABBÉ, chevalier, autrefois maître de l'artillerie, est ainsi qualifié dans un compte de l'an 1461 d'Olivier Le Baud, trésorier des guerres. Cette date nous montre que Jean l'Abbé remplaça Jean Uguet dans la charge de maître de l'artillerie. Dans le même compte, Olivier de Quélen, qui était grand maître de l'artillerie depuis l'an 1460, n'est cependant qualifié que maître de l'artillerie, ce qui ferait croire que ces deux dénominations sont synonymes. Jean l'Abbé était, en 1454, chambellan du duc et chevalier de l'Hermine. Il existe en Bretagne plusieurs

familles du nom de l'Abbé; nous ignorons à laquelle appartenait le maître de l'artillerie.

1460. OLIVIER DE QUÉLEN, chevalier, chambellan du duc François II, fut institué par ce prince, par lettres données à Nantes le 7 janvier 1460, grand maître de son artillerie, ainsi que capitaine-général et gouverneur des francs-archers, arbalétriers et élus des évêchés de Bretagne. Il avait été créé en 1448, par le duc d'Orléans, chevalier du Porc-Épic ou du Camail, et en 1454, par le duc de Bretagne, chevalier de l'Hermine. Il fut aussi conseiller et ministre d'État des ducs Pierre II, Arthur III et François II, ambassadeur en Navarre, gouverneur de Ploërmel, de Dol et de Saint-Malo, et commissaire pour tenir les montres de Bretagne. Il rendit d'importants services au roi Charles VII contre les Anglais, se trouva en 1436 et années suivantes aux siéges de Creil, Beauvais, Châteaudun, Bray-sur-Seine, Bois-Malherbe, et fut au nombre des seigneurs que le roi Charles VII donna au dauphin, qui régna sous le nom de Louis XI.

Il existe en Bretagne deux maisons de Quélen, qui portent des armes différentes, mais qui ont peut-être la même origine. Les armes de celle à qui appartient Olivier de Quélen sont *d'argent à trois feuilles de houx de sinople*. Elle descend d'Eudes, témoin à une transaction du vicomte de Rohan en 1282. Les ducs de la Vauguyon, princes de Carency, pairs de France, appartiennent à cette maison. L'autre maison de Quélen porte *burelé d'argent et de gueules de dix pièces*. Elle a produit Éon, François, Cristophe et Jean, qui se croisèrent en 1248; les trois derniers furent tués à la bataille de la Massoure. Éon, marié à Catherine de Quintin, se croisa une seconde fois avec ses

quatre fils, Conan, Marc, Tristan et Yvon, dont les trois derniers moururent à Tunis en 1270; François fut tué à la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier en 1488. Ces deux familles ont été admises au siècle dernier aux honneurs de la cour. (D. Morice, D. Gallois, Moréri. *Noblesse de France aux croisades*, par Roger.)

1470. PÉAN ou PAYEN-GAUDIN, s^r DE MARTIGNÉ, fut grand maître de l'artillerie de Bretagne, comme nous l'apprend l'extrait des informations faites en 1470 sur la retraite du vicomte de Rohan en France. On y voit que Péan Gaudin, s^r de Martigné, grand maître de l'artillerie de Bretagne, y est accusé d'avoir été trouver le roi à Amboise et d'avoir accepté la charge de grand maître de l'artillerie de France. Tous les offices qu'il possédait lui furent en conséquence enlevés, entre autres, celui de capitaine de Jugon, qui fut donné, par lettres du 4 juin 1470, à Charles du Parc. Péan Gaudin est mentionné dans divers comptes de l'an 1454, au nombre des chambellans et écuyers du duc. Il assista comme témoin, en 1458, à l'hommage que le duc Arthur III rendit au roi de France, et fut nommé en 1460 garde de l'artillerie, dont Olivier de Quélen était alors grand maître. (Voyez chap. Grands maîtres de l'artillerie de France.)

1480. JEAN MAUHUGEON, écuyer, conseiller et chambellan du duc, et grand maître de son artillerie, est ainsi qualifié dans des lettres de ce prince données à Nantes le 7 juin... (l'année n'est pas indiquée), et que D. Morice, dans le tome III de ses *Preuves*, a placées à la date de 1487. Mais ces lettres sont antérieures à cette époque, et peut-être de 1477; car nous voyons dans un extrait du compte d'Yvon Millon, trésorier, comprenant les années 1481 et 1482, que

Bertrand du Parc, nommé maître de l'artillerie après la mort de Jean Mauhugeon, exerçait en 1482 cette charge. En 1475, Jean Mauhugeon était maître de l'artillerie, capitaine de Vannes et capitaine-général des francs-archers des évêchés de Rennes, Saint-Malo et Dol. Pierre, son frère, fut aussi capitaine des francs-archers de l'évêché de Rennes. On trouve antérieurement : Jean, archer dans une montre de 1356; autre Jean, en 1419 au nombre des gens de la retenue de Bertrand de Dinan, maréchal de Bretagne; Geoffroi, chevalier de l'Hermine en 1454. Famille éteinte.

481. BERTRAND DU PARC fut nommé maître de l'artillerie en 1481, après la mort de Jean Mauhugeon, ainsi que nous l'avons dit à l'article précédent. Le duc l'appelle son bien amé et féal chambellan, son capitaine de Fougères et maître de son artillerie, dans une commission du 17 mai 1482, dans laquelle il lui donne l'ordre de visiter quelques places fortes du duché. Il fut un des commissaires désignés en 1476 pour tenir les montres de l'évêché de Vannes. On voit en 1473 Bertrand du Parc, écuyer, capitaine de gens d'armes, servir de pleige et caution à Henri du Parc, institué capitaine d'Hennebont. Le *Nobiliaire de Bretagne* mentionne quatre familles du Parc, auxquelles il attribue des armes et des origines différentes ; suivant lui, Bertrand du Parc, maître de l'artillerie de Bretagne, appartiendrait à celle qui est connue aujourd'hui sous le nom de du Parc de Locmaria et qui porte *d'argent à trois jumelles de gueules*, armes d'Alain du Parc, un des écuyers de la compagnie d'Olivier de Clisson, en 1375.

487. JEAN LE BOUTEILLER, sr DE MAUPERTUIS, chevalier de l'Hermine, figure comme témoin avec la qualité de

maître de l'artillerie dans des lettres du duc, du 6 septembre 1487, portant érection en baronnie d'États, de la terre de la Hunaudaye. Jean le Bouteiller fut en outre chambellan du duc, capitaine de 20 archers de la seconde garde du corps, capitaine de Dol, et en 1496, conseiller du roi.

Cette maison tirait son nom de la charge héréditaire de bouteiller des évêques de Dol, qu'elle exerçait dès le XIe siècle ; ses armes, d'après un sceau de l'an 1261, étaient *une amphore*, symbole de son office. Mais ces armes ont varié, comme celles de toutes les familles anciennes ; celles déclarées par les le Bouteiller de Maupertuis à la réformation de 1669, furent *d'argent à la bande fuselée de sable*. Il existe d'autres familles du même nom en Bretagne.

1487. LOUIS DE LA HAYE était maître de l'artillerie de Bretagne au mois d'octobre 1487, d'après un extrait des registres de la chancellerie, comprenant les années 1487 et 1488. Il fut aussi, d'après les mêmes registres, gouverneur du comté de Montfort et chambellan du duc. Ce prince l'envoya en 1487 avec plusieurs autres seigneurs auprès du roi, pour négocier la paix avec lui. La reine Anne, duchesse de Bretagne, lui donna en 1501 la charge de maître d'hôtel, pour le dédommager de son gouvernement de Montfort. Il existe en Bretagne beaucoup de familles de ce nom ; nous ignorons à laquelle appartenait Louis de la Haye.

1488. JEAN DU LISCOET ou DE LESCOET, s^r^ DE VILLEPIE, car ce nom est orthographié de ces deux manières dans les registres de la Chancellerie, fut institué en 1488 maître de l'artillerie de Bretagne et capitaine des francs-archers du duché. On le trouve en 1482 au nombre des cinquante

hommes d'armes de la garde du duc. Il s'empara en 1489, avec Gilles de Tréziguidy, Olivier de Chef-du-Bois et Pierre de Rosserf, s[r] du Bois de la Roche, d'Olivier, sire de Pluscallec, qui tenait le parti des Français, et qui fut obligé de leur payer rançon. Les registres de la chancellerie nous apprennent encore que Jean de Lescoët fut aussi, en 1487, maître des Eaux et Forêts de Saint-Aubin-du-Cormier, connétable de Rennes, et, en 1498, homme d'armes de la garde de la duchesse Anne, reine de France.

Le *Nobiliaire de Bretagne* attribue Jean de Lescoët, maître de l'artillerie, à la famille de Lescoët, qui porte *de sable à l'épervier d'argent, armé, longé et grilleté d'or, accompagné de trois coquilles d'argent.*

1508. THOMAS D'ESTUER, chevalier, maître de l'artillerie de Bretagne, est compris pour une pension de 400 livres dans un compte de l'an 1508, de Jean de l'Espinay, trésorier. Il fut aussi en 1491 un des cinquante gentilshommes de la garde de la reine Anne, et en 1506 échanson de cette princesse. Thomas d'Estuer descendait de Jean Cadoret, qui épousa en 1451 la fille unique et héritière de Jean d'Estuer, chambellan du duc, à condition d'en prendre le nom. La famille de Cadoret a été maintenue en 1670 sous le nom d'Estuer. Elle est connue depuis Olivier Cadoret, écuyer, témoin dans un acte de l'an 1282, relatif à un retrait lignager fait par Jean Savour, bourgeois de Loudéac ; autre Olivier figure parmi les écuyers de la compagnie de Geoffroi Budes, dans une montre de 1371 ; Louis est mentionné parmi les écuyers de la compagnie de Jean de la Rocherousse dans une montre de 1415 ; Guillaume servait avec seize écuyers et quatre archers de sa chambre sous Tanguy du Chastel, prévôt de Paris et maréchal des guerres du

Dauphin, en 1421. Une autre famille du même nom a été maintenue en 1669 par les priviléges de la mairie de Nantes.

Thomas d'Estuer fut le dernier grand maître de l'artillerie de Bretagne. Une branche de la maison d'Estuer se fixa, en 1400, en Saintonge, où elle acquit la seigneurie de Saint-Mégrin ; c'est à elle qu'appartenait le favori d'Henri III, tué en 1578 par le duc de Guise (D. Morice. *Nob.* de Courcy).

GRANDS VENEURS DE BRETAGNE

Le chef de la vénerie du duc fut appelé d'abord maître de la vénerie, et ensuite grand veneur de Bretagne. Le titre de grand veneur de France ne date que du XVe siècle, et remplaça celui de maître de la vénerie du roi.

1403. EON GUILLEMET est compris, comme maître de la vénerie du duc, dans un compte de l'an 1403, d'Hervé Guyomarou, trésorier, et dans divers autres comptes. La famille de Guillemet est connue depuis Olivier Guillemet, un des écuyers de la compagnie d'Olivier de Clisson, en 1379; Jean, écuyer du duc en 1444, faisait partie en 1451 des cinquante et une lances de l'ordonnance du duc. Famille éteinte.

1413. HENRI LE PARISY, chevalier, est mentionné comme maître de la vénerie du duc, dans un compte de l'an 1413, du trésorier Eder, et dans plusieurs autres comptes; il fut aussi en 1419 grand maître des Eaux et Forêts de Bretagne, et prit part au siége de Pouencé en 1431. Il était probablement fils d'Henri le Parisy, chevalier, qui ratifia le traité de Guérande en 1381. Le plus ancien de ce nom, dont

nous ayons connaissance, est Jean le Parisy, évêque de Vannes en 1312 ; Pierre et François sont mentionnés parmi les écuyers du duc dans des comptes des trésoriers de Bretagne des années 1452 et 1484. Famille éteinte.

1417. JEAN DE CHEFDUBOIS DE BRULLÉ, maître de la vénerie du duc, est ainsi qualifié dans un extrait des *Ordonnances de l'hôtel* de ce prince, où on lit ce qui suit : *Jean de Chefdubois de Brullé, maître de la vénerie de Monsieur, tiendra à la vénerie sur ses gages douze lévriers, vingt-quatre chiens communs, quatre varlets à cheval et deux à pied.* Henri le Parisy, que Jean de Chefdubois avait remplacé en 1417, fut réintégré en 1419 dans l'office de maître de la vénerie du duc. Il existe en Bretagne plusieurs familles appelées Chefdubois; celle des Chefdubois de Brullé est éteinte. Ses armes étaient, d'après le *Nobiliaire* de M. de Courcy, *écartelé au 1 et 4, d'argent au lion de gueules ; au 2 et 3 d'azur à l'épervier d'argent,* qui est Bruslé. M. de la Grasserie donne dans son *Armorial* à cette famille des armes différentes ; selon lui, elles seraient : *de gueules au greslier d'argent enguisché de gueules ;* cri de guerre : *Penhoët.*

1431. TRISTAN DE LA LANDE est mentionné dans un compte de l'an 1431, d'Auffroy Guynot, trésorier, où on lit ce qui suit : *Maistres de la fauconnerie et de la vennerie. Alain de Duaut, à présent maistre de la Fauconnerie, 1430. Tritan de la Lande, fils dudit Tritan de la Lande, à present de la vennerie du duc, 12 juillet 1431.* Tristan de la Lande, maître de la vénerie, fut aussi en 1425 chambellan du duc. Il est appelé Tristan de la Lande, chevalier, s[r] de Guignen, dans le traité d'Ancenis, qu'il ratifia en 1470 avec

plusieurs autres grands seigneurs de Bretagne. Son père, Tristan de la Lande, s[r] de Guignen, fut grand maître d'hôtel de Bretagne en 1413. Le sceau de ce dernier, ainsi que celui de Guillaume de la Lande, un des écuyers du combat des Trente, sont gravés dans les *Planches* de D. Morice[1], le premier sans date, et le second, avec celle de 1365. Tous les deux représentent *un écu chargé de trois écussons ;* le sceau de Guillaume de la Lande est en outre chargé *d'une pique posée en bande, la pointe en haut,* comme brisure. Cette conformité d'armoiries ne permet guère de douter de la parenté des la Lande de Guignen avec le combattant des Trente. Cette famille est éteinte; il en existe d'autres du même nom en Bretagne.

1436. JEAN D'AURAY est compris, comme maître de la vénerie et de la fauconnerie du duc, dans un compte de l'an 1436, de Jean d'Ust, trésorier. La maison d'Auray est connue depuis Jestin d'Auray, témoin dans une charte du duc Conan III en 1134; messire Lancelot d'Auray faisait partie des chevaliers et écuyers qui accompagnèrent le duc dans son voyage en France en 1418; Olivier fut écuyer du duc en 1452; Jean est mentionné en 1474 parmi les hommes d'armes de l'ordonnance du duc. D'après le *Nobiliaire de Bretagne* de M. de Courcy, Jean d'Auray, fils du maître de la vénerie du duc, devint chambellan du roi Louis XI, et s'établit en Normandie, par suite de son mariage avec Jeanne de Meulent, baronne de Saint-Poix.

1452. GUY DE LA CHAPELLE est mentionné sous le nom de Guy de Molac, comme maître de la vénerie et de la faucon-

[1] Ce sceau figure dans les *Planches* de D. Morice, parmi d'autres sceaux de la fin du XIV[e] siècle.

nerie, dans un état de la maison du duc, de l'an 1452. Guy de Molac était fils de Jean de la Chapelle, sr de Molac, chambellan du duc, ainsi que nous l'apprend un mandement de ce prince de l'an 1425. (Voyez chap. Maréchaux de Bretagne, article Olivier de la Chapelle).

BERTRAND DE LA MOUSSAYE, sr DE CARCOUET, fut grand veneur de Bretagne et commissaire de l'arrière-ban de l'évêché de Saint-Brieuc en 1443, suivant la généalogie produite en 1669, devant les commissaires de la réformation de la noblesse de Bretagne. Bertrand de la Moussaye ne figure pas dans les nombreux états de la maison des ducs, donnés par D. Morice dans les *Preuves* de son Histoire de Bretagne, et cette circonstance nous fait regretter de n'avoir pas trouvé un autre titre à l'appui de la qualité donnée à Bertrand de la Moussaye dans la généalogie précitée, qui, d'un autre côté, ne fait aucune mention d'Amaury de la Moussaye, qui fut grand veneur de Bretagne en 1484.

La maison de la Moussaye est issue de celle de Penthièvre, ainsi que nous l'apprend une charte de l'an 1270, rapportée dans les *Preuves* de D. Morice, et dans laquelle Olivier de la Moussaye, écuyer, est qualifié *primogenitus Guillelmi de Pentherrie.* Parmi les personnages qu'a produits la maison de la Moussaye, nous citerons Raoul, chevalier, croisé en 1248 ; Bertrand, tué à la bataille de Mons-en-Puelle en 1304 ; Geoffroi, qui, ayant repoussé les Anglais à Dol en 1339, reçut à cette occasion du duc Jean III la devise *Honneur à Moussaye,* que sa famille a conservée ; Olivier, sr de Kergoët, tué à la bataille d'Auray en 1364 ; Alain, qui servait sous la bannière de du Guesclin avec deux chevaliers et vingt écuyers ; Raoul, évêque de Dol, etc. Cette maison a été admise en 1777 aux honneurs de la

cour. (D. Morice. La noblesse de France aux croisades. Musée de Versailles. *Nob.* de Courcy.)

457. JEAN TOURNEMINE, chevalier de l'Hermine, chambellan du duc, fut institué en 1457 grand veneur et maître de la vénerie, ainsi que nous l'apprennent les registres de la chancellerie. Il est souvent désigné par le seul nom de sire de Bolouy, nom orthographié aussi Botloy et Boloy. On voit dans le compte d'Olivier de Launay, pour l'année 1457, la mention suivante : *le sire de Bolouy, grand veneur.* M. Anatole de Barthélemy, qui, dans la *Revue historique et nobiliaire*, année 1872, a donné une généalogie de la maison de Tournemine, s'exprime ainsi en parlant de Jean de Tournemine : « Jean, fils de Jean II, s[r] de la Hunaudaye et » de Jeanne de Saffré, s[r] de Botloy, eut en partage la » seigneurie de la Guerche en Rays. Il mourut en 1477, » grand veneur de Bretagne. Il existe en Bretagne une » famille du nom de Botloy, qui, suivant certaines généa» logies non authentiques, descendrait de Geoffroi Tourne» mine, tué au siége de la Roche-Derrien en 1347, lequel » serait l'auteur des Botloy en Ploudaniel, qui auraient » quitté le nom de Tournemine en conservant les armes de » la famille. La réformation de 1669 donne la généalogie de » cette famille de Botloy, et décrit ses armes *écartelé d'or* » *et d'azur*, sans faire allusion à sa communauté d'origine » avec les Tournemine. Le premier de ces Botloy est Pierre, » conseiller du duc en 1426. »

Du Paz et Moréri ont donné des origines différentes à la maison de Tournemine, qui, suivant le premier, descend d'un seigneur anglais, surnommé Tournemine, qu'Henri, roi d'Angleterre, envoya avec une armée au secours de Conan, prince de Bretagne. Avec cette aide, Conan vainquit

son beau-frère Eudon et se fit couronner duc à Rennes en 1056. Pour reconnaître ce service, Conan fit épouser à Édouard Tournemine sa sœur Constance, et lui donna plusieurs belles terres et seigneuries, entre autres la vicomté de Pléhérel et la forêt de Lanmur, à présent de la Hunaudaye, appelée ainsi à cause d'un château que ce seigneur bâtit et auquel il donna ce nom.

Moréri, s'appuyant, dit-il, sur une tradition universellement reçue par tous les historiens de Bretagne et sur une charte de Saint-Aubin-des-Bois, que du reste il ne cite pas, prétend que la maison de Tournemine descend, non d'un seigneur anglais nommé Édouard, mais du comte Guillaume, frère de Henri II, roi d'Angleterre, qui vint au secours de Conan III, dit le Gros, comte de Bretagne, et s'établit en Bretagne après avoir épousé Constance, sa fille, qui lui apporta en dot les terres de Botloy, de Lezardrieux, de Carmelin, etc. Leur fils Geoffroi Tournemine, premier du nom, s[r] de Botloy, épousa Édie de Bretagne, fille unique par la mort de son frère, de Rivallon, comte de Lamballe.

Quelle que soit l'origine des Tournemine, leur alliance avec les comtes de Lamballe est prouvée par deux chartes, l'une de l'an 1214, insérée dans les *Preuves* de D. Morice, et l'autre de l'an 1238, faisant partie du cartulaire de Saint-Aubin-des-Bois. La première nous apprend que le duc de Bretagne et sa femme Alix, voulant mettre fin aux contestations qui existent entre eux et Olivier Tournemine, lui assurent, ainsi qu'à ses héritiers, la paisible possession de Pléhérel, de Landebihan et de la forêt de Lamballe, appelée Lanmur. Dans la seconde charte, Geoffroi Tournemine confirme les moines de Saint-Aubin-des-Bois dans tous les droits d'usage et autres, que les comtes de Lamballe, ses

ancêtres, leur avaient accordés dans les forêts de Lamballe et de Lanmur.

La maison de Tournemine a produit nombre de personnages distingués, parmi lesquels nous citerons Geoffroi, partisan de Charles de Blois, tué au siége de la Roche-Derrien, en 1347; Olivier, tué auprès de Charles de Blois à la bataille d'Auray, en 1364; Pierre et Jean, s[rs] de la Hunaudaye, chevaliers bannerets, compagnons d'armes de du Guesclin et de Clisson; Jean, tué au combat des Bas-Courtils, livré aux Anglais en 1427; Gilles, s[r] de la Hunaudaye, chevalier de l'Hermine en 1454, et qui, à la tête d'un corps de troupes bretonnes, contribua au gain de la bataille de Castillon en 1453; Jean, sire de Bolouy, grand veneur de Bretagne, chevalier de l'Hermine; François, baron de la Hunaudaye, connétable héréditaire de Normandie, lieutenant-général pour le duc François II dans les évêchés de Saint-Malo et de Saint-Brieuc; Raoul, sire de la Guerche, fait chevalier par le roi Charles VIII à la bataille de Fornoue, en 1495; Georges, baron de la Hunaudaye, qui eut une grande part à la victoire remportée sur les Vénitiens en 1509, par le duc de Ferrare, allié au roi Louis XII; Jean, s[r] de la Guerche, ambassadeur de Louis XII en Hongrie, où il se distingua dans plusieurs combats contre les Turcs; René II du nom, baron de la Hunaudaye, chevalier de l'ordre du roi, son lieutenant-général en Bretagne, tué au siége de Rouen en 1591. René-Guy, comte de Tournemine, dernier descendant de cette noble et antique race, mourut des blessures qu'il avait reçues à la bataille de Malplaquet en 1709.

1470. JEAN DE TRÉLAN aurait été grand veneur de Bretagne, d'après la généalogie produite par la famille de Francheville à la réformation de 1669. Suivant l'*Armorial* de M. de

la Grasserie, Pierre de Francheville, échanson de la duchesse Isabeau d'Écosse, accompagna cette princesse lors de son mariage avec François Ier, duc de Bretagne, en 1442; il épousa Marguerite, fille du seigneur de Trélan, capitaine du château de Sucinio et grand veneur du duc. Des lettres de naturalisation et d'anoblissement lui furent délivrées par le duc François II le 19 janvier 1477 [1]. Jean, son fils aîné, fut capitaine de Sucinio, après la mort du seigneur de Trélan. M. de Courcy, qui relate les mêmes faits dans son *Nobiliaire*, ajoute que Jean de Francheville fut capitaine de Sucinio en 1480. Cette date nous montre que Jean de Trélan était mort à cette époque, et comme Pierre de Maure est qualifié grand veneur de Bretagne dans des comptes des trésoriers de Bretagne des années 1474 et 1483, c'est donc avant l'an 1474 que Jean de Trélan aurait été grand veneur et peut-être même avant 1470, car, à cette époque, Jean de Maure était capitaine de Sucinio. Nous regrettons de n'avoir trouvé sur Jean de Trélan aucun document pouvant nous faire connaître à quelle époque il aurait été grand veneur. Il descendait de Jean de Trélan, un des écuyers de la compagnie d'Olivier de Clisson en 1375. Famille éteinte.

1474. PIERRE DE MAURE était grand veneur de Bretagne en 1474, d'après un compte de la même année du trésorier Landays. Il est qualifié par le duc des titres de *son amé et féal écuyer, Pierre de Maure, grand veneur de Bretagne,* dans des lettres du 1er avril 1483, concernant une remise de rachat à François le Parisy. Il fut, en 1470, capitaine de Sucinio, et ratifia avec plusieurs autres seigneurs bretons,

[1] Il ne faudrait pas inférer de ces lettres d'anoblissement que Pierre de Francheville ne fut pas gentilhomme; elles n'eurent sans doute d'autre but que de le mettre à même de jouir sans contestation de tous les droits attribués aux nobles de Bretagne.

en 1475, le traité de Senlis. La terre de Maure était une des bannières de Bretagne. Jean de Maure, chevalier, vivait en 1241 ; Jean, son fils, aussi chevalier, portait, d'après un sceau de l'an 1298, *de gueules au croissant de vair*. Cette maison, qui est éteinte, a produit d'autres chevaliers que l'on trouvera mentionnés dans cet ouvrage, des chambellans des ducs, des capitaines d'hommes d'armes, etc.

1484. AMAURY DE LA MOUSSAYE, S[r] DE LA MOUSSAYE, est qualifié chevalier, chambellan du duc et grand veneur, dans un extrait des registres de la chancellerie, commençant le 1[er] octobre 1484. Il fit partie, en 1461, des cinquante et une lances de l'ordonnance du duc, et fut, en 1469, un des commissaires désignés pour tenir les montres générales de l'évêché de Saint-Brieuc.

1488. ARTHUR L'ÉPERVIER, S[r] DE LA BOUVARDIÈRE, fut institué grand veneur de Bretagne à la place d'Amaury de la Moussaye, le 21 octobre 1488, d'après les registres de la chancellerie; il était encore grand veneur en 1508. Il fut, en 1488, capitaine de Nantes pendant l'absence du prince d'Orange, en 1489 capitaine de vingt-cinq lances, et en 1490 chambellan du duc. Il avait épousé la fille du fameux ministre Landays. Arthur l'Épervier descendait de Jean l'Épervier, un des écuyers de la compagnie de Thomas de Quélen en 1380; Pierre ratifia, en 1381, le traité de Guérande; Charles était grand maître des monnaies de Bretagne en 1430; Robert fut chevalier de l'Hermine en 1454, capitaine de Guérande et chambellan du duc; Georges, père du grand veneur, fut aussi chevalier de l'Hermine et chambellan du duc. Famille éteinte.

1508. JEAN DE SAINT-AMADOUR figure comme grand veneur de Bretagne, dans un compte de l'an 1508, de Jean de l'Espinay, trésorier. Il est qualifié chevalier, vicomte de Guignen et seigneur de la Ragotière, dans un édit du roi François Ier du mois de mai 1534, portant création de quatre officiers des eaux et forêts, au nombre desquels le seigneur de Saint-Amadour est nommé. Il était, en 1498, capitaine des cent archers de la garde de la duchesse Anne, reine de France. Suivant le P. du Paz, il fut armé chevalier par le roi Charles VIII à la bataille de Fornoue, et assista à treize batailles rangées, ainsi que le rappelle une inscription placée sur son tombeau dans l'église de Guignen, où il est représenté à genoux :

Quand mort l'homme saisist, meint le cuide aux ténèbres,
Alors pour luy faict-on en pleurs les iours funèbres.
Mais s'il fut bien vivant, telle mort lui est vie,
Et fin de tous ennuis, de travaux et d'envie,
Puis renommée et loz, bon bruit de ses bienfaicts,
Le rendent par mémoire entre les plus parfaicts.
Ci gist par telle mort haut et puissant seigneur
Jean de Saint-Amadour, chevalier plein d'honneur,
Vicomte de Guignen, sieur de Toiré, notable,
Grand veneur de Bretagne, iusticier équitable.
Prudence l'a conduict à prouesse venir,
Et prouesse à honneur l'a bien faict parvenir.
Au service a été de quatre rois de France,
Sous lesquels en tous faicts a eu mainte souffrance.
Treize batailles veid, et y fut en personne,
Où il ne fit deffaut, car tel bruit de luy donne.
Il étoit renommé sur tous autres gendarmes,
Pour les actes hardis qu'a faict en maints alarmes.
Le roy Charles le fist de sa main chevalier
A Fornoue, où il fist maint craintif rallier.
Pour oultre l'exceller, ainsy comme on remembre,
Le fist des gentilshommes principaux de sa chambre.
A la bataille extrême contre les Vénitiens,
Le roy Louis douzième avecques tous les siens,
Sauva par sa personne et prouesse bellique
Où tous les ennemis furent mis sous la picque.
A l'estrif de Ravenne, au champ Sainte-Brigitte,

En vray gendarme fust puissant, fort et rigide.
En actes tels et meints par soixante quinze ans
A vescu sans reproche, et puis l'an mil cinq cens
Trente et huit en juillet sixième il décéda.
Aussi à ses postères tel exemple il donna.
Partant tous nobles cœurs qui voyez cette lame
Priez au créateur qu'il en reçoive l'âme.

La maison de Saint-Amadour est originaire d'Anjou, où est située la terre de ce nom. Foulque de Saint-Amadour s'établit en Bretagne et épousa, vers l'an 1380, Guillemette de Châteaugiron, dame de Tizé; Guy, écuyer de l'hôtel du comte de Richemont, épousa Jacquette de Malestroit; Guillaume, fils des précédents, s[r] de Saint-Amadour, de Tizé et de la Ragotière, eut de Marguerite de Québriac : 1° François, s[r] de Saint-Amadour, de Tizé et de la Ragotière, en 1488 capitaine de Saint-Aubin-du-Cormier et chambellan du duc; 2° Jean, grand veneur de Bretagne, qui épousa Marguerite d'Elbiest, dame de Thouaré et de Trémorble. Famille éteinte.

La charge de grand veneur de Bretagne fut conservée après la réunion de la Bretagne à la France en 1532. Il n'entre pas dans le plan de notre ouvrage, qui ne concerne que le duché de Bretagne, que nous donnions une liste de ces grands veneurs; nous citerons seulement parmi ceux qui furent revêtus de cette dignité : Marc de Carné, chevalier, s[r] de la Salle et de Cremeur, créé grand veneur et grand maître des eaux et forêts de Bretagne par lettres du roi Henri II, du 30 octobre 1548; Henri du Cambout, chevalier de l'ordre du roi, capitaine de cinquante hommes d'armes, grand veneur et grand maître des eaux et forêts de Bretagne en 1578; Jean et Pierre Cornulier, s[rs] de Lucinière, grands veneurs et grands maîtres des eaux et forêts en 1602 et en 1642.

GRANDS FAUCONNIERS

DE BRETAGNE.

La charge de maître de la fauconnerie de Bretagne ne date que du XVe siècle; vers le milieu du même siècle, ce titre fut remplacé par celui de grand fauconnier. En France on trouve des maîtres de la fauconnerie dès le XIIIe siècle, mais ce ne fut qu'à partir du XVe siècle, que le nom de grand fauconnier leur fut donné.

1409. BERTRAND DE SAINT-GILLES, chevalier, et messire Rolland de Saint-Pou, sont mentionnés comme maîtres de la fauconnerie du duc, dans un compte de l'an 1409, de Jean, abbé de Saint-Mathieu, trésorier. Suivant D. Morice, Bertrand de Saint-Gilles fut sénéchal du Hainaut, et périt à la bataille d'Azincourt, en 1415. Cette maison est connue depuis Guillaume de Saint-Gilles, mentionné dans une donation faite en 1163, par Renaud de Saint-Melaine, son vassal, à l'abbaye de Savigné; Bertrand et Tison de Saint-Gilles, chevaliers, assistèrent avec les plus grands seigneurs de Bretagne, à la fondation de la ville de Saint-Aubin du Cormier, par le duc Pierre Mauclerc, en 1222; Hervé se croisa en 1248; Olivier, chevalier, fut tué à la bataille de Poitiers en 1356; Jean, chevalier, était capi-

taine de Saint-Aubin du Cormier en 1367. Le sceau de Bertrand de Saint-Gilles, qui vivait en 1367, représente *un écu d'azur, semé de fleurs de lys d'argent.* Cette famille a été maintenue en 1669 ; il en existe une autre du même nom, qui portait, d'après un sceau de l'an 1344, *d'azur à trois roses d'or, au franc canton chargé d'un léopard.*

ROLLAND DE SAINT-POU, chevalier, était, ainsi que nous l'avons dit précédemment, maître de la fauconnerie en 1409. Il fut aussi, en 1427, chambellan du duc, et en 1431, maître de l'artillerie. (Voy. chap. Grands Maîtres de l'artillerie.)

1418. ROBERT DE SAINT-POL, chevalier, est mentionné dans la *Réformation des ordonnances de l'hôtel du duc,* comme maître de la fauconnerie en 1418. Nous pensons qu'il appartenait à la famille de Saint-Pou, dont le nom est orthographié quelquefois Saint-Poul et Saint-Pol.

JEAN DE COETVENECH fut mis à la place de messire Robert de Saint-Pol, maître de la fauconnerie, le 1er juillet 1418 ; il était encore en 1423 maître de la fauconnerie. Messire Jean de Coëtvenech figure, en 1427, au nombre des chambellans du duc, et en 1431 au nombre des gens d'armes qui prirent part au siége de Pouencé. On trouve antérieurement un Jean de Coëtvenech, probablement père du précédent, parmi les chevaliers de la compagnie d'Olivier de Clisson, dans une montre du 1er août 1380. Famille éteinte.

1423. GUILLAUME LE VICOMTE fut maître de la fauconnerie du duc, d'après un compte de l'an 1423, de Jean Droniou, trésorier. Il existe en Bretagne plusieurs familles appelées Le Vicomte, nous ignorons à laquelle Guillaume Le Vicomte appartient.

1430. ALAIN DE DUAULT est mentionné, comme maître de la fauconnerie, dans un compte de l'an 1430, d'Auffray Guynot, trésorier. La famille de Duault, depuis longtemps éteinte, est connue depuis Alain de Duault, compris pour un legs de dix livres, dans le testament de Jean III, duc de Bretagne, en 1304; Guillaume figure parmi les écuyers de la compagnie d'Olivier de Clisson, dans une montre de 1380; Yvon servait avec dix écuyers, en 1415, dans la compagnie de Louis, s^r de Longuy; un sceau apposé à la quittance de ses gages représente *un lion.*

1436. JEAN D'AURAY était maître de la vénerie et de la fauconnerie du duc, en 1436, d'après un compte de Jean d'Ust, trésorier. Suivant le nobiliaire de M. de Courcy, le fils de Jean d'Auray, maître de la vénerie, nommé aussi Jean, devint chambellan du roi Louis XI, et épousa Jeanne de Meullent, baronne de Saint-Poix, en Normandie. (Voy. chap. Grands Veneurs.)

1452. GUYON DE LA CHAPELLE, dit GUYON DE MOLAC, figure sous ce nom, comme maître de la vénerie et de la fauconnerie, dans un Etat de la maison du duc, de l'an 1452. Il descendait de Guy de la Chapelle, s^r de Molac et de Pestivien, chambellan du duc et capitaine de Ploërmel en 1404, tué au siége de Saint-James de Beuvron en 1425. (Voy. chap. Maréchaux de Bretagne, art. Olivier de la Chapelle.)

1457. PIERRE LE PARISY est mentionné dans un compte de l'an 1457, d'Olivier le Roux, trésorier, où on lit ce qui suit : « *Vénerie et Fauconnerie :* le sire de Bolouy, grand veneur; Pierre le Parisy, fauconnier ». Cette dernière

expression remplace celle de *maître de la fauconnerie*, précédemment employée dans les comptes des trésoriers; car il est évident, d'après la rédaction d'Olivier le Roux, que Pierre le Parisy était à la tête de la fauconnerie, de même que le sire de Bolouy était le chef de la vénerie. Au reste, à partir de cette époque, le maître de la fauconnerie ne fut plus désigné que par le titre de grand fauconnier. Pierre le Parisy était fils de Henri, chevalier, maître de la vénerie et capitaine d'Auray en 1413, et petit-fils d'autre Henri, qui ratifia le traité de Guérande en 1380. Famille éteinte.

1460. JEAN DE ROHAN est qualifié grand fauconnier de Bretagne dans un compte du trésorier Landays, de l'an 1460; il fut aussi chambellan et écuyer du duc. C'est sans doute lui que D. Morice, dans sa généalogie de la maison de Rohan, indique comme étant mort sans alliance en 1505.

1487. MICHEL FERRON fut grand fauconnier de Bretagne en 1487, d'après un compte de Jean de l'Espinay, trésorier. Cette maison est connue depuis Guillaume Ferron, chevalier du Temple en 1160. Payen, chevalier, se croisa en en 1248; Geoffroi Ferron, chevalier, ainsi que Jean et Olivier Ferron, écuyers, sont cités par Froissart au nombre des gentilshommes bretons qui prirent part à la bataille de Cocherel en 1364; ce Geoffroi Ferron fut aussi connétable de Dinan; son sceau, gravé dans les *planches* de D. Morice, représente *un écu d'azur, avec six billettes d'argent, 3, 2 et 1, au chef de gueules chargé de trois annelets d'or.* Cimier: *une tête de cygne.* Support: *une jeune fille et un léopard.* Auffroy Ferron est mentionné parmi les chevaliers qui accompagnèrent le comte de Richemont dans son

voyage à Angers en 1424 ; d'autres gentilshommes de ce nom figurent dans les montres d'hommes d'armes. Cette maison s'est divisée en de nombreuses branches, dont les principales sont celles du Chêne, de la Sigonnière et de la Ferronnays ; plusieurs membres de cette dernière ont été admis, au siècle dernier, aux honneurs de la cour : elle compte des officiers généraux, un évêque de Saint-Brieuc, etc.

1489. GUILLAUME DE LASDESSEUR, dit Picot, est compris comme grand fauconnier de Bretagne, dans un compte de l'an 1489, de Jean de l'Espinay, trésorier ; il était encore grand fauconnier en 1506. Nous n'avons trouvé rien de relatif à la famille de Lasdesseur, sans doute étrangère à la Bretagne.

PREMIERS BOUTEILLERS ET PREMIERS ÉCHANSONS

DES DUCS DE BRETAGNE

Les termes de bouteiller et d'échanson sont synonymes; mais le premier fut le plus anciennement employé. En France, le titre de bouteiller de France date du XI[e] siècle; on lui a substitué plus tard celui de grand bouteiller et ensuite de grand échanson. Les ducs de Bretagne n'eurent que des premiers bouteillers et des premiers échansons; nous n'en avons pas trouvé mention avant le XV[e] siècle.

1416. GUILLAUME DU VAL est qualifié maître bouteiller du duc, terme équivalent à celui de premier bouteiller, dans le registre intitulé : *Réformation des ordonnances de l'hôtel du duc.* Il existe en Bretagne plusieurs familles appelées du Val; nous ignorons à laquelle Guillaume du Val appartient.

1417. PIERRE DE THOMELIN remplaça Guillaume du Val dans l'office de maître bouteiller du duc le 15 mars 1417. Il est appelé Pierre Tromelin, écuyer du duc et son premier

bouteiller, dans un compte de l'an 1430, d'Auffroy Guynot, trésorier; mais comme Pierre Thomelin ou Tuomelin figure avec la qualité de bouteiller du duc dans divers autres comptes des trésoriers de Bretagne, nous pensons que Thomelin est le véritable nom de ce premier bouteiller.

Suivant d'Argentré, la famille de Thomelin descendrait d'un capitaine anglais nommé Thomelin, qui aurait défendu en 1364, contre du Guesclin, le château de Trogoff. Nous ignorons ce qu'il peut y avoir de vrai dans cette assertion de d'Argentré, mais il est certain qu'antérieurement il y avait des Thomelin en Bretagne. Nous voyons, en effet, un Pierre Thomelin apposer son sceau à une charte de l'an 1295, concernant une vente faite au vicomte de Rohan par Henri de Kergoët, et un Guillaume Thomelin figurer parmi les écuyers de la compagnie de Jean de Beaumanoir dans une montre de l'an 1356. Olivier Thomelin, chevalier, qui passe pour avoir défendu le château de Trogoff, est mentionné comme témoin, avec plusieurs gentilshommes bretons, dans un acte de l'an 1368 relatif à l'hommage rendu par Guillaume le Sénéchal à son frère aîné; or, il n'est pas probable, si Olivier Thomelin eût été Anglais, qu'on l'eût appelé pour prendre part à un pareil acte. Ce qui aura peut-être trompé d'Argentré, c'est qu'Olivier Thomelin, qui avait embrassé le parti de Jean de Montfort, était capitaine du château de Trogoff, appartenant à un chevalier anglais nommé Roger David. Quoi qu'il en soit, Olivier Thomelin figure parmi les chevaliers bretons qui signèrent, en 1379, l'acte d'association de la noblesse bretonne pour repousser l'invasion française; il ratifia aussi, en 1380, le traité de Guérande. Son sceau, gravé dans les *Planches* de D. Morice, représente *un écartelé au 1 et 4 : d'azur à cinq billettes d'argent en sautoir ; au 2 et 3 : de gueules plein.* Un autre sceau, celui de Thébaud Thomelin, chevalier,

gouverneur d'Hennebont en 1389, représente *un écu d'argent chargé d'un sautoir de vair.* Olivier Thomelin, chambellan du duc, fils d'autre Olivier, dont nous avons parlé précédemment, fut tué au combat des Bas-Courtils en 1427. Nous trouvons ensuite Jean, chambellan du duc en 1455; Geoffroi, capitaine de Quimper en 1457; messire Olivier Thomelin, en 1489, un des commissaires désignés pour tenir les montres de Saint-Brieuc. Famille maintenue en 1670.

1449. ROLLAND DE CARNÉ est qualifié premier échanson du duc et maître d'hôtel de François, son fils aîné, dans la généalogie produite en 1669 devant les commissaires de la réformation de la noblesse de Bretagne. Par lettres du 26 septembre 1450, le duc Pierre II créa maître d'hôtel héréditaire, pour prendre rang immédiatement après le grand maître d'hôtel, son féal conseiller et chambellan Rolland de Carné, chevalier, s[r] de Carné et de la Touche.

1454. JEAN DE MUZILLAC est mentionné comme premier échanson du duc dans un État des ordonnances de ce prince, de l'an 1454, pour le paiement des officiers de sa maison. Jean de Muzillac fut aussi capitaine de Guérande en 1435, ainsi que chambellan et écuyer du duc en 1454. On trouve antérieurement : Alain, croisé en 1248; Jean, écuyer de l'hôtel du duc, qui ratifia en 1381 le traité de Guérande; Olivier, capitaine du château de l'Isle en 1402. Famille éteinte.

1469. JEAN DU FOU figure comme premier échanson du duc dans une décharge donnée par ce prince au roi le 7 août 1469, au sujet de certaines lettres que le duc avait en dé-

pôt. Il existe en Bretagne plusieurs familles appelées du Fou; nous ignorons à laquelle Jean du Fou appartient.

1498. GILLES DE KERMENÉ, que la reine Anne, duchesse de Bretagne, appelle *son amé et féal chevalier et premier échanson* dans des lettres données au Mans le 3 septembre 1498, fut chargé par elle de prendre possession de la ville de Saint-Malo, qui, d'après l'ordre du roi, devait lui être rendue. Gilles de Kermené était, en 1498, capitaine de cette ville et homme d'armes de la garde de la reine. Il remplissait encore en 1506 la charge de premier échanson. Nous citerons parmi les gentilshommes appartenant à cette famille, dont ne fait mention aucun armorial : Louis de Kermené, commissaire pour tenir les montres de l'évêché de Vannes en 1474, et en 1480 homme d'armes de la garde du duc; Rolland, à qui le duc fit don, en 1488, des biens confisqués sur Mathurin le Veneur; Alain, homme d'armes de la duchesse Anne, reine de France, en 1492; René, s^r de la Touche, du Plessis et de Brondineuf, qui épousa, en 1519, Péronnelle de Coëtquen.

1507. GUY D'ESPINAY, s^r DE SEGRÉ, DES ESCURES et DE SANDRICOURT, accompagna, suivant du Paz, Louis XII à la conquête du Milanais, et devint, en 1507, grand échanson de la reine Anne, duchesse de Bretagne, et ensuite de la reine Claude de France. Il était, d'après le même auteur, aussi adroit chevalier que versé dans les lettres grecques et latines. Nous regrettons que du Paz, comme cela lui arrive trop souvent, n'ait appuyé d'aucun titre le fait qu'il avance, et cela d'autant plus, que nous n'avons trouvé rien de relatif à la charge de grand échanson de la reine, ni à Guy d'Espinay, dans les États de la maison de cette princesse, relatés dans les *Preuves* de D. Morice.

BOUTEILLERS ET ÉCHANSONS

DES DUCS ET DES DUCHESSES

1405. JEAN L'ARCHER, bouteiller du duc. Il figure parmi les archers de la compagnie du bâtard de Quintin, dans une montre de 1411.

GUILLAUME BAYE, échanson.

RENAUD CHESNEL, échanson.

ROBERT SORIN, bouteiller, capitaine du Croisic et trésorier du duc.

1409. GUILLAUME LE GAUT, bouteiller.

BRIANT DE MONTFORT, bouteiller.

1412. PERROT JOUÉ, bouteiller du duc et de la duchesse.

ÉTIENNE DU CAMBOUT, capitaine de Moncontour, échanson. (Le P. Anselme.)

1414. JEAN PÉRIOU, écuyer, échanson et trésorier du duc, fut, en 1402, capitaine de Lesneven.

PIERRE BERRUYER, bouteiller.

ÉON DE KERNIGUEN, bouteiller.

PIERRE HUREL, bouteiller du duc et de la duchesse.

JEAN DE BEAUMANOIR, bouteiller.

1420. GUILLAUME DE JOUÉ, bouteiller.

JEAN PINCZON, bouteiller.

JEAN DE KEROUZERÉ, écuyer et échanson, contribua au siége de Châteauceaux, à la délivrance du duc Jean V, prisonnier en 1420 des Penthièvre.

1437. JAMET DE TALHOUET, bouteiller.

JEAN DE KERMENOU, bouteiller.

YVONNET DE KERANRAIS, bouteiller.

CHARLES ROBIN, bouteiller.

JEAN LE GAUT, bouteiller.

1442. EONNET DE BEZIT, échanson de la duchesse.

BERTRAND DE LA MOUSSAYE, échanson. (*Nob.* de Courcy.)

1451. PRIGENT DE KERMERHO, bouteiller.

JEAN OLIVE, bouteiller.

FRANÇOIS FOLLIART, bouteiller.

PIERRE DE LA LANDELLE, écuyer de cuisine, bouteiller.

JEAN DE LA VILLETHÉBAUD, écuyer et bouteiller.

PIERRE YVETTE, écuyer et bouteiller.

JEAN LE MAIGNAN, bouteiller de la duchesse [1].

[1] Un gentilhomme de cette famille, Olivier le Maignan, fut garde des sceaux en 1457.

RAOULLET DE MUZILLAC, écuyer et échanson.

JEAN JOSSES, bouteiller.

1455. GUILLAUME LE BIGOT, échanson.

1457. HUGUELIN DE LA RIVIÈRE, échanson de la duchesse.

TROMELIN, échanson.

CAMPSON (le sire de), échanson de la duchesse Isabeau, veuve du duc François Ier.

PHILIBERT DE DIGOUAINE, échanson.

FRANÇOIS CHRÉTIEN, échanson de la duchesse Isabeau.

GUILLAUME MARBRÉ, échanson.

GUILLAUME L'ÉVÊQUE, échanson.

1462. GUILLAUME MENIGANCE, échanson.

GUILLAUME HUGUELIN, échanson.

HERVÉ LE BORGNE, échanson.

PHILIPPE DE LA MESRIE, échanson.

PERROT GERVAIS, échanson.

1475. JEAN DE KERNICOL, échanson de la duchesse.

JEAN DE CHATEAUDEREC, bouteiller de la duchesse.

OLIVIER DE LA FOREST, bouteiller de la duchesse.

HENRI DU VAL, échanson, capitaine d'Hennebont.

1498. GILLES DU BOISRIOU, échanson de la duchesse Anne, reine de France, homme d'armes de sa garde en 1491.

JEAN DE BRIGNAC, échanson et maître d'hôtel de la duchesse Anne, reine de France, homme d'armes de sa garde.

LION DE GUICAZNOU, échanson de la duchesse Anne, reine de France.

THOMAS D'ESTUER, échanson de la duchesse Anne, reine de France; en 1492, homme d'armes de sa garde, et en 1508, maître de l'artillerie de Bretagne.

FRANÇOIS DE LA SALLE, s^r^ dudit lieu, chevalier, échanson de la duchesse Anne, reine de France.

* CLAUDE DE POISIEUX, s^r^ de Ville-Thierry, échanson et maître d'hôtel de la duchesse Anne, reine de France. La famille de Poisieux est originaire du Dauphiné [1].

1505. RIOU DE GUICAZNOU, échanson de la duchesse Anne, reine de France.

* JEANNOT DE BURSE, échanson de la duchesse Anne, reine de France.

* GASPARD DE TOURNON, échanson de la duchesse Anne, reine de France.

* JEAN DE MONTCONIQS, échanson de la duchesse Anne, reine de France.

* JACQUES DE MONTJOURNAL, échanson de la duchesse Anne, reine de France.

JEAN DE ROHAN, s^r^ du Gué de l'Isle, échanson de la duchesse Anne, reine de France.

* LOUIS D'ESTANVILLE, échanson de la duchesse Anne, reine de France.

[1] Nous avons indiqué par un astérisque les noms étrangers à la Bretagne.

PREMIERS PANETIERS

DES DUCS DE BRETAGNE

La charge de grand panetier de France ne date que du XVe siècle ; auparavant, ce grand officier était désigné par le nom de panetier, ou de premier panetier du roi. Les ducs de Bretagne n'eurent aussi que des premiers panetiers ; nous n'en avons trouvé de suite régulière que depuis le XVe siècle.

1073. RAENHER figure comme panetier d'Hoël, comte de Nantes, dans une donation faite par ce prince en 1074 à l'abbaye de Quimperlé [1].

GARIN est qualifié, ainsi que Raenher, panetier du comte Hoël, dans la donation précitée. Il est également mentionné, avec le titre de panetier, dans deux chartes de l'an 1101, d'Alain, duc de Bretagne.

1216. CRISTOPHE est appelé panetier de Constance, duchesse de Bretagne, comtesse de Richemont, fille du comte Conan, dans une charte de cette princesse de l'an 1216.

[1] Raenher, Garin et Cristophe ne sont pas des noms patronymiques ; au XVe siècle, et même postérieurement, beaucoup de familles n'en avaient pas encore.

1420. JEAN DU VAL est mentionné comme premier panetier, dans le registre intitulé : *Réformation des ordonnances de l'hôtel du duc*, à la date de 1420. On le trouve, la même année, au nombre des hommes d'armes de la retenue de Jean de Penhoët, amiral de Bretagne. Il existe en Bretagne plusieurs familles appelées du Val.

ALAIN DE VILLEBLANCHE figure comme premier panetier, à la date de 1420, dans le registre intitulé : *Réformation des ordonnances de l'hôtel du duc*. Il fut aussi, en 1425, maître d'hôtel du comte de Montfort.

1421. MERIADEC DE GUICAZNOU fut premier panetier après l'an 1420, d'après le registre intitulé : *Réformation des ordonnances de l'hôtel du duc*, où on lit : « *Jean du Val, premier pannetier, bouche à cour et 40 livres de gages. Meriadec de Guicaznou, depuis premier panetier.* » Il faisait partie, en 1420, des hommes d'armes de la retenue de Jean de Penhoët, amiral de Bretagne. Un autre Meriadec de Guicaznou, sans doute fils du précédent, est mentionné dans un rôle de l'an 1491, parmi les cent hommes d'armes de la garde de la duchesse Anne; il fut aussi son maître d'hôtel et capitaine de Morlaix. Lion et Riou de Guicaznou figurent, avec le titre d'échanson, dans des États de la maison de cette princesse, pour les années 1498 et 1505. Famille éteinte.

1442. THOMAS BOUGET, panetier du duc en 1427, était premier panetier de la duchesse en 1442, d'après des comptes desdites années, de Jean Rolland et de Jean de Vay. Thomas Bouget fut aussi secrétaire du duc en 1426. Cette famille, dont il n'est fait mention dans aucun armorial, remonte à Jean Bouget, qui rendit hommage au vicomte de Rohan en 1396.

1498. FRANÇOIS DE BROON figure en qualité de premier panetier, dans un État de la maison de la reine Anne, duchesse de Bretagne, pour l'année 1498. Il faisait partie à cette époque, des cinquante hommes d'armes de sa garde; on le trouve capitaine de Morlaix en 1513. Cette maison remonte à Pleardus de Broon, témoin en 1109 dans une charte relative à la fondation du prieuré de Jugon, par Olivier, s[r] de Dinan. Guillaume de Broon, rapporte Joinville, fut couvert de feu grégeois à la bataille de la Massoure ; il est qualifié chevalier dans un acte de l'an 1291, rapporté par du Paz, dans lequel il figure avec Alix de Dinan, sa femme. Gauthier de Broon, *miles defunctus*, est ainsi appelé dans l'acte de fondation de l'hôpital de Saint-Malo, en 1252. La terre de Broon était une des bannières de Bretagne. Un sceau d'Olivier de Broon, de 1418, représente *un croissant surmonté de deux besants, à la bordure endentée.* D'après du Paz, les armes de la maison de Broon seraient : *d'azur à la croix d'argent frettée de gueules.* La branche aînée est éteinte. Une branche cadette, transplantée en Normandie, y a été maintenue en 1667.

1522. CLAUDE DE VILLEBLANCHE, S[r] DE BROON, DU PLESSIS-BALISSON, DE MARTIGNÉ-FERCHAUD, chevalier de l'ordre du roi, fut pourvu, par lettres du 3 avril 1522, de l'office de premier panetier de la reine Claude de France, duchesse de Bretagne [1]. Il servit dans les guerres de Savoie et de Hainaut, et suivit le roi François I[er] en Italie. A la cérémonie du couronnement du duc François III, dauphin de France, qui eut lieu à Rennes en 1532, Claude de Ville-

[1] La reine Claude, femme de François I[er], fille de Louis XII et de la duchesse Anne, avait hérité de sa mère de la souveraineté du duché de Bretagne. Elle mourut en 1524, en laissant l'usufruit du duché à son mari, et la propriété à François, son fils aîné.

blanche portait le carreau de drap d'or sur lequel s'agenouillait le duc. (Du Paz. D. Morice.)

1532. JEAN, sire DE HUMIÈRES, en Picardie, chevalier de l'ordre du roi, un des gouverneurs du dauphin en 1535, remplit les fonctions de premier panetier du duc François III, dauphin de France, à la cérémonie de son couronnement qui eut lieu à Rennes en 1532.

RENAUD DE MONTBOURCHER, sr DU BORDAGE, chevalier, premier panetier de la reine, fut aussi lieutenant du comte de Laval, capitaine de Rennes, et assista en cette qualité au couronnement du duc François III, dauphin de France, qui eut lieu à Rennes en 1532. La même année, la Bretagne fut réunie à la France.

PANETIERS

DES DUCS ET DES DUCHESSES [1]

1401. JEAN DE PARTHENAY.

1402. GEORGES PRIANT.

JEAN DE L'ANGLE, fut aussi écuyer du duc et capitaine de Pirmil en 1404.

1412. ALAIN DE LA VILLETHÉBAUD, en 1442 maître d'hôtel du duc.

[1] La plus grande partie des noms contenus dans cette liste est tirée des *Preuves* de l'histoire de D. Morice. Les autres sources sont indiquées. Nous avons omis les noms des officiers de l'échansonnerie et de la paneterie de l'État ou du commun, leurs fonctions étant moins relevées que celles des bouteillers et des panetiers du duc.

417. ALAIN DE LA FOREST. Il est mentionné parmi les officiers de la maison du duc qui l'accompagnèrent dans son voyage à Rouen en 1418.

MERIADEC DE GUICAZNOU devint premier panetier en 1421.

420. JEAN GILLES, panetier du duc et de la duchesse.

YVON L'ABBÉ.

425. ROBERT DU GASPERN. Il faisait partie, en 1424, des hommes d'armes de la compagnie du sire de Rostrenen.

ROBERT ELLEMETZ.

PIERRE DE LA MANDAYE, panetier de la duchesse.

437. JEAN DE LA FOREST.

442. PIERRE DE BEAUMONT. Il était, en 1420, écuyer du duc.

JEAN DU GARSPERN ou DU GASPERN.

JEAN MALART.

JEAN GAUVAIN, panetier de la duchesse.

1451. MATHELIN DE BEZIT.

JEAN YVETTE.

PIERRE DE LA VALLÉE.

1457. JEAN HUET.

PIERRE DE ROMILLÉ.

ALAIN LAMORGANT.

* MARC DE SAINTLIS [1].

[1] Les noms étrangers à la Bretagne sont indiqués par un astérisque.

JEAN MARGUIN.

JEAN LE TASLE.

JEAN DANICHES.

JEAN FALTIN, panetier de la duchesse.

1460. GEFFROI ROBIN.

PHILIPPE DU GASPERN.

1475. ROBERT DU GASPERN, panetier de la duchesse, peut-être fils d'autre Robert, panetier du duc en 1425.

1498. RENAUD DE BRIGNAC, panetier de la duchesse Anne, reine de France, et son premier maître d'hôtel en 1513.

* JEAN TIERCELIN, venu en Bretagne avec le sire de Lescun.

* GILLES D'OIGNY.

OLIVIER LE VOYER, s^r^ DE MONTBOUAN, en 1493 homme d'armes de la garde de la duchesse Anne.

JEAN DU CLUHUNAUT, en 1493 homme d'armes de la garde de la duchesse Anne, et son maître d'hôtel en 1501.

* LIONNET DE PATOIS.

MONTAUBAN (le bâtard de).

1508. PHILIPPE DE MAILLECHAT.

* LOUIS DE SARRAT.

1518. PIERRE DU GARSPERN, panetier de la reine Claude de France, duchesse de Bretagne. (*Nob.* de Courcy.)

1519. JEAN DU PÉ, panetier de la reine. (*Nob.* de Courcy.)

1524. JACQUES DE ROBIEN, panetier de la reine Claude, capitaine du Croisic. (*Nob.* de Courcy.)

1532. * PIERRE DE BALANZAC, panetier du duc François III, dauphin de France, fut fait chevalier par lui à la cérémonie de son couronnement, qui eut lieu à Rennes en 1532. Cette même année, la Bretagne fut réunie à la France.

GRANDS MAITRES

DES EAUX ET FORÈTS DE BRETAGNE

Nous n'avons pas trouvé, avant le XVe siècle, de grands maîtres des eaux et forêts de Bretagne. Nous regrettons que les ouvrages que nous avons consultés ne nous en aient pas fourni une liste plus complète que celle que nous donnons ici.

1419. HENRI LE PARISY, chevalier, est mentionné comme grand maître des eaux et forêts de Bretagne dans un compte de l'an 1419 de Jean Mauléon, trésorier. Henri le Parisy fut, en outre, maître de la vénerie du duc en 1413, capitaine d'Auray en 1421, et prit part en 1431 au siége de Pouencé. (Voy. chap. Grands Veneurs.)

1534. JEAN DE SAINT-AMADOUR, chevalier, vicomte de Guignen, sr de la Ragotière, grand veneur de Bretagne en 1508, est qualifié maître et général réformateur des eaux et forêts de Bretagne, dans un édit du roi François Ier de l'an 1534. Le P. du Paz lui donne le titre de grand maître des eaux et forêts de Bretagne. (Voy. chap. Grands Veneurs.)

1548. MARC DE CARNÉ, s^r DE LA SALLE et DE CRÉMEUR, chevalier, fut capitaine-général de l'arrière-ban de Vannes en 1535, capitaine de Guérande et créé, par lettres du roi Henri II, en date du 30 octobre 1548, grand veneur et grand maître des eaux et forêts de Bretagne. Il fut aussi vice-amiral de Bretagne, suivant la généalogie produite à la réformation de 1669.

Notre ouvrage ne concernant que les grands officiers du duché de Bretagne, qui fut réuni à la France en 1532, nous n'avons mentionné que pour mémoire Jean de Saint-Amadour et Marc de Carné. Les offices de grand veneur et de grand maître des eaux et forêts de Bretagne furent maintenus après cette réunion. Parmi ces grands maîtres des eaux et forêts, nous citerons encore : René du Cambout, chevalier de l'ordre du roi, capitaine de l'arrière-ban de Saint-Brieuc, en 1578; Jean et Pierre Cornulier, s^rs de Lucinière, en 1602 et en 1642; et Victor Binet, s^r de Montifray, président à la chambre des comptes de Bretagne, en 1603.

OFFICIERS

DE LA MAISON DES PRINCES ET DES PRINCESSES

DE BRETAGNE

OFFICIERS

DE LA MAISON DES PRINCES ET DES PRINCESSES DE BRETAGNE

ÉCUYERS

DE L'HOTEL DE MONSEIGNEUR LE COMTE DE RICHEMONT [1]

1415. COMBOURG (monseigneur de). Jean de Malestroit, s[r] de Combourg, chevalier banneret, tué à la bataille d'Azincourt en 1415. Il descendait d'une branche de la maison de Châteaugiron, qui prit au XIV[e] siècle le nom de Malestroit, par suite d'une alliance avec la maison de ce nom.

BERTRAND DE MONTAUBAN, chevalier. Il fut chambellan du duc de Bretagne et du roi Charles VI, gouverneur du château du Louvre, et périt à la bataille d'Azincourt.

JEAN DE COETQUEN, chevalier, tué à Azincourt.

GEOFFROI DE MALESTROIT, chevalier, tué à Azincourt.

CHATEAUGIRON (monseigneur de). Nous ignorons quel peut être ce seigneur de Châteaugiron, car Armel, sire de Châteaugiron, maréchal et grand chambellan de Bretagne,

[1] Arthur de Bretagne, comte de Richemont, fut créé connétable de France en 1424 et devint duc de Bretagne en 1457. C'est à lui qu'on doit la création des compagnies d'ordonnance, qui furent les premières troupes régulières, dépendant du roi et entièrement à sa solde. Il fut un des capitaines qui contribuèrent le plus à expulser les Anglais de la France. Les gentilshommes mentionnés à la date de 1415, sont cités par Guillaume Gruel, écuyer et historien du connétable, parmi ceux de sa maison qui furent tués ou faits prisonniers à la bataille d'Azincourt.

mourut, suivant du Paz, le 11 novembre 1414, et eut pour successeur dans la seigneurie de Châteaugiron, son fils Patry, qui fut tué au combat des Bas-Courtils en 1427. Il est possible que Patry ait eu un frère aîné auquel il succéda peu de temps après la mort d'Armel, ce frère ayant péri à la bataille d'Azincourt en 1415.

GUILLAUME DE LA FOREST, chevalier, tué à Azincourt.

GUILLAUME LE VÉER (LE VAYER ou LE VOYER), chevalier, tué à Azincourt.

ÉDOUARD DE ROHAN, chevalier banneret, fut fait prisonnier à la bataille d'Azincourt.

OLIVIER DE LA FEILLÉE, chevalier, prisonnier à Azincourt.

JEAN GIFFART, chevalier, prisonnier à Azincourt.

BUISSON (le seigneur du). Il portait la bannière du connétable à la bataille d'Azincourt, et y fut fait prisonnier, d'après la chronique de Guillaume Gruel. Suivant une autre chronique, ce seigneur du Buisson s'appelait Bertrand, et fut tué avec ses enfants à la bataille d'Azincourt.

1423. GUILLAUME GIFFART, chevalier. Il fut, suivant du Paz, chambellan du roi Charles VI et de son fils le dauphin [1].

PIERRE DE BLÉBÉHEN ou DE BLÉHÉBEN.

CHARLES DE MONTMORENCY, chambellan du duc et gouverneur du comté de Montfort en 1454.

BERTRAND DU BOISRIOU, prévôt des maréchaux au siége de Pouencé en 1431, chambellan et écuyer du duc en 1454.

HERVÉ HUON, écuyer du duc en 1417.

MORICE DE LANGUEOEZ.

[1] Les gentilshommes dont les noms sont donnés à la date de 1423, sont appelés, dans un rôle de la même année, les écuyers et soudoyers du comte de Richemont.

OLIVIER DU VAL.

MAHÉ MORILLON, capitaine de Lagny, se distingua au siége de Meaux en 1439.

GEORGET BONENFANT, capitaine de Sablé, écuyer du duc en 1394.

OLIVIER D'UST, écuyer du duc en 1426.

RAOUL GRUEL. Il fut armé chevalier au siége d'Avranches en 1439 par le connétable de Richemont, et devint en 1457, capitaine de Suridorf et chambellan du duc.

PIERRE DE KERMELEC, écuyer du duc en 1417.

ROBERT ROUSSEL. Il fut mis à mort en 1450 pour avoir trempé dans l'assassinat de l'infortuné Gilles de Bretagne.

SIMON DE LAUNAY.

GUILLAUME DU PAN.

PIERRE DU PAN. Il fut fait prisonnier par les Anglais en 1424, et obtint du duc soixante écus d'or pour payer sa rançon; il combattit aux côtés du comte de Richemont à la bataille de Formigny en 1450, et devint en 1457, maître d'hôtel de la duchesse et capitaine de Saint-Aubin du Cormier.

GUILLAUME DE KERAHEL.

YVON DENIS.

GUILLAUME DE VENDEL, écuyer et maître d'hôtel du comte de Richemont, fut armé chevalier par lui au siége de Montereau en 1437.

GUILLAUME LE BRUN.

GILLES DE KERIGEN.

LAURENT LE PARISY.

1424. BEAUMANOIR (le sire de). Ce seigneur est Jacques de Dinan, s^r de Beaumanoir, qui devint grand bouteiller de France en 1427 [1].

[1] Les gentilshommes mentionnés à la date de 1424, sont désignés dans un rôle de la même année sous les noms de *gens de l'hôtel de monseigneur le comte de Richemont*.

JEAN DE CHEVERY, gentilhomme étranger à la Bretagne.

GUY DE SAINT-AMADOUR.

PHILIBERT DE VAUDREY, gentilhomme de Champagne, est qualifié écuyer du comte de Richemont dans un compte d'Auffroy Guynot, trésorier, de l'an 1430.

GILLES DE SAINT-SIMON, de la maison de Rouvray en Vermandois, fut armé chevalier en 1434 au siége de Sillé-le-Guillaume par le connétable de Richemont. Il prit part aux batailles de Beaugé, de Verneuil et de Formigny. Moréri dit qu'il fut chambellan du duc, maître d'hôtel du comte de Richemont, et qu'il le suivit dans toutes ses expéditions militaires.

JEAN DE KERVASIC, écuyer et chambellan du duc en 1454.

GEOFFROI MORILLON, tué en 1436 au siége de Chavensy en Champagne.

OLIVIER DU CLOUX.

OLIVIER EVEN.

BERTRAND GATTEL.

OLIVIER DE CORNILLÉ.

JEAN DU CAMBOUT.

PIERRE JOSSOU.

GUILLAUME DE LAUNAY, capitaine d'Auray et maître d'hôtel de la duchesse en 1457.

JEAN DENIS.

HERVÉ DE MÉRIADEC. Du service du duc de Bretagne, il passa à celui du duc de Bourgogne, et porta son étendard à la bataille de Rupelmonde en 1451. Il se distingua en Écosse en 1446 dans un combat singulier contre un seigneur écossais, et devint en 1454, chevalier de l'Hermine. Son frère Hector prit part en 1450 à la bataille de Formi-

gny, dans laquelle il faisait partie des gentilshommes spécialement attachés à la garde du connétable.

GUILLAUME DE KAER.

1425. JEAN DE SAINT-GILLES, s^r de Betton; en 1424 conseiller et chambellan du duc [1].

PIERRE DU BOISGUÉHÉNEUC.

MORICE DE LA NOE.

JEAN DE QUÉLEN, écuyer du duc en 1442.

JEAN CALAMAINGU.

HENRI DUCLOUX.

JEAN DE MÉEL.

THOMAS DE MÉEL.

JEAN AUDREN.

GUILLAUME DORÉ.

OLIVIER LE DEMOURS.

ROBERT LE BLANC.

1434. JEAN BONNET, écuyer du connétable, fut armé chevalier par lui au siége de Sillé-le-Guillaume en 1434 [2].

OLIVIER LE VÉER (LE VAYER ou LE VOYER), fut armé chevalier par le connétable au siége de Sillé-le-Guillaume.

JEAN DE LA CHAUSSÉE, armé chevalier par le connétable au siége de Sillé-le-Guillaume.

ÉMERY CHAUVIN, armé chevalier par le connétable au siége de Sillé-le-Guillaume.

[1] Les gentilshommes mentionnés à la date de 1425, figurent dans un rôle de la même année parmi les gens du comte de Richemont, qui l'accompagnèrent dans son voyage à Amiens. On trouve dans ce rôle plusieurs de ceux que nous avons précédemment nommés.

[2] Les gentilshommes mentionnés aux dates de 1434, 1437, 1439 et 1442, sont cités par Guillaume Gruel, écuyer et historien du connétable, comme faisant partie de sa maison. D. Morice a reproduit la plupart de leurs noms.

PIERRE GUYON, armé chevalier par le connétable au siége de Sillé-le-Guillaume.

JEAN SÉVESTRE, armé chevalier par le connétable au siége de Sillé-le-Guillaume.

1436. HENRI DE VILLEBLANCHE portait la bannière du connétable au siége de Saint-Denis en 1436. Il était en 1451, chevalier, chambellan du duc, grand maître d'hôtel de Bretagne, et capitaine de vingt-cinq lances.

1437. JEAN DE MALESTROIT fut armé chevalier par le connétable au siége de Montereau en 1437. Ce seigneur est sans doute Jean de Malestroit, s^{r} de Kaër, qui fut créé chevalier de l'Hermine en 1444, et qui était en 1457, chambellan du duc et grand maître d'hôtel de Bretagne.

SIMON DE LORGERIL, armé chevalier par le connétable au siége de Montereau.

GEOFFROI DE COUVRAN, s^{r} de la Morandais, fut armé chevalier par le connétable au siége de Montereau, et devint en 1477, chambellan du roi et capitaine de cent lances de ses ordonnances. Il se trouva aux siéges de Fougères, de Cherbourg et de Mortain, ainsi qu'à la bataille de Formigny. Jean Chartier, moine de Saint-Denis, auteur d'une histoire de Charles VII, représente Geoffroi de Couvran, comme un des plus renommés capitaines du XVe siècle.

JEAN DE BROON fut armé chevalier par le connétable au siége de Montereau, et devint en 1454, chambellan du duc. Il prit part aux siéges de Bayeux et de Troyes.

OLIVIER GIFFART fut armé chevalier par le connétable au siége de Montereau, et devint en 1454, chambellan du duc et chevalier de l'Hermine. A la bataille de Castillon en 1453, il s'empara de la bannière du sire de Talbot, général de l'armée anglaise.

1439. BERTRAND MILON fut armé chevalier par le connétable au siége d'Avranches en 1439. Il était en 1475 chambellan du duc, ainsi que président et juge universel de Bretagne.

TANGUY, bâtard de Bretagne, fut armé chevalier par le connétable au siége d'Avranches.

JEAN BUDES se distingua au siége de Saint-Denis en 1433, à celui de Meaux en 1439, et prit part à la bataille de Formigny en 1450. Jean Budes fut aussi écuyer du duc et maître des eaux et forêts de Saint-Aubin-du-Cormier et de Rennes.

N. DE LA BARRE se trouva aux siéges de Saint-Denis et de Meaux. Nous pensons que ce gentilhomme est Charles de la Barre, écuyer du duc en 1451. Il existe plusieurs familles de ce nom en Bretagne.

GUILLAUME GRUEL, écuyer du connétable et auteur d'une histoire de la vie de ce prince, se distingua au siége de Meaux en 1439, et prit part en 1450 à la bataille de Formigny, dans laquelle il était, avec plusieurs autres gentilshommes bretons, spécialement préposé à la garde de la personne du connétable. Guillaume Gruel était en 1457 écuyer du duc et capitaine de Dol.

1442. CHATILLON (monseigneur de). Ce seigneur est sans doute Louis de Monfort, dit de Laval, s^r de Châtillon et de Comper, chevalier de l'ordre du roi, grand maître des eaux et forêts de France.

GUYON DE MOLAC (Guy de la Chapelle, s^r de Molac), fils d'autre Guy, tué au siége de Saint-James de Beuvron en 1425.

OLIVIER DE QUÉLEN, chevalier du Porc-Épic ou du Camail en 1448, chevalier de l'Hermine en 1454, chambellan et grand maître de l'artillerie de Bretagne en 1460 [1].

[1] Les gentilshommes mentionnés à la date de 1442 sont cités par Guillaume Gruel, parmi ceux de la maison du connétable qui furent invités à ses noces à Mont-de-Marsan en 1442. Plusieurs autres nommés precédemment y assistérent aussi.

JEAN DE LA HOUSSAYE.

HENRI DE LAUNAY, maître d'hôtel du duc et capitaine d'Hennebont en 1457.

OLIVIER DE MÉEL. Ce nom est écrit par erreur, de Néel, dans la chronique de Guillaume Gruel. Olivier de Méel fut condamné à mort et exécuté en 1450, pour avoir trempé dans l'assassinat de l'infortuné Gilles de Bretagne. En 1434, il était capitaine de la Gravelle.

ROBERT DE QUÉDILLAC. Il obtint du duc, en 1457, une sauvegarde spéciale et perpétuelle.

N. DE LANGOURLA.

JEAN DE LA HAYE.

JEAN DE LA BOISSIÈRE.

OLIVIER DE BROON, capitaine de trente lances et de quatre-vingt-dix archers, capitaine de la Guerche en 1457, prit part à la bataille de Formigny en 1450.

MALESCHET.

JACQUET.

DARIONET.

1445. JACQUES RATAUD, écuyer du connétable de Richemont, chevalier de l'Hermine en 1445, capitaine de Parthenay en 1459 et écuyer du duc.

PIERRE DE MUZILLAC, écuyer du connétable, chevalier de l'Hermine en 1445, et capitaine de vingt-cinq hommes d'armes.

1450. RENAUD DE VOLVIRE est cité avec ceux dont les noms suivent, par Guillaume Gruel, écuyer et historien du connétable, parmi les gentilshommes de sa maison qui furent spécialement préposés à la garde de sa personne pendant la bataille de Formigny. Renaud de Volvire fut aussi écuyer du duc en 1451. La maison de Volvire est originaire du

Poitou, mais une de ses branches s'était établie en Bretagne au XVe siècle.

JEAN DU BOIS combattit aux côtés du connétable à la bataille de Formigny.

COLIN DE LINIÈRES faisait partie de la garde particulière du connétable à la bataille de Formigny.

YVON DE TREANNA fut écuyer du duc, capitaine de Guingamp, et prit part à la bataille de Formigny.

HECTOR DE MÉRIADEC, frère d'Hervé, chevalier de l'Hermine, faisait partie, à la bataille de Formigny, de la garde particulière du connétable.

1455. ARCHAMBAUD RATAUD, écuyer du connétable, chevalier de l'Hermine en 1455.

GENS, OFFICIERS DE L'HOTEL ET SECRÉTAIRES

DE MONSEIGNEUR LE COMTE DE RICHEMONT

1415. RAOULLET LE NEVEU.

ALAIN COITNOU.

JAMET GODART.

JAMET BUSSON.

JACQUET LE GRESLÉ, panetier.

EONNET SIMON, panetier.

JEAN DE KERVINIOU, bouteiller.

JEAN DE SAINT-LÉON, confesseur.

HERVÉ SALMON, aumônier.

1455. RENÉ ROUAUD, maître d'hôtel, en 1457 chambellan du duc et lieutenant du gouverneur de Nantes.

PIERRE BALBASTRE, écuyer de la comtesse de Richemont.

GENS ET OFFICIERS DE L'HOTEL

DE MONSEIGNEUR RICHARD DE BRETAGNE [1]

1412. JEAN L'ABBÉ, écuyer et gouverneur, en 1430 gouverneur des places du comte.

1420. MORICE DE PLOESQUELLEC ou DE PLUSCALLEC.

YVON DE SAINT-GOUESNOU.

JEAN DE POULMIC, chevalier, capitaine de Brest, chambellan du duc en 1421, tué en 1425 au siége de Saint-James de Beuvron.

PIERRE COLIN.

NICOLAS DE BEAUCÉ.

EUSTACHE DE LAUNAY.

JEAN DE LOUTRE.

JEAN DE SAINT-ÉTIENNE.

GUILLAUME DE KERALIO.

BERTRAND DE GUITTÉ.

ALAIN SALAUN.

JEAN SORIN.

JEAN DE MAURE.

GUILLAUME DE MAURE.

PIERRE DE TROMELIN.

ALAIN DE LA FOREST.

[1] Richard de Bretagne, comte d'Étampes, fils de Jean IV. Les gentilshommes mentionnés à la date de 1420, figurent dans divers comptes parmi les officiers de l'hôtel de monseigneur Richard de Bretagne; la plupart furent aussi écuyers du duc.

JEAN HASTELOU.
BRIANT DE MONTFORT.
JEAN DE LA TOUCHE.
GUILLAUME LE VAYER ou LE VOYER.
PIERRE BOTHEREL.
PERRINET DUES.
JEAN D'UST.
EON DE PEILLAC.
GUILLAUME DE TRIEUC.
RENAUD DE CALLAC.
JEAN DU BOISGUÉHÉNEUC.
PIERRE JOLIS.

1421. OLIVIER DE LA HOUSSAYE [1].
JEAN L'ABBÉ, écuyer d'écurie.
JEAN DE LESNET.
ROLLAND DE SÉVÉRAC.
THIBAUT DE MAIGNÉ.
GUILLAUME LE VICOMTE.
BONABES DE HENLÉES.
GUILLAUME DE BELLOUAN.
JEAN DE KERBOULART.
OLIVIER DE PONTBRIANT.
JEAN DE PONTBRIANT.
NICOLAS BERTRAN.
JEAN DE MOUSSON. Jean de Québriac, dit de Mousson, est ainsi désigné dans une montre du 15 septembre 1415.
ROBERT DE PREAUX, gentilhomme d'Anjou.
JEAN DE BEAUMANOIR, échanson en 1420.

[1] Les gentilshommes mentionnés à la date de 1421 figurent dans une montre du 28 août de la même année, parmi les quarante-six écuyers de l'hôtel et compagnie de monseigneur Richard de Bretagne, chevalier banneret Outre les ecuyers de son hôtel, la compagnie d'hommes d'armes de ce prince comprenait deux chevaliers bannerets, Olivier de Mauny et Morice de Pluscallec, et un chevalier bachelier, Olivier de Pontbrient.

JEAN RIOU.
JEAN LE SÉNÉCHAL.
JEAN DE HENLÉES.
SALMON DOURDU ou DOURDUFF.
JEAN CHOAIMET.
PIERRE GUÉRINEAU [1].
SÉVESTRE DUYSEL.
GUILLAUME MENOTON.
JEAN CRAPADOU.
JAMET BONAMY.
HENRI DE LAUNAY.
OLIVIER DU VAL.
RAOULET DU BOISGUÉHÉNEUC.
GEOFFROI DE PLUSQUELLEC.
HERVÉ KERLOGUEN.
HERVÉ LANGUEZNOU.
ALAIN DE COËTELEZ.
JEAN DE KERGADIOU.
GUILLAUME CARIOU.
EVEN DE KERMENGUY.
EON DE KERENGLAS.
JEAN LESORMEL.
ALAIN MARHEUC.
RICHARD DE KERIGOU.
EVEN HAESQUER.
ROBERT DE LA HOUSSAYE.
PIERRE LUCAS.
BERTRAND DE POUEZ.
JEAN PLEIBER.
JEAN DU ROCHER.

[1] Plusieurs de ces noms, tels que Guérineau, Duysel, Menoton, Crapadou, sont étrangers à la Bretagne, ou appartiennent à des familles bretonnes inconnues, et dont il n'est fait mention nulle autre part.

GENS DE MONSEIGNEUR LE COMTE DE MONTFORT [1]

1417. GUILLAUME GOHEAU, écuyer et maître d'hôtel.

GUILLAUME DE LA BRUNETIÈRE, écuyer, premier écuyer en 1424.

JEAN DU HILGUY, écuyer.

ALAIN DE VILLEBLANCHE, maître d'hôtel.

JEAN LE GAUT, bouteiller.

GEORGES DE LA TOUCHE, panetier.

GEORGET DU MOULIN, panetier.

JEAN FOURNIER, argentier.

1419. JEAN LE DIGOUEDEC, bouteiller.

1421. LANCELOT D'AURAY, chevalier, gentilhomme de la maison du comte.

RENAUD DE BAZOGES, chevalier, chambellan du duc, gouverneur du comté de Montfort, gentilhomme de la maison du comte.

JEAN DE BAZOGES, chevalier banneret, chambellan du duc, gentilhomme de la maison du comte.

JEAN DE LA VILLETHÉBAUD, gentilhomme de la maison du comte.

PIERRE EDER, chevalier, chambellan du duc et un des capitaines des cent hommes d'armes de sa garde, gouverneur du comte.

1433. PIERRE CHAUVIN, secrétaire.

[1] François de Bretagne, comte de Montfort, fils de Jean V, lui succéda en 1442.

OFFICIERS DE MADAME LA COMTESSE DE MONTFORT [1]

1431. PIERRE YVETTE, maître d'hôtel. Il fut aussi conseiller, chambellan et maître d'hôtel du duc.

GALHOT DE SAINT-MARTIN, écuyer d'écurie, écuyer du duc en 1442.

JEAN CHAUVIN, écuyer, chevalier de l'Hermine en 1454.

GUILLAUME DU HILGUY, écuyer tranchant.

GUILLAUME DE BEAUCHÊNE, écuyer de cuisine, maréchal de salle.

EONNET DE BEZIT, échanson.

BRIANT DE MONTFORT, bouteiller, était en 1420 écuyer du duc.

GUILLAUME DAVY, aumônier et confesseur.

GENS DE MONSEIGNEUR PIERRE DE BRETAGNE [2]

1436. JEAN DE TRÉAL, maître d'hôtel et gouverneur de monsieur Pierre de Bretagne. Jean de Tréal fut aussi maître d'hôtel du duc.

[1] Yoland d'Anjou, fille de Louis II, duc d'Anjou et roi de Sicile.
[2] Pierre de Bretagne devint duc de Bretagne en 1450.

GUY DE LA CHAPELLE, s[r] de Molac, gouverneur de monsieur Pierre.

ROLLAND DE CARNÉ, écuyer. Dans la production de la généalogie de la maison de Carné lors de la réformation de 1669, Rolland de Carné est qualifié premier échanson du duc et maître d'hôtel de François, fils aîné du duc. Il fut créé maître d'hôtel héréditaire du duc en 1450.

GUILLAUME DU HILGUY, écuyer.

SÉVESTRE DE CARNÉ, écuyer. Il fut créé par le duc d'Orléans, chevalier du Camail ou du Porc-Épic en 1448, et chevalier de l'Hermine par le duc de Bretagne en 1454.

ROBERT DE CALLAC, écuyer, capitaine de Jugon en 1457.

JEAN CHOGUES, bouteiller et panetier.

GENS ET OFFICIERS DE LA REINE DE SICILE[1]

1426. GUILLAUME DE ROCHEFORT, écuyer et échanson.
JEAN DE VAUFERRIER, écuyer.
GUILLAUME DU HILGUY, écuyer tranchant.
RAOUL DE MONTERET, chapelain.
JEAN DE BRÉBANT, aumônier.

1430. BENOIT DE LA LOYNE, écuyer.

[1] Isabelle de Bretagne, mariée : 1° à Louis III, duc d'Anjou et roi de Sicile ; 2° à Guy XIII, comte de Laval.

GENS DE MADAME MARGUERITE DE BRETAGNE [1]

1419. JEAN DE PONTBELLANGER, écuyer.

JEAN BAYE, écuyer.

GUILLAUME DE COUESPLAN, écuyer, bouteiller et nappier.

GUILLAUME DE GOULAINE.

DAMES ET DEMOISELLES D'HONNEUR

DES DUCHESSES ET DES PRINCESSES DE BRETAGNE [2]

1420. CHATEAUGIRON (la dame de), femme de Patry, sire de Châteaugiron, tué au combat des Bas-Courtils en 1427.

THOUARÉ (la dame de), femme de Gilles d'Elbiest, s^r de Thouaré, chevalier, chambellan du duc.

MARCILLÉ (la dame de), femme de Jean de Marcillé, qui devint en 1442, chevalier de l'Épi.

SAINT-POU (la dame de), femme de Rolland de Saint-Pou, chevalier, chambellan du duc, maître de la fauconnerie, et en 1431 maître de l'artillerie.

PERRONNELLE ALDREWICH.

ÉLIETTE DU GRAVOT, probablement fille de Jean du Gravot, écuyer du duc.

[1] Marguerite de Bretagne, fille du duc Jean IV, épousa Alain IX, vicomte de Rohan.

[2] Nous donnons les noms de ces dames et de ces demoiselles d'honneur, tels qu'ils sont écrits dans les *Preuves* de l'histoire de Bretagne de D. Morice; nous y avons seulement ajouté quelques indications propres à les faire mieux connaître.

JEANNE DU TRONGO.

AMICE DE TRONGUIDY.

MARGUERITE DE LA FAUCONNERIE.

JEANNE D'AURAY, fille de Jean d'Auray, maître de la Vénerie et de la Fauconnerie en 1436.

JEANNE RICZÉ, femme de Jean le Corneuc, écuyer du duc.

CATHERINE DE BAZVALEN.

GILETTE D'AVANCHES, demoiselle d'honneur de madame Isabelle de Bretagne.

1421. CHATEAUGAL (la dame de), femme de Jean de Kermellec, sr de Châteaugal, chevalier, un des capitaines de la garde.

JEANNE ALDREWICH.

MARIE RICZÉ, probablement fille d'Antonin Riczé, écuyer d'honneur de la duchesse et maître d'hôtel du duc.

MARIE DE LA FAUCONNERIE.

ERMELETTE DE LA MARESCHÉE, demoiselle d'honneur de la duchesse, et en 1426, demoiselle d'honneur d'Isabelle de Bretagne, femme de Louis III, duc d'Anjou et roi de Sicile.

JEANNE DAUNEL, demoiselle d'honneur de madame Marguerite, fille du duc Jean V, et femme d'Alain IX, vicomte de Rohan.

CATHERINE DE LA FAUCONNERIE.

JEANNE CHESNEL, probablement fille de Georges Chesnel, chevalier, chambellan du duc, tué à la bataille d'Azincourt en 1415. En 1442, elle devint première dame d'honneur de la duchesse, et ensuite, gouvernante de la comtesse de Montfort.

MEANCE DE COMENECH. Elle fut aussi demoiselle d'honneur de la comtesse de Montfort.

PATRIE DU CHASTELLIER. Elle figure dans un compte de 1436, parmi les demoiselles d'honneur de la comtesse de Montfort.

JEANNE HATTES.

MARION DE CLÉRIGOU.

THIÉPHAINE MILON.

JEANNE LORET, demoiselle d'honneur d'Isabelle de Bretagne, reine de Sicile.

PERRINE DU DRÉNEC, demoiselle d'honneur de la reine de Sicile.

1430. MATHELINE DE MALESTROIT, demoiselle d'honneur de la comtesse de Montfort.

PERRINE DU CHASTELLIER, demoiselle d'honneur de la comtesse de Montfort.

HUNAUDAYE (la fille de la), fille de Jean Tournemine, sr de la Hunaudaye, tué en 1424 au combat de Pontorson; demoiselle d'honneur de la reine de Sicile.

JEANNE DE LESNERAC, demoiselle d'honneur de la reine de Sicile.

JEANNE DE ROUGÉ, demoiselle d'honneur de la reine de Sicile.

PLESO DE TOURNEMINE, demoiselle d'honneur de la reine de Sicile.

YOLAND DE LA BARRE, demoiselle d'honneur de la reine de Sicile.

RICHETTE DE COCÉ, demoiselle d'honneur de la reine de Sicile.

LOUISE DE LA FLOTTE, demoiselle d'honneur de la reine de Sicile.

ALIETTE DE LA CROIX, demoiselle d'honneur de la reine de Sicile.

JUCH (la dame du), femme de Jean du Juch, chevalier banneret, chambellan du duc, venue avec la reine de Sicile.

1440. ISABEAU DE BEAUMANOIR, demoiselle d'honneur de la comtesse de Montfort, et en 1442 de la duchesse.

ORFRAISE DE SÉRENT, demoiselle d'honneur de la comtesse de Monfort et en 1442, de la duchesse.

JULIENNE TAILLEFER, demoiselle d'honneur de la comtesse de Montfort, et en 1442 de la duchesse.

1432. MARIE DE CAMBRAY.

MARGUERITE DE SAINT-POU.

MARGUERITE GAILLART.

JEANNE DE COETMENECH.

1452. THOUARS (Madame de). Marie de Rieux, femme de Louis, vicomte de Thouars, était la belle-mère du duc Pierre II. On voit dans un extrait de l'ordonnance et nomination des gens et officiers du duc, à l'article : *Dames et Demoiselles*, que madame de Thouars recevait une pension de CCXL livres, tandis que la grande maîtresse de Bretagne, l'amirale, etc., ne recevaient que CXX livres, et les demoiselles d'honneur de XX à LX livres. On ne peut guère supposer que madame de Thouars fût la première dame d'honneur de sa fille, mais il est présumable qu'elle tenait à la cour un rang supérieur à celui des autres dames.

PENHOET (Madame de), femme de Guillaume, sire de Penhoët, chambellan du duc, qui devint en 1454 chevalier de l'Hermine.

PERRONNELLE DE MAILLÉ, reçut en 1453 le collier de l'ordre de l'Hermine, et épousa en 1453 le vicomte de Rohan.

PLESSIS-ANGER (Madame du), femme de Jean Anger,

s[r] du Plessis-Anger, qui devint en 1455 chevalier de l'Hermine. Leur fille reçut aussi le collier de cet ordre en 1453.

AMIRALE (Madame l'), femme de Jean du Quellenec, vicomte du Fou, amiral de Bretagne.

GRANDE MAITRESSE (Madame la), femme de Henri de Villeblanche, chevalier, grand maître d'hôtel de Bretagne.

TOUCHE (la dame de la).

PIN (la dame du).

JEANNE LE BART.

CATHERINE DES RAMES, probablement fille de Jean des Rames, s[r] du Vigneu, chevalier.

FRANÇOISE DE BELLOUAN, sans doute fille de Jean de Bellouan, chambellan du duc en 1452, et qui fut créé chevalier de l'Hermine en 1454.

ALIETTE DE LA CHARONNIÈRE, fille de Geoffroi de la Charonnière, écuyer du duc.

GUILLEMETTE DE PLUFFRAGAN, fille de Pierre de Pluffragan, en 1451 chambellan, écuyer et maître d'hôtel du duc, et en 1454 chevalier de l'Hermine.

OLIVE DU CHASTEL. Ce nom est aussi orthographié de Catel.

GUYONNE L'ÉVÊQUE.

MARGUERITE LE BORGNE.

AMICE DU CHASTEL.

EONETTE DE VENAN.

MARIE GOURNAY.

1457. CURSAY (la dame de). Marguerite Rouaud, dame de Cursay, est ainsi qualifiée dans un extrait des registres de la chancellerie.

CATHERINE FERRANDE (Ferrand)[1].

[1] Les noms patronymiques sont quelquefois féminisés dans les comptes des trésoriers; ainsi ils écrivent Catherine Ferrande, Jeanne Pantine, Simone Rataude, etc., pour Catherine Ferrand, Jeanne Pantin, Simone Rataud.

SIMONE RATAUD. Jacques et Archambaud Rataud furent chevaliers de l'Hermine en 1445 et en 1455. Simone et Agnette Rataud étaient sans doute filles de l'un ou de l'autre de ces seigneurs.

ROUAUD (la femme René). René Rouaud était en 1457 chambellan du duc et lieutenant du gouverneur de Nantes.

AGNETTE RATAUD.

PAN (la femme Pierre). Pierre du Pan fut écuyer du connétable de Richement, maître d'hôtel de la duchesse et capitaine de Saint-Aubin du Cormier.

MARIE FOUCHIÈRE ou FOUCHIER.

MARIE BAU.

TRÉANNA (la femme Yvon de). Yvon de Tréanna était en 1457 écuyer du duc et capitaine de Guingamp.

TRÉSORIER (la femme du). Olivier le Roux était en 1457 trésorier général.

ARGENTIER (la femme de l'). Jean Préseau était argentier du duc en 1454.

AUNAIS (la femme Thébaud des).

JEANNE VOYÈRE, ou plutôt LE VOYER. Elle fut mariée par le duc à Anthonel du Bourg, lieutenant de Falaise.

CHAFFAUT (la dame du), dame d'honneur de la princesse Isabeau d'Écosse, veuve du duc François Ier. Cette dame du Chaffaut se nommait Marie de Rochefort.

FRANÇOISE DE CAMPSON, demoiselle d'honneur de la duchesse Isabeau d'Écosse.

GUILLEMETTE DE LA MOTTE, demoiselle d'honneur de la duchesse Isabeau d'Écosse.

MARGOT MAULÉON, demoiselle d'honneur de la duchesse Isabeau d'Écosse, et de la duchesse en 1480.

ALIETTE GUILLART, demoiselle d'honneur de la duchesse Isabeau.

JULIENNE PHELIPPE, demoiselle d'honneur de la duchesse Isabeau, et de la duchesse en 1480.

FRANÇOISE DE KERLIVIER, demoiselle d'honneur de la duchesse Isabeau.

ROBINE LE PÈRE, demoiselle d'honneur de la duchesse Isabeau.

JEANNE HUREL, demoiselle d'honneur de la duchesse Isabeau.

JEANNE DU MOULIN, demoiselle d'honneur de la duchesse Isabeau.

KAER (la dame de), gouvernante des filles de la duchesse Isabeau. La dame de Kaër était femme de Jean de Malestroit, sire de Kaër, chevalier de l'Hermine et grand maître d'hôtel de Bretagne. Dans un compte de l'an 1482, elle est ainsi désignée : Jeanne du Perrier, douairière de Kaër.

JACQUETTE DU FAU, demoiselle d'honneur de la duchesse Isabeau. Jacquette du Fau était sans doute fille de Jean du Fau, grand maître des monnaies de Bretagne et chevalier de l'Hermine.

JEANNE DE LA BAUFVE, demoiselle d'honneur de la duchesse Isabeau.

MARIE DU BOIS DE LA SALLE, demoiselle d'honneur de la duchesse Isabeau.

OLIVE DE COETLAGAT, demoiselle d'honneur de la duchesse Isabeau.

JEANNE DE KERENNO, demoiselle d'honneur de la duchesse Isabeau.

1475. * VILLIERS (Mademoiselle de), probablement fille de Jacques de Villiers, s^r de l'Ile-Adam, chambellan du roi et garde de la prévôté de Paris, qui dans divers comptes des trésoriers est appelé monseigneur de Villiers [1].

[1] Les noms étrangers à la Bretagne sont indiqués par un astérisque. Après l'avénement de la duchesse Anne à la couronne de France, presque tous les emplois du duché furent donnés aux Français.

* MARIE DE BESQUE.

JEANNE DE SEVE.

* RIGAUBE CLERETE.

* ANNE RICQUE.

* MARIE DE GOUGUES.

MARIE DE MUZILLAC.

JEANNE PANTIN, l'aînée, peut-être fille de Jean Pantin, homme d'armes de l'ordonnance du duc.

JEANNE PANTIN, la jeune.

* MARGOT DE BARGES, ou de Bargues. Elle épousa Louis de Saffré, maître d'hôtel de la reine.

* BEATRIX DE CHARNERY.

FRANÇOISE LESCOUET.

MARIE DES LOGES.

JEANNE DE KERASQUER.

* JEANNE DE BRÉRONT.

1480. ALIETTE GUILLEMET.

GUILLEMETTE DE LA MOTTE, l'aînée.

* CATHERINE AUSQUIER.

JEANNE DE MAURE. Elle fut aussi en 1480 demoiselle d'honneur de la duchesse Isabeau.

CATHERINE LE PENNEC. Elle fut aussi demoiselle d'honneur de la duchesse Isabeau.

ISABEAU DE LOYON.

JEANNE DE QUENGO.

JEANNE EVENO.

JEANNE DU PERRIER, dame de... ville, dame d'honneur de la duchesse Ysabeau.

JEANNE L'ABBÉ, demoiselle d'honneur de la duchesse Isabeau.

PERRINE DE LOYON, demoiselle d'honneur de la duchesse Isabeau.

ISABEAU CHAUCZON.

RICHARDE L'ÉPERVIER.

1488. * ALIENOR DE ROSNE.

JEANNE DE CICÉ.

JEANNE DU CELLIER.

JEANNE D'AURAY.

JEANNE DE ROSCOET.

CATHERINE DE SAFFRÉ.

* CATHERINE GONNAUD.

JEANNE DE ROSNYVINEN.

FRANÇOISE DE BREFEILLAC.

ANNE DE PLUMAUGAT.

MARGUERITE DU MATZ.

LARCHAZ (la fille de), fille de Pierre Le Porc, s^r de Larchaz.

* BOUMELLAS (Madame de).

* ANTONINE DE BARGES.

DAMES ET DEMOISELLES D'HONNEUR

DE LA DUCHESSE ANNE, REINE DE FRANCE

1498. MATHURINE DU PERRIER, dame de la Guerche, veuve de Jean Tournemine, s^r de la Guerche et de Bolouy, grand veneur de Bretagne, première dame d'honneur.

* LONGEPIERRE (Mademoiselle de).

CATHERINE GAILLART. Elle est qualifiée dans un compte de 1506, dame de Liré et dame d'atour de la reine.

* LOUISE DE VILLEQUIER.

* JACQUELINE DE LESTRAC.

* JEANNE DE MURAT. Elle est qualifiée dame du Bourg et demoiselle de chambre dans un compte de 1506.

* JEANNE DE MONTBRUN ou DE MONTBRON, en 1506, dame d'honneur et gouvernante des filles de la reine.

* POULTRE.

* LISTE.

* CATHERINE DES BARRES.

* BLANCHE DE MARIGNY.

* MADELEINE DE HAMES ou de Hannes, dame d'atour en 1506.

* ANNE DES GRANGES ou DE LA GRANGE.

* ANTONIQUE DE DICASTILLO.

* BOISY (Mademoiselle de).

BRONDINE DE BROON.

* BOURDEILLES.

* FRANÇOISE DE HOMMES.

* JEANNE DE DICASTILLO.

* ANTOINETTE DE HOMMES.

SAINT-AMADOUR (Mademoiselle de), probablement fille de Jean de Saint-Amadour, capitaine des archers de la garde de la reine en 1498, et grand veneur de Bretagne de 1508.

* TARENTE (Madame la princesse de). Charlotte d'Aragon, princesse de Tarente, fille de Frédéric, roi de Naples, épousa en 1500, Guy XVI, comte de Laval, qui fut en 1531, gouverneur et amiral de Bretagne.

* MONTPENSIER (Mademoiselle de). Elle est appelée dans d'autres comptes Anne de Bourbon.

* CANDALLE (Mademoiselle de). Elle appartenait à la maison de Foix.

BRETAGNE (Mademoiselle Françoise de).

* MONTSOREAU (Madame de).

* BEAUMONT (Mademoiselle de).

* D'ORMES (Madame).

ISABEAU DE SAFFRÉ, dame de Monceaux.

FRANÇOISE DU MATZ DE L'ISLE, fille de Gilles du Matz, sr de l'Isle, chambellan du roi.

MONBOAN, fille d'Olivier le Voyer, sr de Monboan, gentilhomme de la garde.

* D'ORMES (les deux filles).

CHATEAUBRIANT.

* BEAUMONT (la fille de mademoiselle de).

1506. * GERMAINE DE FOIX. Elle devint plus tard reine d'Espagne.

ANNE DE ROHAN.

* JEANNE DE JAMBES, dame de Beaumont, de Polignac et Buzain.

* FRANÇOISE DU RONCERAI, dite de Saint-Simon, dame de Sandricourt.

* MARGUERITE CAILLO, dite Belle-Joie. Marguerite Caillo ou Caillon, fille d'honneur de la reine, rapporte Moréri, hérita, par suite de la mort de ses frères, des seigneuries de Belle-Joie, de Léotarderie, de Chabreille, etc., et épousa Raoul Tournemine ; sire de la Guerche, chevalier d'honneur des reines Anne de Bretagne et Claude de France.

* ANTOINETTE DE TOURNON, fille de Gaspard de Tournon, chevalier d'honneur de la reine.

* MARGUERITE DE GRIGNAULX, fille de Jean de Grignaulx, premier maître d'hôtel de la reine.

* GABRIELLE DE SAINT-CHAUMONT.

* CHARLOTTE GOUFFIER.

* ANNE DE PRIE.

* FRANÇOISE DE MONTBRON.

* ANNE LE ROUX.

* ISABEAU DE HAURON.

* RENÉE CHABOT.

* FRANÇOISE DE DICASTILLO, fille d'Antoine de Dicastillo.

* DÉLIÉE LE JUST.

* MARIE DU HAC.

ANNE LE BASCLE.

* CATHERINE DE CHATEAUMORANT.

* JEANNE DE MONTDRAGON, fille de Jean de Montdragon, chevalier, vicomte de Loyaux, capitaine de Nantes. C'était un capitaine espagnol qui s'était attaché au service de la duchesse Anne.

* FRANÇOISE DOMALLE, dite de Saint-Simon.

* ANNE DE SUZANNE.

* MONTRÉSOR.

* RENÉE DE SAINT-LIGER.

* PHILIPPE DE BESSE.

* JACQUETTE DE DICASTILLO; fille de messire Lopez.

* JEANNE DE LA PORTE.

* N... DE PIEDOUAULT.

* JEANNE DE VACHE.

* ISABEAU CAILLE, dite Katurine.

* JEANNE DE NOSSAY.

* ANTONIQUE DOILETTE.

* CADOTTE BRONDE.

* JEANNE DE MAZIÈRES.

* JEANNE DE LA FERTÉ.

* MARIE DE DAMPIERRE, appelée dans un compte de 1507, Marie de Cognac de Dampierre.

* PAULE DE VATEN.

FRANÇOISE D'ESTUER, peut-être fille de Thomas d'Estuer, maître de l'artillerie de Bretagne.

* FRANÇOISE DE RIZANCOURT.

* JEANNE DE MENETOU.

JEANNE DE LA CHAPELLE, dite de Molac.

* ISABEAU THURINE.

* ADRIENNE DE BEAUMONT.

* ANNE DE MONTEREUL.

* CHARLOTTE DE BOURBON, comtesse d'Eu et de Nevers.

* MARGUERITE DE SALUCES.

* ODETTE L'HUILIER.

* ANNE DE LOUAN.

* BARBE D'AMBOISE, fille de Monsieur d'Aubijoux.

1508. * LOUVAIN (la femme du chevalier de).

JEANNE DE REFFUGE.

JEANNE DE LA RIVIÈRE, peut-être fille de Jean de la Rivière, s[r] de la Chabossière, chevalier, maître d'hôtel de la duchesse et gentilhomme de sa garde.

* MARQUISE GODEAU, gouvernante des petites filles.

* MARIE BOURNEL.

* JACQUELINE DU BRÉRONT.

* MARIE DE L'HÉBERGEMENT.

JEANNE DU PLESSIS.

THOMINE DE QUENECAN.

* LOUISE GENTIL.

* FRANÇOISE DE CORNIQUE.
* SUZANNE DE LA ROCHE.
* RAVESTEIN (Mademoiselle de).

SUPPLÉMENT AUX CHAPITRES II ET V

Nous avons peu de choses à ajouter à ce que nous avons dit, aux chapitres II et V de cet ouvrage, au sujet de l'erreur dans laquelle sont tombés les commissaires de la réformation de la noblesse de Bretagne relativement à une chevalerie héréditaire, qu'ils prétendaient y avoir existé, contrairement à ce qui avait eu lieu dans tous les autres pays. Nous ferons remarquer seulement, qu'il est étrange que ces magistrats, après avoir examiné les généalogies nombreuses qui furent produites devant eux par les représentants des familles nobles de Bretagne, aient persévéré dans cette erreur. Ils auraient vu en effet, que le titre de chevalier ne figure que très-rarement et d'une manière tout à fait accidentelle, dans ces généalogies, et que par conséquent, ce titre n'était pas héréditaire.

Au reste, malgré la qualité de chevalier attribuée arbitrairement par les commissaires de cette réformation aux aînés de certaines familles, on peut s'assurer en parcourant l'armorial de d'Hozier, qu'au siècle dernier, les chefs des familles les plus considérables de Bretagne ne prenaient d'autre titre que celui d'écuyer, quoique les arrêts des commissaires leur eussent donné la qualité de chevalier. En voici quelques exemples :

« Charles de Sesmaisons, écuyer, s^r de la Sauzinière, » de Malleville, etc., demeurant au lieu de la Sauzinière, » paroisse de Saint-Similien, évêché de Nantes, province de » Bretagne, épousa en premières noces, le 5 juin 1701, » Cécile du Pé, fille puînée d'Armand du Pé, écuyer, » s^r d'Orvaux. »

« Bonaventure-Hilarion de Saint-Pern, écuyer, s^r de » Ligouyer, demeurant dans la paroisse de Saint-Pern, » évêché de Saint-Malo, province de Bretagne, naquit le » 17 avril 1689, et fut reçu page du roi dans sa grande » écurie le 8 avril 1704. »

« Maurice, Louis de Quélen, écuyer, s^r de Quélen, de la » Ville-Chevalier et de Quistillic, demeurant au lieu de la » Ville-Chevalier, paroisse de Plouagat, évêché de Tré- » guier, province de Bretagne, naquit le 13 juin 1695, et fut » marié le 26 août 1726. »

Nous pourrions citer des exemples semblables tirés des généalogies des familles de Coëtlosquet, de France, de Talhouët, de Kermel, de Bahuno, de Bégasson, etc.

Nous croyons aussi devoir entrer dans quelques détails sur des erreurs commises par le président Hévin, et d'après lui, par D. Morice, au sujet des termes de bachelier et de chevalier bachelier. Ils disent que, dans le XIVe siècle, beaucoup de gentilshommes bretons prenaient la qualité de bachelier, et que lorsqu'ils devenaient chevaliers, ils s'intitulaient chevaliers bacheliers. Quelques auteurs ont cru aussi que chevalier bachelier indiquait un chevalier, possesseur d'une bachelerie. Nous ferons observer que dans les actes si nombreux insérés dans les *Preuves* de l'histoire de Bretagne de D. Morice, on n'en trouve aucun dans lequel des gentilshommes aient pris la qualité de bachelier. D'ailleurs, comme en Bretagne les bacheliers, c'est-à-dire les possesseurs de bacheleries, avaient le droit de siéger avec

les bannerets aux États-généraux, il est évident que le titre de bachelier ne pouvait être pris d'une manière arbitraire.

Le terme de chevalier bachelier fut seulement employé dans les montres françaises des XIVe et XVe siècles, et ce n'est que dans ces montres, que l'on trouve des chevaliers bretons ainsi dénommés. Comme dans les actes publics, les chevaliers, qu'ils fussent bannerets ou simples chevaliers, ne prenaient d'autre titre que celui de chevalier, l'usage s'établit, pour éviter toute erreur, de les désigner dans les montres d'une manière particulière, parce que la paye du chevalier banneret était plus élevée que celle du simple chevalier; mais néanmoins, dans un grand nombre de montres, le terme de chevalier bachelier n'est point employé. Les exemples suivants prouveront ce que nous venons d'avancer.

QUITTANCE D'ALAIN DE ROHAN.

Sçachent tous, que nous Alain de Rohan, sire de Léon, chevalier, confessons avoir eu et reçu de sire Jacques Renard, thrésorier des guerres du Roy nostre Sire, la somme de quatre cent vingt-cinq livres tournois, francs d'or, pour vingt-cinq sols tournois pièce, en prest sur les gages de nous banneret, de deux chevaliers bacheliers et de vingt-deux écuyers de nostre compagnie deservis en ces présentes guerres au païs de Bretagne, et sous le gouvernement de Monsieur Olivier de Clisson, de laquelle somme nous nous tenons pour bien content et payez. Donné sous nostre scel le 4 jour de may MCCC LXX VIII.

QUITTANCE DE HENRI DE PLÉDRAN.

Sçachent tous, que nous Henri de Plédran chevalier, confessons avoir receu d'Estienne Braque, thrésorier des

guerres du Roy nostre sire, la somme de cent cinquante francs d'or, en prest sur les gages de nous, un autre chevalier bachelier et dix écuiers de nostre compagnie deservis et à deservir ès présentes guerres du Roy nostre sire, sous le gouvernement de monsieur le connétable de France au pays de Bretagne ; de laquelle somme nous nous tenons pour contens et bien payez. Donné au siége de Brest, sous nostre scel le 28e jour de juin MCCC LXX III.

Ainsi, dans ces quittances, Alain de Rohan et Henri de Plédran prennent également la qualité de chevalier, en indiquant qu'ils servent, l'un comme banneret, et l'autre comme chevalier bachelier ou simple chevalier.

Quand les bannerets n'étaient pas chevaliers, ils ne prenaient dans les montres que la qualité d'écuyer ; ainsi le même Alain de Rohan, sire de Léon, s'intitule simplement écuyer dans une autre quittance, qui indique que sa compagnie était composée de deux chevaliers bacheliers et de douze écuyers. Au XVe siècle, le banneret qui n'était pas chevalier, prenait dans les montres d'hommes d'armes le titre d'écuyer banneret.

Nous terminerons ce chapitre par quelques observations relatives aux baronnies d'Etats. Nous avons dit que, depuis l'an 1400, on n'en reconnaissait que neuf, qui étaient Avaugour, Léon, Fougères, Vitré, Châteaubriant, Rais, Pont-Château, la Roche-Bernard et Ancenis. Toutefois, il paraît certain que la baronnie de Lanvaux et la vicomté de Rohan étaient primitivement considérées comme étant des baronnies d'Etats. La baronnie de Lanvaux fut confisquée en 1272, pour cause de rébellion, par le duc Jean le Roux, sur Geoffroi de Lanvaux. L'existence de la terre de Lanvaux, comme baronnie d'Etats, est prouvée par un

extrait du Parlement général tenu à Vannes en 1462, dans lequel les baronnies d'Avaugour, de Fougères et de Lanvaux, qui étaient alors entre les mains du duc, sont rappelées seulement pour mémoire. La seigneurie de Lanvaux fut de nouveau érigée en baronnie d'Etats en 1486, pour Louis de Rohan, seigneur de Guémené. Quant au vicomte de Rohan, le duc Jean V, en lui accordant en 1422, le droit de juridiction sur l'abbaye de Bonrepos, lui concéda cette faveur en considération de ce qu'il était compris au nombre des neuf barons des Etats. Néanmoins, ce ne fut qu'en qualité de vicomte de Léon, que le vicomte de Rohan assista aux tenues d'Etats postérieures.

L'auteur de la chronique de Saint-Brieuc, qui écrivait au commencement du XVe siècle, rapporte que les seigneurs qui siégeaient comme barons aux Etats, étaient les suivants, dont le rang avait été fixé par le duc Alain Fergent :

1° Le seigneur d'Avaugour et de Goëllo, comme descendant d'Audren, roi de Bretagne.

2° Le vicomte de Léon, qui avait alors des droits très-étendus sur les navires qui fréquentaient les côtes de ce pays.

3° Le seigneur de Fougères.

4° Le seigneur de Rais.

5° Le vicomte de Rohan, descendant de Conan, roi de Bretagne.

6° Le seigneur de Châteaubriant.

7° Le seigneur de Rais.

8° Le seigneur de Pont-Château.

9° Le seigneur de la Roche-Bernard, quoique plusieurs affirmassent que ce n'était pas le seigneur de Pont-Château, mais celui d'Ancenis, qui était considéré comme le neuvième baron. Mais cela ne fut pas admis, et, pour éviter toute difficulté, le duc décida que les seigneurs de Pont-Château et d'Ancenis siégeraient alternativement. Ainsi, d'après l'au-

teur de la chronique de Saint-Brieuc, il aurait existé autrefois en Bretagne dix baronnies d'Etats, sans compter celle de Lanvaux. Les vicomtes de Rohan étant devenus, en 1363, vicomtes de Léon, ne siégèrent plus qu'en cette qualité, au siècle suivant, aux Etats, de sorte que le nombre des baronnies d'Etats fut réduit à neuf.

FIN DU PREMIER VOLUME.

ADDITIONS ET CORRECTIONS

TOME PREMIER

Page 4, ligne 2, *au lieu de :* à Florence, *lisez :* en Italie.

Page 33, ligne 17, *au lieu de :* courtilleurs, *lisez:* coustilleurs. Même page, ligne 32, *au lieu de :* père, *lisez :* frère.

Page 41, ligne dernière, *au lieu de :* Blossac, *lisez :* Bressé.

Page 42, ligne 17, *au lieu de :* tête de lévrier, *lisez :* tête de limier.

Page 43, ligne 1re, *au lieu de :* 1346, *lisez :* 1347.

Page 44, ligne 24, *au lieu de :* 1868, *lisez :* 1668.

Page 49, ligne 17, *au lieu de :* Lauvallay, *lisez :* Lanvallay.

Page 76, ligne 23, *au lieu de :* d'Hécouval, *lisez :* d'Hérouval.

Page 91, ligne 22, *au lieu de :* bannieras, *lisez :* bannerias.

Page 112, ligne 8, *au lieu de :* qui numerat nummos non malestricta domus, devise attribuée aux Malestroit par M. Mellinet, dans son *Histoire de la Commune et de la Milice de Nantes, lisez :* quæ numerat nummos, etc.

Page 146, ligne 8, *au lieu de :* Marc cor Doin, *lisez :* Marc car Doué.

Page 154, ligne 13, *au lieu de :* Bonancour, *lisez :* Bonamour.

Page 193, ligne 31, *au lieu de :* Boistet, *lisez :* Boistel.

Page 194, ligne 27, *au lieu de :* Thomelin, *lisez :* Thomas.

Page 237, ligne 20, *ajoutez :* Pont-l'Abbé, baronnie d'ancienneté, possédée par la maison du Pont-l'Abbé, fut érigée, en 1493, par le roi Charles VIII, en baronnie d'Etats, en faveur de Jean, sire du Pont et de Rostrenen.

Page 318, ligne 29, *au lieu de :* Saint-Aubin du Bois, *lisez :* Saint-Aubin des Bois.

Page 462, ligne 8, *ajoutez :* La Chesnaye des Bois a avancé, sans preuves, qu'Olivier de Rohan, S[r] du Gué de l'Isle, avait été premier écuyer d'écurie du duc Jean V. Ce fait est sans doute inexact, car les comptes des trésoriers de Bretagne, rapportés dans les preuves de l'histoire de D. Morice, ne donnent à Olivier de Rohan que la qualité d'écuyer d'écurie.

Page 519 (note en italique), *au lieu de :* XV[e] siècle, *lisez :* XII[e] siècle.

Page 532, ligne 7, *au lieu de :* Rouvray, *lisez :* Rouvroy.

Page 537, *ajoutez :* Jean de Biré, maître d'hôtel du comte de Richemont, gentilhomme, servant du duc en 1424. (La Chesnaye des Bois).

Page 541, *ajoutez :* Thomas de Biré, écuyer d'écurie du comte de Montfort. (La Chesnaye des Bois).

Page 546, *ajoutez :* Jeanne de la Lande, femme de Thomas de Biré, écuyer d'écurie du comte de Montfort, fut demoiselle de la comtesse de Montfort. (La Chesnaye des Bois).

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE PREMIER VOLUME DES RECHERCHES SUR LA CHEVALERIE DU DUCHÉ DE BRETAGNE.

GRANDS OFFICIERS DE LA COURONNE DE FRANCE PRODUITS PAR LA BRETAGNE.

GRANDS OFFICIERS DU DUCHÉ DE BRETAGNE.

OFFICIERS

DE LA MAISON DES PRINCES ET DES PRINCESSES DE BRETAGNE.

[1] Nous avons dit, au chapitre intitulé *grands maîtres d'hôtel de Bretagne*, que pour donner un état complet de la maison des ducs de Bretagne, nous avions ajouté aux chapitres concernant les grands maîtres d'hôtel, les grands chambellans, les grands écuyers, etc., des listes des maîtres d'hôtel, chambellans, écuyers, bouteillers et panetiers des ducs.

TABLE

DES NOMS DE TERRES ET DE FAMILLES

A.

B.

C.

D.

E.

F.

G.

H.

I.

J.

K.

L.

M.

N.

O.

P.

Q.

R.

S.

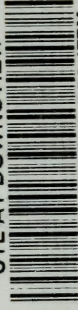
T.

U.

V.

Y.

Nantes. — Imp. Vincent Forest et Émile Grimaud, place du Commerce, 4.


UTL AT DOWNSVIEW
D RANGE BAY SHLF POS ITEM C
39 12 19 20 03 021 9